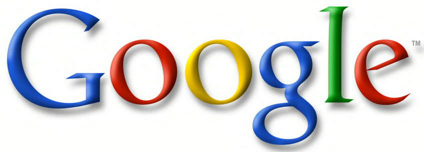
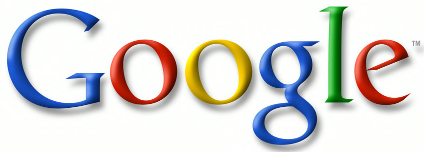



Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, sous-precepteur du Roi d'Espagne de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le duc de Berry.

TOME NEUVIEME.

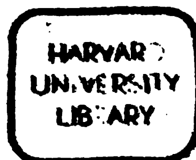
Depuis l'an 679. jusques à l'an 794.



A PARIS,
Chez PIERRE EMERY, Quay des Augustins, au coin de la ruë Gist-le-Cœur, prés l'Hôtel de Luynes, à l'Ecu de France.

MDCCIII.

Avec privilege du Roi, & Approbations des Docteurs.


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTIEME.

I. L'Empereur prépare la paix de l'église. II. Mort de An. 679.
Donus. Agathon pape. III. Eglise d'Angleterre.
IV. Saint Vilfrid en Frise. V. Concile de Rome pour saint 680.
Vilfrid. VI. Concile pour députer à C. P. VII. Lettres à
l'empereur. VIII. Voyages de saint Benoist Biscop. IX. Re- Nov.
tour de saint Vilfrid. X. Arrivée des legats à C. P. XI. Si- Decemb.
xiéme concile general, I. session. XII. Seconde session. XIII.
Troisiéme session. XIV. Quatriéme, cinquiéme & sixiéme. 168.
XV. Septiéme session. XVI. Huitiéme session. XVII. Macaire Fevr.
condamné. XVIII. Neuviéme session. XIX. Dixiéme. XX. Mars.
Onziéme. XXI. Douziéme. XXII. Treiziéme. Condamnation
d'Honorius. XXIII. Lettres du patriarche de C. P. XXIV. Qua- Avril.
torziéme session. Verification des écritures. XXV. Quinziéme
session. Polycrone. XXVI. Seiziéme session. XXVII. Fin du Aoust. Sept.
concile. XXVIII. Mort d'Agathon. Leon II. pape. XXIX. Dou-
ziéme concile de Tolede. XXX. Treiziéme concile de Tolede. 683.
XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne. XXXII. Mort de 684.
Leon II. Benoist II. pape. XXXIII. Quatorziéme concile de 685.
Tolede. XXXIV. Mort de Constantin. Justinien II. empereur. 686.
XXXV. Saint Ansbert archevêque de Roüen. XXXVI. Jean V.
pape. XXXVII. Conon pape. XXXVIII. Saint Kilien de Virs-
bourg. XXXIX. Mort de Conon. Sergius pape. XL. Quinziéme 688.
concile de Tolede. XLI. Saint Julien de Tolede. XLII. Tra-
vaux de saint Vilfrid. XLIII. Saint Cutbert évêque. XLIV. 690.
Saint Vilfrid rétabli. XLV. Ceduallo & Ina rois d'Oüessex.
XLVI. Fin de saint Theodore de Canterberi. XLVII. Saint

692. *Suitbert de Frise.* XLVIII. *Troisiéme concile de Sarragoce.* XLIX. *Concile* in Trullo. L. *Mariages des clercs.* LI. *Autres canons pour le clergé.* LII. *Sacremens & ceremonies.*
694. LIII. *Moines &c.* LIV. *Le pape rejette ce concile.* LV. *Justi-*
696. *nien chassé. Leonce empereur.* LVI. *Seiziéme concile de Tolede.* LVII. *Dernier concile de Tolede* LVIII. *Leonce chassé. Tibere Absimare empereur.*

LIVRE QUARANTE-UNIE'ME.

I. *SAint Villebrod en Frise.* II. *S. Vulfran.* III. *Fin de*
698. *saint Ansbert de Roüen.* IV. *Conciles d'Angleterre.*
701. V. *Mort de Sergius. Jean VI. pape.* VI. *Monasteres de Far-*
704. *fe & de saint Vincent.* VII. *Vitiza roy d'Espagne.* VIII.
705. *Concile de Nesterfeld.* IX. *S. Vilfrid justifié à Rome.* X. *Saint*
707. *Adamnan abbé.* XI. *L'empereur Justinien rétabli.* XII. *Mort*
708. *d'Abdelmelic. Oüalid calife.* XIII. *Mort de Jean VI. Jean VII. pape.* XIV. *Saint Bonet de Clermont.* XV. *Saint Tetri-*
709. *que d'Auxerre.* XVI. *Mort de saint Lambert.* XVII. *Constantin pape.* XVIII. *Saint Vilfrid rétabli.* XIX. *Sa mort.*
710. XX. *Saint Adelme évêque.* XXI. *Pictes quittent le schisme.*
711. XXII. *Le pape à C. P.* XXIII. *Mort de Justinien. Philippique empereur.* XXIV. *Philippique déposé. Anastase II. empereur.* XXV. *Musulmans en Espagne.* XXVI. *Mort de Cons-*
713. *tantin. Gregoire II. pape* XXVII. *Anastase déposé. Theodose,*
714. *puis Leon empereurs.* XXVIII. *Clercs portant les armes.* XXIX.
715. *Saint Rigobert archevêque de Reims.* XXX. *Capitulaire du pape*
71. *pour Baviere.* XXXI. *Saint Rupert de Salsbourg.* XXXII. *Saint Corbinien de Frisingue.* XXXIII. *Mont Cassin rétabli.* XXXIV. *Fin de saint Ceolfrid.* XXXV. *Commencemens de saint Bonifa-*
719. *ce de Mayence.* XXXVI. *Commencemens de saint Gregoire d'Utrect.* XXXVII. *Saint Boniface évêque.* XXXVIII. *Translation*
723. *de saint Lambert.* XXXIX. *Concile de Rome.* XL. *Translation de saint Augustin.* XLI. *Pelage roy d'Asturie.* XLII. *Persecution sous les Musulmans.* XLIII. *Commencemens de Leon Isaurien.* XLIV. *Progrés de saint Boniface en Germanie.* XLV. *Instruction de l'évêque Daniel.* XLVI. *Suite des progrés de S. Boniface.* XLVII. *Lettre du pape à luy.* XLVIII. *Lettre de*
724. *saint Boniface à Daniel.*

LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.

SOMMAIRE

LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

752. I. PEpin roy de France. II. Concile de Verberie. III.
Mort du pape Zacarie. IV. Etiene II. pape. V. Mo-
753. nastere de Nonantule. VI. Califes Abbassides. VII. Concile
754. des Iconoclastes. VIII. Condamnation des images. IX. Le
pape appelle les François. X. Il passe en Lombardie. XI.
755. En France. XII. Assemblée de Quiercy. XIII. Maladie du
pape. XIV. Second sacre de Pepin. XV. Guerre de Lombar-
die. XVI. Siege de Rome. XVII. Lettre au nom de saint
Pierre. XVIII. Donation de Pepin. XIX. Eglise d'Utrect.
XX. Saint Lulle archevêque de Mayence. XXI. Martyre de
756. saint Boniface. XXII. Ses écrits & ses disciples. XXIII. Con-
cile de Vernon. XXIV. S. Othmar calomnié. XXV. Didier roy
des Lombards. XXVI. Constantin persecute les Catholiques.
XXVII. Persecution par les Arabes. XXVIII. Mort d'Etiene
757. II. Paul pape. XXIX. Concile de Compiegne. XXX. Bâti-
mens du pape Paul. XXXI. Ses lettres à Pepin. XXXII. Per-
secution. Saint Etiene d'Auxence. XXXIII. Anne calomniée.
763. XXXIV. George faux moine. XXXV. Evêques envoyez à saint
Etiene. XXXVI. Son exil à Proconese. XXXVII. Regle de
saint Chrodegang XXXVIII. Nourriture : Vêtemens &c. XXXIX.
764. Penitences. XL. Miracles de saint Etiene d'Auxence. XLI. Sa
confession devant l'empereur. XLII. Persecution continuée.
XLIII. Concile de Gentilli. XLIV. Mort du pape Paul. Cons-
tantin intrus. XLV. Prison de saint Etiene d'Auxence. XLVI.
767. Autres martyrs. XLVII. Suite de la prison de saint Etiene.
XLVIII. Son martyre. XLIX. Constantin patriarche de C.P. de-
gradé & tué. L. Persecution continuée. LI. Lettres du faux
768. pape Constantin. LII. Il est chassé. LIII. Etiene III. pape.
LIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois. LV. Eglise
769. d'Espagnes LVI. Premier capitulaire de Charles. LVII.
Concile de Rome. LVIII. Michel intrus à Ravenne. LIX.
Le pape écrit contre les Lombards. LX. Didier fait perir
Christofle & Sergius.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

APPROBATION.

J'AY lû le neuviéme volume de l'*Histoire Ecclesiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY, Fait à Paris le 12. Novembre 1702.

l'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'AY lû le neuviéme volume de l'*Histoire Ecclesiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de tres-conforme à la foy & aux bonnes mœurs. Cet Ouvrage m'a paru tres-utile & tres-édifiant. En Sorbonne ce 12. Novembre 1702.

A. SALMON.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTIE'ME.



L'EMPEREUR Constantin Pogonat fit avec le Calif Moavia une paix avantageuse pour trente ans l'an 677. neuviéme de son regne ; & Moavia mourut trois ans aprés, l'an 60. de l'Hegire, 180. de Jesus-Christ. Il étoit agé de quatre-vingts ans, & en avoit regné vingt. L'année precedente il avoit fait reparer à la priere des Chrétiens le dome de l'église d'Edesse tombé par un tremblement de terre. De son tems mourut

I. L'empereur prepare la paix à l'église.

Theopha. an. 9. p. 296.

Elmac lib. 1. c. 7. Abulfar.

Chr. or. Elm: lib. 1. c. 7.

AN. 678. Agathon Patriarche des Jacobites à Alexandrie l'an 678. 58. de l'Hegire, & eut pour successeur Jean qui tint le siege huit ans. Il rebâtit l'église de saint Marc, & prit grand soin des pauvres pendant une disette de trois ans. Moavia eut pour successeur son fils Iesid, à qui il avoit fait prêter le serment par les Musulmans dix ans auparavant. Le traité que l'empereur Constantin avoit fait avec eux, lui attira des ambassades des Avares & des autres peuples d'Occident, qui lui demanderent aussi la paix. Il la leur accorda, & fut ainsi en repos de tous côtez pendant le reste de son regne.

Theoph. p. 299. Il songea aussitôt à rétablir la paix dans l'église divisée depuis le regne d'Heraclius son bisayeul. Constantin Patriarche de C. P. mourut l'an 678. aprés avoir tenu le siege un an & huit mois: & eut pour successeur Theodore prêtre, syncelle & tresorier de l'église de C. P. Il voulut écrire au pape incontinent aprés son ordination, mais il craignit que s'il envoyoit une lettre synodique suivant la coutume, elle ne fût pas reçuë, non plus que celles de ses predecesseurs. C'est pourquoi il envoya seulement une lettre d'exhortation à la paix; & elle fut renduë au pape Donus. Ensuite l'empereur demanda au même Theodore & à Macaire patriarche d'Antioche, residant à C. P. quelle étoit la cause de leur division. Ils répondirent, que l'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des mysteres, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive: & que depuis le commencement de ces questions il n'y avoit point eu d'assemblée de la

Sacra Const. to. 6. Conc. p. 594. B.

part des deux sieges pour éclaircir la verité. C'est ce qui fit resoudre l'empereur à convoquer un concile. AN. 678.

Il écrivit pour cet effet au pape Donus une lettre où il dit, que le tems ne permet pas de faire une assemblée parfaite, c'est-à-dire un concile universel : apparemment à cause des évêques de la haute Syrie, de Palestine, d'Egypte & d'Afrique qui se trouvoient sous la domination des Musulmans. Ensuite il prie le pape d'envoyer des hommes sages & bien instruits, qui apportent les livres necessaires pour agiter & decider toutes les questions avec les deux patriarches Theodore de C. P. & Macaire d'Antioche; leur promettant une entiere sureté, même pour le retour, en cas quils ne pussent convenir. Aprés cela, ajoute-t-il, nous serons justifiez au jugement de Dieu : car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. Envoyez-nous de vôtre sainte église trois hommes, ou plus si vous voulez : & de vôtre concile jusques à douze évêques, compris les metropolitains. On void icy la difference des deputez du pape & de ceux des évêques d'Italie, ou de tout l'Occident : car c'est ce que les Orientaux appelloient son concile. p. 595. D.

L'empereur continuë ; Nôtre patriarche & celuy d'Antioche nous ont fort pressé d'ôter Vitalien des Diptyques : disant, que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du siege apostolique de Rome ; & qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusques à ce que l'on p. 598. D.

AN. 678. se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux sieges. C'est que les deux patriarches de C. P. & d'Antioche étoient Monothelites : ainsi de tous les papes ils ne tenoient pour orthodoxe qu'Honorius. Mais, ajoûte l'empereur, je n'ai pas consenti que Vitalien fût ôté des Diptyques. Premierement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour orthodoxes : ensuite par reconnoissance de l'amitié que Vitalien nous a temoigné de son vivant dans le mouvement de nos tyrans. C'est la revolte de Mezece. Et ensuite : nous avons ordonné au patrice Theodore exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de vôtre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du voyage : & de vous donner même des vaisseaux de guerre, pour vous escorter s'il est besoin. La lettre est dattée du douziéme d'Août indiction sixiéme, c'est-à-dire l'an 678.

Sup. liv. XXXIX. n. 42.

II. Mort de Donus. Agathon pape.

Anast.

Mais avant qu'elle arrivât à Rome le pape Donus mourut, & fut enterré à saint Pierre l'onziéme d'Avril 679. aprés avoir tenu le saint siege un an cinq mois & dix jours. En une ordination il fit dix prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs six évêques. Aprés sa mort le S. siege vaqua deux mois & quinze jours : & on ordonna Agathon moine Sicilien de naissance, qui tint le saint siege deux ans & demi. Il étoit d'une douceur & d'une gayeté merveilleuse envers tout le monde. La lettre que l'empereur Constantin avoit adressée à son predecesseur lui fut renduë par le secretaire Epiphane, & il se mit aussi-tôt en devoir d'y satisfaire

Cependant saint Vilfrid archevêque d'Yorc arriva à Rome se plaignant d'avoir été injustement déposé. Il gouverna son siege paisiblement pendant quatre ans, depuis son retablissement : c'est-à-dire tant que la reine Eteldrite demeura avec le roi Ecfrid. Cette princesse garda toûjours sa virginité, quoique mariée deux fois : premierement avec le prince Tombert pendant peu de tems, ensuite avec le roi Ecfrid pendant douze ans. Comme il n'y avoit personne en qui elle eût plus de confiance que saint Vilfrid, le roi lui offrit des terres & de grandes sommes d'argent s'il persuadoit à la reine d'habiter avec lui. Enfin ne pouvant y réüssir il lui permit ce qu'elle demandoit depuis si longtems, de se retirer dans un monastere. Elle reçeut le voile des mains de S. Vilfrid, & ensuite il l'établit abbesse du monastere d'Elge ou Ely qu'elle fonda ; & outre la grande communauté de filles il y en eut une d'hommes. Sept ans aprés cette fondation elle mourut l'an 679. & seize ans aprés sa mort son corps fut trouvé entier : ce que l'on attribua au merite de sa pureté.

AN 679.

III.
Eglise d'Angleterre.

Vita per Eddi. c. 23.
Sup. liv. XXXIX. n. 46.
Be. IV. hist. c. 19.
Vita S. Edilth. to. 2. Act. B.

Aprés sa retraite le roi Ecfrid épousa Ermenburge, qui ayant pris saint Vilfrid en aversion, representa éloquemment au roi sa puissance seculiere, ses richesses, le nombre de ses monasteres, la grandeur des bâtimens, la multitude de ses vassaux qui le suivoient vêtus & armez magnifiquement. Le roi entra dans les sentimens de sa femme & persuada à saint Theodore de Cantorberi de déposer saint Vilfrid, & d'ordonner en sa place trois

Be. IV. hist. c. 12.

AN. 678. évêques, sçavoir Bosa pour le païs des Deïres à Hagulstad, Eata pour les Berniciens à Yorc, & Eadhede à Lindisfarne. On les établit en l'absence de saint Vilfrid, qui alla trouver le roi & l'archevêque & leur demanda pourquoi ils lui ôtoient, sans qu'il l'eût merité, les biens qu'il tenoit de la pieté des rois. Ils lui répondirent devant tout le peuple : Nous ne vous accusons de rien, mais nous ne revoquerons pas nôtre jugement. C'étoit l'an

Be. Epis. 678. huitiéme du regne d'Ecfride. Saint Theodore

Be. IV. hist. c. 6. exerçoit une pleine autorité sur toutes les églises d'Angleterre. Vinfrid évêque des Merciens l'ayant choqué par quelque désobeïssance, il le déposa, & ordonna à sa place Sexvulfe fondateur & abbé d'un monastere. Vinfrid retourna au sien, & y finit saintement ses jours. Theodore établit aussi

Mart. R. 30. Apr. évêque de Londres ou d'Essex Erconvalde illustre par sa sainté, & honoré le trentiéme d'Avril. Sebbi

Be. IV. hist. c. 11. roi du même païs d'Essex étoit si pieux, qu'il auroit embrassé depuis longtems la vie monastique s'il avoit pû y faire consentir la reine son épouse. Enfin étant attaqué de la maladie dont il mourut, il fit venir l'évêque de Londres, & reçut avec sa benediction l'habit monastique qu'il avoit tant desiré. C'est le premier exemple que je sache de cette devotion si frequente dans les derniers siecles, de mourir en habit de religieux.

Be. IV. hist. c. 22. Il arriva dans le même tems l'an 679. qu'un jeune homme nommé Imma fut laissé pour mort dans un combat. Ayant été trouvé par les ennemis

il fut gueri, & retenu prisonnier; & on l'enchaînoit la nuit depeur qu'il ne s'enfuît. Il avoit un frere nommé Tunna prêtre & abbé d'un monastere, qui le croyant mort chercha son corps, & en ayant trouvé un qui lui ressembloit l'emporta dans son monastere, l'enterra honorablement, & disoit souvent la messe pour la délivrance de son ame. Le frere vivant en sentit l'effet: car souvent il se trouvoit libre de ses liens depuis tierce qui étoit l'heure de la messe. Le Comte qui le tenoit prisonnier luy demanda s'il avoit un caractere, il répondit que non; mais ajoûta-t-il, j'ay un frere prêtre qui me croyant mort dit souvent la messe pour moi; & si j'étois dans l'autre vie mon ame seroit delivrée des peines par ses prieres. Aprés qu'il fût gueri, le Comte le vendit à un autre qui ne pût non plus le tenir attaché. Car encore que l'on employât differentes sortes de liens, il se trouvoit souvent libre aux mêmes heures. Enfin ce dernier maître le renvoya sur sa parole, & il se racheta. Etant revenu ensuite trouver son frere, il apprit de luy, que les tems où il avoit été délié & soulagé en diverses manieres étoient ceux où l'on celebroit la messe pour luy: & sur son recit plusieurs furent excitez à prier, donner l'aumône, & offrir le saint sacrifice pour les morts ausquels ils s'interessoient. Bede qui rapporte cette histoire dit l'avoir apprise d'un de ceux qui l'avoient oüy raconter à celuy même à qui elle étoit arrivée.

AN. 678.

Be. IV. hist. c. 22.

IV. S. Vilfrid en Frise.

Saint Vilfrid se voyant injustement chassé de son siege resolut par le conseil des évêques ses confreres

AN. 679. d'aller à Rome demander justice au pape. Il laissa
Eddi. c. 23. 24. sous la conduite de ces évêques plusieurs milliers de moines qu'il gouvernoit; & s'embarqua avec ses clercs & sa suite. Ses ennemis croyant qu'il iroit par la France occidentale, qui étoit le plus court, envoyerent devant des presens au roi Theodoric & à Ebroïn, le priant de l'envoyer plus loin en exil, ou de tuer ses compagnons, & le dépoüiller de tout. Mais ils prirent pour lui Vinfrid évêque de Lichfeld, qui étoit aussi chassé de son siege, l'arrêterent, lui ôterent tout son argent, & tuerent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient.

c. 25. Pour S. Vilfrid il passa droit au levant en Frise dont les habitans étoient encore payens. Leur roi Algise ne laissa pas de le recevoir honorablement & luy permit de prêcher l'évangile à ses sujets. Il le fit avec grande application; & l'année se trouva plus abondante qu'à l'ordinaire en poisson, & en toutes sortes de fruits: ce que les peuples attribuerent au Dieu qu'il prêchoit. Ainsi il baptisa presque tous les Seigneurs, & plusieurs milliers du peuple, & fut le premier apôtre de ce païs. Cependant
c. 26. Ebroïn envoya des gens à Algise roi des Frisons avec des lettres où il luy promettoit un boisseau plein de sous d'or, s'il luy envoyoit l'évêque Vilfrid ou sa tête. Le roi fit lire cette lettre publiquement à son dîner en presence de saint Vilfrid & ses compagnons, des envoyez d'Ebroïn & d'un grand peuple. Puis il la prit, la déchira, & la jetta au feu, en disant aux porteurs: Dites de ma part à vôtre maître: Ainsi puisse le createur détruire le royaume

&

& la vie de celui qui se parjure, & ne garde pas les traitez. Les envoyez s'en retournerent confus. AN. 679.

Saint Vilfrid ayant passé l'hiver en Frise en partit au commencement du primtems l'an 679. pour continuer son voyage de Rome. Il passa chez Dagobert roi des François en Austrasie, qui le reçut avec grande amitié: se souvenant des obligations qu'il lui avoit. Car ce roi aprés la mort de Sigebert III. son pere fut envoyé en Irlande par Grimoald maire du Palais, & n'en fut rappellé que vingt ans aprés en 674. Les seigneurs d'Austrasie s'adresserent pour cet effet à saint Vilfrid, qui le renvoya avec une escorte, & toutes les choses necessaires pour le conduire en son royaume. Le roi Dagobert vouloit lui donner l'évêché de Strasbourg, le plus grand qu'il eût dans ses états: & comme il le refusa, il lui fit de grands presens, & lui donna Adeodat évêque de Toul pour l'accompagner à Rome.

c. 27.

Sup. liv. XXXIX. n. 26.

Ils arriverent chez Berchter ou Pertarit roi des Lombards, prince humble, paisible & craignant Dieu, qui les reçut tres-humainement, & dit à S. Vilfrid : Vos ennemis m'ont envoyé d'Angleterre promettre de grands presens si je vous retenois, & vous empêchois d'aller à Rome; car ils vous traitent d'évêque fugitif. Je leur ai répondu: Etant banni de mon païs en ma jeunesse, j'ai demeuré chez le roi des Huns qui étoit payen : & qui me promit avec serment au nom de son idole, de ne me jamais livrer à mes ennemis. Quelque tems aprés ils lui envoyerent offrir un boisseau

AN. 679. de ſous d'or s'il m'abandonnoit à eux. Il le refuſa, diſant, que ſes dieux le feroient perir s'il fauſſoit ſon ſerment. A plus forte raiſon moi qui connois le vrai Dieu je ne perdrai pas mon ame, quand il s'agiroit de gagner tout le monde. Il donna donc une eſcorte honorable au ſaint évêque pour le conduire juſques à Rome.

V. Concile de Rome pour S. Vilfrid. c. 28.

Il y arriva heureuſement; & trouva que l'on y étoit déja informé du ſujet de ſon voyage, par le moine Coënvald que l'archevêque Theodore avoit envoyé de ſon côté avec ſes lettres. Le pape Agathon aſſembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la baſilique du Sauveur au mois d'Octobre 679. Aprés que le pape eut dit ſommairement le ſujet du concile, André d'Oſtie & Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres évêques, tant contre ſaint Vilfrid, que de ſa part. Ayant tout conſideré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la depoſition : au contraire, nous voyons qu'il a gardé la moderation convenable, ſans exciter de ſedition pour ſe rétablir. Il s'eſt contenté de proteſter devant les évêques, & d'appeller au ſaint ſiege, où Jeſus-Chriſt a établi la primauté du ſacerdoce.

to. 6. conc. p. 579.

Le pape ordonna enſuite que l'on fit entrer ſaint Vilfrid, qui étoit à la porte de la ſalle. On lût ſa requête, où il prenoit le titre d'évêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déja inſtruit le pape, & de vive voix, & par écrit. Il ſe plaignoit qu'on l'avoit dépoſé injuſtement, & ordonné trois évêques à ſa

place. Je n'ose, disoit-il, accuser Thodore, parce qu'il a été envoyé par le saint siege : mais si vous jugez que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement ; je vous prie seulement de chasser par vôtre autorité les usurpateurs de mon diocese. Si l'archevêque & les évêques mes confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques : qu'ils les choisissent dans un concile, & les tirent du clergé de la même église, j'obéirai absolument aux decrets du saint siege. On voit ici, que le principal pretexte de la déposition de saint Vilfrid étoit, que le païs avoit besoin d'un plus grand nombre d'évêques. AN. 679.

Aprés la lecture de sa requête le pape loüa sa conduite & sa soumission, & le concile prononça, qu'il seroit rétabli dans son évêché : que ceux qui y avoient été mis irregulierement seroient chassez : mais que les évêques qu'il choisiroit avec le concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seroient ordonnez par l'archevêque : Le tout sous peine de déposition & d'anathême, contre les évêques, les prêtres, & les diacres, & d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois. Eddi. c. 29.

VI. Concile pour deputer à C. P. Eddi. c. 50.

En effet il assista au concile que le pape Agathon tint le troisiéme jour de pâque, c'est-à-dire le mardi vingt-septiéme Mars 680. afin de nommer des deputez, pour aller à C. P. suivant le desir de l'empereur. Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques assemblez de toutes les parties d'Italie. Premierement des provinces immediatement soumises au to. 6. conc. p. 692.

AN. 679. saint siege, la Campanie, les Brutiens, la Calabre, & les autres plus voisines de Rome, & de la Sicile. Ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque Mansuet assistoit au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie, & plusieurs autres. Mansuet est honoré comme Saint le dix-neuviéme de Février, Jean l'onziéme de Juillet: & le roi Cunibert avoit pour celui-ci un respect particulier. Anastase avoit été évêque Arien: mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme Saint le 30. de May.

Martyr. R. 19 Feb. 11. Jul.
Paul VI. hist. c. 8.
Id. IV. hist. c. 44.
Martyr. R. 30. May.

Paul. IV. hist. c. 4.

L'archevêque Mansuet tint son concile aprés ou devant celui de Rome, & Damien alors prêtre, & depuis évêque de Pavie écrivit la lettre synodale à l'empereur. Il y rapporte les exemples de tous les empereurs, qui ont fait tenir les conciles pour condamner les heresies. Il marque que les évêques au nom desquels il parle sont sujets des rois Lombards tres-chrétiens Pertarit & Cunibert son fils, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foi, qui reconnoît expressément en Jesus-Christ deux volontez, & deux operations. Damien auteur de cette lettre est honoré comme Saint le douziéme d'Avril. On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards: ceux de la province d'Istrie dont le metropolitain est Agathon évêque d'Aquilée: ceux de la Pentapole & de la Toscane: puis Theodore archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarcat encore soumis aux Romains. Il y avoit long-tems que les

to. 6. conc. p. 601.
Martyr. R. 12. Apr.
Boll to. 10 p. 91.
to. 6. conc. p. 704. D.
p. 708.
Anast in Donc. & Agath.

archevêques de Ravenne refusoient au pape l'obéïssance qu'ils lui devoient. Mais Theodore y satisfit, & se presenta au pape Agathon. Aprés les évêques immediatement soumis au pape, on voit dans les souscriptions du concile de Rome celle d'Adeodat de Toul, de Vilfrid d'Yorc, de Felix d'Arles & de Taurin de Toulon. Adeodat, Felix & Taurin se disent tous trois legats du concile des Gaules : ce qui fait croire qu'il s'en étoit tenu effectivement un pour ce sujet : mais saint Vilfrid prend aussi la qualité de legat du concile de Bretagne, dont il est bien certain que les évêques ne l'avoient pas envoyé. Or il étoit ordinaire dans les actes ecclesiastiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fussent pas assemblez : & saint Vilfrid sans en avoir de commission pouvoit hardiment rendre témoignage de la foi des églises Britanniques.

AN. 679.

Inf. n. 31.

to. 6. conc. p. 697. D.

to. 6. conc. p. 1887.

VII. Lettres à l'empereur.

Il ne nous reste de ce concile que les deux lettres à l'empereur : l'une au nom du pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adressées, non seulement à Constantin, mais à ses freres Heraclius & Tibere, qui portoient aussi le titre d'Augustes. La lettre du pape est tres-longue suivant le stile du tems : mais en voici la substance : Nous avons reçû avec une grande consolation vos lettres adressées au pape Donus nôtre predecesseur, par lesquelles vous nous exhortez à examiner la vraye foi. Aussi-tôt j'ai commencé à chercher des personnes telles que le malheur du tems & l'état de cette province permet de les trouver. J'ai pris le con-

to. 6. conc. p. 630.

AN. 680. ſeil de mon clergé, & des évêques voiſins de ce ſiege : mais il a fallu du tems pour aſſembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes predeceſſeurs ont envoyé prêcher la foi : ſans parler de mes maladies continuelles.

p. 634. Donc pour vous rendre l'obéiſſance que nous vous devons, nous vous envoyons nos venerables freres les évêques Abundantius, Jean & un autre Jean ; & nos chers fils Theodore & George prêtres, Jean diacre, & Conſtantin ſoûdiacre de nôtre égliſe : Theodore prêtre, legat de l'égliſe de Ravenne avec des moines ſerviteurs de Dieu. Ce n'eſt pas par la confiance que nous avons en leur ſavoir : car comment pourroit-on trouver la ſcience parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec ſimplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laiſſée : demandant à Dieu comme nôtre principal avantage, de conſerver & le ſens & les paroles de leurs deciſions, ſans rien ajoûter, ni diminuer. Nous avons donné à ces deputez quelques paſſages des peres, avec les livres mêmes, pour vous les preſenter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette égliſe apoſtolique vôtre mere ſpirituelle : non par l'éloquence ſeculiere, dont ils ſont dépourvûs : mais par la ſincerité de la foi, que nous avons appriſe dés le berceau : & nous vous ſupplions de les écouter favorablement.

Le pape explique enſuite la foi de l'égliſe ſur

la Trinité & l'Incarnation, principalement par raport à la question des deux volontez : sur laquelle il dit nettement, que les trois personnes divines n'ayant qu'une nature, n'ont aussi qu'une volonté : mais qu'en Jesus-Christ comme il y a deux natures, il y a deux volontez, & deux operations. Il soutient que le saint siege n'a jamais erré, & ne s'est jamais écarté du chemin de la verité, en vertu de la promesse faite à saint Pierre ; & que ses predecesseurs n'ont jamais cessé d'exhorter les heretiques pour les ramener. Ensuite il prouve la distinction des deux volontez, par les passages de l'écriture expliquez par les peres. Il y joint la définition du concile de Calcedoine, & celle du cinquiéme concile : puis plusieurs passages des peres grecs en original, & des peres latins traduits en grec : de S. Gregoire de Nazianze, de S. Gregoire de Nysse, de S. Jean Chrysostome, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Hilaire, de S. Athanase, du pretendu saint Denis, de saint Ambroise, de saint Leon. Le pape Agathon fait l'application de tous ces passages, & ajoûte : On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcedoine : savoir Jean évêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, Ephrem, & le grand Anastase d'Antioche.

AN. 680. p. 636. p. 637. p. 640. p. 648. p. 649. p. 652. p. 653. p. 656. p. 657. p. 664.

D'ailleurs il raporte les passages des anciens heretiques, qui ont soûtenu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une operation, & une volonté : d'Apollinaire, de Severe chef des Acephales, de Nestorius, de Theodose d'Alexandrie : puis des nouveaux heretiques, c'est-à-dire des Monothelites, Cyrus,

p. 665. p. 668.

AN 680. Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. & releve leurs contradictions. Aprés avoir ainsi prouvé la verité de la foi catho-
669. lique, il exhorte l'empereur à se servir de sa puis-
673. sance pour la soutenir, & délivrer l'église de ceux
676. qui la combattent. Puis il ajoûte: Si l'évêque de C. P. enseigne avec nous cette doctrine, il n'y aura
677. plus de division: s'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu. Il finit en priant l'empereur de donner une entiere liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique. Telle est la lettre particuliere du pape Agathon.

La lettre synodale est aussi en son nom, & de tous les synodes soumis au concile du saint siege: c'est-à-dire de toutes les provinces d'Occident. Elle contient en substance les mêmes choses que la let-
p. 680. B. tre precedente. Les évêques y avoüent de même leur peu de science; & parlant des legats ils disent: Vous nous avez ordonné d'envoyer des personnes
p. 681. A. de bonnes mœurs, & bien instruites dans les écritures. Quant aux mœurs, quelque pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier: quant à la science, si on la reduit à celle de la religion, il n'y a que la connoissance de la verité: s'il s'agit de l'éloquence seculiere, nous ne croyons pas que personne de nôtre tems se puisse venter de la posseder parfaitement. Nos païs sont continuellement agitez par la fureur de diverses nations: ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces barbares nôtre vie est pleine d'inquietudes; & nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien

cien patrimoine des églises a été consumé petit à petit par diverses calamitez. Il ne nous reste pour tout bien que la foi : nôtre plus grande gloire est de la conserver pendant nôtre vie, nôtre avantage éternel est de mourir pour elle. Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu est sincere : le fond de la doctrine est excellent : mais le stile est embarassé, & les frequentes repetitions produisent une longueur excessive. AN. 680.

Les évêques s'excusent d'envoyer si tard les legats, à cause de la longueur du chemin, & qu'une grande partie d'entre eux s'étend jusques à l'Ocean. Nous esperions, ajoutent-ils, que Theodore le philosophe archevêque de la grande isle de Bretagne, viendroit avec des évêques du païs, aussi-bien que plusieurs autres de divers lieux : afin de vous écrire au nom de tout nôtre concile, & que tous eussent connoissance de ce qui se passeroit. Vû principalement que plusieurs de nos confreres sont au milieu des nations barbares, sçavoir des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Goths & des Bretons. Ils sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi ; & autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous seroient-ils contraires, s'ils étoient scandalisez sur cet article. Nous vous envoyons des personnes qui vous presenteront la confession de foi de tout tant que nous sommes d'évêques du septentrion & de l'occident : non pour disputer comme d'une doctrine incertaine, & sujette au changement. Et ensuite : Nous recevons comme nos freres tous les évêques qui veulent en- p. 685. c. p. 688.

AN. 680. ſeigner avec nous tout ce qui eſt contenu dans cette confeſſion de foi : & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les ſouffrirons jamais en nôtre compagnie, qu'ils ne ſe ſoient corrigez.

p. 689. C. Cette ſeconde lettre eſt ſouſcrite par le pape, &
p. 692. par tous les évêques qui aſſiſtoient au concile de Rome.

VIII. Voyages de S. Benoiſt Biſcop.

Vita to. 2. act. p 104. Sup. liv. XXXIX. n. 43.

Vers le même tems, & peut-être avant le concile, le pape renvoya en Angleterre ſaint Benoiſt Biſcop qui étoit venu à Rome pour la cinquiéme fois. Il y fit ſon quatriéme voyage vers l'an 670. aprés avoir cedé à l'abbé Adrien le monaſtere de ſaint Pierre de Cantorbery : & en rapporta quantité de livres eccleſiaſtiques, qui lui avoient été partie vendus, partie donnez. En repaſſant à Vienne, il en retira encore pluſieurs qu'il avoit achetez, & laiſſez chez ſes amis. Etant revenu en Angleterre, il raconta au roi Egfrid de Northumbre tout ce qu'il avoit fait dans ſes voyages pour le ſervice de la religion : tout ce qu'il avoit appris à Rome & ailleurs touchant la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique, & lui montra les livres & les reliques qu'il avoit apportez. Le roi le prit en telle affection, qu'il lui donna une terre de ſoixante & dix familles, c'eſt-à-dire d'autant de charruës, afin d'y bâtir un monaſtere en l'honneur de S. Pierre. Il le bâtit à l'embouchure de la riviere de Vire, d'où lui vint le nom de Viremouth : c'étoit l'an 674. quatriéme du regne d'Egfrid, indiction ſeconde.

Un an aprés Benoiſt paſſa en Gaule, & en emmena des maſſons pour bâtir ſon égliſe de pierre, &

voutée à la Romaine. Et comme il n'y avoit point encore de verriers dans la Bretagne, il en fit aussi venir de Gaule, & mit des vitres aux fenêtres de l'église, & des autres bâtimens. C'est ainsi que les Anglois apprirent l'art de la verrerie. Il fit aussi venir de deça la mer tout ce qui étoit necessaire pour le service de l'autel & de l'église, & qu'il ne pouvoit recouvrer dans le païs: soit vases, soit ornemens. Enfin pour avoir ce qui ne se trouvoit pas même en Gaule, il retourna une cinquiéme fois à Rome. Mais avant ce dernier voyage, il fonda un autre monastere. Car le roi Egfrid voyant le bon usage qu'il avoit fait de la premiere terre, lui en donna une de quarante familles en un lieu nommé Girve, ou Jarou, à deux lieuës de Viremouth, pour y fonder un monastere en l'honneur de saint Paul. Le prêtre Ceolfrid en fut le premier abbé; & ces deux monasteres de saint Pierre & de saint Paul étoient tellement unis, que c'étoit comme une seule communauté. Benoist Biscop mit aussi un abbé à saint Pierre, à cause de ses frequens voyages, & ce fut saint Estervin son parent. Etant donc allé à Rome pour la cinquiéme fois, il en raporta une multitude innombrable de livres de toutes sortes, & quantité de reliques. Il en raporta aussi plusieurs images des Saints pour orner son église de saint Pierre. Il obtint du pape Agathon un privilege suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Egfrid, pour conserver la liberté du monastere. Enfin pour y établir le chant & les ceremonies Romaines, il pria le pape d'envoyer

AN. 680.

AN. 680. avec lui Jean chantre de l'église de saint Pierre, & abbé de saint Martin de Rome; ce que le pape lui accorda.

Be. IV. hist. c. 18. Le pape Agathon chargea l'abbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la foi de l'église d'Angleterre, & en faire son rapport à Rome. Car le pape vouloit connoître l'état de cette province aussi-bien que des autres, par raport principalement à l'heresie des Monothelites. L'abbé Jean emporta avec lui les actes du concile tenu à Rome sous le pape saint Martin. Quand il fut arrivé en Angleterre, il assista à un concile que l'archevêque

c. 17. Theodore assembla au sujet de cette même heresie la dixiéme année du roi Egfrid, le quinziéme des calendes d'Octobre, indiction huitiéme : c'est-à-dire l'an 680. le dix-septiéme de Septembre. Le lieu de ce concile se nommoit Hetfeld. L'église d'Angleterre y fit sa profession de foi, & déclara qu'elle recevoit les cinq conciles generaux, & le concile du pape saint Martin : anathematisant ceux qu'ils condamnoient, & recevant ceux qu'ils recevoient.

c. 18. On donna à l'abbé Jean un exemplaire de ce concile pour le porter à Rome. Lui de son côté donna à transcrire dans le monastere de saint Benoist Biscop le concile du pape saint Martin.

Il y laissa par écrit l'ordre de la celebration des fêtes pour toute l'année, dont plusieurs prirent des copies : & y enseigna de vive voix le chant Romain. Les plus habiles chantres venoient l'entendre de tous les monasteres du païs : & plusieurs l'invitoient

à venir chez eux. Enfin l'abbé Jean s'embarqua pour retourner à Rome : mais peu de tems aprés qu'il eût passé la mer, il tomba malade, & mourut. Ses amis firent porter son corps à saint Martin de Tours où il fut enterré honorablement. Il y avoit passé en venant : car il avoit devotion à ce Saint, dont son monastere de Rome portoit le nom. Les moines l'y avoient reçu charitablement, l'avoient prié d'y repasser à son retour, & lui avoient donné des personnes pour l'aider dans son voyage. Sa mort n'empêcha pas que la confession de foi des Anglois ne fût portée à Rome, & reçuë avec grande satisfaction du pape, & de tous ceux qui la virent. AN. 680.

Saint Benoist Biscop orna ses deux monasteres des images qu'il avoit apportées de Rome. Au fonds de l'église de saint Pierre, il mit celle de la Vierge, & des douze Apôtres: à la muraille meridionale les histoires de l'évangile, à la septentrionale les visions de l'Apocalypse. Car toutes ces images étoient de platte peinture. De sorte que ceux même qui ne savoient pas lire entrant dans cette église, trouvoient de tous côtez des objets agreables & utiles : voyant Jesus-Christ & ses Saints, & rappellant en leur memoire la grace de son incarnation, ou la terreur de son dernier jugement. Ainsi en parle Bede qui avoit ces peintures devant les yeux. Benoist Biscop mit dans le monastere de S. Paul des images qui marquoient la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Par exemple Isaac portant le bois de son sacrifice, & Jesus-Christ portant sa croix : le serpent d'airain, & Jesus-Christ crucifié.

Vita n. 6. to. 2.

Act. p. 1005.

n. 9.

AN. 680.

IX.
Retour de S. Vilfrid.

Vita per eddi. c. 31.
c. 41.

Aprés le concile de Rome saint Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du concile, dont il devoit montrer le jugement à l'archevêque Theodore, & au roi Egfrid. Il obtint aussi un privilege du pape Agathon en faveur de son monastere de Ripon. Pour la consolation des églises d'Angleterre, il emporta quantité de reliques, écrivant les noms des Saints dont chacune étoit: & quantité d'autres meubles pour l'ornement des églises. Ayant

c. 32.

passé les plaines de Lombardie, & les montagnes des Alpes, il entra sur les terres des François, où il apprit que son ami le roi Dagobert venoit d'être tué en trahison, par la conspiration des ducs & du consentement des évêques. C'est-à-dire par le parti

V. Mabill. Praef. part. 1. sec.

d'Ebroïn, qui avoit alors toute l'autorité en Neustrie, sous le nom du roi Theodoric: & qui avoit établi même en Austrasie plusieurs faux évêques à la place des legitimes, comme Vaimer à Troyes, & Pharamond à Mastrict: car en general l'église de France tomba depuis ce tems en une grande desolation. Le roi Dagobert II. fut enterré à Stenay, & y est honoré comme martyr depuis plusieurs siecles: suivant l'usage du tems où l'on donnoit ce titre à tous ceux qui ayant bien vécu avoient été tuez injustement. Plusieurs dans les derniers tems l'ont confondu avec Dagobert I. son ayeul plus connu que lui: à qui ils ont attribué la fondation

V Abr. hist. ord S. B. to. 1. p. 652.

des églises, & des monasteres fondez par le second, principalement en Alsace.

Le roi Theodoric qui regnoit déja en Neustrie & en Bourgogne commença alors à regner aussi

en Austrasie, & réunit toute la puissance des François. Ainsi fut accomplie la prophetie de saint Eloy: car du vivant du roi Clovis second, il eut de nuit une vision qu'il raconta de cette sorte : Je voyois le soleil brillant avec un grand éclat vers la troisiéme heure du jour disparoître tout d'un coup. Comme je regardois attentivement ce prodige, je voi comme une lune en quartier se lever environnée en rond de trois étoiles, & suivre le cours ordinaire du soleil. La lune s'évanoüit, & les étoiles demeurerent: elles avancerent jusques vers le midy, se frapperent l'une & l'autre de leurs rayons, & la plus belle disparut subitement. Les deux autres sembloient se joindre, mais en un moment l'une s'obscurcit, & disparut, la derniere continua à suivre le cours du soleil augmentant toûjours en lumiere : en sorte que quand elle arriva au couchant, elle sembloit plus éclatante que le soleil même. Telle fut la vision de saint Eloy. Saint Oüen qui la raporte, ne la voyoit encore accomplie qu'en partie, car il écrivoit du vivant de Chilperic. En voici l'explication entiere. Le soleil étoit le roi Clovis second, qui regnoit seul en France, & mourut peu de tems aprés. La lune étoit la reine sainte Batilde, les trois étoiles ses trois fils Clotaire, Childeric & Theodoric, avec lesquels elle regna quelque tems. Aprés sa retraite ils se firent la guerre, & Clotaire mourut bien-tôt. Childeric fut tué quelque tems aprés; & Theodoric demeura enfin seul roi des François, comme avoit été son pere.

AN. 680.

Vita S. Elig. lib. II. c. 31.

Saint Vilfrid arrivant en France, un des évêques

Vita per Eddi. c. 31.

AN. 680. qui avoient fait perir le roi Dagobert, vint au devant de lui avec une grande armée, à dessein de prendre toute sa suite, tuer ceux qui resisteroient, vendre les autres à l'ancan, & le mettre en prison lui-même, pour le reserver au jugement d'Ebroïn. Mais saint Vilfrid lui parla si fortement, qu'il le reduisit à lui demander pardon. Il acheva heureusement son voyage, & arriva en Angleterre.

c. 32.

Cependant en France la vengeance divine éclata sur Ebroïn. Trois ans aprés la mort de saint Leger, c'est-à-dire en 681. un seigneur nommé Hermenfroy, qu'il avoit dépoüillé de ses biens, & qu'il menaçoit encore de mort, le guetta un dimanche avant le jour; & comme il sortoit de sa maison pour aller à matines, il lui déchargea sur la tête un si grand coup d'épée qu'il en mourut. On voit par cet exemple qu'en ce tems-là les plus grands seigneurs les plus occupez, & les moins pieux, ne se dispensoient pas d'aller aux offices publics, même de la nuit.

X. Arrivée des legats à C. P. *Anast. in Agath. V Baron. h. an. n. 39.*

Les legats du pape Agathon arriverent à C. P. le dixiéme jour de Septembre, indiction neuviéme, l'an 680. & furent reçûs par l'empereur Constantin à l'oratoire de saint Pierre dans le palais. Ils lui presenterent les lettres du pape, & aprés les avoir reçûës, il les exhorta à traiter l'affaire de la foi sans contention & sans aigreur: non par des propositions philosophiques, mais par l'écriture, les peres & les conciles. Il leur donna du tems pour repasser leurs instructions, & cependant les fit loger dans la maison de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes

AN. 680.

toutes les choses necessaires. Le même jour dixiéme de Septembre, l'empereur écrivit à George patriarche de C. P. Car Theodore ne l'étoit plus, quoiqu'il vécût encore ; & on avoit mis à sa place George prêtre tresorier, & syncelle, qui tint le siege six ans. L'empereur lui ordonnoit par sa lettre d'assembler à C. P. tous les metropolitains, & les évêques dépendans de son siege ; & d'avertir Macaire patriarche d'Antioche, qui étoit à C. P. d'en faire autant, pour examiner la question de la foi. Car, ajoûte l'empereur, nous y avions exhorté le pape Donus : & Agathon qui vient de lui succeder, nous a envoyé tant de sa part que de la part de tout son concile des legats qui sont maintenant à nos pieds, & nous ont rendu leurs lettres. Le dimanche les legats du pape furent invitez à venir en procession à l'église de N. Dame de Blaquernes, & pour leur faire plus d'honneur, l'empereur leur envoya du palais des chevaux avec un cortege.

S. Niceph. Chr. Theoph an. 10. Const. p. 290.

Sacra. to. 6. conc. p. 599.

Anast.

XI. Sixiéme concile general. 1. session.

Act. 1. p. 606.

Enfin le concile s'assembla pour la premiere fois le septiéme de Novembre 680. qui étoit la vingt-septiéme année depuis que Constantin avoit commencé à regner avec son pere, la treiziéme depuis son consulat, ou depuis la mort de son pere, indiction neuviéme. Le lieu de la seance fut un Sallon du palais nommé en latin *Trullus*, c'est-à-dire le dôme. L'empereur étoit assis à la premiere place, accompagné de treize de ses principaux officiers, qui par son ordre assisterent au concile.

Il n'y avoit à cette premiere séance qu'environ quarante évêques, de Thrace, & des parties d'Asie

AN. 680. les plus voisines ; les autres n'ayant pû encore arriver. Les trois legats du pape sont nommez les premiers ; savoir les prêtres Theodore & George, & le diacre Jean, qui fut depuis pape. Ensuite George patriarche de C. P. Pierre prêtre & moine legat du siege d'Alexandrie. Macaire patriarche d'Antioche en personne. George prêtre & moine legat de Theodore vicaire du siege de Jerusalem, qui apparemment étoit vacant. Aprés les patriarches sont nommez les legats du concile de Rome ; savoir, Jean évêque de Porto, Abundantius évêque de Paterne, Jean de Rege, Theodore prêtre deputé de Theodore archevêque de Ravenne en particulier. Puis Basile évêque de Gortyne en Crete, Theodore d'Ephese, Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Pierre de Nicomedie, Photius de Nicée, Jean de Calcedoine, Theodore de Melitine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, Macrobe de Seleucie en Isaurie, & les autres jusques au nombre de quarante-trois. Où il faut remarquer que les deputez des absens tiennent le rang des sieges dont ils sont deputez, quoiqu'ils ne soient que simples prêtres. Aprés tous les évêques sont nommez six prêtres tant abbez que moines, dont le dernier est Etienne disciple de Macaire patriarche d'Antioche : les autres sont de Sicile, de Rome & de C. P.

L'ordre de la séance étoit tel : l'empereur au milieu ayant ses officiers à ses côtez. Ensuite à la gauche qui étoit la plus honorable, les legats du pape, & de son concile, & celui de Jerusalem. A la droite étoient les deux patriarches de C. P, & d'Antioche,

le legat d'Alexandrie, l'évêque d'Ephese, & les autres dépendans de C. P. & d'Antioche. Les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Le patriarche d'Alexandrie, & le vicaire de Jerusalem n'avoient pû venir au concile, parce qu'ils étoient sous la domination des Arabes; & par la même raison, il n'y vint aucun évêque des provinces dépendantes de ces deux patriarches, non plus que d'Afrique. AN. 680. p. 619. E.

Les legats du pape parlerent les premiers, & dirent, adressant la parole à l'empereur: Il y a environ quarante-six ans, que Sergius évêque de ce siege & d'autres ont introduit de nouvelles expressions contre la foi: enseignant qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une volonté & une operation. Le saint siege a rejetté cette erreur, & les a exhortez à la quitter, mais inutilement jusques ici. C'est pourquoi nous demandons à vôtre majesté, que ceux qui sont du côté de l'église de C. P. disent d'où est venuë cette nouveauté. L'empereur ordonna à George de C. P. & à Macaire d'Antioche de s'expliquer sur cette proposition. Macaire d'Antioche avec son disciple Etienne, & deux évêques au nom du siege de C. P. Pierre de Nicomedie & Salomon de Clane répondirent: Nous n'avons point proposé de nouveauté: mais ce que nous avons appris des conciles oecumeniques & des peres approuvez; de ceux qui ont rempli ce siege de C. P. Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre: d'Honorius pape de l'ancienne Rome: & de Cyrus pape d'Alexandrie. Nous croyons & enseignons comme eux touchant la volonté & l'operation, & nous sommes prêts de le prouver. p. 621.

AN. 680. L'empereur dit : si vous voulez le prouver, nous ne vous permettons de le faire, que comme vous avez dit, par les conciles & par les peres. Seigneur, dit Macaire, ordonnez que le garde des chartes de cette église apporte les livres des conciles de la maison patriarcale. L'empereur l'ordonna ; & George diacre & garde des chartes étant sorti du concile, & entré dans la bibliotheque patriarcale, revint peu de tems aprés apportant les livres des conciles

p. 614. œcumeniques. L'empereur lui ordonna de les donner à lire : & le moine Etienne disciple de Macaire d'Antioche ayant pris le premier volume du concile d'Ephese, en fit la lecture. Et venant au discours de saint Cyrille à l'empereur Theodose qui commence : La gloire des hommes, il y lût ces paroles : L'appui de vôtre empire est le même Jesus-Christ par qui les rois regnent, & les princes rendent justice : car sa volonté est toute-puissante. Sur quoi Macaire d'Antioche dit : Le voilà Seigneur : j'ai prouvé une volonté en Jesus-Christ. Mais les legats de Rome se leverent, avec quelques évêques de la dépendance de C. P. & les magistrats ; & ils crierent : Macaire abuse de ce passage, saint Cyrille parle de la volonté divine de Jesus-Christ, puisqu'il la nomme toute-puissante ; & d'ailleurs il ne dit point une volonté avec la marque du nombre. Aprés que ce premier volume du concile d'Ephese eut été lû tout entier, l'empereur fit lire aussi le second, puis il dit : C'est assez pour aujourd'hui d'avoir lû les actes du concile d'Ephese : la premiere fois on lira ceux de Calcedoine. Ainsi finit la pre-

miere action ou session du sixiéme concile. AN. 680.

XII. Seconde session.

La seconde fut tenuë trois jours aprés, savoir le dixiéme de Novembre en presence de l'empereur, & de ses treize officiers. Les mêmes évêques & les mêmes deputez y assisterent. Paul secretaire de l'empereur dit en s'adressant à lui: Vôtre pieté se souvient, & tout le concile aussi, qu'aprés la lecture du concile d'Ephese, vous avez jugé à propos de lire celui de Calcedoine. L'empereur l'ordonna, & Antiochus lecteur & notaire du patriarche de C. P. ayant commencé à en lire le premier volume, vint à cet endroit de la lettre de saint Leon à Flavien: Chaque nature fait ce qui lui est propre avec la participation de l'autre. Le Verbe opere ce qui convient au Verbe, & la chair ce qui convient à la chair: l'un brille par ses miracles, l'autre succombe aux mauvais traitemens. Alors les legats de Rome se leverent, & s'écrierent: vous voyez, Seigneur, que ce pere enseigne clairement deux operations naturelles en Jesus-Christ, sans confusion & sans division, & il l'enseigne dans ce discours, que le concile a dit être l'appui de la foi orthodoxe. Que dit à cela le venerable Macaire, & ceux de son parti? Macaire dit: Pour moi, Seigneur, je ne dis point deux operations: & je ne voi point que Leon d'heureuse memoire l'ait dit en ce passage. Croyez-vous donc, dit l'empereur, qu'il ait dit une operation? Macaire répondit: Je ne parle point de nombre: je dis seulement l'operation theandrique suivant saint Denys. L'empereur reprit: Et comment entendez-vous cette operation theandrique? Macaire

p. 618.

AN. 680. répondit : Je n'en juge point. On acheva la lecture du concile de Calcedoine, & l'empereur remit celle du cinquiéme concile à la session suivante.

XIII. Troisiéme session. p. 619. p. 622. E.

La troisiéme session du sixiéme concile fut tenuë trois jours aprés la seconde : c'est-à-dire le treiziéme de Novembre. Le lecteur Antiochus commençant à lire le cinquiéme concile, trouva d'abord une piece intitulée : Discours de Menas archevêque de C. P. à Vigile pape de Rome, sur ce qu'il n'y a qu'une volonté en Jesus-Christ. A ces mots les legats de Rome se leverent, & s'écrierent : Seigneur, ce livre est falsifié. Qu'on ne lise point ce pretendu discours de Menas à Vigile : il est supposé. Mais faites examiner ce volume du cinquiéme concile, & vous serez convaincu que ce discours n'y a été mis que depuis peu. Car Menas mourut la vingt-uniéme année de Justinien, & le cinquiéme concile fut assemblé la vingt-septiéme, lorsqu'Eutychius étoit évêque de cette ville. L'empereur & les magistrats avec quelques évêques examinerent le livre, & remarquerent que l'on avoit ajoûté au commencement trois cahiers, qui n'avoient point le chifre ou signature que l'on avoit accoutumé d'y mettre : mais le premier chifre étoit au quatriéme cahier, le second au suivant, & ainsi du reste. D'ailleurs l'écriture des trois cahiers ajoûtez étoit differente de l'ancienne écriture du même volume. Ainsi l'empereur dit : Qu'on ne lise point ce discours : mais qu'on lise la preface du cinquiéme concile.

On lut donc le premier volume, puis le second ; & à la septiéme session, on trouva deux pretendus

écrits du pape Vigile, l'un adressé à l'empereur AN. 680.
Justinien, l'autre à l'Imperatrice Theodora, où p. 623. D.
étoient ces paroles : Nous anathematizons aussi Theodore de Mopsueste, qui ne confesse pas que Jesus-Christ soit un hypostase, une personne, une operation. Les legats de Rome se leverent encore, & s'écrierent : A Dieu ne plaise, Seigneur, Vigile n'a point dit une operation. Ces écrits ne sont point de lui : on a aussi falsifié ce volume. Car si Vigile avoit enseigné une seule volonté, & que le concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une operation dans la définition du concile. En la lisant, vous verrez la verité. On lut dans son ordre la définition de foi toute entiere, & il ne s'y trouva rien touchant une operation. Les legats demanderent p. 626.
que le livre fût examiné pour découvrir la supposition, ce que l'empereur remit à une autre fois, & ordonna de continuer la lecture.

Aprés qu'elle fut achevée l'empereur demanda 680. Dec.
au concile & aux magistrats s'il leur paroissoit que Macaire d'Antioche eût bien prouvé, comme il avoit promis, qu'il n'y a qu'une volonté & une operation en Jesus-Christ. Ils répondirent que non, & l'empereur ordonna que Macaire & ceux de son parti prouveroient leur doctrine, par les passages des peres, suivant leur promesse. Macaire & les siens demanderent du tems pour apporter les passages ; & l'empereur ordonna que ce seroit à la prochaine session. Mais George de C. P. & les évêques de sa dépendance demanderent qu'on lût les lettres du pape Agathon, & de son concile à l'empereur, ce qu'il remit aussi à la session suivante.

680. Dec. Ce fut la quatriéme tenuë deux jours aprés, savoir le quinziéme de Novembre. On y lût les deux lettres du pape, & de son concile, traduites en grec par Diogene secretaire de l'empereur. Dans la cinquiéme session tenuë trois semaines aprés, savoir le septiéme de Decembre, Macaire d'Antioche suivant l'ordre de l'empereur, produisit deux volumes, qui contenoient des passages extraits des peres. Le premier avoit pour titre: Passages des saints Peres, qui enseignent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté, qui est celle du Pere & du saint-Esprit. Aprés que tous les deux volumes eurent été lûs, l'empereur dit: Si Macaire & les siens ont d'autres passages, ils les produiront dans la prochaine session. Il le fit dans la sixiéme tenuë seulement deux mois aprés, le douziéme de Février 681. Ce jour il produisit un autre recüeil de passages, qui fut aussi lû: & aprés que Macaire eut declaré qu'il n'avoit point d'autres passages à produire; l'empereur ordonna que ces trois volumes seroient scellez de la part des magistrats, des legats de Rome, & du siege de C. P. ce qui fut executé.

XIV. Quatriéme, cinquiéme, & sixiéme session.

p. 630.

p. 713.

Fevr. 681.

p. 720.

Alors les legats du pape dirent: Seigneur par tous ces passages Macaire d'Antioche, Etienne son disciple, Pierre évêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée n'ont encore rien montré, touchant l'unique volonté & l'unique operation. Ils ont même tronqué ces passages qu'ils ont produits: car ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'incarnation: & ils ont retranché ce qui convient au sujet & regarde proprement l'incarnation.

carnation. C'eſt pourquoi nous ſupplions vôtre majeſté, que l'on apporte du palais patriarcal de cette ville les livres originaux, d'où ſont tirez les paſſages qu'ils ont produits, pour les collationner; & nous prouverons l'illuſion. De plus nous avons en main un volume contenant pluſieurs paſſages des peres, qui prouvent clairement les deux volontez, & les deux operations; & pluſieurs paſſages des heretiques, qui ſoutiennent une volonté, comme Macaire & les ſiens. Nous vous demandons qu'ils ſoient lûs. L'empereur remit le tout à la prochaine ſeſſion. AN. 681. Fevr.

XV. Septiéme ſeſſion. p. 724. C.

Ce fut la ſeptiéme tenuë le lendemain treiziéme de Février. Le recüeil de paſſages des peres & des heretiques produits par les legats du pape fut lû tout entier par Etienne prêtre & moine, qui étoit de leur ſuite. L'empereur leur demanda s'ils avoient d'autres paſſages à produire. Ils répondirent: Quoique nous puiſſions en raporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuyer. Mais nous vous ſupplions, que l'on demande aux archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux lettres du pape Agathon, & de ſon concile. George & Macaire demanderent copie de ces lettres, pour verifier les paſſages ſur ceux de la bibliotheque de C. P. avant que de faire réponſe. Ce que l'empereur leur accorda; & ordonna que le recüeil de paſſages produit par les Romains ſeroit ſcellé comme ceux de Macaire, tant de la part des magiſtrats, que des deux partis: ce qui fut fait.

Anaſt. in Agath. v. Combef. pro act. ſyn. §. 2.

Mars 681. La huitiéme session fut tenuë trois semaines aprés,
XVI. Huitiéme session. savoir le septiéme jour de Mars, indiction neuviéme, l'an 681. L'empereur demanda à George de C. P. à
p. 729. Macaire d'Antioche & aux évêques de leur dépendance, s'ils convenoient du sens des deux lettres du pape Agathon, & de son concile. Le patriarche George répondit : Seigneur les ayant lûës, & ayant examiné les livres qui sont chez moi dans la bibliotheque patriarcale, j'ai trouvé tous les passages des peres qui y sont raportez conformes, sans aucune difference. Je m'y accorde : je le confesse : & je le croi ainsi. Theodore évêque d'Ephese dit, Seigneur je confesse, & je croi comme il est contenu en ces deux lettres, qu'il y a deux natures, deux volontez, & deux operations en Jesus-Christ.
p. 732. Sisinnius d'Heraclée en Thrace, George de Cyzique, Jean de Calcedoine, Sisinnius d'Hieraple en Phrygie, George de Byzie en Thrace, Gregoire
p. 733. de Mitylene, André de Methymne, Sergius de Selymbrie, Domitius de Prusiade, & Genés d'Anastasiople, en dirent autant.

Mais Theodore évêque de Melitine en Armenie s'avança au milieu de l'assemblée, & dit : Seigneur, je suis un homme rustique, & je demande qu'on lise ce papier. Jean secretaire de l'empereur en fit la lecture. Il contenoit en substance : Les peres dont les deux partis raportent les passages, ont paru avant le cinquiéme concile ; & toutefois aucun des quatre conciles, ni le cinquiéme, n'a ordonné de rien enseigner touchant l'Incarnation, sinon deux natures en une personne. Et nous demandons à

vôtre majesté, qui a tant de zele pour l'union des églises, de ne point permettre que l'on passe les bornes de nos peres, ni que l'on accuse aucun des morts : soit qu'il ait enseigné une operation & une volonté, ou deux operations & deux volontez, à moins qu'il ne soit du nombre des heretiques condamnez par les conciles. Mars 681.

L'empereur ordonna à Theodore de declarer ceux qui avoient fait avec lui cet écrit. Il nomma Pierre évêque de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe, & quelques-uns du conseil du patriarche de C. P. savoir, George diacre & garde-chartes, Anastase diacre, notaire & défenseur des vaisseaux, Etienne & Denis, tous deux diacres & chanceliers, Anastase prêtre & moine; & enfin Etienne prêtre & moine, disciple du patriarche d'Antioche. L'empereur lui demanda encore : Qui vous a donné ce papier que vous avez presenté? Theodore de Melitine répondit : C'est cet abbé Etienne. Et il le montra debout derriere le siege où étoit assis Macaire d'Antioche. p. 736.

On passa outre à recevoir les suffrages des évêques de la dépendance de C. P. & George évêque de Camuliane dit : Je reçois, Seigneur, les deux lettres du pape Agathon, je m'y conforme, je croi & je confesse deux volontez naturelles & deux operations. Platon de Cinna & Theodore de Verisse en dirent autant; & aprés que ces quatorze eurent fait leur declaration en particulier, tous les autres évêques dépendans de C. P. s'écrierent qu'ils étoient du même sentiment, qu'ils croyoient deux volontez &

Mars 681. deux operations, & anathematiſerent ceux qui n'en admettoient qu'une.

p. 737. Alors on revint à Theodore de Melitine, & on lui ordonna de ſe lever, & de paroître au milieu de l'aſſemblée, avec les évêques & les clercs qu'il avoit nommez, comme étant de ſon ſentiment. Tous le deſavoüerent, hormis Etienne diſciple de Macaire, & dirent : Il nous impoſe une fauſſeté, l'écrit qu'il a preſenté a été fait à nôtre inſçû, & nous ſommes prêts à confeſſer la foi orthodoxe. Toutefois on déclara que l'écrit de Theodore donnoit un ſoupçon contre eux; & que pour s'en purger, ils donneroient en une autre ſeſſion leur confeſſion de foi par écrit en preſence des ſaints évangiles.

Enſuite George de C. P. s'approcha de l'empereur, & dit : Seigneur, ordonnez que l'on mette dans les dyptiques le nom du pape Vitalien. Car il en a été ôté ſur une requête qui vous fut preſentée de la part de mon égliſe, de Macaire d'Antioche, & des évêques qui ſe trouvoient à C. P. à cauſe du retardement des legats envoyez de Rome. Faites-nous auſſi rendre la requête; vous verrez auſſitôt ceux qui communiquent à l'égliſe catholique, ou qui s'en ſeparent pour une ſeule perſonne. L'empereur l'ordonna ainſi, & le concile s'écria : Longues années au grand empereur Conſtantin, Longues années à l'empereur catholique, au conſervateur de la foi, à l'empereur pacifique, au nouveau Conſtantin, au nouveau Theodoſe, au nouveau Marcien, au nouveau Juſtinien. Longues années

au pape orthodoxe Agathon, au patriarche George, au Senat. Mars 681. p. 740.

Aprés ces acclamations, l'empereur à la priere du concile ordonna à Macaire d'Antioche de declarer sa foi sur la Trinité, l'incarnation, & les deux volontez, & s'il s'accordoit aux lettres du pape Agathon. Macaire répondit : Je ne dis point deux volontez, ou deux operations : mais une volonté & une operation Theandrique. Le concile dit : Puisque Macaire ne s'accorde pas aux lettres du pape Agathon, que nous avons tous reçûës, nous sommes d'avis qu'il se leve de son siege, pour répondre. Alors cinq évêques dépendans du siege d'Antioche, savoir Macrobe de Seleucie en Isaurie, Eulalius de Zenopole, Constantin de Dalisande, & Theodore d'Olba, se leverent, & declarerent qu'ils recevoient les lettres du pape Agathon, & qu'ils croyoient deux volontez & deux operations.

XVII. Macaire condamné.

L'empereur fit ensuite apporter par Photin son secretaire les trois volumes de passages produits par Macaire & scellez. Aprés que Macaire les eut reconnus, l'empereur lui demanda à quel dessein il avoit extrait ces passages. C'est, dit Macaire, touchant la volonté unique du pere de N. S. J. C. & du S. Esprit. Et que croyez-vous, dit l'empereur, touchant l'incarnation? Macaire commença à expliquer sa créance : mais comme il fit mention d'une confession de foi qu'il avoit donnée à l'empereur, l'empereur en ordonna la lecture. Elle étoit longue & catholique dans le reste : mais il y soûtenoit expressément que Jesus-Christ n'avoit que la seule volonté p. 741. p. 744. p. 748 B.

Mars 681. divine. Il condamnoit entre les heretiques saint Maxime avec ses disciples, le traitant de Manichéen & de payen: & comptoit entre les docteurs dont il s'autorisoit le pape Honorius, comme Sergius & Cyrus. Quoique sa créance fût manifeste par cet écrit, l'empereur & le concile ne laisserent pas de le faire expliquer de vive voix; & de lui demander, s'il confessoit deux volontez, & deux operations en Jesus-Christ. Macaire répondit: Je ne dis point deux volontez ou deux operations, quand on devroit me couper tous les membres l'un aprés l'autre, & me jetter dans la mer.

p. 749. D.

p. 752. C.

L'empereur & le concile ordonnerent au diacre George d'apporter de la bibliotheque patriarcale les livres des peres, pour verifier les passages produits par Macaire. Les livres étant apportez, le consul Pierre confera un volume de saint Athanase avec le premier volume des extraits de Macaire, representé par Diogene secretaire de l'empereur. Le premier passage étoit tiré du concile de saint Athanase contre Apollinaire: mais Macaire en avoit retranché la suite, qui fut lûë, & qui faisoit contre lui. L'empereur lui demanda pourquoi il avoit ôté ces paroles si importantes? Macaire répondit: J'ai fait ces extraits suivant mon dessein. Il fit la même réponse sur un second passage qui se trouva tronqué. Sur quoi le concile s'écria: Il s'est manifestement declaré heretique. Anathême au nouveau Dioscore. Malheur au nouvel Apollinaire. Il merite d'être privé de l'épiscopat. Qu'il soit dépoüillé de son pallium.

to. 2. p. 940 n. 1. n. 6.

p. 756.

p. 757. E.

p. 760.

Il en fut dépoüillé en effet par Basile de Crete ; & comme il étoit debout au milieu de l'assemblée avec Etienne son disciple, Theophane abbé de Baïes leur demanda : Jesus-Christ avoit-il une volonté humaine & impeccable ? Ils répondirent : Nous ne connoissons point en Jesus-Christ de volonté humaine, mais bien la divine, sans volontez charnelles ni pensées humaines, suivant le passage de saint Athanase qui vient d'être lû. Theophane répondit : Si vous aviez mis le passage entier, on auroit trouvé que saint Athanase appelle volontez charnelles & pensées humaines, celles qui sont coupables & voluptueuses, & qui viennent de la sugestion du demon. Je ne les attribuë pas non plus à Jesus-Christ ; Dieu m'en preserve, mais seulement une volonté naturelle, telle que Dieu l'avoit mise en Adam. Or je vous demande : Adam avoit-il une ame raisonnable ? Ouy, répondirent-ils. Theophane ajouta : Avoit-il une volonté naturelle ? Etienne répondit : Il avoit une volonté de choix & de libre arbitre. Car avant son peché il avoit une volonté divine, & vouloit avec Dieu. Domitius évêque de Prusiade dit : Quel absurde blasfême ? Si Adam vouloit avec Dieu, il étoit donc aussi createur ? Les Romains ajoûterent : Si Adam avant son peché avoit une volonté divine, il étoit donc consubstantiel à Dieu, sa volonté étoit invariable & vivifiante. Comment est-il donc changé, & tombé dans la mort ? Ne sçavez-vous pas que saint Cyrille dit de Jesus-Christ : Comme il est consubstantiel, il a la même volonté que son pere ; une même substance n'a qu'une même volonté.

Mars 681.

Anast. in Agath.

Mars 681. Theophane pressa Macaire & Etienne de répondre par ouy, ou par non, sur la question : si Adam avoit une volonté naturelle, offrant de le prouver par les peres. Ils ne voulurent jamais en convenir, ni le nier ; mais l'empereur & le concile ordonnerent à Theophane de raporter ses preuves ; & il cita un passage de saint Athanase, & un de S. Augustin. D'où le concile conclut : Si le premier Adam a eu une volonté naturelle, comment le second Adam ne l'aura-t-il pas euë dans sa nature humaine ? Si donc il a pris une volonté impeccable dans sa nature humaine, & qu'avant les siecles il eût avec le pere & le saint-Esprit une volonté divine, il est clair qu'il faut reconnoître en lui deux volontez.

Athan. II. Contr. Apol. n. 6. p. 944. Aug. V. Cont. Jul.

On continua la verification des passages produits par Macaire ; & on en examina encore trois : un de saint Ambroise, un du livre des noms divins attribué à Denis, un de saint Jean Chrysostome, qui est ainsi nommé dans les actes du concile. On vit que tous trois avoient été tronquez : aprés quoi l'empereur remit le reste à une autre session.

Lib. II. ad Grat. c. 3.

XVIII. Neuviéme session.

p. 773. D.

Ce fut la neuviéme tenuë le lendemain huitiéme de Mars. Macaire d'Antioche n'y assista pas ; & il ne paroît plus au concile, ni personne pour son siege, jusques à la quatorziéme session. Constantin diacre, & primicier des notaires du patriarche de C. P. avertit que quatre évêques, savoir Pierre de Nicomedie, Salomon de Clanée, Antoine d'Hypepe & Theodore de Melitine, demandoient à entrer, avec sept clercs, dont le dernier étoit le moine Etienne disciple de Macaire. C'est qu'ils avoient été

été exclus du concile, comme suspects d'heresie. Mars 681.
On les fit entrer : puis on continua l'examen du premier volume des passages produits par Macaire. On vint à un passage de saint Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ : Mon pere s'il est possible que ce calice s'éloigne de moy : où Saint Athanase dit: Il montre ici deux volontez, l'une humaine, qui est celle de la chair, & l'autre divine. Surquoy Basile évêque de Gortyne dit : Voyez Seigneur, loin de prouver l'unique volonté comme ils promettoient, ils ont prouvez clairement les deux volontez par ce passage. Le moine Etienne répondit: Saint Gregoire le theologien prouve clairement l'unique volonté de Jesus-Christ, en disant : Son vouloir n'étoit point contraire à Dieu, étant tout divinisé. Basile repondit : Quelle volonté pretendés-vous qui ait été divinisée, la divine ou l'humaine ? Si vous dites que c'est la divine, ce qui est divin n'a point besoin d'être divinisé : si c'est l'humaine, il y a deux volontez ; & vous le prouverez malgré vous, par ce même passage. Domitius de Prusiade dit, Je demande que le moine George condisciple d'Etienne soit interrogé sur la doctrine d'Etienne. On l'interrogea, & il répondit : Il dispute toûjours contre le sentiment des peres, c'est leur ennemi.

p. 776. Matth. XXVI. 39. Athan. de Incarn. to. 1. p. 887. D. edit. 1698.

Orat. 2. theol.

On examina encore un passage de saint Cyrille qui se trouva tronqué ; puis le concile dit parlant à Etienne : Tant s'en faut que vous & Macaire vôtre maître ayez prouvé l'unique volonté de Jesus-Christ par ce volume que vous avez produit : au contraire, nous y avons trouvé que saint Athanase enseigne

In Matth. serm. 12. p. 777.

Mars 681. clairement deux volontez : quoique vous ayez tronqué & obscurci les passages à vôtre ordinaire. C'est pourquoi comme convaincu d'avoir corrompu la doctrine des peres, & suivi celle des heretiques : nous vous declarons déchûs de toute dignité & fonction sacerdotale. Quant aux évêques & aux clercs ici presens, qui se sont repentis, & ont confessé avec nous la foi orthodoxe : nous ordonnons qu'ils reprendront leurs places, à la charge de donner leur confession de foi par écrit à la premiere session.

p. 780.

Le concile s'écria : Longues annés à l'empereur; chassez l'heretique. Malheur au nouvel Eutyques ; malheur au nouvel Appollinaire. Chassez l'heretique. On chassa en effet le moine Etienne, & les clercs de Rome le pousserent par les épaules hors de l'assemblée. Les quatre évêques & les six clercs suspects dirent, qu'ils étoient prêts de donner leur confession de foy. Le concile declara, que dans la prochaine session, on verifieroit le recüeil des passages produits par les Romains, sans examiner les deux autres volumes produits par Macaire : attendu que les passages qu'ils contenoient ne faisoient point au sujet. Ainsi il finit la neuviéme session.

Anast. in Agath.

XIX. Deuxiéme session.

La dixiéme fut tenuë dix jours aprés : savoir le dix-huitiéme de Mars. Il y assista environ douze évêques de plus que dans les precedentes, entre autres Philalethe de Cesarée en Cappadoce, Platon d'Ancyre en Galatie, Marin de Sardes, Justin de Tyane, Alypius de Gangres, Isidore de Rodes. L'empereur fit apporter le recüeil de passages des po-

p. 785.

res produit par les Romains. Aprés qu'on eut levé le sceau, Salomon diacre & notaire du patriarche de C. P. en commença la lecture. Le titre portoit: Passages des peres, pour montrer deux volontez & deux operations en Jesus-Christ. Le premier passage étoit de la seconde lettre de saint Leon à l'empereur Leon, qui fut collationné à l'original tiré du tresor de l'église de C. P. écrit en parchemin, & couvert d'argent. On collationna ensuite un passage de S. Ambroise avec un livre en papier tres-ancien tiré de la bibliotheque patriarcale. Ce qui montre que saint Ambroise étoit depuis long-tems traduit en grec. Le troisiéme passage étoit aussi de saint Ambroise, & fut collationné sur un livre latin raporté par les Romains, & interpreté par Constantin prêtre défenseur de l'église de C. P. & grammairien latin. On verifia ainsi sur les livres de la bibliotheque patriarcale de C. P. tous les passages contenus au recüeil des Romains, & ils se trouverent conformes. Il y avoit trente-neuf passages tirez de treize peres: savoir saint Leon, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Gregoire de Nysse, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Epiphane, saint Gregoire de Nazianze, saint Augustin, saint Justin martyr: saint Ephrem, & saint Anastase tous deux patriarches d'Antioche: & Jean de Scythopolis. Il y avoit aussi quelques passages de l'empereur Justinien. Comme saint Ephrem & saint Anastase étoient les plus nouveaux, le concile rendit témoignage que leur autorité & leur sainteté étoit reconnuë.

Mars 681.

epist. 134. al. 97.

Lib. 11. ad Grat. p. 788. C.

p. 828. B.

p. 829.

Mars 681. Aprés les passages des peres, on verifia dans le même recüeil les passages des heretiques, qui ne reconnoissoient qu'une volonté & une operation en Jesus-Christ. Il y avoit quinze passages de six auteurs: Themistius, Anthime, Severe, Paul, Theodose & Theodore. Et tous ces passages, tant des peres que des heretiques, sont raportez tout au long

p. 841. dans les actes du concile. Les legats du pape demanderent que l'on y inserât un passage d'Apollinaire, qui n'étoit pas dans leur recüeil, & qui soutenoit aussi une operation: ce qui leur fut accordé.

Ensuite les quatre évêques, & les six clercs qui avoient été suspects, presenterent les libelles de leurs confessions de foi, & firent serment sur les saints évangiles. Les libelles étoient tous conformes à celui de Pierre évêque de Nicomedie metropolitain de Bithynie, qui fut lû & inseré dans les

p. 845. actes. Enfin George deputé de Jerusalem demanda la lecture de la lettre de saint Sophrone à Sergius, qui fut remise à la prochaine session.

XX. Onziéme session. Ce fut l'onziéme tenuë deux jours aprés, c'est-à-dire le vingtiéme de Mars 681. Il y assista environ

p. 852. trente évêques de plus que dans les precedentes.

Sup. liv. XXXVIII. n. 6. p. 900. On lût la lettre de saint Sophrone patriarche de Jerusalem à Sergius patriarche de C. P. Ensuite les legats du pape Agathon dirent: Nous savons que l'on a trouvé chez Macaire & Etienne son disciple, des écrits conformes à ceux des heretiques, qu'on les leur a ôtez, & qu'ils sont dans le tresor des chartes patriarcales de cette ville: nous demandons qu'ils soient apportez. George garde des chartes

convint que ces papiers étoient dans le tresor, & Mars 681.
les apporta par ordre de l'empereur. Il y avoit deux volumes, & un cahier de papier. On lui demanda p. 901.
si c'étoient des ouvrages de Macaire : Il répondit : On les a trouvé dans le palais de Philippe en un appartement qui appartient au monastere de Chrysopolis, avec differens autres livres. Ils sont de la main de l'abbé Etienne, & par le titre on voit que ce sont des ouvrages de Macaire & d'Etienne. On en commença la lecture par le cahier dont le titre étoit : Copie du libelle presenté à l'empereur par Macaire patriarche d'Antioche. L'empereur & le concile dirent : Nous savons ce qu'il contient, qu'on lise un des volumes. Le titre portoit: Discours adressé à l'empereur. Sur quoi Theophane abbé de Baïe dit : Un tel discours doit être presenté & lû dans le Senat: cependant Macaire a commencé par en envoyer des copies en Sardaigne, à Rome & en d'autres lieux, ce qui est contre les loix de l'église. L'empereur dit : Nous n'avons point de connoissance d'avoir reçû de tels discours de Macaire : mais seulement quelques papiers que nous n'avons pas encore lûs, & que nous vous donnerons, car le concile doit les connoître. On lût le discours qui se trouva plein d'erreur, & soutenant clairement une volonté & une operation. Le titre du second volume étoit : Discours envoyé par Macaire à Luc prêtre p. 904.
& moine d'Afrique, qui avoit écrit touchant la nouvelle heresie des Maximiens ; c'est-à-dire la doctrine catholique soutenuë par saint Maxime. Le concile en ayant ouy une partie, & voyant que

Mars 681. ce n'étoit qu'une refutation composée de syllogismes à la maniere d'Aristote, contraire aux conciles & aux peres : en interrompit la lecture, & défendit de passer outre. On trouva dans le même volume un troisiéme discours de Macaire, dont le concile empêcha de même d'achever la lecture. Seulement on ordonna d'extraire de ces quatre écrits de Macaire quelques passages conformes à ceux des heretiques produits par les Romains ; & on les insera aux actes du concile, faisant la comparaison des uns & des autres.

p. 908. C. A la fin de la session, l'empereur dit : Comme nous sommes occupez aux affaires de l'état, nous ordonnons que les patrices Constantin & Anastase, & les exconsuls Polyeucte & Pierre se trouveront au concile de nôtre part. Vû que la plûpart des points de cette affaire & les plus importans ont été traitez en nôtre presence.

XXI. Douziéme session.

La douziéme session fut tenuë deux jours aprés, savoir le vingt-deuxiéme de Mars. Quoique l'empereur fût absent, son siege y étoit, & des deux côtez, les quatre magistrats qu'il avoit nommez. Il y avoit environ quatre-vingts évêques, car le nombre en croissoit toûjours : mais il n'y avoit personne au nom du siege d'Antioche. Constantin primicier des notaires du patriarche de C. P. dit : Vous savez qu'à la derniere session l'empereur dit que Macaire lui avoit donné des papiers qu'il n'avoit pas encore lûs, & qu'il vous envoyeroit : Jean patrice & questeur est à la porte chargé de quelques papiers. Mais avant que de le faire entrer, on fit lire à l'ordi-

p. 912. D.

naire les actes de la session precedente. Le questeur Mars 681.
Jean presenta deux papiers & deux livres, le tout scellé de cire, d'un sceau contenant le monogramme de l'empereur. Aprés quoi le concile le fit retirer, & ordonna la lecture de ces pieces. p. 913.

On y trouva une copie de la lettre de Sergius patriarche de C. P. à Cyrus alors évêque de Phasis, que j'ay rapportée en son lieu. Les pretendus discours de Menas à Vigile, & de Vigile à Justinien & à Theodora, qui furent de nouveau rejettez. On lut ensuite la lettre de Sergius au pape Honorius, & la réponse d'Honorius. Pour verifier ces copies le concile ordonna à George garde-chartes, d'aller querir les registres & les autres pieces originales gardées dans le tresor des chartes patriarcales de C. P. Cependant le concile envoya à Macaire les notaires qui écrivoient les actes avec trois évêques savoir Jean de Rege, George de Cyzique & Domitius de Prusiade, pour lui faire reconnoître ses écrits. Les trois évêques y allerent accompagnez de Paul, & Jean secretaires de l'empereur & d'Agathon, lecteur & notaire du patriarche de C. P. & étant de retour, ils dirent : Suivant les ordres de vôtre grandeur & du concile, nous sommes allez à la maison patriarcale, & étant entrez dans une chambre où est Macaire, nous lui avons demandé si ce sont ses ouvrages. Les ayant pris, ouverts & verifiez, il a dit : Ouy assurément ce sont mes ouvrages, je les reconnois. Nous lui avons montré de même les trois volumes, & le papier qui ont été lûs aujourd'huy; & les ayant verifiez, il a dit : Ouy, je les reconnois;

p. 916. Sup. liv. XXXVII. n. 41. p. 917. Sup. XXXVII. n. 43. 44. p. 928. p. 933. p. 936.

Mars 681. je les presentay à l'Empereur l'année passée.

George le garde chartes, revint aussi apportant les livres & les registres qu'il avoit pû trouver dans le tresor. Le lecteur Antiochus prit avec lui un registre de diverses lettres : & y verifia celle de Sergius à Cyrus, qui se trouva conforme avec le livre de Macaire. On verifia de même la lettre de Sergius au pape Honorius. Puis George representa l'original latin de la réponse d'Honorius avec la traduction greque. L'original fut verifié par Jean évêque de Porto, l'un des legats Romains ; & tout se trouva conforme. Les magistrats demanderent l'avis du
p. 937. concile sur ces lettres : mais le concile remit à s'en expliquer dans la prochaine session.

Ensuite les magistrats demanderent de la part de l'empereur, si Macaire pourroit être rétabli dans son siege, en cas qu'il fût penitent. Le concile ayant repris en peu de mots les crimes de Macaire, ses mouvemens seditieux, les falsifications des peres, son opiniâtreté dans l'erreur : dit qu'il n'étoit pas possible de le jamais reconnoître pour évêque ; & pria au contraire que l'empereur le bannît de C. P. avec ses sectateurs. Alors les évêques & les clercs de la dépendance du siege d'Antioche, s'approcherent des magistrats, & leur dirent : Nous vous prions de demander à l'empereur que l'on nous donne un autre archevêque à la place de Macaire, afin que le siege d'Antioche ne demeure pas vacant ; & les magistrats s'en chargerent.

XXII. Treiziéme session. Con-

La treiziéme session fut tenuë six jours aprés la precedente, savoir le vingt-huitiéme de Mars, & il

n'y

n'y assista personne au nom du siege d'Antioche. Le concile prononça en ces termes le jugement qu'il avoit promis : Ayant examiné les pretenduës lettres dogmatiques de Sergius de C. P. à Cyrus & les réponses d'Honorius à Sergius ; & les trouvant éloignées de la doctrine des apôtres, des decrets des conciles & des sentimens de tous les peres : au contraire, conformes à la fausse doctrine des heretiques, nous les rejettons entierement, & les détestons comme propres à corrompre les ames. En rejettant leurs dogmes impies, nous croyons aussi que leurs noms doivent être bannis de l'église : savoir de Sergius, jadis évêque de cette ville de C. P. qui a commencé d'écrire sur cette erreur de Cyrus d'Alexandrie, de Pyrrhus, Paul & Pierre aussi évêques de C. P. de Theodore évêque de Pharan ; de tous lesquels le pape Agathon a fait mention dans sa lettre à l'empereur, & les a rejettez. Nous les declarons tous frappez d'anathême. Avec eux nous croyons devoir chasser de l'église & anathematizer Honorius, jadis pape de l'ancienne Rome : parce que nous avons trouvé dans sa lettre à Sergius, qu'il suit en tout son erreur, & autorise sa doctrine impie. Nous avons aussi examiné la lettre synodique de Sophrone d'heureuse memoire, jadis évêque de Jerusalem : nous l'avons trouvée conforme à la vraye foi, à la doctrine des apôtres & des peres, & l'avons reçuë comme utile à l'église ; & nous avons ordonné que son nom sera mis dans les dyptiques.

Mars 681.

damnation d'Honorius.

p. 944. C.

p. 945.

Les magistrats demanderent ensuite que le garde-chartes produisist tous les écrits qui se trouvoient

Mars 681. dans le thresor, composez par les personnes qui venoient d'être condamnées. Puis ils ajoûterent: Quant à la demande des évêques & des clercs dépendans d'Antioche, pour y ordonner un évêque, nous en avons fait nôtre raport à l'empereur; & il a ordonné qu'ils fassent à l'ordinaire un decret d'élection, qui lui sera presenté. Cela fut executé, & avant la fin du concile; Theophane abbé de Baïe en Sicile, qui avoit si bien soutenu la foi contre Macaire dans la huitiéme session, fut ordonné évêque d'Antioche, comme on voit par les souscriptions.

Anast. in Agath. p. 1057. B.

George garde-chartes executant l'ordre qui lui avoit été donné, representa premierement la lettre de Cyrus encore évêque de Phasis à Sergius de C. P. écrite cinquante-six ans auparavant pendant la quatorziéme indiction: c'est-à-dire en 626. & elle fut lûë. On lût ensuite la lettre du même Cyrus devenu patriarche d'Alexandrie à Sergius, touchant la réünion des Theodosiens, avec les neuf fameux articles de cette réünion, qui avoient été comme le signal du Monothelisme. Puis on lût plusieurs passages du discours de Theodore de Pharan à Sergius d'Arsinoé: & un passage d'un discours dogmatique de Pyrrhus de C. P. On lût encore dans un registre un passage de la lettre de Paul de C. P. au pape Theodore: & dans un autre la lettre de Pierre de C. P. au pape Vitalien. Comme on la lisoit, les legats du pape avertirent les magistrats, que les passages des peres qu'elle contenoit étoient tronquez: c'est pourquoi la lecture n'en fut pas continuée. Le concile ajouta: Vous voyez par ces lectu-

p. 948. C.
Sup liv. XXXVII. n. 41
p. 952. C.
Sup. ibid. n. 42.
p. 957.
p. 960. D.
p. 961. C.

res que Pyrrhus, Paul & Pierre, Theodore & Cyrus ont soutenu une operation & une volonté en J. C. & que le pape Agathon a eu raison de les rejetter. C'est pourquoi nous ordonnons qu'ils seront ôtez des sacrez dyptiques, frappez d'anathême, & leurs écrits supprimez.

Mars 681.

p. 964.

XXIII. Lettres des patriarches de C. P.

Les magistrats dirent: S'il paroît que les successeurs de Pierre évêque de C. P. savoir Thomas, Jean & Constantin ayent écrit des lettres, ou des discours sur la nouvelle erreur, George garde-chartes les rapportera; & les libelles qu'ils pourroient avoir demandez à des évêques ou à d'autres touchant la même erreur. Le garde-chartes dit: Voici le registre qui contient les copies des lettres synodales de Thomas, de Jean & de Constantin; & l'original de la lettre synodale de Thomas au pape Vitalien encore scellée. Car elle ne pût être envoyée, à cause de l'incursion des Sarasins, qui dura continuellement, comme vous savez, pendant les deux ans de son pontificat. Cette incursion des Musulmans dura sept ans, depuis la vingt-sixiéme année de l'empereur Constant, jusques à la cinquiéme de son fils Constantin: c'est-à-dire de 666. à 673. Les Musulmans attaquerent C. P. avec une grande flotte, donnant tous les jours des combats, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre. Ils hivernoient à Cyzique, & recommençoient l'année suivante. Enfin ils se retirerent aprés de grandes pertes. On leur brûla quantité de vaisseaux par le feu gregeois: c'est-à-dire le feu de nafte qui brûle dans l'eau, & qui fut alors inventé. Ces sept années de guerre

S. Niceph. hist. p. 22. & ibi Petau. Theoph. an. 25. p. 290. an. 5. p. 294.

Mars 681. comprennent tout le pontificat du patriarche Thomas, qui commença en 668. & finit en 671.

Le lecteur Agathon prit donc la lettre originale de Thomas, & en ayant ôté la bulle, c'est-à-dire le seau, il en fit la lecture, & la copie du registre fut trouvée conforme. On lût dans le même registre les lettres synodales des patriarches Jean & Constantin à Macaire d'Antioche; & le concile n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, fit faire serment au garde-chartes, que quelque recherche qu'il eût faite, il n'avoit point trouvé que personne eût donné à ces trois patriarches des libelles, qui attribuassent à Jesus-Christ une seule volonté & une seule operation. En consequence le concile declara que la memoire des trois patriarches Thomas, Jean & Constantin demeureroit en son entier, & qu'ils devoient être mis dans les dyptiques. On ne parle point de Theodore successeur de Constantin, parce qu'il vivoit encore; & que si l'on avoit quelque soupçon contre lui, on pouvoit le faire expliquer lui-même. Il faut donc croire qu'il se soumit sans resistance aux décisions du concile.

Conc. p. 965.

V. Combef. pro act. 6. syn. c. 2 §. 5.

On ordonna ensuite à George d'apporter les libelles, qu'il disoit avoir trouvez, donnez par diverses personnes à Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre de C. P. afin de les supprimer. George les apporta, & de plus une autre lettre du pape Honorius à Sergius, & un livre où étoit une lettre de Pyrrhus au pape Jean. La lettre d'Honorius étoit en latin avec la traduction greque: on la lût telle que je l'ai rapportée. Puis on lût celle de Pyrrhus, & les autres

p. 968.

Sup. liv. XXXVIII. n. 7.

pieces que George avoit representées. Le concile declara qu'elles tendoient toutes à la même impieté, & ordonna qu'elles seroient brûlées sur le champ : ce qui fut executé. Mars 681. p. 572.

La quatorziéme session fut tenuë le cinquiéme jour d'Avril. On y voit pour la premiere fois Theophane nouveau patriarche d'Antioche à la place de Macaire : ce qui montre qu'il avoit été ordonné depuis la derniere session : apparemment le 31. de Mars qui cette année 681. étoit un dimanche. On proceda à l'examen de la falsification du cinquiéme concile, déja reconnuë dans la troisiéme session. Et premierement George garde-chartes rapporta les deux volumes en parchemin du cinquiéme concile, avec le rôle en papier, qui étoit l'original de la septiéme session : & il affirma par serment, que c'étoit les mêmes qui avoient été apportez la premiere fois. Il representa de plus un volume en papier du même concile, qu'il avoit trouvé depuis dans la bibliotheque patriarcale.

5. Avril 681.

XXIV. Quatorziéme session ; verifications d'écritures.

p. 623. p. 623. p. 97.

Quelques évêques se leverent, & prenant en main ces volumes, ils examinerent soigneusement les endroits suspects ; & aprés les avoir conferez avec le volume en papier qui venoit d'être representé, & avec d'autres anciens exemplaires en papier du cinquiéme concile, ils dirent : Nous avons trouvé que les deux volumes en parchemin, & le rôle en papier de la septiéme session sont conformes entre eux : mais qu'on y a ajoûté le pretendu discours de Menas à Vigile, & ceux de Vigile à Justinien & à Theodora & qu'ils n'ont été ni faits ni écrits dans p. 980.

5. Avril 681. le tems du cinquiéme concile. Car on a inseré au premier volume trois cahiers, qui contiennent le pretendu discours de Menas ; & dans le second volume à la septiéme session, on a changé le quinziéme cahier, & on en a ajouté un de quatre feüillets avant le seiziéme, qui contient les pretendus discours de Vigile à Justinien, & à Theodora ; & ces deux cahiers ajoutez n'ont point de chiffre. Nous jugeons que ces discours ont été malicieusement fabriquez sous le nom de ces personnes, contre la doctrine catholique ; puisqu'ils ne se trouvent, ni dans les anciens exemplaires entiers, qui sont rapportez, ni dans celui qui vient d'être trouvé à la bibliotheque patriarcale. C'est pourquoi nous ordonnons, que le rôle de papier & les deux volumes soient barrez & effacez aux endroits falsifiez. Que les faussaires & les discours qu'ils ont supposez soient anathematisez.

Macrobe évêque de Seleucie en Isaurie dit : Je
p 981. declare que j'ai un livre du cinquiéme concile, qui m'a été donné par Philippe maître de la milice ; & en le lisant je l'ai trouvé falsifié à la septiéme session. J'ai demandé à Philippe à qui il l'avoit donné. Il m'a dit que c'étoit au moine Etienne disciple de Macaire. L'écriture des endroits falsifiez est assurément de la main du moine George qui étoit aussi avec Macaire. Car entrant chez lui du tems qu'il étoit mon patriarche, j'ai vû souvent le moine George écrire ; & je sai fort bien que c'est de son écriture. Je demande qu'il soit interrogé. On fit venir le moine George au milieu de l'assemblée ; &

ayant consideré le livre rapporté par l'évêque Macrobe, il dit : C'est le même livre qui appartenoit à Philippe, car il étoit voisin du pere Etienne qui a été condamné avec l'heretique Macaire. Quand Theodore alors patriarche de cette ville disputa sur la foi avec Macaire, Macaire & Etienne tirerent à ce qu'ils disoient du palais patriarcal des copies des pretendus écrits de Vigile : nous les écrivîmes dans ces cahiers, & ils les donnerent à l'empereur. Aprés quoi ils s'enhardirent, & les montroient à tous ceux qui venoient chez eux. Philippe donc montra son livre à Etienne, & lui dit : J'ai apporté d'occident ce livre du cinquiéme concile, voyez s'il est bien. Etienne lui dit : qu'il y manquoit quelque chose : & Philippe le pria de le faire suppléer. Etienne me fit décrire ces pieces : je les écrivis, & les lui donnai. Il est vrai que c'est mon écriture. Et ce n'est pas seulement dans cet exemplaire qu'ils ont ajoûté les pretendus discours de Vigile : ils les ont mis à tous ceux qui sont tombez entre leurs mains. Ils en ont recouvré un exemplaire latin, qu'ils disoient avoir acheté six sous d'or de la veuve du patrice Innocent. Mais pour cet article Constantin prêtre de la grande église & grammairien latin, en est parfaitement instruit.

5. Avril 681.

p. 984.

Constantin fut interrogé, & dit : Du tems du patriarche Paul, Fortunius évêque de Carthage étant venu en cette ville, & devant assister à l'office dans la grande église : on demanda en quel rang il devoit s'asseoir, devant les metropolitains ou aprés. Pour le savoir, le patriarche Paul fit chercher le

5. Avril 681. livre du cinquiéme concile; & il y trouva son rang. En cherchant ce livre, on trouva aussi par occasion un exemplaire latin du même concile. Le patriarche le tira de la bibliotheque, & me dit: Voyez s'il est entier, le conferant sur le rôle en papier, qui en est l'original. Je trouvai le latin defectueux dans la septiéme session. Le patriarche Paul me dit: Prenez avec vous le diacre Sergius, qui écrit si bien en latin, & faites-lui ajoûter ce qui manque. C'étoit les pretendus discours de Vigile. Je les traduisis en latin, & Sergius les écrivit: puis l'écrivain Theodore qui avoit sa boutique prés saint Jean Phocas, les ajoûta au livre latin. Le diacre Sergius étant aussi interrogé, confirma le même fait.

Alors le concile s'écria: Anathême au pretendu discours de Menas à Vigile: Anathême à ceux qui l'ont fabriqué ou écrit: Anathême aux pretendus discours de Vigile à Justinien & à Theodora: Anathême en un mot à ceux qui ont falsifié les actes du cinquiéme concile: Anathême à ceux qui ont enseigné, qui enseignent ou enseigneront une seule volonté, & une seule operation en Jesus-Christ. Aux quatre saints conciles memoire éternelle, Au saint concile cinquiéme memoire éternelle. Longues années à l'empereur Constantin. Fils de Dieu, donnez-lui la vie: donnez-lui la victoire.

p. 985.

Theodore de Trimithonte, & les autres évêques de Chipre, demanderent la lecture d'un discours de saint Athanase sur ces paroles de Jesus-Christ: Maintenant mon ame est troublée. Il fut lû, & le concile y trouva clairement les deux volontez. Ensuite

Joan. XII. 27. conc. p. 989.

Ensuite Domitius de Prusiade dit : Je vous donne avis qu'un nommé Polychrone prêtre & moine, soutient les erreurs de Macaire & d'Etienne, & trompe les simples. Jugez-vous à propos de le faire venir, afin qu'il explique sa foy ? On ordonna qu'il seroit amené à la prochaine session. 26. Avril 681.

Le concile fut interrompu quelque tems par les fêtes de paques, qui cette année 681. étoit le quatorziéme d'Avril. Le dimanche de l'octave, Jean évêque de Porto le premier des deputez d'occident celebra la messe solemnelle en latin dans l'église de sainte Sophie, en presence de l'empereur & du patriarche : on y fit plusieurs acclamations en latin à la loüange de l'empereur : & cet honneur fait aux deputez d'occident donna une grande joye au peuple, & à tout le concile.

XXV. Quinziéme session. Polychrone.

La quinziéme session fut donc tenuë trois semaines aprés la precedente, & le vingt-sixiéme d'Avril. On fit entrer Polychrone, & on lui ordonna de declarer sa creance. Il répondit : Je donneray ma confession de foy par les œuvres, sur un mort, en priant le fils de Dieu de le ressusciter : s'il ne ressuscite pas, me voicy : le concile & l'empereur feront de moy ce qu'il leur plaira. Le concile dit : Nous voulons savoir quelle confession de foy vous pretendez faire sur le mort. Polychrone répondit : Quand je l'y mettrai, vous la lirez. Le concile dit : Voilà le mort tout prêt, donnez vôtre confession de foy. Polychrone tira un papier scellé d'un seau où étoit gravé le monogramme de Polychrone confesseur, c'est-à-dire apparemment de l'évêque p. 936.

26. Avril 681. de Cresiphonte que l'on dit avoir été martyrizé sous Decius. On fit lire cet écrit où Polychrone parlant à l'empereur disoit : J'ay vû une multitude d'hommes vêtus de blanc, & au milieu d'eux un personnage dont je ne puis exprimer la puissance, qui m'a dit : L'empereur Constantin fait une nouvelle confession de foi : va promptement lui dire, qu'il se garde de la faire ou de la recevoir. Ensuite étant venu d'Heraclée à Chrysopolis, comme j'étois sur la terrasse environ à la septiéme heure du jour, je vis un homme revêtu d'un habit tres-blanc, qui me dit : Celui qui ne confesse pas une volonté & une operation theandrique, n'est pas chrétien. Je dis : C'est ce que le tres-sage empereur Constantin a défini par avance, une volonté & une operation theandrique. Il me répondit : il a tres-bien fait. Le concile demanda à Polychrone si cet écrit étoit de sa main, & si c'étoit celui qu'il vouloit mettre sur le mort : & il convint de l'un & de l'autre.

Martyr. R. 17. febr. Boll. to. 5. p. 5. V. Tillem. to 5. p. 561.

p. 997.

Les magistrats & le concile ordonnerent que l'épreuve du mort se feroit en public ; & étant sortis du Palais, ils se rendirent dans la cour du bain de Zeuxippe, acompagnés d'un grand peuple : le mort fut étendu sur un lit garni d'argent. Polychrone mit sur ce corps sa confession de foi, lui parla bas, pendant plusieurs heures ; & dit enfin : Il m'est impossible de ressusciter le mort. Le peuple qui étoit present s'écria : Anathême au nouveau Simon. Anathême à Polychrone l'imposteur. Les magistrats & le concile rentrerent dans le palais, & ordonnerent à Polychrone de declarer s'il confessoit deux

volontez & deux operations en Jesus-Christ. Il ré- 26. Avril 681.
pondit : Je confesse ce qui est écrit dans le papier que j'ai presenté, & que j'ai mis sur le mort. Je croi une volonté & une operation theandrique, & je ne dis autre chose. Le concile dit : Puisque Polycrone a perseveré dans son erreur jusques à la vieillesse ; & que maintenant étant averti par nous il a voulu tenter le saint-Esprit, composant un écrit plein de blasféme, & disant impudemment qu'il ressusciteroit un mort en confirmation de sa foi : nous l'avons déja soumis à l'anathême dont parle p. 1000.
saint Paul. Et toutefois pour la conviction du peuple, que lui & ses complices ont seduit, nous avons consenti qu'il executât publiquement sa proposition insensée. Nous avons fait apporter le mort qu'il avoit cherché lui-même, & nous l'avons laissé murmurer auprés autant qu'il a voulu, jusques à ce qu'il a declaré qu'il ne pouvoit rien faire. C'est pourquoi nous ordonnons que comme imposteur & heretique manifeste, il soit dépoüillé de tout rang & fonction sacerdotale. Aprés qu'il fut ainsi deposé, le concile s'écria : Anathême à l'heretique Polycrone & à ses complices Macaire & Etienne. La Trinité les a déposez tous trois.

XXVI. Seiziéme session. 9. d'Aoust 681.

Depuis cette session jusques à la suivante, il y eut un intervale de trois mois & demi : peut-être pour attendre la commodité de l'empereur, qui devoit assister à la conclusion du concile. Enfin la seiziéme session fut tenuë le neuviéme jour d'Aoust de la même année 681. Il y eut encore un plus grand nombre d'évêques. Theophile primicier des notaires p. 1005.

9. Aoust 681. de C. P. dit : Je vous avertis que Constantin, qui se dit prêtre de l'église d'Apamée en Syrie est à la porte, & demande à entrer, pour vous instruire de quelque chose concernant la question presente. On le fit entrer, & il dit : Si j'avois été ouy, nous n'aurions pas reçu la perte que nous avons soufferte cette année dans la guerre de Bulgarie. En effet, les Bulgares nation barbare ayant passé le Danube, commencerent alors à faire des courses dans la Thrace ; & l'empereur Constantin fut contraint de faire avec eux une paix honteuse, & de leur payer tribut. Le prêtre Constantin continua : J'ai voulu dés le commencement entrer dans le concile, & vous exhorter à faire quelque accommodement, sans persecuter les uns ni les autres ; je veux dire ni ceux qui disent une volonté, ni ceux qui en disent deux. J'allai trouver le patrice Theodore, & le priai de parler de moi au concile. Maintenant si vous l'ordonnez, j'écrirai en syriaque ce que Dieu m'a donné sur la foi, & on le traduira en grec.

Theoph. an. 11. p. 299.

Le concile dit : comme vous nous avez expliqué vos pensées en grec, declarez aussi vôtre foi. Il demanda un delai de six jours, qui lui fut refusé, parce qu'il avoit demandé lui-même à être ouy. Il dit donc : Je reconnois deux natures comme il a été dit à Calcedoine, & deux proprietez. Pour les operations, je n'en dispute point, si vous les admettez comme proprietez. Mais je ne reconnois qu'une volonté de la personne du Verbe : c'est-à-dire de sa subsistance. Car pour dire la verité, je ne sçai ce que veut dire en grec hypostase. Or je dis la volonté

de la perſonne du Verbe, même aprés l'incarnation. Car le Pere,& le Fils,& le ſaint-Eſprit ne ſont qu'une volonté. On lui demanda ſi cette unique volonté qu'il reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt,étoit de la nature divine ou de la nature humaine. Il répondit: C'eſt de la divinité. On lui demanda, ſi la nature humaine de Jeſus-Chriſt avoit une volonté? Il répondit: Ouy,une volonté naturelle: car il l'eut depuis ſa naiſſance juſques à la croix;& c'eſt ce que j'appelle une proprieté. Quoi donc, lui dit-on, Jeſus-Chriſt depuis ſa croix quitta-t-il la nature humaine? Il répondit: La volonté humaine ne demeura pas avec lui, mais avec la chair & le ſang. Car il n'a plus beſoin de boire ou de manger, de dormir ou de marcher. On le preſſa ainſi: Vous avez dit que la perſonne du Verbe avoit une volonté: vous avez dit enſuite que ſon humanité avoit une volonté naturelle: comment donc ne reconnoiſſez-vous en Jeſus-Chriſt qu'une volonté? Il l'a quittée, répondit-il, avec la chair & le ſang: & on le pouſſa juſques à dire que Jeſus-Chriſt s'étoit dépoüillé de ſa chair. Il reconnut que c'étoit la doctrine de Macaire d'Antioche, & y perſiſta diſant, qu'il ne pouvoit croire autrement. Alors le concile s'écria: C'eſt l'opinion des Manichéens; c'eſt la créance d'Apollinaire. Anathême à lui & à ſes dogmes: chaſſez le Manichéen. Ainſi Conſtantin d'Apamée fut chaſſé du concile.

9. Aouſt 681.

Conc. p. 1008.

Enſuite George patriarche de C. P. dit: Je vous demande en grace avec quelques évêques dépendans de ce ſiege, que s'il eſt poſſible les perſonnes

9. Aoust 681. ne soient point anathematisées, nommément dans les acclamations : c'est-à-dire Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre. Le concile répondit : Il faut que ceux qui ont une fois été declarez coupables, & ôtez des sacrez dyptiques par nôtre sentence, soient aussi anathematisez nommément. George declara qu'il cedoit à l'avis du plus grand nombre ; & ils firent tous plusieurs acclamations à la loüange de l'empereur. Puis ils souhaiterent longues années au pape Agathon, à George de C. P. à Theophane d'Antioche, au concile & au Senat. Ils crierent ensuite : Anathême à Theodore de Pharan heretique, à Sergius, à Cyrus. Anathême à Honorius heretique, à Pyrrus, à Paul, à Pierre, à Macaire, à Etienne, à Polychrone & à tous les heretiques. Les magistrats demanderent au concile s'il restoit quelque chose à examiner touchant l'affaire presente : le concile répondit que non ; & que dans la prochaine session ils dresseroient la confession de foi avec l'assistance du saint-Esprit.

p. 1009.

La dix-septiéme session fut tenuë un mois aprés, savoir l'onziéme de Septembre 681. la dixiéme indiction étant commencée à C. P. On n'y fit autre chose, que de convenir de la definition de foi qui fut publiée de nouveau dans la session suivante. Aussi celle-ci ne se trouve point dans les exemplaires grecs, & ils n'en comptent que dix-sept.

XXVII. Fin du concile.

La derniere session du concile, & la dix-huitiéme selon les latins, fut tenuë le seiziéme de Septembre. L'empereur y assista en personne; & il y eut plus de cent soixante évêques. On y lût la définition de

p. 1020. D.

foi du concile, où il declare premierement qu'il adhere aux cinq conciles precedens, & raporte les ſymboles de Nicée, & de C. P. Puis il remarque les auteurs de l'erreur qu'il condamne, ſçavoir Theodore de Pharan, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. le pape Honorius, Cyrus d'Alexandrie, Macaire d'Antioche & Etienne ſon diſciple. Il approuve les deux lettres du pape Agathon & de ſon concile; comme conformes au concile de Calcedoine, & à la doctrine de ſaint Leon & de ſaint Cyrille. Enfin il explique le myſtere de l'incarnation, prouve & decide qu'il y a en Jeſus-Chriſt deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enſeigner autre choſe, ſous peine de depoſition pour les clercs, & d'anathême pour les laïques. Enſuite ſont les ſouſcriptions des legats & de cent-ſoixante-cinq évêques.

16. Sept. 681.

p. 1014. B.

p. 1028.

p. 1044.

Le concile confirma encore cette définition de foi par pluſieurs acclamations, & réïtera les anathêmes contre les heretiques: entre leſquels Honorius ne fut pas oublié. Puis on fit lire un diſcours adreſſé à l'empereur ſuivant la coûtume, où les peres loüent ſa pieté, & rapportent en ſubſtance ce qu'ils ont fait dans le concile: repetant encore l'anathême contre les heretiques. Ils y loüent auſſi le pape Agathon, & diſent que ſaint Pierre a parlé par ſa bouche. Enfin ils prient l'empereur d'autoriſer leur deciſion par ſa ſouſcription, & par ſes édits. Les ſouſcriptions ſont encore à la fin de ce diſcours. Aprés qu'il eût été lû, les évêques réïtererent à l'empereur de vive voix la priere de ſouſcrire la défini-

p. 1048.

p. 1053. B.

p. 1069.

tion de foi, ce qu'il promit. Mais auparavant il re-
p. 1072. presenta queCitonat archevêque de Caillari en Sar-
daigne avoit été accusé de crime d'Etat & justifié.
C'est pourquoi il pria le concile de le recevoir, &
lui faire souscrire la définition de foi. Aprés donc
queCitonat & un autre évêque eurent souscrit, l'em-
pereur souscrivit tout le dernier.

Le concile pria l'empereur que pour la sureté de
la foi, on donnât à chacune des chaires patriarca-
les, un exemplaire de la definition de foi souscrit
de sa main : ce qu'il accorda. On en fit donc cinq
copies, qui furent données aux legats du pape, &
des deux patriarches absens, & à ceux de C. P. &
d'Antioche qui étoient presens. Le concile écrivit
p. 1073. C. au pape Agathon une lettre, où il dit entre autres
choses : Nous avons condamné ceux qui se sont
écartez de la foi, suivant la condamnation portée
par vos lettres. Ils y nomment toutefois Honorius
dont le pape n'avoit point parlé, mais depuis sa
condamnation, on ne le separoit plus des autres.
Vous apprendrez tout, disent-ils, par les actes que
p. 1706. E. nous vous envoyons. Enfin ils prient le pape de
confirmer par ses lettres leur définition de foi: c'est-
à-dire de marquer son consentement. Cette lettre
est souscrite par les legats d'Orient, & par cinquante-
cinq évêques. L'empereur fit un édit pour l'execu-
tion de la decision du concile : où Honorius est
encore nommé comme fauteur de l'herefie, & con-
p. 1085. C. traire à lui-même. La doctrine catholique sur les
deux volontez y est expliquée fort au long, & l'em-
pereur conclut en ces termes : Nous défendons à
qui

qui que ce soit de plus disputer touchant une ou deux volontez ou operations. Et ensuite : Quiconque contreviendra à la presente constitution, s'il est évêque, clerc ou moine, il sera déposé. S'il est en dignité, il en sera privé, & ses biens confisquez. S'il est simple particulier, il sera banni de C. P. & de toutes nos villes. Ainsi finit le sixiéme concile œcumenique troisiéme de C. P.

AN. 681.

p. 1097. E.

On ne se contenta pas d'ôter des dyptiques les noms de ceux qui avoient été condamnez : on ôta aussi leurs images des églises. C'est-à-dire celles de Cyrus, Sergius, Paul, Pyrrus & Pierre. Pour les vivans, savoir Macaire, Etienne, Anastase, Leonce, Polycrone & Epiphane : ils presenterent tous ensemble une requête à l'empereur, pour être envoyez au pape, ce qui leur fut accordé ; & Rome leur fut donnée pour le lieu de leur exil.

Anast. in Agath.

Epist. Const. to. 6. Conc. p. 1101. E.

XXVIII. Mort d'Agathon Leon II. pape.

Les legats du pape Agathon étant à C. P. obtinrent à sa priere une lettre de l'empereur, par laquelle il moderoit la somme que l'on avoit accoutumé de donner pour l'ordination du pape. A condition toutefois que le pape nouvellement élû, ne seroit ordonné qu'aprés que le decret d'élection auroit été porté à C. P. suivant l'ancienne coutume ; & que l'empereur auroit donné son consentement. Le pape Agathon vécut peu aprés le concile. Il donna au clergé de Rome une distribution d'argent, & 2140. sous d'or pour le luminaire de l'église des apôtres, & de sainte Marie-Majeure. Il fit en une ordination dix prêtres & trois diacres, & d'ailleurs dix-huit évêques. Aprés avoir tenu le siege deux

AN. 682. ans & demi, il mourut, & fut enterré à S. Pierre le dixiéme de Janvier: jour auquel l'église l'honore comme Saint.

Martyr. R. 10. Janv.

Anast. in Leo.

On élût à sa place Leon Sicilien fils de Paul: qui savoit le grec & le latin, étoit éloquent, instruit des saintes écritures & du chant ecclesiastique; appliqué à instruire: aimant les pauvres & la pauvreté. Son ordination fut differée à l'ordinaire, jusques à ce que l'on eût reçu le consentement de l'empereur; & l'on raporte à cette élection de Leon une formule qui reste de la relation que l'on envoyoit de Rome pour cet effet. Cependant les legats qui avoient assisté au concile arriverent à Rome au mois de Juillet 682. indiction dixiéme: apportant des lettres de l'empereur, pour remettre à l'église Romaine les contributions de bled que fournissoient les patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions dont l'église étoit surchargée. Aussi les legats furent reçûs à Rome avec grande joye. Ils apporterent les actes du concile, & deux lettres de l'empereur en confirmation: l'une au pape Leon, l'autre à tous les conciles dépendans du saint Siege: c'est-à-dire aux évêques d'occident, qui lui avoient écrit. Dans la lettre au pape, l'empereur parle ainsi de celle d'Agathon: Nous l'avons fait lire publiquement; & elle a été trouvée conforme aux saintes écritures, aux conciles, & aux peres. Ainsi nous l'avons tous reçuë avec joye comme si saint Pierre eût parlé. Il n'y a eu que Macaire d'Antioche qui a refusé opiniâtrement de s'y conformer, comme vous verrez par les actes. Lui & ses complices nous ont

Ap. Papebr Cona. Chr. p. 106.

epist. Leon to 6. Conc. p. 1113 A.

Anast. in Jo. V.

to. 6. Conc p. 1100. 1105. v. not p. 1244.

prié de les renvoyer à vous, ce que nous avons fait, AN. 682.
& nous laissons tout ce qui les regarde à vôtre jugement paternel. A la fin il prie le pape de lui envoyer au plutôt un legat.

Enfin aprés que le saint Siege eut vaqué dix mois, le pape Leon II. fut ordonné le dimanche 19. d'Octobre 682. par trois évêques, André d'Ostie, Jean de Porto un des legats au concile, & Placentin de Velitre, parce que le siege d'Albane étoit vacant. L'année suivante il renvoya à C. P. Constantin soudiacre regionaire du saint Siege, qui avoit assisté au concile: chargé d'une lettre pour l'empereur du septiéme de May, indiction onziéme 683. où il dit, parlant des actes du concile: Les ayant soigneusement examinez, nous les avons trouvez conformes à ce que les legats nous avoient raporté; & nous avons vû que ce sixiéme concile a suivi exactement les cinq precedens. Nous avons eu aussi tres-agreable l'édit de vôtre pieté, qui avec la decision du concile, fait comme un glaive à deux p. 1116. B.
tranchants pour exterminer les heresies. C'est pourquoi nous consentons à la definition du saint concile sixiéme, & la confirmons par l'autorité de saint Pierre: le recevant comme les cinq autres conciles. Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle p. 1117.
erreur, savoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C.P. & encore Honorius, qui au lieu de purifier cette église apostolique par la doctrine des apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane. Nous anathematisons aussi Macaire jadis évêque d'Antioche, Etienne

ſon diſciple ou plutôt ſon maître, l'impoſteur Polycrone, & tous leurs ſemblables. Nous avons fait
p. 1120. tous nos efforts comme vous nous y exhortez par vôtre lettre, pour les inſtruire, & les ramener à la vraye foi : mais ils ſont demeurez opiniâtres.

Anaſt in Leo. Macaire & les autres condamnez par le concile, & releguez à Rome y furent enfermez en divers monaſteres. Il y en eut deux à qui le pape rendit la communion : ſavoir Anaſtaſe prêtre, & Leonce diacre de l'égliſe de C. P. qui avoient été envoyez avec les autres, quoique le concile ne les eût pas anathematiſez. Le pape les reçut à la communion le jour de l'Epiphanie 683. aprés qu'ils eurent donné leur confeſſion de foi par écrit, & anathematiſé les heretiques.

XXIX. Douziéme concile de Tolede.

epiſt 4. ad Simpl. p. 1160. C.

Luc. Tul lib. 3.

Le pape Leon ayant reçu les actes du ſixiéme concile, ſe hâta d'en faire part aux évêques d'Eſpagne: où il étoit arrivé un grand changement depuis deux ans. Le roi Vamba étant tombé malade, enſorte qu'il avoit perdu la memoire, l'archevêque de Tolede lui donna la penitence, & le revêtit de l'habit monaſtique. Etant revenu à lui, il ſe crut obligé à demeurer en cet état, & renonça au royaume, declarant ſon ſucceſſeur Ervige parent du roi Chindaſuinte. Cette declaration ſe fit en preſence des Seigneurs par un acte ſolemnel, où ils ſouſcrivirent, le dimanche quatorziéme d'Octobre, Ere
Chr. reg. Viſig. 718. c'eſt-à-dire l'an 680. & le dimanche ſuivant Ervige fut couronné roi des Viſigots. Mais on dit qu'il avoit fait donner à Vamba un breuvage empoiſonné, pour s'attirer la couronne par cet artifice.

Incontinent aprés il assembla un concile à Tolede que l'on compte pour le douziéme, où se trouverent trente-cinq évêques, & à leur tête Julien de Tolede, avec trois autres metropolitains, savoir ceux de Seville, de Brague, & de Merida. On y voit aussi quatre abbez, & quinze seigneurs. Le concile commença le neuviéme de Janvier, & finit le vingt-cinquiéme, la premiere année du regne d'Ervige, Ere 719. c'est-à-dire l'an 681. Le roi y presenta un écrit, par lequel il prioit les évêques de lui assurer le royaume, qu'il tenoit de leurs suffrages. Il demandoit la confirmation des loix faites contre les Juifs, & l'abrogation de celle qui condamnoit à perdre leur dignité ceux qui avoient deserté, ou manqué de se trouver à l'armée.

to. 6. conc. p. 1221.
Isid Pac. p. 9.

Le concile fit treize canons, dans le premier desquels il dit : Nous voyons évidemment, & par écrit comment nôtre serenissime prince est venu à la couronne. Nous avons vû la notice souscrite par les seigneurs du palais, devant lesquels Vamba a reçu l'habit de religion & la tonsure; son decret où il desire qu'Ervige lui succede; & une instruction à nôtre venerable frere Julien évêque de Tolede, où il lui marque avec quel soin on doit celebrer l'onction d'Ervige; & cet écrit est souscrit de la main de Vamba. Ayant lû toutes ces pieces, nous avons crû y devoir donner nôtre confirmation. C'est pourquoi nous declarons, que la main du peuple est delivrée de toute obligation du serment, par lequel il étoit engagé à Vamba; & qu'il doit reconnoître pour seul maître le serenissime prince Ervige

que Dieu a choisi, que son predecesseur a institué, & ce qui est plus que tout le peuple a desiré. Quiconque s'élevera contre lui sera frappé d'anathême.

Le second canon dit en substance : Souvent ceux qui étant en santé ont desiré la penitence, se trouvent hors d'état de la demander dans la maladie, ayant perdu la parole & la connoissance. On ne laisse pas toutefois de leur donner le dernier viatique & on ne croit pas leur penitence infructueuse. Par le viatique, j'entends ici l'absolution, comme en d'autres canons. Le concile continuë : Il y en a qui étant revenus en santé, pretendent quitter la tonsure & l'habit de religion ; assurant impudemment qu'ils ne sont point tenus de ce vœu, parce qu'ils n'ont point demandé la penitence. Mais comme le baptême que les enfans ont reçu sans connoissance ne laisse pas de les engager : ainsi ceux qui ont reçu la penitence sans le savoir, l'observeront inviolablement ; & nous leur interdisons le retour à toute fonction militaire. Nous n'approuvons pas toutefois, que les évêques donnent legerement la penitence à ceux qui ne la demandent pas ; & nous le leur défendons, sous peine d'un an d'excommunication. On voit bien que ce canon est fait exprés pour exclure Vamba de toute esperance de remonter sur le trône. Aussi il ne paroît pas qu'il y ait pensé ; il demeura dans le monastere, & y mourut au bout de sept ans. Au reste, c'est le premier exemple d'une pareille entreprise des évêques : de dispenser les sujets du serment de fidelité fait à leur

prince; & d'interdire l'exercice de la puissance temporelle, sous pretexte de penitence.

On ordonne encore en ce concile que les évêques rendront la communion ecclesiastique à ceux que le prince aura reçûs en grace; & que ceux qui auront manqué de se trouver à l'armée, ne perdront point le droit de porter témoignage: nonobstant la loi du roi Vamba qui est abrogée. Il semble que le nouveau roi Ervige cherchoit à décrier le gouvernement passé. Car dans ce même concile Etienne évêque de Merida se plaignit que Vamba l'avoit contraint par violence à établir un évêque de nouveau dans un village. On lût plusieurs canons contre les érections d'évêchez dans les lieux trop petits; & on cassa l'érection, sans toutefois déposer le nouvel évêque: mais on lui destina le premier évêché vacant. Au reste, on défendit sous peine d'anathême de mettre un évêque dans le lieu qui n'en a jamais eu: comme s'il ne pouvoit pas y avoir des causes d'en ériger de nouveau. Il est dit que l'évêque de Tolede aura le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne, suivant le choix du prince, pourvû que lui-même les juge dignes: mais le nouvel évêque aprés son ordination sera tenu dans trois mois de se presenter à son metropolitain pour recevoir ses instructions. Ainsi on ôte aux comprovinciaux le droit d'élire les évêques, & au metropolitain le droit de le sacrer, pour attribuer tout au roi & à l'évêque de Tolede. On condamne l'usage de quelques évêques, qui offrant plusieurs fois le sacrifice en un jour, ne communioient qu'au

Can. 3. c. 7. c. 4. c. 6. c. 5.

An. 683. dernier ; & on declare qu'ils doivent communier à
c. 9. chaque sacrifice. On renouvelle les loix contre les Juifs. Le roi Ervige donna un édit en confirmation de ce concile.

XXX. Treiziéme concile de Tolede. to. 6. p. 1253. Environ trois ans aprés, c'est-à dire l'an 683. le quatriéme de Novembre, la quatriéme année du regne d'Ervige, Ere 721. on tint encore un concile qui fut le treiziéme de Tolede. Il commença à l'ordinaire par la confession de foi, c'est-à-dire le symbole de Nicée ; que deslors on chantoit à la
p. 1255. B. messe dans les églises d'Espagne : puis on fit treize canons; dont environ la moitié regardent des inte-
cap 1. rêts temporels. On rétablit dans leurs droits, leurs biens, & leurs dignitez tous ceux qui avoient été
Sup liv. XXXIX. n. 51. condamnez comme complices de la revolte de Paul contre le roi Vamba : tant on prenoit soin de revo-
c. 2. quer les ordonnances de ce prince. On défend de mettre aux fers ou à la question les officiers du palais & les clercs, quand ils sont accusez: ni de pro-
c. 3. ceder contre eux avec trop de rigueur. On remet tous les arrerages des tributs, jusques à la premiere
c. 4. année du regne d'Ervige. On défend sous peine d'anathême, de faire aucun mal à la posterité du roi Ervige, ni de la reyne Liubigotone son épouse.
c. 5. On défend aux veuves des rois de se remarier, ni à personne, même à un roi, de les épouser, comme
c. 6. si c'étoit un crime. Défense aux serfs & aux affranchis, excepté à ceux du fisc, d'avoir aucune charge dans le palais, ou dans les terres royales. Il n'y a que la volonté du roi, & le consentement des seigneurs qui peut autoriser les évêques à faire de tels reglemens.

Ceux

Ceux qui suivent sont plus ecclesiastiques. On défend aux évêques & aux ministres de l'église de dépoüiller les autels, les couvrir de cilices, éteindre les luminaires, ou mettre dans les églises d'autres marques de deüil, pour satisfaire leurs passions & leurs ressentimens particuliers. Nous avons vû que c'étoit la maniere d'interdire les églises. Gaudence évêque de Valerie fit representer au concile par son deputé, qu'étant dangereusement malade il avoit été soumis aux loix de la penitence, par l'imposition des mains. Il demandoit s'il lui étoit permis de celebrer la messe & de faire ses autres fonctions. Le concile répond qu'il les peut exercer, aprés avoir reçu la reconciliation. Parce que suivant les canons ceux qui étant en peril de mort reçoivent la penitence, sans se confesser coupables d'aucun crime, peuvent même être promûs aux ordres. C'est la disposition d'un canon du quatriéme concile de Tolede : & il est remarquable qu'à la mort on donna la penitence publique par précaution même aux évêques. Ce treiziéme concile confirma tous les canons du precedent, & l'on voit l'interêt qu'y avoit le roi. Il dura trois jours ; & quarante-huit évêques y assisterent, dont les quatre premiers étoient metropolitains. Ensuite des évêques sont cinq abbez : puis les trois chefs du clergé de Tolede, l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier : ensuite vingt-sept deputez d'évêques absens, & enfin vingt-six seigneurs. Le roi confirma le concile par deux édits.

AN. 683.

c. 7.

Sup. liv. XXXIV. n. 52. 53.

c. 10.

Conc. IV. c. 54. Sup. liv. XXXVII. n. 46.

c. 9.

A peine ce concile étoit fini, & les évêques re-

AN. 683. tournez chez eux quand Pierre Notaire de l'église Romaine arriva en Espagne, apportant les lettres du pape Leon, & la définition du concile de C. P.

Conc. Tol. 14. c. 2. 3.

XXXI. Lettres du pape Leon en Espagne. *p. 1246.*

Il y avoit quatre lettres : la premiere aux évêques d'Espagne, où il leur apprenoit, que le sixiéme concile universel avoit été celebré pendant l'indiction neuviéme : pendant laquelle en effet il avoit été achevé selon les Romains, qui ne commençoient l'indiction qu'au vingt-quatriéme de Septembre. Le pape continuë : La lettre du pape Agathon nôtre predecesseur, & celle de nôtre concile y ont été examinées & approuvées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de C. P. & Honorius, qui au lieu d'éteindre dans sa naissance la flame de l'heresie, comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa negligence. Il ajoûte ensuite : Et parce que les actes du concile ne sont pas encore achevez de traduire de grec en latin : nous vous en envoyons cependant la définition, avec le discours à l'empereur, & son édit : & nous vous envoyerons si vous le desirez tous les actes, quand ils seront traduits. Nous vous prions donc de faire connoître cette définition du concile à tous les évêques, & à tout le peuple de vôtre province : d'y faire souscrire tous les évêques, & de nous envoyer vos souscriptions, pour les déposer prés la confession de saint Pierre.

p. 1247.

La seconde lettre est adressée à Quirice archevêque de Tolede ; ce qui montre que le pape ne savoit

pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fût évêque dés le mois d'Octobre 680. La troisiéme lettre à un comte nommé Simplicius, & la quatriéme au roi Ervige : toutes tendantes à même fin, de faire recevoir en Espagne la definition du sixiéme concile œcumenique. Ce qui étoit necessaire, parce que l'Espagne n'y avoit eu aucune part: ses évêques n'y avoient point été appellez, ni au concile de Rome, d'où on avoit deputé à C. P. Dans la lettre au roi, la condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes: *Et Honorius, qui a laissé fletrir la regle de la tradition apostolique, qu'il avoit reçuë entiere de ses predecesseurs.* Tant le pape a soin de montrer que cette faute personnelle ne porte point de préjudice au saint Siege. AN. 683.

Ces lettres arriverent donc en Espagne, lorsque les évêques venoient de se separer aprés le treiziéme concile de Tolede; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hiver, on leur envoya les actes venus de Rome, pour les examiner chacun chez eux; & la reception solemnelle fut remise au concile, qui se devoit tenir un an aprés suivant la coutume.

XXXII. Mort de Leon II. Benoist II. pape.

Anast. in Leo.

Papebr. Con. Chr.

Cependant le pape Leon II. mourut aprés avoir tenu le saint Siege un an & sept mois, & fait en une ordination neuf prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. De son tems l'église de Ravenne fut entierement remise sous la disposition du saint Siege: & l'empereur envoya des lettres portant que l'archevêque de Ravenne étant mort, le nouvel élû iroit à Rome se faire ordonner. Le

AN. 684. pape de son côté fit une ordonnance, par laquelle il déchargeoit l'archevêque de ce qu'il avoit accoutumé de payer à l'église Romaine, pour l'usage du pallium & pour d'autres devoirs. Mais il défendit de faire l'anniversaire de Maur archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'église Romaine; & on obligea ses successeurs de rendre au saint Siege le type ou ordonnance de l'empereur, qu'ils avoient obtenu pour établir leur independance. Le pape Leon bâtit une église à Rome prés sainte Bibiene, où il mit les corps des saints Simplicius, Faustin, Beatrix, & de quelques autres martyrs, & la dedia au nom de saint Paul. Il fit aussi bâtir prés le voile d'or une église en l'honneur de saint Sebastien, & une en l'honneur de saint George. Il fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme de Juin: jour auquel l'église celebre sa memoire.

Martyr. R. 28. Juin.

Anast. in Bened.

Pour lui succeder, on élût Benoist Romain de naissance fils de Jean: bien instruit des saintes écritures, & du chant ecclesiastique. Il avoit servi l'église dés son enfance, & exercé dignement la prêtrise. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient & liberal. Il reçut des lettres de l'empereur Constantin adressées au clergé, au peuple & à l'armée de Rome: portant permission d'ordonner, sans retardement, celui qui auroit été élû pape. C'est-à-dire que sans envoyer à C. P. il suffiroit que l'exarque de Ravenne consentît au nom de l'empereur. Le pape Benoist écrivit au notaire Pierre, qui étoit en Espagne, pour le presser d'executer la commission de Leon son predecesseur.

Papebr. Con. Chr. p. 109.

to. 6. Conc. p. 1178.

Pour y ſatisfaire il auroit fallu aſſembler un concile general de toute l'Eſpagne ? ce qui n'étant pas poſſible par divers obſtacles, le roi ordonna d'aſſembler les conciles de chaque province, & premierement à Tolede celui de la province Carthaginoiſe. Tous les dix-ſept évêques de la province s'y trouverent, & à leur tête l'archevêque Julien : & les cinq autres metropolitains y envoyerent des deputez : ſavoir, Cyprien de Tarragone, Sunifred de Narbonne, Etienne de Merida, Luiba de Brague, & Floreſind de Seville. On compte ce concile pour le quatorziéme de Tolede. Il commença le dix-huitiéme des Calendes de Decembre; la cinquiéme année d'Ervige, Ere 722. c'eſt-à-dire le quatorziéme de Novembre 684. & finit le vingtiéme du même mois.

AN. 684.

XXXIII. Quatorziéme concile de Tolede.

Conc. Tolet. 14. cap. 1.

Les évêques y diſent en ſubſtance : Nous devons examiner les actes qui nous ont été envoyez de Rome : parce que ſuivant les canons, on doit aſſembler un concile general, pour les cauſes de foi. C'eſt-à-dire qu'ils ne tenoient pas le concile de C. P. pour general, parce qu'ils n'y avoient point été appellez : eux qui faiſoient une partie ſi conſiderable de l'égliſe. C'eſt pourquoi ils ne vouloient point recevoir ſa déciſion ſans examen. Ils ajoutent : Aprés avoir comparé ces actes avec les quatre anciens conciles; nous les approuvons, nous les recevons avec reſpect, comme conformes, & leur donnons rang aprés eux. Ils ne parlent point du cinquiéme : parce qu'il n'avoit rien decidé touchant la foi. Ils expliquent enſuite leur creance touchant l'incarnation, &

c. 4. c. 5. c. 6. c. 7. c. 8. 9. & 10.

AN. 684. confessent expressément deux volontez. Avec leurs souscriptions à la definition du concile, ils envoyerent au pape Benoist un livre où ils expliquoient plus au long leur creance : mais le pape y trouva quelques expressions dont il ne fut pas content, entre autres celle-ci : La volonté a engendré la volonté ; & cette autre : En Jesus-Christ il y a trois substances. Le pape le fit remarquer à celui que les Espagnols avoient envoyé, & ils répondirent au pape la même année ce qu'ils jugerent à propos.

Conc. Tol. XV. p. 1296. E.

Le pape Benoist fit son possible pour la conversion de Macaire d'Antioche qui étoit toûjours en exil à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lesquelles il lui envoyoit tous les jours Boniface son conseiller, pour l'exhorter. Mais jamais Macaire ne voulut se convertir. Ce pape ne tint le saint Siege que dix mois & douze jours, & ne laissa pas d'ordonner douze évêques. Il repara l'église de saint Pierre, & celle de saint Laurent de Lucine, & orna celles de saint Valenrin & de sainte Marie aux Martyrs, qui est la Rotonde. Il laissa au clergé & aux monasteres trente livres d'or. Il fut enterré à saint Pierre le huitiéme de May 686. & est compté entre les Saints : le saint Siege vaqua deux mois & demi.

Conc. Nic II. act. 1. p. 802. D. to. 7. Conc.

Anast.

Papebr. Conc. Chr. p. 109.

Martyr R. 7. May. Boll. to. 13. p. 196.

XXXIV. Mort de Constantin. Justinien II. empereur.

De son tems l'empereur Constantin envoya à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien & Heraclius, qui furent reçûs par le pape, le clergé & l'armée. C'étoit une espece d'adoption usitée en ce tems-là : & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme son pere. L'em-

Paul diac. IV. hist. c. 53.

pereur voulut donc faire cet honneur au pape ou à saint Pierre. Il mourut au mois de Septembre 685. la quatorziéme indiction étant commencée. Il avoit regné dix-sept ans: & fut enterré à C. P. dans l'église des apôtres. Justinien son fils aîné lui succeda âgé seulement de seize ans. George patriarche de C. P. survécut trois ans au concile œcumenique, & mourut par consequent en 684. Aprés sa mort Theodore fut rétabli & tint le siege encore trois ans.

AN. 685.

S. Niceph. hist. p. 24. Theoph p. 101. Anast. in Joan. V.

Theoph. p 300. 302 S. Niceph. Chr. p. 415.

L'empereur Constantin l'année precedente de sa mort avoit renouvellé la paix avec abdelmelic nouveau Calife des Musulmans. Car Yezid mourut dés l'an 64. de l'Hegire 683. de Jesus-Christ, & son fils Moavia II. ne regna que sept semaines. Il ne laissa point d'enfans, & Meroüan de la même famille d'Ommia fut reconnu Calife en Syrie, tandis qu'Abdalla fils de Zoubeïr l'étoit en Egypte & en Arabie. Meroüan ne regna que dix mois, & mourut âgé de soixante & dix ans, l'an 65. de l'Hegire 685. de Jesus-Christ, son fils Abdelmelic lui succeda, défit Abdalla, & termina la gerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Abdelmelic étoit âgé de quarante ans, & en regna plus de vingt.

Theoph. an. 15. 16. p 300 Elmac. & Abulfar.

Au commencement de son regne, l'an soixante six de l'Hegire, 685. de Jesus-Christ, les Jacobites aprés la mort de Jean, firent patriarche d'Alexandrie Isaac qui tint le siege prés de trois ans, & mourut l'an de l'Hegire 69. de Jesus-Christ 688. son successeur fut Simon Syrien, à qui ceux de sa secte dans l'histoire de sa vie, attribuent des miracles. Un ambassadeur de l'Inde vint lui demander

Elmac. c. 12. p. 67. Chr. Orient. p. 104.

un évêque, & des prêtres: mais il refusa de le faire sans ordre du gouverneur d'Egypte. L'ambassadeur s'adressa à un autre qui le lui accorda: ce qui causa de grands troubles. Simon écrivit une lettre synodique touchant la foi à Julien patriarche d'Antioche. Il mourut aprés sept ans & neuf mois de pontificat, l'an 416. de Diocletien, 700. de Jesus-Christ, & le Siege d'Alexandrie vaqua trois ans.

XXXIV. S. Ansbert archevêque de Roüen.

Vita S. Aud. lib. II. c. 29.

En France saint Oüen archevêque de Roüen ayant procuré la paix entre les François de Neustrie, & d'Austrasie, vint en apporter la nouvelle au roy Theodoric III. à Clichi prés de Paris, où se tenoit l'assemblée des prelats & des Seigneurs; & y étant tombé malade, il pria le roi de lui donner pour successeur, Ansbert abbé de Fontenelle, souhaité par le clergé & le peuple de Roüen. Saint Oüen mourut au même lieu le vingt-quatriéme d'Août jour auquel l'église honore sa memoire, aprés quarante-trois ans d'épiscopat. Trois ans avant sa mort, c'est-à-dire l'an 681. Varaton étant Maire du Palais, le roi Theodoric avoit accordé à S. Oüen un privilege considerable: que dans l'etenduë de sa province, on n'établiroit sans son consentement ni évêque, ni abbé, ni compte, ni autre juge. Sitôt que saint Oüen fut mort, le roi Theodoric manda saint Ansbert, sous pretexte de le consulter sur quelques affaires; comme il avoit accoûtumé: car il étoit même son confesseur. Saint Ansbert se doutant du sujet pour lequel il étoit mandé, refusa d'abord d'aller à Clichi: mais les ordres ayant été réïterés, il obéït, & fut ordonné archevêque de Roüen par saint Lambert archevê-

Martyr. R. 24. Aug. Sup. liv. XXXVIII. n. 29. Frideg. Ms. ap. Coint. an. 681. n. 67.

que

que de Lion, & les autres prelats de l'assemblée. AN. 685.

Saint Ansbert étoit né dans le Vexin, d'une famille noble, son pere l'avoit engagé à promettre d'épouser Angadreme fille de Robert chancelier du roi Clotaire III. mais la fille, voulant se consacrer à Dieu, obtint par ses prieres d'avoir le visage couvert de lepre. Ses parens & son fiancé consentirent qu'elle suivît sa vocation : elle reçut le voile des mains de saint Oüen, & fut depuis abbesse d'Oroër, c'est-à-dire l'Oratoire auprés de Beauvais. S. Ansbert succeda à Robert en la charge de chancelier ; & avança toûjours dans la pieté au milieu de la cour. Enfin il la quitta secrettement, & s'en alla seul à Fontenelle, où saint Vandregisille le reçût à la profession monastique, aprés l'avoir éprouvé selon la regle. Il se distingua tellement par sa vertu, que le saint abbé le prit en affection, & le fit ordonner prêtre par S. Oüen : ce qui n'empêcha pas Ansbert de pratiquer le travail des mains comme auparavant. S. Lambert second abbé de Fontenelle ayant été ordonné archevêque de Lion en 678. S. Ansbert, dont il prenoit souvent les conseils fut élû abbé à sa place tout d'une voix ; & instruisit la communauté par ses exemples, encore plus que par ses discours. Sa charité se répandit même au dehors. Il bâtit dans le monastere trois hôpitaux, où il retiroit les pauvres ; & plusieurs seculiers venoient le consulter sur leurs besoins spirituels, & lui confesser leurs pechez. Plusieurs se firent moines, plusieurs donnerent de leurs biens au monastere.

Act. SS. Ben. to. 2. p. 1048.

Sup. liv. XXXIX. n. 87.

Etant archevêque de Roüen il prêcha assidue-

AN. 686. ment, il soulagea les pauvres, il repara les églises; & pour cet effet abandonna les droits qu'il pouvoit pretendre sur les cures. La cinquiéme année de son pontificat, seiziéme du roi Theodoric, 689. de Jesus-Christ, il tint un concile où assisterent quinze autres évêques, dont étoient les archevêques de Tours & de Reims. Il accorda un privilege à l'abbaye de Fontenelle, portant entre autres choses que les moines y observeroient la regle de saint Benoist; & que s'ils y manquoient, ils seroient reformez par les évêques assemblez.

to. 6. conc. p. 1140.

XXXVI. Jean V. pape.

Anast. Papeb. Conat.

A Rome Jean V. fut ordonné pape le dixiéme de Juin 686. Il étoit Syrien de la province d'Antioche, fils de Cyriaque. C'est lui qui étant diacre avoit été legat du pape Agathon au sixiéme concile. Il étoit savant, courageux & tres-moderé. Son election suivant la coutume, interrompuë depuis longtems, se fit d'un consentement unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené ensuite au palais episcopal. Il fut ordonné comme Leon II. par les trois évêques d'Ostie, de Porto, & de Velitre. Ce pape remit sous la disposition du saint Siege les églises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient d'antiquité: mais on les avoit accordées pour un tems aux archevêques de Caillari. Depuis comme ils abusoient de ce droit, ils en furent interdits, par un decret du pape saint Martin. Donc Citonat archevêque de Caillari, ayant ordonné Novellus pour l'église de Torres, sans la permission de Jean V. ce pape tint un concile où Novellus fut remis sous l'obéïssance du saint Siege, par un acte

autentique, qui fut gardé dans les archives de l'égli- AN. 687.
se Romaine. Ce pape fut affligé d'une longue maladie, en sorte qu'à grande peine pouvoit-il faire les ordinations des évêques; & toutefois pendant un an que dura son pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa dix-neuf cens sous d'or au clergé & aux monasteres, & fut enterré à saint Pierre le second jour d'Aoust 687. Le saint Siege vaqua deux mois & demi.

XXXVII. Conon pape.

Le clergé de Rome avoit de l'inclination pour l'archiprêtre Pierre, l'armée pour le prêtre Theodore. Le clergé assemblé attendoit à la porte de l'église de Latran, que l'armée avoit envoyé fermer, & n'y laissoit entrer personne : tandis qu'elle étoit assemblée dans l'église de saint Etienne. Aucun des deux partis ne vouloit ceder; & l'on porta de part & d'autres plusieurs paroles sans effet. Enfin les évêques & le clergé convinrent d'entrer dans le palais épiscopal de Latran, & de choisir une tierce personne, savoir le prêtre Conon. C'étoit un vieillard venerable par sa bonne mine & ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais ne s'étoit meslé dans les affaires seculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace. Aussitôt qu'il fut élû tous les magistrats avec les principaux citoyens vinrent le saluer par des acclamations de loüanges. L'armée voyant que le clergé & le peuple étoient d'accord, & avoit souscrit au decret de son élection, se laissa flechir au bout de quelques jours, & y souscrivit aussi. Ainsi les trois corps le clergé, la milice & le peuple envoyerent ensemble des de-

AN. 687. putez à l'exarque Theodore suivant la coutume ; pour avoir son consentement.

to. 6. conc. p. 1111. D.

L'empereur avoit écrit au pape Jean une lettre dattée du treiziéme des calendes de Mars, la seconde année de son regne, indiction quinziéme : c'est-à-dire du dix-septiéme Février 687. Par cette lettre, l'empereur dit en substance : Ayant appris que les actes du sixiéme concile étoient chez quelques-uns de nos officiers en cette ville de C. P. & ne croyant pas qu'autre que nous les dût garder : nous avons assemblé les patriarches avec le legat de vôtre sainteté, le senat, les metropolitains, & les évêques qui se sont trouvez en cette ville : les officiers du palais, de nos gardes, & des armées de differentes provinces. Nous avons fait apporter en leur presence les actes du concile ; & aprés qu'ils en ont oüy la lecture, nous les avons fait sceller, pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être corrompus ni alterez. De quoi nous avons crû vous devoir donner connoissance. Cette lettre n'arriva à Rome que du tems du pape Conon ; & de son tems l'empereur donna encore deux lettres en faveur de l'église Romaine. Par la premiere, il remettoit la capitation que payoient les patrimoines des Brutiens & de Lucanie : par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ces patrimoines & de ceux de Sicile, que la milice retenoit en gage. Theodore patriarche de C. P. mourut cette année 687. ayant tenu le siege pendant trois ans depuis son rétablissement. Son successeur fut Paul laïque, secretaire de l'empereur, qui tint le siege six ans & huit mois.

Anast. in Con.

Theoph. an. 17. p. 302. & an. 2. p. 303. S. Niceph. Chr.

Le pape Conon étant ſimple & peu experimenté dans les affaires, ſe laiſſa perſuader par mauvais conſeil, & contre la coutume, malgré la repugnance du clergé, d'établir pour recteur du patrimoine de Sicile, Conſtantin diacre de l'égliſe de Syracuſe, homme méchant & artificieux. Peu de tems aprés, il s'éleva une ſedition contre Conſtantin, à cauſe des procés qu'il ſuſcitoit à divers particuliers; & le gouverneur de la province le mit dans une étroite priſon.

Du tems du même pape ſaint Kilien vint à Rome, & y reçut ſa miſſion pour prêcher les infideles. Il étoit d'une illuſtre famille d'Ecoſſe, c'eſt-à-dire d'Irlande, & tres-bien inſtruit des ſaintes lettres. Etant évêque, quoiqu'il fût extremement aimé de ſon clergé & de ſon peuple, le deſir d'une plus grande perfection le porta à quitter ſon pays; & il perſuada à quelques-uns de ſes diſciples de l'accompagner. Ils paſſerent en Auſtraſie, & s'arrêterent à Virtzbourg ſur le Mein, où commandoit alors un duc nommé Goſbert encore payen. L'agréement du lieu, & le beau naturel des habitans, invita Kilien à y demeurer. Il le propoſa à ſes compagnons. Mais auparavant, dit-il, allons à Rome comme nous avons reſolu dans nôtre païs: viſitons les égliſes des ſaints apôtres, preſentons-nous au pape Jean; & s'il nous en donne la permiſſion, nous reviendrons ici prêcher l'évangile. Ils s'y accorderent tous: mais étant arrivez à Rome, ils trouverent que le pape Jean étoit mort. Saint Kilien fut tres-bien reçû par le pape Conon: qui voyant

XXXVIII. S. Kilien de Virſbourg.

Acta SS. Ben. to. 2. p. 991.

sa foi & sa doctrine, lui donna de la part de saint Pierre, le pouvoir d'instruire & de convertir les infideles. Il retourna à Virtzbourg accompagné du prêtre Coloman, & du diacre Totnan. Ils y prêcherent: le duc Gosbert les fit venir: S. Kilien l'entretint, le convertit, le baptisa; & un grand nombre suivit son exemple. Gosbert avoit épousé la femme de son frere: mais saint Kilien ne voulut pas lui faire de peine sur ce mariage, jusques à ce qu'il le vit bien affermi dans la foi. Alors il lui dit: Mon cher fils vous serez en tout agreable à Dieu, si vous pouvez encore vous resoudre à quitter vôtre femme, car vôtre mariage n'est pas legitime. Gosbert lui répondit: Vous ne m'avez encore rien proposé de si difficile: mais puisque j'ai quitté tout le reste pour l'amour de Dieu, je quitterai encore ma femme, quoiqu'elle me soit tres-chere, s'il ne m'est pas permis de la garder. Il remit à executer cette separation aprés un voyage de guerre, où il étoit pressé d'aller. Cependant sa femme nommée Geilane pensoit continuellement à se vanger; & prenant le tems de l'absence du duc, elle envoya de nuit un de ses gens, pour égorger le Saint & ses compagnons. Ils chantoient ensemble les loüanges de Dieu: Saint Kilien les exhorta à soutenir genereusement ce combat, qu'ils desiroient depuis si long-tems; & ils eurent tous la tête tranchée. On les enterra la même nuit à la hâte & en cachette avec leurs coffres, la croix, l'évangile, & les ornemens pontificaux. C'étoit l'an 689. le huitiéme de Juillet, jour auquel l'église les honore comme martyrs.

Martyr. R. 8. Jul.

Le duc Gosbert étant revenu demanda où étoient les serviteurs de Dieu, Geilane dit qu'elle ne savoit ce qu'ils étoient devenus: mais le meurtrier se découvrit lui-même. Il couroit de tous côtez; & disoit en tremblant, que Kilien le brûloit d'un feu tres-cruel. Gosbert assembla tous les Chrétiens ses sujets, & demanda ce que l'on devoit faire de ce miserable. Mais Geilane suscita un homme plus éloquent que les autres, qui dit: Seigneur pensez à vous, & à tous tant que nous sommes, qui avons reçu le baptême de ces étrangers: & pour éprouver si leur Dieu est aussi puissant qu'ils disent: faites détacher ce malheureux, & le laissez en liberté, nous verrons si leur Dieu les vangera. Sinon, ne trouvez pas mauvais que je le dise, nous voulons servir la grande Diane comme nos peres, qui s'en sont bien trouvez. Ainsi fut fait: mais le meurtrier étant delivré entra en fureur, & se dechira à belles dents jusques à la mort. Les Chrétiens en loüerent Dieu: mais sa vengeance s'étendit plus loin. Geilane fut possedée du malin esprit, qui l'agita tellement, qu'elle en mourut: le Duc Gosbert fut tué par ses domestiques: Hetan son fils fut chassé de son état par les François Orientaux: & il ne resta personne de cette race. Saint Kilien est honoré comme le patron de Virsbourg, dont toutefois il ne fut jamais évêque, car ce siege ne fut érigé que cinquante ans aprés.

Le pape Conon ne tint le saint Siege qu'onze mois & trois jours, pendant lesquels il fut longtems malade; en sorte qu'à peine pût-il faire les XXXIX. Mort de Conon. Sergius pape. *Anast. in Con.*

AN. 688. ordinations d'évêques, qu'il consacra toutefois au nombre de seize. Durant sa derniere maladie, l'archidiacre Pascal voulant s'emparer de l'or qu'il avoit legué au clergé & aux monasteres, écrivit à Jean exarque de Ravenne surnommé Platys, & lui promit de lui donner cet or, afin qu'il le fist élire pape. L'exarque s'y accorda, & envoya aussi-tôt à Rome des officiers de sa part, pour gouverner la ville, & élire Pascal sitôt que Conon seroit mort. Il mourut & fut enterré à saint Pierre le vingt-deuxiéme d'Octobre, 688. & le saint Siege vaqua prés de trois mois.

Aprés sa mort, le peuple Romain se divisa, une partie élût l'archidiacre Pascal, une autre l'archiprêtre Theodore; & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie interieure, du palais patriarcal de Latran. Le parti de Pascal s'empara de la partie exterieure, depuis l'oratoire de saint Silvestre, & la basilique de Julie. Comme chacun soutenoit opiniâtrement son pape, les premiers magistrats, la plus grande partie du clergé, de la milice, & du peuple, conduits par quelques évêques, se rendirent au palais imperial; & aprés avoir long-tems examiné les moyens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le prêtre Sergius: & le tirant du milieu du peuple, ils le menerent à l'oratoire de saint Cesaire martyr, qui étoit dans le même palais. De là ils le conduisirent, avec des acclamations de loüanges qui étoient une espece de litanies, jusques au palais patriarcal de Latran; & quoique les portes en fussent fermées & barricadées par dedans: le parti de

v. Greg IX. epist. 1. Baron. an. 603. n. 3. 637. n. 3. Not. in Martyrol. 1. Nov.

de Sergius étant le plus fort y entra. L'archiprêtre Theodore se soumit aussi-tôt, & vint saluer & baiser Sergius : mais l'archidiacre Pascal ne vouloit point ceder, & ne vint le saluer que malgré lui. An. 688.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile & fils de Tibere. Il vint à Rome sous le pape Adeodat, & entra dans le clergé. Comme il avoit de l'inclination au chant, il fut mis sous la conduite d'un des plus habiles chantres, & ordonné acolythe : montant ensuite par degrez, il fut ordonné prêtre du titre de sainte Susanne par le pape Leon II. & il alloit soigneusement celebrer la messe en divers cimetieres. Enfin sept ans aprés, il fut élû pape.

Cependant l'archidiacre Pascal envoya à Ravenne, & par ses promesses persuada à l'exarque Jean Platys de venir à Rome accompagné de ses officiers. Il arriva si secrettement que la milice Romaine n'alla point au devant de lui avec ses enseignes jusques au lieu accoutumé. Mais trouvant Sergius reconnu de tout le monde, il ne pût rien faire pour Pascal ; & ne laissa pas de pretendre, que pour consentir à l'ordination de Sergius, l'église de saint Pierre devoit lui payer les cent livres d'or que Pascal lui avoit promises. Sergius se recrioit, disant qu'il n'avoit rien promis, & qu'il lui étoit impossible de donner cette somme. Même pour exciter la compassion publique, il fit descendre les lampes & les couronnes à porter des cierges, suspenduës depuis long-tems devant l'autel & la confession de saint Pierre ; & les donna pour gages. Mais l'exarque n'en fut point touché ; & il fallut lui donner les

AN. 688. cent livres d'or. Sergius donc fut ordonné pape le 22. de Novembre 688. & tint le S. Siege treize ans & prés de neuf mois. Quelque tems aprés Pascal fut privé de la charge d'archidiacre pour des enchantemens & d'autres superstitions, & enfermé dans un monastere, où cinq ans aprés il mourut impenitent.

Paul diac. V. hist. c. 37. 34.

Id. VI. c. 5.

Peu aprés l'ordination du pape Sergius, c'est-à-dire en six cens quatre-vingts-neuf, Pertharite roi des Lombards mourut ayant regné dix-huit ans. On loüe sa pieté, & dés le commencement de son regne, pour rendre graces à Dieu qui l'avoit delivré de ses ennemis, il bâtit à Pavie le monastere de sainte Agathe; & la reine Rodelinde son épouse fit bâtir prés de la même ville une église de la Vierge qu'elle orna magnifiquement. De son tems & du pape Agathon, indiction huitiéme, qui est l'an 680. il y eut une grande peste pendant trois mois. Quelqu'un eut revelation qu'elle ne cesseroit point, que l'on n'eût élevé un autel à saint Sebastien: ce qui fut fait, aprés en avoir apporté des reliques de Rome: & la peste cessa aussi-tôt. C'est la premiere fois que je trouve saint Sebastien invoqué pour la peste. Le successeur de Pertarite fut son fils Cunibert, qui regnoit déja avec lui depuis dix ans.

XXXIX. Quinziéme concile de Tolede.

to. 6. Conc. p. 1294. Isid. Pac. p. 9.

En Espagne l'an 688. Ere 726. l'onziéme de May fut tenu le quinziéme concile de Tolede, la premiere année du roi Egica gendre & successeur d'Ervige. Soixante & un évêques y assisterent, dont les cinq premiers sont les metropolitains de Tolede, de Narbone, de Seville, de Brague, & de Merida. De plus neuf abbez, l'archidiacre & le primicier de

Tolede : cinq prêtres pour des évêques absens ; & dix-sept comtes. Ils s'assemblerent dans l'église du palais dedié à saint Pierre & saint Paul. Le roi Egica y étoit en personne, & aprés s'être prosterné devant les évêques suivant la coutume, il fit lire un memoire où il leur demandoit conseil touchant deux sermens qu'il avoit faits au roi Ervige, & qui paroissoient contraires. Car, disoit-il, quand il me donna sa fille en mariage, il me fit jurer de prendre la défense de ses enfans contre tous ceux qui les voudroient attaquer: & au tems de sa mort, il me fit promettre de ne me porter pour roi qu'aprés avoir fait serment de rendre justice à tous les peuples de mon obéïssance. Or je crains de ne pouvoir défendre ses enfans, sans refuser la justice à plusieurs, qu'il a dépoüillez injustement de leurs biens ; & à des nobles qu'il a reduits en servitude, soumis à la torture, ou opprimez par des jugemens injustes. AN. 688.

Le concile commença à l'ordinaire par la confession de foi : puis on lût un grand discours pour répondre aux plaintes du pape Benoist touchant deux propositions avancées au concile precedent : Sup. n. 58. que la volonté a engendré la volonté, & qu'il y a trois substances en Jesus-Christ. Les évêques du concile de Tolede s'efforcent de justifier ces expressions par la raison, & par l'autorité des peres. Pour la premiere, ils declarent qu'ils ont entendu la volonté essentiellement, & non relativement ; & que l'on dit en ce sens que le Verbe est sagesse de sagesse. Pour la seconde proposition, ils disent que

AN. 688. Jesus-Christ est composé de la divinité, de l'ame & du corps, qui sont trois substances : quoiqu'on puisse aussi n'y en reconnoître que deux prenant l'ame & le corps pour une seule substance de l'humanité. Ils concluent leur réponse en ces termes, parlant des Romains : Aprés cela, s'ils sont d'un autre avis que les peres, il ne faut plus disputer avec eux : mais nous esperons, que les amateurs de la verité estimeront nôtre réponse, quoique les ignorans ne la goûtent pas. Les peres du concile viennent ensuite aux deux sermens du roi Egica ; & declarent qu'ils ne sont point contraires ; puisqu'il ne faut pas croire, qu'il ait promis de soutenir les interêts de ses beauxfreres autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir le dernier serment, fait en faveur du peuple, devroit l'emporter : puisque le bien public est preferable à tous les interêts particuliers. Le roi Egica confirma par son ordonnance les decrets du concile.

p. 1303. B.

p. 1308. E.

XL. S. Julien de Tolede.

Isid. Pac. p. 9. 10. Felix. Toled. ap. Boll 8. Mart. to. 6. p. 785.

Saint Julien de Tolede qui y presidoit les composa. Il étoit natif de Tolede de race de Juifs, mais de parens Chrétiens. Il fut lié d'une étroite amitié avec le diacre Gudila ; & ils avoient formé le dessein de vivre en solitude : mais n'ayant pû l'executer, ils s'appliquerent ensemble à procurer le salut du prochain. Julien fut ordonné diacre, puis prêtre, & enfin la huitiéme année de Vamba qui est l'an 680. il fut ordonné évêque de Tolede, aprés la mort de Quirice, & remplit tous les devoirs d'un bon pasteur : s'appliquant particulierement à maintenir la discipline. Il composa plusieurs écrits

dont Felix son successeur nous a laissé le catalogue: mais il ne nous en reste que trois.

Le premier est intitulé des pronostics, c'est-à-dire de la consideration des choses futures. Il l'adressa à Idalius évêque de Barcelone son ami; & il en raconte ainsi l'occasion : Comme nous étions ensemble à Tolede le jour de la passion de Nôtre-Seigneur, nous entrâmes dans un lieu retiré cherchant le silence convenable à cette fête. Assis chacun sur un lit, nous prîmes en main l'écriture sainte, & nous lisions la passion en comparant les évangiles. Quand nous fûmes arrivez à un certain passage, dont il ne me souvient pas maintenant, nous nous sentîmes touchez: nous soupirâmes, nous fûmes remplis d'une consolation celeste, & élevez à une haute contemplation. Nos larmes interrompirent la lecture : nous commençâmes à nous entretenir avec une douceur inexplicable, & je croi que vous oubliâtes alors la goute dont vous étiez tourmenté. Nous cherchâmes donc ce que nous serons aprés la mort : afin que la pensée vive & serieuse des choses futures, nous éloignât plus sûrement des choses presentes. L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier, il traite de l'origine de la mort : dans le second de l'état des ames avant la resurrection : où il établit assez au long le feu du purgatoire : dans le troisiéme, il traite de la resurrection & de l'état des bienheureux. Il rapporte plusieurs passages des peres, particulierement de saint Gregoire, de saint Augustin, & de Julien Pomere.

Bibl. PP. to. 8. p. 470.

Le second ouvrage que nous avons de S. Julien

de Tolede eſt un traité du ſixiéme âge du monde : contre les Juifs qui pretendoient montrer, que le Meſſie n'étoit pas venu, parce qu'il ne devoit venir qu'au ſixiéme âge. Or ils comptoient mille ans pour chaque âge, & on n'étoit alors qu'au cinquiéme millenaire ſuivant leur calcul. Comme ils ébranloient quelques-uns des fidelles, le roi Ervige, qui regnoit alors, ordonna à Julien de leur répondre ; & il le fit en trois livres qu'il lui adreſſa. Dans le premier, il demande aux Juifs où ils ont pris que le Chriſt doive naître dans le ſixiéme millenaire ; & leur montre par l'ancien teſtament, ſans avoir beſoin de cette ſupputation, que le Meſſie eſt déja venu. Il montre la même choſe dans le ſecond livre, par le nouveau teſtament ; & dans le troiſiéme il prouve, que le ſixiéme âge eſt arrivé, & même le ſixiéme millenaire, ſuivant le calcul des Septante, qu'il pretend être le ſeul veritable. Il compte lorſqu'il achevoit cet ouvrage l'Ere 724. & l'an 686. depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Bibl p. to. 4. p. 218.

p. 251. A.

Son 3[e] ouvrage, eſt l'hiſtoire de la guerre du roi Vamba contre le duc Paul rebelle. On contoit auſſi entre ſes œuvres deux apologies pour la foi : la premiere au pape Benoiſt, la ſeconde à un autre pape, qui eſt inſerée au quinziéme concile de Tolede. Il avoit fait diverſes poëſies, entre autres des hymnes & des épitaphes. Il y avoit pluſieurs lettres de lui, & pluſieurs ſermons : des meſſes & des oraiſons pour les fêtes de toute l'année. Il tint le ſiege de Tolede dix ans, un mois & dix-ſept jours, & mourut le ſixiéme de Mars, la troiſiéme année d'Egica, Ere

Duchesne to. 1. p. 821. Sup. liv. XXXIX. n. 51. Felix. ap Boll.

728. qui est l'an 690. L'église honore sa memoire le huitiéme de Mars ; & Sisbert fut son successeur. *Martyr. R. 8. Mart.*

XLI. Travaux de S. Vilfrid. *Sup. n. 9. Vita per Eddi. c. 32.*

En Angleterre saint Vilfrid étant revenu de Rome, aprés avoir été absous par le pape Agathon: alla trouver Ecfrid roi de Northumbre, qui l'avoit chassé, & lui presenta humblement le decret du S. Siege souscrit de tout le concile de Rome, avec les bulles & les seaux. Le roi fit assembler les grands & le clergé, & fit lire ces lettres en leur presence : mais comme ils y trouverent des choses qui ne leur plaisoient pas, ils rejetterent ce decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainsi Vilfrid fut condamné à neuf mois de prison, par ordre du roi & par le conseil des évêques qui occupoient son diocese. On ne lui laissa que l'habit qu'il portoit, on chassa tous ses domestiques, & on ne permit pas même à ses amis de le voir. La reine Ermenburge lui ôta son reliquaire, & le tint suspendu dans sa chambre ou dans son chariot quand elle voyageoit.

Saint Vilfrid fut mis d'abord dans une prison tres-obscure, où ses gardes l'entendoient chanter les pseaumes, & voyoient une lumiere qui les épouvantoit. Le roi offroit de lui rendre une partie de son évêché, s'il vouloit renoncer au decret du pape: mais il répondit, qu'il perdroit plutôt la tête. Comme il eut gueri avec de l'eau-benite la femme du gouverneur, celui-ci ne voulut plus le garder ; & le roi le fit transferer à une autre prison, où il voulut le faire mettre aux fers ; mais on ne pût jamais en faire de justes, ils étoient toûjours trop *c. 34.* *c. 35.* *c. 36.*

c. 37. grands ou trop petits. Enfin la reine fut subitement frappée de maladie dans un monastere gouverné par Ebe tante du roi. La sainte abbesse lui representa l'injustice qu'il faisoit à saint Vilfrid, & lui persuada de le laisser en liberté, & lui rendre ses reliques & ses compagnons.

Saint Vilfrid en profita pour aller prêcher l'évangile dans le païs de Sussex & d'Oüessex, c'est-à-dire
c. 39. Be. IV. hist. c. 13. des Saxons meridionaux & occidentaux. Ethelvalc roi de Sussex avoit été baptisé depuis peu dans le païs des Merciens, à la persuasion du roi Vulfere qui fut son parrain : mais tout son peuple étoit encore payen. Il reçut donc avec joye saint Vilfrid, & écouta ses instructions. Le saint homme étant au milieu de ces infidelles les exhortoit premierement à la penitence ; puis pendant plusieurs mois il leur racontoit au long les œuvres de Dieu, depuis le commencement du monde, jusques au jour du jugement. Ils quitterent donc l'idolatrie, les uns volontairement, les autres contraints par les ordres du roi: & on en baptisoit quelquefois plusieurs milliers en un jour. Saint Vilfrid baptisoit les seigneurs & les gens de guerre : & quatre prêtres qui l'accompagnoient baptisoient le reste du peuple.

Sa predication fut soutenuë par des graces sensibles. Depuis trois ans il n'avoit point plû dans le païs, & la famine y étoit telle, que des quarante & cinquante personnes poussez de desespoir se prenoient par la main, & se precipitoient dans la mer. Dés le jour qu'ils commencerent à recevoir le baptême, il vint une pluye douce qui ramena l'abondance.

dance. Ils ne ſavoient pêcher que des anguilles : S. Vilfrid leur apprit à prendre toute ſorte de poiſſon. Le roi lui donna la terre où lui-même faiſoit ſon ſejour, qui étoit de quatre-vingt-ſept familles: nommée alors Seleuſe, depuis Selſey, qui eſt une peninſule. S. Vilfrid y fonda un monaſtere ; & y exerça les fonctions épiſcopales pendant cinq ans: depuis l'an 680. qu'il revint de Rome, juſques en 685. que mourut Ecfrid roi de Northumbre ; & ce monaſtere de Selſey fut depuis un ſiege épiſcopal. S. Vilfrid pendant ce tems aſſiſta Ceduall a roi d'Oüeſſex chaſſé de ſon païs : qui étant rétabli la même année 685. l'appella chez lui, pour ſe ſervir de ſes conſeils, & lui donna la quatriéme partie de l'Iſle d'Oüict encore toute payenne. Le ſaint évêque y envoya le clerc Bernoüin ſon neveu avec un prêtre, pour travailler à la converſion de ce peuple. *Eddi. c. 40. Be. IV. c. 16.*

XLIII. Saint Cutbert évêque.

La même année que le roi Ecfrid mourut, il fit ordonner évêque de Lindisfarne ſaint Cutbert, qui menoit la vie d'anacorete dans une petite iſle voiſine nommée Farne. Il fut appellé à ſervir Dieu dés ſa premiere jeuneſſe. Car comme il gardoit un troupeau, la nuit étant en priere, il vit monter au ciel l'ame de ſaint Aidan ; & fut tellement touché de cette viſion, qu'il alla ſe rendre moine à l'abbaïe de Mailros ſituée dans le païs des Merciens, mais habitée par des Irlandois. Il fut un des moines envoyez pour fonder l'abbaïe de Rippon ; mais quand on l'eut donné à ſaint Vilfrid, il s'en retira avec les autres du rit Irlandois, & retourna à Mailros, dont il fut prieur quelque tems aprés. Il *Be. IV. hiſt. c. 27. Id. vita S. Cuth. c. 4. Act. SS. Ben. to. 2. p. 877. Boll. 20. Mart. to. 8. p. 93. Sup. liv. XXXVIII. n. 19. c. 7. c. 9.*

sortoit quelquefois, pour aller dans les lieux écartez ou inaccessibles, instruire les païsans, que tous les autres Ecclesiastiques negligeoient, à cause de leur pauvreté & de leur rusticité; & quelquefois il demeuroit avec eux jusques à trois semaines ou un mois; & baptisoit ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens. Il faisoit quantité de miracles. Son abbé l'ayant ensuite envoyé au monastere de Lindisfarne, il y
c. 16. trouva des moines dereglez, qu'il ramena par sa douceur & sa patience. Il versoit des larmes lorsqu'il celebroit la messe, & qu'il entendoit les confessions des pecheurs. Aprés avoir été douze ans prieur de
c. 17. Lindisfarne, il se retira dans l'isle de Farne pour y
c. 18. 19. vivre en solitude. Il y subsistoit du travail de ses mains, & negligeoit tellement son corps, que il ne se déchaussoit pendant plusieurs années que le jeudi-saint pour laver ses pieds. Il fit encore là plusieurs miracles.

c. 24. Saint Cutbert avoit passé plusieurs années dans
Be. IV. hist. cette solitude, quand saint Theodore de Cantorberi
c. 28. tint un concile en presence du roi Ecfrid l'an 684. où il fut élû tout d'une voix évêque de Lindisfarne. On lui envoya plusieurs couriers sans pouvoir le tirer de son monastere : il fallut que le roi y allât lui-même avec saint Trumuin évêque de Pictes, & plusieurs personnes considerables : encore eut-on bien de la peine à le persuader. Son ordination fut differée à l'année suivante, & celebrée à Yorc en presence du roi le jour de pâque vingt-sixiéme de Mars 685. Sept évêques y assisterent, & à leur tête saint Theodore. S. Cutbert étant évêque con-

tinua de garder les obſervances monaſtiques : s'appliquant toutefois avec grand ſoin à l'inſtruction de ſon peuple. Il viſitoit tout ſon dioceſe, juſques aux moindres villages, pour donner des avis ſalutaires, & impoſer les mains aux nouveaux baptiſez, afin qu'ils reçuſſent la grace du ſaint-Eſprit, c'eſt-à-dire donner la confirmation. Il fit encore pluſieurs miracles pendant ſon épiſcopat, principalement pour la gueriſon des malades. Mais il mourut au bout de deux ans, l'an 687. le mercredy vingtiéme de Mars : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Vita. c. 26.

c. 39. b.ſ. c. 29.
Martyr.R. 20. Mart.

XLIV.
S. Vilfrid rétabli.
Eddi. c. 42.

Cependant ſaint Theodore de Cantorberi âgé de plus de quatre-vingts ans, & attaqué de frequentes maladies, voulut ſe reconcilier avec ſaint Vilfrid. Il le pria de le venir trouver à Londres, avec Erconbalde ou Archambaud évêque du lieu ; & leur fit une confeſſion de toute ſa vie, dans laquelle adreſſant la parole à ſaint Vilfrid, il dit : Le plus grand remords que je ſente eſt le conſentement que j'ai donné à la volonté des rois, pour vous dépoüiller de vos biens, & vous envoyer en exil, ſans aucune faute de vôtre part. Je m'en confeſſe à Dieu & à ſaint Pierre : & je vous prends tous deux à témoins, que je ferai mon poſſible, en reparation de ce peché, pour vous reconcilier avec tous les rois & les ſeigneurs mes amis. Dieu m'a revelé que ma vie doit finir avant cette année : c'eſt pourquoi je vous conjure de conſentir, que je vous établiſſe de mon vivant archevêque dans mon ſiege. Car je ſçai que vous êtes le mieux inſtruit de vôtre nation, dans

toutes les ſciences, & dans la diſcipline Romaine. Saint Vilfrid répondit: Que Dieu & S. Pierre vous pardonnent tous nos differends, je prierai perpetuellement pour vous, comme vôtre ami: commencez par envoyer des lettres à tous vos amis, afin qu'ils me rendent quelque partie de mes biens, ſuivant le decret du S. Siege. Nous delibererons enſuite dans une plus grande aſſemblée ſur vôtre ſucceſſeur.

Be. IV. hiſt. c. 16.

Eddi. c. 42.

En execution de cet accord, ſaint Theodore écrivit à Alfrid roi de Northumbre, qui avoit ſuccedé à ſon frere Ecfrid en 685. Il écrivit auſſi à Ethelred roi des Merciens, à Elflede abbeſſe de Streneshal, & à ſes autres amis. Sur ces lettres le roi Alfrid rappella le ſaint évêque la ſeconde année de ſon regne, c'eſt-à-dire ſur la fin de l'an 686. & lui rendit premierement ſon monaſtere de Haguſtalde: & quelque tems aprés ſon ſiege épiſcopal d'Yorc, & le monaſtere de Ripon: chaſſant les évêques étrangers que l'on avoit mis à ſa place. Saint Vilfrid demeura ainſi en repos pendant cinq ans.

XLV. Ceduella & Ina rois d'Oüeſſex.

Be. V hiſt. c. 7. & epiſt.

Ceduella roi d'Oüeſſex qui l'avoit ſi bien reçu chez lui quitta ſon royaume au bout de deux ans, c'eſt-à-dire l'an 688. & s'en alla à Rome: deſirant d'être baptiſé prés les tombeaux des apôtres, & paſſer incontinent aprés à la vie éternelle. Dieu lui accorda l'un & l'autre. Etant arrivé à Rome il fut baptiſé le ſamedi-ſaint dixiéme d'Avril 689. par le pape Sergius, qui le nomma Pierre. Incontinent aprés il tomba malade, portant encore l'habit blanc, & mourut le vingtiéme du même mois âgé d'environ trente ans. Le pape lui fit faire deux épita-

phes, l'une en vers latins, & l'autre en prose. Son successeur dans le royaume d'Oüessez fut Ina, qui fit des loix pour son peuple dans une grande assemblée de seigneurs & de sages où étoient deux évêques Hedda & Erchembald. Entre ces loix on remarque celles-cy qui concernent la religion. On doit baptiser les enfans dans un mois aprés leur naissance. L'esclave qui aura travaillé le dimanche par ordre de son maître sera mis en liberté, l'homme libre sera reduit en servitude. On payera à l'église les premices des fruits à la saint Martin. Défendu de se battre dans les églises sous peine de 120. sous d'amende; & la même peine est imposée à celui qui porte faux témoignage devant l'évêque, ou qui rompt la paix dans la ville épiscopale. Celui qui tuë le filleul ou le parrain, doit l'amende comme pour un parent. Car ces loix comme les autres loix barbares n'ont que des peines pecuniaires.

AN. 690.

to 6. Conc. p. 1324.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 6.

c. 7.

c. 9.

c. 11.

Saint Benoist Biscop mourut vers le même tems dans son monastere de Virmouth aprés l'avoir gouverné seize ans. Pendant sa derniere maladie, il exhorta souvent ses freres à garder fidelement la regle, qu'il leur avoit donnée: l'ayant tirée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur en dix-sept monasteres, qu'il avoit visitez dans ses voyages. Il leur recommanda de conserver la belle & nombreuse bibliotheque qu'il avoit apportée de Rome, pour le service de l'église; & ne pas souffrir qu'elle fût gâtée ni dissipée. Il leur défendit d'avoir égard à la naissance dans le choix d'un abbé, mais seulement aux

Vita lib. 1 n. 1 to. 2. act SS. Ben. p. 1007. Boll. 12. Jan. to. 1. p.

AN. 690. mœurs ; & leur ordonna de s'y conduire suivant la regle du grand saint Benoist : défendant en particulier d'élire son frere qu'il en jugeoit indigne. Il mourut en 690. le douziéme de Janvier, jour auquel *Martyr. R. 12. Janv.* l'église honore sa memoire.

XLVI. Fin de S. Theodore de Cantorberi.

Be V hist. c. 8. Martyr. R. 19. Sept.

La même année mourut saint Theodore archevêque de Cantorberi âgé de quatre-vingts-huit ans, aprés vingt-deux ans d'épiscopat. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre avec ses predecesseurs, & on honore sa memoire le jour de sa mort dix-neuviéme de Septembre. C'est le premier entre les latins qui ait composé un penitentiel, c'est-à-dire un recueil de canons pour regler les penitences des differens pechez. Plusieurs le copierent, & firent des recueils semblables, qui furent depuis meslez à celui de Theodore : en sorte qu'il ne se trouve plus dans sa pureté. Ce qui est le plus constamment de lui sont certains chapitres ou articles au nombre de *To. 9. spicil. to 6. Conc. App. p. 1875.* six-vingts, qui contiennent le sommaire de la discipline des Grecs & des Latins. Voici ce que j'y *c. 2.* trouve de plus remarquable. Les nouveaux baptisez portoient pendant sept jours sur la tête le voile qui leur avoit été mis, & c'étoit un prêtre qui l'ôtoit. *c. 16.* Il n'étoit pas permis aux baptisez de manger avec *c. 7.* les catecumenes. Le dimanche on n'alloit point en bateau, ni en chariot, ni à cheval ; & on ne faisoit *Vita S. Cuth. c. 27.* point de pain. On voit dans la vie de saint Cutbert que la reine même n'alloit pas en chariot le diman- *c. 10. 119.* che. On ne mangeoit point de sang, ni d'animaux étouffez. Chez les Grecs les laïques mêmes communioient tous les dimanches, & on excommunioit

ceux qui y manquoient trois fois de suite. Quoique les penitens ne dussent point communier, on commençoit par grace à le leur permettre au bout d'un an ou de six mois. Les nouveaux mariez étoient un mois sans entrer dans l'église : puis ils faisoient quinze jours de penitence avant que de communier. Les femmes n'entroient dans l'église que quarante jours aprés leurs couches. Les oblations pour les morts étoient accompagnées de jeûne. AN. 690. c. 12. c. 16. c. 21. c. 19. 77.

Les enfans qui étoient dans les monasteres mangeoient de la chair jusques à quatorze ans. Les garçons pouvoient se faire moines à quinze ans, les filles à seize. L'abbé devoit être élû par les moines; & à son ordination on lui donnoit le bâton pastoral. Les moines Grecs n'avoient point d'esclaves, les Latins en avoient. Les penitences étoient déja fort abregées : les plus grandes, comme pour l'homicide volontaire n'étoient que de sept ans: ou bien il falloit renoncer à porter les armes. Pour la fornication, il n'y avoit qu'un an de penitence : pour l'adultere, trois ans. On permet de prier, mais non de dire la messe pour celui qui s'est tué volontairement. Ceux qui ont été ordonnez par les Ecossois, c'est-à-dire les Hibernois & par les Bretons schismatiques, doivent être rehabilitez par l'imposition des mains, & leurs églises reconciliées. On ne doit donner aux Bretons ni le saint chrême ni l'eucharistie, qu'aprés qu'ils sont réunis à l'église. c. 34. c. 118. c. 46. c. 3. c. 8. c. 53. 101. c. 55. c. 63. c. 80. c. 87.

Le successeur de saint Theodore dans le siege de Cantorberi fut Britoüalde auparavant abbé du monastere de Raculf dans le païs de Cant. Il étoit Be. V. hist c 9. Acta SS. Ben. to. 3. p. 526.

ſavant dans les écritures, & bien inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique: mais nullement comparable à ſon predeceſſeur. Il ne fut élû que deux ans aprés ſa mort, ſavoir le premier jour de Juillet 692. & ſacré encore un an aprés, le dimanche vingt-neuviéme de Juin 693. par Godoüin Archevêque de Lion. Il eſt dit qu'il fut ordonné archevêque de Bretagne par le pape Sergius: ce qui ſignifie apparemment qu'il reçut le pallium de ſa part. C'eſt le premier Anglois naturel qui fut archevêque de Cantorberi; & il tint ce ſiege trente ſept ans.

Anaſt. in Serg.

XLVII. S. Suidbert de Friſe.

to. 3. Act. Be. p. 487. Ben. V. hiſt. c. 10.

Pendant la vacance du ſiege de Cantorberi, ſaint Suidbert fut ordonné évêque pour la Friſe où il avoit été envoyé par ſaint Ecbert. Celui-cy étoit un noble Anglois qui ſe retira en Irlande, & y embraſſa la vie monaſtique. Etant prêtre & plein d'un grand zele, il entreprit l'an 686. de paſſer en Friſe pour travailler à la converſion des Germains dont les Anglois tiroient leur origine. Quoiqu'il en fût detourné par des ſonges, qu'il croyoit venir de Dieu, il ne laiſſa pas de s'embarquer: mais ayant penſé faire naufrage dés le port; il abandonna l'entrepriſe; & travailla utilement à la réunion des Irlandois ſchiſmatiques. Un de ſes compagnons nommé Vicbert, qui avoit auſſi demeuré long-tems en Hibernie menant la vie d'anacorete dans une grande perfection, s'embarqua, paſſa en Friſe, & pendant deux ans de ſuite prêcha l'évangile à cette nation & à ſon roi Ratbod; mais voyant qu'il n'y faiſoit aucun fruit, il revint en Hibernie

c. 23. Be. V. c. 10.

ſervir

servir Dieu en silence, & profiter au moins aux siens par son exemple. AN. 692.

Saint Egbert voyant qu'il n'avoit pû passer en Frise, & que Vicbert n'y avoit rien fait, essaya d'y envoyer encore des hommes zelez & vertueux. Il en choisit douze, dont le principal étoit Villebrod Anglois né en Northumbre vers l'an 658. Dés l'âge de six ou sept ans son pere le mit dans l'abbaye de Ripon, où il fut élevé sous la conduite de saint Vilfrid & y embrassa la vie monastique. A l'âge de vingt ans, & vers l'an 678. il en sortit du consentement de son abbé pour aller en Irlande se perfectionner auprés de saint Egbert. Il étoit prêtre & âgé de trente-trois ans, quand il fut envoyé en Frise par ce Saint qui vécut jusques à l'an 729. & mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, le vingt-quatriéme d'Avril : jour auquel l'église honore sa memoire. Les douze missionaires étant arrivez en Frise l'an 690. furent tres-bien reçûs par Pepin duc des François & maire du palais, surnommé de Heristal. Il venoit de conquerir sur Ratbod la Frise citerieure entre le Rhin & la Meuse : c'est pourquoi il les y envoya prêcher, & leur donna sa protection : défendant de leur faire aucun déplaisir, & faisant des graces à ceux qui embrassoient la foi : ce qui produisit en peu de tems la conversion d'un grand nombre d'idolâtres.

c. II.

Vita per Al. cuin. to. 3. act. B. p. 605.

Be. V. hist c. 32.

Martyr. R. 24. Apr.

Alors les missionaires choisirent Suidbert l'un d'entre eux pour être ordonné évêque. Avant que de venir en Frise, il étoit prêtre & abbé du monastere de Dacor sur les confins de l'Ecosse. Ils le ren-

AN. 692. voyerent en Angleterre, où il trouva le siege de Cantorberi vacant, dans l'intervale entre la mort de saint Theodore & l'ordination de Britoüalde, c'est-à-dire l'an 692. Saint Suidbert s'adressa donc à saint Vilfrid archevêque d'Yorc, alors exilé dans le païs des Merciens, qui l'ordonna évêque. A son retour en Germanie, il passa chez les Bructeres ou Boructuaires peuples des environs de Cologne, & en convertit plusieurs. Mais peu de tems aprés, ces peuples ayant été défaits par les Saxons, les nouveaux Chrétiens se disperserent de toutes parts, & saint Suidbert alla trouver Pepin; qui à la recommandation de sa femme Plectrude lui donna pour se retirer une isle dans le Rein, où il bâtit un monastere nommé Verden, & ensuite Keiserſvert: c'est-à-dire l'isle de l'empereur. Saint Suidbert y mourut l'an 713. & l'église honore sa memoire le premier jour de Mars.

Martyr. R. 1. Mart.

Sup. n. 41.
Eddi. c. 43.

Saint Vilfrid ayant été rétabli dans son siege, les anciens pretextes de querelles se renouvellerent, ensorte qu'il étoit tantôt bien, tantôt mal avec le roi Alfrid. On vouloit priver le monastere de Ripon de ses terres & de ses domaines: on vouloit en faire un siege épiscopal, au préjudice de la liberté accordée par le pape Agathon; enfin on vouloit que le saint évêque se soûmit aux reglemens que l'archevêque Theodore avoit faits pendant leur division. Saint Vilfrid ne pouvant ceder en tous ces points à la volonté du roi, fut encore chassé de Northumbre au bout de cinq ans; c'est-à-dire en 69. & se retira chez son ami Ethelrede roi des Merciens,

qui le reçut avec grand honneur, & lui donna l'évêché de Lichfeld, vacant par la mort de Sexulfe. AN. 692.

XLVIII. Troisiéme concile de Saragoce. to. 6. conc. p. 1311.

En Espagne cette même année 691. quatriéme du roi Egica, Ere 729. il se tint un concile à Saragoce que l'on compte pour le troisiéme, & on y fit cinq canons. Le premier défend aux évêques de faire les dedicaces des églises un autre jour que le dimanche. On défend de recevoir les seculiers à loger dans les monasteres, si ce n'est les pauvres à qui on doit l'hospitalité. Les affranchis de l'église sont tenus, dans l'an aprés la mort de l'évêque, de representer à son successeur leurs lettres d'affranchissement, sous peine d'être remis en servitude: mais il faut que l'évêque les avertisse de le faire, pour ne pas donner lieu aux vexations. Le dernier canon est le plus remarquable, & porte, que les veuves des rois, non seulement ne pourront se remarier, comme il avoit déja été ordonné au troisiéme concile de Tolede, mais seront obligées à prendre l'habit de religieuses, & à s'enfermer dans un monastere pour le reste de leur vie. La raison du concile est le manque de respect, & même, les insultes ausquelles elles s'exposoient en demeurant dans le monde.

c. 1. c. 3. c. 4. Sup. n. 38.

XLIX. Concile in Trullo. to. 6. conc. p. 1124.

Comme les deux derniers conciles generaux n'avoient point fait de canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer, onze ans aprés le sixiéme concile: c'est-à-dire l'an 692. indiction cinquiéme. Pour cet effet l'empereur Justinien convoqua un concile, où se trouverent deux cens onze évêques;

AN. 692. dont les principaux étoient, les quatre patriarches, Paul de C. P. Pierre d'Alexandrie, Anastase de Jerusalem, George d'Antioche. Ensuite sont nommez dans les souscriptions, Jean de Justinianople, Cyriaque de Cesarée en Cappadoce, Basile de Gortyne en Crete, qui se dit tenir la place de tout le concile de l'église Romaine, comme il l'avoit dit en souscrivant au sixiéme concile. Mais il est certain d'ailleurs qu'il y avoit en celui-cy des legats du saint Siege. Ce concile s'assembla, comme le sixiéme, dans le dome du palais, nommé en latin *Trullus*, dont le nom lui est demeuré. On le nomme aussi en latin Quinisexte, en grec Penthecte : comme qui diroit, Cinq-sixiéme, pour marquer qu'il n'est que le supplément des deux conciles precedens : quoique proprement ç'en soit un particulier.

Anast. in Serg.

p. 1136. On voulut y faire un corps de discipline, qui servît desormais à toute l'église ; & on le distribua en cent deux canons. Premierement on proteste de *c. 1.* conserver la foi des apôtres & des six conciles generaux ; condamnant nommément les erreurs & les *c. 2.* personnes qu'ils ont condamnées. Ensuite on declare les canons que l'on pretend suivre : savoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux apôtres, mais on rejette les constitutions attribuées à saint Clement, comme alterées par les heretiques. On reçoit les canons de Nicée, d'Ancyre, de Neocesarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée : des conciles generaux de C. P. d'Ephese, de Calcedoine ; ceux de Sardique, de Carthage, du concile de C. P.

ſous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. Ce doit être le concile tenu en 394. à la dedicace de l'égliſe de Ruffin : mais nous n'en avons point les canons. Le concile approuve encore les épîtres canoniques de ſaint Denis & de ſaint Pierre tous deux d'Alexandrie, de ſaint Gregoire Thaumaturge, de ſaint Athanaſe, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque : de Timothée, de Theophile & de ſaint Cyrille tous trois d'Alexandrie, de Gennade de C. P. enfin le canon publié par ſaint Cyprien pour la ſeule égliſe d'Afrique. Il eſt difficile d'entendre quel eſt ce canon, ſi ce n'eſt la preface du concile de ſaint Cyprien : où il dit, qu'aucun ne pretend être évêque des évêques, ou obliger ſes collegues à obéïr par une crainte tyrannique. Le concile défend de ſuppoſer d'autres canons ſous de faux titres.

AN. 692.

Sup. liv. XIX. n. 51.

Sup. liv. VIII. n. 29.

XLIX. Mariages des clercs.

c. 3.

Entrant dans le détail, il commence par la pureté du clergé, & dit : Les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle, ceux qui dépendent du ſiege de C. P. ont plus de condeſcendance : nous meſlons l'une & l'autre afin d'éviter l'excés. C'eſt pourquoi ceux qui ont été mariez deux fois juſques au quinziéme de Janvier de la derniere indiction quatriéme l'an 6199. ſeront depoſez : mais ceux dont les mariages ont été rompus avant ce tems, ſeront conſervez dans leur rang, à la charge de demeurer interdits de toute fonction. L'indiction quatriéme & l'an 6199. de la creation du monde ſuivant les Grecs, répond à l'an 691. de Jeſus-Chriſt. Le con-

AN. 692. cile continuë : Pour l'avenir nous renouvellerons le canon, qui défend d'ordonner évêque, prêtre, diacre ou en quelque rang du clergé que ce soit, quiconque a été marié deux fois ou a eu une concubine aprés son baptême, ou qui aura épousé une veuve ou une femme repudiée, une courtisane, une esclave ou une comedienne. Et comme dans les canons des apôtres, on ne trouve que les lecteurs & les chantres, à qui il soit permis de se marier aprés leur ordination : nous le défendons desormais aux soûdiacres, aux diacres & aux prêtres, sous peine de deposition : que si quelqu'un d'eux veut se marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces trois ordres.

Can. Apost. 16. 17.

Can. Trull. 6. apost. l. 25.

Nous savons que dans l'église Romaine on tient pour regle, que ceux qui doivent être ordonnez diacres ou prêtres promettent de ne plus avoir de commerce avec leurs femmes : mais pour nous, suivant la perfection de l'ancien canon apostolique, nous voulons que les mariages des hommes qui sont dans les ordres sacrez subsistent : sans les priver de la compagnie de leurs femmes, dans les tems convenables. En sorte que si quelqu'un est jugé digne d'être ordonné soûdiacre, diacre, ou prêtre, il n'en sera point exclus, pour être engagé dans un mariage legitime ; & dans le tems de son ordination, on ne lui fera point promettre de s'abstenir de la compagnie de sa femme : pour ne pas deshonorer le mariage, que Dieu a institué & beni par sa presence. Nous savons aussi que les peres du concile de Carthage ont ordonné, que les soû-

Can. Trull. 13.

diacres, les diacres & les prêtres s'abstinssent de leurs femmes selon les termes prescrits : afin que suivant la tradition apostolique, nous observions le tems de chaque chose, principalement du jeûne & de la priere. Car il faut que ceux qui aprochent de l'autel gardent une parfaite continence, dans le tems qu'ils touchent les choses saintes, afin que leurs prieres soient exaucées. Donc quiconque au mépris des canons des apôtres osera priver un prêtre, un diacre ou un soûdiacre du commerce legitime avec sa femme, qu'il soit déposé.

Can. apost. 5.

Ce qui est dit dans ce canon, que le concile de Carthage ordonne aux prêtres de s'abstenir de leurs femmes, selon les termes prescrits, est pris à contre sens, par malice ou par ignorance. Ce canon est du cinquiéme concile de Carthage tenu l'an 400. où il est dit, que les soûdiacres, les diacres, les prêtres & les évêques s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, & seront comme n'en ayant point. La version greque de ce canon a rendu les mots latins *priora statuta* par ceux-cy, *idious hórous*, qui peuvent signifier les termes propres : car le traducteur avoit lû *propria* pour *priora* : suivant un autre exemplaire. Cependant les peres du concile de Trulle ont supposé, que ce canon n'obligeoit les clercs à la continence qu'en certains jours ; & n'ont pas voulu voir, qu'il comprend même les évêques. Or ils ont eux-mêmes reconnu que les évêques devoient s'abstenir entierement de leurs femmes. Car ils parlent ainsi : Ayant appris qu'en Afrique & en d'autres lieux, les évêques ne font point de difficulté

Sup. liv. XX. n. 43.
Conc. Carth. 5. c. 3. to. 2. Conc. p. 1216. A.
Cod. ecclef. Afric. c. 25. to. eod. p. 1061. D.
Can. Trull. 12.

d'habiter avec leurs femmes, aprés leur ordination, au grand scandale des peuples : nous leur défendons d'en user ainsi à l'avenir, sous peine de déposition. Et ensuite ils ordonnent, que la femme de celui qui est promu à l'épiscopat, s'étant separée de lui d'un commun consentement, aprés qu'il aura été ordonné : entrera dans un monastere éloigné de l'habitation de l'évêque, qui toutefois pourvoira à sa subsistance.

c. 48.

c. 30.

Dans un autre canon ils parlent ainsi des prêtres qui étoient chez les barbares : c'est-à-dire apparemment en Italie, & dans les autres pays du rit latin: S'ils croyent devoir s'élever au dessus du canon des apôtres, qui défend de quitter sa femme, sous pretexte de religion; & faire plus qu'il n'est ordonné, se separant de leurs femmes d'un commun consentement: nous leur défendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que ce soit : pour nous montrer par-là, que leur promesse est effective. Et nous ne leur donnons cette permission, qu'à cause de la petitesse de leur courage, & la legereté des mœurs étrangeres. C'est-à-dire que selon eux, c'est une imperfection d'aspirer à la continence parfaite.

Quoi qu'il en soit ; ces canons du concile de Trulle ont servi depuis aux Grecs & à tous les Chretiens d'Orient de regle universelle touchant la continence des clercs, & ils y sont en vigueur depuis mille ans. C'est-à-dire, qu'il n'est point permis aux clercs, qui sont dans les ordres sacrez, de se marier aprés leur ordination : que les évêques doivent

garder

garder la continence parfaite, soit qu'ils ayent été auparavant mariez ou non : que les prêtres, les diacres & les soûdiacres déja mariez peuvent garder leurs femmes, & habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des saints mysteres. AN. 692.

Le concile renouvelle les défenses faites aux clercs, de loger avec des femmes suspectes ; & il étend cette défense aux eunuques, même laïques. Défense aux clercs de tenir cabaret : puisqu'il leur est même défendu d'y entrer. Défense aux clercs & aux moines d'assister aux spectacles, soit des courses de chevaux, soit du theatre. Les clercs mêmes conviez aux nôces, doivent se lever quand les farceurs y entrent. Défense aux clercs de porter ni dans la ville, ni en voyage un autre habit, que celui qui convient à leur état. Les clercs deposez pour leurs crimes, & reduits au rang des laïques, s'ils ont subi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les clercs ; si c'est malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les laïques. Donc les clercs en Orient étoient dés lors distinguez par leur habit ; & ne portoient pas les cheveux longs, comme ils les portent à present.

LI. Autres canons pour le clergé. *Can.* 5. *c.* 9. *c.* 24. *c.* 27. *c.* 21.

Pour la jurisdiction des évêques, on renouvelle le canon, qui la maintient sur les églises de la campagne, qu'ils gouvernent depuis trente ans : & celui de Calcedoine, qui donne au siege de C. P. les mêmes prerogatives qu'au siege de Rome : avec le second rang, le troisiéme à Alexandrie, le quatriéme à Antioche, & le cinquiéme à Jerusalem. Les incur-

c. 25. *c.* 36. *Can. Calch.* 28. *Sup. liv.* XXIII. *n.* 30.

AN. 692. sions des barbares, c'est-à-dire principalement des
a Can. Trull. 37. Musulmans, avoient empêché plusieurs évêques de prendre possession des églises pour lesquelles ils avoient été ordonnez, ni d'y faire leurs fonctions. Le concile leur conserve leur rang & leur pouvoir, pour ordonner des clercs, & presider dans l'église. C'est l'origine des évêques, *in partibus infidelium.* Il
c. 18. y avoit aussi plusieurs clercs, que les incursions des barbares avoient contraints à quitter leurs églises: mais le concile veut qu'ils y retournent, sitôt que les hostilitez seront passées. Ces mêmes incursions
c. 8. des barbares sont encore rapportées, comme la raison de ne plus tenir les conciles qu'une fois l'année.

LII. Sacremens & ceremonies. Il n'est point permis de baptiser dans les oratoires domestiques, ni même d'y celebrer la liturgie,
c. 31. 59. sans le consentement de l'évêque. On n'exigera
c. 23. rien de ceux à qui on donne la sainte communion.
c. 101. Le communiant ne recevra point l'eucharistie dans un vase d'or ou de quelque autre matiere, mais dans ses mains croisées l'une sur l'autre: parce qu'il n'y a point de matiere si precieuse que le corps de
c. 58. l'homme, qui est le temple de Jesus-Christ. Aucun laïque ne se communiera lui-même, en presence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre. On ne
c. 83. donnera point l'eucharistie aux morts. Car il est dit:
Matth. XXVI. Prenez & mangez; ce que le mort ne peut faire.
c. 52. En carême on celebrera tous les jours la messe des présanctifiez, excepté les samedis, les dimanches,
c. 29. & le jour de l'Annonciation. On celebrera toûjours la messe à jeun, même le jeudy-saint. Défense de
c. 28. distribuer une grape de raisin avec l'eucharistie;

comme il se pratiquoit en quelques églises: on la AN. 692.
benira separément comme des premices. Défense c. 57.
d'offrir à l'autel du miel & du lait.

On passera toute la semaine de pâques en fête c. 66.
& en devotion: sans aucun spectacle public. Défense de s'absenter de l'église pendant trois dimanches, sans empêchement necessaire: sous peine de deposition pour les clercs, & d'excommunication pour les laïques. On doit jeûner le samedy-saint jusques à minuit: mais il est défendu de jeûner les autres samedis, même en Carême, suivant le canon des apôtres; & l'église Romaine doit changer son usage contraire. Ce canon est une des causes qui a fait rejetter à Rome ce concile. Il est défendu de manger des œufs & du fromage les dimanches & les samedis de carême, comme faisoient les Armeniens: dont on condamne quelques autres usages. Savoir de ne point mesler d'eau au vin de l'eucharistie, de presenter aux prêtres de la viande cuite dans les églises, & de n'admettre dans le clergé que ceux qui étoient de race sacerdotale. Défense de manger du sang de quelque animal que ce soit: sous peine aux clercs de deposition, aux laïques d'excommunication.

c. 80. c. 89. c. 55. Can. apost. 63. V. Balsam. in hunc. c. 55. Can. Trull. 56. c. 32. c. 99. c. 33. c. 67.

Défense de faire dans les églises les fêtes nommées Agapes. Défenses de tenir cabaret dans l'enceinte des églises, ou d'y vendre des viandes, ou d'autres marchandises. Il a été remarqué plus d'une fois que les églises étoient accompagnées de plusieurs bâtimens compris dans une même enceinte. Défense aux maris d'habiter avec leurs femmes

c. 74. c. 76. c. 97.

AN. 692. dans l'enceinte des églises: ou de profaner ces mêmes lieux en quelque autre maniere. Défense de faire entrer une bête dans une église : si ce n'est en voyage, par une absoluë necessité de mettre la bête à couvert. Défense à aucun laïque d'entrer dans le sanctuaire, c'est-à-dire dans l'enceinte de l'autel, si ce n'est à l'empereur pour faire son offrande : suivant une ancienne tradition, dont nous avons vû un exemple, quand saint Basile reçut l'offrande de l'empereur Valens. On chantera dans l'église sans confusion, & sans forcer la nature pour crier : mais avec beaucoup d'attention & de devotion; & on n'y chantera rien que de convenable. On n'ajoûtera point au Trisagion : Crucifié pour nous. Défenses de gâter ou déchirer les livres de l'écriture sainte ou des peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelque autre maniere : s'ils ne sont imparfaits ou déja gâtez par l'eau ou par les vers. Pour rendre à la croix l'honneur qui lui est dû : il est défendu de la marquer dans le pavé que l'on foule aux pieds, suivant une loi de Theodose le jeune. En plusieurs images Jesus-Christ étoit representé sous la forme d'un agneau que saint Jean montroit du doigt. Le concile ordonne, que desormais on peigne Jesus-Christ sous sa forme humaine comme plus convenable.

c. 88. c. 69. Sup. liv. XVI. n. 48. c. 75. c. 81. Sup. liv. XXIX. n. 31. c. 68. c. 73. l. un. C. Nemini lic. lib. 1. tit. 8. c. 82.

LIII. Moines, &c.

c. 40. Quant aux moines, quoique saint Basile ne permette de les recevoir qu'à dix-sept ans, ce concile le permet dés l'âge de dix ans, sous pretexte que l'église avance toûjours en perfection. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont passé trois ans

c. 41.

dans un monastere ; & on défend de souffrir dans AN. 692.
les villes des vagabons, qui se disoient ermites, por- c. 42.
tant de longs cheveux & des habits noirs. Aucun c. 43.
crime n'empêche d'être reçu dans les monasteres, puisqu'ils sont faits pour les penitens. Défense de parer d'habits precieux & de pierreries les filles qui c. 44.
vont prendre l'habit de religieuses : pour ne pas faire croire qu'elles quittent le monde à regret. Défense de convertir à des usages profanes les mo- c. 49.
nasteres une fois consacrez par l'autorité de l'évêque ; ni de les donner à des seculiers, comme il s'étoit pratiqué.

Quant aux mariages : il est défendu au pere & c. 54.
au fils d'épouser la mere & la fille ou les deux sœurs, ou à deux freres d'épouser les deux sœurs : c. 53.
au parein d'épouser la mere de l'enfant : d'épouser c. 99.
la fiancée d'un autre : aux catholiques d'épouser des heretiques. Ceux qui assemblent & nourrissent des c. 72.
femmes débauchées, seront deposez s'ils sont clercs, c. 86.
excommuniez s'ils sont laïques. Défense sous peine c. 100.
d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Défense sous la même peine de friser ses c. 96.
cheveux avec artifice. Défense de se baigner avec c. 77.
des femmes. Défense même aux laïques de joüer c. 50.
aux dez. Les farceurs, les danses sur les theatres, c. 51.
les combats contre les bêtes sont défendus. Ceux c. 60.
qui contrefont les possedez, seront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement.

On condamne à six ans de penitence les devins c. 61.
& ceux qui les consultent, les meneurs d'ours, les diseurs de bonne avanture, & ces sortes de charla- c. 62.

AN. 692. tans. On condamne aussi plusieurs autres superstitions restées du paganisme, comme d'invoquer Bachus pendant la vendange. Les danses publiques de femmes, les déguisemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes: l'usage des masques comiques, satyriques, ou tragiques: car ils étoient differens pour ces trois sortes de spectacles. On défend aussi d'allumer aux nouvelles lunes des feux devant les boutiques ou les maisons, & de sauter dessus: de donner des gâteaux à Noël sous pretexte de couches de la sainte Vierge, qui n'a point été en couche: de lire dans l'église les fausses histoires des martyrs, composées pour les deshonorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu.

c. 65. c. 79. c. 63.

c. 95. Les heretiques dont le baptême est jugé bon, sont reçus en faisant leur abjuration par écrit; & on leur donne le seau du saint-Esprit avec l'onction du saint Chrême: au front, aux yeux, au nez, à la bouche, & aux oreilles. Ceux dont le baptême n'est pas jugé valable sont traitez comme les payens, on les fait catechumenes, puis on les baptise. Et pour faire cette distinction, on suit les regles données par saint Basile à Amphiloque. On les suit aussi touchant la dispensation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du peché, & aux forces du penitent; & c'est le dernier canon de ce concile de Trulle. L'empereur Justinien y souscrivit le premier avec du cinabre: qui étoit un privilege de sa dignité. On laissa ensuite la place du pape: puis les quatre patriarches souscrivirent, & tous les autres évêques:

Sup. liv. XVII. n. 14.

laissant la place de quelques absens. On ne voit point la souscription des legats du pape; & toutefois Anastase dit, que s'étant laissez surprendre ils y souscrivirent. AN. 692. *Anast. in Serg.*

LIV. Le pape rejette ce concile. *Paul. diac. VI. c. 11. Anast. in Serg.*

L'empereur Justinien voulut obliger le pape Sergius à souscrire lui-même à ce concile. Il lui en envoya un exemplaire en six tomes, souscrit de sa main, des trois patriarches d'Alexandrie, de C. P. & d'Antioche, & des autres prelats: afin que le pape y souscrivît à la premiere place. Mais le pape ne voulut point recevoir ces tomes, ni les ouvrir pour les lire: persuadé que ce concile étoit nul; & l'empereur, pour témoigner au pape son indignation, envoya à Rome un magistrien nommé Sergius, qui emmena à C. P. Jean évêque de Porto & Boniface conseiller du saint Siege.

Ensuite il envoya Zacharie son protospataire, c'est-à-dire comme premier escuyer, avec un ordre pour enlever de même le pape. Mais la milice de Ravenne, de la duché de Pentapole & des quartiers voisins entreprit d'empêcher cette violence. Zacharie les voyant venir à Rome de tous côtez en fut épouvanté, & pria le pape de faire fermer & garder les portes. Il se refugia tremblant jusques dans la chambre du pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui sauver la vie. Cependant l'armée de Ravenne entra par la porte de saint Pierre; & vint jusques au palais de Latran, demandant avec empressement à voir le pape: car le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les portes fermées, ils menacerent

AN. 694. de les mettre à bas, si on n'ouvroit promptement. Alors Zacarie se croyant perdu se cacha sous le lit du pape, tellement hors de lui qu'il n'avoit plus de raison. Le pape le rassura, & lui dit de ne rien craindre : puis il sortit hors de la basilique du pape Theodore, & ayant fait ouvrir les portes ; il se mit dans le siege nommé Sous les apôtres, pour se montrer à tout le monde. Il reçut avec honneur les soldats & le peuple, qui étoient venus en foule pour le voir; & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le palais patriarcal, jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le protospataire Zacharie.

LIV. Justinien chassé. Leonce empereur. S. Niceph. hist. p. 25. Theophan. an. 9. p. 306.

L'empereur Justinien qui l'avoit envoyé, fut chassé de C. P. dans le même tems. Il s'étoit rendu tres-odieux par sa mauvaise conduite: ayant rompu mal-à-propos la paix avec les Bulgares & les Musulmans. Ses principaux ministres étoient cruels, entre autres Etienne eunuque Persan son sacellaire ou tresorier particulier, & Theodote qui de moine reclus étoit devenu Logothete ou tresorier general.

S. Niceph. Chr.

Le patriarche Paul mourut l'an 693. aprés avoir tenu le siege sept ans ; & eut pour successeur Callinique prêtre, & tresorier de l'église de Blaquerne, qui tint le siege douze ans. L'empereur voulant faire quelques nouveaux bâtimens, pria ce patriarche de faire des prieres, afin que l'on pût abatre

Theoph. p. 307.

une église de la Vierge qui étoit prés du palais. Le patriarche lui dit : Nous avons des prieres pour la fondation d'une église, mais je n'ai point appris qu'il

qu'il y en ait pour sa destruction. Et comme l'empereur le pressoit, le patriarche dit : Loüé soit Dieu qui souffre tout maintenant & toûjours, & dans les siecles des siecles. *Amen.* Aussi-tôt on abatit l'église, pour faire place au nouveau bâtiment, & on la rebâtit ailleurs. AN. 694.

Peu de tems aprés Justinien commanda à Etienne patrice & gouverneur de C. P. de faire de nuit un grand massacre du peuple de la ville, en commençant par le patriarche. La même nuit le patrice Leonce s'embarquoit, pour sortir de C. P. Aprés avoir fait la guerre en Orient avec beaucoup de reputation, il avoit été trois ans en prison; & venoit d'être declaré gouverneur de Grece, avec ordre de partir le jour même. Etant donc prêt à s'embarquer il prenoit congé de ses àmis, entre lesquels étoient Paul moine & astronome, & Gregoire de Cappadoce abbé du monastere de Florus : qui l'avoient souvent visité dans sa prison, & l'avoient assuré qu'il seroit empereur. Vous voyez, leur disoit-il, combien vos promesses sont vaines : quand je serai une fois hors d'ici, je n'attends qu'une fin malheureuse. Ils lui répondirent : Vous en verrez l'accomplissement, si vous ne perdez point courage : croyez-nous seulement, & nous suivez. Ils allerent à la prison, la firent ouvrir, feignant que c'étoit l'empereur; & en tirerent beaucoup de braves gens, que Leonce fit armer avec les siens, & les mena à la place en criant : Tous les Chrétiens à sainte Sophie; & fit faire le même cri par tous les quartiers. Le peuple alarmé s'assembla au baptistere de la grande

*Niceph. hist. p. 25.

AN. 694. église. Leonce avec ses deux moines & les principaux de son parti alla trouver le patriarche, déja troublé de l'ordre qu'avoit reçu le patrice Etienne. Leonce lui persuada de venir au baptistere, & de

Ps. 117.

crier : C'est ici le jour qu'a fait le Seigneur. Tout le peuple s'écria : Qu'on déterre les os de Justinien : comme s'il eût été déja mort ; & ils coururent tous à l'Hippodrome. Le jour étant venu on y amena Justinien. Le peuple crioit qu'on le fist mourir : mais Leonce épargna sa vie, à cause de l'amitié qu'il avoit portée à son pere Constantin. Il se contenta de lui faire couper le nez, & l'envoyerent en exil à la ville de Chersone. Il avoit regné dix ans ; & c'étoit l'an 694. Leonce fut aussitôt proclamé empereur.

LVI.
Seiziéme concile de Tolede.
to. 6. conc. p. 1317.

En Espagne cependant il se tint deux conciles, le seiziéme & le dix-septiéme de Tolede. Le premier se tint la sixiéme année du roi Egica, Ere 731. c'est-à-dire l'an 693. le second jour de May. Cinquante-neuf évêques y assisterent avec cinq abbez, & trois deputez d'évêques absens. Le roi y étoit en personne accompagné de seize comtes. On y fit dix canons de discipline, dont le premier ordonne que les Juifs, qui se convertiront sincerement, seront exempts des tributs qu'ils payoient au fisc : confirmant au surplus les loix precedentes contre ceux qui demeureront endurcis. On défend tous les

c. 2.

restes d'idolâtrie : d'honorer des pierres, des fontaines, ou des arbres : d'observer les augures, ou pratiquer des enchantemens. L'execution en est recommandée aux évêques, aux prêtres, ou aux juges.

Ceux qui pechent contre la nature ſont condamnez à être ſeparez des Chrétiens, pour toute leur vie, recevoir cent coups de foüet, être raſez par infamie & bannis à perpetuité. Ceux-ci, non plus que les idolâtres, ne recevront la communion qu'à la mort; & encore aprés une digne penitence. Celui qui aura voulu ſe tuer par deſeſpoir, ſera privé de la communion pour deux mois. c. 3. c. 4. p. 1329. C.

Il y avoit en Eſpagne pluſieurs égliſes abandonnées, parce qu'elles étoient trop pauvres, pour entretenir un prêtre. On y offroit rarement le ſacrifice, & elles tomboient en ruine. En ſorte que les Juifs s'en moquoient, & diſoient, que l'on n'avoit rien gagné à détruire leurs ſynagogues, puiſque les égliſes des Chrétiens étoient en plus mauvais état. Pour y remedier, le concile ordonne aux évêques d'employer en reparations le tiers du revenu des égliſes de la campagne, que les canons leur accordoient. Que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui ſervent ces égliſes en feront les reparations. Nous avons vû que ſaint Anſbert archevêque de Roüen pratiquoit ce qu'ordonne ce concile. Il continuë: On ne donnera point pluſieurs égliſes à un même prêtre: mais celles qui auront moins de dix ſerfs ſeront unies à d'autres. Quelques prêtres employoient pour le ſacrifice leur pain ordinaire, dont ils coupoient une croute en rond, & l'offroient ſur l'autel. Le concile ordonne de ne ſe ſervir pour ce ſaint uſage, que d'un pain entier, qui ſoit blanc, fait exprés, & en petite quantité: puiſqu'il ne doit pas charger l'eſtomac, n'étant que pour la nourriture c. 5. Sup. n. 35. c. 6.

de l'ame ; & qu'il doit être facile à conserver dans une petite boëte. On faisoit donc desslors des hosties à peu prés comme elles sont aujourd'hui.

V. Mabill. de Azymo. c. 8.

Sisbert archevêque de Tolede ayant conspiré avec plusieurs autres contre le roi Egica, pour lui faire perdre le royaume & la vie, fut deposé, privé de tous ses biens, & mis en la puissance du roi, qui le condamna à une prison perpetuelle: il fut même ordonné qu'il ne recevroit la communion qu'à la mort : si le roi ne lui faisoit grace. A sa place le concile fit évêque de Tolede, Felix de Seville ; dont le siege fut rempli par Faustin de Brague ; & on donna pour successeur à celui-ci Felix de Portucale. Ainsi on ne faisoit pas de scrupule en Espagne de transferer les évêques. Ceux-ci en souscrivant au concile prirent tous les titres de leurs nouveaux sieges. Ce fut apparemment cette conjuration qui obligea le concile à renouveller les promesses de proteger la posterité du roi aprés sa mort; les peines contre les rebelles, & les maledictions prononcées au quatriéme concile de Tolede. On ordonne en celui-ci que dans toutes les églises cathedrales, & toutes les paroisses de la campagne, on dira tous les jours la messe pour le roi & ses enfans : excepté le vendredi-saint. On y ordonne encore, que quand un concile aura été tenu, chaque évêque le publiera dans six mois en son synode, composé des abbez, de prêtres & de tout le clergé, avec le peuple de la ville épiscopale. Les évêques de la province de Narbonne n'avoient pû assister à ce concile, à cause d'une peste qui ravageoit le

c. 9. c. 12. c. 8. c. 10. Sup. liv. XXXVII. n. 49. c. 8. c. 3.

païs : c'eſt pourquoi le roi ordonne qu'ils s'aſſembleront à Narbonne pour en ſouſcrire les decrets. AN. 694.

L'année ſuivante ſeptiéme d'Egica, Ere 732. c'eſt-à-dire l'an 694. le neuviéme de Novembre, fut tenu le dix-ſeptiéme concile de Tolede dans l'égliſe de ſainte Leocadie. On y fit huit canons. Premierement il eſt ordonné qu'au commencement de chaque concile on paſſera trois jours en jeûne, pendant leſquels on traitera de la foi, de la correction des évêques, & des autres matieres ſpirituelles : ſans qu'aucun ſeculier y aſſiſte. Depuis le commencement du carême juſques au jeudi-ſaint, le baptiſtere ſera fermé, & ſcellé du ſeau de l'évêque; & on ne l'ouvrira qu'en cas de tres-grande neceſſité. Il eſt marqué que le jeudi-ſaint on dépoüilloit les autels, comme l'on fait encore. Le même jour, chaque évêque obſervera la ceremonie de laver les pieds. On renouvelle la défenſe aux prêtres d'employer à leur uſage les vaſes ſacrez, ou les ornemens de l'égliſe, les vendre, ou les diſſiper. Quelques-uns diſoient des meſſes des morts pour des vivans, dans l'intention de leur cauſer la mort. Le concile défend ce ſacrilege : ſous peine de depoſition pour le prêtre, de priſon perpetuelle, & d'excommunication juſques à la mort, tant contre lui, que contre celui qui l'aura excité à le commettre. On ordonne des litanies ou prieres publiques tous les mois.

LVII. Dernier concile de Tolede. to. 6. conc. p. 1361. c. 1. c. 2. Conc. XVI. c. 8. Conc. XVII. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6.

Les Juifs d'Eſpagne étant convaincus d'avoir conſpiré contre l'état, & contre les Chrétiens, & d'avoir traité avec ceux d'outremer, apparemment d'Afrique : ils ſont condamnez à être tous dépoüil-

AN. 694. lez de leurs biens, reduits en servitude perpetuelle, & distribuez aux Chrétiens, suivant la volonté du roi. A la charge que leurs maîtres ne leur permettront aucun exercice de leurs ceremonies; & leur ôteront leurs enfans à l'âge de sept ans, pour les faire élever chrétiennement, & les marier à des Chrétiens. Ce dix-septiéme concile de Tolede est le dernier dont nous ayons quelques actes, encore n'y a-t-il point de souscriptions qui fassent connoître les évêques qui y assisterent. Desormais pendant environ cent cinquante ans nous ne trouverons plus guere de monumens de l'église d'Espagne.

LVIII. Leonce chassé. Tibere Apsimare empereur.

Theoph. an. 3. p. 309.

Nous ne parlerons gueres non plus de l'Afrique: car c'est le tems où elle tomba sous la puissance des Musulmans. Comme ils avoient pris Carthage, l'empereur y envoya le patrice Jean grand capitaine la seconde année de son regne, 695. de Jesus-Christ. Jean chassa les Musulmans de toutes les places qu'ils occupoient: mais ils revinrent l'année suivante avec de plus grandes forces, reprirent Carthage & les autres villes, & éteignirent ainsi la puissance des Romains en Afrique, où ils avoient commandé 850. ans, depuis l'an 608. de Rome, quand Carthage fut prise par Scipion. Les Musulmans l'ont depuis continuellement possedée jusques à present. Aprés cette perte l'armée Romaine n'osant retourner vers Leonce, fit un autre empereur, savoir Apsimare qu'ils surnommerent Tibere. Il vint à C. P. y entra par intelligence: prit Leonce, lui fit couper le nez, & le renferma dans le monastere de saint Dalmace. C'étoit l'an 696. troisiéme de son regne: & Apsimare en regna sept.

AN. 696.

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

I. S. Villebrod en Frise.

SAINT Villebrod & les autres missionaires Anglois travailloient avec succés à la conversion des Frisons, sous la protection de Pepin l'ancien, maire du palais. Ce prince l'envoya à Rome vers l'an 692. pour recevoir du pape Sergius la benediction apostolique, & apporter des reliques, pour mettre dans les églises qu'il fonderoit, à la place des temples des idoles. A son retour il continua à prêcher les Frisons sujets des François: puis il retourna à Rome, avec des presens & des lettres de Pepin, qui prioit le pape de l'ordonner évêque pour ce peuple. Le pape Sergius le consacra archevêque des Frisons dans l'église de sainte Cecile, le jour de la fête de cette Sainte vingt-deuxiéme de Novembre, l'an 696. Il lui donna le pallium, & le nom de Clement, au lieu de son nom barbare de Villebrod: sous lequel toutefois il est plus connu. Le pape le renvoya aussi-tôt à son peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome. Pepin lui donna la place pour établir son siege épiscopal dans la ville nommée Viltbourg par les anciens habitans, & *Trajectum* par les Gaulois Romains, aujourd'hui Utrect. S. Villebrod y bâtit une église sous le titre de saint Sauveur, & y établit sa residence. Comme il convertit un grand nombre d'infidelles de tous côtez pendant cinquante ans qu'il prêcha, il fonda plusieurs autres églises & quelques monasteres; & établit de nouveaux évêques.

Sup. liv. XL. n. 46.

Be. V. hist. c. 12.

Vita S. Vuill. per Alcuin. c. 7. to. 3. act. B.

Anast. in Serg.

epist. 97. Bonifac ad Steph. pap.

Pe. V. hist. 11.

A l'exemple des missionaires de Frise, deux prêtres Anglois, qui avoient long-tems demeuré en Irlande, passerent en Germanie, chez les peuples qu'ils nommoient les anciens Saxons, parce que ceux de la grande Bretagne en étoient venus. Ces prêtres se nommoient tous deux Evalde, mais pour les distinguer on nommoit l'un le blanc, l'autre le noir, suivant la difference de leur poil. Etant entrez chez un fermier, ils le prierent de les faire conduire au seigneur du païs, ce qu'il leur promit, & les retint quelques jours. Cependant les barbares s'apperçurent que ces deux étrangers étoient d'une autre religion : car ils s'appliquoient continuellement à la psalmodie & à la priere, & offroient tous les jours à Dieu le saint sacrifice : portant avec eux des vases sacrez, & une planche consacrée qui leur servoit d'autel. C'est la premiere fois que je trouve un autel portatif. Les barbares craignirent, que si ces étrangers parloient à leur seigneur, ils ne le fissent Chrétien, & que tout le païs petit à petit, ne fût contraint à changer de religion. Ainsi ils les prirent brusquement, & les firent mourir. Ils tuerent Evalde le blanc d'un coup d'épée ; & déchirerent Evalde le noir par de longs & horribles tourmens. Le seigneur l'ayant appris fut tellement irrité, de ce qu'on n'avoit pas laissé venir vers lui ces étrangers : qu'il fit brûler le village, & tuer tous les habitans. Les corps des martyrs jettez dans le Rein furent découverts, par une lumiere miraculeuse que leurs meurtriers virent eux-mêmes ; & Pepin les fit apporter honorablement à Cologne.

L'église

L'église honore leur memoire le cinquiéme d'Octobre, qui fut le jour de leur martyre.

Martyr. R. 5 Oct.

Saint Villebrod alla prêcher l'évangile même dans la partie de Frise qui obéïssoit à Ratbod ; & ce prince le reçut avec honneur, mais il ne profita point de ses instructions. Le saint évêque passa chez les Danois, peuple tres-farouche, à qui commandoit Ongende plus cruel que toutes les bêtes ; il ne laissa pas de le traiter avec honneur, mais il demeura endurci ; & saint Villebrod voyant qu'il n'y avoit rien à esperer en ce païs, se contenta d'en amener trente jeunes enfans, & retourna en France: mais craignant les accidens d'un si long voyage, il les instruisit, & les baptisa en chemin. Dans les confins des Danois & des Frisons, étoit une isle à l'embouchure de l'Elbe, qui portoit alors le nom de leur Dieu Fosite. Les payens la reveroient tellement, qu'ils n'osoient toucher aux animaux qui y paissoient, ni parler en puisant de l'eau d'une fontaine qui l'arrosoit. Le saint homme ayant été jetté dans cette isle par la tempête, y demeura quelques jours attendant le tems favorable. Il baptisa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer quelques animaux pour les manger. Les payens croyoient que ceux qui en avoient mangé mourroient subitement, ou que du moins ils deviendroient furieux: mais voyant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils furent étonnez, & raporterent la chose à leur duc Ratbod. Celui-ci voulant vanger ses Dieux, fit jetter le sort trois fois par jour pendant trois jours, suivant l'ancienne superstition des Germains, sur le saint évêque & ses

Vita. c. 9.

c. 10.

c. 11.

Tac. de mor. Germ.

compagnons ; & il n'y en eut qu'un sur qui le sort tomba, & qui souffrit le martyre. Ratbod fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches, du mépris qu'il faisoit de sa religion : mais étonné de la fermeté de ses réponses, il le renvoya à Pepin avec honneur : le saint évêque continua de prêcher dans la Frise Françoise. On raconte de lui plusieurs miracles. c. 14. Dans l'isle de Valqueren en Zelande, comme il vouloit briser une idole, celui qui en avoit la garde, lui donna un coup d'épée sur la tête dont il ne fut point blessé. Ceux qui accompagnoient l'évêque vouloient punir de mort cet attentat. Mais le saint homme délivra de leurs mains l'idolâtre ; qui toutefois mourut miserablement trois jours aprés.

c. 16. 17. & 11. II. S. Vulfran. Vita. to. 3. act. SS. B. p. 357.

La reputation de saint Villebrod attira en Frise saint Vulfran, pour travailler à la même œuvre. Il étoit né à Mauriliac, à present Milly en Gastinois, dont son pere étoit seigneur ; & il donna cette terre au monastere de Fontenelle en 685. Il fut élû archevêque de Sens aprés la mort de Lambert vers l'an 690. & ayant gouverné cette église quelques années, il fut inspiré d'aller prêcher en Frise. D'abord il alla à Roüen trouver saint Ansbert, qui ayant été abbé de Fontenelle, étoit encore comme le pere de cette communauté. Saint Vulfran en tira quelques moines pour aller avec lui prêcher en Frise; & s'etant embarqué au port de ce monastere, il entra par la Seine dans l'Ocean, Comme ils étoient prés la côte des Morins, aujourd'hui de Flandre, l'heure étant venuë d'offrir le saint sacrifice, on jetta

Sup. liv. XL. n. 35.

les ancres, & on arrêta le vaisseau. Le saint évêque celebrant la messe, & en étant venu à l'endroit où le diacre lui devoit presenter la patene, il étendit la main pour la recevoir. Le diacre qui étoit Vandon moine de Fontenelle, dont il fut depuis abbé, se prosterna à ses pieds, & lui avoüa qu'en voulant laver la patene, il l'avoit laissé tomber dans la mer. Saint Vulfran se mit à genoux, & aprés avoir fait sa priere, il ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patene étoit tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher sa main : tous les assistans loüerent Dieu, & le saint évêque acheva la messe. La patene fut gardée à Fontenelle, où il la donna depuis en faisant le vœu monastique. Il y donna aussi son calice, & l'autel qu'il portoit dans ses voyages consacré aux quatre coins, & contenant au milieu des reliques.

Etant arrivé en Frise il fut écouté, & convertit plusieurs idolâtres. Il baptisa entre autres le fils du duc Ratbod, qui mourut portant encore l'habit blanc. C'étoit la coutume de ces payens de faire mourir en l'honneur de leurs Dieux, celui sur qui tomboit le sort. Comme on menoit à la mort un jeune homme nommé Ovon, saint Vulfran pria le duc Ratbod de lui donner la vie ; & il étoit prêt à l'obtenir, quand les payens s'y opposerent, en disant : Si ton Christ le peut délivrer de la mort, il sera à toi le reste de ses jours. Le saint accepta la condition ; on pendit Ovon, qui demeura au gibet pendant deux heures ; & le Saint se mit en priere. Sitôt qu'elle fut finie, la corde se rompit, Ovon

tomba à terre, & par l'ordre du Saint se releva en pleine santé. Il dit depuis, que lorsqu'il étoit pendu il s'imaginoit être accablé de sommeil, & soutenu par la ceinture du Saint attachée autour de son corps. Il fut baptisé, & depuis moine de Fontenelle & prêtre; & laissa dans le monastere plusieurs titres & plusieurs livres écrits de sa main, qu'il avoit tres-bonne.

c. 8. Saint Vulfran délivra aussi plusieurs autres de la mort. Le sort tomba un jour sur les enfans d'une veuve, dont l'un n'avoit que sept ans, l'autre que cinq; & ils devoient être noyez dans la mer: car il y avoit diverses manieres d'immoler ces especes de victimes. On les exposa en un lieu où la haute marée devoit arriver; & comme elle commençoit à gagner, le plus grand tenoit son petit frere entre ses bras, s'efforçant de le retirer de l'eau. Le duc étoit present au spectacle avec une multitude infinie de peuple, sans avoir pitié de ces innocens. Saint Vulfran les demanda, & le duc lui dit: Si ton Christ les peut délivrer, qu'ils soient à lui. Le saint évêque ayant fait sa priere, la mer en s'élevant laissa à sec le lieu où étoient les enfans prêts à mourir: il alla les prendre à ses deux mains, les rendit à leur mere desolée, & les baptisa. On crut qu'il avoit marché sur les eaux; & une grande multitude se convertit.

III. Fin de saint Ansbert. Saint Ansbert archevêque de Roüen fut rendu suspect à Pepin, comme lui ayant été contraire, en un differend qu'eurent les seigneurs François pour le partage du Royaume. On croit que ce fut en

692. aprés la mort du roi Theodoric. Pepin le relegua au monastere d'Aumont sur la Sambre en Hainault; où le saint évêque édifia les moines par son assiduité au jeûne & à la priere, & composa pour eux quelques traitez spirituels qui ne se trouvent plus. Comme Pepin étoit sollicité de le releguer encore plus loin, le saint homme lui envoya Hadulfe abbé d'Aumont, & se justifia si bien, que Pepin lui permit de retourner à son diocese. Mais lorsqu'il se disposoit à partir, il mourut la quatriéme année de Childebert III. c'est-à-dire l'an 698. Aprés sa mort on le revêtit des ornemens pontificaux, comme pour aller à l'autel, & on raporta le corps à Fontenelle. L'église honore sa memoire le neuviéme de Février.

AN. 698.

Vita S. Ansb. to. 2. act. B.

Martyr. R. 9. Febr.

IV. Conciles d'Angleterre.

to. 6. Conc. p. 1356.

En Angleterre saint Britoüalde archevêque de Cantorberi tint plusieurs conciles. Le premier fut celui de Becancelde en 694. où assista Tobie évêque de Rochestre, avec des abbez & des abbesses, des prêtres, des diacres, des seigneurs, & Vitred roi de Cant. Ce prince y promit de conserver la liberté & l'immunité des églises & des monasteres: en sorte que personne n'usurpât rien de leurs biens, & n'empêchât les élections canoniques: reconnoissant qu'il appartient à l'évêque metropolitain de gouverner les églises, de choisir & d'établir les évêques. Le second concile où presida saint Britoüalde, fut celui de Bergamstede la cinquiéme année du roi Vitred, c'est-à-dire en 697. Gybmond évêque de Rochestre y assista avec les autres ecclesiastiques, & le roi accompagné de seigneurs. En

to. 6. p. 1377.

ce concile on fit vingt-huit canons, qui peuvent aussi être comptez pour loix, puisque les deux puissances concouroient, & qu'ils ordonnoient des amendes & d'autres punitions temporelles outre les spirituelles. On y conserva la sureté & la liberté des églises : on punit les adulteres, ceux qui travaillent le dimanche, qui sacrifient aux demons, qui mangent de la chair les jours de jeûne. On regle la forme des sermens, dont l'évêque est exempt comme le roi.

c. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21.

V. Mort de Sergius. Jean VI. pape.

Paul diac. VI. hist. c. 14.

A Rome le pape Sergius ramena par ses instructions à l'unité de l'église l'archevêque d'Aquilée & ses suffragans, qui avoient tenu un concile, où par ignorance ils faisoient difficulté de recevoir le cinquiéme concile general. Il repara & orna plusieurs églises ; & fit faire entre autres un grand encensoir d'or avec ses colomnes & son couvercle, où l'on brûloit des parfums les jours de fête pendant la messe. Il fit transferer le corps du pape saint Leon du fonds de la salle secrette de l'église saint Pierre, où il étoit caché, & lui fit un tombeau dans un lieu public de la même église qu'il orna. Il ordonna que l'on chantât à la messe *Agnus Dei* pendant que l'on rompoit les hosties : ce qui duroit quelque tems, comme il a été marqué. Le pape Sergius institua des processions qui devoient sortir de saint Adrien, pour aller à sainte Marie en quatre fêtes, savoir l'Annonciation, la nativité de la sainte Vierge, sa Dormition, c'est-à-dire sa bien-heureuse mort : la fête de saint Simeon, que les Grecs nommoient Hypapante, c'est-à-dire Rencontre, & que nous ap-

Sup. liv. XXXVI. n. 15.

pellons la Purification de la Vierge. On voit par là l'antiquité de ces fêtes. Ce pape ordonna pour divers lieux quatre-vingts-dix-sept évêques, entre autre Damien archevêque de Ravenne. En deux ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit prêtres, & quatre diacres. Il tint le saint Siege treize ans & prés de neuf mois, & fut enterré à S. Pierre le vingt-huitiéme de Septembre 701. indiction quinziéme sous le regne de Tibere Absimare. On voit par son épitaphe qu'il ne fut reconnu pape qu'aprés la mort de Theodore son competiteur; qu'il fut chassé de Rome, & en demeura banni pendant sept ans, tandis qu'un anti-pape nommé Jean occupoit le saint Siege: qu'il revint ensuite, par les pressantes instances du peuple; & qu'étant sacré & rétabli dans son siege, il excommunia les usurpateurs selon les canons.

An. 701.

ap. Baron. an. 701. n. 9.

Sup. liv. XL. n. 39.

Aprés la mort du pape Sergius le saint Siege vaqua environ un mois & vingt jours: puis on élut Jean VI. Grec de nation, qui le remplit trois ans, deux mois & douze jours, sous le regne de Tibere. En une seule ordination, il fit neuf prêtres & deux diacres; & d'ailleurs quinze évêques pour divers lieux. De son tems Theophylacte chambellan de l'empereur patrice & exarque d'Italie, vint à Rome de Sicile. Les troupes de toute l'Italie l'ayant appris, s'assemblerent tumultuairement à Rome, pour le maltraiter. Mais le pape s'y opposa, il ferma les portes de la ville, envoya des évêques au camp, où les soldats étoient assemblez, & par ses exhortations salutaires, il appaisa la sedition. Quelque

Anast.

Id. & Paul. Diac. VI. hist. c. 27.

tems aprés Gisulfe Lombard duc de Benevent vint ravager la Campanie, sans que personne lui resistât : pillant, brûlant & enlevant beaucoup de captifs. Alors le pape envoya des évêques avec de grandes sommes tirées des tresors de l'église Romaine, racheta tous les captifs, & obligea Gisulfe à se retirer avec ses troupes.

VI. Monasteres de Farse & de S. Vincent.

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 425.

Le même Gisulfe donna la place où fut fondé le monastere de saint Vincent, par trois hommes nobles de Benevent enfans de deux freres, nommez Paldon, Tason & Taton. Le desir de la perfection évangelique les fit resoudre à quitter leur païs & leurs richesses ; & aller visiter les monasteres de Gaule. Ils dirent à leurs parens qu'ils alloient à Rome, comme ils y allerent en effet ; & partirent avec un équipage de chevaux & de valets convenable à leur condition. Mais quand ils furent sortis de leur province, ils renvoyerent leurs valets & leurs chevaux, & dirent qu'ils avoient fait vœu d'aller à Rome seuls & à pied. Ensuite ils donnerent leurs habits à des pauvres qu'ils rencontrerent, & se revêtirent de leurs haillons.

Ibid. p. 285.

Ils arriverent dans le païs des Sabins au monastere de Farse, dont l'abbé les reçut charitablement. Il étoit né en Gaule dans la Mauriene, & étant déja prêtre il eut devotion d'aller à Jerusalem visiter les saints lieux. Il y demeura trois ans, priant Dieu de lui faire connoître sa volonté : enfin une nuit il vit en dormant une personne qui tenoit un pain d'une beauté merveilleuse, & lui dit : Prenez ce pain, retirez-vous, & sçachez qu'il ne vous

manquera

manquera jamais. Il revint en Italie, s'arrêta dans les Sabins, & y fonda un monastere par le secours de Faroald duc de Spolete en un lieu nommé Acutien. Dés le sixiéme siecle saint Laurent évêque de Spolete, surnommé l'Illuminateur pour avoir gueri plusieurs aveugles, avoit fondé en ce lieu le monastere de Farfe, où il finit ses jours. L'église étoit dediée à la sainte Vierge; mais Thomas la trouva abandonnée, & le monastere ruiné. Il le rétablit si bien, qu'il fut depuis tres-riche & tres-fameux pendant plusieurs siecles: & on pretend qu'il eut dans sa dépendance plus de six-cents églises. On en raporte la fondation à l'an 680. & Thomas aprés l'avoir gouverné trente-cinq ans, mourut l'an 715. le dixiéme de Decembre. *Act. to. 1. p. 131.*

Tel étoit le venerable Thomas, qui reçut les trois cousins Paldon, Tason & Taton. En leur lavant les pieds, suivant la regle de l'hospitalité monastique, il vit à la délicatesse de leurs corps qu'ils n'étoient pas tels que marquoit la pauvreté de leurs habits; & ayant appris leur dessein, il s'offrit de les conduire à Rome, d'où il les remena chez lui, afin qu'ils apprissent les pratiques de la vie monastique, avant que d'aller plus loin. Leurs parens affligez de leur fuite vinrent les chercher à Farfe, & l'abbé Thomas les obligea à leur parler. Ils demeurerent fermes dans leur resolution: mais Thomas leur persuada de ne point quitter l'Italie, & leur montra dans le voisinage un lieu propre pour leur établissement. C'étoit un oratoire de saint Vincent, sur le bord du fleuve Voltorne à mille pas de sa source.

AN. 701. Des deux côtez du fleuve étoient des bois qui servoient de retraite à des voleurs. Vous y rendrez, leur dit-il, la sureté aux voyageurs, & la fertilité à la terre avec le secours de Dieu. Il alla lui-même trouver le duc Gisulfe, & en obtint le don de cette place. Les trois cousins y allerent sans rien porter, mais la nuit même un homme inconnu leur apporta de la farine & du vin. Paldon fut établi le premier abbé de ce monastere de saint Vincent prés la source du Voltorne, qui fut depuis trés-celebre. On en rapporte la fondation à l'an 703. & Paldon aprés l'avoir gouverné dix-sept ans, mourut l'an 720. sous le pontificat de Gregoire II. l'onziéme jour d'Octobre.

AN. 701.
VII.
Vitiza roi d'Espagne.
Roderic. lib. II. c. 15. Isidor. Pacens. p. 10. 11.

En Espagne le roi Egica étant mort, son fils Vitiza qu'il avoit déja associé à la couronne, lui succeda l'Ere 739. c'est-à-dire l'an de Jesus-Christ 701. & regna neuf ans. Il fit tenir un concile dans l'église de saint Pierre prés de Tolede, par les évêques & les seigneurs pour le reglement de son royaume: mais il n'en reste ni actes ni canons. C'est le dixhuitiéme & dernier concile de Tolede. Vitiza usa de clemence au commencement de son regne, rapella les exilez & soulagea son peuple; mais dans la suite il commit des injustices, & s'abandonna à la débauche. Il avoit plusieurs femmes tout ensemble, & plusieurs concubines: les grands suivirent son exemple, il s'étendit au reste du peuple, & même au clergé. Gonderic étoit alors archevêque de Tolede, illustre par sa sainteté, & même par ses miracles. Il eut pour successeur Sinderede, qui

par un zele mal reglé traita rudement des hommes anciens & venerables de ſon clergé. Le roi Vitiza l'y excitoit, craignant la vertu de ces perſonnages, qui lui reſiſtoient en face, & lui reprochoient ſes crimes. Se voyant donc maltraitez par leur archevêque, ils appellerent au pape. Mais Vitiza craignant que leur autorité ne détournât le peuple de ſon obeïſſance, non ſeulement permit, mais commanda à tous les clercs d'avoir des femmes & des concubines publiques, même pluſieurs s'ils vouloient ; & de ne point obéïr aux conſtitutions Romaines qui le défendoient. Cette licence produiſit une corruption extrême. Enfin Vitiza donna l'archevêché de Tolede à ſon frere Oppa déja archevêque de Seville du vivant de Sinderede, violant doublement les canons. Il rappella les Juifs, & donna plus de privileges à leurs ſynagogues, que n'en avoient les égliſes. *c. 16.* *c. 17.*

VIII. Concile de Neſterfeld.

Vita per Eddi. c. 44.

Sup. XL. n. 46.

En Angleterre l'an 703. le roi Alfrede aſſembla un concile à Neſtrefield à cinq lieuës de Ripon, où ſe trouverent preſque tous les évêques de Bretagne, & Berthuald archevêque de Cantorberi y preſida. Saint Vilfrid fut invité à s'y preſenter, avec promeſſe de lui faire raiſon ſuivant les canons. Il y vint, mais on ne lui tint point parole. Car les évêques & les abbez qui avoient uſurpé les biens de ſon monaſtere, ſoutenus par le roi, exciterent de grandes conteſtations : voulant l'obliger à ſe ſoumettre aux decrets de l'archevêque Theodore. S. Vilfrid répondit humblement qu'il vouloit obéir en tout aux canons.

AN. 703. Ensuite il leur reprocha fortement leur obstination, & leur demanda de quel front ils osoient preferer aux decrets des papes Agathon, Benoît & Sergius, ceux que Theodore avoit faits pendant la discorde. Ils ne lui répondirent rien de raisonnable : mais un des serviteurs du roi qui l'avoit nourri dés l'enfance sortit de sa tente secrettement, & vint trouver saint Vilfrid. Car ce concile se tenoit dans une plaine où ils campoient. Cet homme avertit le saint évêque qu'on vouloit le surprendre en exigeant de lui une souscription, dont il ne pût se dédire, afin de le dépoüiller de ce qu'il avoit, tant en Northumbre, que dans le païs des Merciens. On le pressa en effet de le faire, & l'archevêque, & le roi l'avoient ainsi decidé : mais ses ennemis même trouverent que c'étoit trop maltraiter un homme si celebre, que de le priver de tous ses biens, sans qu'il fût coupable d'aucun crime ; & conclurent de le reduire à son monastere de Ripon : à la charge qu'il promît par écrit d'y demeurer en repos : de n'en point sortir sans permission du roi, & de n'exercer aucune fonction épiscopale. Saint Vilfrid élevant sa voix leur répondit hardiment : Pourquoi me voulez-vous reduire à cette extremité ? que je me condamne moi-même. Ne scandaliserai-je pas sans sujet ceux qui savent que depuis prés de quarante ans je porte, tout indigne que je suis, le nom d'évêque ? Aprés la mort de ces grands hommes envoyez par saint Gregoire, j'ai deraciné le premier l'erreur des Ecossois, en ramenant toute la nation des Northumbriens à l'observation de la vraie pas-

que, & de la tonsure en forme de couronne. Je leur ai appris les répons & les chants alternatifs ; & j'y ai établi la vie monastique selon la regle de saint Benoît, que personne n'y avoit encore apportée. Quant à cette nouvelle question que vous formez contre moi : j'en appelle hardiment au siege apostolique, & j'invite quiconque d'entre vous me veut déposer, à venir aujourd'hui avec moi y recevoir le jugement. L'archevêque & le roi dirent : Il se rend dés-là digne d'être condamné, en preferant le jugement des Romains au nôtre. Le roi offroit de le contraindre à main armée : mais les évêques le firent souvenir de la sureté qu'il lui avoit promise. Ainsi le concile se separa, & S. Vilfrid retourna librement chez Ethelrede roi des Merciens. Ses ennemis declarerent les moines de Ripon excommuniez : ensorte que si quelqu'un du peuple leur avoit fait benir des viandes par le signe de la croix, on les jettoit comme si elles eussent été offertes aux idoles.

AN. 703.

c. 45.

c. 46.

IX. S. Vilfrid justifié à Rome.

c. 47.

Cependant saint Vilfrid passa la mer avec quelques-uns des siens, & alla à Rome où ils se presenterent au pape Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur memoire, déclarant qu'ils ne venoient accuser personne, mais seulement se défendre contre ceux qui pourroient les accuser. Le pape & le clergé de Rome les reçurent charitablement ; & tandis qu'ils attendoient la réponse du S. Siege, il arriva des deputez de la part de Berthualde archevêque de Cantorberi, chargez d'une accusation par écrit contre saint Vilfrid. Le pape assembla un concile de plusieurs évêques avec son clergé.

AN. 704. Saint Vilfrid s'y présenta & on y lût sa requête, par laquelle il demandoit l'execution des decrets du
c. 48. pape Agathon & de ses successeurs Benoît & Sergius, pour lui conserver son évêché d'Yorc & ses monasteres dans les royaumes des Merciens & de Northumbre, offrant de rendre à l'archevêque de Cantorberi le respect qui lui étoit dû selon les canons.
c. 49. Aprés la lecture de cette requête on le renvoya, & on fit entrer les deputez de l'archevêque Berthuald qui proposerent leurs accusations, & le concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

c. 50. On les fit venir ensemble, saint Vilfrid d'un côté avec les prêtres & les diacres qui l'accompagnoient : de l'autre les deputez de l'archevêque Berthuald, qui dirent que l'évêque Vilfrid avoit méprisé en plein concile les decrets de l'évêque de Cantorberi établi par le saint Siege sur toutes les églises Britanniques. Saint Vilfrid se leva, & sa venerable vieillesse donnant encore du poids à ses paroles, il dit : Comme j'étois au concile, on m'envoya un évêque demander si je voulois me soumettre au jugement de l'archevêque. Je répondis, qu'il faloit auparavant savoir quel étoit ce jugement. Il me dit, que l'archevêque ne le vouloit point declarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y soumettre. Quelque étrange que fût cette proposition, je promis de me soumettre au jugement de l'archevêque entant qu'il seroit conforme aux canons & au concile du pape Agathon & de ses successeurs.

Aprés cette réponse le concile de Rome declara

que l'évêque Vilfrid s'étoit défendu canoniquement. Puis les évêques qui le composoient se mirent à parler grec en souriant, & dirent plusieurs choses entre eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin ils dirent : Vous savez, mes freres, que suivant les canons celui qui ne prouve point le premier chef d'accusation n'est pas admis à prouver les autres. Toutefois pour le respect de l'archevêque & de l'évêque Vilfrid nous examinerons à loisir tous les articles. Ils renvoyerent ainsi les parties, & continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement justifié, & les actes de ce concile furent lûs à haute voix devant tout le peuple suivant la coûtume des Romains. Ceux qui avoient vû saint Vilfrid du temps du pape Agathon le reconnoissoient, & s'étonnoient avec indignation qu'on l'accusât de nouveau. Enfin le pape Jean le renvoya absous ; & écrivit une lettre aux deux rois Ethelred des Merciens, & Alfride de Northumbre : où il parle ainsi : Nous admonestons Berthuald évêque de Cantorberi d'assembler un concile avec l'évêque Vilfrid, qu'il y fasse venir les évêques Boza & Jean, & qu'aprés les avoir oüis, il termine s'il se peut leur differend dans son concile : sinon, qu'il les renvoye au saint Siege, pour être jugés par un concile plus nombreux : sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, d'être rejetté, non seulement de tous les évêques, mais de tous les fidelles. Le pape exhorte ensuite les deux rois à procurer l'execution de ce decret. Boza avoit été intrus dans le siege d'Yorc

AN. 704.

c. 51.

sup.

AN. 704. à la place de ſaint Vilfrid, & Jean dans le ſiege d'Haguſtad à la place d'Eata, tous deux par l'autorité de l'archevêque Theodore.

c. 52.

Saint Vilfrid aprés un jugement ſi favorable vouloit demeurer à Rome, & y finir ſa vie déja fort avancée ; dans le détachement de toutes les choſes du monde. Mais le pape & tout ſon concile lui commanderent en vertu de l'obéiſſance qu'il avoit promiſe, de retourner en Angleterre pour la conſolation de ſes peuples, & la joie de ſes amis. Il emporta de Rome des reliques, & des étofes de pourpre & de ſoye pour l'ornement des égliſes ; & repaſſa en France. Mais il fut attaqué d'une grande maladie : enſorte qu'aprés avoir marché quelque tems à cheval, il fallut le porter dans un brancard juſques à Meaux, où il arriva reduit à l'extremité. Aprés avoir reſté quatre jours ſans pouvoir prendre aucune nourriture, ſaint Michel lui apparut, & lui promit encore quatre ans de vie. Il guérit en effet peu de jours aprés, & repaſſa heureuſement en Angleterre.

c. 53.

c. 54.

X.
Saint Adamnan abbé.

Le roi Alfrid reçut vers ce tems-là ſaint Adamnan prêtre & abbé de Hij, deputé de la part de ſa nation, c'eſt-à-dire des Hibernois. Le ſéjour qu'il fit à Northumbre lui donna occaſion d'obſerver les pratiques de l'égliſe Anglicane, & les plus ſavans l'exhorterent à s'y conformer, puiſque c'étoit celle de l'égliſe univerſelle, preferable à l'uſage des Hibernois, qui étoient en ſi petit nombre, & reduits à un petit coin du monde. Saint Ceolfrid abbé de Viremouth, dont il viſita le monaſtere,

Be. V. hiſt c. 16.
Ibid. c. 21.

naſtere, fut un de ceux qui entreprirent de le perſuader, voyant ſa ſageſſe, ſon humilité, & ſa pieté. Il lui dit touchant la tonſure clericale: Mon frere, Vous qui pretendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une imparfaite à vôtre tête? Si vous cherchez la compagnie de ſaint Pierre, pourquoi imitez-vous la tonſure de celui qu'il a anathematiſé? Adamnan répondit: Sçachez, mon frere, qu'encore que je porte la tonſure de Simon, je ne laiſſe pas de deteſter ſes erreurs; & comme il étoit vertueux, & inſtruit des écritures, il ſe rendit, & prefera aux coutumes de ſon païs, ce qu'il apprit en Angleterre.

Il écrivit en trois livres la vie de ſaint Colomba premier abbé de Hy qu'il ne faut pas confondre avec le grand ſaint Colomban. Il compoſa de plus une deſcription des lieux ſaints ſur la relation d'un évêque de Gaule nommé Arculfe, qui avoit fait le voyage de Jeruſalem. Nous avons l'un & l'autre ouvrage. Dans le premier il décrit une égliſe de la valée de Joſaphat, où l'on montroit le ſepulcre de la ſainte Vierge: mais, ajoûte-t-il, on ne ſait en quel tems, par qui, ni comment ſon corps en a été ôté, ni en quel lieu il attend la reſurrection. On croyoit donc deſlors que la ſainte Vierge étoit morte à Jeruſalem, comme il le marque enſuite expreſſément: mais on ne croyoit pas encore qu'elle fût reſſuſcitée. Il dit qu'au lieu où ſaint Jean vivoit dans le deſert, il y avoit des ſauterelles dont les pauvres vivoient, les faiſant cuire avec de l'huile, & des arbres dont les feüilles larges & longues avoient la

Be. V. hiſt. c. 16. ſup. liv. XXXIV. n. 15.

10. 4. act. SS. Ben. p. 502. lib. I. c. 13.

c. 18.

lib. II. c. 23.

couleur du lait; & le goût du miel. Il pretend que c'est ce que l'évangile appelle miel sauvage. Arculfe avoit aussi été à C. P. où il marque que l'on gardoit la vraye croix, & qu'on la montroit solemnellement les trois jours de la semaine sainte. Saint Adamnan donna ce livre au roi Alfrid, qui le renvoya avec de grands presens.

Matth. III. 4. *lib.* III. *c.* 3.

Etant de retour chez lui, il voulut ramener à l'observance de l'église son monastere de Hy, & tous ceux qui en dépendent: ce qui ne lui fut pas possible. Mais ayant passé en Irlande, il persuada presque tous les autres par ses exhortations modestes. Ayant celebré la pâque avec eux suivant l'ordre de l'église, il revint à son isle, où il recommença ses instances avec ses moines, mais inutilement; & il mourut le vingt-troisiéme de Septembre de la même année, que l'on croit être 705.

XI. L'empereur Justinien rétabli.

Theoph. an. 7. *Aps. p.* 312. C. S. *Niceph. p.* 27.

L'empereur Justinien se rétablit cette année. Comme il passoit la mer pour aller chercher le secours des Bulgares, il survint une furieuse tempête. Un de ses gens lui dit: Promettez à Dieu que s'il vous rend l'empire vous ne vous vangerez d'aucun de vos ennemis. Justinien lui répondit en colere: Au contraire, je veux que Dieu me fasse perir, si je pardonne à pas un. Ayant obtenu le secours des Bulgares, il vint à C. P. y entra par un aqueduc, & s'en rendit maître. Tibere Apsimare s'enfuit, mais il fut pris, & Justinien le fit enchaîner, & promener par toute la ville avec Leonce son predecesseur. Puis il les fit amener à l'Hippodrome. Pendant le spectacle, on les étendit par terre devant son siege, & il leur

tint le pied sur la gorge pendant la premiere course de chevaux, qui dura une petite heure. Le peuple crioit cependant : Tu as marché sur l'aspic & le basilisc, & tu as foulé aux pieds le lion & le dragon. Ensuite Justinien leur fit couper la tête à l'un & à l'autre. Absimare avoit regné sept ans, & Justinien en regna encore six depuis son rétablissement. Il fit crever les yeux à Callinique patriarche de C. P. & l'envoya en exil à cause du mal qu'il avoit dit de lui au couronnement de Leonce : & il mit à sa place Cyrus, qui étoit reclus dans l'isle Amastris, & qui comme il passoit par là, lui avoit prédit son rétablissement.

An. 705.

Ps. 90.

Sup. n. 7.

XII. Mort d'Abdelmelic, Oüalid, Calife.

La même année 705. quatre-vingts-sixiéme de l'Hegire, le Calife Abdelmelic mourut, & son fils Oulit, ou plutôt Oüalid lui succeda. Du tems d'Abdelmelic, les Jacobites firent patriarche d'Alexandrie aprés Simon, un nommé Alexandre, l'an 420. de Diocletien, 724. de Jesus-Christ. Il tint le siege plus de vingt ans, sous une rude persecution : car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'est ainsi que les Arabes nommoient le sou d'or des Romains. Le Calife avoit donné le gouvernement d'Egypte à son frere Abdelaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, & exigea d'eux un dinar par tête, & c'est le premier tribut qu'ils payerent. Le Calife Oüalid fit bâtir une mosquée magnifique à Damas sa capitale ; & pour cet effet, il fit abatre la grande église dediée à saint Jean, qui étoit à côté de la mosquée, & fort belle. On dit qu'il en offrit aux Chrétiens quarante mille dinars,

Theoph. n. 7. p. 312.
Elm. c. 13. p. 70.
Iel. 12. p. 68. Chr. orient. p. 104.
Sup. liv. XL. n. 34.

Elmac. c. 13. p. 71. Theoph. p. 314.

AN. 705. & que comme ils les refuserent, il la prit, & la fit abatre sans leur rien donner.

XIII. Mort de Jean VI. Jean VII & Sisinnius papes. *Anast. V. Papebr. con.*

Si-tôt que l'empereur Justinien fut rétabli, il envoya à Rome le concile de Trulle pour le faire confirmer par le pape Jean VII. qui tenoit alors le saint Siege. Jean VI. étoit mort vers le commencement de cette année 705. & aprés un mois & dix-huit jours de vacance, on avoit ordonné Jean VII. Grec de nation, fils de Platon, savant & éloquent pour le tems. Il tint le saint Siege deux ans, sept mois & dix-sept jours, sous les empereurs Tibere & Justinien. Celui-ci lui envoya deux metropolitains chargez des volumes du concile de Trulle, & d'une lettre, par laquelle il le conjuroit d'assembler un concile, & confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes, & rejetter le reste. Le pape Jean VII. par une foiblesse humaine craignant de déplaire à l'empereur, lui renvoya ces volumes, sans y avoir rien corrigé.

Paul. diac. VI. hist. c. 28.

De son tems Aribert roi des Lombards rendit à l'église de saint Pierre le patrimoine des Alpes Cottiennes, à present le mont Genebre, & le mont Cenis, usurpé depuis long-tems par cette nation; & l'acte de la donation fut écrit en lettres d'or. Ce pape repara plusieurs églises, entre autres celle de la sainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son pontificat. Il orna diverses églises d'images, entre lesquelles étoit son portrait. Il fit faire un calice d'or du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit évêques en plusieurs lieux. On l'enterra à

ſaint Pierre devant un oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir, & orné les murailles de peintures en mosaïque, qui coûterent une grande ſomme d'argent. Il y fut enterré le 15. des calendes de Novembre, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien : c'eſt-à-dire le dix-huitiéme d'Octobre 707. & le ſaint ſiege vaqua trois mois. Aprés cet intervalle on ordonna pape Siſinnius Syrien de nation. Quoiqu'il fût affligé de la goute, juſques à ne pouvoir porter ſes mains à ſa bouche : il avoit le courage ferme, & une telle affection pour ſon peuple, qu'il entreprit la reparation des mures de Rome. Mais il ne tint le ſaint ſiege que vingt jours, & mourut ſubitement. Il avoit ordonné un évêque pour l'iſle de Corſe. On l'enterra à ſaint Pierre le ſeptiéme de Février, indiction ſixiéme, ſous le regne de Juſtinien : c'eſt-à-dire l'an 708. & le ſaint ſiege vaqua un mois & dix-neuf jours.

XIV. Saint Bonet de Clermont.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 90.

C'eſt à peu prés le tems où ſaint Bonet évêque de Clermont vint à Rome. Il étoit natif de la même ville capitale de l'Auvergne, & de race de ſenateurs. Etant venu à la cour de Sigebert III. roi d'Auſtraſie, il fut d'abord ſon échanſon, puis ſon referendaire, qui étoit comme un chancelier. Le roi Childeric neveu de Sigebert lui ayant donné le gouvernement de Marſeille, & de la Provence : il avançoit toûjours en vertu, rachetoit les captifs, s'appliquoit au jeûne & à l'oraiſon, & à reconcilier les ennemis. Son frere Avit II. évêque de Clermont avoit ſuccedé en ce ſiege à ſaint Project, en 674. Aprés l'avoir gouverné environ quinze ans, Sup. l. XXXIX. n. 50.

se voyant prés de sa fin, il designa Bonet pour son successeur, du consentement de son église. C'étoit l'an 688. & Pepin maire du palais qui gouvernoit alors la France sous le roi Theodoric, lui fit donner son agrément, & les lettres necessaires : ainsi saint Bonet fut ordonné évêque de Clermont. Alors il redoubla ses vœux jusques à passer deux & trois jours, & quelquefois quatre sans manger. Il s'appliqua aux veilles, à la lecture & à la retraite, principalement le carême. Ses larmes étoient si abondantes, que son capuce en étoit trempé. Il exerçoit l'hospitalité, faisoit de grandes aumônes, & tenoit des conferences avec ses prêtres, pour les instruire des canons.

Ensuite craignant que son ordination n'eût été irreguliere, parce qu'il avoit succedé à son frere encore vivant : il alla au monastere de Solignac prés de Limoges, consulter saint Tillon disciple de saint Eloy, qui lui conseilla de quitter l'épiscopat, où il étoit entré contre les canons : il obéit, & fit ordonner à sa place Nodobert avec le consentement du roi. Saint Bonet se retira ensuite dans l'abbaïe de Manlieu, *magni locus,* ainsi nommée d'un ecclesiastique nommé Magnus, qui y avoit porté des reliques de saint Sebastien, c'est-à-dire, de la poussiere de son tombeau. Saint Genes évêque de Clermont y fonda vers l'an 656. sur son propre fonds un monastere, qui subsiste encore, dont il établit Evode pour premier abbé. Ce fut là où saint Bonet se retira, & y prit l'habit monastique vers l'an 699. Cependant les heresies de Novatien

Sup.

Act. SS. Ben. to. 5. p. 401.

& de Jovinien se renouvellerent dans le diocese de Clermont ; & les moines de Manlieu publierent une lettre pour les refuter. Aprés que saint Bonet eut demeuré chez eux environ un an, il partit pour aller à Rome visiter les sepulcres des apôtres, ayant auparavant distribué tous ses biens aux églises & aux monasteres. En passant à Lion, il reconcilia l'archevêque avec le duc de Bourgogne. Il sejourna quelque tems au monastere de l'Isle-Barbe, & visita celui d'Agaune. Etant entré en Italie, il fut tres-favorablement reçu par Aribert roi des Lombards, qui s'étant recommandé à ses prieres, remporta la victoire sur le jeune roi Liectbert son competiteur; ce qui arriva l'an 705. Enfin S. Bonet arriva à Rome ; & aprés avoir visité les lieux saints ; il ramena plusieurs captifs qu'il avoit délivrez. Il répandit quantité d'aumônes pendant ce voyage, & fit plusieurs miracles. A son retour il demeura quatre ans à Lion, & y mourut vers l'an 709. Ses reliques furent depuis raportées à Clermont, & l'église honore sa memoire le quinziéme de Janvier.

Paul. diac. VI. hist. c. 19.

Martyr. R. 15. Janv.

XV. S. Tetrique d'Auxerre.

Vers le même tems mourut saint Tetrique évêque d'Auxerre, qui succeda à Scobilion vers l'an 695. & tint ce siege quinze ans. Il avoit été abbé du monastere de saint Germain ; & l'on compte quatorze moines de cette maison, & entre eux six abbez, qui devinrent évêques d'Auxerre. Saint Tetrique dés la premiere année de son pontificat, regla dans un synode comment les abbez & les archiprêtres de diverses églises du diocese, devoient venir faire l'office dans l'église cathedrale de saint Etienne:

to. 3. act. SS. Ben. p. 101. Item to. 1. Bibl. nova. p. 417. hist. episc. Aut. c. 24.

dont par consequent le clergé n'étoit pas assez nombreux pour y satisfaire continuellement. La premiere semaine de Janvier, c'étoit les moines de saint Germain, la seconde le clergé de saint Amatre, la troisiéme saint Pierre, la quatriéme saint Julien, & ainsi des autres marquez pour chaque mois, excepté le mois de Septembre, où peut-être on donnoit des vacances pour la vendange. L'œconomie de l'église fournissoit à ce clergé pendant leur semaine la retribution necessaire: & ceux qui venoient trop tard, ou s'acquittoient negligemment de l'office, étoient privez de vin pendant quarante jours. Que si le vidame ou le celerier manquoit à fournir ce qui leur étoit deû, on l'enfermoit dans un monastere, pour faire penitence au pain & à l'eau pendant six mois. Le vidame, *vice-dominus*, gouvernoit la maison de l'évêque en particulier. L'œconome avoit l'administration de tous les biens de l'église. Dans le siecle precedent, saint Aunacaire évêque d'Auxerre avoit fait un reglement à peu prés semblable. Saint Tetrique fut tué comme il dormoit, par son archidiacre, nommé Regenfroy le dix-huitiéme de Mars, & est honoré comme martyr. Aprés sa mort le siege d'Auxerre vaqua trois ans.

Sup. liv. XXXIV. n. 51. hist. episc. c. 19.

XVI. Mort de S Lambert.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 72. Sup. liv. XXXIX. n. 50. liv. XL. n. 9.

C'étoit sans doute un effet du desordre qui regnoit en France sous les rois faineants, & la mort de saint Lambert nous en fournit un exemple plus illustre. Aprés qu'il eut été sept ans hors de son siege de Mastric, retiré dans le monastere de Stavelo, la mort d'Ebroïn donna lieu à Pepin de chasser Faramond usurpateur

usurpateur de ce siege, & d'y rétablir saint Lambert à la priere de tout le clergé, & de tout le peuple, vers l'an 681. Il recommença donc à s'acquitter de ses fonctions avec un trés-grand zele ; & trouvant encore des payens dans la Toxandrie, petit païs voisin de Mastric, il s'appliqua à leur conversion, adoucit leur barbarie par sa patience, & abatit plusieurs temples, & plusieurs idoles.

Mais deux freres Gallus & Riold pilloient les biens de l'église de Mastric, & se rendoient insupportables par leurs violences. Les amis & les parens de saint Lambert en furent tellement indignez, que se voyant poussez à bout, ils les tuerent. Les deux freres étoient parens de Dodon domestique de Pepin, qui possedoit quantité de terres & de serfs. Il resolut de vanger leur mort sur l'évêque même ; & ayant assemblé quantité de gens armez, il vint l'attaquer à *Leodium* sur la Meuse, alors simple village, aujourd'hui la grande ville de Liege. Saint Lambert reposoit aprés matines, quand un de ses serviteurs nommé Baldoüée, qui étoit de garde, & veilloit auprés de lui, sortit dehors, & vit l'armée de Dodon, qui venoit en plusieurs troupes. Etant arrivez, ils rompirent les palissades & les portes, & monterent sur le toit. Baldouée courut avertir le saint évêque qui commençoit à s'endormir. Dans le premier mouvement, il prit une épée pour se défendre : mais pensant à Dieu, & se confiant en lui, il jetta l'épée à terre aimant mieux mourir que de mettre la main sur ces méchans. Aussi-tôt ils entrerent, donnerent de

AN. 708. leurs lances contre les murailles. Deux neveux de l'évêque les chasserent à coups de bâton : mais il leur dit, & aux autres qui l'accompagnoient : Si vous m'aimez veritablement, aimez Jesus-Christ comme moi, & lui confessez vos pechez : pour moi il est tems que j'aille vivre avec lui. Un autre de ses neveux lui dit : N'entendez vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maison pour nous brûler tout vifs ? Alors saint Lambert dit à ses neveux : Souvenez-vous que vous êtes coupables de ce crime, c'est-à-dire de la mort des deux freres : Allez maintenant en recevoir la juste recompense. Ensuite ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il se prosterna, les bras étendus en forme de croix, & se mit à prier avec effusion de larmes. Les ennemis entrerent dans la maison, passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils y trouverent, & un d'eux étant monté sur le toit de la chambre où étoit le saint évêque, lui lança un dard dont il le tua. Ainsi mourut Lambert le dix-septiéme de Septembre l'an 708. ou environ, aprés quarante ans de pontificat ; depuis l'an 668. qu'il succeda à saint Theodard. Son corps fut mis dans une barque, & rapporté à Mastric, où il fut enterré dans l'église de saint Pierre : mais depuis il fut reporté à Liege, & il est honoré comme martyr.

Sup. l. XXXIX. n. 45.

Martyr. R. 17. Sept.

Son successeur fut saint Hubert son disciple, il étoit de la noblesse d'Aquitaine, & de la cour du roi Theodoric. On dit qu'un jour de fête solemnelle, tandis que les autres Chrétiens étoient à l'église, il alla à la chasse, où il vit un cerf qui

Anonym. ap. Coint. an. 688. n. 34.

portoit une croix entre son bois : & entendit une voix qui le menaçoit de l'enfer, s'il ne se convertissoit : qu'aussi-tôt il descendit de cheval, & promit d'obéir à l'ordre du ciel. Quoiqu'il en soit, il passa en Austrasie, attiré par le merite de Pepin maire du palais ; & y ayant oüi parler des vertus de saint Lambert, il se rendit auprés de lui à Mastric, & entra dans son clergé. Quoiqu'il fût encore jeune, il avoit été marié, & avoit un fils nommé Florebert, qui lui succeda dans l'épiscopat.

XVII. Constantin pape

Anast.

Papebr.

La même année 708. le quatriéme de Mars, on ordonna pape Constantin Syrien, homme d'une extrême douceur, qui tint le S. siege sept ans & quinze jours. C'est le septiéme pape de suite venu de Syrie ou de Grece. Jean V. étoit Syrien, Conon de Thrace, Sergius Syrien, Jean VI. & Jean VII. Grecs, Sisinnius & Constantin Syriens. Peut-être la persecution des Arabes, & les frequentes revolutions de l'empire, obligeoient plusieurs Grecs & Orientaux à se refugier à Rome. Le pape Constantin ordonna Felix archevêque de Ravenne, qui soûtenu par la puissance seculiere refusa de faire à l'église Romaine, les promesses que ses predecesseurs avoient accoûtumé de faire, comme on voyoit dans les archives. Mais peu de tems aprés l'empereur Justinien envoya à Ravenne Theodore patrice & general de l'armée de Sicile, qui prit la ville, & emmena l'archevêque & tous les rebelles chargez de chaînes à C. P. & ayant fait crever les yeux à l'archevêque Felix, l'envoya en exil dans le Pont : ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine.

AN. 708.

XVIII. S. Vilfrid rétabli.

Paul. diac. VI. hist. c. 37.

De ce tems plusieurs Anglois de tout sexe, & de toute condition venoient à Rome par devotion, même des nobles, des ducs & des rois. L'un d'eux fut Coënred roi des Merciens, qui avoit travaillé au rétablissement de saint Vilfrid. Ce saint évêque à son retour de Rome étant arrivé dans le païs de Cant, envoya des deputez à l'archevêque Brituálde, qui promit d'adoucir le jugement prononcé contre lui au concile de Nestrefeld. Car il avoit reçu des lettres de ses deputez à Rome, & touché de l'autorité du pape, il se reconcilia sincerement avec saint Vilfrid. Ce saint alla trouver Ethelrede son ancien ami, qui aprés avoir regné trente & un an sur les Merciens, s'étoit fait moine en 704. dans le monastere de Bardeney, dont il fut depuis abbé. Ils s'embrasserent avec larmes, saint Vilfrid lui montra la sentence du pape, & Ethelrede l'ayant lûë, promit de l'appuyer de tout son credit. Il pria aussitôt le roi Coënred son successeur de le venir trouver, & lui fit jurer d'obéir aux decrets du saint siege. Ensuite par le conseil d'Ethelrede, saint Vilfrid envoya un prêtre & un abbé à Alfrid roi de Northumbre, pour le prier de trouver bon, qu'il lui presenta les lettres du pape : mais le roi répondit, que tant qu'il vivroit, il ne changeroit point ce qui avoit été ordonné par les évêques de presque toute la Bretagne. Il tomba malade peu de tems aprés, & croyant que c'étoit une punition de sa désobéissance au saint siege, il recommanda à son successeur de faire la paix avec l'évêque Vilfrid.

Eddi. vita c. 54. Sup. n. 9.

c. 55.

c. 56.

Ba. epit.

Alfride mourut l'an 705. & son successeur Eadulfe,

loin de faire justice à saint Vilfrid, lui ordonna de sortir dans six jours de son royaume ; menaçant de faire mourir tous ceux qu'il trouveroit de ses compagnons. Mais au bout de deux mois, il fut chassé lui-même, & le fils d'Alfrid encore enfant regna à sa place. La premiere année de son regne, Berthualde archevêque de Cantorberi vint en Northumbre avec tous ses évêques & ses abbez, & les premiers du royaume. On tint un concile prés la riviere de Nid : le jeune roi Osred y assista avec ses seigneurs, les trois évêques de son roïaume, les abbez, & Elflede abbesse de Streneshal, dont on estimoit fort les conseils; S. Vilfrid étoit present. Quand le roi, les évêques & les seigneurs furent assis, l'archevêque Bretevalde dit : Prions Dieu, que par son saint esprit il mette la paix dans nos cœurs. Nous avons l'évêque Vilfrid & moi des lettres du saint siege qui doivent être lûës en vôtre presence. Aprés qu'elles eurent été lûës, Bertefrid le plus considerable entre les seigneurs de Northumbre en demanda l'interpretation pour lui & pour les autres qui n'entendoient pas le latin : l'archevêque leur en dit la substance, sçavoir, que le pape ordonnoit aux évêques Anglois de se reconcilier avec Vilfrid, & lui rendre ses églises, ou d'aller tous ensemble à Rome pour y être jugez. Les évêques opposez dirent qu'ils s'en tenoient à ce qu'avoient ordonné l'archevêque Theodore & le roi Ecfrid, & ce qu'ils avoient reglé eux-mêmes avec le roi Alfride au concile de Nestrefelde. L'abbesse Elflede rendit témoignage de la derniere volonté du roi Alfrid, pour le réta-

c. 37.

Sup. n. 9.

AN. 709. blissement du saint évêque. Alors Bertefrid dit au nom du jeune roi : La volonté du roi & des seigneurs, est que nous obéïssions en tout aux ordres du saint siege & du roi Alfrid, car quand nous étions assiegez à Bebanbourg & reduits à l'extremité, nous fîmes vœu d'executer cet ordre du pape, si Dieu accordoit à nôtre jeune prince le royaume de son pere. Aussitôt les cœurs des ennemis furent changez, ils traiterent avec nous, & nous fûmes délivrez. Aprés ce discours, les évêques consulterent entr'eux, & la conclusion du concile fut, que tous les évêques, le roi & les seigneurs feroient de bonne foi la paix avec l'évêque Vilfrid, & lui rendroient ses deux monasteres de Ripon & d'Hagulstad, avec tous leurs revenus. Ils s'embrasserent tous, communierent ensemble ; & aprés avoir rendu graces à Dieu se retirerent chacun chez eux.

XIX. Mort de saint Vilfrid.

c. 58.

Quelque tems aprés saint Vilfrid tomba malade à Hagulstad comme il l'avoit été à Meaux & encore plus violemment. Tous les abbez & les anachoretes du païs y accoururent, & se mirent en priere avec les moines du lieu, demanderent à Dieu de lui rendre la connoissance & la parole, afin qu'il pût donner ordre à ses maisons & partager ses biens, ils furent exaucez, le saint évêque revint en santé, & vécut encore un an & demi. Peu de tems avant sa mort étant à Ripon en presence de deux abbez & huit moines de ses plus confidens, il fit ouvrir son trésor par celui qui en gardoit les clefs, & tirer devant eux tout ce qu'il avoit d'or, d'argent & de pierreries,

c. 59.

& en fit quatre parts. La premiere pour les églises de sainte Marie & de saint Paul de Rome, la seconde pour les pauvres, la troisiéme pour les prevôts de ses deux monasteres de Ripon & d'Hagulstad, afin qu'ils eussent de quoi faire des presens aux rois & aux évêques: la quatriéme pour être partagée à ceux qui l'avoient suivi dans ses voyages: Ensuite, il établit le prêtre Tabert son parent prevôt à Ripon, car il en étoit toûjours abbé. Ayant ainsi reglé ses affaires il passa dans le païs des Merciens à la priere du roi Coënred qui vouloit prendre ses avis pour le reglement de sa vie, les abbez du païs vouloient aussi l'entretenir sur l'état des monasteres qu'il y avoit établis. Aprés les avoir visitez & fait des liberalitez de terres ou d'argent comptant, il vint au monastere d'Oundle, aujourd'hui dans la comté de Nortamton où il tomba malade de sa derniere maladie. Peu de tems auparavant en marchant à cheval avec le prêtre Tatbert il lui avoit raconté toutes les actions de sa vie, comme prevoyant sa mort, c'étoit une espece de confession qui se pratiquoit quelquefois par humilité, differente de la confession sacramentale. Etant donc tombé malade en ce lieu, il donna sa benediction à ses disciples, & mourut le vingt-quatriéme d'Avril 709. la quatriéme année du regne d'Osred en Northumbre. Il étoit âgé de soixante & seize ans, & en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat: Son corps fut reporté à Ripon, revêtu d'habits sacerdotaux, & Tatbert abbé de ce monastere fit celebrer tous les jours pour lui une messe particuliere,

AN. 709.

c. 60.

c. 61.

Be. V. hist. c. 20.

AN. 709. & tous les ans le jour de son anniversaire, il faisoit distribuer aux pauvres la dixme de ses troupeaux, outre les aumônes journalieres. Le prêtre Aca succeda à saint Vilfrid dans l'évêché d'Hagulstad.

Ibid. c. 21.

Coënred roi des Merciens aprés six ans de regne quitta son royaume la même année 709. & vint à Rome où il embrassa la vie monastique, & acheva ses jours dans les prieres, les jeûnes & les aumônes. Il amena avec lui Offra roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait, & cheri de son peuple, quitta pour J. C. sa femme, son païs & son roïaume, & embrassa aussi à Rome la vie monastique. Tous deux y moururent promptement, comme ils l'avoient souhaité.

XX. Saint Adelme évêque.

Elog. to. 3. act. SS. Ben. p. 222. vita. to. 5. p. 7. 26.

La même année 709. mourut saint Adelme ou Althelme premier évêque de Schirburm, il étoit d'une famille noble du royaume d'Oüessex, & fut d'abord instruit par l'abbé Adrien dans le monastere de saint Augustin de Cantorberi, où il apprit le latin & le grec. Etant retourné dans son païs il se fit moine au monastere nommé alors Meldun, & depuis Malmesburi fondé de nouveau par un solitaire Irlandois nommé Maidulfe; d'abord il vêcut en ermite; mais n'ayant pas de quoi subsister il se mit à enseigner; & plusieurs de ses disciples embrasserent à son exemple la profession monastique; ce qui produisit un monastere depuis fort celebre. Adelme y ayant étudié quelque tems les arts liberaux, retourna à Cantorberi pour s'y perfectionner sous l'abbé Adrien, & y demeura jusques à ce que sa santé l'obligeât à retourner chez lui. Il fut le premier des Anglois qui apprit les regles de la versification

latine. Il cultiva aussi la poësie Angloise; & fit en sa langue vulgaire des cantiques pour retenir le peuple, qui étant encore demi-barbare, se retiroit promptement sitôt que la messe étoit dite. Adelme se mettoit sur un pont à la sortie de la ville, & chantant lui-même ses cantiques retenoit le peuple agreablement, & leur insinuoit les veritez de la religion, qu'ils n'auroient pas écoutez dans des sermons.

Outre la poëtique, il étudia aussi les loix Romaines, le calcul & l'astronomie: & la reputation de sa doctrine fut si grande, qu'il étoit consulté, non-seulement par ses compatriotes, mais par des étrangers, comme les Ecossois, & qu'il venoit des François s'instruire sous lui. Il ne les formoit pas moins à la vertu qu'aux sciences, & s'y exerçoit lui-même serieusement. Il ne sortoit point du monastere sans necessité: s'appliquoit à la lecture, & à l'oraison; & pour se mortifier se mettoit quelquefois dans une fontaine jusques aux épaules, même durant les nuits d'hyver, & y recitoit le pseautier. Il fut ordonné prêtre par Leuther évêque d'Oüessex qui confirma l'établissement du nouveau monastere de Veldun, & l'en fit abbé l'an 675. à la priere des autres abbez de son diocese. Ce monastere s'accrut considerablement sous Adelme, la reputation de sa doctrine & de sa pieté lui attirant des disciples de tous côtez. Pendant qu'il en étoit abbé, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens, d'écrire contre les erreurs des Bretons, & en ramena plusieurs à l'observation legitime de la pâque. Be. V. hist. c. 19.

AN. 709. L'an 705. saint Heddi évêque de Vorchester ou d'Oüessex étant mort, le diocese fut partagé en deux. On en donna un à Daniel dont le siege fut à Vinchèstre. On mit l'autre siege à Shirburn, & saint Adelme en fut ordonné évêque en sa vieillesse par l'archevêque Britualde son ancien compagnon d'étude & de la vie monastique. Aprés l'avoir consacré il le tint quelque tems auprés de lui pour profiter de ses conseils. Saint Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat, & mourut l'an 709. le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'église honore sa memoire. Il est fameux par ses écrits. Outre le livre contre les erreurs des Bretons, il en écrivit un en prose & en vers. Nous avons ces deux traitez, & dans le dernier il fait l'éloge de plusieurs Saints, entre autres de saint Benoist qu'il loüe comme le premier maître de la vie monastique. Il avoit aussi écrit des huit vices, quelques énigmes, & quelques lettres. L'abbé Adrien qui avoit été maître de saint Adelme mourut la même année 709.

Martyr. R. 25. May.

XXI. Pictes quittent le schisme.

Act. SS. Ben. to. 2. p. 1011.

Saint Ceolfrid disciple & successeur de saint Benoît Biscop gouvernoit alors les deux monasteres de Viremouth & de Jarrou. Il avoit été à Rome avec son maître, & étoit tres-instruit de tout ce qui regardoit sa profession : plein de ferveur & de zele. Il accrut les revenus de ses monasteres, y fit plusieurs oratoires, les pourvut d'ornemens & de vases sacrez. Sur tout il augmenta la bibliotheque que Benoist avoit commencée. Il y ajouta trois Bibles de la nouvelle version, c'est-à-dire de saint Jerôme, qu'il avoit apportées de Rome, & un livre de Cos-

mographie d'un ouvrage merveilleux. Il obtint du pape Sergius un privilege semblable à celui que Benoist avoit obtenu du pape Agathon ; & ce dernier fut confirmé dans un concile par les souscriptions des évêques & du roi Alfrede. AN. 709.

Vers l'an 710. Naïton roi des Pictes qui habitoient la partie septentrionale de la Bretagne nommée à present Escosse, instruit par la meditation frequente des écritures, renonça à l'erreur qu'il avoit suivie jusques alors touchant l'observation de la pâque, & ramena tout son peuple à l'observance catholique. Les Pictes avoient eu pour apôtre saint Colomban l'ancien, qui étant Irlandois, leur avoit enseigné les traditions de son païs. Le roi Naïton voulant donc ramener ses sujets aux observances catholiques : pour le faire avec plus de facilité & d'autorité chercha du secours chez les Anglois, & envoya des deputez à saint Ceolfrid, le priant de l'instruire sur ce sujet. Il lui demandoit aussi des architectes pour bâtir dans son païs une église de pierre à la maniere des Romains : promettant de la faire dedier en l'honneur de saint Pierre, & de suivre avec son peuple l'usage de l'église Romaine, autant que l'éloignement & la difference du langage le pourroit permettre. Saint Ceolfrid lui envoya des architectes, & lui écrivit une grande lettre où il prouve doctement que l'on doit celebrer la pâque comme l'église catholique, la troisiéme semaine du premier mois, & toûjours le dimanche. Il y marque les divers cycles d'Eusebe, de Theophile, de saint Cyrille, & enfin celui de Denys le Petit, qui

Acta. SS. B. to. 3. p. 292. Be. V. c. 22.

Sup liv. XXXIV. n. 16.

AN. 701. duroit encore. Quant à la tonsure, il reconnoît que c'est une chose indifferente en soi : mais il soutient que l'on doit preferer celle de saint Pierre où la couronne étoit entiere, à celle de Simon le magicien qui n'étoit que pardevant. Il suppose cette tradition, dont il ne paroît pas que personne doutât alors. Cette lettre ayant été lûë en presence du roi Naïton, & de plusieurs hommes doctes, & ayant été traduite exactement en sa langue, il s'éleva du milieu des seigneurs entre lesquels il étoit assis, se mit à genoux, & rendit graces à Dieu d'avoir été assez heureux pour recevoir d'Angleterre un tel present. Je sçavois déja bien, ajoûta-t-il, que c'étoit la vraye maniere de celebrer la pâque. Mais j'en voi maintenant si clairement la raison, qu'il me semble que je n'y entendois rien auparavant. C'est pourquoi je vous declare que je veux toûjours l'observer ainsi avec tout mon peuple, & j'ordonne que tous les clercs de mon royaume prennent aussi cette tonsure. Cet ordre fut aussi-tôt executé, & par tout le païs des Pictes on fit faire par ordre public des copies du cycle pascal de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingts-quatre ans, dont on se servoit auparavant.

XXII. Le pape à C. P. *Anast.*

Cependant l'empereur Justinien envoya un ordre au pape Constantin de venir à C. P. Le pape obéït, & s'embarqua à Porto le cinquiéme d'Octobre, indiction neuviéme, c'est-à-dire l'an 710. Il fut suivi par deux évêques, trois prêtres & quelques autres clercs en petit nombre. Pendant son absence, Jean surnommé Rizocope patrice & exarque, vint à Rome

où il égorgea Saül diacre & vidame, Pierre tresorier, Sergius prêtre & abbé, Sergius ordonnateur. De là il alla à Ravenne où par un juste jugement de Dieu, il mourut d'une mort honteuse. Le pape ayant passé l'hyver à Otrante arriva à C. P. & de là à Nicomedie où l'empereur le vint trouver de Nicée. Le dimanche le pape celebra la messe devant l'empereur qui communia de sa main, le pria d'interceder pour ses pechez, & renouvella tous les privileges de l'église; aprés quoi il le renvoya. On ne dit point quel étoit le sujet de ce voyage: & ce qu'on y voit de plus remarquable, est que le pape reçut par tout de tres-grands honneurs. Il rentra à Rome le vingt-quatriéme d'Octobre, indiction dixiéme, l'an 711. ayant été un an entier à son voyage: pendant lequel il ordonna douze évêques en divers lieux. AN. 711.

XXIII. Mort de Justinien. Philippique empereur.

Trois mois aprés la nouvelle vint à Rome que l'empereur Justinien avoit été tué; & Philippique mis en sa place: & on en fut affligé; parce que le nouvel empereur étoit heretique. Justinien se rendit si odieux par ses cruautez, que l'armée qu'il avoit envoyée contre la ville de Chersonne, prit le parti des assiegez, & proclama pour empereur un Armenien nommé Bardane qui y étoit en exil; & l'appella Philippique. Il vint droit à C. P. & cependant on envoya contre Justinien qui en étoit sorti, & qui fut pris. On lui coupa la tête, que Philippique envoya en Occident, & jusques à Rome. Tibere fils de Justinien étoit à C. P. & se refugia dans l'église de Blaquerne où il tenoit d'une main

S. Niceph. p. 10. Theopha. an. 6. p. 316.

un des pieds de la ſainte table, de l'autre main la vraye croix, & avoit des reliques à ſon cou. Mais deux patrices Maur & Jean étant ſurvenus : ce dernier entra dans le ſanctuaire, & ſans s'arrêter aux larmes d'Anaſtaſie mere de Juſtinien & ayeule de Tibere, qui étoit preſente, & ſe jettoit à leurs pieds, il arracha Tibere du lieu ſaint, aprés lui avoir ôté la croix qu'il poſa ſur l'autel, & le reliquaire qu'il mit lui-même à ſon cou. On enleva le jeune homme hors de l'égliſe, & l'ayant étendu par terre, on l'égorgea. Telle fut la fin de Juſtinien, & de ſon fils. Bardane ou Philippique étoit Monothelite, comme ayant été inſtruit dés l'enfance par l'abbé Etienne diſciple de Macaire d'Antioche. Longtems avant que d'être empereur, il alla voir un jour un reclus du monaſtere de Calliſtrate, qui étoit aſtrologue, & lui dit que l'empire lui étoit deſtiné. Bardane en fut troublé : mais le reclus lui dit : Si Dieu l'ordonne, y reſiſterez-vous ? Or je vous avertis que l'on a mal fait de tenir le ſixiéme concile. Aboliſſez-le quand vous regnerez, & vôtre regne ſera long & heureux. Bardane le lui promit avec ferment. Mais quand il vit Leonce empereur à la place de Juſtinien, il alla trouver le reclus, qui lui dit : Ne vous preſſez pas, vous ſerez empereur. Il y retourna voyant regner Apſimare, & le reclus lui dit encore : Ne vous preſſez point, l'empire vous attend. Apſimare l'ayant appris fit foüetter Bardane, lui fit raſer la tête, & l'envoya chargé de fers à Cephalonie : mais Juſtinien étant rétabli le rappella.

Agatho. to. 6. conc. p. 1405. A. Theoph. p. 319.

Sup. liv. XL. n. 54.

Ibid. n. 57.

Philippique étant donc parvenu à l'empire, tint parole à son reclus; car avant que d'entrer dans le palais, il en fit ôter l'image du sixiéme concile qui étoit dans le vestibule, disant qu'il n'y entreroit point autrement. Ensuite il fit tenir un concile où le sixiéme concile general fut condamné; & le reclus devint aveugle la même année. L'empereur fit aussi chasser de l'église le patriarche Cyrus, le confina dans le monastere de Chora, & mit à sa place Jean Monothelite comme lui. Germain metropolitain de Cyzique favorisa aussi cette entreprise de l'empereur, aussi-bien qu'André évêque de Crete: Nicolas savant medecin & questeur, Elpide diacre de la grande église, Antiochus garde des chartes; & plusieurs autres tant évêques que senateurs; & Philippique persecuta ceux qui ne voulurent pas souscrire à son concile, jusques à en bannir quelques-uns. Il fit mettre dans les dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres que le sixiéme concile avoit condamnez, & releva leurs images. Peu de tems aprés ayant trouvé dans le palais les actes du sixiéme concile écrits de la main d'Agathon alors diacre & bibliothecaire de la grande église de C. P. il les fit brûler publiquement.

AN. 712.

Agath. epit.

S. Nic. p. 31.

Il envoya au pape Constantin une lettre où son erreur étoit exprimée: mais le pape la rejetta de l'avis de son conseil. Le zele du peuple en fut excité, & on éleva dans l'église de saint Pierre une image qui contenoit les six conciles generaux. Le peuple alla plus loin, il ne souffrit point que l'image de l'empereur heretique fût portée dans l'église, ni

Anast.

AN. 713. son nom prononcé à la messe : il ne voulut recevoir ni ses lettres, ni sa monnoye. Il refusa de reconnoître Pierre envoyé de Ravenne avec des lettres de l'empereur pour avoir le gouvernement de Rome, & Cristofle qui en étoit en possession, lui resista à main armée. Il y eut un combat dans la ruë sacrée devant le palais, où plus de vingt-cinq hommes, tant de l'un que de l'autre parti, furent tuez. Enfin le pape envoya des évêques avec des évangiles & des croix qui appaiserent la sedition. Le parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même desesperoit de sa vie : mais l'autre parti se retira à l'ordre du pape : ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eût été victorieux. Peu de tems aprés, on apprit par des lettres de Sicile que Philippique avoit été déposé, & Anastase catholique reconnu empereur. Ce qui couvrit les heretiques de confusion. Toutefois Pierre obtint à la fin le gouvernement de Rome.

XXIV. Philippique déposé. Anastase II. empereur. S. *Niceph. p.* 32. *Theoph. an.* 2. *p. Agath. epilog. to.* 6. *Conc. p.* 1405. *B.*

V. Papebr. cher. in Constantin. p. 116.

Philippique demeuroit oisif dans son palais, tenant des discours d'un homme sensé, mais menant une vie honteuse, car il étoit débauché & dissipateur. Ainsi la troisiéme année de son régne qui étoit l'an 714. sa negligence ayant donné occasion à une incursion des Bulgares : les principaux officiers des troupes de sa maison nommées en latin *obsequium*, conspirérent contre lui. La veille de la Pentecôte comme il dormoit, faisant la meridiane aprés un grand repas qu'il avoit donné aux plus nobles de C. P. on le fit lever, & on le mena à l'Hippodrome où il eut les yeux crevez. Le lendemain

jour

jour de la pentecôte le peuple étant assemblé dans la grande église on élut empereur Artemius premier secretaire, & on le nomma Anastase. Il fut proclamé d'un commun consentement du senat, du clergé, des troupes qui se trouvoient à C. P. & de tout le peuple de la ville, & couronné dans le sanctuaire par le patriarche Jean. En même tems tous les évêques presens & tout le clergé firent proclamer le sixiéme concile, & remettre son image avec celles des cinq autres au lieu d'où Philippique l'avoit ôtée pour y mettre la sienne avec celle de Sergius. L'empereur Anastase écrivit au pape Constantin une lettre par laquelle il faisoit profession de la foi catholique, & recevoit le sixiéme concile. Cette lettre fut renduë au pape par Scolastique chambellan de l'empereur Patrice, & exarque d'Italie, qui ensuite s'en alla à Ravenne.

AN. 713.

Anasta.

Jean patriarche de C.P. écrivit aussi au pape Constantin une grande lettre, où il se plaint que la tyrannie du regne passé l'a empêché de lui envoyer à l'ordinaire ses lettres synodyques. Il ajoûte parlant de Philippique: Il vouloit mettre dans ce siege un homme qui n'étoit point du corps de nôtre église, & qui avoit les mêmes erreurs que lui; mais par les instances de nôtre clergé il me fit ordonner malgré ma resistance; & aprés avoir dit comme Philippique fit anathematiser le sixiéme concile: il ajoûte: Quelques-uns me disoient déja tout bas qu'il faloit rejetter le concile de Calcédoine, comme étant le fondement du sixiéme concile, je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'obliger à vous écrire

to. 6. Conc. p. 1409.

conformément à ſon erreur, ni de quel ménagement j'ai eu beſoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. L'apocriſiaire que vous avez ici peut vous en rendre témoignage, lui à qui dans le fort du mal j'ai declaré avec ſerment la pureté de ma foi. Il dit enſuite expreſſément qu'il re-
p. 1413. B. connoît en Jeſus-Chriſt deux volontez naturelles & deux operations naturelles ; & qu'encore que Philippique ait brûlé l'exemplaire du ſixiéme concile qui étoit dans le Palais, il n'y a rien gagné ; car,
p. 1416. C. ajoûte-t-il, nous avons conſervé ſoigneuſement par devers nous les actes de ce concile où ſont les ſouſcriptions des évêques & de l'empereur : & d'ailleurs nous avons l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette égliſe. Enfin il prie le pape de lui pardonner le paſſé, & de lui envoyer ſes lettres ſynodiques en ſigne de charité mutuelle, comme de ſon côté il envoyoit les ſiennes avec cette lettre.
Epilog. Agath. p. 1408. B. Il ne paroît point que le pape Conſtantin y ait fait de réponſe, mais le diacre Agathon en mit copie à la fin des actes du ſixiéme concile avec un avertiſſement qui commence ainſi.

Moi Agathon indigne diacre & garde-chartes de la grande égliſe de C. P. protonotaire & ſecond chancelier du venerable conſeil patriarchal : il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs & notaires, je ſervis au ſaint concile ſixiéme œcumenique, dont j'écrivis de ſuite tous les actes avec Paul de ſainte memoire, depuis patriarche de cette égliſe, alors laïc & ſecretaire de l'empereur, & avec quelques autres. Je mis au

net de ma main en lettres ecclesiastiques tous les volumes de ces actes qui furent scellez & deposez dans le palais imperial pour y être gardez sûrement avec la définition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies souscrites de la définition de foi qui furent données aux cinq sieges patriarcaux, par ordre de l'empereur Constantin de pieuse memoire, qui l'ordonna ainsi afin que la foi fut à couvert de toute falsification ou alteration. Or Dieu m'ayant fait la grace de vivre jusques à ce jour, j'ai resolu d'écrire le present exemplaire de ma propre main, principalement à cause de ce que je vais dire. Il raconte ensuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du sixiéme concile écrit de sa main, qu'il avoit trouvé dans le palais: comme Philippique a été déposé & Anastase couronné empereur. Comme l'image du sixiéme concile a été rétablie, & comme le patriarche a écrit au pape, les trente-deux ans depuis le sixiéme concile tenu en 681. marquent l'an 713. & les lettres ecclesiastiques dont Agathon dit qu'il se servit en mettant les actes au net, sont quelque forme particuliere d'écriture, apparemment plus belle que pour les actes vulgaires. Au reste ce recit est important, pour voir avec quel soin les actes du sixiéme concile furent écrits & conservez.

XXV. Musulmans en Espagne.

Roderic. Tolet. lib. II. c. 17. 18. Isidore Pacens. p. II.

En Espagne le royaume des Goths fut éteint l'an 713. Le roi Vitisa avoit fait aveugler le fils du roi Recesvinde nommé Theofrede, dont le fils Roderic étant soutenu par les grands se revolta contre lui, le fit aveugler lui-même, & fut proclamé roi Ere 749. l'an 711. mais il ne regna qu'un an, car l'année sui-

AN. 713. vante 712. Ere 750. l'an 93. de l'hegire les Arabes Musulmans déja maîtres de l'Afrique passerent en Espagne. Le gouverneur d'Afrique pour le Calife Oüalid étoit un vieillard nommé Mousa ou Moïse: qui y envoya d'abord quelques troupes sous la conduite de Tarie. Le roi Rodrigue voulut s'opposer à lui avec une armée: mais comme les Goths indignez de sa revolte, & jaloux de sa puissance ne lui étoient pas fidelles, il fut défait & les Arabes s'établirent en Espagne. L'année suivante 713. Mousa y passa lui-même & s'avança jusques à Tolede. L'archevêque Sindered avoit fui de peur des Arabes, abandonnant son troupeau contre les Canons, & s'étoit retiré à Rome. Oppa fils du roi Egica usurpateur de ce siege rendit la ville à Mousa qui fit mourir les principaux, & soumit toute l'Espagne jusques à Saragoce qu'il trouva ouverte. Il brûloit les villes, faisoit mettre en croix les citoyens les plus puissans, égorgeoit les jeunes gens & les enfans, & mettoit la terreur par tout. Les villes qui restoient demanderent la paix & se soûmirent: toutefois plusieurs habitans s'enfuirent dans les montagnes, & plusieurs y perirent de faim & de misere: les Arabes firent leur capitale de Cordouë qui l'avoit été sous les Romains. Ainsi finit le royaume des Goths en Espagne, ayant duré prés de 300. ans depuis l'an 415. qu'ils y entrerent sous la conduite d'Ataufle jusques à cette année 713.

Sup. n. 16.

Roder III. c. 19.

art.

Prof. chet. duc.

XXVI.
Mort de Constantin.
Gregoire II. pape.
Anast. sup. n. 17.

Felix archevêque de Ravene ayant été rappellé de son exil se reconcilia avec le pape Constantin & donna sa confession de foi & les lettres que ses pre-

deceſſeurs avoient accoûtumé de remettre aux archives de l'égliſe romaine ; auſſi le pape le rétablit dans ſon ſiege tout aveugle qu'il étoit. Benoiſt archevêque de Milan vint auſſi à Rome pour faire ſes prieres ,& ſe preſenter au pape ; il diſputa pour le droit de conſacrer l'évêque de Pavie,mais il perdit ſa cauſe , parce que de toute antiquité ce droit appartenoit au pape. L'évêque de Pavie étoit en ce tems-là Pierre,illuſtre par ſa vertu,& qui avoit gardé la virginité:& que l'égliſe honore le 7. de Mai. Le pape Conſtantin mourut aprés ſept ans de pontificat,& fut enterré àS.Pierre le 9.Avril indiction 13. l'an 715. ſous l'empereur Anaſtaſe. En une ordination il avoit fait dix prêtres & deux diacres : & en divers lieux ſoixante & quatre évêques. Aprés ſa mort le ſaint ſiege vaqua quarante jours. Enſuite on ordonna pape Gregoire II. natif de Rome , fils de Marcel,& il tint le ſaint ſiege quinze ans huit mois &vingt jours,ſousquatre empereurs Anaſtaſe,Theodoſe , Leon , & Conſtantin. Il avoit été élevé dés ſa tendre jeuneſſe dans la maiſon patriarcale de Latran ſous le pape Sergius , & fut ſoudiacre ſacellaire & bibliothecaire. Il ſuivit à C. P. le pape Conſtantin , & l'empereur l'ayant interrogé ſur pluſieurs articles,il ſatisfit à toutes ſes queſtions par d'excellentes réponſes , car il étoit fort inſtruit de l'écriture ſainte , & s'expliquoit heureuſement. Ses mœurs étoient pures , ſon courage ferme ; & il ſoûtint vigoureuſement les droits de l'Egliſe. Dés l'entrée de ſon pontificat il commença à reparer les murs de Rome , mais divers inconveniens qui ſur-

An. 713.

Paul. diac. VI. hiſt. c. ult. martyr. R. 7. may.

V. Papebr. con

Anaſt. & Papebr.

AN. 715. vinrent l'empêcherent d'achever. Il repara diverses églises ruinées, il reçut de Jean patriarche de Constantinople une lettre synodique, & y fit réponse : mais la même année seconde de l'empereur Anastase Jean fut deposé, & Germain évêque de Cyzique transferé à C. P. l'onziéme d'Aoust indiction treiziéme, l'an 715. L'acte de sa translation portoit qu'elle étoit faite par le suffrage & l'approbation des prêtres, des diacres & de tout le clergé, du senat & du peuple de C. P. en presence de Michel prêtre & Apocrisiaire du siege apostolique & des autres prêtres & évêques, sous l'empereur Artemius. Germain étoit fils de Justinien Patrice que l'empereur Constantin Pogonat fit mourir pour avoir trempé dans la mort de Constant son pere, & en même tems il rendit Germain eunuque. Valid Calife des Musulmans, ayant regné neuf ans & huit mois, mourut l'an 95. de l'hegire, 715. de Jesus-Christ, & son frere Soliman lui succeda. Il fit de grands preparatifs pour armer une flote contre les Romains, ce que l'empereur Anastase ayant appris, il voulut le prevenir, & arma promptement une flote qu'il fit commander par Jean diacre de la grande église qui étoit alors logothete ou tresorier general. Les troupes de l'obsequium qui étoient les plus puissantes se mutinerent à Rodes, où étoit le rendés-vous general, & tuerent le diacre Jean, aprés quoi la flote se dissipa, & les rebelles retournant à C. P. passerent à Adramyte en Natolie, où ayant trouvé un receveur des revenus publics nommé Theodose qui ne songeoit qu'à vivre en paix, ils le forcerent à être

Theoph. an. 2. p. 322.

Ana. Zonar. liv 14. n. 22.

XXVII. Anastase deposé. Thedose puis Leon empereur. *Elmac. c. 13. 14.*

Theoph. an 2. Artem. p. 322. S. Niceph. p. 33. 34.

leur chef, le proclamerent empereur & le rendirent maître de C. P. Anastase ne pouvant lui resister, prit l'habit monastique & fut confiné à Thessalonique aprés avoir regné deux ans & neuf mois. AN. 715.

Theodose étoit catholique comme lui, mais il ne regna qu'un an & deux mois. Leon qui commandoit les troupes des provinces orientales tenoit toûjours le parti d'Artemius ou Anastase, & deffendoit ces provinces contre les Musulmans. il s'avança jusques à Nicomedie, où il prit le fils de l'empereur Theodose, qui se sentant le plus foible, consulta le patriarche Germain & le senat: & Leon lui ayant promis seureté, il lui ceda l'empire. Il fut ordonné clerc avec son fils, & ils passerent le reste de leur vie en paix. Theodose mourut à Ephese, & fit mettre sur son tombeau *Hygeia*, c'est-à-dire en grec santé: Quelques-uns disoient qu'il s'y faisoit des miracles. Ainsi Leon fut reconnu empereur le vingt-cinquiéme de Mars 717. & regna vingt-quatre ans. Mais ces frequentes revolutions affoiblirent extremement l'empire & la ville de C. P. les études s'aneantirent, & l'art militaire se perdit, les meurtres, les captivitez, les prises de villes furent frequentes, les ennemis courroient impunément les terres de l'empire, & les Musulmans venoient jusqu'aux portes de C. P.

Theoph. p. 327.

Cedr. to. 1. p. 450. A.

S. Niceph. p. 34. B.

XXVIII. Clercs portant les armes.

L'Italie étoit en proye aux Lombards. Ils prirent Cume au prejudice de la paix, & refuserent de la rendre quelque instance que le pape Gregoire II. leur en fit; les menaçant par ses lettres de la colere de Dieu, pour cette supercherie, & leur offrant de

Anast. in Greg. II.

AN. 717. grands presens s'ils rendoient cette ville. Le pape tres affligé, mais se confiant en Dieu, s'appliquoit à encourager par ses lettres le peuple de Naples & le duc Jean qui y commandoit, suivant ses ordres. Ils surprirent de nuit la ville de Cume, ayant à leur tête le duc Jean & un soudiacre nommé Theodime; & le pape ne laissa pas de donner pour la racheter trente livres d'or qu'il avoit promises. Ce soudiacre à la tête des troupes est remarquable, aussi bien que le diacre qui commandoit la flote de l'empereur Anastase. On void quelque tems auparavant Zenon diacre de l'église de Pavie qui s'étant revêtu des armes du roi Cunibert se fit tuer pour lui dans un combat.

Paul. diac. V. hist. c. 40.

Dans ce même tems du pape Gregoire II. Savaric évêque d'Auxerre étant de grande naissance commença à s'écarter des devoirs de sa profession, & à s'occuper d'affaires temporelles plus qu'il ne convenoit à un évêque; ensorte qu'il attaqua à main armée les païs d'Orleans, de Nevers, de Tonnerre, d'Avalon, & de Troyes, & les joignit à celles de son obéïssance. Enfin comme il marchoit avec une grande troupe vers la ville de Lion pour la subjuguer, il perit d'un coup de foudre: c'étoit sous le regne de Dagobert III. l'autorité royale étant presque éteinte en France, & les gueres civiles frequentes. Pepin l'ancien maire du palais étoit mort l'an 714. au mois de Decembre, aprés avoir gouverné pendant vingt-sept ans.

10. I. bibl. Lab. hist. epist. Aut. c. 26.

XXXVIII. bis. S. Rigobert archevêque de Reims.

Il laissa entre autres enfans, Charles depuis surnommé Martel, à qui la même année nâquit un fils,

fils, qui fut baptisé par saint Villebrod, & nommé Pepin comme son ayeul. Charles succeda à la puissance de son pere, mais ce ne fut pas sans opposition, principalement de la part de Reinfroi maire du palais d'Austrasie & de Chilperic II. qu'il avoit fait déclarer roi. Charles leur faisant la guerre voulut se saisir de Reims : mais il en trouva les portes fermées : & saint Rigobert qui en étoit évêque s'étoit saisi des clefs. Il logeoit sur une des portes, & Charles lui cria de la faire ouvrir afin qu'il pût aller faire ses prieres à l'église Nôtre Dame. Saint Rigobert lui répondit : Je ne vous ferai point ouvrir que je ne voye quel sera l'évenement de cette querelle : Car je ne veux pas vous abandonner cette ville dont je suis chargé, pour la piller comme vous en avez déja pillé d'autres. Charles en colere le menaça que s'il revenoit victorieux, il ne le laisseroit pas à Reims. Il tint parole, & étant devenu le maître il chassa saint Rigobert de son siege, quoique ce saint évêque fût son parrain; & mit à sa place Milon, qui joüissoit déja de l'évêché de Treves, quoiqu'il ne fût clerc que par la tonsure; & qui occupa injustement ces deux grands sieges pendant quarante ans.

Flod. hist. lib. II. c. 12.

S. Rigobert avoit succedé dans le siege de Reims à S. Rieul, dont il étoit parent. Il rétablit la discipline dans son clergé, & fut le premier qui leur fit un trésor commun du revenu de plusieurs terres qu'il leur donna. On en compte six qui comprenoient plus de quarante manses ou familles, & dont la principale étoit Germicourt, que Pepin lui avoit donnée. Le

Hincm. praef. in vita S. Rigob. Flod. II. hist. c. II. vita ap. Boll. 4. Jan. 101. p. 174.

AN. 716. clergé de Reims vivoit du revenu de ses terres, & les serfs qui les habitoient leur rendoient toutes sortes de service, comme de faire la cuisine, chauffer le bain, enterrer les morts. Saint Rigobert étant banni de son païs se retira en Gascogne, car l'Aquitaine étoit du parti de Chilperic. On lui permit ensuite de revenir à Reims, mais sans le rétablir dans son siege; & il se contenta d'avoir la liberté de dire la messe sur l'autel de Nôtre Dame, & de visiter quelques autres églises. Il demeuroit à Germicourt où il mourut l'an 733. le quatriéme de Janvier: jour auquel l'église honore sa memoire, son corps fut depuis transferé au monastere de saint Thiery.

Martyr. R. 4. Janv.

XXX. Capitulaire de Gregoire II.

Baviere to. 6. conc. p. 1451.

Les conversions continuoient dans la Germanie, & nous trouvons un capitulaire ou instruction donnée par le pape Gregoire II. à Martinien évêque, George prêtre, & Dorothée sousdiacre, tous deux de l'église Romaine qu'il envoyoit en Baviere. Ce capitulaire est daté du 15. Mars la troisiéme année de l'empereur Anastase, c'est-à-dire l'an 716. il contient treize articles: & le pape y parle à peu prés ainsi.

cap. 1.

Aprés avoir rendu nos lettres vous délibererez avec le duc de la province pour faire une assemblée des prêtres, des juges & de tous les principaux de la nation, & ayant examiné les prêtres & les ministres, vous donnerez le pouvoir de sacrifier, de servir & de chanter à ceux dont vous trouverez l'ordination canonique & la foi pure; & leur ferez observer la tradition de l'église Romaine: vous défendrez aux autres toute fonction, & leur donnerez

des successeurs, vous pourvoyerez en chaque église que l'on y celebre la messe, les offices du jour & de la nuit & la lecture des saintes écritures ; vous établirez des évêchez, ayant égard à la distance des lieux & à la jurisdiction de chaque duc, & vous reglerez les dépendances de chaque siege : s'il y en a trois, quatre ou plus, vous reserverez le principal siege pour un archevêque ; & ayant assemblé trois évêques vous en ordonnerez de nouveaux, par l'autorité de saint Pierre ; si vous trouvez un homme digne de remplir la place d'archevêque, vous nous l'envoyerez avec vos lettres, ou vous l'amenerez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de capable vous nous le ferez savoir, afin que nous en envoyions d'ici. Vous recommanderez à ceux que vous ordonnerez évêques de ne point faire d'ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez, de conserver les biens de l'église & en faire quatre parts, de ne faire les ordinations que dans les tems marquez, & n'administrer le baptême qu'à pâques & à la pentecôte hors les cas de necessité. Au reste toute la religion est soumise à l'évêque, & tous les Chrétiens obligez à lui obéir. AN. 716. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5.

Touchant le mariage, enseignez qu'on ne doit ni le condamner sous pretexte d'incontinence, ni donner occasion à la débauche, sous pretexte de mariage. Défendez le divorce, la polygamie, les conjonctions incestueuses entre parens : Enseignez que la continence est preferable au mariage, ne permettez pas que l'on juge immonde aucune viande sinon celle qui aura été immolée aux idoles, ou que l'on c. 6. c. 7.

8. s'arrête ni aux songes ni aux augures. Défendez les
9. enchantemens, les malefices & les observations de
10. certains jours, défendez de jeûner le dimanche, &
11. aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de l'Ascension, & de recevoir les offrandes de ceux qui sont en di-
12. vision. Enseignez que tous ont besoin de penitence
13. pour les pechez journaliers : enseignez la resurrection des corps, & l'éternité des peines de l'enfer; rejettant ceux qui pretendent que les demons reviendront à la dignité angelique. Telle est l'instruction du pape Gregoire II. pour la Baviere.

XXXI. Saint Rupert de Salsbourg.

Cette province avoit alors deux évêques fameux, saint Rupert de Salsbourg & saint Corbinien de Frisingue, tous deux François. Saint Rupert ou Robert suivant nôtre prononciation étoit de la race des rois de France, & évêque de Vormes la seconde année du regne de Childeric III. l'an 696. Sa reputation étant venuë jusqu'à Theodon duc de Baviere, il lui envoya des deputez pour le prier instamment de venir instruire la province du Norique. Le saint évêque y envoya d'abord des missionnaires, puis il y alla lui-même; & le duc plein de joye vint audevant jusques à Ratisbonne où il le reçut avec grand honneur. Saint Rupert l'ayant instruit, tant de la morale que de la foi catholique, le baptisa avec plusieurs de la nation, tant des nobles que du peuple. Il est certain que dés le tems du roi Theodoric premier, les Bavarois avoient reçu la religion Chrétienne, comme il paroît par leurs loix. Il faut donc croire qu'il s'y étoit mêlé des heretiques dont le baptême étoit nul, comme des Bonosiaques ou Foti-

Acta SS. Ben. 10. p. 339.

niens, ou que la negligence des rois faineans les avoient laissé retomber dans l'idolâtrie.

Le duc Theodon étant converti promit à saint Rupert de choisir un lieu pour établir un siege épiscopal, & de bâtir des églises & des logemens pour les ecclesiastiques. Le saint évêque s'embarqua sur le Danube, & vint jusques aux frontieres de la Pannonie inferieure, prêchant la foi. En revenant il arriva à Laureac autrefois metropole du Norique, & à present nommé Lorch où il guerit plusieurs malades par ses prieres, & convertit plusieurs personnes. Ensuite ayant appris qu'en un lieu nommé Juvave, il y avoit eu quantité d'édifices merveilleux alors presque ruinez & couverts d'arbres, il y alla lui-même, & demanda ce lieu au duc Theodon, qui le lui accorda volontiers avec les terres des environs à l'étenduë de deux lieuës. Saint Rupert y établit son siege épiscopal, bâtit une belle église en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître & les logemens des clercs, c'est-à-dire des moines; pour y celebrer l'office tous les jours. Ce monastere de S. Pierre de l'ordre de saint Benoît subsiste encore à present à Salsbourg qui est l'ancienne Juvave : mais le siege épiscopal a été transferé à l'église de saint Rupert.

Ce saint évêque ayant besoin d'ouvriers pour l'aider à prêcher l'évangile, retourna en son païs & en amena douze, avec Erentrude sa niece qui s'étoit consacrée à Dieu. Il fonda pour elle un monastere en l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne prochaine. On le nomma Nunbert, c'est-à-dire le

Act. Ben. 3. p. 342.

mont des nonnains, & elle en fut la premiere abbesse. Il continuoit à visiter assiduement tout le païs, à bâtir des églises, & à ordonner des clercs. Enfin aprés s'être donné un successeur il mourut l'an 718. le jour de Pâques vingt-septiéme Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 27. Mart.

XXXII
S. Corbinien de Frisingue.

Act. SS. Ben. to. 5. p. 500.

Saint Corbinien étoit né à Chastres prés de Paris. Dés sa jeunesse il se donna à Dieu, & se retira prés de l'église saint Germain de Chastres, où avec ses domestiques il forma un petit monastere. Plusieurs personnes venoient recevoir ses instructions & lui faisoient des offrandes dont il ne prenoit que le necessaire pour vivre, & donnoit le reste aux pauvres. Sa reputation vint jusqu'à Pepin maire du palais, qui se recommanda à ses prieres : & comme les plus grands Seigneurs venoient le visiter, il quitta sa cellule au bout de quatorze ans de retraite, s'en alla à Rome & se presenta au pape qui devoit être Constantin. Il lui découvrit ses peines interieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des seculiers ne fussent cause de sa perte, mais le pape ayant pris l'avis de son conseil crut devoir mettre une si grande lumiere sur le chandelier, & l'ordonna évêque, l'ayant fait passer par tous les dégrez, il lui donna le pallium & le pouvoir de prêcher par tout le monde avec la benediction de saint Pierre. Corbinien se soumit, quoiqu'avec une extrême repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule avec un grand succés tant sur les peuples que sur les moines & le clergé. La negligence de la plûpart des évêques, & la chûte de

la discipline dans les Gaules avoit apparemment excité le pape à cette mission extraordinaire.

Saint Corbinien allant trouver Pepin qui l'avoit mandé, rencontra un voleur nommé Adalbert que l'on alloit pendre ; & n'ayant pû obtenir que l'execution fût differée jusques à ce qu'il eût parlé à Pepin, il tira à part le voleur, lui fit faire une confession de tous ses pechez, & promettre de changer de vie, & de quitter le siécle, il lui fit le signe de la croix sur la tête & sur la poitrine, & le laissa entre les mains des executeurs. Ensuite il continua son chemin, & pria Pepin de lui donner Adalbert vif ou mort. L'ayant obtenu il envoya au lieu du supplice, où il se trouva encore vivant le troisiéme jour au soir. On regarda cet évenement comme un miracle ; & Adalbert sincerement converti s'attacha à son liberateur, & fut un de ses plus fidelles disciples. Cependant saint Corbinien ne pouvant souffrir les respects qu'on lui rendoit, se retira à son ancien monastere de saint Germain de Chastres, & y demeura encore sept ans. Mais comme sa reputation croissoit toûjours, il resolut de retourner à Rome, & de demander au pape de le décharger de l'épiscopat, & lui permettre de vivre du travail de ses mains dans un monastere sous la conduite d'un superieur. c. 7.

Pour se mieux cacher il évita le grand chemin par les Gaules, & passa par la Germanie : il arriva dans le Norique, où il s'arrêta quelque tems à prêcher pour fortifier dans la foi ce peuple nouvellement converti par les travaux de saint Rupert.

Il fut trés-bien reçu par le duc Theodon, par ses enfans, & les seigneurs du païs, qui dans la premiere ferveur de leur conversion cherissoient les évêques. Le duc le pria de venir chez lui, & n'ayant pû le retenir, le renvoya chargé de presens. Theodon lui-même alla à Rome vers ce tems-là, l'an 716. indiction quatorziéme, & fut le premier de sa nation qui fit ce pelerinage. Il mourut peu de tems aprés.

Anast. in Greg. II.

Son fils Grimoald à qui il avoit donné le gouvernement d'une province, reçut aussi saint Corbinien en passant, & ayant goûté ses instructions, il le suplioit de ne le point quitter, offrant de lui donner une part dans son domaine avec ses enfans. Enfin il le fit conduire par ses officiers jusques en Italie.

Vita c. 15. & ibi. Mabill.

Saint Corbinien étant arrivé à Rome pour la seconde fois, l'an 717. comme l'on croit, se presenta au pape Gregoire II. & se jetta à ses pieds. Le pape le fit asseoir auprés de lui ; & le saint évêque lui ayant offert de grands presens, lui expliqua tout ce qui lui déplaisoit dans sa vie : comme on l'accabloit d'honneurs & de biens, sans que la clôture ni les murailles pussent le mettre en sureté, le conjurant avec larmes de le délivrer de la dignité dont le saint siege l'avoit chargé, & de lui permettre de s'enfermer dans un monastere, ou lui donner dans un bois écarté quelque petit champ à cultiver. Le pape admirant son humilité, le congedia, & assembla un concile, où il fut conclu tout d'une voix, que Corbinien devoit retourner.

Le

Le pape le fit venir, & le saint homme ne pouvant resister aux raisons des assistans, ni à l'autorité du pape, il se retira de Rome fort triste, & retourna en Baviere.

Il fut arrêté par les gardes que le duc Grimoald avoit mis sur la frontiere, avec ordre de ne le point laisser passer, qu'il ne promît d'aller trouver le duc. Mais le saint homme étant arrivé à son palais, lui manda qu'il ne le verroit point, qu'il n'eût quitté Piltrude, veuve de son frere Theodoalde, qu'il avoit épousée; & comme le prince n'obéissoit pas, il demeura ferme dans son refus, leur faisant parler continuellement pour les amener à la penitence. Au bout de quarante jours, ils promirent de se separer; & le saint évêque les fit venir en sa presence. Ils se prosternerent tous deux, & lui embrassant les pieds, confesserent qu'ils avoient grievement peché. Saint Corbinien leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, & leur imposa pour penitence des aumônes, des jeûnes & des prieres. Ensuite il entra dans la maison, & mangea avec eux. Il établit son siege à Frisingue auparavant nommé Fruxine, où il fit bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge & de saint Benoist, & y mit des moines pour faire l'office. Tels furent les commencemens des églises de Baviere. *c. 18.* *c. 20.* *Otto. Frising. lib. V. chr. c.*

XXXIII. Mont-Cassin rétabli.

Cependant le pape Gregoire II. travailloit à rétablir en Italie la discipline monastique. Pour relever le monastere du mont Cassin ruiné par les Lombards environ cent quarante ans auparavant, il y envoya Petronax citoyen de Bresse, qui étant

Sup. liv. XXXIV. n. 34. Paul. diac. VI. hist. c. 40. Leo mars. chr. cass. lib. I. c. 4.

venu à Rome par pieté, y avoit embrassé la vie monastique. Avec lui le pape envoya quelques freres du monastere de Latran, fondé du tems du pape Pelage II. par les moines du mont Cassin refugiez à Rome. Petronax & sa troupe étant arrivez au mont Cassin, y trouva quelques solitaires qui vivoient en grande simplicité dans les ruines de l'ancien monastere. Ils formerent avec eux une même communauté dont ils établirent pour superieur Petronax, qui fut ainsi le sixiéme abbé depuis saint Benoist. Il rétablit le monastere, augmenta l'ancienne église de saint Martin, & y éleva un autel en l'honneur de la sainte Vierge, & des saints martyrs Faustin & Jovite, & y mit le bras de l'un d'eux qu'il avoit apporté de Bresse sa patrie, où ces saints avoient souffert le martyre. Ainsi deslors on divisoit les reliques en Occident. Ce rétablissement du mont Cassin arriva l'an 718. & depuis ce tems il fut tres-fameux, & consideré comme la source d'où l'on devoit puiser la plus pure observance de la regle de saint Benoist. Petronax fut considerablement aidé dans cette œuvre par les trois cousins

Sup. n. 6.

Paldon, Tason & Taton, qui environ quinze ans auparavant avoient fondé le monastere de saint Vincent prés la source du Vulturne à douze milles ou quatre lieuës du mont Cassin.

Anast.

Le pape Gregoire II. rétablit encore à Rome les monasteres qui étoient prés de l'église de saint Paul, reduits en solitude depuis long-tems, & y établit des moines pour chanter les loüanges de Dieu jour & nuit. Toutefois il y avoit un monastere d'hom-

mes dans l'église même de saint Paul, l'an 713. sous le pape Constantin. Gregoire II. fit encore un monastere d'un hôpital de vieillards qui étoit derriere l'église de sainte Marie-Majeure ; & rétablit le monastere de saint André dit de Barbara, tellement abandonné, qu'il n'y restoit pas un moine. L'une & l'autre communauté venoit chanter l'office tous les jours & toutes les nuits dans l'église de sainte Marie. Aprés la mort d'Honesta mere du pape Gregoire, il donna à Dieu sa maison, & y bâtit de fonds en comble un monastere en l'honneur de sainte Agathe, auquel il donna des maisons dans la ville, & des terres à la campagne. Il fit dans la même église de sainte Agathe un ciboire ou tabernacle d'argent du poids de sept cens vingt livres : six arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres sans les autres offrandes. Tout cet argent monte à 930. livres, autrement 1395. marcs. *Acta. ap. Baron. an. 713. n. 7.*

XXXIV. Fin de saint Ceolfrid.

Les Anglois continuoient leurs pelerinages à Rome ; & saint Ceolfrid abbé de Viremouth finit ses jours en y retournant. Voyant que son grand âge ne lui permettoit plus d'instruire ses disciples, ni de leur montrer l'exemple de la regularité parfaite, aprés y avoir long-tems pensé, il jugea plus à propos de faire élire un autre abbé, & d'aller mourir à Rome où il avoit déja été en sa jeunesse avec saint Benoist Biscop son maître. Les moines s'efforcerent de le retenir en pleurant, & lui embrassant les genoux. Mais il se pressa de partir craignant de mourir en chemin, ou d'être retenu par *Be. de sex. aet. Vita. ex Be. to. 2. act. SS. Ben. p. 1010. &c. to. 3. p. 292.*

AN. 716. les seigneurs du païs : & le troisiéme jour depuis qu'il eut declaré son dessein, on celebra la messe de grand matin, les assistans y communierent, & puis ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre, & il leur donna la paix sur les degrez de l'autel, l'encensoir à la main. On chanta les litanies interrompues par les gemissemens des freres, & on entra dans l'oratoire de saint Laurent qui étoit au dortoir, où il leur dit le dernier adieu. Ils le conduisirent jusques au bord de la riviere avec une croix d'or & des cierges allumez portez par des diacres. Ils se mirent à genoux, il fit encore une priere, puis il partit avec sa suite, laissant environ six cens moines dans les deux monasteres de Jarou & de Viremouth. Si-tôt qu'il fut parti, ils élurent tout d'une voix pour leur abbé Hucbert, qui aussi-tôt alla trouver saint Ceolfrid, car il n'avoit pas encore passé la mer. Il approuva ce choix, & prit même du nouvel abbé une lettre de recommandation pour le pape Gregoire II. mais étant en France, il tomba malade, & mourut à Langres le vendredi vingt-cinquiéme de Septembre, l'an 716. âgé de soixante & quatorze ans : dont il avoit été prêtre quarante-sept, & abbé trente-cinq. Il fut enterré dans le monastere des saints Martyrs Speusippe, Eleusippe & Melesippe à demie-lieüe de la ville, aujourd'hui nommé saint Geome, pour dire les saints jumeaux.

Be. V. hist. c. 23. Elog. to. 3. SS. Ben. p. 489.

La même année 716. les moines Hibernois de l'isle de Hy quitterent enfin leur schisme, & se rangerent à l'observance de l'église catholique touchant la pâque & la tonsure ecclesiastique. Dieu se servit

pour un si grand bien de saint Egbert Anglois, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande. Etant venu au monastere de Hy, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur; & comme il étoit tres-bien instruit & tres-zelé, il persuada à ces bons moines de quitter leur mauvaise tradition. On croit qu'ils prirent en même tems la regle de saint Benoist. Saint Egbert demeura encore treize ans dans cette isle, & y mourut l'an 726. le jour de pâque vingt-quatriéme d'Avril, jour auquel l'église honore sa memoire.

AN. 716.

Martyr. R. 24. Apr.

XXXV. Commencement de saint Boniface de Mayence.

La plus grande lumiere de l'église d'Angleterre en ce tems-là, fut saint Boniface apôtre de l'Allemagne. Il naquit à Oüessex, & comme l'on croit à Kirton dans la Comté de Devonshire, vers l'an 680. son nom Anglois étoit Oüinfrid, & dés l'enfance il embrassa la vie monastique, au même lieu où est aujourd'hui la ville d'Exestre. Ensuite il passa dans le monastere de Nuscelle, où les études étoient meilleures. Il y apprit la grammaire, la poëtique & les interpretations de l'écriture sainte, tant dans le sens historique & litteral, que dans les sens spirituels; & fut ensuite lui-même employé à les enseigner. Son abbé le fit ordonner prêtre à l'âge de trente ans, vers l'an 710. aprés quoi il commença avec un grand zele à instruire les peuples, & travailler au salut des ames. Une affaire pressée ayant obligé les évêques de la province à tenir un concile sans attendre les ordres de Brituald archevêque de Cantorberi, on lui envoya, avec la permission du roi Ina, le prêtre Oüinfrid pour lui en rendre compte; & depuis ce tems les évêques l'appellerent souvent aux conciles.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 1. &c. 89.

c. 3.

c. 4.

AN. 716. Loin de se plaire à l'estime qu'il avoit acquise, il resolut de quitter son païs pour travailler à la conversion des infidelles; & ayant obtenu avec peine le consentement de son abbé, & de la communauté, il partit accompagné de deux autres moines, & passa en Frise vers l'an 716. Mais il y trouva la guerre allumée entre Charles prince des François, & le roi Ratbod qui avoit rétabli l'idolâtrie dans la Frise, auparavant sujette aux François, & persecutoit les Chrétiens. Oüinfrid vint à Utrect lui parler: mais voyant qu'il n'y avoit rien à faire pour la religion dans ce païs, il repassa en Angleterre avec ses compagnons, & retourna au monastere de Nuscelle.

Sup. n. 2. c. 9. Vita. S. Vulf. to. 3. act. SS. Ben. p. 361.

Le roi des Frisons avoit écouté les instructions de saint Vulfran, & étoit prêt à recevoir le baptême. Il entroit déja dans les fonts, quand il conjura le saint évêque de lui dire où étoit le plus grand nombre des rois & des princes de la nation des Frisons, s'ils étoient au paradis qu'il lui promettoit, ou dans l'enfer dont il le menaçoit. Ne vous y trompez pas seigneur, dit S. Vulfran, les princes vos predecesseurs qui sont morts sans baptême sont certainement damnez: mais quiconque croira desormais, & sera baptisé, sera dans la joye éternelle avec Jesus-Christ. Alors Ratbod retira le pied des fonts baptismaux, & dit: Je ne puis me resoudre à quitter la compagnie des princes mes predecesseurs, pour demeurer avec un petit nombre de pauvres dans ce royaume celeste. Je ne puis croire ces nouveautez, & j'aime mieux suivre les anciens usages de ma nation. Quoi que lui pût dire saint Vulfran, il demeura dans son

opiniâtreté, tandis que plusieurs Frisons se convertissoient. AN. 719.

Il ne laissa pas ensuite de demander saint Vilbrod, qui prêchoit dans le même païs, pour le consulter avec saint Vulfran, & trouver quelque moyen de se faire Chrétien sans quitter sa religion. Saint Villebrod répondit à ses envoyez: Aprés que vôtre prince a méprisé les avis de nôtre frere le saint évêque Vulfran, comment recevra-t-il les miens? Je l'ai vû cette nuit attaché d'une chaîne ardente, c'est pourquoi je suis assuré qu'il est déja dans la damnation éternelle. S. Villebrod ayant ainsi parlé, ne laissa pas de se mettre en devoir d'aller trouver le roi Ratbod: mais il apprit en chemin qu'il étoit mort sans baptême, & retourna sur ses pas. C'étoit l'an 719. Quant à S. Vulfran ayant prêché en Frise pendant cinq ans, il ordonna Geric pour son successeur dans l'église de Sens, & retourna à l'abbaye de Fontenelle, où il acheva saintement sa vie l'an 720. le vingtiéme de Mars, jour auquel l'église honore sa memoire. *Martyr. R. 20. Mart.*

Peu de tems aprés le retour du prêtre Oüinfrid dans son monastere de Nuscelle, l'abbé mourut, & la communauté voulut le mettre à sa place; mais il le refusa, & s'en alla à Rome avec des lettres de recommandation de son évêque. C'étoit Daniel évêque de Vincestre, celebre par sa vertu & sa doctrine. Oüinfrid étant arrivé à Rome se presenta au pape Gregoire II. & lui expliqua le desir qu'il avoit de travailler à la conversion des infidelles. Le pape le regarda d'un visage serein, & lui demanda s'il avoit des lettres de son évêque. Oüinfrid tira de *Vita c. 5.*

AN. 719.

Ap. Bonif. epist. 33. Sup. liv. XXXIX. n. 28.

dessous son manteau une lettre cachetée pour le pape, & une autre ouverte qui étoit une recommandation generale à tous les chrétiens suivant la coûtume, dont j'ai marqué la formule en parlant de Marculfe, le pape lui fit signe de se retirer; & ayant lû à loisir les lettres de l'évêque Daniel, il eut plusieurs conferences avec Oüinfrid en attendant le tems propre pour son voyage, c'est-à-dire le commencement de l'esté. Alors il lui donna des reliques qu'il demandoit avec une commission de prêcher l'évangile à toutes les nations infidelles où il pourroit arriver, les baptiser suivant l'usage de l'église Romaine, & avertir le pape de ce qui lui seroit necessaire pour l'execution de sa commission. La lettre est du quinziéme de May, la troisiéme année du regne de l'empereur Leon II. indiction seconde; c'est-à-dire l'an 719.

Vita per Othl. lib. 1. c. 9. epist. 1. Greg. to. 6. conc. p. 1437.

Avec cette lettre Oüinfrid passa d'abord en Lombardie, où il fut reçu honorablement du roi Luitprand. Ensuite il traversa la Baviere, & vint en Turinge, & commença à exercer sa commission. Il prêcha aux grands & au peuple pour les ramener à la connoissance de la vraye religion alterée & presque éteinte par de faux docteurs. Car bien qu'il y trouvât des évêques & des prêtres zelez pour le service de Dieu, il y en avoit d'autres qui s'étoient abandonnez à l'incontinence, & il fit son possible par ses exhortations pour les ramener à une vie conforme aux canons.

Cependant ayant appris la mort de Ratbod roi des Frisons, il eut une grande joye de voir la porte ouverte en ce pays-là pour l'évangile; & il y passa aussi-tôt

aussi-tôt pour seconder les travaux de saint Villebrod, sous la protection du prince Charles, devenu maître de la Frise. Il fit part de ces heureuses nouvelles à Bugge ou Edburge abbesse dans le païs de Cant: la priant en même tems de lui envoyer des actes de martyrs. Dans sa réponse, l'abbesse le prie d'offrir des messes pour l'ame d'un de ses parens, & lui envoye cinquante sous d'or & un tapis d'autel. Oüinfrid travailla trois ans en Frise avec saint Villebrod, convertit beaucoup de peuple, ruina des temples d'idoles & bâtit des églises.

Saint Villebrod se voyant fort âgé le choisit pour son successeur; mais Oüinfrid s'en excusa; & comme le saint évêque le pressoit fortement, il lui dit enfin que le pape l'avoit destiné aux nations de la Germanie orientale, & le pria de permettre qu'il executât sa promesse. Saint Villebrod y consentit & lui donna sa benediction. Oüinfrid partit aussitôt & arriva dans la Hesse à un lieu nommé Amanaburch ou Omenbourg appartenant à deux freres, qui portant le nom de chrétiens exerçoient l'idolâtrie. Il les convertit, & un grand nombre de peuple, & bâtit un monastere dans ce lieu que lui donnerent les deux seigneurs. Ensuite il s'avança aux confins de la Hesse vers la Saxe où il convertit & baptisa plusieurs milliers d'infidelles. *Vita c. 7.*

XXXVI. Commencement de S. Gregoire d'Utrect.

En ce voyage Oüinfrid avoit avec lui un jeune homme nommé Gregoire, qui fut un de ses principaux disciples. Il étoit François de noble race, fils d'Alberic dont la mere Adele ou Adule étoit fille du roi Dagobert II. Oüinfrid passant de Frise en Hesse ar-

Vita to. 3. act. SS. Ben. p. 321.
V. to. 3. p. 532.

riva à Palens autrement Falz prés de Treves où Adele avoit fondé un monastere dont elle étoit abbesse. Il y fut reçu avec grande charité: & aprés qu'il eut celebré la messe, comme il faisoit presque tous les jours, il se mit à table avec l'abbesse & sa famille. Pendant le repas on fit lire l'écriture sainte par le jeune Gregoire âgé d'environ quinze ans, revenu depuis peu des écoles & de la cour, & encore laïque ; on lui donna le livre, & aprés avoir reçu la benediction il commença à lire & s'en acquitta fort bien. Alors le saint prêtre lui dit : Vous lisez bien, mon fils, si vous entendez ce que vous lisez. Le jeune homme dit qu'il le sçavoit bien, & recommença à lire. Le prêtre l'arrêta, & lui dit : Mon fils, ce n'est pas ce que je demande, mais que vous m'expliquiez ce que vous lisez en vôtre langue maternelle. Il avoüa qu'il ne le pouvoit ; & le saint prêtre lui dit : Voulez-vous que je le fasse ? Je vous en prie, répondit-il. Alors Oüinfrid lui dit : Recommencez & lisez distinctement, d'où il prit occasion d'instruire l'abbesse & toute sa famille. Ainsi on voit que ces lectures se faisoient en latin. Gregoire fut si touché du discours d'Oüinfrid, qu'aussitôt il alla trouver l'abbesse son ayeule, & lui dit qu'il vouloit aller avec le saint homme pour apprendre l'écriture sainte, & devenir son disciple. Elle lui refusa d'abord de le laisser suivre un homme qu'elle ne connoissoit point, & ne sçavoit où il alloit. Si vous ne me donnez point de cheval, dit Gregoire, je le suivrai à pied. Enfin il tint si ferme qu'elle lui donna des valets & des chevaux, & lui permit d'aller.

AN. 723.

Ce voyage fut trés rude principalement pour un jeune homme nourri dans les délices de la maison de son pere : car quand ils entrerent dans la Turinge ils la trouverent brûlée & ruinée par les Saxons païens qui en étoient voisins. Le peuple étoit si pauvre qu'à peine avoit-il de quoi vivre, encore falloit-il le faire venir de loin : ainsi les missionnaires étoient reduits à subsister du travail de leurs mains. Souvent la crainte des païens les obligeoit à se refugier dans la ville avec les gens du païs, & y vivre long-tems fort à l'étroit : jusqu'à ce que l'on eût assemblé des troupes suffisantes pour les repousser.

XXXVI. Saint Boniface évêque.

Aprés avoir ainsi travaillé quelque tems Oüinfrid envoya à Rome un des siens avec une lettre où il rendoit compte au pape du succés de sa mission, & le consultoit sur quelques difficultez. Le pape par sa réponse l'invita à venir : il obéit, & arriva à Rome pour la seconde fois, accompagné de plusieurs de ses disciples. Le pape l'ayant appris ordonna qu'il fût bien reçû dans la maison d'hospitalité, puis l'ayant fait venir à saint Pierre il l'interrogea sur la foi de l'église. Oüinfrid lui demanda du tems pour écrire sa confession de foi, & la lui apporta. Le pape la lui rendit quelques jours aprés, & l'ayant fait asseoir l'exhorta à conserver cette doctrine & à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conferer avec lui, lui faisant plusieurs questions sur les matieres de la religion & sur la conversion des infidelles.

Enfin il lui déclara qu'il vouloit le faire évêque pour ces peuples qui n'avoient point de pasteur. Le

AN. 723. ſaint prêtre ſe ſoumit, & le jour de l'ordination fut marqué le dernier de Novembre 723. fête de ſaint André. Le pape lui changea de nom en même tems, lui donnant celui de Boniface, ſous lequel il eſt plus connu. Il lui fit faire un ſerment daté de la ſeptiéme année de l'empereur Leon, indiction ſixiéme, qui eſt la même année 723. par lequel il promet de garder la pureté de la foi & l'unité de l'égliſe, de concourir toûjours avec le pape & procurer ſes avantages & ceux de l'égliſe Romaine, de n'avoir point de communion avec les évêques qui n'obſerveront pas les canons, & les empêcher ſelon ſon pouvoir, ou d'en avertir le pape. Ce ſerment étoit écrit de ſa main, & il le mit ſur le corps de ſaint Pierre, ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'égliſe du Vatican.

Ap. Othlon. lib. 1. c. 14.

Le pape de ſon côté lui donna un livre de canons pour lui ſervir de regle dans ſa conduite, & le chargea de ſix lettres: la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'évêque Boniface envoyé aux infidelles qui habitent la partie orientale du Rhin. Car la domination des François s'étendoit au delà de ce fleuve, bien avant dans la Germanie. La ſeconde lettre eſt adreſſée à tous les évêques, les prêtres, les diacres, les ducs, les comtes, & à tous les chrétiens, que le pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de ſa ſuite, & lui donner des vivres & tous les ſecours neceſſaires, mais il menace d'anathême ceux qui s'oppoſeront à ſon miniſtere. Elle eſt datée du premier Decembre 723. le lendemain de l'ordination de Boniface; & les cinq autres étoient apparemment de même date. La troiſiéme

Ap. Othlon. c. 16. 17. & to. 6.

Conc. Ep. 2. 34. & p. 1439. &c.

lettre est adressée au clergé & au peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit observer dans ses fonctions, qui sont les mêmes mot pour mot, que celles de l'instruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatriéme lettre est adressée aux chrétiens de Turinge & particulierement à leurs cinq princes qui y sont nommez. Le pape les felicite de ce qu'ils ont resisté aux payens qui vouloient les ramener à l'idolâtrie, les exhorte à la perseverance, à l'attachement pour l'église Romaine & l'obéissance à Boniface. La cinquiéme lettre est à tout le peuple de Turinge, c'est-à-dire aux payens, que le pape exhorte à se convertir en recevant les instructions de Boniface, se faire baptiser, lui bâtir une maison & des églises pour eux. La derniere est à tout le peuple des anciens Saxons. On appelloit ainsi ceux de Germanie, à la difference de ceux qui avoient passé dans la grand' Bretagne. Le pape les exhorte à quitter l'idolâtrie, & leur recommande Boniface. Il faut croire que ce saint évêque qui connoissoit le genie de ces peuples avoit fait dresser ces lettres, sçachant l'effet que l'on en devoit attendre.

Sup. n. 27.

XXXVIII. *bis.* Translation de saint Lambert à Liege.

Cependant on rapporta à saint Hubert évêque de Mastrict plusieurs visions, par lesquelles on disoit que saint Lambert son predecesseur ordonnoit que de Mastrict on le reportât à Liege: car les miracles qui s'y étoient faits dans la maison où il avoit été tué, avoient excité les fideles à y bâtir une église. S. Hubert ne se rendit pas aisément, il ordonna un jeûne, & quand il crut avoir connu la volonté

Sup. n. 16.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 78.

Ibid. p. 81.

de Dieu, il aſſembla les évêques ſes voiſins, & fit transferer en grande ſolemnité le corps de ſaint Lambert la troiſiéme année de ſon pontificat, c'eſt-à-dire vers l'an 721. On l'enterra au lieu même de ſon martyre : on y bâtit enſuite une égliſe magnifique, & les miracles qui s'y firent y attirerent un grand peuple. Ainſi Leodium ou Liege qui n'étoit qu'un petit village à une lieuë de Tongres dans une vallée agréable, devint une grande ville, & l'on y transfera le ſiege épiſcopal, qui de Tongres avoit paſſé à Maſtrict.

XXXIX. Concile de Rome. *to. conc. p. 1455.*

Tandis que ſaint Boniface étoit encore en Friſe le pape Gregoire II. tint à Rome un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre la cinquiéme année de l'empereur Leon, & la ſeconde de ſon fils Conſtantin, le cinquiéme d'Avril, indiction quatriéme, l'an 721. Conſtantin étoit né l'an 719. & avoit été baptiſé le jour de Noël par ſaint Germain patriarche de C. P. En cette ceremonie il ſalit l'eau ſacrée de ſes excremens, ce qui lui attira depuis le ſurnom de Copronyme. L'année ſuivante 720. ſon pere le fit couronner le jour de Pâques trente-uniéme de Mars.

Theoph. p. 3. p. 335.

Id. an. 4.

Au concile de Rome, outre le pape qui y preſidoit, aſſiſterent vingt-deux évêques, entre leſquels il y avoit trois étrangers, Sindered d'Eſpagne qui avoit quitté l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, Sedulius Ecoſſois de la grande Bretagne & Ferguſt Picte d'Ecoſſe. Tout le clergé de Rome aſſiſtoit auſſi au concile. Le pape en fit l'ouverture en diſant que pluſieurs Chrétiens en Italie contractoient des mariages illicites avec des femmes conſacrées à

Sup. n. 25.

Dieu & des parentes. Les évêques répondirent qu'il falloit anathematiser tous ceux qui commettoient de tels crimes, Romains, Lombards ou de quelque nation qu'ils fussent. Aprés quoi le pape prononça devant le corps de saint Pierre la sentence comprise en dix-sept canons, dont le premier porte : Si quelqu'un épouse une prêtresse, qu'il soit anathême. Tous répondirent par trois fois, qu'il soit anathême ; ce qu'ils firent sur chaque canon. On nommoit prêtresse *presbytera* celle dont le mari avoit été ordonné prêtre, & il lui étoit défendu de se marier, même aprés la mort de son mari. On condamne celui qui Sup. épouse une diaconesse, une religieuse, sa commere, la femme de son frere, sa niece, la femme de son pere ou de son fils, sa cousine, sa parente ou son alliée, celui qui aura enlevé une veuve ou une fille. On prononce anathême en particulier contre *c.* 14. 15. 16. un nommé Adrien & une diaconesse nommée Epiphanie, qui s'étoient mariez au préjudice de leur serment ; & l'anathême s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui consultent les devins ou les *c.* 12. 13. auspices, & se servent d'enchantemens ou de caracteres, ceux qui usurpent des terres au préjudice des lettres apostoliques, enfin les clercs qui laissent croître leurs cheveux. Ce concile est souscrit non seulement *c.* 17. par les évêques, mais encore par quatorze prêtres & quatre diacres.

LX. Translation de S. Augustin. *Acta SS. Ben. to.* 3. *p.* 437.

Vers ce tems-là, c'est-à-dire, comme l'on croit l'an 722. Luitprand roi des Lombards apprit que les Sarrasins qui s'étoient rendus maîtres de la Sardaigne, profanoient le sepulcre de saint Augustin,

Sup. liv. XXV. n. 61.

dont les reliques y avoient été apportées du tems de la persecution des Vandales. Luitprand affligé de cette indignité, & poussé par les exhortations de Pierre évêque de Pavie, envoya des ambassadeurs en Sardaigne avec une grande quantité d'or & d'argent pour racheter le corps de ce grand saint, & l'apporter à Pavie, où il faisoit sa residence : ce qui fut executé. Les reliques de saint Augustin furent mises dans l'église du monastere de saint Pierre que ce roi avoit fait bâtir hors la ville, & que l'on appelloit le ciel d'or : mais dés le siecle suivant elle porta le nom de S. Augustin. On fait memoire de cette translation le vingt-huitiéme de Février.

Paul. diac. VI. hist. c. 48. 58.

Martyr. R. 28. Febr.

XLI.

Pelage roi d'Asturie.

En Espagne quoique les Musulmans fussent les maîtres presque par tout, la religion Chrétienne ne laissoit pas de subsister, comme dans le reste de leur empire : il s'y conserva même quelque peu de Chrétiens independans de leur puissance. Ce fut dans les montagnes des Asturies, où ils éleverent pour souverain Pelage fils de Fafila de la race royale des Goths. On met le commencement de son regne l'Ere 756. c'est-à-dire l'an 718. Les Chrétiens avoient apporté dans les Asturies une arche ou coffre plein de reliques qu'ils regarderent depuis comme la sauvegarde de leur état. Ils pretendoient que cette arche étoit venuë de Jerusalem du tems de l'empereur Heraclius & du roi Sisebut. Qu'un prêtre nommé Philippe voulant la sauver du pillage des Perses, l'avoit apportée par mer en Afrique : & que l'Afrique ayant été envahie par les infidelles, un évêque nommé Fulgence l'avoit transferée en Espagne à Carthagene,

Sebast. salmant. init.

Sup. l. XXXVII. n. 10.

Carthagene, l'Ere 659. qui est l'an 621. Long-tems aprés elle fut transferée à Tolede,& y demeura jusques à la conquête des Musulmans. Alors elle fut emportée, & mise enfin à Oviedo, comme le lieu le plus sûr entre ces montagnes, l'Ere 773. l'an 735.

Les Sarrasins ayant appris l'élection de Pelage, lui envoyerent Alcaman un de leurs chefs,& Oppa évêque de Seville fils du roi Vitiza, qui par son intelligence avec eux,avoit aidé à la perte des Goths. Ils apportoient des presens,& menoient une grande armée. Pelage averti de leur arrivée, se retira dans une caverne nommée aujourd'huy Covadonga qui fut aussi-tôt environnée de l'armée des Sarrasins. L'évêque Oppa s'approcha & dit à Pelage : Vous sçavez mon frere, que toutes les forces de l'Espagne réünies n'ont pû resister aux Arabes : Combien moins le pourrez-vous dans ce trou de montagne? Croyez mon conseil, traitez avec eux, & vous joüirez de tous vos biens. Pelage répondit : Nous esperons qué de cette petite montagne que vous voyez viendra le salut de l'Espagne, & le retablissement de la puissance des Goths : & que Dieu aprés nous avoir châtiez ne nous ôtera pas sa misericorde. C'est pourquoi nous ne craignons point cette multitude d'infidelles.

Alors l'évêque se tournant vers l'armée des Arabes, dit : Avancez, nous ne reduirons à la paix ces gens-ci que par la force. On commença donc à les attaquer à coups de frondes, & de toutes sortes d'armes. Mais la roche de la caverne que les Chré-

tiens regardoient comme consacrée à la sainte Vierge, repoussoit les pierres & les traits contre les infidelles. Les Chrétiens sortirent sur eux, en tuerent un tres-grand nombre, entre autres Alcaman leur chef: prirent l'archevêque Oppa, & mirent en fuite les autres; dont plusieurs ayant gagné la montagne, furent accablez par un quartier de rocher qui se détacha, & les precipita dans une riviere qui coule au dessous. Les Chrétiens regarderent cette victoire comme un miracle. Vers le même tems ils défirent les troupes de Munuza qui avoit été l'un des quatre principaux chefs des Arabes en la conquête d'Espagne, & commandoit à Gijon dans la même province d'Asturie. Il fut tué, & son armée tellement dissipée, qu'il ne resta pas un seul Arabe dans l'enceinte de ces montagnes, que l'on nommoit en ce tems-là Pirenées, aussi-bien que celles qui separent la France & l'Espagne. Alors les Chrétiens se rassemblerent, & repeuplerent les villes ruinées, rétablirent les églises, & rendirent graces à Dieu.

Dans le même tems étoient celebres pour leur vertu & leur doctrine, Frideric évêque d'Acca dans la Betique, Urbain archevêque de Tolede, & Evantius archidiacre de la même église, qui soutenoient la religion au milieu des infidelles. Mais un évêque nommé Anambade jeune & bien fait, fut brûlé par les ordres d'un chef Arabe nommé Munuza, autre que celui dont il vient d'être parlé, & ce dernier fit mourir plusieurs autres Chrétiens.

XLII. Ils étoient aussi persecutez en Orient. Le Calife

Soliman mourut l'an de l'hegire 99. de Jesus-Christ 717. & eut pour successeur Omar son cousin. Dés le tems de Soliman, Masalmas ou Mouslima son frere assiegeoit C. P. mais il fut obligé de lever le siege le quinziéme d'Août 718. aprés avoir perdu sa flote. Ce qui fut attribué à l'intercession de la sainte Vierge. La même année il y eut un grand tremblement de terre en Syrie, dont le Calife Omar prit occasion de défendre le vin dans les villes, & pervertit plusieurs Chrétiens. Il exemptoit de tribut les apostats, & faisoit mourir ceux qui demeuroient fermes : ainsi il y eut plusieurs martyrs. Il défendit de recevoir le témoignage d'un Chrétien contre un Musulman ; & écrivit à l'empereur Leon une lettre dogmatique, croyant lui persuader d'embrasser sa religion. Aussi passoit-il pour fort devot Musulman. Il abolit la malediction que ses predecesseurs prononçoient contre Ali ; & aprés sa mort, on trouva dans une chambre où il s'enfermoit une corde suspenduë, où il s'appuïoit quand il étoit fatigué dans la priere.

Persecution sous les Musulmans.

Theoph. p. 334.

Elmac. c. 15.

Les Chrétiens de Damas se plaignirent à Omar que valid son predecesseur leur avoit ôté l'église de saint Jean en bâtissant la grande mosquée ; & lui rapporterent les lettres de Chaled qui avoit conquis Damas pour les Musulmans, par lesquelles il promettoit que leurs églises ne seroient ni détruites ni fermées. Omar leur promit la même somme de quarante mille dinars que Valid leur avoit offerte, mais ils la refuserent, & obtinrent que tout ce qui étoit de l'église leur fût rendu ; car la mosquée étoit

Elmac. c. 15. p. 77. v. Bibl. Orient. Demschal. p. 291. & Jahia. p. 471.

Sup. n. 22.

plus grande. Les Musulmans le trouverent mauvais : & un d'eux representa que le traité de Chaled n'étoit que pour la partie de Damas, qui s'étoit renduë à composition. Mais que dans l'autre partie qui avoit été prise de force, toutes les églises appartenoient aux Musulmans. Aprés bien des disputes, on convint que l'église de saint Jean demeureroit aux Musulmans, & qu'ils abandonneroient leur pretention sur toutes les autres. Omar leur en donna ses lettres qui comprenoient aussi les monasteres & les églises des environs. Il ne regna que deux ans cinq mois, & mourut l'an de l'hegire 101. 720. de Jesus-Christ.

Theoph. an. 4. p. 336.

Elmac. c. 16. Theoph. ibid.

Son successeur fut Yesid, fils d'Abdelmelic, & frere de Soliman, qui regna quatre ans. La seconde année de son regne, il parut un imposteur Syrien qui trompa les Juifs, en se disant le messie fils de Dieu. Deux ans aprés, c'est-à-dire en 723. un autre imposteur trompa le Calife Yesid. C'étoit un Juif de Laodicée en Phenicie, demeurant à Tiberiade surnommé Saranta Pechys, c'est-à-dire en grec du tems Quarante-coudés, apparemment à cause de sa grande taille. Il vint trouver le Calife dont il connoissoit la legereté, & lui parla ainsi : L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moyen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le Calife qui aimoit la vie & le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposeroit. Le Juif reprit : Faites écrire incessamment par tout vôtre empire une lettre circulaire, portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans

Id. Conc. 7. act. 5. to. p. 386. B.

les églises des Chrétiens, soit sur des planches de bois, soit en Mosaïque sur les murailles, soit sur les vases sacrez, & les ornemens d'autel; de les supprimer entierement. Et même toutes sortes d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Il ajoûta malicieusement ce dernier article pour cacher sous cette défense generale sa haine particuliere contre les Chrétiens. Le Calife crut cette promesse, & envoya l'ordre par toutes les provinces pour ôter les saintes images, & les autres figures. Comme les Chrétiens s'enfuyoient, plutôt que de renverser de leurs propres mains les saintes images, les émirs ou gouverneurs envoyez pour ce sujet y employoient des Juifs & des Arabes, qui brûloient les images, & enduisoient ou gratoient les murailles des églises. Le Calife Yesid mourut l'année suivante 724. de l'hegire 105. & son fils Oüalid qui regna vingt ans aprés, fit mourir honteusement le Juif qui l'avoit trompé. Cependant le successeur immediat d'Yezid fut son frere Hicham fils d'Abdelmelic, qui permit de rétablir les saintes images; & il y avoit plusieurs lieux où l'ordre d'Yezid n'avoit pas encore été porté.

XLIII. Commencement de Leon Isaurien. *Theoph. an 6. p. 336.*

L'empereur Leon parut d'abord fort contraire aux Juifs. Car l'an 722. sixiéme de son regne, il les contraignit de se faire baptiser : mais ils se lavoient ensuite comme pour effacer leur baptême, & mangeoient avant que de recevoir l'eucharistie, Il fit aussi baptiser par force les Montanistes, qui entrerent en un tel desespoir, qu'à jour nommé ils se brûlerent dans leurs églises.

AN. 723. Le même empereur irrité de ce que le pape l'empêchoit de dépoüiller les églises de leurs richesses en Italie, comme il faisoit dans les autres lieux, tenta plusieurs fois de lui faire perdre la vie, & de faire ordonner un autre pape. Un capitaine nommé Basile, Jourdain cartulaire, & Jean soudiacre surnommé Lurion, ayant resolu ensemble de tuer le pape Gregoire, Marin écuyer de l'empereur & duc de Rome, envoyé de C. P. approuva ce dessein par ordre de l'empereur. Mais Marin étant tombé en paralysie, fut obligé de se retirer: ce qui fit manquer l'entreprise. Le patrice Paul envoyé ensuite en Italie en qualité d'exarque, reprit ce même complot, mais les Romains le découvrirent, & firent mourir Jourdain & Jean Lurion. Basile se fit moine, & s'enferma pour le reste de ses jours.

Aprés Marin l'empereur envoya un autre écuyer pour faire déposer le pape; & l'exarque Paul ayant tiré quelques troupes tant de Ravenne que de l'armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais les Lombards se joignirent aux Romains pour la défense du pape; & empêcherent les troupes de l'exarque d'approcher de Rome.

XLIV. Progrés de S. Boniface en Germanie. *Vita c. 8.* *Inter Bonif. ep. 32.*

Cependant saint Boniface étant parti de Rome avec les lettres du pape, vint en France trouver Charles Martel, qui lui en donna une adressée à tous les évêques, ducs, comtes, vicaires, domestiques & autres officiers, afin qu'il pût aller librement avec une telle sauve-garde. Il retourna donc dans la Hesse; & y donna la confirmation par l'imposition des mains à plusieurs, qui avoient déja reçu

la foi. Mais il en trouva qui refuserent d'écouter ses instructions. Les uns sacrifioient aux arbres & aux fontaines, d'autres consultoient les auspices & les devins, exerçoient des prestiges & des enchantemens, observoient le vol ou le chant des oiseaux. Quelques-uns exerçoient en cachette toutes ces superstitions, quelques-uns à découvert. Les mieux convertis conseillerent à saint Boniface d'abatre un arbre d'une grandeur énorme qu'ils appelloient le chesne de Jupiter, au même lieu où est aujourd'hui la ville de Geismar.

Quantité de payens s'assemblerent à ce spectacle, & ils donnoient des maledictions secrettes à l'ennemi de leurs dieux. Mais l'arbre ébranlé par quelques coups de coignée, se fendit en quatre parties égales : ce qui parut si miraculeux aux barbares, qu'ils benirent Dieu, & crurent en lui. Le saint évêque fit bâtir du bois de cet arbre un oratoire en l'honneur de saint Pierre, & passa de la Hesse dans la Turinge.

On peut raporter à ce tems-là une lettre que Daniel évêque de Vinceстre écrivit à Boniface son disciple, pour lui donner quelques avis touchant la maniere de convertir ces barbares. Vous ne devez pas, dit-il, combattre directement les genealogies de leurs faux dieux : accordez-leur qu'ils sont nez les uns des autres par l'union des deux sexes comme les hommes : afin de leur montrer au moins qu'ils n'étoient point auparavant. Quands ils seront contraints d'avoüer que les dieux ont commencé, demandez-leur encore s'ils croyent que ce monde

XLV. Instruction de l'évêque Daniel. *epist. 67. inter Bon.*

a eu un commencement, ou qu'il a toûjours été. S'il a commencé, qui l'a créé? Sans doute avant la creation du monde, ils ne trouveront point de lieu où des dieux engendrez ayent pû subsister & habiter. Car j'appelle monde, non-seulement cette terre & ce ciel visible, mais encore tous les espaces que les payens se peuvent imaginer. S'ils soutiennent que le monde a toûjours été, appliquez-vous à refuter cette erreur par plusieurs preuves : demandez-leur cependant qui gouvernoit le monde avant que les dieux fussent nez; & comment ils ont pû s'assujettir le monde qui subsistoit toûjours avant eux.

D'où ils croyent que soit venu le premier dieu, & la premiere déesse ? & si les dieux & les déesses en produisent encore d'autres. S'ils n'engendrent plus quand ils ont cessé ? S'ils engendrent encore, le nombre des dieux est donc infini : les hommes ne savent point quel est le plus puissant; & il est bien à craindre de choquer un dieu plus grand que celui qu'on sert. Demandez-leur s'ils croyent les devoir servir pour une felicité presente & temporelle, ou pour une future & éternelle. Si c'est la temporelle, qu'ils nous disent en quoi les payens sont maintenant plus heureux que les Chrétiens. Ce que gagnent à leurs sacrifices les dieux qui ont tout sous leur puissance; pourquoi ils permettent que les hommes ayent de quoi leur donner : S'ils ont besoin, que ne prennent-ils d'eux-mêmes ce qu'il y a de meilleur. S'ils n'en ont pas besoin, c'est donc inutilement que l'on croit les appaiser par de telles offrandes.

Vous

Vous devez leur faire ces objections, & les autres semblables, non en leur insultant, mais avec une grande moderation : & de tems en tems il faut comparer ces superstitions avec la doctrine chrétienne pour les combattre obliquement : afin que les payens soient plûtôt confus qu'aigris ; qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs opinions, & ne croyent pas que nous ignorions leurs fables & leurs ceremonies abominables. Il faut encore leur dire : Si les dieux sont tout-puissans & justes, non seulement ils recompensent ceux qui les servent, mais ils punissent ceux qui les méprisent ; & s'ils font l'un & l'autre en cette vie, pourquoi donc épargnent-ils les Chrétiens, qui détournent tout le monde de leur service? D'où vient que les Chrétiens ont des terres fertiles qui portent du vin, de l'huile & toutes sortes de biens ; & n'ont laissé aux payens & à leurs dieux, que des terres toûjours glacées, où l'on pretend qu'ils regnent encore, chassez de tout le reste du monde ? Il faut leur representer souvent la grandeur du monde Chrétien, en comparaison duquel ils sont si peu de chose, eux qui demeurent dans leur ancienne erreur. Et afin qu'ils ne vantent pas l'empire de leurs dieux comme legitime, parce que leur nation les a toûjours reconnus : il faut leur apprendre que l'idolâtrie regnoit autrefois par tout le monde, jusques à ce qu'il eût été reconcilié à Dieu par la grace de J. C. Telles sont les instructions de l'évêque Daniel à Boniface.

XLVI. Suite des progrés de S. Boniface.

On voit par plusieurs autres lettres le commerce que S. Boniface entretenoit avec ses amis d'Angleterre.

AN. 724. Cependant il arriva en Turinge où il parla aux
Vita. c. 8. princes & aux chefs du peuple, les excitant à revenir à la religion chrétienne qu'ils avoient abandonnée. Car elle y avoit été introduite par Theodoric fils
Greg. III. hist. c. 49. de Clovis quand il conquit cette province: mais l'autorité des rois de France s'affoiblissant, la Turinge avoit été opprimée & ravagée par des tyrans; & le peuple qui restoit s'étoit soûmis à la domination des Saxons.

De plus il y étoit entré de faux freres qui introduisirent l'heresie sous le nom de religion: On en marque quatre entre les autres qui menoient une vie scandaleuse,& qui exciterent une grande guerre contre saint Boniface, mais il les repoussa fortement armé de la verité. La foi se renouvella, & la moisson fut grande quoi qu'il y eût peu d'ouvriers, encore souffroient-ils une grande disette des choses necessaires à la vie, & ils se trouverent reduits à de grandes extremitez, mais le nombre des fidelles venant à croître, le nombre des missionaires s'accrut aussi.

Othl. lib. 1. c. 23. On rétablit bien-tôt les églises, & on bâtit un monastere à Ordorf à cette occasion. Saint Boniface prêchant & baptisant dans la Turinge avoit fait dresser ses tentes sur le bord de la riviere d'Or. Une nuit le lieu où il campoit fut environné d'une grande lumiere, saint Michel lui apparut, & l'encouragea dans son entreprise. Le matin il celebra la messe au même lieu, & en ayant demandé la proprieté au seigneur à qui il appartenoit, il le défricha & y bâtit une église en l'honneur de saint Michel avec

un monastere où les moines subsistoient du travail de leurs mains. AN. 724.

Alors saint Boniface écrivit au pape Gregoire II. pour lui rendre compte du fruit de sa mission & des traverses qu'il y rencontroit, & le pape lui répondit par une lettre datée de la huitiéme année de l'empereur Leon, & la cinquiéme de Constantin, indiction huitiéme, le quatriéme jour de Decembre, c'est-à-dire l'an 724. Il lui dit entre autres choses: Ne vous laissez point étonner par les menaces ni abattre par la crainte. Dieu vous protegera; ayez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous prêchez la verité. Quant à l'évêque qui avoit jusques ici à instruire cette nation & qui soûtient à present qu'une partie est de son diocese: nous avons écrit au patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous croyons qu'il y donnera ordre.

XLVII. Lettre du pape à S. Boniface.

Greg. ep. 8. to. 6. conc. p. 1446.

Deux ans aprés le pape Gregoire II. écrivit encore une lettre à saint Boniface pour répondre à celle qu'il lui avoit envoyée par le prêtre Denval où il le consultoit sur plusieurs points de discipline. Voici les principales décisions de cette decretale. On devroit défendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent se reconnoître, mais pour user d'indulgence, principalement envers une nation si barbare, on peut permettre de se marier aprés la quatriéme generation.

Greg. epist. 13. to. 6. conc. p. 1448.

c. 1.

c. 2.

Si une femme est attaquée de maladie qui la rende pour toûjours incapable du devoir conjugal, le mari peut se marier, mais il doit donner à la

AN. 726. femme malade les secours necessaires. Cette decision prise à la rigueur seroit contraire à l'évangile & à saint Paul, comme Gratien l'a observé, c'est pourquoi on la regarde encore comme une condescendance pour les Germains nouvellement convertis. Le pape continuë : Les enfans offerts en bas âge par leurs parens pour la vie monastique, n'ont plus la liberté de se marier, étant consacrez à Dieu par cette offrande. Un prêtre accusé par le peuple sans témoins certains, sera reçu à se purger par serment.

32 q. 7. quod propos.

c. 7.

8.

Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'autel en celebrant la messe, mais un seul : puisqu'il est dit que Jesus prit le calice. On voit ici la raison pourquoi suivant l'ordre romain on ne consacroit qu'un seul calice, quelque nombreuse que fût la multitude des communians. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées quoiqu'on ait fait dessus le signe de la croix. Il est permis aux lepreux de recevoir la communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien.

5.

Sup. xxxvi. n. 19.

c. 6.

10.

11. Vous ne devez pas éviter de parler & même de manger avec les prêtres & les évêques dont la vie est corrompuë & scandaleuse, puisque souvent on les ramene plûtôt par cette condescendance que par les reprimandes. Vous devez en user de même à l'égard des seigneurs qui vous donnent du secours. La lettre est datée du dixiéme des calendes de Decembre la dixiéme année de Leon & la septiéme de Constantin, indiction dixiéme, c'est le vingt-deuxiéme de Novembre 726.

AN. 726.

XLVIII.
Lettre de S. Boniface à l'évêque Daniel.
Bonif. epist. 3.

Saint Boniface consulta son ancien évêque Daniel touchant ces prêtres scandaleux & seducteurs, qui apportoient un grand obstacle à sa mission. Quelques personnes, dit-il, s'abstiennent des viandes que Dieu nous a données, comme le pain & le reste, ne vivant que de lait & de miel. Quelques-uns soûtiennent que ceux qui ont commis des homicides & des adulteres perseverant dans leurs crimes, peuvent être ordonnez prêtres, ce qui nuit beaucoup au peuple, toûjours prêt à écouter les docteurs indulgens. Etant obligez à chercher de la protection à la Cour de France, nous ne pouvons éviter la communication corporelle avec ces gens-là comme les canons l'ordonnent, seulement nous ne communions point avec eux pour la celebration de la messe, & nous ne prenons point leur conseil. C'est sur quoi je demande vôtre avis, car sans la protection du prince des François je ne puis gouverner le peuple, ni défendre les prêtres, les moines & les servantes de Dieu, ni empêcher les ceremonies payennes & l'idolâtrie dans la Germanie.

Cependant je crains qu'en cette communication il n'y ait du peché; car je me souviens qu'au tems de mon ordination le pape Gregoire me fit jurer sur le corps de saint Pierre, que j'éviterois la communication avec ces sortes de gens, si je ne pouvois les convertir. *Sup. n. 36.*

Je vous prie encore de m'envoyer le livre des prophetes que l'abbé Oüinbert autrefois mon maître a laissé en mourant, où six prophetes sont en un même volume écrit en lettres fort distinctes. Vous ne

pouvez m'envoyer une plus grande consolation dans ma vieillesse, car je ne puis trouver de livre semblable en ce païs-ci; & ma vûë s'afoiblissant je ne puis plus distinguer aisément les lettres menuës & liées ensemble. On voit par ce qui reste de chartes & de manuscrits de ce tems-là combien l'écriture ordinaire étoit défigurée par les liaisons, & comme les lunettes n'étoient pas encore en usage; dés que la vûë s'affoiblissoit on avoit besoin de lettres plus grosses. Saint Boniface continuë: cependant je vous envoye par le prêtre Fortere de petits presens, savoir une chasuble qui n'est pas toute de soye, mais mêlée de poil de chevre, & une serviete à long poil pour essuyer vos pieds. Il le console sur ce qu'il avoit perdu la vûë.

V. Diplom. lib. V.

Nous avons la réponse de l'évêque Daniel, où il console Boniface à son tour, & lui conseille de suivre les exemples des saints, en supportant patiemment ce qu'il ne peut corriger. Quant aux prêtres homicides, dit-il, puisque suivant les canons on ne leur accorde la communion qu'à la mort, même aprés avoir fait penitence, comment peut-on leur confier le gouvernement des ames, quand ils ne se corrigent point? & pour l'adultere impenitent, comment fera-t-il les fonctions du sacerdoce, puisque selon les saints decrets celui qui a épousé une veuve ou une seconde femme en est exclus? Au reste vous ne pouvez vous separer des faux freres pour les choses corporelles sans sortir de ce monde, comme dit saint Paul: il suffit que vous vous en separiez dans l'oblation sacrée. Il lui rapporte ensuite

ap. Serr. p. 299. ap. Bar. an. 672. n. 63.

1. cor. v. 10.

les maximes de saint Augustin pour tolerer les méchans que l'on ne peut corriger, & ne pas diviser l'église sous pretexte de la purger. Il l'exhorte à user de condescendance au milieu de ces peuples barbares. *Sup. liv. XX. n. 45.*

La reputation de saint Boniface s'étendoit déja dans la plus grande partie de l'Europe & l'on parloit en tous lieux de ses travaux apostoliques, ce qui lui attiroit de la grande Bretagne quantité de serviteurs de Dieu, entre autres des lecteurs, & d'autres instruits en d'autres arts dont plusieurs embrasserent la vie monastique, & retirerent les Germains de l'idolâtrie, car ils se dispersoient au loin & prêchoient dans les villages & les bourgades, les uns dans la Hesse, les autres dans la Turinge. *Villib. vita c. 8. n. 24.*



AN. 726.

LIVRE QUARANTE-DEUXIE'ME.

I. L'empereur Leon attaque les images. *Theopha. an. 10. p. 338. S. Niceph. p. 37.*

PENDANT l'esté de l'année 726. indiction neuviéme il sortit une épaisse fumée comme d'une fournaise ardente entre les isles Thera & Therasia de l'Archipel: la mer s'élevant à gros boüillons jetta quantité de pierres-ponces de tous côtez sur les terres voisines d'Asie & d'Europe; & il parut une isle nouvelle prés l'isle Hiera. Quoi que de pareils accidens arrivent de tems en tems, l'empereur Leon prit celui-ci pour un prodige & pour une marque de la colere de Dieu irrité, à ce qu'il croyoit, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jesus-Christ & des saints. Car il s'étoit mis dans l'esprit que c'étoit une idolâtrie, ayant appris cette opinion des Musulmans. Il y fut confirmé par un nommé Beser Syrien né de Chrétiens, qui étant pris par ces infideles avoit apostasié & embrassé leur religion, & depuis étant délivré étoit revenu chez les Romains. L'empereur Leon en faisoit cas à cause de la force de son corps & de la conformité de leurs sentimens. Il fut encore appuyé dans cette erreur par Constantin évêque de Nacolie en Phrygie.

Theoph. an. 7. p. 336.

Donc aprés la dixiéme année de son regne l'an de Jesus-Christ 727. ayant assemblé le peuple il dit publiquement, que faire des images étoit un acte d'idolâtrie; & que par consequent on ne devoit pas les adorer. Le peuple gemit à ce discours; l'empereur n'en dit pas davantage alors, & tâcha de donner

Vita S. Steph. jun. to. 1. Anal. Gr. p. 412.

un

un autre sens à ses paroles, mais saint Germain patriarche de C. P. lui resista fortement; soûtenant que les images avoient toûjours été en usage dans l'église; & declarant qu'il étoit prêt à mourir pour leur défense.

Il essaya aussi de ramener à la raison les évêques qui étoient dans les sentimens de l'empereur, particulierement Constantin évêque de Nacolie auteur de cette herésie. Nous avons trois lettres que Germain écrivit sur ce sujet. La premiere à Jean évêque de Synnade en Phrygie métropolitain de Constantin, où il dit: Le patrice Taraise m'a rendu vôtre lettre où vous parlez de l'évêque de Nacolie. Je vous déclare donc qu'avant que je l'eusse reçuë, cet évêque étant venu ici, nous entrâmes en discours & j'examinai son sentiment touchant ce que j'avois oüi dire de lui. Et voici sa défense, car il faut vous dire tout en détail. Ainsi ayant oüi, dit-il, ces paroles de l'écriture: Tu ne feras aucune image pour l'adorer, soit de ce qui est au ciel, soit de ce qui est sur la terre: j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes, mais au reste nous croyons les saints martyrs dignes de tout honneur & nous implorons leur intercession. Je lui répondis: La foi chrétienne, son culte & son adoration se rapporte à Dieu seul: comme il est écrit: tu adoreras le Seigneur ton Dieu & tu le serviras seul. C'est à lui *Deut. VI. 13.* seul que s'adresse nôtre doxologie & nôtre culte. La doxologie est cette priere que l'église repete si souvent: Gloire soit au Pere & au Fils & au saint Esprit. Saint Germain continuë: Nous n'adorons point de

II. Lettres de S. Germain de C. P. pour les images.

Conc. 7. act. 4. to. 7 p. 290.

creature, à Dieu ne plaise; & nous ne rendons point à des serviteurs comme nous le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Quand nous nous prosternons devant les empereurs & les princes de la terre, ce n'est pas pour les adorer comme Dieu. Le prophete Nathan se prosterna en terre devant David qui n'étoit qu'un homme, & il n'en est point repris. Et quand nous permettons de faire des images ce n'est pas pour diminuer la perfection du culte divin. Car nous n'en faisons aucune pour representer la divinité invisible, que les Anges même ne peuvent comprendre.

Mais puisque le Fils de Dieu a bien voulu se faire homme pour nôtre salut, nous faisons l'image de son humanité pour fortifier nôtre foi: montrant qu'il n'a pas pris nôtre nature par imagination, comme ont enseigné quelques anciens heretiques, mais réellement & veritablement. C'est à cette intention que nous saluons ses images, & que nous leur rendons l'honneur & le culte convenable, pour nous rappeller la memoire de son Incarnation. Nous faisons de même l'image de sa sainte mere; montrant qu'étant femme & de même nature que nous elle a conçu & enfanté le Dieu tout-puissant. Nous admirons aussi & nous estimons heureux les martyrs, les apôtres, les prophetes & tous les autres saints qui ont été vrais serviteurs de Dieu, éprouvez par leurs bonnes oeuvres, par la predication de la verité & la patience dans les souffrances, qui sont ses amis & ont acquis un grand credit auprés de lui; & nous peignons leurs images en memoire de leur courage & du service agreable qu'ils

ont rendu à Dieu. Non que nous pretendions qu'ils participent à la nature divine, ni que nous leur rendions l'honneur & l'adoration dûë à Dieu, mais pour montrer l'affection que nous leur portons; & pour fortifier par la peinture la créance des veritez que nous avons apprises par les oreilles. Car étant composez de chair & de sang nous avons besoin d'assurer nôtre ame même par la vûë.

Saint Germain conclut ainsi sa lettre: Nous avons exposé tout cela à l'évêque de Nacolie, qui l'a reçû, & a declaré devant Dieu qu'il le tenoit ainsi, & qu'il ne diroit ou feroit rien qui pût scandaliser les peuples. Vous ne devez donc point fatiguer les évêques de vôtre province, ni vous scandaliser vous-même pour ce sujet, mais seulement l'envoyer querir, lui lire cette lettre, & l'obliger à y donner son consentement.

Constantin évêque de Nacolie qui étoit porteur de cette lettre, la tint secrette, & ne la rendit point à son metropolitain: c'est pourquoi le patriarche Germain écrivit ainsi à Constantin lui-même: Jean metropolitain de Synnade m'a écrit que vous ne lui aviez point rendu ma lettre. Je suis fort affligé que vous ayez été si peu touché de la crainte de Dieu, de la charité & de l'honneur que les membres de Jesus-Christ se doivent les uns aux autres. C'est pourquoi je vous enjoins de rendre par vous-même incessamment ma lettre precedente à vôtre metropolitain, de vous soumettre entierement à lui suivant l'ordre de l'épiscopat, & de perseverer dans la resolution que vous avez témoignée de suivre nos sentimens sans

Taras. 7. conc. p. 295. B.

vous appuyer sur vôtre propre sens. Car je croi que vous n'avez pas oublié que vous m'avez prié d'accepter vôtre renonciation à l'épiscopat, sous pretexte que l'on vouloit se soulever contre vous, pour un crime dont vous ne vous sentiez point coupable. Assurant que vous n'aviez rien dit ni rien fait d'injurieux à Nôtre Seigneur ni à ses Saints au sujet de leurs images, seulement que vous aviez proposé la doctrine de l'écriture, qu'il ne faut rendre à la creature aucun honneur divin. Je vous lûs ce que j'écrivois à vôtre metropolitain: vous déclarâtes que vous en étiez d'accord, & je vous en donnai copie. Ne scandalisez donc pas le peuple innocent, mais souvenez-vous du terrible jugement de Dieu contre les auteurs de scandale; & sçachez que jusques à ce que vous ayez rendu ma lettre à vôtre metropolitain, je vous défends au nom de la sainte Trinité de faire aucune fonction d'évêque, car j'aime mieux user de quelque rigueur, que me rendre moi-même coupable devant Dieu.

To. 1. conc. p. 298. Le patriarche Germain écrivit encore à Thomas évêque de Claudiopolis, qui s'étoit declaré contre les images. Il lui dit entre autres choses: Vous avez été long-tems avec nous, nous logions ensemble, vous proposiez quelquefois des questions de l'écriture, sans que jamais vous nous ayez dit un mot sur les images des Saints, de Jesus-Christ, ou de sa sainte mere. Vous avez gardé un profond silence
p. 299. sur ce sujet. Toutefois j'apprends qu'étant de retour en vôtre ville, vous avez fait ôter les images com-

me par une commune resolution, & un dessein arrêté. J'ai peine à le croire, mais je suis obligé de vous en dire mon sentiment. Souvenez-vous premierement que nous devons éviter en tout les nouveautez: mais principalement quand ce peut être une occasion de scandale au peuple fidelle, & que l'on s'oppose à une coutume établie depuis longtems dans l'église. D'ailleurs nous devons refuter les calomnies que les infidelles ramassent contre l'église, & montrer sa noble & divine immobilité. Or ce n'est pas d'aujourd'hui que les Juifs & les vrais idolâtres nous ont fait ce reproche, sans autre dessein que de noircir nôtre foi. Car ils ne se soucient pas de nous détourner des ouvrages des hommes, eux dont tout le culte y est attaché, qui ne connoissent rien au dessus des choses sensibles, qui ne font qu'abaisser en toutes manieres la nature divine, l'enfermer dans un lieu, & la representer par des images corporelles. Quant aux Sarrasins ou Musulmans, il leur reproche la pierre noire de la maison quarrée de la Meque, qui est le principal objet du pelerinage. *v. Bibl. orient. p. 97.*

Il s'étend ensuite sur la pureté de la religion Chrétienne, qui n'a pour objet d'adoration qu'un seul vrai Dieu invisible, & inaccessible dans sa gloire. Au contraire, dit-il, les idolâtres croyent faire un dieu qui n'étoit point auparavant; & quand il est détruit, ils croyent n'avoir plus de dieu, s'ils n'en font un autre semblable. Les honneurs qu'ils leur rendent sont pleins de dissolution, & de toutes sortes d'actions & de paroles deshonnêtes. Mais *p. 301.* *p. 302. E.* *p. 303.*

au contraire, les images des Saints qui ſont chez les Chrétiens, ne ſervent qu'à les exciter à la vertu, comme feroient les diſcours des gens de bien. Car la peinture eſt une hiſtoire abregée : & tout ſe rapporte à la gloire du Pere celeſte. Quand nous adorons l'image de Jeſus-Chriſt, nous n'adorons pas les couleurs appliquées ſur du bois : c'eſt le Dieu inviſible qui eſt dans le ſein du Pere que nous adorons en eſprit & en verité. Et enſuite : Depuis la fin des perſecutions on a tenu pluſieurs conciles œcumeniques, qui ont fait des canons ſur des ſujets bien moins importans que celui des images. Cependant ils n'auroient pas dû le laiſſer ſans examen, ſi cette ancienne coutume nous conduiſoit, comme l'on pretend, à l'idolâtrie contre la défenſe des ſaintes écritures, & nous éloignoit de Dieu. Car celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux juſques à la fin du ſiecle, l'a promis auſſi aux évêques, qui devoient aprés eux gouverner l'égliſe. Et puiſqu'il a dit qu'il ſeroit au milieu de deux ou trois aſſemblez en ſon nom : il n'auroit pas abandonné de ſi grandes multitudes aſſemblées par le zele de ſa religion, ſans leur communiquer ſon inſpiration & ſa conduite ; d'autant plus que cette coutume n'eſt pas ſeulement établie dans un petit nombre de villes, ou dans les moins conſiderables, mais preſque dans tous les païs, & dans les premieres & les plus illuſtres égliſes.

p. 305. P.

Il répond enſuite à l'objection tirée de l'écriture, où Dieu défend de faire aucune image de ce qui eſt au ciel ou ſur la terre. Le ſens, dit-il, en eſt

Ex. XX. 4. Deut. 5. 8.

manifeste, que la nature divine est invisible & incomprehensible, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait rien de semblable avec les images corporelles. Car aprés avoir dit: Vous n'avez vû aucune image, lorsque le Seigneur vous a parlé sur le mont Horeb; il ajoûte aussi-tôt: Ne vous trompez pas en faisant quelque sculpture, & le reste. Tant pour les faire souvenir du veau d'or, que pour les détourner de la coutume des Egyptiens qu'ils connoissoient. C'est ce que dit saint Paul aux Atheniens: qu'étant enfans de Dieu, nous ne devons pas croire que la nature divine soit semblable à l'or, à l'argent, ou à l'ouvrage des hommes. Or nous ne reconnoissons qu'un Dieu, nous n'adorons que lui, & nous n'offrons qu'à lui le sacrifice par Jesus-Christ. Et ensuite: Les Chrétiens ne rendent aucun culte ni aucun honneur aux images de leurs parens, ou de leurs amis: mais en regardant l'image d'un Saint, nous rendons gloire à Dieu. Et encore: On ne doit pas être scandalisé de ce qu'on presente aux images des Saints des lumieres ou des parfums. Ce sont des symboles de leurs vertus pour signifier leur lumiere spirituelle, & l'inspiration du saint-Esprit. Et encore: Ce qui est bien important, c'est que Dieu a fait souvent des miracles sur des images, dont il y a plusieurs histoires: comme des guerisons de malades, dont nous avons nous-mêmes l'experience, des charmes rompus, des apparitions en songe: & ce qui est hors de doute, & sans contredit, l'image de la sainte Vierge qui étoit à Sozopolis de Pisidie, a répandu de sa main peinte

Deut. IV. 15.

Act. XVII. 29.

p. 311. C.

p. 314. B.

Ibid. E.

un parfum liquide : il y en a plusieurs témoins. Il ne parle que des images de plate peinture, & il n'y en avoit point d'autres dans les églises, suivant l'usage que les Grecs conservent encore ; c'est pourquoi saint Germain parlant de la statuë de bronze que l'hemorroïse dressa en l'honneur de Jesus-Christ, ajoûte : Nous ne disons pas cela pour dire que nous devions avoir des statuës de bronze. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans ses trois lettres.

p. 315.

Sup liv. XV. n. 20.

Ibid. E.

III. Lettre du pape à saint Germain.

Conc. 7. act. 4. p. 282. E.

p. 283. E.

Il ne manqua pas d'écrire au pape Gregoire ce qui se passoit en une affaire si importante ; & le pape lui fit réponse par une grande lettre, où d'abord il le felicite sur la vigueur avec laquelle il défend la doctrine de l'église. Elle ne s'est jamais trompée, dit le pape, quoiqu'on se l'imagine ; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des payens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les propheties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été : mais puisque tout s'est passé réellement, qu'il est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité : plût à Dieu que le ciel, la terre, la mer, tous les animaux, toutes les plantes pussent raconter ces merveilles, par la parole, par l'écriture, ou par la peinture.

On appelle idoles les images de ce qui n'est point, & qui ne subsiste que dans les fables & les inventions frivoles des payens. Mais l'église n'a rien de commun avec les idoles ; à Dieu ne plaise, nous

n'avons

n'avons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la creature comme un Dieu, ni reçû les myſteres de Beelphegor. Que ſi quelqu'un veut imiter les Juifs, en accuſant l'égliſe d'idolâtrie, à cauſe des venerables images : nous le regardons comme un chien qui aboye en vain, & nous lui dirons comme aux Juifs : Plût à Dieu qu'Iſraël eût profité des choſes ſenſibles que Dieu lui avoit ordonnées, pour le mener à lui ; qu'il eût aimé le ſaint autel, plûtôt que les vaches de Samarie ; la verge d'Aaron, plûtôt que Aſtarte ; & la pierre dont l'eau étoit ſortie, plûtôt que Baal. C'eſt ainſi que l'égliſe Romaine étoit d'accord avec celle de C. P. *p. 287.*

L'entrepriſe de l'empereur Leon contre les images lui attira une revolte des peuples de la Grece & des Cyclades : qui armerent une flotte ſous pretexte de zele pour la religion, menant avec eux un nommé Coſme pour le couronner empereur. Les chefs de cette armée étoient Agallien qui commandoit en Grece, & Etienne : s'étant approchez de C. P. ils donnerent une bataille le dix-huitiéme d'Avril indiction dixiéme, l'an 727. Les rebelles y furent entierement défaits : Agallien ſe jetta dans la mer tout armé, Coſme & Etienne furent pris, & eurent la tête tranchée. *Theoph. an 10. p. 339. hiſt. miſc. lib. 21.*

IV. Germain chaſſé. Anaſtaſe patriarche *Theoph. an. 13. p. 341.*

Ce ſuccés encouragea l'empereur Leon à perſecuter les catholiques, & il fit de nouveaux efforts pour gagner le patriarche Germain, qui s'étoit declaré contre les rebelles. L'empereur l'ayant fait venir employoit pour le perſuader les paroles les plus flateuſes. Le patriarche lui dit : Nous avons bien ouy

AN. 727. dire que les saintes images devoient être ôtées, mais non sous vôtre regne. Leon l'ayant pressé de dire sous quel empereur, il répondit sous Conon. Leon reprit : Il est vrai que mon nom de baptême est Conon. Et le patriarche reprit : A Dieu ne plaise seigneur, que ce mal s'accomplisse sous vôtre regne. Celui qui l'executera est un precurseur de l'Ante-Christ ; & tend à renverser le mystere de l'Incarnation. Ensuite voyant l'empereur irrité de ce discours, il le fit souvenir de ce qu'il avoit promis à son couronnement ; & comme il avoit pris Dieu à témoin qu'il ne changeroit rien à la tradition de l'église. L'empereur n'en fut point touché : mais il continua de parler au patriarche, pour en tirer s'il pouvoit quelque discours offensant, afin de le faire déposer comme seditieux. Il étoit aidé dans ce dessein par Anastase disciple, & syncelle du patriarche ; car il étoit dans les mêmes sentimens que l'empereur, qui lui avoit promis de le mettre à la place de Germain dans le siege de C. P. Le saint patriarche qui n'ignoroit pas la mauvaise disposition d'Anastase, se contenta de lui representer sa trahison avec sagesse & douceur. Mais voyant que son égarement étoit sans retour : il lui dit un jour comme ils entroient chez l'empereur, & qu'Anastase le suivant avoit marché sur sa robbe : Ne vous pressez point, vous n'entrerez que trop tôt dans l'hippodrome. Anastase fut troublé de cette parole, aussi bien que ceux qui l'entendirent : mais elle fut verifiée quinze ans aprés, quand l'empereur Constantin fit déposer honteusement Anastase, l'an 744. Car

Fragm. epist. in Græco cod. orient. canonum.

ceci se passoit en 729. L'empereur prit donc en aversion le patriarche Germain : accusant d'idolâtrie tous les empereurs ses predecesseurs, tous les évêques, & tous les Chrétiens. Car il étoit trop ignorant pour comprendre la difference du culte relatif & absolu. Et il ne condamnoit pas seulement la veneration des images, il rejettoit encore l'intercession des Saints, & avoit leurs reliques en horreur. AN. 729.

Au commencement de l'année suivante 730. indiction treiziéme, le septiéme de Janvier, il tint un conseil où il fit un decret contre les images ; & voulut obliger le patriarche d'y souscrire : mais le saint vieillard le refusa courageusement, & aima mieux renoncer à sa dignité. Il ôta son pallium, & dit entre autres paroles dignes d'un docteur de l'église : Il m'est impossible, seigneur, de rien innover contre la foi sans un concile œcumenique. L'empereur irrité envoya au palais patriarcal des officiers armez pour l'en chasser à coups de poing, & avec outrage, quoiqu'il fût âgé de quatre-vingts ans. Il se retira dans sa maison paternelle, au lieu nommé Platanie, pour y pratiquer la vie monastique : laissant dans une extrême desolation la ville de C. P. dont il avoit tenu le siege quatorze ans, cinq mois & trois jours. Il finit saintement ses jours dans cette retraite, & l'église honore sa memoire le douziéme de May. Les Grecs honorent le même jour l'abbé Etienne que saint Germain fit venir de Palestine pour reformer les moines de C. P. & le vingt-sixiéme de Juin, ils font memoire de Jean

Theoph. an. 10. p. 340.

Martyr. R. 12. May. Boll. to. 14. p. 155. Menol. Basil. 12. May. 26. Juin.

AN. 730. évêque des Goths d'au delà du Pont-Euxin : que ces peuples aprés l'avoir élû envoyerent à saint Germain pour l'ordonner : mais craignant qu'il ne fût infecté par le commerce des heretiques, il l'envoya en Iberie pour être sacré par les évêques du païs, qui le pouvoient mieux connoître. Saint Germain avoit composé un ouvrage que nous n'avons plus, où il défendoit saint Gregoire de Nysse contre ceux qui l'accusoient d'Origenisme ; & on lui attribuë quelques écrits, que les meilleurs critiques croyent être d'un autre Germain patriarche de C. P. plus nouveau de 500. ans.

Phot. Cod. 233. p. 904.
V. Dupin to. 7. p. 286.

Sitôt que saint Germain eut été chassé, & le vingt-deuxiéme du même mois de Janvier 730. Anastase fut ordonné patriarche de C. P. & mis en possession à main armée. Il donna tout pouvoir à la Cour sur l'église ; & l'empereur Leon se sentant ainsi autorisé, commença à faire executer par force son decret contre les images.

V. Violences à C. P.

V. Cang. C. P. Chr. lib. 2. p. 114. &c. & lib. 4. n. 9. p. 85.

Le grand palais de C. P. avoit un vestibule nommé Chalqué, parce qu'il étoit couvert de lames d'airain, & proche de la place nommée Calcopratea, c'est-à-dire le marché au cuivre. Dans ce vestibule étoit élevée une image de Jesus-Christ sur la croix, qui étoit en veneration singuliere. On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en memoire de la croix qui lui apparut au ciel : & on en racontoit plusieurs miracles, entre autres celui-ci. Un marchand nommé Theodore ayant perdu tout son bien par un naufrage, emprunta cinquante livres d'or d'un Juif nommé Abraham, & lui donna

Narr. de Antiphon. to. 2. Auct. bibl. PP. Combef. p. 611.

pour caution Jesus-Christ representé en cette image. Aprés quoi il fit un voyage tres-heureux, le Juif se convertit, & on nomma cette image Antiphonetés, c'est-à-dire le répondant. AN. 730.

L'empereur Leon voulut commencer par cette image, & envoya pour l'abatre un de ses écuyers nommé Jouin. Des femmes qui se trouverent presentes s'efforcerent par leurs prieres de le détourner de ce sacrilege : mais sans s'arrêter à elles, il monta à une échelle, & donna trois coups de hache dans le visage de la figure. Les femmes tirerent l'échelle, firent tomber Jouin, le tuerent sur la place, & le mirent en pieces. Toutefois l'image fut abatuë, & brûlée, & l'empereur fit mettre à la place une simple croix, avec une inscription, pour marquer qu'il en avoit ôté l'image. Car les Iconoclastes honoroient la croix, pourvû qu'elle n'eût pas de crucifix : ils n'en vouloient qu'aux images qui avoient figure humaine. Les femmes qui avoient massacré Jouin coururent au palais patriarcal, & jettant des pierres, elles crioient contre Anastase : Infame ennemi de la verité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées ? Anastase outré de cette insulte courut à l'empereur, & obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir aussi dix autres personnes, huit hommes & deux femmes pour cette même image, & l'église Greque les honore comme martyrs le neuviéme d'Aoust. Plusieurs Chrétiens d'Occident furent témoins de cette violence : il y en avoit de Rome, de France, du païs des Vandales, de Mauritanie,

Greg. epist. 1. to. 7. conc. p. 19. A. Vita S. Steph. p. 415.

Cang. lib. 2. p. 116.

Vita S. Steph. p. 15.

Menol. Martyr. R. 9. Aug.

Theoph. an. 10. p. 339. B. de Gotthie, & ils porterent chez eux ces tristes nouvelles.

Comme l'empereur Leon étoit ignorant, il persecuta principalement les gens d'étude, & abolit les écoles des saintes lettres, qui avoient subsisté depuis le grand Constantin. Il y avoit à C. P. prés du palais une bibliotheque fondée par les empereurs, contenant plus de trente mille volumes. Le bibliothecaire nommé Lœcumenique étoit un homme d'un merite distingué ; & il en avoit douze autres sous lui, qui enseignoient gratuitement la religion & les sciences profanes. Leur merite étoit si reconnu, qu'il n'étoit pas permis même aux empereurs de rien faire d'extraordinaire sans les consulter. L'empereur Leon fit son possible par menaces & par promesses pour les amener à son opinion touchant les images : mais enfin desesperant d'y réüssir, il fit entourer la bibliotheque de fascines, & de bois sec ; & la brûla avec les livres, & ceux qui les gardoient. Enfin il voulut obliger tant par violence, que par carresses tous les habitans de C. P. à ôter toutes les images de Jesus-Christ, de la Vierge & des Saints, quelque part qu'elles fussent : les brûler au milieu de la ville, & blanchir toutes les églises peintes. Et comme plusieurs refusoient d'obéir, on coupa la tête à quelques-uns, d'autres furent mutilez de quelque partie du corps. Plusieurs tant clercs que moines & simples laïques souffrirent le martyre en cette occasion.

Constant. Manas. p. 87. v. Cang. C. P. Christ. lib. 2. n. 3. p. 151.

Anast. in Greg. II. Theopha. an. 13. p. 343.

La nouvelle de cette persecution étant portée en Italie, on abatit les images de l'empereur, & on les

foula aux pieds : & les Lombards profitant de l'occasion firent des courses dans la Pantapole. Dés l'onziéme indiction, c'est-à-dire l'an 728. les Lombards ayant surpris Sutri en Toscane, le pape fit tant envers le roi Luitprand par lettres & par presens, qu'il rendit la place, quoique dépoüillée de tout ; mais ensuite il convint avec l'exarque Eutychius, de joindre leurs forces, afin que le roi pût soumettre à son obéissance les ducs de Spolete & de Benevent, & que l'exarque se rendit maître de Rome, pour executer les ordres qu'il avoit depuis long-tems contre la personne du pape. Le roi ayant soumis les deux ducs vint aux portes de Rome, d'où le pape sortit, & lui parla si fortement que le roi se prosterna à ses pieds, & promit de ne faire mal à personne. Il ôta même ses armes, & mit devant le corps de saint Pierre son manteau, son baudrier & son épée dorée, une couronne d'or, & une croix d'argent. Aprés avoir fait sa priere, il pria le pape de recevoir aussi l'exarque à la paix: ce qui fut fait. Le roi Luitprand se retira ainsi ; & l'exarque Eutychius entra dans Rome.

VI. Revolte en Italie.

Tandis qu'il y sejournoit, Tibere surnommé Petase se revolta dans la Toscane, voulant se faire reconnoître empereur, & attira à son parti trois villes, Manture, Lune & Blede qui lui prêterent serment. L'exarque eunuque & timide en fut fort allarmé ; mais le pape l'encouragea ; & envoya avec lui & avec son armée les premiers du clergé. Ils arriverent à Manture où Petase fut tué, & sa tête envoyée à C. P. Toutefois l'empereur ne s'appaisa

pas envers les Romains. Ensuite ayant fait son decret contre les images, il l'envoya à Rome, promettant au pape s'il y acquiesçoit de le recevoir en ses bonnes graces, nonobstant tout le passé ; & le menaçant de le faire déposer, s'il empêchoit l'execution de ses ordres. Mais le pape voyant l'impieté de ses ordonnances, se prepara à resister à l'empereur comme à un ennemi de l'église ; & écrivit de tous côtez aux fidelles pour les preserver de cette nouvelle erreur. Les peuples de la Pentapole, & l'armée de la Venetie, rejetterent l'ordre de l'empereur, & declarerent qu'ils combattroient vigoureusement pour la défense du pape. Ils anathematiserent Paul exarque de Ravenne, celui qui l'avoit envoyé, c'est-à-dire l'empereur, & ceux qui lui obéissoient. Ils se choisirent des chefs ; & enfin toute l'Italie par deliberation commune, resolut d'élire un autre empereur, & de le mener à C. P. mais le pape esperant la conversion de Leon, arrêta l'execution de ce dessein.

Anast. in Greg. II.

Cependant Exhilarat duc de Naples avec son fils Adrien étant maître de la Campanie persuada au peuple de cette province d'obéir à l'empereur & de tuer le pape, mais les Romains le prirent avec son fils & les firent mourir tous deux, ensuite ils chasserent Pierre duc de Rome disant qu'il avoit écrit à l'empereur contre le pape. A Ravenne le peuple fut divisé, les uns tenoient le parti de l'empereur, les autres celui du pape & des catholiques : ils en vinrent aux mains & tuerent le patrice Paul exarque de Ravenne. Plusieurs places de l'Emilie & Auxume dans

dans la Pentapole se rendirent aux Lombards. Enfin ils prirent Ravenne même, comme il paroît par une lettre du pape Gregoire II. à Ursus duc de Venise ou plûtôt de la province de Ravenne nommée Venetie, où il dit: Puisque pour nos pechez la ville de Ravenne a été prise par la nation infame des Lombards, & que l'exarque demeure à Venise comme nous l'avons appris: vous devez vous joindre à lui, & combattre avec lui pour nous, afin que Ravenne soit renduë à l'empire & remise sous l'obéïssance de nos maîtres Leon & Constantin. D'un autre côté l'empereur envoya à Naples le patrice Eutychius eunuque qui avoit été exarque de Ravenne. Celui-ci envoya un de ses gens à Rome avec ses lettres portant ordre de tuer le pape & les premiers de la ville: ce qui ayant été découvert, les Romains vouloient tuer le patrice lui même, mais le pape s'y opposa si fortement qu'il l'empêcha. Ils anathematiserent donc le patrice Eutychius; & s'obligerent tous par serment grands & petits, à mourir plûtôt que de permettre que l'on fit aucun mal au pape qui défendoit la foi avec tant de zele. Le patrice Eutychius envoya des deputez au roi Luitprand & aux ducs des Lombards leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le pape. Mais connoissant la mauvaise volonté du patrice par ses lettres, ils se joignirent aux Romains, & firent le même serment pour la défense du pape. Gregoire de son côté pour s'attirer un plus grand secours de la part de Dieu répandoit de tres-grandes aumônes, s'appliquoit à la priere & au jeûne,

AN. 731. & faisoit tous les jours des processions. Et quoi qu'il esperât en Dieu plus qu'aux hommes, il ne laissoit pas de rendre graces au peuple de sa bonne volonté, il l'exhortoit doucement à faire du progrés dans la vertu, & à conserver la foi : mais en même tems à ne se pas départir de l'affection & de la fidelité qu'il devoit à l'empire Romain, & toutefois les Grecs ont accusé le pape Gregoire II. d'avoir soustrait l'Italie à l'obéissance de l'empereur ; mais il en faut plûtôt croire ceux qui ont écrit en Italie.

Theoph. p.

VII. Mort de Gregoire II. Greg. III. pape.

Anasta. in Greg. Theoph. an. 13. p. 343.

Le nouveau patriarche de C. P. Anastase envoya sa lettre synodique au pape Gregoire II. qui le voyant soutenir l'heresie des Iconoclastes, ne crut pas le devoir reconnoître pour son confrere, mais il lui écrivit pour l'avertir que s'il ne revenoit à la foi catholique, il seroit privé du sacerdoce. Le pape Gregoire II. ne survécut pas long-tems, & fut enterré à saint Pierre le treize de Février, indiction quatorziéme, l'an 731. aprés avoir tenu le saint Siege quinze ans, huit mois & huit jours. Il fit cinq ordinations, quatre au mois de Septembre, & ordonna trente-cinq prêtres & quatre diacres, outre cent cinquante évêques. Il fit faire un calice d'or orné de pierreries du poids de trente livres, & une patene d'or de vingt-huit livres & demie. Il donna au clergé & aux monasteres 2160. sous d'or ; & deux mille, pour le luminaire de saint Pierre. L'église l'honore entre les Saints le treiziéme de Février.

Martyr. R. 13. Febr.

De son tems il y eut quelques differends entre

les évêques de Frioul & de Grade. Serenus évêque de Frioul ayant usurpé quelques droits sur Donat patriarche de Grade, le pape Gregoire second lui écrivit en 729. lui representant qu'il lui avoit accordé le pallium à la priere du roi des Lombards: mais à condition de se contenter de ce qu'il avoit possedé jusques alors, sans faire aucune entreprise sur personne. Il lui enjoint donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat patriarche de Grade, aux évêques, au duc Marcel & au peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce different entre les évêques, pour entreprendre sur leur païs. Serenus étoit proprement patriarche d'Aquilée residant à Frioul, & Donat patriarche d'Aquilée residant à Grade sur les terres des Romains. Aprés la mort de Serenus, Caliste homme noble archidiacre de Trevise fut ordonné patriarche d'Aquilée à Frioul avec la faveur du roi Luitprand. Il y avoit à Frioul un évêque particulier qui étoit alors Amator, & le patriarche sujet des Lombards ne pouvant demeurer à Frioul, parce qu'il eût été trop exposé aux incursions des Romains, demeuroit à Cormone. Callifte fier de sa noblesse en fut choqué, & ne put souffrir que cet évêque demeurât dans la capitale avec le duc & les Lombards, tandis qu'il étoit avec le petit peuple. Il fit donc en sorte de chasser Amator de la ville de Frioul, & s'établit dans sa maison. Pemmo qui étoit alors duc de Frioul en fut irrité; & de

AN. 731.

epist. 14. to. 6. conc. p. 1450.

epist. 15. p. 1451.

Paul diac. VI. hist. c. 45.

Ibid. c. 51.

AN. 731. bitoient la terre promise, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent & de bois, des oiseaux & toutes sortes de creatures, & disoient : Voilà nos dieux, & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a défendu les ouvrages des hommes nuisibles & maudits inventez par le demon. Mais il y en a que Dieu même a ordonnez pour son service, comme les tables de la loi, l'arche & les cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main d'hommes ? Dans les derniers tems Dieu a envoyé son Fils, qui s'est incarné, a paru dans Jerusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux qui l'avoient vû l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de même saint Jacques parent de Nôtre-Seigneur, saint Etienne & les autres martyrs. Ces images s'étant répanduës par tout le monde, on a cessé d'adorer le demon pour les adorer : non d'un culte de latrie, mais d'un culte relatif. Et ensuite pourquoi ne peignons-nous pas le Pere de Jesus-Christ ? Parce qu'il est impossible de peindre la nature divine. Si nous l'avions vû, nous le peindrions de même, & vous diriez que ce seroit une idole. Vous dites que nous adorons des pierres, des murailles & des planches. Il n'est pas ainsi, Seigneur ; c'est pour nous faire souvenir de ceux dont ce sont les noms & les images ; & pour élever en haut nôtre esprit rampant & grossier. Nous ne les regardons pas comme des dieux : A Dieu ne plaise : nous ne mettons pas nôtre esperance en ces images. Mais si c'est celle de Nôtre-Seigneur ; nous disons : Seigneur Jesus-Christ fils de Dieu secourez-nous, sauvez-nous. Si c'est celle

p. 11.

de sa sainte mere,nous disons: Sainte mere de Dieu, priez vôtre Fils qu'il sauve nos ames. Si c'est d'un martyr: Saint Etienne qui avez répandu vôtre sang pour Jesus-Christ, & qui avez auprés de lui tant de credit, comme premier martyr, priez pour nous. AN. 731.

Et ensuite: Nous aurions pû, comme ayant la puissance & l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre vous. Mais puisque vous vous êtes donné vous-même la malediction, qu'elle vous demeure. Et ensuite: Il vaudroit mieux que l'on vous nommât heretique, que persecuteur & destructeur des saintes images. Mais le nom d'heretique ne vous convient pas, puisque vous combattez ce qui est clair comme la lumiere. Ayant un si grand évêque nôtre confrere le seigneur Germain, vous deviez le consulter comme vôtre pere: lui qui a une si grande experience des affaires ecclesiastiques & politiques, à present âgé de quatre-vingts-quinze ans, qui a servi tant de patriarches & d'empereurs. Vous l'avez laissé pour écouter ce méchant & insensé Ephesien fils d'Apsimare, & ses semblables: comme Theodose évêque d'Ephese, l'un des chefs des Iconoclastes. Le pape raporte ensuite l'exemple de Constantin Pogonat qui fit assembler le sixiéme concile, & le fit executer en s'y soumettant le premier; puis il ajoûte: Vous voyez, Seigneur, que les décisions de l'église n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux évêques. C'est pourquoi comme les évêques qui sont preposez aux églises, s'abstiennent des affaires publiques, les empereurs doivent s'abstenir

p. 115. C.

Conc. 7. act. 1. p. 55. E.

Sup. liv. XL. n. 11. 27. p. 18. C.

des affaires ecclesiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais la concorde des empereurs & des évêques fait une seule puissance, quand on traite les affaires avec paix & charité.

Vous nous avez écrit d'assembler un concile œcumenique : il ne nous semble pas à propos. C'est vous qui persecutez les images : arrêtez, & vous tenez en repos : le monde sera en paix, & les scandales cesseront. Supposez que le concile est assemblé : où est l'empereur pieux pour y prendre seance suivant la coutume, recompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux qui s'écartent de la verité. Vous-même êtes rebelle, & agissez en barbare. Ne voyez-vous pas que vôtre entreprise contre les images n'est que revolte & presomption ? Les églises joüissoient d'une paix profonde, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il n'est point besoin de concile. Il lui marque ensuite comme tout l'Occident est revolté contre lui, depuis qu'on y a appris les violences qu'il a commises à C.P. On
p. 19. C. a jetté, dit-il, par terre vos images, on les a fou-
Sup. n. 6. lées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres peuples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Decapole, & ont pris Ravenne même, dont ils ont chassé vos magistrats, & en ont mis de leur part. Ils veulent traiter de même vos places les plus proches de nous & Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre. Voilà ce que vous vous êtes attiré par vôtre imprudence.

Vous croyez nous épouvanter, en disant : J'envoyerai à Rome briser l'image de saint Pierre ; & j'en

j'en ferai enlever le pape Gregoire chargé de chaînes, comme Constantius fit à Martin. Sachez que les papes sont les mediateurs, & les arbitres de la paix entre l'Orient & l'Occident: nous ne craignons point vos menaces, à une lieuë de Rome vers la Campanie nous sommes en sureté. La Decapole dont parle ici le pape Gregoire II. est la même province que l'on appelloit plus ordinairement Pentapole, & dont Ravenne étoit la capitale. *Baudr. Dict.*

IX. Seconde lettre du pape à l'empereur.

L'empereur Leon écrivit encore au pape qui lui répondit en ces termes. J'ai reçu vôtre lettre par Rufin vôtre ambassadeur, & la vie m'est devenuë insuportable, voyant que loin de vous repentir, vous demeurez dans vos mauvaises dispositions. Vous dites: J'ai l'empire & le sacerdoce. Vos predecesseurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les églises, & les ont protegées de concert avec les évêques. Au contraire, vous avez dépoüillé & défiguré les églises que vous avez trouvées magnifiquement ornées. Que sont nos églises, sinon les ouvrages des hommes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais elles sont ornées par les peintres & les histoires de Jesus-Christ & des Saints. Les Chrétiens y employent leurs biens: les peres & les meres tenant entre leurs bras leurs petits enfans nouveaux baptisez, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens, ou aux gentils convertis: Ainsi ils les édifient, & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Vous en avez détourné le simple peuple pour le jetter dans l'oisiveté, les chansons, les fables, le son des lyres, des flutes, & de

to. 7. conc. p. 23.

p. 26.

AN. 731. semblables badineries, au lieu des actions de graces & des loüanges de Dieu.

p. 16. D. Ensuite il lui marque ainsi la difference de l'empire & du sacerdoce. Comme il n'est pas permis à l'évêque de regarder dans le palais & de donner les dignitez temporelles : ainsi l'empereur ne doit pas regarder dans les églises, pour faire les élections du clergé, consacrer ou administrer les Sacremens, ou

1. Cor. VII. 20. même y participer sans le prêtre. Chacun de nous doit demeurer dans sa vocation. Voyez-vous, Seigneur, la difference des évêques & des princes ? Si quelqu'un vous a offensé, vous confisquez sa maison, vous le dépoüillez ou le bannissez, ou lui ôtez même la vie. Les évêques n'en usent pas ainsi, mais si quelqu'un a peché, & s'en confesse, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au cou l'évangile & la croix, ils l'emprisonnent dans le tresor de l'église, la diaconie ou la salle des cathecumenes, ils lui imposent des jeûnes, des veilles, des prieres, & aprés l'avoir bien corrigé ils lui donnent le sacré corps & le precieux sang de nôtre Seigneur, & l'envoyent pur & sans tache devant Dieu. Un pape qui parloit ainsi étoit bien éloigné de pretendre ôter à l'empereur sa puissance temporelle non plus que son predecesseur.

m. p. 17. R. Il continuë : Vous nous persecutez & nous tyrannisez par la main de vos soldats & par les armes de la chair. Pour nous nous sommes nuds & sans armes, nous n'avons point d'armées terrestres, mais nous invoquons Jesus-Christ chef de toutes les creatures, superieur à toutes les armées des vertus

celestes, afin qu'il vous livre à satan pour sauver vôtre ame suivant la parole de l'apôtre. Et ensuite: Vous demandez pourquoi dans les six conciles il n'est point parlé des images; je réponds, qu'on n'y a point parlé non plus s'il faut manger du pain & boire de l'eau, nous avons reçu les images par une ancienne tradition, les évêques eux-mêmes en portoient aux conciles, & aucun de ceux qui aimoient Dieu ne voyageoit sans images. An. 751.

Le pape Gregoire III. envoya cette lettre & la precedente par le prêtre George, qui eut assez de foiblesse pour n'oser la rendre à l'empereur. Il la raporta à Rome & confessa sa faute au pape, qui lui ayant fait de grands reproches vouloit le déposer dans un concile; à la priere des évêques il se contenta de le mettre en penitence, & le renvoya avec les mêmes lettres. L'empereur fit retenir en Sicile les lettres sans permettre que le prêtre George les apportât à C. P. & le tint lui-même en exil pendant prés d'un an. *Anast. in Gr. III.*

X. S. Boniface archevêque.

En Allemagne, saint Boniface ayant appris l'ordination du pape Gregoire III. lui envoya des deputez avec des lettres pour l'assurer de son obéissance, lui rendre compte de sa mission, & lui demander la resolution de plusieurs difficultez. Le pape lui accorda non seulement la communion & l'amitié du saint Siege qu'il demandoit, mais encore le pallium & le titre d'archevêque. Il lui envoya des reliques & d'autres presens avec une lettre où aprés avoir déclaré la nouvelle dignité qu'il lui donne, il ajoûte: Et parce que vous nous assurez *Vita Vilib. c. 8. per Othl. lib. 1. c. 26. to. 6. conc. p. 1468. epist. 2.*

AN. 732. que par la grace de Dieu il s'eſt converti une ſi grande quantité de peuple, que vous ne pouvez ſuffire à leur inſtruction : nous ordonnons que ſuivant les canons & de l'autorité du ſaint Siege, vous établiſſiez des évêques dans les lieux où le nombre des fidelles ſera multiplié, prenant garde toutefois à ne pas avilir l'épiſcopat, & à ne point faire de conſecration d'évêque, ſans y en appeller deux ou

c. 2. trois. Quant au prêtre qui vint nous trouver l'année paſſée, & qui pretend avoir été abſous de ſes crimes, ſçachez qu'il ne nous a fait aucune confeſſion, & n'a reçu aucune abſolution de nous. Il nous demanda ſeulement des lettres de recommandation

c. 3. pour nôtre fils Charles. Ceux qui ont été baptiſez par les payens, doivent être baptiſez encore au nom de la ſainte Trinité. De même ceux qui ont été

c. 4. baptiſez par un prêtre qui ſacrifie à Jupiter & mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptiſez. Il faut croire que le baptême adminiſtré par ces payens n'étoit pas ſelon la forme de l'égliſe, car nous n'avons pas les queſtions de ſaint Boniface pour ſçavoir les circonſtances des cas propoſez.

c. 6. Le pape continuë : On peut offrir pour les morts veritablement chrétiens, mais non pas pour les

c. 5. impies. On doit obſerver les degrez de parenté pour les mariages juſques à la ſeptiéme generation. Et ſi vous le pouvez détournez les hommes de ſe remarier plus de deux fois. C'eſt à dire que l'égliſe n'approuvoit pas les quatriémes nôces ſans les condam-

c. 6. ner abſolument. Les parricides ne recevront la

communion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abstiendront de chair & de vin, & jeûneront le lundi, le mardi & le vendredi. Ceux qui vendent leurs esclaves aux infidelles pour les immoler feront la même penitence que les homicides. Défendez autant que vous pourrez à vos nouveaux chrétiens de manger de la chair de cheval, & leur imposez penitence. Cette lettre ne peut être écrite avant l'an 732.

AN. 732.

c. 7.

c. 8.

c. 24.

c. 24.

Saint Boniface l'ayant reçuë fut encouragé dans sa mission & bâtit deux églises, une à Frislar en l'honneur de saint Pierre & de saint Paul, une autre à Hamanabourg en l'honneur de saint Michel; il joignit à chacune un monastere nombreux. Le monastere de Frislar étoit dans la Hesse sur l'Eder à l'endroit de la ville qui en porte encore le nom; son premier abbé fut saint Vigbert, moine Anglois du païs d'Oüessex, qui passa en Germanie étant déja prêtre, pour travailler avec saint Boniface. Il étoit fort exact dans l'observance de la regle, & s'il étoit appellé pour oüir la confession de quelqu'un, il ne parloit à personne en chemin, ou ne parloit que de choses spirituelles. Il mourut en 747. & l'église honore sa memoire le 13. d'Aoust.

Vita. tom. 4. Acta SS. Ben. p. 674.

epist 52. inter Bonif. c. 8.

Martyr. R. 13. Aug.

Saint Boniface entretenoit un commerce continuel de lettres avec l'église d'Angleterre, dont il tiroit de grands secours, & dont nous voyons l'état à la fin de l'histoire de Bede l'an 731. Brictuald archevêque de Cantorberi mourut cette même année le neuviéme de Janvier, aprés avoir tenu le siege trente-sept ans, six mois & quatorze jours.

X I.
Eglise d'Angleterre.

Be. V. hist. c. ult. to. 3. act. SS. Ben. p.

Son successeur fut Tatoüin de la province des Merciens, auparavant prêtre dans le monastere de Briudun. Il fut sacré à Cantorberi par Daniel de Vincestre, Adulfe de Rochestre & deux autres évêques, le dimanche dixiéme de Juin la même année 731. Tatoüin étoit un homme considerable par sa pieté & par sa prudence, & bien instruit des saintes lettres. Il reçut le pallium du pape Gregoire III. & aprés avoir gouverné trois ans l'église de Cantorberi il mourut le 30. de Septembre 734. Son successeur fut Northelme moine & prêtre de Londres.

Gervas.

Adulfe évêque de Rochester avoit succedé en ce siege à Thomas mort en l'an 726. Celui-ci étoit tres-savant disciple de l'archevêque Theodore & de l'abbé Adrien. Il sçavoit le grec & le latin comme sa langue naturelle, & étoit instruit des sciences ecclesiastiques & profanes. En Northumbre Vilfrid II. étoit évêque d'Yorc ayant succedé à Jean successeur de saint Vilfrid. Jean étoit disciple de saint Theodore de Cantorberi, il fut moine à Strenechal, & succeda dans l'évêché d'Hagustald à Eata qui y avoit été mis aprés l'expulsion de saint Vilfrid. Jean succeda aussi en 704. à Bosa mis à la place de saint Vilfrid dans l'évêché d'Yorc, mais il le rendit à ce saint quand il fut rétabli. Saint Vilfrid étant mort en 709. Jean lui succeda & reprit le gouvernement de l'église d'Yorc : mais huit ans aprés se sentant cassé de vieillesse il ordonna à sa place Vilfrid prêtre de son clergé, & se retira au monastere de Beverlei qu'il avoit fondé. Il y mourut

Acta. SS. Ben. to. 3. p. 433.

Sup. liv. XL. n. 3.

quatre ans aprés l'an 721. le 7. de May jour auquel l'église celebre sa memoire. Bede raconte de lui plusieurs miracles considerables, & témoigne que la vie monastique faisoit grand progrés dans le païs de Northumbre à la faveur de la paix dans le tems où il finit son histoire: c'est-à-dire l'an 731. On n'eut pas soin de la continuer aprés lui, & pendant plusieurs siecles nous ne connoissons plus si distinctement l'église d'Angleterre.

Martyr. R. 7. May. lib. 5. hist. c. 2. 3. 4. 5. 6.

Vilfrid le jeune avoit été moine dans l'abbaye de Streneshal, & depuis vidame & abbé dans l'église d'Yorc : aussi croit-on que cette église étoit servie par des moines comme la plûpart des cathedrales d'Angleterre. Il orna son église de vases precieux & s'appliqua à l'instruction de son peuple & au soulagement des pauvres. Aprés avoir gouverné l'église d'Yorc pendant quinze ans depuis 717. jusqu'en 732. il fit ordonner Egbert à sa place, & se retira pour passer le reste de sa vie dans le repos & la priere. Egbert étoit frere du roi Edbert qui regnoit alors en Northumbre. Dés son enfance il avoit été mis dans un monastere & gouverna l'église d'Yorc pendant trente-quatre ans. Au commencement de son pontificat, c'est-à-dire l'an 735. il reçut du pape Gregoire III. le pallium & la dignité archiepiscopale, ainsi il fut le second archevêque d'Yorc comptant saint Paulin pour le premier.

Poëta anon. to. 4. Acta SS. p. 560.

p. 561.

il faut aller a la fin du volume il y a une addition

XII. Bede le venerable.

La même année 735. mourut le venerable Bede si fameux par ses écrits. Il nâquit l'an 693. en Northumbre aux confins de l'Ecosse dans le territoire

Acta SS. Ben. to. 4. p. 534. 539.

du double monastere de Viremouth & de Jarou. A l'âge de sept ans ses parens le mirent dans ce monastere pour y être élevé, & il demeura premierement à Viremouth sous saint Benoist Biscop, qui l'avoit fondé, puis sous saint Ceolfrid à Jarou où il passa le reste de ses jours. Toute sa vie fut employée à s'instruire dans les sciences & mediter l'écriture sainte sans se dispenser des exercices reguliers, c'est-à-dire de la psalmodie & du travail des mains, qui étoit en vigueur dans ce monastere. Sans en sortir il apprit le latin, le grec, la versification latine, l'astronomie, l'arithmetique, en un mot toutes les sciences. Il eut pour maître dans l'écriture sainte entre autres le moine Trumbert disciple de saint Ceadda évêque de Lichfeld; il apprit le chant de Jean archidiacre de Rome amené en Angleterre par saint Benoist Biscop. Bede eut aussi pour maîtres des disciples de saint Theodore de Cantorberi & de l'abbé Adrien.

Sup.

Sup. Be. IV. hist. c. 3.

Sup.

A l'âge de dix-neuf ans il fut ordonné diacre, quoique selon les canons il en fallût vingt-cinq; mais quelquefois le merite en faisoit dispenser. A trente ans il fut ordonné prêtre l'an 702. & il reçut l'un & l'autre ordre par les mains de Jean alors évêque d'Hagustald & depuis d'Yorc, & par le commandement de S. Ceolfrid son abbé, car le monastere de Jarou étoit dans le diocese d'Hagustald. Depuis que Bede fut prêtre il s'appliqua à écrire principalement sur l'écriture sainte. Il composa premierement sa petite explication sur l'épître de saint Jean, puis l'explication sur l'apocalypse dediée à Hubert

Acta. p. 555.

ſurnommé Euſebe, depuis ſon abbé. Enſuite il commenta les actes des apôtres par l'ordre d'Acca, qui fut évêque d'Haguſtald depuis l'an 709. Il expliqua enſuite l'évangile de ſaint Luc, puis les trente queſtions ſur les livres des Rois à la priere de Northeme, alors prêtre de Londres, & depuis archevêque de Cantorberi. Enſuite il donna le commentaire ſur Samuel, dont il commença le troiſiéme livre aprés la mort de l'abbé ſaint Ceolfrid, c'eſt-à-dire en 716. Il donna l'explication ſur ſaint Marc long-tems aprés celle de ſaint Luc; il en fit une ſur ſaint Paul, & ſur les épîtres canoniques recueillie avec un grand travail des écrits de ſaint Auguſtin. Il acheva le livre des ſix âges du monde la neuviéme année de l'empereur Leon Iſaurien, c'eſt-à-dire l'an 724. voyez l'addition

L'hiſtoire eccleſiaſtique des Anglois fut un de ſes derniers ouvrages. Il y fut principalement excité & aidé par l'abbé Albin diſciple de ſaint Theodore & d'Adrien, qui étant trés-inſtruit de tout ce qui regardoit l'égliſe de Cantorberi & les païs voiſins, en envoya de bons memoires à Bede par Northelme prêtre de Londres qui lui raporta encore pluſieurs choſes de vive voix. Northelme alla enſuite à Rome, & avec la permiſſion du pape Gregoire III. chercha dans les archives de l'égliſe, & en tira pluſieurs lettres de ſaint Gregoire & des autres papes, qu'il apporta à Bede pour les inſerer dans ſon hiſtoire. Daniel évêque de Vinceſtre lui fournit quelques memoires touchant l'hiſtoire eccleſiaſtique des provinces d'Oüeſſex & de Suſſex & de l'iſle de Oüict.

Epiſt. ad reg. Ceol.

Il apprit des moines de Lestinguen la conversion de Merce & d'Essex par le ministere des évêques Ceddi & Ceadda. L'abbé Eli l'instruisit de l'histoire d'Estangle. Pour celle de Northumbre son païs, il en sçavoit beaucoup par lui-même, & apprit le reste des moines de Lindisfarne & de plusieurs autres personnes. C'est Bede qui rend ainsi compte de ses auteurs au roi Ceolulfe à qui il dédie son histoire. Elle est divisée en cinq livres, dont le premier commence à l'entrée de Jules Cesar dans la grande Bretagne, & finit à la mort de saint Gregoire : les quatre livres suivans contiennent tout ce qui étoit arrivé depuis, principalement touchant la religion ; & j'en ai rapporté ce qui m'a semblé de plus remarquable.

Bede joignit à son histoire un épitome ou abregé contenant des dates des principaux faits, & finissant de même à l'an 731. car ce qui est au delà a été ajouté depuis. Il le finit par un sommaire de sa vie, & un catalogue des ouvrages qu'il avoit publiez jusques à cette année, la cinquante-neuviéme de son âge. Ce sont des explications sur la plûpart des livres de l'écriture, tirées des ouvrages des peres, principalement de saint Augustin : des traitez du bissexte & de l'équinoxe, par rapport au compute ou calcul de la Pâque, qu'il avoit étudié avec soin, à cause de l'erreur des Bretons & des Irlandois. Un martyrologe, plusieurs vies des Saints, son histoire, & quelques autres ouvrages moins importans que nous avons pour la plûpart, mais on lui en attribuë plusieurs qui ne sont pas de lui,

Il passa sa vie dans une grande innocence & une application continuelle à servir l'église, soit en étudiant, soit en instruisant par écrit & de vive voix : & mourut dans son monastere de Jarou l'an 735. âgé de soixante & trois ans. Un de ses disciples Cuthbert depuis abbé de Jarou nous a laissé les circonstances de sa mort en cette maniere.

Environ quinze jours avant Pâque il fut attaqué d'une grande difficulté de respirer, quoique sans douleur. Il passa en joye & en actions de graces tout le tems qui restoit jusques à l'Ascension, qui fut le vingt-sixiéme de Mai, donnant tous les jours des leçons à ses disciples, & employant à chanter des pseaumes le reste du tems, même la plus grande partie de la nuit. Il disoit souvent des passages de l'écriture convenables à l'état où il se trouvoit, & il en avoit traduit quelques endroits en vers anglois. En ces derniers jours de sa vie il travailloit à deux ouvrages, une traduction de l'évangile de saint Jean en Anglois & des extraits du livre des notes de saint Isidore de Seville ; il en dicta encore le jour de l'Ascension ; & à l'heure de none il dit à Cuthbert : J'ai quelque chose de prix dans ma cassette, du poivre, des mouchoirs, des parfums ; cours vîte, & amene moi les prêtres de nôtre monastere, afin que je leur fasse de petits presens de ce que Dieu m'a donné. Il parla à chacun d'eux, les priant de celebrer des messes & de faire des prieres pour lui, puis il mourut étendu sur le pavé de sa cellule en chantant *Gloria Patri*, plein de confiance & de joye. L'église honore la memoire de Bede le

Ad. p. 537.

Martyr. R. 27. May. vingt-ſeptiéme de Mai, & les anciens n'ont point fait difficulté de lui donner le nom de ſaint. Depuis on lui a attribué particulierement le titre de venerable, dont on ne voit pas d'autre raiſon ſinon que l'on qualifioit ainſi les plus ſaints moines.

V. Mabill. to. 3. acta. p. 554. n. 25.

Ses ouvrages furent fort eſtimez dés ſon tems; & peu aprés ſa mort ſaint Boniface les demanda à Egbert archevêque d'Yorc, à Hubert & enſuite à Cuthbert abbé de Jarou, comme lui devant être fort utiles dans ſa miſſion.

Bonif. epiſt. 8. 85. q. 150.

Acta SS Ben to. 4. p. 174.

Ceolulfe roi de Northumbre à qui Bede avoit dedié ſon hiſtoire profita tellement de cet ouvrage, que l'an 737. il quitta ſon royaume qu'il gouvernoit depuis neuf ans, & embraſſa la vie monaſtique à Lindisfarne ſous la conduite de ſaint Cuthbert. Il porta dans ce monaſtere ſes treſors, & lui donna pluſieurs terres, mais il en affoiblit un peu l'obſervance, car de ſon tems on permit l'uſage du vin & de la biere, au lieu qu'auparavant on n'y buvoit que de l'eau ou du lait. Il vécut vingt-deux ans dans le monaſtere, & mourut comme l'on croit l'an 760. le quinziéme de Janvier, & eſt honoré comme ſaint.

XIII. Sarraſins en France.

L'égliſe de France étoit alors affligée par les incurſions des Arabes Muſulmans, car ayant ſoumis l'Eſpagne, ils ſe rendirent maîtres auſſi de ce que les Goths poſſedoient au deçà des Pyrennées. Dés l'an 719. Ere 757. ils prirent Narbonne, & y mirent garniſon, conduits par Zama qui les commandoit pour le Calife Yezid. L'an 721. neuf ans aprés leur entrée en Eſpagne, Zama aſſiegea Toulouſe, mais

Iſid. Hiſpalens. p. 25.

elle fut secouruë par Eude duc d'Aquitaine, Zama tué & les Musulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725. avec plus de succés, sous la conduite d'Abderrame & firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repoussez par les François sous la conduite d'Eude, & en un seul jour il y en eut trois cens soixante quinze mille de tuez, comme portoit sa lettre au pape Gregoire II. Elle ajoûtoit qu'il n'étoit mort dans ce combat que quinze cens François, qu'Eude avoit distribué à son armée trois éponges, que le pape lui avoit envoyées l'année precedente de celles qui servoient à sa table, qu'elles avoient été partagées en petits morceaux sur le point de la bataille, & qu'aucun de ceux qui en avoient reçû n'avoit été blessé. Aprés cette victoire Albi, Rodés & Castres furent reprises sur les Sarrasins. Car c'est ainsi que nos auteurs apellent d'ordinaire les Musulmans. Quelques-uns toutefois en ce tems-là les nommoient Vandales parce qu'ils en avoient pris la place; & de là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Espagne Andalous: nom qui est resté à une des dernieres provinces qu'ils ont occupée.

Roderic hist. Arab. c. 11. Annal. Nazar. & Patan Coint. An. 725. n. 8.

Anast. in Gr. II. V. Coint. an. 725. n. 16. &c.

Les Sarrasins firent un dernier effort sur la France en 732. sous la conduite du même Abderame, qui l'année precedente avoit passé le Rône & pris Arles. D'un côté ils s'avancerent le long du Rône & de la Saone jusques à la riviere d'Yone & prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlerent les monasteres de Grigni, ruinerent celui de l'Isle-barbe & grand nombre d'églises: prirent Lyon, Ma-

Roderic Arab. c. 13.

Coint. an. 732. an. 21. 22. &c.

Ado. chr. an.

Sup. liv. XIX. n. 39.

Vita S. Ebb. Tom. 3. Act. B. Chr. S. Pet. vivi. spicil. n. 2. p. 707.

con, Châlon, Besançon, Beaune, Dijon & Auxerre. Enfin ils assiegerent Sens, mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa & les mit en fuite. Ainsi leurs progrés furent arrêtez de ce côté-là. Saint Ebbon avoit été moine, puis abbé de saint Pierre le Vif. Il succeda à Geric dans le siege de Sens; & aprés cette victoire sur les Sarrasins, il se retira, & finit ses jours en solitude.

Ann. ap. Coint. an. 731. n. 2.

A gauche Abderame en personne attaqua l'Aquitaine, se fiant à la division qui étoit entre les Francs. Car Charles Martel y étoit venu l'an 731. pour faire la guerre à Eudes, qui avoit peine à souffrir son autorité. Abderame entra donc l'année suivante dans cette province desolée, & d'abord ayant passé la Garonne, il ruina la ville de Bearn, aujourd'hui Lescar, Oleron & Auch. Il prit Aire, Dax & Lapurde, que l'on croit être Bayonne. Il ravagea le païs de Comminge & de Bigorre. Abderame avoit sans doute grand interêt d'être maître de ce païs, & des passages des Pyrennées, pour empêcher les François d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenoient indépendans dans les montagnes d'Asturie. Aprés la Gascogne les Sarrasins prennent Bordeaux, dont ils brûlent les églises. Ils passent la Garonne & la Dordogne, & défont en bataille Eude, qui vouloit s'opposer à eux. Rien ne leur resiste: ils prennent Agen, Perigueux, Saintes & enfin Poitiers: où ils brûlent l'église de saint Hilaire, & menaçoient de traiter de même saint Martin de Tours.

Roder. Arab. c. 12. Coint. an. 732. n. 48. v. Valef. notit. Gall.

Contin. 2. Fred. c. 108.

Alors Charles Martel oubliant sa querelle particuliere pour l'interêt public, vint au secours d'Eude, & leurs troupes étant jointes, ils se trouverent en presence des Sarrasins. Sept jours se passerent en escarmouches; enfin ils en vinrent en une bataille generale, où les François plus grands & plus forts que les Arabes, les firent plier en un moment. Abderame fut tué lui-même, & la nuit termina le combat. Le lendemain les François voyant les camps des ennemis sur pied, & leurs tentes toutes dressées, les envoyerent reconnoître, croyant qu'ils vouloient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus personne. Toutefois craignant quelque embuscade, ils ne les poursuivirent point, & se contenterent de piller leur camp. Cette fameuse bataille se donna prés de Poitiers un samedi au mois d'Octobre [illegible] Quelques-uns, même des anciens, l'ont mal confonduë avec celle où Eude remporta seule une si grande victoire sur les Sarrasins en 725.

AN. 732.

Isid. Pac. p. 18. Roder. Arab. c. 14.

Paul. diac. VI. c. 46. Ann. Fuld. an. 725.

XIV. Martyrs par les Sarrasins.

Contin. 2. Fredeg. c. 109. Coint. an. 732.

La victoire de Charles arrêta les progrés des Sarrasins, & peu aprés il reprit sur eux tout ce qu'ils avoient pris dans les Gaules. Mais les églises se sentirent long-tems de leurs ravages. On ignore la suite des évêques de la plûpart des villes qu'ils avoient occupées; & dans les catalogues qui en restent, on trouve des vuides considerables, depuis la fin du septiéme siecle jusques au neuviéme. On compte plusieurs martyrs en ces diverses incursions des Sarrasins. Saint Theofred étoit abbé de Carmeri, ou Monastier en Velay dans le diocese du Puy, lorsqu'ils inonderent ces provinces. Il avertit

Acta SS. Ben. to. 3. p. 482.

ſes moines que les ennemis viendroient dans deux jours les attaquer ; & leur ordonna de ſe retirer dans la forêt prochaine, avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Pour lui il crut ne devoir pas abandonner l'égliſe qui lui avoit été confiée. Etant demeuré ſeul, il ſe proſterna devant la porte de l'égliſe dediée à ſaint Pierre, & y demeura en priere. Les barbares irritez de ce que les moines leur étoient échapez avec ce qu'ils avoient de plus precieux, voulurent obliger l'abbé à les découvrir ; & comme il le refuſa, ils le chargerent de coups, & le laiſſerent demi-mort. Le lendemain qui étoit leur grande fête, ils ſe preparoient à faire un ſacrifice, le ſaint abbé ramaſſa ſes forces, & s'approcha d'eux pour leur faire des reproches de leur impieté. Ils en furent d'autant plus ſurpris, qu'ils le croyoient mort ; & celui qui preſidoit au ſacrifice lui jetta à la tête une groſſe pierre, dont il le bleſſa mortellement. Aprés que les Sarraſins ſe furent retirez, les moines le trouverent étendu par terre, & le porterent dans ſa cellulle, où il vécut encore ſix ou ſept jours. Il eſt honoré comme martyr le dix-neuviéme d'Octobre, & connu du peuple ſous le nom de ſaint Chafre. On rapporte ſa mort à l'an 728. & à une des premieres irruptions des Sarraſins.

Martyr. Ben.

Mais on rapporte à celle de l'an 731. le martyre de ſaint Porcaire abbé de Lerins. C'étoit le ſecond du nom, car le premier dont ſaint Ceſaire d'Arles fut diſciple, vivoit deux cens ans auparavant. Celui-ci gouvernoit au moins cinq cens moines, quand les Sarraſins aprés avoir pris Arles, & défait les François,

Act. SS. Ben. to. 3. p. 525. Sur. 12. Aug. Sup. l. XXXI. n. 2.

ſe répandirent dans la province voiſine. Saint Porcaire ayant eu revelation de la ruine de ſon monaſtere, exhorta ſes diſciples à ſouffrir conſtamment les tourmens. Il cacha les reliques de ſon égliſe, fit embarquer ſeize enfans & trente-ſix jeunes moines, & les envoya en Italie. Voyant deux de ſes moines Colómb & Eleuthere plus épouvantez que les autres, il les fit cacher dans une grotte ſur le bord de la mer. Les autres demeurerent auprés de lui, & ſe preparerent à la mort par la priere & la ſainte communion. *Chronol. Lirien.*

Les Sarraſins trouvant l'iſle ſans défenſe y entrerent aiſément. Ils firent priſonniers les cinq cens moines, ſeparerent les vieillards, & les tourmenterent les premiers pour intimider les autres, à qui ils faiſoient de grandes promeſſes, s'ils vouloient embraſſer leur religion. Mais les trouvant fermes, ils les firent tous mourir en diverſes manieres; & en garderent ſeulement quatre jeunes forts & bien faits, qu'ils enfermerent dans le vaiſſeau de leur capitaine. Colomb condamnant ſa timidité ſortit de la grotte, & fut auſſi-tôt tué avec les autres. Les Sarraſins ayant abatu les égliſes, & raſé tous les bâtimens s'embarquerent, & arriverent à Agay en Provence où les quatre moines ayant trouvé moyen de deſcendre du vaiſſeau, ſe ſauverent par les bois, & arriverent à Arluc pendant la nuit. Y ayant trouvé une barque, ils repaſſerent à Lerins; & le matin ils trouverent les corps de leurs freres maſſacrez, & déchirez de coups. Aux cris que leur fit jetter ce triſte ſpectacle, Eleuthere ſortit de ſa caverne; & apres avoir

AN. 732. mêlé ses larmes avec les leurs, ils enterrerent les morts. Ensuite ils allérent en Italie chercher ceux que saint Porcaire y avoit envoyez; & étant revenus à Lerins, ils reparerent le monastere dont Eleuthere prit la conduite. L'église fait memoire de ces martyrs, c'est-à-dire de saint Porcaire & des cinq cens moines, le jour de leur mort douziéme d'Août. Quelques-uns la raportent à une autre incursion des Sarrasins arrivée en 739.

Martyr. R. 12. Aug. Coint. an. 739. n. 14.

Dans le territoire de Vienne plusieurs des moines & des autres habitans furent tuez par les Sarrasins, plusieurs mis en fuite, les églises brûlées, tout ravagé, suivant la prediction de l'abbé saint Clair, mort vers l'an 660. soixante & dix ans auparavant. A Luxeu l'abbé Mellin ou Milet fut tué avec ses moines; le monastere demeura quinze ans sans abbé, & la psalmodie perpetuelle y cessa. Le monastere de Bése fut aussi ruiné par les Sarrasins dans l'incursion de l'an 731. A saint Seine prés de Dijon, ils tuerent deux moines Altigien & Hilarin honorez comme martyrs dans ce monastere le vingt-troisiéme d'Août. Il est remarquable que tous ces martyrs se rencontrent dans le même mois & sur la même route; ce qui fait croire qu'ils sont de la même année & de la même incursion.

to. 2. act. SS. Ben. p. 485.

Haeften. Catalog. abb. Lux.

Chr. Besu. to. 1. spic. p. 527.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 527.

XV.
Autres Saints de France.

Vita. S. Pard. to. 3. p. 578.

Les Sarrasins ayant été défaits par Charles Martel au mois d'Octobre 732. firent encore de grands ravages à leur retour: tuant tous les Chrétiens qu'ils rencontroient, & brûlant les monasteres & les lieux saints. Saint Pardulfe ou Pardoux étoit alors abbé de Gueret capitale de la Marche. Le bruit courant

qu'ils viendroient aussi à son monastere, il dit à ses moines : Mes enfans, s'ils viennent à la porte de cette maison, donnez-leur à boire & à manger, car ils sont fatiguez du chemin. Les moines preparerent un chariot couvert, & le lui amenerent, pour le conduire en sureté dans les lieux deserts : mais le saint homme declara que de sa vie il ne sortiroit point du monastere. Tous les moines s'enfuirent, & il demeura seul avec un courage intrepide. Seulement un serviteur nommé Eufrasius se cacha pour voir ce qui arriveroit. Comme il apperçut les ennemis de loin, il courut dire au saint abbé : Mon pere, ne cessez point de prier, ils sont prés de la porte.

Saint Pardoux se prosterna, & dit : Seigneur dissipez cette nation qui aime la guerre, & ne permettez pas qu'elle entre aujourd'hui dans la porte de ce monastere. Ils s'arrêterent tout d'un coup ; & aprés avoir long-tems parlé ensemble en leur langue, ils continuerent leur chemin. Saint Pardoux étoit celebre par l'austerité de sa vie & ses miracles : il fut le premier abbé de ce monastere de Gueret ; & mourut cinq ans aprés en 737. le dimanche sixiéme d'Octobre. Ses reliques sont au prieuré d'Arnac prés de Pompadour.

Ce fut comme l'on croit cette même année 732. & au retour de cette victoire sur les Sarrasins, que Charles Martel exila saint Eucher évêque d'Orleans. Ce Saint étoit natif de la ville même, mais il avoit été moine à Jumiege, & en fut tiré malgré lui pour succeder à Savaric son oncle. Il y avoit seize ans qu'il gouvernoit ce diocese avec grand succés, s'attirant

Vita. to. 3. Act. SS. Ben. p. 596. Boll. 20. Febr. to. 3. p. 208.

l'affection de tout le monde, quand quelques envieux le rendirent suspect à Charles, lui & toute sa famille. On croit que le sujet fut le zele avec lequel saint Eucher s'opposoit aux usurpations des biens de l'église que Charles donnoit souvent à des laïques, pour fournir à la dépense des diverses guerres qu'il eut à soutenir, particulierement contre les Sarrasins. Quoi qu'il en soit, Charles passant à Orleans pour retourner à Paris, ordonna à l'évêque Eucher de le suivre; & l'envoya ensuite à Cologne avec tous ses parens. Le saint évêque rendit graces à Dieu de tout; & se fit tellement aimer des évêques, du clergé & du peuple, qu'il disposoit comme il vouloit de leurs biens. Charles en étant averti craignit qu'il ne formât un parti contre lui: c'est pourquoi il l'envoya secrettement dans le païs nommé alors Hasbanie, à present Haspengau, avec ordre au duc Robert de le garder. Mais Eucher ayant aussi gagné les bonnes graces de ce duc: il faisoit de ses biens tout ce qu'il vouloit, soit pour les pauvres, soit pour les moines. Il obtint de lui la permission de se retirer dans le monastere de Sarcing fondé par saint Trudon ou saint Tron mort environ trente-cinq ans auparavant. Saint Eucher y finit ses jours la sixiéme année de son exil, c'est-à-dire l'an 738. le vingtiéme de Fevrier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 20. Febr.

XVI. Concile de Rome pour les images. *Anast. in Greg. III. Sup. n. 8. 9.*

Le mépris que l'empereur avoit fait des lettres du pape Gregoire III. & la maniere dont il avoit traité le prêtre George son legat, l'obligerent à assembler un concile à Rome l'an 732. comme l'on croit,

dans l'église de saint Pierre. Il s'y trouva quatre-vingts-treize évêques, dont les principaux étoient, outre le pape, Antoine archevêque de Grade, & Jean évêque de Ravenne. Les prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome y assistoient, avec les nobles, les consuls & le reste du peuple. En ce concile il fut ordonné que quiconque mépriseroit l'usage de l'église, touchant la veneration des saintes images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit, ou en parleroit avec mépris, seroit privé du corps & du sang de Jesus-Christ, & separé de la communion de l'église. Ce decret fut souscrit solemnellement par tous ceux qui assistoient au concile; & on y joignit les autoritez des papes precedens. Ensuite le pape envoya par Constantin défenseur des lettres à l'empereur Leon, qui furent retenuës comme les precedentes, & le porteur Constantin mis en une étroite prison, où il demeura prés d'un an. Puis on lui ôta les lettres de force, & aprés l'avoir menacé & maltraité, on le renvoya. Toute l'Italie en corps envoya une requête à l'empereur pour le rétablissement des images : mais elle fut aussi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le patrice Sergius gouverneur de Sicile; on les retint huit mois, & on les renvoya honteusement. Le pape ne laissa pas d'écrire encore sur ce sujet, tant à l'empereur qu'au patriarche Anastase; & envoya à C. P. par le défenseur Pierre, ces lettres qui furent aussi sans effet.

Au contraire l'empereur Leon irrité contre le pape & contre l'Italie révoltée, arma une grande flotte qu'il y envoya : mais elle fit naufrage dans la mer XVII. Persecution à cause des images.

Theoph. an. 16. p. 343.

Adriatique. Sa fureur en augmenta: il haussa du tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faisant tenir registre de tous les enfans mâles qui naissoient; & il confisqua dans les terres de son obéïssance les patrimoines de saint Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000 livres. En Orient il persecuta violemment ceux qui soutenoient l'honneur des saintes images: mais il ne les faisoit pas mourir, de peur qu'ils ne fussent honorez comme martyrs. Il se contentoit ordinairement de les bannir, aprés les avoir emprisonnez & tourmentez. Les Grecs n'ont pas laissé de conserver la memoire de ceux qui souffrirent dans cette persecution des Iconoclastes; & on les trouve la plûpart dans le menologe de l'empereur Basile. Mais il n'est pas toûjours aisé de discerner sous quel empereur ils ont souffert; & on a quelquefois confondu Leon Isaurien avec Leon Armenien, qui ne regna que dans le siecle suivant.

to. 6. Ital. sacr. to. Canis.

XVIII. S. Jean Damasc écrit pour les images.

Sinax. Basil. ap. Boll. 6. May. p. 109.

Il y avoit en Orient un grand défenseur des saintes images, mais il étoit hors de la puissance de l'empereur. C'étoit Jean né à Damas d'une famille illustre & chrétienne, & d'un pere vertueux qui le fit instruire dans toutes les sciences profanes, & dans les saintes lettres. Ensuite il renonça aux richesses de son pere, & se fit moine avec Cosme depuis évêque de Majume. Ils entrerent tous deux dans le monastere de saint Sabas prés de Jerusalem, & Jean y passa sa vie. Il fut surnommé Mansour & Chrysorroas: le premier nom signifie Racheté, le second Fleuve d'or; & c'est le nom grec d'un des

v. Gr.

fleuves qui passent à Damas. On l'attribua à Jean pour son éloquence : mais il est plus connu parmi nous sous le nom de Damascene. Theoph. an. 2. Copr. p. 350.

Quand il eut appris l'ordre que l'empereur Leon avoit donné en 730. contre les saintes images, il écrivit pour leur défense un premier discours, qui commence par ces paroles convenables à l'humilité de la profession monastique : Je devois plûtôt connoissant mon indignité garder un perpetuel silence, & me contenter de confesser à Dieu mes pechez. Mais voyant l'église fondée sur la pierre, agitée d'une violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, parce que je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur. Au contraire, c'est ce qui m'excite : car l'autorité des princes est d'un grand poids pour seduire les sujets. Il y en a peu qui méprisent leurs commandemens injustes, & qui considerent que les rois de la terre sont soumis au Roi celeste, & doivent obéir aux loix. Il met pour fondement de son discours que l'église ne peut errer, & qu'il n'est pas permis de la soupçonner d'un abus aussi grossier que l'idolâtrie : puis entrant en matiere.

Je sçai, dit-il, que celui qui ne ment point a dit : Tu n'auras point de dieux étrangers, & tu ne te feras point de sculpture ni d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre. Aussi je n'adore qu'un seul Dieu, & je n'attribuë qu'à lui seul le culte de latrie. Je n'adore point la creature : mais le Createur qui s'est fait creature pour être semblable à moi. J'adore avec ce grand roi le corps qui est pour ainsi dire, sa pourpre. J'ose faire une image de Dieu invisible,

non en tant qu'il est invisible, mais en tant qu'il s'est rendu visible pour nous. Mais Dieu a dit par Moïse: Tu ne feras point d'images. Apprenez comment Moïse l'explique lui-même dans le Deuteronome: Le Seigneur nous a parlé du milieu du feu: vous n'avez vû aucune image, vous avez seulement ouy sa voix: de peur qu'en regardant le ciel, & voyant le soleil, la lune & les étoiles, vous ne vous laissiez seduire pour les adorer & les servir. Voyez-vous que son dessein n'est que de vous détourner d'adorer la creature au lieu du Createur, & d'attribuer à quelque autre qu'à lui le culte de latrie. Ce precepte étoit donc pour les Juifs enclins à l'idolâtrie: mais pour nous à qui il est donné de connoître parfaitement la nature divine, qui avons passé l'enfance; nous savons ce qu'il est possible, & ce qu'il est impossible de representer par des images. Comment pourroit-on faire une image de celui qui n'a ni figure, ni bornes? ou peindre par des couleurs celui qui n'a point de corps? Mais depuis qu'il s'est fait homme, vous pouvez faire l'image de sa forme humaine. Vous pouvez peindre sa naissance de la Vierge, son baptême dans le Jourdain, sa Transfiguration sur le Thabor, ses tourmens, sa croix, sa sepulture, sa Resurrection, son Ascension. Exprimez tout cela par les couleurs, aussi-bien que par les paroles. Ne craignez rien.

Deut. VI. 14.

Il explique ensuite les differentes significations du mot d'Image & du mot d'Adoration. Le Fils de Dieu est l'image vivante du Pere. Les idées de Dieu sont les images des choses qu'il veut faire.

Les

Les choses sensibles sont des images des choses insensibles ; ainsi l'écriture pour s'accommoder à nôtre foiblesse attribuë quelquefois à Dieu & aux Anges des figures corporelles. Ainsi pour representer la Trinité, nous employons la comparaison du soleil, de sa lumiere & de son rayon : de la source & du ruisseau. Nous appellons encore image le signe des choses futures : ainsi l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, & l'urne de la manne signifioient la sainte Vierge : le serpent d'airain signifioit Jesus-Christ en croix : la mer & la nuée signifioient le baptême. On nomme encore images, ce qui conserve la memoire des choses passées ; soit par les lettres, comme quand Dieu écrivit sa loi sur des tables, & ordonna d'écrire la vie des hommes qui lui étoient chers : soit par d'autres monumens sensibles, comme l'urne & la verge qu'il fit garder dans l'arche. Otez donc toutes sortes d'images, & déclarez-vous contre celui qui les a fait faire, ou recevez-les toutes chacune comme il lui convient.

L'adoration se prend en deux manieres. Il y a celle que nous rendons à Dieu seul adorable par sa nature, & qui s'appelle latrie : il y en a une autre que nous rendons à cause de Dieu, à ses amis & à ses serviteurs : comme quand Josué & David adorerent des anges, ou aux lieux & aux choses consacrées à Dieu, ou aux princes qu'il a établis. Comme quand Jacob adora Esaü son frere aîné, & quand Joseph fut adoré par ses freres. Il y a aussi une adoration, qui n'est qu'un honneur rendu reciproquement, comme entre Abraham & les enfans d'Emor. Otez-

Gen. XXXIII.
Gen. XLVI.

Gen. XXIII. donc toute adoration, ou recevez-les toutes dans les occasions convenables.

N'est-ce pas un seul Dieu & un seul legislateur ? Pourquoi donc ordonne-t-il des choses contraires ? Pourquoi fait-il couvrir le propitiatoire de cherubins faits de mains d'hommes ? L'arche, l'urne & le propitiatoire, ne sont-ce pas les ouvrages des hommes faits selon vous d'une matiere vile ? Le taberna-
Hebr. VIII. 5. cle tout entier n'est-il pas, comme dit l'apôtre, la copie & l'ombre des choses celestes ? La même loi qui défend les images, ordonne donc de faire des images : Et ensuite.

Le bois sacré de la croix est-il pas matiere ? Et le lieu du calvaire & la pierre du saint sepulcre, source de nôtre resurrection : & les lettres dont les évangiles sont écrits ; & la sainte table, & l'or & l'argent dont on fait les croix & les vases sacrez ; enfin le corps & le sang de Nôtre-Seigneur. Tout cela n'est-il pas materiel ? Otez donc le culte & la veneration de toutes ces choses, ou convenez que l'on peut honorer les images de Dieu incarné & de ses amis. On voit ici combien de choses sensibles les Iconoclastes respectoient encore.

Saint Jean Damascene ajoûte : Si c'est pour obéir à la loi que vous voulez ôter les images, vous pouvez aussi recevoir le sabat & la circoncision. Mais
Gal. V. 2. sçachez que si vous observez la loi, Jesus-Christ ne vous profitera de rien : Et ensuite : Ils disent, contentez-vous de faire l'image de Jesus-Christ, & de sa mere. Quelle absurdité ? Ne voyez-vous pas, que vous vous déclarez ouvertement ennemis des Saints ?

puisque vous ne desaprouvez pas leurs images, mais les honneurs qu'on leur rend. Et ensuite : Le temple de Salomon étoit orné tout à l'entour de cherubins, de palmes, de grenades, de bœufs, de lion. N'est-il pas plus décent d'orner les murailles de la maison de Dieu d'images des Saints, que d'animaux sans raison ? Nous ne voulons pas peindre Jesus-Christ, sans les Saints qui composent sa cour. Que l'empereur de la terre se dépoüille de la sienne avant que de dépoüiller son maître. Et ensuite : Autrefois on ne bâtissoit point de temples aux hommes, & on ne celebroit point la mort des justes par la joye, mais par les larmes : au contraire celui qui avoit touché un mort, fut-ce le corps de Moïse, étoit reputé immonde. Otez donc les fêtes instituées en l'honneur des Saints, contre les maximes de l'ancienne loi, ou recevez leurs images, que vous pretendez être contraires à la loi. Mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres & les peres. Car depuis l'incarnation du Verbe, nous sommes vraiement sanctifiez : délivrez par ses souffrances : immortels par sa resurrection. Depuis ce tems nous honorons la mort des Saints par la joie, & non par le deüil. Et ensuite : L'ombre ou la ceinture des apôtres guérissoit les maladies, & chassoit les demons : pourquoi leur image ne sera-t-elle pas honorée ? Ou n'adorez rien de materiel, ou ne soyez point novateur, & n'ébranlez pas les bornes éternelles plantées par vos peres, qui ont établi les usages de l'église, non seulement par leurs écrits, mais par la tradition. Ici saint Jean Damascene rapporte

3. Reg. VI. 29.

Num. XIX. 11.

S. Basil. de Sp. l. c. 27. Sup. liv. XVII. n. 13. 2. Thess. II. 14.

le fameux passage de saint Basile tiré de son livre du saint-Esprit, & celui de saint Paul : Demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez reçûës de nous, soit de vive voix, soit par lettres.

Sup. liv. XIX. n. 44.

Ensuite il répond à l'objection tirée de saint Epiphane, qui déchira un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damascene dit premierement que cet écrit n'est peut-être pas de saint Epiphane, ensuite qu'il a pû en user ainsi pour corriger quelques abus ; comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des Saints, pour abolir la mauvaise coutume des Egyptiens, qui gardoient leurs morts sur des lits. Car que saint Epiphane n'ait pas prétendu abolir les images, on le voit par son église, qui en est encore à present ornée. Enfin son autorité seule ne prévaudroit pas à celle de toute l'église.

Saint Jean Damascene raporte à la fin de ce discours plusieurs passages des peres en faveur du culte des images. Premierement de saint Denys qu'on appelle vulgairement l'Areopagite : puis de S. Basile, de S. Gregoire de Nysse ; qui dit avoir été touché jusques aux larmes, de la peinture du sacrifice d'Abraham : de saint Jean Chrysostome : de Leon évêque de Naples en Chipre, & sur ce dernier il ajoûte : Quel est le meilleur interprete de saint Epiphane, ce saint évêque qui a prêché dans la même isle de Chipre, ou ceux qui parlent selon leur sens particulier ? Et ensuite : Il y a eu plusieurs évêques, & plusieurs empereurs Chrétiens, distinguez par leur pieté, leur doctrine & leur sainte vie ; on a tenu plusieurs conciles, d'où vient que personne n'a con-

damné le culte des images? Nous ne souffrirons pas qu'il paroisse que nous ayons eu divers sentimens, & varié selon le tems : de peur que les infidelles ne regardent nôtre foi comme un jeu & une raillerie. Nous n'obéirons point à l'ordre de l'empereur, qui veut renverser la coûtume de nos peres. Les princes pieux ne prétendent pas abolir les usages de l'église. Ce n'est pas agir en pere, mais en voleur, que de commander avec violence, au lieu de persuader par raison : témoin le second concile d'Ephese, que l'on appelle encore le brigandage. Ce n'est pas aux princes qu'il appartient de décider sur ces matieres, mais aux conciles. Ce n'est pas aux princes, c'est aux apôtres & à leurs successeurs que Jesus-Christ a donné la puissance de lier & de délier : Quand ce seroit un ange, dit saint Paul, qui vous prêcheroit un autre évangile, que celui que vous avez reçu. N'ajoutons pas le reste, pour leur donner lieu par nôtre douceur de changer de sentiment. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persistent opiniâtrement dans leur erreur, alors nous prononcerons ce qui suit, c'est-à-dire, l'Anathême. Ces paroles font croire que ce discours fut publié incontinent aprés l'édit de l'empereur Leon contre les images, c'est-à-dire l'an 730. avant que l'on eût appris en Palestine l'exil du patriarche saint Germain, dont il n'est parlé que dans le discours suivant.

Sup. l. XXVIII. n. 38.

Gal. I. 8.

XIX. Second & troisiéme discours.

Au commencement du second discours, saint Jean Damascene se reconnoît obligé de parler, pour soutenir la verité, parce qu'il a reçu le talent de la parole : c'est-à-dire la commission de parler dans

l'église, ce qui semble marquer que dés lors il étoit prêtre. Il ajoûte que quelques enfans de l'église l'ont engagé à composer ce second discours, parce que plusieurs n'entendoient pas bien le premier. Il marque les divers artifices du demon pour séduire les hommes : l'athéisme, l'idolâtrie, les heresies. Maintenant, ajoûte-t-il, ce même imposteur qui a fait adorer autrefois jusques aux images des bêtes, non seulement aux Gentils, mais aux Israëlites, prend une autre forme pour troubler la paix de l'église, car il s'est élevé des gens qui disent que les merveilles que Jesus-Christ a operées pour nôtre salut, & les combats que les saints ont rendus contre le demon, ne doivent pas nous être proposez dans des images, pour les admirer, les honorer, les imiter ; il déclare encore qu'il ne veut pas prononcer anathême contre les auteurs de cette erreur, parce qu'il attend leur correction. Il employe les mêmes preuves que dans le premier discours, mais pour expliquer les paroles de la loi qui semblent condamner les images, il ajoûte : Il faut examiner l'intention pour connoître la verité d'un discours. Dans l'évangile il est parlé des tenebres, de Satan, de l'enfer : nous ne laissons pas de le recevoir avec le respect & l'adoration convenable : mais nous rejettons avec horreur les écrits des Manichéens & des autres heretiques, quoiqu'ils contiennent le nom de Dieu. Ainsi quand il s'agit des images il faut voir l'intention de celui qui en parle.

Il insiste ainsi sur la difference des deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Jesus-Christ,

dit ſaint Paul, a établi dans ſon égliſe des apôtres, des prophetes, des paſteurs & des docteurs; il ne dit pas des empereurs, ce ne ſont pas les rois qui vous ont parlé de la part de Dieu, mais les apôtres & les prophetes. 1. Cor. XII. 28.

Le gouvernement politique appartient aux empereurs, le gouvernement de l'égliſe aux paſteurs & aux docteurs. Cette violence, mes freres, eſt un brigandage. Saül déchira le manteau de Samuel & perdit ſon royaume. Jezabel perſecuta Elie, & fut mangée des chiens: Herode fit mourir ſaint Jean & mourut rongé des vers. Et maintenant on vient d'envoyer en exil le bienheureux Germain, & pluſieurs autres peres, dont nous ne ſçavons pas les noms, n'eſt-ce pas un brigandage? Et enſuite s'adreſſant à l'empereur: Nous vous obéiſſons, Seigneur, en ce qui regarde la vie civile, comme les tributs & les impoſitions, mais dans les matieres eccleſiaſtiques nous reconnoiſſons nos paſteurs. Les chrétiens d'Orient regardoient encore les empereurs de C. P. comme leurs princes legitimes, ils conſervoient les loix Romaines & la langue Greque, en laquelle écrivoit S. Jean Damaſcene. Il ajoute enſuite: Les Manichéens ont compoſé un évangile ſelon ſaint Thomas: faites-en un ſelon l'empereur Leon. Je ne reconnois point un empereur qui uſurpe le ſacerdoce. Je ſçai que Valens en uſa ainſi perſecutant la foi catholique, bien qu'il portât le nom de chrétien, & Zenon & Anaſtaſe & Heraclius & Conſtantin qui fut en Sicile & Bardane ſurnommé Philippique. A ce diſcours ſaint Jean Damaſcene joint

les mêmes passages qu'il avoit rapportez à la fin du premier, mais il y en ajoute quelques autres de S. Chrysostome, de saint Ambroise, de saint Maxime & de saint Anastase d'Antioche.

Le troisiéme discours pour les images ne contient presque rien qui ne soit dans les deux premiers; mais il est suivi d'un plus grand nombre de passages.

XX. Lettres de saint Boniface.

Vita Bonif. per Vil. c. 8. 4. act.

Tandis que la foi étoit ainsi attaquée en Orient, elle faisoit de grands progrés en Germanie par les travaux de saint Boniface. Aprés la fondation des monasteres de Frislar & d'Hamanbourg, c'est-à-dire vers l'an 732. il passa en Baviere où commandoit le duc Hubert, & en visita les églises. Saint Corbinien évêque de Frisingue étoit mort dés l'an 730. le huitiéme de Septembre; jour auquel l'église honore sa memoire, & saint Boniface trouva la Baviere troublée par un heretique nommé Eremvolf, qui ramenoit le peuple à l'idolâtrie; il le condamna selon les canons, & en ayant délivré le païs & rétabli la discipline il retourna à son diocese.

Ben. p. 19.
Sup. n. 10.
Sup. liv. XLI. n. 31. vita to. 3. act.
Ben. p. 514.
Martyr. R. 8. Septembre.

Quelque tems aprés il écrivit en ces termes à Northelme archevêque de Cantorberi: Je vous prie de vous souvenir de moi dans vos saintes prieres, pour affermir mon esprit agité par les differens assauts des nations Germaniques; & que je ne sois pas moins uni à vous par la communion & la charité fraternelle, que je l'étois à vôtre predecesseur Berthuald lorsque j'étois sorti de mon païs. Je vous prie instamment de m'envoyer copie de la lettre, qui contient les questions de l'évêque Augustin avec les réponses du

Epist. l. 5.

du pape saint Gregoire, où entre autres articles il est dit, qu'il est permis aux fideles de se marier à la troisiéme generation. Examinez soigneusement si cet écrit est de saint Gregoire, car ceux qui gardent les archives de l'église Romaine, disent qu'aprés l'y avoir cherché avec les autres lettres du même pape, on ne l'y a point trouvé. Je vous demande aussi vôtre conseil sur une faute que j'ai commise en permettant un mariage. Un homme ayant tenu un enfant au baptême a épousé la mere devenuë veuve. Les Romains disent que c'est un peché capital : ils ordonnent aux parties de se separer, & assurent que sous les empereurs Chrétiens ce mariage seroit un crime digne d'une peine capitale, ou du moins d'être expié par un pelerinage perpetuel. Aprenez-moi si vous avez trouvé dans les decrets des peres, dans les canons ou dans l'écriture, que ce soit un si grand crime, car je ne puis comprendre pourquoi en un certain lieu la parenté spirituelle rend le mariage si criminel, puisque nous sommes tous freres par le Baptême : apprenez-moi aussi en quelle année de l'Incarnation arriverent les premiers missionnaires envoyez par S. Gregoire aux Anglois. Saint Boniface consulta sur la même question de mariage avec la commere, Pecthleme premier évêque de Maison-blanche en Northumbre, & l'abbé Duddon qui avoit été son disciple. Il le prie encore de lui envoyer des traitez des peres sur l'écriture. *Sup. l. XXXVI. n. 37.*

Le prêtre Eoba étoit chargé de cette lettre & d'une autre à l'abbesse Eadburge, par laquelle saint Boniface la remercie du secours de livres & d'habits *epist. 11. Be. V. hist. c. ult. epist. 22.*

qu'elle lui a donnez, & la prie de lui écrire en lettres d'or les épîtres de S. Pierre pour donner plus de respect aux hommes grossiers & contenter sa devotion envers le saint apôtre qu'il regardoit comme le patron de sa mission. Dans une autre lettre il se plaint à la même abbesse des oppositions qu'il rencontre dans cette œuvre ; c'est, dit-il, de tous côtez travail & fureur, combats au dehors, crainte audedans. Les artifices des faux freres sont pires que la malice des payens. Il y a plusieurs lettres de saint Boniface à cette abbesse Edburge que l'on croit avoir gouverné le monastere de Vinburn en Oüessex, mais il y avoit une autre Edburge abbesse de Tanet nommée plus ordinairement Bugga, à qui saint Boniface écrivit aussi deux lettres. Le prêtre Eoba compagnon des travaux de saint Boniface, fut depuis évêque d'Utrect.

epist. 28. *epist. 13.* *2. Cor. VIII. 5.* *epist. 7. 13. 14.* *Acta SS. Ben. to. 3. p. 448.* *epist. 1. 20.* *Othol. lib. 2. c. 21.*

On peut rapporter à ce tems la lettre de l'évêque Torthelme à saint Boniface, puisqu'il lui donne le titre d'archevêque. Il le felicite de la conversion des Saxons, lui témoigne qu'il fait memoire de lui à la messe & aux prieres journalieres, & lui demande la même grace. Il y a deux lettres de deux rois qui semblent être du même tems, au moins la premiere qui fait mention du prêtre Eoba. Elle est de Sigebalde roi d'Oüessex qui demande en grace à saint Boniface d'être son évêque avec Daniel, & dit: Sçachez qu'en celebrant la messe je fais reciter vôtre nom comme celui de nos évêques. Celebrer la messe dans le stile de ces tems-là signifie souvent y assister, & s'attribuë aux laïques. L'autre lettre est

epist. 43. *epist. 49.*

d'Aelbualde roi d'Estangle qui écrit en son nom & de tous les monasteres de son royaume, témoignant que suivant le desire de S. Boniface il prie pour lui aux messes & aux sept heures canoniales. Il se recommande à ses prieres, & dit que l'on envoyera de part & d'autre les noms des morts afin de prier pour eux. Ethilbert roi de Cant lui parle de l'abbesse Bugga, lui envoye un vase d'argent & quelques autres presens; & lui demande deux Faucons, parce qu'il ne s'en trouvoit pas de si bons en son royaume.

AN. 738.
v. Mabill. liturg. epist. 76.
epist. 40.

XXI. Troisiéme voyage de saint Boniface à Rome.

Saint Boniface fit un troisiéme voyage à Rome l'an 738. tant pour conferer avec le pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour se recommander aux prieres des saints étant déja fort avancé en âge. Il fut tres-bien reçu par le pape, comme il l'écrivit aux siens en Allemagne & extremement respecté tant par les Romains que par les étrangers : ensorte qu'il étoit suivi d'une grande multitude de François, de Bavarois, d'Anglois & d'autres nations. Il demeura en Italie la plus grande partie de l'année; & aprés avoir visité les tombeaux des saints, il prit congé du pape, qui le renvoya en 739. chargé de presens & de reliques avec trois lettres, la premiere adressée à tous les évêques & les abbez, pour leur recommander saint Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa mission. La seconde lettre est adressée aux peuples de Germanie nouveaux convertis. Le pape y nomme les Turingiens & les Hessiens & plusieurs autres barbares, & en general tous ceux qui sont du côté de l'Orient : ce qu'il faut entendre, par-rapport au Rhin. Il les

Vita per Villib. c. 9.
epist. 27.
Vita per Othl. c. 28.
V. not. Serrar. in epist. 128. S. Bonif. & Coint. an. 738. n. 13.

exhorte à se rendre dociles aux instructions de Boniface, & à recevoir les évêques & les prêtres qu'il ordonnera par l'autorité du saint siege, puis il ajoûte : Que s'il veut ramener ceux qui s'écartent du droit chemin de la foi ou de la discipline canonique, ne vous y opposez point, mais faites qu'ils obéissent sous peine de s'attirer la damnation. Pour vous qui êtes baptisez au nom de Jesus-Christ abstenez-vous de tout culte du paganisme, & détournez-en vos Sujets. Rejettez les devins & les sorciers, les sacrifices des morts, des bois & des fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens & les malefices, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en vôtre païs. La troisiéme lettre est adressée aux évêques de Baviere & d'Allemagne, sçavoir, Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire : comme l'on croit Rudolt ou Rodolf de Constance, Vivilon de Lorch ou de Passau & Adda ou Heddon de Strasbourg. Ainsi il y en a quatre d'Allemagne & un seul de Baviere, sçavoir Vivilon ordonné par le pape même aprés la mort de Theodore. Le pape exhorte ces évêques à recevoir favorablement Boniface, & écouter ses instructions, à rejetter les heretiques & les faux évêques de quelque part qu'ils viennent, particulierement les Bretons, à délivrer leurs peuples de tous les restes de superstitions, & celebrer un concile prés le Danube, à Ausbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

V. Coint. an. 737.

XXII. Saint Villibalde & saint Vunebalde.

Pendant ce voyage de Rome saint Boniface invita plusieurs Anglois, principalement des prêtres, à venir travailler à sa mission de Germanie; & il y attira en

tre autres Villibade & Vunebalde freres qui étoient ses parens. Villibade que les Allemans nomment aussi Bilibalde nâquit en Angleterre vers l'an 700. & entra dés l'enfance dans un monastere vers l'an 720. il quitta son païs pour aller à Rome avec son pere Richard & son frere Vunebalde alors âgé de 19. ans. Le pere mourut en chemin & fut enterré à Luques où il est honoré comme saint. Les deux freres arriverent à Rome où Villebalde deux ans aprés laissa son frere, & partit pour la terre sainte avec deux autres jeunes Anglois. Vunebalde reçut à Rome la tonsure, y étudia l'écriture sainte, & y demeura sept ans, aprés lesquels il retourna en Angleterre, principalement dans le dessein d'atirer au service de Dieu quelqu'un de sa famille, & il en gagna plusieurs. Ensuite il retourna à Rome, emmenant avec lui un troisiéme frere dont on ne sçait pas le nom. C'est à ce second voyage que saint Boniface ayant appris qu'il étoit à Rome, lui parla & l'invita, comme son parent, de venir prendre part à ses travaux. Vunebalde se laissa persuader; & suivit de prés S. Boniface, emmenant avec lui son frere, & quelques autres, dont étoit S. Sebald honoré à Nuremberg comme l'apôtre du païs le 19. Août. Avec cette compagnie S. Vunebalde se rendit en Turinge auprés de S. Boniface.

Vita S. Vuneb. n. 7.

to. 3. act. SS. Ben. p. 180.

Vita S. Vuillib. p. 365.

Martyr. R.

Cependant Villibalde & ses compagnons avoient vû bien du païs. S'étant embarquez à Naples ils passerent premierement dans l'Asie mineure, puis en Phenicie, & furent quelque tems arrêtez à Emese par les Sarrasins qui les prenoient pour des espions. Etant délivrez ils visiterent toute la Palestine;

puis passerent à C. P. d'où ils revinrent en Italie avec des legats du pape & des ambassadeurs de l'empereur. On peut voir dans la vie de saint Villibalde l'état des saints lieux que l'on visitoit alors.

Il revint en Italie 7. ans aprés qu'il avoit quitté Rome & dix ans aprés qu'il étoit sorti de son païs: c'est-à-dire vers l'an 728. Par le conseil d'un évêque il alla au mont Cassin & y demeura dix ans sous la conduite de l'abbé Petronax. Les moines y étoient encore en petit nombre, mais l'abbé les instruisoit avec un grand zele & une grande discretion. La premiere année Villibalde fut chambrier de l'église qui étoit comme un sacristain, la seconde année doyen, c'est-à-dire ayant l'inspection de dix moines : il fut huit ans portier, quatre ans au monastere d'enhaut, quatre ans à celui d'enbas : car cette charge suivant la regle de saint Benoît étoit regardée comme fort importante, & ne se donnoit qu'à des vieillards ou aux moines les plus discrets. Pendant ces dix années Villibalde prit grand soin de s'instruire de toutes les pratiques de la regle de saint Benoît.

Sup. liv. XLI. n. 32.

Reg. c.

Ensuite un prêtre espagnol qui demeuroit au mont Cassin ayant congé de l'abbé Petronax pour aller à Rome, emmena Villibalde avec lui. Le pape Gregoire III. l'ayant appris le fit venir & l'interrogea sur ses voyages, & comment il avoit évité les insultes des infidelles. Villibalde lui raconta tout par ordre : & entre autres comme il s'étoit baigné dans le Jourdain. Le pape lui dit ensuite : L'évêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du mont

Caſſin & de vous envoyer inceſſamment vers lui chez les François pour travailler à leur inſtruction. Je vous prie, & vous ordonne de l'aller trouver. Villibalde répondit : Je ſuis prêt à vous obéir, ſi vous me faites donner congé par mon abbé ſuivant la regle. Allez, reprit le pape, ſans vous inquieter, mon commandement vous ſuffit : l'abbé Petronax n'a pas droit de me reſiſter quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même. Villibalde ſe ſoumit, offrant d'aller non ſeulement là, mais par tout où le pape lui ordonneroit ; & il prit le chemin de Turinge. AN. 739.

XXIII. Evêchez en Baviere. *Vita per Villib. c. 9. n. 28.*

Saint Boniface étant parti de Rome en 739. arriva à Pavie où il fut reçu chez le roi Luitprand, & prit un peu de repos que demandoit ſa vieilleſſe. De là il paſſa en Baviere tant par inclination qu'à la priere du duc Odilon, & y demeura long-tems prêchant la parole de Dieu. Il y rétablit la pureté de la foi & chaſſa des ſeducteurs, dont les uns ſe diſoient fauſſement évêques & les autres prêtres, & qui par divers artifices avoient perverti une grande multitude & ſcandaliſoient tout le peuple par leur vie impure. Du conſentement du duc Odilon, il diviſa la province de Baviere en quatre dioceſes, & y établit quatre évêques. Le premier fut Jean dans la ville de Salſbourg, dont il tint le ſiege pendant ſept ans. Le ſecond fut Erembert neveu de ſaint Corbinien à Friſingue, le troiſiéme Goibalde à Reginum nommé depuis Ratiſbonne. Ces trois furent ordonnez par ſaint Boniface. Le quatriéme évêque de Baviere fut Vivilon déja ordonné par le

Vi. de to. 3. act. SS. Ben. p. 347.

AN. 739.

pape, dont le siege fut fixé à Patave qui est Passau.

Othl. lib. 1. c. 32. epist. 7. Greg. to. 6. conc. p. 1474.

Saint Boniface rendit compte au pape Gregoire III. de ce qu'il avoit fait en Baviere, & le pape lui fit réponse par une lettre où il dit : Nous rendons graces à Dieu de ce que nous apprenons par vos lettres que vous avez converti en Germanie jusques à cent mille ames avec le secours de Charles prince des François. Le pape approuve l'établissement des nouveaux évêchez en Baviere, & ajoute : Quant aux prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoît point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des évêques : ils doivent être ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient catholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez suivant les diverses langues de ces peuples, pourvû qu'ils soient baptisez au nom de la sainte Trinité, il faut les confirmer par l'imposition des mains & le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est besoin, l'évêque Vivil, que nous avons ordonné. Quant au concile que vous devez tenir sur le Danube, de nôtre autorité, nous voulons que vous y soyez present. Car l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de demeurer en un lieu : mais comme les Chrétiens sont encore rares en ces païs occidentaux, aprés les avoir fortifiez, vous devez prêcher par tout où Dieu vous ouvrira le chemin, ordonner de nôtre autorité des évêques dans les lieux que vous trouverez convenables. Ne vous dégoûtez pas, mon cher frere, d'entreprendre des voyages rudes & en divers lieux, pour étendre au loin la foi chrétienne, ayant en vûë la recompense éternelle.

éternelle. Cette lettre eſt datée du quatriéme des calendes de Novembre, là vingt-troiſiéme année du regne du tres-pieux Seigneur l'empereur Leon & la vingtiéme de l'empereur Conſtantin ſon fils, indiction huitiéme, c'eſt-à-dire vingt-neuviéme d'Octobre 739. & la datte eſt remarquable pour montrer que le pape reconnoiſſoit toûjours pour Seigneur l'empereur Leon. AN. 739.

XXIV. Le pape demande du ſecours à Charles Martel.

Paul. VI. hiſt. c. 55. Anaſt. in Zachar.

L'Italie fut alors troublée par la revolte de Traſimond duc de Spolete contre le roi Luitprand ſon maître, qui l'ayant pourſuivi il ſe refugia à Rome; & le pape Gregoire avec Etienne duc de Rome refuſerent de le rendre au Roi. Il vint donc aſſieger Rome, & enleva quatre villes qui en dépendoient. Mais Traſimond avec le ſecours des Romains rentra dans Spolette. D'ailleurs le roi Luitprand ôta la duché de Benevent à Giſulfe pour ſon bas âge; & le peuple qui le ſoûtenoit ſe joignit à celui de Spolette & aux Romains contre le roi des Lombards.

Fredeg. contin. 3. c. 110. & 161. Revin.

Le pape Gregoire voyant qu'ils ne lui pouvoient reſiſter, s'adreſſa à Charles Martel & lui envoya deux Legations pendant l'année 741. Ses legats étoient chargez de grands preſens, entre autres des clefs du ſepulchre de ſaint Pierre, avec de ſes chaînes, & ils venoient demander du ſecours contre les Lombards, à condition que s'il l'accordoit le pape ſe retireroit de l'obéiſſance de l'empereur qui ne ſecouroit point l'Italie; & donneroit le conſulat de Rome à Charles. On n'avoit jamais oüy parler en France d'une pareille legation venuë de Rome. Il reſte deux lettres du pape Gregoire III. écrites à cette

AN. 741. occasion [c], dont la premiere porte en substance: Nous sommes dans une extrême affliction, voyant que le peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des pauvres & le luminaire des églises, est maintenant consumé par les violences de Luitprand & d'Hildebrand rois des Lombards. C'est que Luitprand étant tombé malade, les Lombards crurent qu'il alloit mourir, & reconnurent pour roi son neveu Hildebrand, qui regna depuis avec lui. La lettre continuë: Ils ont détruit toutes les metairies de saint Pierre, & enlevé le bêtail qui y restoit.

epist. 5 Greg. to. 6. conc. p. 1472.

Paul. V I. hist. c. 55.

Quoique nous ayons eu recours à vous, il ne nous en est venu jusques à present aucune consolation. Nous voyons que vous ajoutez plus de foi aux faux rapports de ces rois qu'à la verité que nous disons, & nous craignons que vôtre conscience n'en soit chargée: car ils nous insultent, & disent: Vous avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'armée des François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce le cœur à ces reproches! voyant des enfans si puissans ne faire aucun effort pour défendre leur mere spirituelle, la sainte église de Dieu, & son peuple particulier. Mon cher fils, le prince des apôtres pourroit bien défendre sa maison & son peuple, & se vanger de ses ennemis: mais il éprouve le cœur de ses fidelles enfans. Ne croyez pas les rois des Lombards, quand ils vous disent que le duc de Spolete & le duc de Benevent sont coupables. Ce sont tous mensonges. Le seul crime pour lequel ils persecutent ces ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous attaquer de leur côté

comme ont fait les rois au préjudice de leur traité. Car au reste ils étoient prêts de leur obéir. Pour vous assurer de la verité envoyez ici quelque personne fidelle qui voye de ses yeux la persecution que nous souffrons, le mépris de l'église, le pillage de ses biens, les larmes des pelerins. Il finit en conjurant Charles par le jugement de Dieu, & dans les termes les plus pressans, de ne pas preferer l'amitié du roi des Lombards à celle du prince des apôtres. Il ajoute enfin: Le porteur de ces lettres Anchard vôtre fidelle serviteur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ses yeux, & que nous lui avons enjoint. C'étoit apparemment l'offre d'abandonner l'empereur, & de se soumettre à Charles, dont la lettre ne parle point. AN. 741.

Comme elle n'eut point d'effet, le pape Gregoire écrivit encore une lettre pour presser Charles, où il dit en parlant des Lombards : Ils ont ôté tout ce qui étoit destiné au luminaire de saint Pierre, & ce qui a été offert par vos parens & par vous. L'église de saint Pierre est dépoüillée & desolée. On voit par là que les princes François avoient fait deslors à l'église Romaine des offrandes considerables : & on voit aussi qu'il n'étoit pas question de lui conserver des principautez, & des seigneuries : mais seulement des patrimoines & des domaines utiles pour l'entretien des pauvres & du luminaire. *epist. 6. p. 1474.*

XXV. Mort de Charles Martel.

Ce qui avoit empêché jusques-là Charles Martel de rompre avec les Lombards, c'est le besoin qu'il avoit d'eux pour repousser les Sarrasins. Ces derniers entrerent encore en France en 737. remonterent le Rône, *Fredeg. contin. 3. c. 109. chr. Fontanell. c. 9.*

AN. 741. & prirent Avignon. Mais Charles Martel le reprit, puis ensuite Narbone, & le reste de la Gothie, & chassa les Sarrasins. Ils revinrent deux ans aprés en 739. prirent Arles, Avignon, Marseille, Orange, Aix, Apt, & plusieurs autres villes de la même province; ils ravagerent aussi celles d'Embrun & de Vienne. Alors Charles envoya des ambassadeurs avec des presens à Luitprand roi des Lombards, pour lui demander du secours qu'il lui accorda, & marcha aussi-tôt avec toute son armée. Les Sarrasins l'ayant appris se retirerent; & Charles reprit Avignon & toute la Provence jusques à Marseille. Etant revenu en France, il tomba malade à Verberje sur Oise: où arriva la derniere legation du pape. Il la reçut avec grand honneur, & envoya à Rome des presens magnifiques par Grimon abbé de Corbie, & Sigibert reclus du monastere de saint Denis, dont il fut depuis abbé. Charles avoit eu pour confesseur Martin moine de la même abbaye de Corbie, qui mourut l'an 726. & est honoré comme Saint le vingt-sixiéme de Novembre.

Id. c. 11.
Coint. an. 739.
Paul. VI. hist. c. 54.
Fred. Coint. c. 110.
Mabill. to. 3. act. p. 462.

Charles distribua ensuite le royaume des François à ses deux fils Carloman & Pepin. Carloman qui étoit l'aîné eut l'Austrasie, la Suabe, nommée depuis l'Allemagne & la Turinge. Pepin eut la Bourgogne, la Neustrie & la Provence. Enfin Charles Martel mourut à Quiersy sur Oise la même année 741. aprés avoir regné vingt-six ans, sous le titre de maire du palais, ou de prince des François. Il fut enterré dans l'église de saint Denis prés de Paris, qu'il avoit enrichie de plusieurs dons considerables.

AN. 741.

XXVI. Mort de Gregoire III. *Anast.*

Le pape Gregoire III. mourut la même année 741. Il repara & orna plusieurs églises de Rome, entre autres celle de saint Pierre, où il fit amener six colonnes precieuses que l'exarque Eutyquius lui avoit données, & les plaça autour du Sanctuaire des deux côtez devant la confession de saint Pierre, auprés de six anciennes, & y mit des architraves, revêtuës d'argent, & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses apôtres, de l'autre de sa sainte mere avec des vierges. Au dessus étoient des lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même église il fit un oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les Saints, où il mit entre autres un vase de prix, une couronne avec une croix pendante sur l'autel, une image de la sainte Vierge, une patene & un calice, le tout d'or orné de pierreries. Il y avoit autour de cet autel plus de vingt croix. A l'église de sainte Marie Majeure dans l'oratoire de la crêche, il fit une image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or ornée de pierreries. A l'église de S. André, il en mit une pareille de cet apôtre. L'or de ces differentes offrandes, dont le poids est marqué, monte à soixante & treize livres: l'argent à trois cens soixante & seize; mais il y en a beaucoup plus dont le poids n'est pas exprimé. En reparant plusieurs églises, il y fit faire des peintures, aussi-bien que dans les sales qui étoient à S. Pierre, & qu'il trouva ruinées.

A l'oratoire de tous les Saints qu'il bâtit à saint Pierre, il ordonna que les moines des trois monasteres, qui servoient cette église, y viendroient celebrer les vigiles & les heures; & que les prêtres

ſemainiers y diroient les meſſes. Il bâtit un monaſtere prés l'égliſe de ſaint Chryſogone, afin que les moines y fiſſent l'office jour & nuit comme à ſaint Pierre, ſans être ſous la dépendance du prêtre titulaire de cette égliſe. Il leur donna des terres & des ſerfs; & pluſieurs perſonnes pieuſes leur donnerent à ſon exemple. Il y avoit prés de Latran un ancien monaſtere dédié à ſaint Jean l'Evangeliſte, à ſaint Jean-Baptiſte, & à ſaint Pancrace alors entierement abandonné. Le pape Gregoire y donna des terres, & retira les biens alienez en rendant le prix. Il y établit un abbé & des moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'égliſe du Sauveur, comme on faiſoit à ſaint Pierre. Il ordonna que le ſoudiacre oblationaire fourniroit du palais patriarcal le luminaire & les oblations, c'eſt-à-dire le pain & le vin aux égliſes des cimetieres de Rome, pour y dire la meſſe au jour de leur fête: & le pape regloit quel prêtre la devoit celebrer. On voit encore à Rome dans l'égliſe de ſaint Paul une ancienne inſcription qui marque les offrandes que ce pape y avoit aſſignées, pour les cinq meſſes qui s'y celebroient tous les jours. Ce pape fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna vingt-trois prêtres & trois diacres; & d'ailleurs quatre-vingts évêques pour divers lieux.

Ap. Baron. an. 741. n. 16.

De ſon tems une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie; & il en fournit la dépenſe. Il donna auſſi de grandes ſommes à Traſimond duc de Spolete; pour retirer un château qui donnoit occaſion d'attaquer ſouvent la duché de Rome, &

il l'unit au domaine de l'empire ; mais Trasimond ne tint pas la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement de quatre villes de la duché de Rome, que le roi Luitprand avoit prises à son occasion. Gregoire III. ayant tenu le saint siege dix ans huit mois & vingt jours, mourut le dixiéme de Novembre 741. fut enterré à saint Pierre le vingt-huitiéme, & le saint siege vaqua huit jours. Il est compté entre les Saints.

AN. 741.

Martyr. R. 28. Nov.

Ce même pape Gregoire III. envoya le pallium à Villicaire archevêque de Vienne. Mais ce prelat voyant son église pillée, & reduite à un état indecent, se retira dans le monastere d'Agaune l'an 740. & y finit ses jours. C'est que les Francs poussez d'un mauvais conseil tournoienr à leur usage les biens des églises. Celle de Lion fut aussi pillée, & l'une & l'autre demeurerent quelques années sans évêques : Lion aprés la mort de Fulcoald, & Vienne aprés la retraite de Villicaire. On accusa principalement Charles Martel de ces usurpations des biens sacrez. En effet il ôta une grande partie des revenus de l'église d'Auxerre, pour les distribuer à six princes Bavarois: ne laissant à l'évêque Aidulfe, que cent manses ou familles de serfs. On l'excuse par la necessité des guerres contre les Sarrasins, & contre les Frisons, & les Saxons idolâtres.

Anast.

Ado. chr. an. 741.

c. 23. chr. Antis. to. 1. bibl. no. p. 430.

XXVII. Mort de Leon. Constantin Copronyme empereur.

Theoph. an. 24. p. 346.

La même année que moururent Charles Martel & Gregoire III. mourut aussi l'empereur Leon: c'est à dire l'an 741. indiction neuviéme le dix-huitiéme de Juin, aprés avoir regné vingt-quatre ans, deux mois & vingt-cinq jours. Constantin son fils qui

AN. 741. regnoit avec lui depuis vingt & un ans, commença alors à regner seul, & regna encore trente & quatre ans. On lui donna par dérision le surnom de Copronyme, à cause de l'accident de son baptême. On l'appella aussi Caballin, parce qu'il prenoit plaisir à se frotter de fiante & d'urine de cheval, soit par un goût extraordinaire, soit par quelque superstition. Enfin il étoit grossier, brutal, sanguinaire, impudique. Il fut ennemi des images comme son pere; & accusé de mépriser non-seulement les Saints, mais Jesus-Christ même, & d'être adonné à la magie. On le haïssoit tellement, que dés le commencement de son regne Artabase qui avoit épousé sa sœur Anne, forma un parti considerable contre lui. Il étoit Curopalate & comte de l'obsequium, & connu pour Catholique. Constantin étant passé en Asie pour faire la guerre aux Arabes la seconde année de son regne, indiction dixiéme, l'an 742. Artabase qui y étoit déja, eut d'abord quelque avantage sur lui, & l'obligea à se retirer à Amorium en Phrygie. Lui cependant vint à C. P. où l'on fit croire au peuple que Constantin avoit été tué. Le peuple & le patriarche Anastase reçurent cette nouvelle avec une grande joye : on cria anathême contre Constantin, le traitant de scelerat & d'impie, & ajoutant qu'il le falloit déterrer, & on proclama empereur Artabase. Le patriarche Anastase tenant la vraye croix, jura devant le peuple par celui qui y a été attaché, que Constantin lui avoit dit : Ne croyez pas que le fils de Marie que l'on appelle Christ soit le Fils de Dieu : c'est un pur homme ; & Marie

Theoph. ibid.

Theoph. an. 1. p. 347. 348.

Marie l'a enfanté, comme Marie ma mere m'a mis au monde. A ces mots le peuple cria qu'il ſoit déterré. Artabaze rétablit les ſaintes images par toutes les villes de ſon obéïſſance.

XXVIII. Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie.

Les Arabes Muſulmans profiterent de cette diviſion des Romains, & firent ſur eux pluſieurs captifs. Le Calife Icham regnoit encore, & l'année precedente derniere de Leon, il fit mourir tous les Chrétiens pris en guerre dans toutes les villes de ſon empire; un d'eux fut Euſtathe fils du patrice Marin, qui aprés avoir reſiſté à pluſieurs violences qu'on lui fit pour l'obliger à renoncer à la foi, mourut martir à Charres en Meſopotamie, où ſes reliques firent des miracles. Il y eut pluſieurs autres martyrs. Toutefois ce même Calife Icham ayant pris en affection un moine Syrien nommé Etienne, homme ruſtique, mais pieux, propoſa aux Chrétiens d'Orient de l'élire s'ils vouloient un patriarche. Ils crurent que ce bon mouvement venoit de Dieu; car il y avoit quarante ans que le ſiege d'Antioche étoit vacant par l'oppoſition des Arabes. Les Catholiques ordonnerent donc Etienne; & depuis il n'y eut plus d'obſtacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Du même tems Coſme étoit patriarche Melquite d'Alexandrie, ayant été ordonné la ſeptiéme année d'Icham, 730. de Jeſus-Chriſt. C'étoit un homme ſimple qui ne ſavoit ni lire, ni écrire, & dont le métier étoit de faire des aiguilles. Il alla trouver Icham à Damas, & par le ſecours de quelques ſavans, il obtint les égliſes dont les Jacobites s'étoient emparez : & le Calife lui donna des lettres à cet effet pour le gou-

Theoph. an. 2. p. 349.

verneur d'Egypte. Il rentra même dans l'église patriarcale nommée la Cesariene, dont les Melquites avoient été exclus pendant 97. ans que l'on peut compter depuis l'an 640. & la prise d'Alexandrie par les Musulmans, jusques à l'an 737. Les Melquites d'Alexandrie faisoient leurs prieres dans l'église de saint Sabas. Les Jacobites avoient occupé toutes les autres églises d'Alexandrie, & du reste de l'Egypte; & quand il mouroit un évêque dans quelque ville, le patriarche Jacobite en ordonnoit un autre à la place. Il en donnoit même aux Nubiens, qui depuis ce tems-là devinrent Jacobites. Les Melquites avoient seulement une église, au lieu nommé Casrit-Sama; & quand l'évêque mouroit, ils envoyoient à l'archevêque de Tyr pour leur en donner un autre. L'année de la mort d'Icham, qui est l'an 743. Cosme quitta l'heresie des Monothelites, qui avoit regné chez les Melquites d'Alexandrie depuis le patriarche Cyrus, & revint avec son peuple à la créance orthodoxe.

Sup. l. XXXVIII. n. 23.

Theopha. an. 2. p. 349.

Les patriarches Jacobites d'Alexandrie sous le Calife Icham furent Cosme, qui succeda à Alexandre l'an 108. de l'Hegire, 726. de Jesus-Christ, puis quinze mois aprés Theodore, qui tint le siege onze ans. Enfin l'an 120. de l'Hegire, 460. de Diocletien, 738. de Jesus-Christ, les Jacobites d'Alexandrie élurent patriarche Chuïl ou Michel, qui tint le siege vingt-trois ans. A Antioche, le patriarche Jacobite Athanase étant mort, Jean lui succeda la premiere année d'Icham. Ses évêques se souleverent d'abord contre lui: mais ils firent la paix, & il tint le siege

Chr. orient. p. 106. Elmac. p. 82.

jusques au regne d'Abdalla Saffah, qui commença l'an 749. A Jerusalem Theodore patriarche Melquite ayant tenu le siege trente-cinq ans, Elie lui succeda la dix-septiéme année d'Icham, 474. de Jesus-Christ, & tint le siege trente-quatre ans.

XXIX. Martyrs en Orient.

Le Calife Icham mourut l'an de l'Hegire 125. 743. de Jesus-Christ, aprés avoir regné plus de dix-neuf ans. Aprés sa mort la maison d'Ommia tomba tout à coup, & ne subsista que sept ans, pendant lesquels il y eut quatre Califes. Le premier fut Oüalid II. fils d'Yezid II. & neveu d'Icham : mais il ne regna que quinze mois, & fut déposé pour ses débauches & son impieté contre sa religion. Il ne laissa pas de persecuter les Chrétiens. Il fit couper la langue à Pierre metropolitain de Damas où il faisoit sa residence, parce qu'il refutoit ouvertement l'impieté des Arabes & des Manichéens : il l'envoya en exil dans l'Arabie-heureuse où il mourut.

Elmac. c. 7. p. 81.

c. 8.

Theoph. an. 2. p. 349. D.

Pierre de Majume s'attira aussi le martyre dans le même tems. Etant malade il appella les magistrats des Arabes, qui étoient ses amis, car il avoit la recette des impôts publics, & leur dit: Je prie Dieu de vous recompenser de la visite que vous me faites : mais je veux que vous soyez témoins de mon testament que voici : Quiconque ne croit pas au Pere, au Fils, & au saint-Esprit la Trinité consubstantielle est aveugle de l'ame, & digne du supplice éternel : comme Mahomet vôtre faux prophete precurseur de l'Ante-Christ. Renoncez-donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, & j'en prens à témoins le ciel & la terre. Il leur dit plusieurs autres choses sur ce su-

jet, & bien qu'ils en fussent irritez, ils resolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut guéri, il commença à crier plus haut : anathême à Mahomet, & à son livre fabuleux, & à tous ceux qui y croyent. Alors on lui coupa la tête : saint Jean Damascene fit son éloge ; l'église l'honore comme martyr le vingt-uniéme de Février, & Pierre de Damas le quatriéme d'Octobre.

Martyr. R. 21. Feb. 4. Octobre.

XXX. Alfonce le Catholique.

Sebast. Salmant. p. 47.

En Espagne les Chrétiens se relevoient peu à peu. Le roi Pelage étant mort l'Ere 775. qui est l'an 737. son fils Fafila lui succeda : mais il ne regna que deux ans, & eut pour successeur Alfonse, mari de sa sœur Ermesinde, & fils de Pierre duc de Cantabrie descendu du roi Recarede. Le roi Alfonse surnommé le Catholique gagna plusieurs victoires sur les Arabes affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites en France, & leur enleva plusieurs villes. On en compte jusques à trente & une, dont les principales sont Lugo, Tuy, Portugal, Brague metropole de Lusitanie : Salamanque, Zamora, Avila, Segovie, Astorga, Leon. Il tua tous les Arabes qui les habitoient, & emmena avec lui les Chrétiens en Asturie : ensorte que ces villes demeuroient desertes. Mais il en repeupla quelques autres du nombre desquels fut Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice sur le Migno, & y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église & la ville, & cultiva les terres des environs. Le roi Alfonse bâtit de nouveau ou repara plusieurs églises : & regna glorieusement pendant dix-huit ans, aprés

Diplom. an. 744. ap. Moral. lib. c.

lesquels il mourut, laissant pour successeur son fils Froïla l'an 757. Ere 795. Alfonse & son épouse Ermesinde furent enterrez au monastere de sainte Marie prés de Cangas.

Plusieurs monasteres subsistoient encore en Espagne même sous la domination des Arabes. On le voit entre autres par la sauve garde que deux capitaines de cette nation accorderent aux habitans de Conimbre & des environs, en datte de l'Ere 772. qui fait l'an 734. Cet acte porte que les Chrétiens payeront le double des Arabes: chaque église vingt-cinq livres pesant d'argent: les monasteres cinquante, les cathedrales cent: les Chrétiens auront un compte à Conimbre, & un autre à Goadatha ou Agueda de leur nation, pour leur rendre justice: mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'Alcaïde ou de l'Alguazil Arabe qui confirmera leur jugement. Ils mettront des Juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tuë un Arabe ou lui fait injure, il sera jugé par l'Alguazil ou l'Alcaïde selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille Arabe, il se fera Musulman & l'épousera; sinon il sera mis à mort; s'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée ou parle mal d'Allach, c'est-à-dire de Dieu ou de Mahomet: il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens de maudiront point les rois Musulmans sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées sous peine de dix livres d'argent. Les monasteres seront en paix en payant les cinquante livres;

Sandoual. histor. p. 87.

AN. 742. Le monastére de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la sauve-garde, parce que ses moines me montrent de bonne foi le gibier & reçoivent bien les Musulmans. Ils posséderont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté; & ne payeront rien de ce qu'ils acheteront ou vendront, à la charge de ne point sortir de nos terres sans congé. Le monastere de Lorban subsiste encore, & est à present à l'ordre de Cisteaux. Cette piece peut faire juger de la maniere dont les Chrétiens vivoient sous la puissance des Arabes dans le reste de l'Espagne.

XXXI. Zacarie pape. A Rome le successeur du pape Gregoire III. fut Zacarie Grec de nation, fils de Polycrone, ordonné le 28. de Novembre 741. qui tint le saint siege dix ans trois mois & treize jours. Il étoit rempli de douceur & de bonté, & si éloigné de la vengeance, qu'il chargea de biens & d'honneurs ceux qui l'avoient persecuté avant son pontificat. Il aima le clergé & le peuple Romain jusques à exposer sa vie dans le trouble où étoit alors l'Italie par la revolte des ducs de Spolete & de Benevent contre le roi Luitprand.

Anast.

Sup. n. 24.

Zacarie lui envoya une legation, & fit tant par ses exhortations qu'il en tira promesse de rendre les quatre villes qu'il avoit prises de la duché de Rome. D'un autre côté le roi s'étant mis en campagne l'an 742. indiction dixiéme pour prendre Trasimond duc de Spolette, le pape persuada aux Romains d'envoyer leur troupes au secours du roi contre ce duc qui leur avoit manqué de parole. Ainsi Trasimond se voyant abandonné se rendit au roi

AN. 742.

qui l'obligea à entrer dans le clergé. Ensuite comme le roi differoit d'accomplir sa promesse pour la restitution des quatre villes, le pape Zacarie sortit de Rome accompagné d'évêques & de clercs & l'alla trouver à Interamna aujourd'hui Terni, à douze milles de Spolette. Le roi lui fit de grands honneurs & ils s'assemblerent dans l'église de saint Valentin évêque de Terni & martyr, qui est honoré le quatorziéme de Février. Le pape exhorta le roi à épargner le sang & chercher la paix ; & le toucha tellement qu'il obtint la restitution des quatre villes. Le roi en fit un acte de donation, & rendit encore à saint Pierre le patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans : ceux de Narni, d'Ossimo, d'Ancone & quelques autres, & confirma la paix pour vingt ans avec le duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de differentes provinces des Romains, avec ceux de Ravenne. Il y avoit donc deux parties en ce traité, l'interêt public de la duché de Rome toûjours dépendante de l'empire ; & l'interêt particulier de l'église Romaine pour ses patrimoines.

Paul. diac. VI. hist. c. 57.

Martyr. R. 14. Febr.

Le lendemain qui étoit dimanche, le pape à la priere du roi ordonna un évêque dans l'église de saint Valentin ; & il accompagna cette ceremonie d'une telle pieté que plusieurs des Lombards qui y assistoient avec le roi lui voyant prononcer les prieres en furent touchez jusqu'aux larmes. Aprés la messe il invita le roi à dîner, & le traita si bien qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Le lundi le roi prit congé du pape, lui donnant Agi-

AN. 742. prand duc de Clusi son neveu, & trois autres seigneurs pour l'accompagner jusques aux villes qui devoient être renduës, & en executer la restitution. C'étoit Amerie, Horta, Polymarte & Blera. Le pape les ayant toutes reçuës revint à Rome victorieux, assembla le peuple, & rendit graces à Dieu par une procession generale, qui sortit de Nôtre-Dame des Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, & se termina à saint Pierre.

XXXII. Nouveaux évêchez en Allemagne.

to. 6. conc. p. 1494. epist. Bonif. 132. vita per Oth. lib. 1.

Saint Boniface ayant apris en Allemagne la mort du pape Gregoire & l'élection de Zacarie, lui écrivit pour lui témoigner sa soûmission, & lui rendre compte de l'érection des trois évêchez en Germanie. Ces évêchez étoient Virsbourg pour la Franconie, ou France Orientale, Burabourg pour la Hesse, & Erfort pour la Turinge. Le premier évêque de Virsbourg fut saint Burchard Anglois de naissance, que saint Boniface fit venir en Germanie & l'ordonna évêque l'an 741. Il remplit ce siege neuf ans, & l'église honore sa memoire le second de Février. Le premier évêque de Burabourg fut Vitta nommé autrement Albuin, parce que son nom signifie blanc. La ville de Burabourg étoit prés de Frislar, & ne subsiste plus aujourd'hui, & Erfort n'eut point d'évêque aprés le premier nommé Adelar: ainsi de ces trois évêchez il n'y a que celui de Virsbourg qui ait subsisté. Saint Boniface demandoit au pape de confirmer ces établissemens, afin d'assurer à l'avenir les bornes des dioceses.

Act. SS. Ben. to. 3. p. 699.

Coint. an. 742. n. 7.

c. 2.

Il ajoute dans sa lettre : Sachez aussi que Carloman duc des François m'a prié d'assembler un concile

cile dans la partie du royaume qui est sous sa puissance; & m'a promis de travailler au rétablissement de la discipline ecclesiastique: car, à ce que disent les anciens, il y a plus de quatre-vingt ans que les François n'ont tenu de conciles, ni eu d'archevêque, & maintenant la plûpart des sieges épiscopaux sont abandonnez à des laïcs avares pour en joüir, ou à des clercs débauchez, ou à des fermiers publics comme des biens profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du duc, je desire avoir en main vos lettres avec les canons. Il consulte ensuite le pape sur divers points de discipline reduits à cinq principaux articles, & marque ensuite quelques petits presens qu'il lui envoye. Les quatre-vingt ans de desordre dans l'église de France remontent vers l'an 660. au regne des enfans de Clovis II. que l'on compte pour les premiers rois faineans. Toutefois on ne croit pas devoir étendre à toute la France ce que dit saint Boniface de la cessation des conciles & de la vacance des metropoles. Saint Ansbert tint un concile à Roüen en 688. & l'on connoît distinctement ceux qui du tems que saint Boniface écrivoit remplissoient les sieges de Roüen, de Tours, de Sens, de Lyon & quelques autres metropoles. On croit plûtôt que cette plainte se doit reduire aux deux provinces Germaniques d'au-deçà du Rhin qui n'avoient point eu d'archevêque depuis le regne de Dagobert, & le pontificat de saint Amand second évêque de Vormes, qui étoit metropolitain de ces deux provinces.

AN. 742.

Sup. liv. XLI. n. 3. Coint. an. 688. n. 7. Coint. an. 742. n. 10.

Id. an. 623. n. 5. 627. n. 10.

XXXIII. Lettres du pa-

Le pape Zacarie par sa réponse approuva l'éta-

pe Zacarie. ep. 1. to. 6. conc. 1498. blissement des trois nouveaux évêchez, avertissant toutefois saint Boniface de se souvenir des canons qui défendent d'en ériger dans les lieux trop petits, & peut-être est-ce la raison qui a fait éteindre ceux de Burabourg & d'Erfort. Il ordonne que l'on tienne un concile suivant le desir de Carloman. Car, ajoûte-il, c'est le seul moyen de connoître le sacerdoce, & ce que font ceux qui portent le nom d'évêques. Ensuite répondant aux consultations de Boniface, il déclare que dans ce concile future on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui seront tombez dans l'adultere ou la fornication, qui auront eu plusieurs femmes, qui auront répandu le sang des chrétiens ou des payens, ou peché de quelqu'autre maniere contre les canons.

c. 2.

c. 3.

Le pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de designer un certain prêtre pour son successeur. Depuis le frere de ce prêtre avoit tué l'oncle du duc des François : ce qui causoit un grand trouble suivant les loix barbares, qui permettoient la vengeance à tous les parens du mort. Boniface avoit consulté sur cette difficulté le pape Zacarie, qui lui répond : Nous ne pouvons souffrir que de vôtre vivant on élise un évêque à vôtre place, cela est contre toutes les regles. Priez Dieu pendant vôtre vie qu'il vous donne un digne successeur, & à l'heure de vôtre mort vous pourrez le designer en presence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné : nous vous accordons en cela ce que nous n'accordons à aucun autre.

Un laïc de grande autorité étoit venu trouver

ſaint Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permiſſion du pape Gregoire d'épouſer la veuve de ſon oncle, qui d'ailleurs étoit ſa parente au troiſiéme degré; & avant ſon mariage avoit fait vœu de chaſteté & porté le voile. En mon païs, diſoit ſaint Boniface, un tel mariage paſſeroit pour un inceſte abominable, mais ces peuples ignorans & groſſiers Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voyent pratiquer à Rome quelque choſe de ce que nous défendons, ils ſoûtiennent qu'il eſt permis & ſe ſcandaliſent contre nous. Ces paroles font voir combien ſaint Boniface avoit raiſon d'employer auprés de ces barbares le nom & l'autorité du pape. Zacarie lui répond ſur cet article: Dieu nous garde de croire que nôtre predeceſſeur ait accordé une telle permiſſion: il ne vient rien du ſaint ſiege qui ſoit contraire aux ſaints canons. c. 5.

Quant aux ſuperſtitions du premier jour de Janvier, aux augures, caracteres, enchantemens, & telles autres obſervances payennes, que vous dites ſe pratiquer à Rome prés l'égliſe de ſaint Pierre, ſçachez que nous les jugeons deteſtables avec tous les chrétiens; & parce qu'elles ſe renouvelloient du jour que nous tenons la place du ſaint apôtre, nous les avons toutes retranchées comme avoit fait le pape Gregoire nôtre predeceſſeur par une conſtitution dont nous vous envoyons copie. c. 6.

Il y a, diſoit ſaint Boniface, des évêques & des prêtres de la nation des Francs plongez dans l'adultere & la débauche, comme il paroît par les enfans qu'ils ont eus depuis leur ordination. Ils ont été à

AN. 742. Rome, & soutiennent que le pape leur a permis d'exercer leurs fonctions. Nous leur soutenons au contraire que nous n'avons jamais oüi dire que le saint siege ait jugé contre les canons. Ne croyez pas, dit le pape Zacarie, qu'ils ayent obtenu la permission qu'ils pretendent, mais punissez-les selon les canons : car nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce siege apostolique. Il ne nous convient d'enseigner que ce que nous avons appris des Peres.

c. 7.

S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous répondrons aussi-tôt pour y remedier : car vous devez sçavoir, mon tres-cher frere, que nous vous portons dans nôtre cœur, en sorte que nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste prenez courage, & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appellé ; une grande recompense vous attend ; & tout pécheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que saint Pierre coopere avec vous. Cette lettre est datée du premier jour d'Avril la vingt-quatriéme année depuis le couronnement de Constantin & la seconde de son regne depuis la mort de son pere, indiction onziéme. Ces caracteres marquent l'an 743.

V. Bar. an. 742. n. 7. Coint. an. eod. n. 2. an. 743. n. 31. 32. Zach. ep. 2. to. 6. conc. p. 1501.

Le pape écrivit en même tems aux trois nouveaux évêques, c'étoit la même lettre pour tous trois, & nous avons celle qui porte le nom de saint Burchard de Virsbourg. Elle contient la confirmation de ces nouveaux sieges, & défense à aucun autre qu'au

vicaire du pape d'y ordonner des évêques. Il y avoit aussi une lettre pour le prince Carloman, mais elle ne se trouve plus. AN. 742.

XXXIV. Concile en Germanie.

Ce prince executa sa promesse, & fit effectivement tenir un concile en Germanie, on ne sçait pas en quel lieu precisement. Il est daté du vingt-uniéme Avril l'an 742. & Carloman y témoigne que par le conseil des serviteurs de Dieu & des seigneurs de sa cour, il a assemblé les évêques de son royaume, sçavoir l'archevêque Boniface, les évêques Burchard, Regenfrid, Vitta, Villebald, Dadan & Eddan avec leurs prêtres, pour lui donner conseil comment on pouvoit rétablir la loi de Dieu & la discipline ecclesiastique tombée sous les princes precedens; & empêcher le peuple fidelle d'être trompé par de faux prêtres comme par le passé. Reginfrid ou Rainfroy étoit évêque de Cologne. Villebald est celui qui étoit venu de Rome, & que saint Boniface avoit ordonné premier évêque d'Eichstat, l'autonne de l'année precedente. Il eut pour assistans en cette consecration saint Burchart de Virsbourg & Vizo évêque d'Ausbourg. Entre les six évêques du concile de Germanie Vitta étoit le nouvel évêque de Burabourg. Dadan étoit l'évêque d'Utrect qui avoit succedé à saint Villebrod mort en 739. le septiéme de Novembre jour auquel l'église honore sa memoire. Eddan étoit évêque de Strasbourg.

To. 6. p. 1534. Vita Bonif. per Othl. lib. 1. c. 34. Carlom. capitulare. 1. to. p. 145.

Vita Villeb. c. 11. to. 4. act. SS. Ben. p. 381.

Vita to. 3. act. SS. Ben. n. 34. 161. Mabill. Martyr. R. 7. Nov.

Ce concile fit seize canons que d'autres reduisent à sept. On confirme d'abord les évêques établis par l'archevêque Boniface qui est qualifié envoyé de saint Pierre. On tiendra tous les ans un con-

AN. 742. cile pour la reformation de la religion en presence du prince: on rendra aux églises les biens qui leur ont été ôtez: les prêtres ou les clercs débauchez ne joüiront point de ces biens: au contraire ils seront dégradez, & mis en penitence. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, & n'iront point à la guerre, si ce n'est ceux qui sont choisis pour y celebrer la messe, & porter les reliques: savoir un ou deux évêques, que le prince pourra mener avec leurs chapellains & leurs prêtres: c'est la premiere fois que je remarque le nom de chapellain. Le concile poursuit: Chaque commandant pourra mener un prêtre pour juger ceux qui confesseront leurs pechez, & leur declarer leur penitence. Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les clercs, de chasser ou de courir les bois avec les chiens, ou d'avoir des éperviers ou des faucons. Chaque prêtre sera soumis à l'évêque diocesain; & tous les ans en carême il lui rendra compte de sa foi & de son ministere, du baptême, des prieres, de la messe. Et quand l'évêque suivant les canons visitera son diocese pour confirmer le peuple, le prêtre sera toujours prêt à le recevoir avec le peuple assemblé. Le jeudi-saint il recevra de l'évêque le nouveau chrême. Les évêques & les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, ne seront point admis au ministere avant l'approbation de l'évêque en son synode. Chaque évêque avec le secours du comte aura soin de preserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions payennes, sacrifices des morts, sorts, divination, caracteres, augures, enchantemens,

v. conc. Suess. c. 5.

victimes que l'on immole auprés des églises selon les cerémonies payennes, sous le nom des martyrs & des confesseurs : les feux qu'on appelle Niedfyr, & toutes ceremonies semblables. Les personnes consacrées à Dieu qui de ce jour seront tombées dans la fornication, seront mises en prison pour faire penitence au pain & à l'eau. Si c'est un prêtre, il y demeurera deux ans aprés avoir été fouetté jusques au sang, & l'évêque pourra augmenter la peine. Si c'est un clerc ou un moine, aprés avoir été fouetté trois fois, il sera un an en prison. De même que les religieuses voilées ; & elles seront rasées. Ce n'étoit donc pas encore l'usage de raser les religieuses en leur donnant l'habit. Les prêtres & les diacres ne porteront point des manteaux semblables à ceux des laïques, mais des chasubles. C'étoit donc encore l'habit ordinaire des ecclesiastiques. Les moines & les religieuses observeront la regle de saint Benoist. C'est le premier canon que je sache qui ait rendu cette regle generale. Mais l'usage l'avoit déja établie dans la plûpart des monasteres. AN. 742.

Le pape Zacarie ayant appris par les lettres de saint Boniface ce qui s'étoit passé en ce concile écrivit une lettre generale adressée à tous les François, où il approuve le concile, & remercie Dieu de ce qu'ils ont chassé de chez eux les faux prêtres schismatiques, homicides, concubinaires. Quelle victoire, ajoûte-t-il, peut-on esperer quand les prêtres qui viennent de toucher les divins mysteres, & de presenter aux Chrétiens le corps du Seigneur, tuent de leurs mains sacrileges les Chrétiens à qui ils de-

ap. Bonif. ep. 137. to. 6. conc. p. 1545.

AN. 742. voient l'adminiſtrer, ou les payens à qui ils devoient prêcher Jeſus-Chriſt ? mais ſi vous avez des prêtres purs & exempts de ces crimes, & ſi vous obéiſſez en tout à Boniface qui vous prêche de nôtre part: toutes les nations infidelles tomberont devant vous, & aprés la victoire vous aurez la vie éternelle.

XXXV. Lettres de S. Boniface à Cuthbert. *Bonif. epiſt. 105. to. 6. conc. p. 1565.*

Saint Boniface reçut vers le même tems des lettres & des preſens de Cutbert archevêque de Cantorberi par un diacre nommé Cunebert; & dans ſa réponſe il lui fit part de ce concile. Non, dit-il, que vous ayez beſoin de ſavoir les reglemens de nôtre ruſticité, mais afin que vous les puiſſiez corriger. Il raporte ſommairement les decrets du concile, & y ajoûte ce qui ſuit, qui n'eſt point dans les canons: Nous avons declaré que nous voulons garder juſques à la fin de nôtre vie la foi catholique, l'union & la ſoumiſſion à l'égliſe Romaine: & que les metropolitains demanderont le pallium au ſaint ſiege. Nous avons tous ſouſcrit à cette declaration, & l'avons envoyée à Rome où elle a été bien reçuë du pape & du clergé. Nous avons ordonné que tous les ans les canons ſeroient lûs dans le concile; & que le metropolitain veillera ſur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le ſoin qu'ils doivent du ſalut du peuple. Qu'il les avertira d'aſſembler au retour du concile les prêtres & les abbez de ſon dioceſe, pour leur en recommander l'obſervation. Que chaque évêque raporte au concile ce qu'il ne pourra corriger dans ſon dioceſe, comme je dois en vertu de mon ſerment dénoncer au ſaint ſiege les abus que je ne puis corriger dans ma province. Boni-

face

face exhorte enſuite Cutbert archevêque comme lui à s'acquitter fidellement de ſes devoirs, ſe plaignant des obſtacles que rencontroient alors les bons paſteurs. Combattons, dit-il, pour le Seigneur, car nous ſommes dans des jours d'affliction & d'angoiſſe. Mourons ſi Dieu le veut pour les ſaintes loix de nos peres, afin d'arriver avec eux à l'heritage éternel. Ne ſoyons pas des chiens muets, des ſentinelles endormies ou des mercenaires, qui fuyent à la vûë du loup: Soyons des paſteurs ſoigneux & vigilans, prêchant aux grands & aux petits, aux riches, aux pauvres, à tout âge, à toute condition, autant que Dieu nous en donnera le pouvoir, à propos & hors de propos: comme ſaint Gregoire écrit en ſon paſtoral.

Je ne puis vous taire ce qui déplaît ici à tous les ſerviteurs de Dieu: que l'honnêteté & la pudeur de vôtre égliſe eſt décriée; & que l'on y pourroit remedier, ſi un concile & vos princes défendoient aux religieuſes & aux femmes les voyages frequens à Rome. La plûpart y perdent leur integrité; & il y a tres-peu de ville en Lombardie, en France, ou en Gaule, dans leſquelles on ne trouve quelque Angloiſe proſtituée: c'eſt un ſcandale à toute l'égliſe. Bede parle ſouvent de ces frequens pelerinages d'Angleterre à Rome; & ſaint Boniface lui-même conſulté par l'abbeſſe Bugga, ne l'en détourne pas tout à fait; mais il lui conſeille d'attendre que les troubles cauſez chez les Romains par les menaces des Sarraſins ſoient appaiſez; ce qui fait voir que deſlors on les craignoit en Italie. epiſt. 20.

ep. 105. in fi.

Il ajoûte dans la lettre à l'archevêque de Cantorberi : Tout homme laïque, roi, gouverneur ou comte, qui prend par violence un monastere, l'ôtant de la puissance ecclesiastique pour s'assujettir les moines, & se mettre en possession du bien acquis par le sang de Jesus-Christ : un tel homme est nommé par les anciens peres, ravisseur, sacrilege & meurtrier des pauvres, & digne d'un terrible anathême devant le tribunal de Jesus-Christ. Comme il s'en trouve chez nous & chez vous, nous devons sonner la trompette contre eux, de peur d'être condamnez par nôtre silence. Il ajoûte un mot contre la curiosité dans les habits, & les ornemens superflus qui commençoient à s'introduire dans les monasteres.

XXXVI. Concile de Liptines.

to. 6. conc. p. 1537. to. 1. capit. p. 150. Hincm. ep. 37. to. 2. p. 6. 57.

En execution du premier canon du concile de Germanie, le prince Carloman en assembla un le premier jour de Mars 743. à Liptines maison royale, aujourd'hui Lestines en Cambresis. Saint Boniface y presidoit avec un évêque nommé George & Jean sacellaire, tous deux de la part du pape. On y fit seulement quatre canons. Le premier porte confirmation du concile precedent, dont tous les évêques, les comtes, & les gouverneurs promettent d'observer les decrets : tout le clergé se soumet aux anciens canons : les abbez & les moines reçoivent la regle de saint Benoist. Le second canon regarde les biens ecclesiastiques, & modere la disposition du concile precedent touchant la restitution que les laïques en doivent faire. Il est donc ordonné qu'à cause des guerres presentes, le prince prendra pour un tems

AN. 743.

une partie des biens de l'églife à titre de precaire & de cens, pour aider à l'entretien de fes troupes, à condition de payer tous les ans à l'églife ou au monaftere un fou valant douze deniers pour chaque famille : en forte que celui à qui la terre de l'églife aura été baillée venant à mourir, elle retournera à l'églife. Mais elle pourra de nouveau être baillée au même titre de precaire, fi la neceffité y contraint, & que le prince l'ordonne. Toutefois l'églife ne doit point fouffrir de cette permiffion ; & fi elle eft pauvre, on lui rendra fon revenu tout entier: Ce precaire étoit donc une efpece de fief accordé à un homme de guerre pour faire le fervice, & feulement à vie, comme ils étoient tous alors. Le fou n'étoit que d'argent, & valoit vingt-cinq fols de nôtre monnoye. J'appelle famille ce qui eft ici nommé *Cafata*, & ailleurs *Manfus* ou *Conjugium* ; c'eft-à-dire une maifon avec quelque étenduë de terre fuffifante pour nourrir une famille de ferfs.

v. le Blanc. mon. p. 6. 8. 71.

Le troifiéme canon défend les adulteres, les inceftes & les mariages illicites ; & de vendre aux payens des efclaves Chrétiens. Le dernier renouvelle la défenfe des fuperftitions payennes, fous peine de quinze fous d'amende. Il y a enfuite un dénombrement de ces fuperftitions contenant trente articles : dont les plus remarquables font, des facrifices aux morts, d'autres dans les bois fur des pierres aux fontaines : d'autres à Mercure ou à Jupiter ; diverfes fortes de divinations : entre autres par les oifeaux, par la fiente ou l'éternuëment des chevaux ou des bœufs, par le cerveau des animaux.

AN. 744. De l'éclipse de l'une, & des femmes que l'on croyoit qui la mangeoient. D'une figure qu'ils portoient par les champs: d'une qu'ils faisoient de pâte: d'une autre de drapeaux comme une poupée. De ce qu'ils se faisoient des saints de tous les morts: ce qui semble être l'origine de la facilité que l'on avoit en ces tems-là à honorer d'un culte public plusieurs Saints douteux. On trouve à la fin de ce concile des formules en langue Tudesque, des renonciations & de la profession de foi que l'on fait au baptême, par où l'on voit la difference de cette langue & de l'Alleman d'aujourd'hui.

to. 6. conc. p. 1541.

XXXVII. Concile de Soissons.

to. 6. conc. p. 1552. to. 1. capit. p. 155.

Le prince Pepin fit de son côté tenir un concile à Soissons pour la partie de France qui lui étoit soumise : vingt-trois évêques s'y assemblerent le troisiéme jour de Mars, l'an 744. la seconde année du roi Childeric; & on ne doute pas que saint Boniface n'y presidât. Il y avoit des prêtres & d'autres clercs, & le prince Pepin y assistoit avec les principaux seigneurs. On y fit dix canons: le premier pour la conservation de la foi de Nicée & des autres conciles, & le rétablissement de la discipline décheuë sous les princes precedens. Les autres canons contiennent les mêmes reglemens des conciles tenus dans le partage de Carloman : ordre d'assembler un concile tous les ans : défense aux moines daller à la guerre: aux clercs de chasser ou porter des habits seculiers, ou de loger avec des femmes: défense de recevoir des évêques ou des prêtres inconnus: que les évêques empêcheront les superstitions payennes que les laïques s'abstiennent des mariages illicites

de la débauche, des parjures, & qu'ils défendent l'église. Ce qu'il y a de particulier au concile de Soiſſons, eſt la condamnation de l'heretique Adalbert. On ordonna de brûler les croix qu'il avoit plantées en divers lieux pour ſeduire le peuple. AN. 744. Bonif. ep. 135. Can. 2. Can. 7.

Le même concile établit & ordonna dans toutes les villes des évêques legitimes, & deux archevêques au deſſus d'eux, Abel pour l'égliſe de Reims, & Ardobert pour celle de Sens. On croit qu'il y avoit dans ces deux provinces pluſieurs évêchez vacans, ou poſſedez par des uſurpateurs, à qui par conſequent il fallut pourvoir. L'égliſe de Reims étoit déſolée depuis plus de trente-cinq ans par l'expulſion de ſaint Rigobert, & l'intruſion de Milon archevêque de Treves, qui apparemment fut dépoſé en ce concile. Ardobert ſucceda à ſaint Ebbon archevêque de Sens : ſoit qu'il fût déja mort, ſoit qu'il eût renoncé à l'épiſcopat, pour demeurer dans ſa ſolitude d'Arce : car ſa mort n'eſt marquée qu'en 750. Le dernier canon de ce concile porte, que quiconque n'en obſervera pas les decrets ſera jugé par le prince même avec les évêques & les comtes, & condamné à l'amende ſuivant la loi. Ainſi comme ces aſſemblées étoient mixtes d'évêques & de ſeigneurs, on joignoit les peines temporelles aux ſpirituelles. v. Coint. an. 745. n. 10. 11. &c. Sup. liv. XLI. n. 29. Vita. Acta. SS. Ben. to. 3. p. 652. v. Coint. an. 750. n. 1. 2. Sup. n. 13.

Saint Boniface écrivit au pape Zacarie pour lui rendre compte de ce qui s'étoit fait en ce concile. Il loüoit le zele de Pepin & de Carloman, & le ſecours qu'ils lui donnoient pour la predication de l'évangile ; & demandoit au pape le pallium pour les deux archevêques Abel & Ardobert qui venoient

AN. 744. d'être établis dans le concile : & pour Grimon qui depuis dix ans étoit archevêque de Roüen. Saint Boniface instruisit aussi le pape des deux faux prophetes qui s'étoient élevez en France. Adalbert nommé dans le concile de Soissons, & Clement, qui avoient tous deux été condamnez, & mis en prison.

Coint. an. 734. n. 25.

Fulc to. 3. Acta SS. Ben. p. 569.

Abel ne joüit pas long-tems de l'archevêché de Reims, ou plutôt il ne pût en prendre possession par la violence de Milon, qui se maintint quarante ans dans son usurpation, & ne mourut qu'en 753. C'est apparemment ce qui fit que saint Boniface ne persista pas à demander le pallium pour Abel, non plus que pour Ardobert de Sens, peut-être pour ne pas faire injure au saint archevêque Ebbon qui vivoit encore. Quoi qu'il en soit, il se reduisit à demander au pape Zacarie le pallium pour le seul Grimon archevêque de Roüen, que le pape connoissoit par lui-même.

Zac. epist. 5.

Le pape en fut fort surpris, comme il témoigna par sa lettre du cinquiéme Novembre de la même année 744. la treiziéme indiction étant commencée : & manda à Boniface de lui en expliquer la raison. Dans la même lettre il se justifie sur deux plaintes que l'on faisoit de lui. On nous accuse, dit-il, de commettre une simonie en obligeant ceux à qui nous accordons le pallium à nous donner de l'argent. Dieu nous en garde. Personne n'a rien pris pour les trois palliums que vous avez demandez. Nous avons aussi donné gratis les lettres émanées de nôtre secretairerie pour vôtre confirmation & vôtre instruction.

Anathême à quiconque sera assez hardi pour vendre le don du saint Esprit. AN. 744.

Vous nous avez mandé par d'autres lettres, que vous avez trouvé en Baviere un faux évêque qui se pretendoit ordonné par nous : vous avez bien fait de ne le pas croire, car il vous a dit faux ; & nous vous commandons par l'autorité de saint Pierre de ne point souffrir l'exercice du sacré ministere à quiconque s'écarte des canons. Et parce que vous nous avez demandé si vous deviez avoir droit de prêcher dans la province de Baviere que nôtre predecesseur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné, nous l'augmentons, en sorte que tant que vous vivrez vous corrigiez par nôtre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi ou les canons, non seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules.

XXXVIII. Le pape secoure l'exarque. *Anast.*

Les dates de ces lettres montrent que le pape se reconnoissoit toûjours sujet de l'empereur de C. P. Aussi Zacarie au commencement de son pontificat, envoya suivant la coûtume sa lettre synodique portant sa confession de foi, accompagnée d'une lettre à l'empereur Constantin. Mais ses Legats arrivant à C. P. trouverent Artabase en possession du palais. Cependant en Italie le pape travailloit pour le service de l'empire. L'esté de l'onziéme indiction, c'est-à-dire de l'an 743. la province de Ravenne étant pressée par le roi Luitprand, qui se preparoit même à marcher pour assieger la ville: l'exarque Eutyquius avec Jean archevêque de Ravenne, tout le peuple de la même ville & celle de Pentapole & d'Emilie

écrivirent au pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoya au roi des Legats avec des presens, mais n'ayant rien obtenu il alla lui-même à Ravenne.

Quand il y arriva le peuple sortit pour le recevoir, en criant : Beni soit nôtre pasteur qui a laissé ses oüailles, & est venu nous délivrer nous qui allions perir. De Ravenne le pape envoya au roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le roi ne vouloit point les recevoir, mais le pape méprisant le peril sortit de Ravenne & arriva sur le Pô le vendredi vingt-huitiéme de Juin. Le roi l'envoya recevoir par des seigneurs qui l'amenerent à Pavie : mais comme c'étoit la veille de saint Pierre, il alla d'abord à l'église de ce saint nommée au ciel d'or, & y fit la priere de None. Le lendemain il y celebra la messe à la priere du roi & mangea avec lui. Le pape le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, & de lui rendre les villes qu'il lui avoit prises, particulierement Cesene. Le roi resista long-tems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cesene : gardant pour sa seureté l'autre tiers & la ville jusques au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le tems de revenir de C. P. Aprés la restitution des places, le pape étant de retour à Rome celebra encore une fois la Fête de saint Pierre & de saint Paul apparemment le jour de l'octave.

XXXIX. Concile de Rome. n. 6. p. 1546.

Quelque tems aprés l'indiction douziéme étant commencée le pape Zacarie tint un concile à Rome

Rome dans l'église de saint Pierre avec quarante évê- AN. 744.
ques tous d'Italie, vingt-deux prêtres & six diacres, & tout le reste du clergé de Rome. Entre tant de noms il ne s'en trouve presque pas un barbare, ce qui marque, qu'on ne recevoit guere dans le clergé que des Romains. Ce concile fit quinze canons, la plupart touchant la vie clericale & les mariages illicites. (c. 1. 2. 5.) Il est défendu aux évêques & aux clercs de loger avec des femmes, de porter des habits seculiers, (c. 8.) ou de grands cheveux. L'évêque, le prêtre ou le diacre (c. 13.) venant celebrer la messe ne doit point porter de bâton ni avoir la tête couverte, l'évêque ou le prêtre (c. 14.) ayant dit l'oraison ne doit point faire achever la messe par un autre, mais continuer jusques à la fin. On ne fera les ordinations qu'au premier, au quatriéme, au septiéme & au dixiéme mois; c'est-à-dire aux quatre-tems. (c. 11.) Les clercs ne plaideront point devant les juges seculiers, mais leurs differends seront jugez par l'évêque, & ceux des évêques par le pape; (c. 12.) ce qu'il faut entendre des évêques d'Italie. Tous les évêques qui sont soumis à l'ordination du saint siege, c'est-à-dire comme je croi, ceux qui suivant l'usage étoient ordonnez par le pape, se rendront à Rome tous les ans le quinze de Mai. (c. 4.) Ce sont les canons les plus remarquables de ce concile.

XL. Mort du roi Luitprand. *Paul diac. VI. hist. c. ult.*

Le roi Luitprand mourut l'an 744. avant le terme qu'il avoit pris pour l'execution de son traitté. Il avoit regné trente-un ans & sept mois. C'étoit un prince pieux, chaste, bon, vaillant & de bon conseil, quoiqu'il n'eût point de lettres. Il s'appliquoit à la priere & répandoit de grandes aumônes.

AN. 744. Il fit bâtir dans son palais un oratoire du Sauveur; & établit des prêtres & des clercs pour lui chanter tous les jours l'office divin, ce qu'aucun autre roi n'avoit fait auparavant. Il bâtit des églises dans tous les lieux où il avoit accoutumé de demeurer, entre autres saint Pierre au Ciel d'or prés de Pavie deux autres monasteres, Bercet au diocese de Parme sur le mont Bardon qui fait partie de l'Appennin, & saint Anastase d'Olonne. Bercet prit le nom de saint Remy à cause de ses reliques qui y furent apportées par saint Moran ou Moderamne évêque de Rennes; car ce saint évêque allant faire le voyage de Rome, passa à Reims, où on lui donna de l'étole, du cilice & du mouchoir de saint Remy. Il les laissa à ce monastere que le roi Luitprand lui donna, & où il vint finir ses jours aprés être revenu en France, & s'être fait ordonner un successeur. Il mourut l'an 730.

Sup. liv. XL. n. 40.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 517.

Du tems du roi Luitprand vécurent trois saints en Lombardie. Pierre évêque de Pavie, qui comme parent de Luitprand fut quelque tems exilé à Spolette par ordre du roi Aripert; & y fit bâtir sur son fonds une église à saint Sabin évêque & martyr, en reconnoissance de ce qu'il lui avoit prédit son rétablissement à Pavie. Le second de ces saints étoit Baodolin qui fit plusieurs miracles & eut le don de prophetie. Le troisiéme Theodelape à Veronne, qui avoit les mêmes dons. C'est ici où Paul diacre finit son histoire des Lombards. Le successeur de Luitprand fut son neveu Hildebrand, qui ne regna que sept mois; car s'étant rendu odieux aux Lom-

Paul. c. ult.

Sup. liv. VIII. n. 38.

bards ils le déposerent & mirent à sa place Rachis duc de Frioul. Le pape Zacarie l'ayant appris, lui envoya une legation, & le roi à sa priere accorda la paix pour vingt ans.

Anast. in Zach.

XLI. *L'empereur Constantin rétabli.*

S. Niceph. p. 40. Theoph. an. 3. p. 352. D.

Cependant l'empereur Constantin étoit rentré à C. P. le second jour de Novembre indiction douziéme l'an 743. Artabase fus pris avec ses deux fils Nicephore & Nicetas, & ils eurent tous trois les yeux crevez. Ensuite Constantin les fit mener enchaînez devant le peuple pendant une course de chevaux; avec le patriarche Anastase à qui il avoit aussi fait crever les yeux, & qu'il fit promener dans l'Hipodrome monté sur un asne à reculons; & toutefois il ne laissa pas de le conserver dans son siege, parce qu'il étoit ennemi des images comme lui. Constantin étant rétabli fit chercher les legats du pape Zacharie qui étoient demeurez à C. P. pendant le regne d'Artabase; & les renvoya à Rome, accordant au pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avoit demandées, & dont l'empereur fit don à l'église Romaine. Il est à croire que le pape n'apprit que bien tard le rétablissement de l'empereur Constantin; puisqu'environ un an aprés il datoit encore ses lettres des années d'Artabase.

p. 353. 342.

Anast in Zach.

XLII. *Eglise d'Orient.*

Elmac. lib. 1. c. 19.

Chez les Musulmans le Calife Oulid II. ayant été déposé & tué, Yesid III. son cousin germain lui succeda le sixiéme mois de l'an 126. de l'hegire: c'est-à-dire vers le mois d'Avril 744. mais il ne regna que cinq mois & en trouble: car il y eut plusieurs revoltes, sous pretexte de vanger la mort d'Oulid. Yezid eut pour successeur son frere Ibrahim, qui ne

regna que deux mois, aprés lesquels il ceda à Merouan fils de Mahomet frere du calife Abdelmelic. Merouan commença donc à regner au commencement de l'an 127. de l'hegire qui répond à l'an 745. de Jesus-Christ, mais il ne fut jamais paisible, & ne regna que cinq ans. Il accorda aux Chrétiens Melquites d'élire pour patriarche d'Antioche Theophylacte prêtre d'Edesse distingué par sa vertu, aprés la mort d'Etienne; & par des lettres circulaires il ordonna aux Arabes de l'honorer. L'an 746. indiction quatorziéme il y eut au mois de Janvier un grand tremblement de terre en Syrie & en Palestine, qui renversa plusieurs églises & plusieurs monasteres, principalement au desert de Jerusalem.

Theoph. an. 4. Const. p. 353.

Id. an. 5.

L'empereur Constantin profitant de la division des Musulmans, prit Germanicie & d'autres places en Syrie, dont il amena les habitans à C. P. & en d'autres lieux de Thrace. Mais entre ces Syriens étoient plusieurs Monophysites heretiques, c'est-à-dire qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ, & qui ajoûtoient au Trisagion crucifié pour nous, suivant l'institution de Pierre le Foulon.

Sup. liv. XXIX. n. 31. Theo. an. 6.

Anastase abbé du monastere de saint Euthymius en Palestine fut accusé de favoriser cette erreur, & l'abbé Sergius en écrivit à sain Jean Damascene, ajoûtant qu'Anastase assuroit que Jean luimême approuvoit son sentiment; & que Jean patriarche de Jerusalem, qui n'étoit plus au monde, avoit aussi été de ce même avis. Saint Jean Damascene écrivit sur ce sujet à l'abbé Jourdain, témoi-

gnant avoir également peine à croire qu'Anastase donnât dans cette erreur, ou que Sergius l'en accusât mal à propos. Au fonds il declare que c'est renouveller l'erreur de Pierre le Foulon, que de raporter au Fils seul le Trisagion. Ce n'est pas sans sujet, dit-il, que les Seraphins ont dit Saint trois fois, & non pas deux, ou quatre, ou mille fois; & qu'ils n'ont dit qu'une seule fois Seigneur: mais pour montrer la Trinité des personnes, & l'unité de substance: Ainsi cette maniere de loüer Dieu que l'église a apprise d'eux se rapporte à toute la Trinité: c'est pour cette raison que nous plongeons trois fois au baptême: une fois en nommant chaque personne. C'est pour cela que dans l'oblation des divins mysteres, aprés que le peuple a chanté le Trisagion, le prêtre ajoûte: Vous êtes Saint, roi des siecles, vôtre Fils unique est Saint, & vôtre saint-Esprit. Au contraire à l'élevation du pain sacré de l'eucharistie, nous disons, un Saint, un Seigneur, un Jesus-Christ. On trouve dans la liturgie attribuée à saint Jean Chrysostome ces paroles citées par S. Jean Damascene. Il prie celui à qui il écrit que sa lettre soit lûë publiquement dans l'église, & que l'on exhorte l'abbé Anastase à finir cette dispute, & se rendre à l'autorité des peres. Quant à Jean de Jerusalem, il assure qu'il n'a jamais tenu cette doctrine. Et il n'a jamais rien enseigné, dit-il, qu'il ne m'ait communiqué comme à son disciple. Pourquoi n'en a-t-on rien dit de son vivant?

Damascene epist. de Trisag. fol. 445.

Isa. VI.

Fol 487.

491.

To. 6. ed. Gr. p. 997 p. 100.

XLIII. Oeuvres de S. Jean Damascene.

Outre cette lettre & les traitez contre les images dont j'ai parlé en leur lieu, nous avons grand nom-

bre d'écrits de ſaint Jean Damaſcene, qui fut en ſon tems le docteur de l'Orient. Ses ouvrages ſont dogmatiques ou moraux. Le plus conſiderable des traitez de doctrine eſt l'expoſition de la foi orthodoxe, qui eſt un corps entier de theologie, & qui a ſervi depuis de modele à la plûpart des ſcolaſtiques. Il eſt diviſé en quatre livres, dont le premier comprend
Lib. I. c. 7. les attributs & la Trinité. En parlant du ſaint-Eſprit, il dit, qu'il procede du Pere, & ſe repoſe dans le
c. 10. Verbe: & ailleurs, qu'il procede du Pere, & eſt communiqué à toutes les creatures par le Fils. Mais il ne dit point qu'il procede du Fils. Dans le ſecond livre il traite de la creation, des anges, du monde viſible, où il mêle beaucoup de philoſophie naturelle, ſuivant les principes d'Ariſtote qu'il avoit fort étudié; & il eſt un des premiers qui a mêlé cette
Lib II. c. 12. 13. 14. &c. doctrine à la theologie. Il explique de même la nature de l'homme, & s'étend beaucoup ſur les fa-
c. 25. cultez de l'ame & les paſſions. Il parle de la liberté
c. 29. de l'homme, de la providence divine & de la pre-
c. 30. deſtination, qui ſelon lui ne s'étend point aux choſes qui ſont en nôtre pouvoir, mais ſeulement la preſcience. Car, dit-il, Dieu ne veut point le peché, & ne contraint pas à la vertu. Il finit ce ſecond livre par la chute de l'homme. Dans le troiſiéme livre, il traite de l'incarnation, qu'il explique avec beaucoup d'exactitude: principalement la diſtinction des deux natures & des deux volontez, contre les here-
Lib. III. c. 14. tiques qui regnoient en Orient. La liberté de J. C. étoit, dit-il, plus excellente que la nôtre, en ce que pour ſe déterminer, il n'avoit beſoin ni d'examen,

rii de deliberation. Il n'ignoroit rien, même comme homme, & en lui ſont cachez tous les treſors de la ſageſſe & de la ſcience. *c. 21.* *Coloſſ. II.*

Dans le quatriéme livre aprés avoir traité de la reſurrection de Jeſus-Chriſt, & de quelques queſtions qui reſtoient ſur l'incarnation : il vient aux ſacremens, & parle premierement du baptême, & à cette occaſion de la foi, du myſtere de la croix, & de l'adoration à l'Orient. Puis il vient à l'eucariſtie, & dit entre autres choſes : Si la parole de Dieu eſt vivante & efficace, & ſi le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu : s'il a dit : Que la lumiere ſoit, & elle a été faite : ſi le ciel & la terre, & tout ce que le monde a de beau, a été fait par la parole du Seigneur, & l'homme cette creature ſi admirable : ſi le Verbe Dieu lui-même s'eſt fait homme, parce qu'il l'a voulu, & s'eſt formé un corps du ſang tres-pur de la ſainte Vierge : ne peut-il pas faire le pain ſon corps, & le vin ſon ſang? Et enſuite : Comment cela arrivera-t-il, diſoit la ſainte Vierge ? & l'ange lui répond : Le ſaint-Eſprit viendra en vous, & le reſte. Et maintenant vous demandez : Comment le pain devient-il le corps de Jeſus-Chriſt, & le vin & l'eau ſon ſang ? Je réponds auſſi : Le ſaint-Eſprit ſurvient, & opere cette merveille, au deſſus de la raiſon & de la penſée. Et encore : C'eſt le corps vrayement uni à la divinité, le corps pris de la ſainte Vierge : non que le corps qui eſt monté au ciel en deſcende, mais parce que le pain même & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu. Si vous demandez la maniere dont cela ſe fait : il vous ſuffit

Lib. IV. c. 10. *c. 11. 12. 13.* *c. 14.* *v. du Perron. Euchar. aut. 35. p. 643. Perpet. liv. VII. c. 4.* *c. 4.*

d'entendre, que c'est par le saint-Esprit : comme le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge une chair pour lui-même. Nous n'en savons pas davantage : sinon que la parole de Dieu est vraye, efficace, & toute-puissante, & la maniere incomprehensible.

c. 15. Saint Jean Damascene aprés avoir suffisamment parlé de Jesus-Christ vient ensuite à la sainte Vierge, v. Tilm. de la S. Vierge. dont il raconte la genealogie, la naissance, l'éducation au temple, le mariage : suivant les traductions qu'il croyoit veritables, & qui ont eu depuis encore plus de creance. c. 16. Il montre qu'il faut honorer les saints, & leurs reliques ; c. 17. & insiste sur le culte des images. c. 18. Il donne le catalogue des saintes écritures : dans l'ancien Testament il suit le canon des Hebreux, mais il ajoûte au nouveau les canons des apôtres. Il reprend ensuite quelques questions, qu'il avoit omises, & finit par ce qui regarde la fin du monde.

c. 27. 28. Entre les autres traitez dogmatiques de saint Jean Damascene, le plus singulier est la dispute contre un Sarrasin : Bol. 546. ou plutôt l'instruction de la maniere dont on lui doit répondre. On y voit les principales objections que les Musulmans proposoient ordinairement aux Chrétiens : sur la divinité du Verbe, l'incarnation, la cause du mal, & le libre arbitre, & que les Chrétiens employoient l'autorité de l'Alcoran pour les convaincre. Saint Jean Damascene les refute plus au long dans son traité des heresies : où Hær. 101. il insiste principalement sur ce que Mahomet n'avoit donné aucun témoignage de sa mission.

Cotel. mon. Gr. to. 1. p. 278. Ce traité comprend cent trois heresies en autant d'articles,

d'articles, dont les quatre-vingts premiers sont tirez de saint Epiphane. Suivent les Nestoriens, les Eutyquiens, & leurs differentes sectes : puis plusieurs autres inconnus d'ailleurs. Les uns chantoient les loüanges de Dieu en dansant avec des femmes : d'autres mettoient toute la religion dans les bonnes œuvres, sans aucune étude de l'écriture : d'autres prioient toûjours debout, sans jamais flechir les genoux : d'autres croyoient l'ame mortelle : d'autres blâmoient des paroles & des actions de Dieu même : d'autres mêloient au christianisme des superstitions payennes. Il n'oublie pas les Monothelites ni les Iconoclastes.

322.

art. 99. 100.

Le principal ouvrage moral de saint Jean Damascene sont les Paralleles: c'est-à-dire la comparaison des sentences des peres avec celles de l'écriture. Elles sont rangées par matieres suivant l'ordre de l'alphabet Grec, & divisées en trois livres. Il y a encore plusieurs sermons sur differentes fêtes, & plusieurs hymnes. Car les Grecs reconnoissent ce saint pour l'un des principaux auteurs des hymnes qu'ils chantent dans leur office. Enfin on lui attribuë l'histoire Indiene de Barlaam & Josaphat: mais on doute qu'elle soit de lui, & encore plus que ce soit une histoire veritable : on ne sait point l'année de la mort de saint Jean Damascene : mais l'église honore sa memoire le sixiéme de May.

Martyr. R. 6. May. Boll. to. 13. p. 108.

XLIV. Commencement de saint Sturme.

Vita S. Sturm. to. 4. act. SS. Ben. p. 270.

En Allemagne saint Boniface voulant établir solidement la religion, fonda le fameux monastere de Fulde par les soins de S. Sturme un de ses plus fidelles disciples. Sturme étoit né en Baviere de parens

nobles & chrétiens, qui prierent saint Boniface d'en prendre soin, comme plusieurs autres qui lui offrirent leurs enfans. Le saint évêque l'ayant amené en Hesse, le mit au monastere de Frislar sous la conduite de saint Vigbert; qui s'appliqua soigneusement à son instruction. Le jeune homme apprit les pseaumes par cœur; & lisoit assiduëment l'écriture sainte, dont il cherchoit les sens spirituels. Sa vie étoit tres-pure, son humilité & sa charité le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, & commença à prêcher au peuple des environs, & à faire des miracles, guerissant des malades, & délivrant des possedez. Aprés avoir exercé pendant environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le desert, & communiqua cette pensée à saint Boniface, qui l'approuva, comme venant du ciel. Il lui joignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa benediction, & leur dit: Allez dans la forêt Bochone, ainsi nommée à cause des hestres, & cherchez-y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Etant entrez dans ces lieux sauvages, ils ne voyoient que le ciel & la terre couverte de grands arbres. Au bout de trois jours ils arriverent à Hirsfeld, & crurent que c'étoit le lieu que Dieu leur avoit destiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, & y demeurerent longtems: s'appliquant aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Tels furent les commencemens du monastere de Hirsfeld l'an 736. Quelque tems aprés saint

Sturme alla trouver ſaint Boniface, & lui fit la deſcription de ſa nouvelle demeure. Saint Boniface lui dit : Je crains que vous ne ſoyez pas en ſureté ; car vous ſavez qu'il y a tout proche des Saxons bien farouches : cherchez un lieu plus éloigné. Saint Sturme étant retourné à ſon deſert prit deux de ſes compagnons avec un batteau pour remonter la riviere de Fulde. Mais aprés trois jours de chemin ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. Saint Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Friſlar, & lui rendit compte de ce voyage : mais le ſaint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'aſſurant que Dieu avoit preparé dans ce deſert une habitation à ſes ſerviteurs. Sturme partit ſeul monté ſur un aſne chantant des pſeaumes, & priant continuellement. Il s'arrêtoit où la nuit le prenoit, mais de peur que les bêtes ne mangeaſſent ſon aſne, il coupoit du bois, & l'enfermoit d'une maniere de haye : pour lui aprés avoir fait ſur ſon front le ſigne de la croix, il dormoit tranquillement. Un jour étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons, qui ſe baignoient dans la Fulde. C'étoit un peuple venu du Nord, qui depuis plus d'un ſiecle ravageoit l'empire, & s'étendoit bien avant dans la Germanie. Ils ſe moquerent du ſaint homme, mais ils ne lui firent aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchoit depuis ſi long-tems ; & l'ayant bien examiné, & ſoigneuſement remarqué, il en porta la nouvelle à ſaint Boniface, qui ſachant que ce lieu appartenoit au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder

un monastere. Ce que personne, ajoûta-t-il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de vôtre royaume. Carloman le lui accorda volontiers avec l'étenduë de quatre mille pas tout alentour ; & en fit expedier une lettre de donation. Il assembla même tous les nobles du païs, & leur persuada de donner chacun ce qu'ils avoient dans le lieu destiné au monastere.

XLV. Fondation du monastere de Fulde.

Saint Sturme en commença donc avec sept autres moines l'établissement la neuviéme année aprés la fondation d'Hirsfeld, qui est l'an 744. indiction douziéme, le douziéme jour du premier mois, c'est-à-dire de Mars. Au bout de deux mois saint Boniface y vint lui-même, avec quantité d'ouvriers, qui aiderent aux moines à défricher le lieu, & à bâtir l'église ; car ils travailloient de leurs mains, & se servoient eux-mêmes. Le Saint se retiroit pour prier sur une montagne voisine, que l'on appelloit pour ce sujet Mont-l'évêque. Il revint l'année suivante, donna aux moines plusieurs instructions sur leur maniere de vivre, & les fit convenir de n'user ni de vin, ni d'aucune boisson forte, mais seulement de petite biere. Il leur donna saint Sturme pour abbé, & continua tant qu'il pût de les visiter tous les ans. Le monastere prit le nom de la riviere de Fulde sur laquelle il étoit bâti.

On y suivoit la regle de saint Benoist, & pour la mieux observer, les moines s'aviserent d'envoyer aux grands monasteres apprendre leurs pratiques ; & saint Boniface chargea saint Sturme de cette commission. Il partit avec deux freres la quatriéme année aprés la fondation du monastere, c'est-à-dire

l'an 747. alla à Rome, visita tous les monasteres d'Italie, entre autres le mont-Cassin, & employa un an entier à ce voyage. A son retour il forma sa communauté de Fulde sur ce qu'il avoit appris des observances les plus parfaites. Le monastere croissoit de jour en jour, plusieurs s'y donnoient avec leurs biens, & sa reputation s'étendoit de tous côtez aux monasteres éloignez. Saint Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cens moines, sans compter les novices, & d'autres personnes moins considerables, dont le nombre étoit tres-grand.

Vita S. Liobe c. 10. to. 4. act. p. 251.

Vita S. Greg. Traj. n. 10. to. 4. Act. p. 326.

XLVI. Sainte Liobe, &c.

Saint Boniface fonda aussi en Germanie des monasteres de filles: en quoi il fut principalement aidé par sainte Liobe Angloise & sa parente. Dés sa premiere jeunesse elle fut consacrée à Dieu, & mise dans le monastere de Vinburn sous la conduite de l'abbesse Tetta. Elle s'appliquoit au travail des mains, mais encore plus à la lecture; en sorte qu'elle devint savante jusqu'à faire des vers latins, dont elle apprit l'art d'une sainte fille nommée Edburge. Elle le dit dans une lettre à S. Boniface qui commence ainsi : Je vous prie de vous souvenir de l'amitié que vous portiez à mon pere, qui est mort il y a huit ans, & de prier Dieu pour son ame, & pour ma mere vôtre parente, qui vit encore accablée d'une longue maladie. Il n'y a personne de sa famille en qui j'aye tant d'esperance qu'en vous. Je vous envoye ce petit present pour vous faire souvenir de moi malgré la distance des lieux. C'est que saint Boniface étoit deslors en sa mission de Germanie, d'où il lui écrivit aussi & aux autres religieuses du même mo-

Vita to. 4. act. p. 249.

Sup.

ap. Bonif. ep. 36.

epist. 253

nastere pour leur demander des prieres, afin de s'acquitter dignement de son ministere. En ces lettres elle est nommée Leobigutbe : c'est-à-dire aimée de Dieu.

Ensuite saint Boniface pria l'abbesse Tetta de lui envoyer Liobe pour sa consolation & son secours : car le merite de cette sainte fille lui avoit déja attiré une grande reputation. Tetta eut bien de la peine à s'en priver; & saint Boniface l'ayant reçuë en Allemagne, resolut de s'en servir pour y former des religieuses, comme il se servoit pour les moines de Sturme, qu'il appelloit son ermite. Il bâtit pour elle un monastere au lieu qui fut nommé Bischofsheim ; c'est-à-dire la demeure de l'évêque, & dont une ville du diocese de Mayence conserve le nom : car le monastere ne subsiste plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent depuis tirées les abbesses de plusieurs autres monasteres.

c. 14. Une malheureuse femme courbée d'infirmité qui couchoit à la porte du monastere, & vivoit de ce qu'on lui donnoit de la table de l'abbesse, ayant eu un enfant par un crime, le jetta de nuit dans la riviere qui passoit prés du monastere. Une autre femme venant le matin puiser de l'au, trouva cet enfant mort ; & remplit tout le village de ses cris, disant que ces religieuses baptisoient ainsi leurs enfans, & infectoient l'eau de la riviere. Tout le peuple s'amassa avec indignation ; & l'abbesse fit revenir aussi-tôt une religieuse qui étoit sortie par sa permission : & qui protesta devant Dieu de son innocence, le priant de faire connoître la coupable.

L'abbesse assembla les religieuses dans l'oratoire, & leur fit reciter tout le psautier debout, & les bras étendus en croix, puis marcher en procession autour du monastere trois fois le jour, à Tierce, à Sexte & à None. A la troisiéme fois Liobe en presence de tout le peuple s'approcha de l'autel, & devant la croix que l'on alloit porter, elle pria Dieu avec larmes étendant les mains vers le ciel, de les délivrer de cet opprobre. Aussi-tôt la malheureuse pecheresse fut saisie du demon, & confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris, les religieuses furent justifiées: mais la coupable demeura possédée tout le reste de sa vie. Sainte Liobe fit plusieurs autres miracles. Elle avoit dans sa communauté une religieuse nommée Thecle, qui l'avoit suivie d'Angleterre, & qui fut abbesse à Chizzingue sur le Mein dans le diocese de Virzbourg. *Othl. lib. 1. c. 25. Act. to. 4. p. 42.*

XLVII. Baptême *in nomine Patria*, &c. *Zac. epist. 6.*

Cependant Virgile & Sidonius prêtres qui travailloient en Baviere sous la conduite de saint Boniface, écrivirent au pape Zacarie, qu'il s'étoit trouvé dans cette province un prêtre, qui ne sachant point le latin baptisoit en cette forme: *Baptizo te in nomine Patria, & Filia, & Spiritua sancta*: & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réïterer le baptême ainsi donné. Sur quoi le pape lui écrivit, qu'il s'étonnoit de sa décision. Nous ne pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisez ainsi, par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur: puisqu'on ne baptise point ceux même qui ont été baptisez par les here-

AN. 745. tiques, pourveu que ce soit au nom de la Trinité.

XLVIII. Gevilieb évêque déposé.

Vita S. Bonif. per Othl. lib. 1. c. 37.

Vers le même tems, c'est-à-dire l'an 745. le prince Carloman par le conseil de saint Boniface fit tenir un concile où l'on examina plusieurs clercs heretiques seduits par Adalbert & par Clement, & l'on déposa Gevilieb évêque de Mayence. Il avoit succedé à son pere Gerold, qui tout évêque qu'il étoit, portant les armes pour repousser les Saxons fut blessé à mort dans un combat. Pour le consoler on lui donna son fils pour successeur, quoi qu'il fût encore laïque & à la cour. Peu de tems aprés il suivit le prince Carloman qui marchoit encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées de part & d'autre sur une riviere, l'évêque Gevilieb envoya un valet chez les ennemis, s'informer exactement du nom de celui qui avoit tué son pere: l'ayant trouvé il le pria de venir parler à son maître. Ils se rencontrerent à cheval au milieu de la riviere, & Gevilieb lui porta un grand coup d'épée, en disant que c'étoit pour vanger la mort de son pere. Le Saxon tomba mort dans l'eau: l'action de Gevilieb ne fut blâmée de personne, & il continua de faire ses fonctions d'évêque.

Mais saint Boniface le reprit dans le concile, soûtenant qu'un homme coupable d'homicide ne pouvoit exercer le sacerdoce. Il ajoûta, qu'il l'avoit vû de ses propres yeux se divertissant avec des oiseaux & des chiens, ce qui n'étoit point permis à un évêque. Gevilieb fut condamné par le concile & depossedé de l'épiscopat. Il menaça d'abord de se pourvoir à Rome: mais ensuite voyant le jugement du

du concile soûtenu par l'autorité seculiere il se soumit.

XLIX. Lettre au roi des Merciens. *epist. 19. ap. Bar. an. 745. v. epist. 10.*

Ce fut apparemment de ce concile que S. Boniface écrivit à Ethelbade roi des Merciens, car il y parle en son nom & de sept autres évêques : sçavoir Abel archevêque de Reims, saint Burcard, saint Villebald & quatre autres moines connus. Il commence par loüer ce roi de ses aumônes & de sa vigueur à reprimer les violences & à maintenir la justice & la paix dans son royaume : puis entrant en matiere, il dit : Nous avons appris avec bien de la douleur, que vous n'avez jamais épousé de femme legitime, mais que vous vous abandonnez à la débauche même avec des religieuses. Il lui rapporte les passages de l'écriture qui marquent l'énormité de ce peché compté entre ceux qui excluent du royaume de Dieu, puis il ajoûte : Les payens mêmes punissent l'adultere & la débauche dans l'ancienne Saxe. Si une fille a deshonoré la maison de son pere, ou si une femme a manqué de fidelité à son mari : quelquefois ils la contraignent à se pendre elle-même, & aprés l'avoir brûlée ils pendent sur le bucher celui qui l'a corrompuë : quelquefois ils assemblent une troupe de femmes, qui menent la coupable par les villages, & lui ayant coupé ses habits jusques à la ceinture la déchirent en la foüettant & la picquant avec des couteaux jusqu'à ce qu'ils la laissent pour morte.

1. Cor. VI. 19. III. 17. VI. 9. Prov. V. 30. VI. 26.

Il lui represente ensuite la consequence de son exemple pour ses sujets : que la nation des Anglois étoit décriée par la débauche en France & en Italie,

qu'en punition de semblables crimes Dieu avoit abandonné aux Sarrasins l'Espagne, la Provence & la Bourgogne. Que la débauche attire souvent l'homicide : parce que les malheureuses qui se sont laissé corrompre détruisent leurs enfans, pour couvrir leur infamie, & les font perir quant au corps & quant à l'ame.

Il se plaint encore que ce roi sans respecter les privileges des monasteres en usurpe les biens, & souffre que les gouverneurs imposent aux moines & aux prêtres une servitude plus grande que sous ses predecesseurs, entre lesquels il lui donne l'exemple des rois Ceolred & Osred morts malheureusement en punition de semblables excés.

Il accompagna cette lettre de deux autres : l'une à Edbert archevêque d'Yorc, successeur de Vilfrid II. l'autre au prêtre Herefrid en qui le roi avoit confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occasion que par affection pour la patrie, par zele pour le salut du roi, & pour executer l'ordre du pape : qui l'envoyant prêcher aux peuples de Germanie, l'a chargé de travailler à ramener tous les chrétiens qu'il trouvera égarez du bon chemin. Il prie l'archevêque de lui envoyer quelques ouvrages de Bede, & lui envoye de son côté quelques lettres de saint Gregoire qu'il a reçuës de Rome, & qu'il ne croit pas qui se trouvent en Angleterre.

epist. 8. 10.

L.
Adalbert & Clement imposteurs.
Bonif. epist. 135.

Cependant en execution du concile saint Boniface écrivit au pape Zacarie deux lettres, dont celle qui nous reste commence ainsi : Depuis prés de trente ans que je me suis engagé au service du saint

ſiege, j'ai toûjours accoutumé de lui faire part de tout ce qui m'arrive d'agreable ou de fâcheux pour être ſoutenu de ſes conſeils. Sachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de preſider à la province de France j'ai ſouffert de grandes perſecutions, principalement de la part des faux évêques, des prêtres & des clercs impudiques: dont l'un nommé Adalbert eſt Gaulois de nation, & l'autre nommé Clement eſt Ecoſſois.

Adalbert a été hypocrite dés ſa premiere jeuneſſe, diſant qu'un ange lui a apporté de l'extremité du monde des reliques d'une ſainteté merveilleuſe, en vertu deſquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Par cette induſtrie il s'eſt inſinué dans pluſieurs maiſons, & a attiré des femmes & une multitude de païſans, qui diſoient que c'étoit un homme d'une ſainteté apoſtolique, & qu'il avoit fait pluſieurs miracles. Enſuite il a gagné par argent des évêques ignorans, qui ſe ſont ordonnez abſolument, c'eſt-à-dire ſans ſiege déterminé, contre les canons. Enfin ſon orgueil a monté juſques au point de ſe comparer aux apôtres; & de ne vouloir conſacrer des égliſes ni en leur honneur ni à l'honneur des martyrs, mais en ſon nom. Il a fait de petites croix & de petites oratoires dans les campagnes, prés des fontaines & par tout où il a trouvé bon, & y a fait faire des prieres publiques: en ſorte que le peuple quittoit les anciennes égliſes pour s'y aſſembler au mépris des évêques; en diſant: Nous ſerons aidez par les merites de ſaint Adalbert. Il a donné ſes ongles & ſes cheveux pour les honorer & les porter avec les reli-

ques de saint Pierre. Enfin ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser : Je sçai vos pechez ; vos plus secrettes pensées me sont connuës, il n'est pas besoin de vous confesser, vos pechez passez vous sont remis, allez en paix dans vos maisons seurs de vôtre absolution. Enfin par ses mœurs, son habit, sa démarche il imite tout ce que l'évangile attribuë aux hypocrites.

L'autre heretique nommé Clement rejette les canons & les conciles, les traittez & les explications des Peres, de saint Jerôme, de saint Augustin, de saint Gregoire. Il soûtient qu'il peut être évêque aprés avoir eu deux fils en adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un chrétien épouse la veuve de son frere ; il dit que Jesus-Christ descendant aux enfers en a délivré tous les damnez, même les infidelles & les idolâtres ; & avance plusieurs autres erreurs touchant la predestination. C'est pourquoi je vous prie d'écrire au duc Carloman, que ces deux heretiques soient mis en prison, & que personne ne leur parle, ou ne communique avec eux. Saint Boniface envoya cette lettre par le prêtre Deneard avec les pieces qui servoient à la conviction des deux imposteurs. Il y avoit aussi une lettre pour Gemmulus archidiacre de l'église Romaine ancien ami de saint Boniface, qui fit le rapport au pape de sa lettre & des écrits qu'il avoit envoyez, & poursuivit la tenuë d'un concile contre l'esperance de saint Boniface.

epist. 18. Bonif. epist. Gem. 148. inter Bonif.

LI. Concile de Ro-

Il fut assemblé à Rome le vingt-cinquiéme d'O-

ctobre la vingt-sixiéme année du regne de Constantin, la cinquiéme aprés son rétablissement, indiction quatorziéme, c'est-à-dire l'an 745. Le pape y presidoit à sept évêques des environs de Rome: il y avoit dix-sept prêtres, les diacres & le reste du clergé étoient presens; c'étoit dans la maison patriarcale de Latran dans la basilique de Theodore; les évangiles étoient au milieu de l'assemblée. Gregoire notaire regionaire & nomenclateur ouvrit l'action en disant: Le venerable prêtre Deneard legat du tres-saint archevêque Boniface de la province de Germanie est à la porte & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? on le fit entrer, & il dit: Seigneur, l'évêque Boniface mon maître, ayant suivant vos ordres assemblé un concile dans la province des François, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en prison avec l'autorité des princes. Ils demeurent impenitens & continuent à seduire le peuple. C'est pourquoi je vous presente cette lettre, & vous prie de la faire lire devant le saint concile.

AN. 745.
me contre Adalbert & Clement.
to. 6. p. 1556.

Theophane notaire regionaire & sacellaire lût la lettre de saint Boniface que je viens de rapporter, aprés quoi le pape Zacarie dit: Vous avez oüi ce qui a été lû de ces impies qui se preferent aux apôtres. Les évêques & les prêtres dirent: Ce sont des ministres de Satan & des precurseurs de l'antechrist. Quel est le saint qui a jamais donné pour reliques au peuple de ses cheveux ou de ses ongles comme Adalbert? Parce qu'il étoit un peu tard le pape remit à une autre fois l'examen de leur vie & de leurs actions.

AN. 745. Dans la seconde session le pape demanda au prêtre Deneard la vie d'Adalbert & les autres écrits qu'il avoit en main. On lût d'abord la vie qui aprés un titre magnifique commençoit ainsi : Il est né de parens simples, & a été couronné de la grace de Dieu, car avant sa tres-heureuse naissance, sa mere crut voir un veau qui sortoit de son côté droit & qui signifioit la grace qu'il avoit déja reçuë. On n'insera que ce commencement dans les actes du concile, mais la vie y fut lûë toute entiere; & aprés cette lecture le pape Zacarie dit : Que dites-vous de ces blasphêmes, mes tres-saints freres? Epiphane évêque dit : Certes, vôtre Sainteté a été inspirée de Dieu d'avertir nôtre frere Boniface & les princes des François pour faire assembler un concile aprés un si long-tems, & vous informer de ces schismes & de ces blasphêmes.

Le pape demanda à Denear s'il avoit encore quelque piece à faire lire. Voici, dit-il, la lettre dont il se servoit, & qu'il publioit être de Jesus-Christ descenduë du ciel. On la lût avec son titre en ces termes : Au nom de Dieu, ici commence la lettre de nôtre Seigneur Jesus-Christ qui est tombée à Jerusalem, & a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem, lûë & copiée par la main d'un prêtre nommé Icoré, qui l'a envoyée à la ville de Jeremie à un autre prêtre nommé Talasius, & Talasius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Leoban, & Leoban l'a envoyée à la ville de Vetsanie où elle a été reçuë par le prêtre Macruis qui l'a envoyée à la montagne de l'arcange saint Michel,

& la lettre est arrivée par les mains d'un ange à la ville de Rome au sepulchre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux, & les douze prêtres qui sont à Rome, ont fait des veilles de trois jours avec des jeûnes & des prieres jour & nuit. An. 745.

Les actes n'en rapportent pas d'avantage: mais la lettre fut lûë toute entiere, aprés quoi le pape Zacarie dit: Assurément, mes chers freres, cet Adalbert a perdu le sens; & tous ceux qui reçoivent cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfans; mais de peur que les esprits legers n'y soient encore trompez, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen. Les évêques en convinrent, & le reste fut remis à une autre session, qui fut la troisiéme.

Le prêtre Deneard y presenta une oraison composée par Adalbert, qui commençoit ainsi: Seigneur, Dieu tout-puissant, pere de nôtre Seigneur Jesus-Christ alpha & omega, qui êtes assis sur le trône souverain, sur les cherubins & les seraphins. Et ensuite je vous prie & vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michael, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoth, ange Simiel. Aprés que l'oraison eut été lûë toute entiere, le pape Zacarie dit: Que dites-vous à cela, mes freres? Les évêques & les prêtres répondirent: Qu'y a-t-il à faire sinon de brûler ces écrits, & d'anathematiser les autheurs? ces noms hors celui de Michel ne sont pas des noms d'anges, mais de demons. Nous ne connoissons suivant l'écriture les noms que de trois anges, Michel, Gabriel, Raphaël. Le pape Zacarie dit. Vous avez raison de condamner au feu tous les

AN. 745. écrits d'Adalbert. Mais il est à propos de les garder dans nos archives pour sa confusion éternelle. Maintenant puisque tout est lû il faut songer à les juger l'un & l'autre. Le concile prononça sa sentence contre Adalbert & Clement, reprenant sommairement les crimes de chacun, les déposa du sacerdoce avec anathême contre eux & leurs sectateurs, s'ils persistoient dans leurs erreurs. Le pape souscrivit avec tous les évêques & les prêtres. Les trois seances de ce concile portent la même date, comme ayant été tenuës le même jour.

LII. Lettre du pape à saint Boniface. *Zach. epist. 9. ap. Othl. lib. II. c. 7.*

Ensuite le pape Zacarie envoya les actes du concile à saint Boniface avec une grande lettre datée du dernier jour d'Octobre la même année 745. qui sert de réponse à trois lettres de saint Boniface dont il ne nous reste que la seconde. Sur la premiere le pape le console & l'encourage, au sujet des oppositions des mauvais Chrétiens, & des incursions des infidelles. Rome même, dit-il, a été déja plusieurs fois ravagée pour ses pechez, mais Dieu a bien voulu la consoler. Ordonnez des jeûnes & des processions à vôtre peuple, nous joindrons, tout indignes que nous sommes, nos prieres aux vôtres. Ensuite le pape approuve le concile qui venoit d'être tenu & la resolution des princes François pour ériger un siege metropolitain à Boniface sur la frontiere des payens. Il ajoûte : Quant à ce faux évêque que vous nous avez dit être né dans l'adultere & fils d'un clerc impudique & meurtrier, nourri sans discipline & coupable de plusieurs crimes, qui a consacré plusieurs évêques ses semblables : vous savez que nous

vous

vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le AN. 745.
ministere aucun homicide, impudique ou penitent. Quant aux personnes qu'il a baptisées ou aux églises qu'il a consacrées, informez-vous s'il y a employé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, & les approuvez en ce cas. On croit que ce faux évêque est Gevilieb de Mayence. Le pape approuve encore ce qui avoit été ordonné au concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'église payeroit douze deniers par an, pour subvenir aux guerres contre les infidelles, Sarrasins, Saxons & Frisons. Quant aux prêtres déposez pour leurs crimes, qui au lieu de faire penitence dans des monasteres alloient à la cour demander qu'on leur donnât des biens d'église, pour les dissiper en menant une vie seculiere, le pape dit qu'il en a écrit aux princes François.

Sur la seconde lettre, qui est celle qui fut lûë au concile de Rome touchant Adalbert & Clement, le pape dit ce qui a été fait en ce concile, & en envoye les actes. Sur la troisiéme il dit : Quant à cet autre seducteur nommé Gevilieb, ci-devant évêque, qui sans avoir consulté personne vient nous trouver, quand il sera arrivé on fera ce qu'il plaira à Dieu. Enfin le pape approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le siege de Boniface. Cette lettre lui fut envoyée par les soins de l'archidiacre Gemmulus, qui lui écrivit aussi de son chef une lettre d'amitié ; & comme saint Boniface lui avoit envoyé un vase d'argent & un drap de toile, il lui envoya de son côté deux livres de poivre, quatre

ep. Bonif. ep. 148.

AN. 747. onces de canelle & quelques autres aromates.

Aprés la soumission de Gevilieb on jugea plus à propos d'établir saint Boniface à Mayence. Cette église avoit été dans les premiers tems metropole de la province Romaine nommée la premiere Germanie, ensuite elle fut soûmise à Cologne, qui devint metropole des deux Germanies. Vormes étant devenuë metropole de ces deux provinces, Mayence lui fut soûmise: enfin on lui rendit la dignité de metropole en faveur de saint Boniface. Alors sa jurisdiction s'étendit sur treize évêchez. Strasbourg, Spire, Vormes, Cologne, Liege, Ausbourg, Visbourg, Burabourg, Erfort, Eichstat, Constance & Coire.

Coint. an. 746. n. 34.

LIII. Concile de Cloveshou.

to. 6. conc. p. 1565.

Cuthbert archevêque de Cantorberi & Ethelbalde roi des Merciens profiterent des avis que saint Boniface leur avoit donnez, comme il paroît par un concile national d'Angleterre tenu à Cloveshou au commencement de Septembre l'an 747. indiction quinziéme finissant. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouverent l'évêque de Rochester, trois évêques du païs des Merciens, deux d'Oüessex, un d'Estangle, un d'Essex, un de Sussex, deux de deux autres provinces. C'étoit en tout douze évêques. Il y avoit aussi plusieurs prêtres & moindres clercs, & le roi Ethelbalde y assistoit en personne avec les grands de son royaume. L'archevêque y presenta deux lettres du pape Zacarie, qui furent lûës & expliquées en langue vulgaire: contenant des avis salutaires à tous les habitans de la grande Bretagne, pour mener une vie plus reglée, avec des menaces d'anathême con-

tre ceux qui les mépriseroient. Il y a apparence qu'on lût aussi la lettre de saint Boniface à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de ce concile. AN. 747.

Les prelats Anglois ayant conferé ensemble, & examiné les homelies de saint Gregoire, & les decrets des peres, formerent trente canons, qui ne contiennent guere que des avis generaux aux évêques de remplir leurs devoirs, & suivre les anciennes regles : toutefois on y peut observer quelques particularitez. Quoique l'église n'approuve point l'abus par lequel des seculiers se sont mis en possession de quelques monasteres, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, & de pourvoir qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent savoir expliquer en langue vulgaire le symbole, l'oraison dominicale, les paroles de la celebration de la messe & de l'administration du baptême, & des autres offices ecclesiastiques. Ils chanteront modestement & simplement suivant l'usage de l'église ; & ceux qui ne peuvent chanter se contenteront de prononcer en lisant. On observera les fêtes de toute l'année suivant le martyrologe Romain. C'est la premiere fois que je trouve qu'il en soit fait mention ; & ce concile entend apparemment celui de Bede. On ordonna en particulier la fête de saint Gregoire & celle de saint Augustin son disciple le vingt-sixiéme de May. On exhorte à la frequente communion, non seulement les moines, mais entre les laïques, les enfans qui vivent encore dans l'innocence, & les personnes plus âgées qui cessent de pecher. En exhortant à l'aumône le concile blâme

Can. 5. c. 10. c. 12. c. 13. c. 17. c. 23. c. 26.

AN. 747. l'abus qui commençoit à s'introduire : de pretendre par des aumônes diminuer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre, pour la satisfaction des pechez. L'aumône doit plûtôt augmenter la penitence : mais elle ne dispense pas de prier & de jeûner : principalement ceux qui ont besoin de mortifier leur chair, pour remedier aux pechez qu'elle leur a fait commettre. Il condamne aussi ceux qui pretendoient s'acquitter de leurs penitences par d'autres personnes, qui jeûnoient ou chantoient des pseaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au peché doit être punie : & s'il étoit permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. L'archevêque Cuthbert envoya aussitôt par un de ses diacres les actes de ce concile à S. Boniface de Mayence, qui l'en felicita par une lettre obligeante.

c. 27.

Matth. XIX. 23.

LIV
Retraite de Carloman.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 123.

La même année 747. le prince Carloman quitta le monde. Il avoit donné de grandes preuves de sa valeur, par les victoires qu'il avoit remportées sur les Allemans, les Bavarois & les Saxons : mais il en avoit encore plus donné de sa pieté & de son amour pour la religion, en protegeant saint Boniface, faisant tenir plusieurs conciles, & répandant ses liberalitez sur les lieux saints. Enfin se voyant veuf, il renonça au monde : tant par le desir du ciel, que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemans rebelles en 746. Il se retira donc l'année suivante septiéme de son regne, laissant à son frere Pepin ses Etats, c'est-à-dire la France orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Contin. Fredeg. c. 115. 116. Ann. Fuld.

AN. 747.

Carloman prit le chemin de Rome, & passa premierement au monastere de saint Gal fondé depuis vingt-sept ans au lieu de la retraite & de la sepulture de ce Saint. Il y avoit une église servie par quelques clercs, & les miracles qui s'y faisoient y attiroient un grand concours de peuple, & beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres, mais Valdram seigneur du lieu voyant que l'on abusoit de ce revenu, & qu'il pouvoit suffire à une communauté de moines : demanda à Victor comte de Coire un saint prêtre nommé Othmar ou Audomar qu'il avoit dans sa maison, & lui donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Valdram alla trouver Charles Martel, & lui ceda la proprieté de l'ermitage de saint Gal, le priant d'y établir Othmar : ce que le prince accorda, & ordonna d'y fonder un monastere. Tels furent les commencemens de la fameuse abbaye de Durgauge ou de saint Gal, qui devint une des plus celebres écoles d'Allemagne. On en raporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prieres; & écrivit à son frere Pepin, de faire à sa consideration quelque donation à ce monastere, puisqu'il ne pouvoit plus le faire lui-même, ayant tout quitté ; & Pepin l'executa.

Sup. liv. XXXVII. n. 8. Acta SS. to. 2. p. 255. Mirac. c. 11.

Carloman continua son voyage, & étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fidelles serviteurs, il offrit à saint Pierre plusieurs dons, entre autres un grand arc d'argent pesant soixante & dix livres, c'est-à-dire 105. marcs. Il s'offrit lui-même au saint apôtre, & reçut l'habit monastique de la main

Anast. in Zach.

du pape. Ensuite il se retira au mont Soracte, & y bâtit un monastere en l'honneur du pape saint Silvestre: car on disoit que ce saint pape s'y étoit caché pour fuir la persecution. Carloman demeura quelque tems en ce monastere: mais plusieurs nobles François allant à Rome acquitter leurs vœux, se croyoient obligez de venir en passant saluer un prince qui avoit été leur maître. Ainsi Carloman importuné de ces frequentes visites, quitta le mont Soracte, & passa au mont-Cassin dans le monastere de saint Benoist, où il s'engagea par serment de passer le reste de ses jours: c'est-à-dire qu'il y fit vœu de stabilité suivant la regle. L'abbé Petronax vivoit encore, & Carloman s'exerça sous sa conduite aux pratiques les plus rigoureuses de la vie monastique: on dit même qu'il servoit à la cuisine, gardoit les troupeaux à la campagne, & travailloit au jardin.

Chr. cass. lib. 1. c. 7.

LV. Retraite de Rachis.

Anast. in Zacar.

Peu de tems aprés Rachis roi des Lombards se retira aussi au mont-Cassin, à quoi ne contribuerent pas peu les exhortations du pape Zacarie. Car apprenant que Rachis avoit assiegé Perouse, il alla le trouver, lui fit de grands presens, & le pria si fortement, qu'il lui persuada de lever le siege. Il fit plus, il lui inspira tellement l'amour des choses spirituelles, que peu de jours aprés Rachis renonça à la dignité royale, qu'il avoit portée cinq ans & demi, depuis la mort de Luitprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monastique de la main du pape Zacarie, & se retira au mont-Cassin, où il finit ses jours. On y montroit encore trois cens ans aprés une vigne qui portoit son nom, & que l'on disoit qu'il avoit

Chr. cass. lib. 1. c. 8.

plantée & cultivée de ses mains. Sa femme Tasia & sa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voisinage, par la permission de l'abbé Petronax, un monastere de filles au lieu nommé Plombariole, où elles donnerent de grands biens, & y passerent le reste de leur vie dans une grande regularité. La retraite de Rachis arriva l'an 750. & il eut pour successeur dans le royaume des Lombards son frere Astolfe. Gisulfe duc de Benevent neveu du roi Luitprand étant venu au mont-Cassin, fut si édifié de la pieté des moines, qu'il donna au monastere tout le territoire d'alentour: & sa femme nommée Scauniperge changea un temple d'idoles, qui étoit sur le mont-Cassin, en une église à l'honneur de saint Pierre, où elle mit des images, & ce qui étoit necessaire pour le service divin. L'abbé Petronax mourut vers l'an 750. aprés avoir gouverné ce monastere trente-deux ans. Il en fut le sixiéme abbé depuis saint Benoist, & eut pour successeur Optat.

Acta SS. Ben. to. 3. p. 697.

LVI. Lettres du pape Zacarie en France.

Pepin avoit envoyé à Rome le prêtre Ardobane du consentement des évêques, des abbez & des seigneurs, pour consulter le pape Zacarie sur plusieurs points de discipline, qui se raportoient à trois chefs principaux, l'ordre épiscopal, la penitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les seigneurs François envoyerent aussi au pape pour lui donner part du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être metropole; & saint Boniface lui écrivit par saint Burchard évêque de Virsbourg, qui alloit à Rome: se plaignant du prêtre Virgile, qui ayant

AN. 747. raporté de Rome une réponse favorable touchant le
Sup. n. 47. baptême administré en mots barbares : s'étoit vanté à son retour, que le pape* l'avoit renvoyé, pour succeder au premier mourant des quatre évêques que
Sup. n. 23. saint Boniface avoit établis en Baviere : qu'il semoit de la division entre Boniface & le duc Odilon, & qu'il enseignoit quelques erreurs. Tout cela paroît par les réponses du pape Zacarie.

Zacar. epist. 7. La premiere est adressée à Pepin maire du palais, aux évêques, aux abbez & aux seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les seculiers en combattant contre les infidelles, les ecclesiastiques en les assistant de leurs prieres & de leurs conseils. Ensuite il répond à vingt-sept articles touchant l'autorité des metropolitains, les évêques, les prêtres & les autres clercs coupables ou condamnez : les prêtres rebelles ou vagabonds : la continence des clercs, les conjonctions illicites & les homicides. Sur tous ces articles le pape ne fait que raporter les anciens canons contenus dans le code de l'église Romaine: c'est-à-dire les canons des apôtres, de Nicée, d'Antioche & les autres, avec les decretales des papes. Ce qui semble montrer que ces canons étoient alors peu connus deça les Alpes.
epist. 8. ap. Othl. lib. II. c. 8. Cette lettre est accompagnée d'une particuliere à saint Boniface, par laquelle le pape lui recommande de faire assembler un concile, où ces décisions soient lûës : & d'y faire aussi amener les trois sacrileges Adalbert, Godolsace & Clement, afin que leur cause y soit encore exactement revuë. Il ajoûte : Que s'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocens,

tems, envoyez-les nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux & des plus sages, afin que leur affaire soit approfondie & terminée devant le S. siege. On ne connoît point d'ailleurs Godolsace : mais il est remarquable, que le pape renvoye encore sur les lieux la cause d'Adalbert & de Clement, déja jugez au concile de Rome: peut-être parceque'ils n'y avoient pas été presens. Cette lettre est datée du cinquiéme de Janvier, la vingt-huitiéme année du regne de Constantin, la sixiéme de son rétablissement, indiction quinziéme : ces deux derniers caracteres marquent l'an 747. & paroissent les plus sûrs.

AN. 747.

XVII. Réponses à S. Boniface.

epist. 10. ap. Othl. c. 9.

L'année suivante le pape écrivit à saint Boniface, répondant en même tems à plusieurs lettres. La premiere question étoit touchant le baptême, dont saint Boniface ne croyoit pas que la validité dépendît de la vertu du ministre; & le pape lui confirme cette verité. Mais il veut que l'on baptise ceux dont le baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois personnes de la Trinité; & il ne parle point de baptiser sous condition. Il ajoûte: Vous m'avez dit, que vous avez trouvé des imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les prêtres catholiques, qui portent faussement le nom d'évêques & de prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais évêques : se moquant des peuples, & troublant le ministere de l'église : trompeurs & vagabonds : coupables d'homicides, d'adulteres & de crimes abominables : hypocrites & sacrileges. Plusieurs esclaves fugitifs qui s'étant fait tonsurer, se transforment en ministres de Jesus-Christ, qui vivent

p. 1519. D.

AN. 748. à leur fantaisie, sans reconnoître d'évêques : au contraire le peuple les soutient contre les évêques, de peur qu'ils ne repriment leurs mœurs criminelles. Ils assemblent à part le peuple qui les approuve dans des lieux champêtres & des maisons des païsans, où ils se puissent cacher. Ils ne prêchent point aux payens la foi catholique, & ne la savent pas eux-mêmes. Ils n'enseignent pas aux catecumenes les paroles solemnelles de la profession de foi, & des renonciations au demon, & ne font point sur eux le signe de la croix avant le baptême. Par tout où vous trouverez ces ministres de satan, privez-les du sacerdoce en concile provincial, & les soumettez à la regle monastique, pour finir leur vie en penitence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos instructions. On voit ici quels étoient les faux freres que saint Boniface avoit à combattre dans le cours de sa predication.

Le pape condamne ensuite un prêtre Ecossois nommé Samson, qui soutenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien sans baptême, par la seule imposition des mains de l'évêque ; & plus bas il ajoûte : Vous nous avez écrit aussi de ce Virgile, que nous ne savons si on nomme prêtre, qui parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous nuire en semant la division entre vous & Odilon duc de Baviere ; & disant que nous l'avons employé, pour remplir la place d'un des quatre évêques que vous y avez ordonnez. Quant à sa perverse doctrine, s'il est prouvé qu'il soutienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous

la terre, un autre soleil & une autre lune, chassez-le de l'église dans un concile, aprés l'avoir dépoüillé du sacerdoce. Nous avons aussi écrit au duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-mêmes, & le juger suivant les canons. Nous avons écrit à Virgile même & à Sidonius des lettres menaçantes, & nous vous croirons plutôt qu'eux. Le pape témoigne dans cette même lettre approuver un écrit touchant la foi que saint Boniface lui avoit envoyé en son nom & des autres évêques de France, & rend graces à Dieu, de ce qu'il les a ramenez à l'unité du saint siege. Il écrit une lettre particuliere à ces évêques, où il en nomme treize des quatre provinces de Mayence, de Reims, de Roüen & de Sens. Il les loüe de leur union entre eux & l'église Romaine, & les exhorte à agir de concert avec Boniface legat du saint siege.

AN. 748.

epist. 11.

Saint Boniface avoit demandé que le pape envoyât un évêque en France, à quoi il répond: Tant que Dieu vous conservera, il n'est point necessaire d'y en envoyer d'autre qui tienne vôtre place. Envoyez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'évangile dans le lieu que vous reglerez, & procurez la tenuë des conciles. Il approuve ensuite le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la metropole & le siege de Boniface. Il lui conseille de ne le point quitter; mais il lui permet pour le soulagement de sa vieillesse, d'ordonner évêque celui qu'il trouvera digne de lui succeder, c'est-à-dire un coadjuteur. Cette lettre est datée du premier de May la vingt-neuviéme année de Constantin, in-

AN. 751. diction premiere, qui est l'an 748. On en trouve une autre datée de trois ans aprés l'an 751. par laquelle le pape confirme en faveur de saint Boniface & de ses successeurs la dignité de metropole à l'église de Mayence; declarant qu'elle a sous elle les villes de Tongres, Cologne, Vormes, Spire & Utrect, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi.

Zac. epist. 13. ap. Othl. c. 14.

to. 6. conc. p. 1530. Othl. lib. II. c. 11. Bonif. epist. 143.

Cette lettre accompagna la réponse d'une que saint Boniface avoit envoyée au pape par le prêtre Lulle, où il lui disoit entre autres choses: Il y a dans une vaste forêt un lieu sauvage au milieu des peuples de nôtre mission, où nous avons bâti un monastere, & établi des moines qui vivent selon la regle de S. Benoist dans une étroite abstinence, sans chair, ni vin, ni biere: sans serviteurs, contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moyen des personnes pieuses, & principalement de Carloman ci-devant prince des François, je l'ai dedié au Sauveur; & je me propose avec vôtre consentement, de m'y reposer quelque jour pour le soulagement de ma vieillesse, & d'y être enterré aprés ma mort. On voit bien que c'est l'abbaye de Fulde.

epist. 12. ap. Othl. c. 12.

Le pape Zacarie répondant à cette lettre accorde à saint Boniface un privilege pour le monastere de Fulde, & il y en a une lettre separée, par laquelle le pape l'exempte de la jurisdiction de tout autre évêque excepté du saint siege: en sorte qu'aucun n'entreprenne d'y celebrer la messe, s'il n'y est invité par l'abbé. C'est le premier exemple que je sache d'une pareille exemption.

epist. 14. Othl. II. c. 15.

Le pape continuë dans la lettre principale à ré- AN. 751.
pondre aux questions que Lulle avoit proposées dans art. 1.
un memoire, & défend aux Chrétiens de manger art. 9.
de plusieurs viandes: soit par raport à la santé, soit
pour raprocher ces barbares des mœurs des autres
peuples. Il ajoûte: Quant au feu pascal nôtre tra- art. 6.
dition est, que le jeudi-saint pendant que l'on consacre le saint chrême, on rassemble l'huile de toutes les lampes de l'église en trois grandes lampes, que l'on met dans un lieu secret de l'église à l'imitation de l'interieur du tabernacle; & on prend soin qu'elles brûlent continuellement; en sorte que cette huile puisse suffire jusques au troisiéme jour. Mais nous n'avons point de tradition des cristaux dont vous parlez. C'étoit des miroirs ardens ou des pierres pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'usage present de l'église Romaine de battre le fusil pour allumer le cierge pascal n'est pas de la premiere antiquité. Le pape continuë: Il seroit bon de ne
point ordonner de prêtres avant trente ans; mais en art. 7.
cas de necessité, on les peut ordonner à vingt-cinq art. 11.
ans, suivant la loi du service des Levites. Les ordinations que vous avez faites hors des tems legitimes, y étant obligé par la necessité & la pauvreté des ordinands; nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'est le zele de la foi qui vous a fait agir. Telles étoient alors les dispenses: des in-
dulgences pour une faute commise, non des permis- 13.
sions de la commettre. Les prêtres promûs de l'état laïque aprés avoir commis des crimes, qui n'ont été découverts que depuis leur ordination, doivent être

AN. 751. dépoüillez de l'habit sacerdotal, & mis en penitence.

8. p. Tim. IV. 2. Quant à Milon & ses semblables qui nuisent beaucoup aux églises, exhortez-les suivant le precepte de l'apôtre : s'ils vous écoutent, ils sauveront leurs ames, sinon vous ne perdrez pas vôtre recompense. C'est Milon usurpateur du siege de Reims, qui vécut encore deux ans, & fut tué à la chasse par un sanglier l'an 753. dans une forêt prés de Treves qui porte encore son nom. Le pape ajoûte: Pour cet évêque meurtrier & débauché qui aprés sa degradation veut encore s'attribuer les biens de l'église, il faut le rejetter avec horreur. Ce dernier est Gevilieb, qui voulut quelque tems retenir les biens de l'église de Mayence : mais ensuite il donna à l'église tout ce qu'il avoit, qui étoient des troupeaux & des esclaves, & se contenta d'une terre qu'on lui donna pour subsistance où il vécut quatorze ans chrétiennement, observant l'hospitalité, sans se montrer à Mayence, si ce n'est quelquefois le jeudi-saint pour laver les pieds dans l'église par humilité. Enfin il mourut penitent l'an 765.

Brouver. VII. Ann. Trevir.

10.

15.

Ser. II. rer. Mog.

Art. 14. Le pape Zacarie continuë dans sa lettre à saint Boniface : Quand les payens vous persecutent, si vous pouvez continuez de les prêcher : si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le precepte du Seigneur,

16. de passer à une autre ville. Pour les esclaves qui habitent dans le païs des Chrétiens, n'hesitez point à leur faire payer tribut, afin qu'ils reconnoissent que cette terre a un maître ; autrement ils pourroient quelque jour se l'attribuer comme propre. Ces esclaves

ves étoient encore payens. Enfin ſaint Boniface avoit demandé en combien d'endroits du canon de la meſſe, il falloit faire des ſignes de croix : ce que le pape marqua dans un memoire particulier dont il chargea le prêtre Lulle. Cette lettre eſt datée du quatriéme de Novembre la trente-deuxiéme année de Conſtantin, indiction cinquiéme, qui eſt l'an 751. AN. 751. 17.



LIVRE QUARANTE-TROISIE'ME.

I. Pepin roi de France.

SAINT Burchard évêque de Virsbourg traita à Rome une affaire plus importante, que celles dont il a été parlé. Car il y fut envoyé avec Fulrad chapelain du prince Pepin, pour consulter le pape Zacarie touchant les rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient plus que le nom sans aucune autorité : sçavoir s'il étoit à propos, que les choses demeurassent en cet état. Le pape répondit, que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir. Cette réponse étant raportée en France, Pepin fut élu roi suivant l'usage des François, & sacré par les mains de saint Boniface archevêque de Mayence accompagné de plusieurs autres évêques. Sa femme Bertrade fut aussi reconnuë reine : & cette action se passa à Soissons l'an 752. & comme l'on croit le premier jour de Mars. Pepin regna plus de seize ans, & en lui commença la seconde race des rois de France. Childeric III. dernier roi de la premiere race, jeune prince foible & méprisé, fut enfermé dans le monastere de Sitiu ou de saint Bertin, & son fils Theodoric dans celui de Fontenelle.

Ann. Loisel. an. 749. Fuld. an. 751.

Ann. Petav. 752. Metens. 750.

V. Mabill. to. 4. act. SS. p. 22. n. 4.

Cont. 3. Fredeg. c. ultim.

Fragm. inter opera Greg. Tur. p. 199.

Coint. an. 752. n. 194.

Chr. Fontanell. c. 13. Ann. Fuld. 752.

Elog. to. 4. Act. SS. Ben. p. 334.

Fulrad qui eut part à cette negociation nâquit en Alsace de parens nobles, & y possedа de tres-grands biens. Il étoit prêtre & archichapelain du palais, ou comme il est nommé ailleurs, archiprêtre de France : c'est-à-dire que tout le clergé du palais

palais étoit ſous ſa conduite. On voit par une lettre que ſaint Boniface lui écrivoit combien il étoit perſuadé de ſon credit auprés du roi Pepin. Dés la neuviéme année du regne de Childeric, c'eſt-à-dire l'an 750. il étoit abbé de ſaint Denis en France. Il fonda en ſon païs les monaſteres de Leberau & de S. Hypolite aujourd'hui S. Bilt prés de Scheleſtat, S. Privat dans le Dioceſe de Metz, & quelques autres.

AN. 753.
Bonif. ep. 92.

II.
Concile de Verberie.

Coint. an. 753. n. 1. to. 6. Conc. p. 1657. to. 1. Capitular. p. 162.
Can. 1.

Le roi Pepin la ſeconde année de ſon regne, qui fut l'an 753. tint à Verberie l'aſſemblée de la nation, où furent faits, comme l'on croit, vingt-un canons de diſcipline eccleſiaſtique. Ils regardent les mariages pour la plûpart. Le mariage au troiſiéme degré de parenté eſt nul : enſorte qu'aprés la pénitence faite les parties ont la liberté de ſe marier à d'autres. Au quatriéme degré on leur impoſe ſeulement penitence, ſans les ſeparer : mais on n'accorde point de permiſſion pour contracter un tel mariage. Celui qui a commis inceſte avec ſa belle-fille, ſa belle-mere, ſa belle-ſœur ou la couſine de ſa femme, ne peut jamais ſe remarier ni à elle ni à autre : & la femme coupable de même. Mais la partie innocente peut ſe remarier : ce qu'il faut entendre aprés la mort de l'autre. Si une femme a conſpiré contre la vie de ſon mari, & qu'il ait tué un homme en ſe défendant : il peut la quitter, & ſe remarier quand elle ſera morte : ce qu'il ne pourroit s'il étoit jugé coupable d'homicide. Mais la femme criminelle ne pourra jamais ſe remarier. En un mot une partie de la penitence des grands crimes étoit d'exclure du mariage pour toûjours.

c. 2. 10. 11. 12. 18.

c. 5.

AN. 753. Il n'étoit point permis à un autre d'époufer celle qui avoit été femme legitime ou illegitime d'un prêtre. Le prêtre qui a donné le voile à une femme malgré elle fera dépofé. Elle ne peut recevoir le voile que du confentement de fon mari : mais s'il y a confenti, il ne peut en époufer une autre. La fervitude rend le mariage nul : enforte que celui qui a époufé une femme ferve la croyant libre, peut en époufer une autre. Il en eft de même de la femme libre, qui a époufé un ferf dont elle ignoroit l'état. Les efclaves mariez & vendus féparément, doivent être exhortez à demeurer comme ils font. Défenfe aux clercs de porter des armes. Les ordinations faites par des évêques vagabonds font nulles. Ce font les canons de ce concile les plus importans, & les plus intelligibles.

c. 4.

c. 13.

c. 19.

c. 16.

c. 14.

III. Mort du pape Zacarie. *Anaft.*

Le pape Zacarie mourut au mois de Mars de l'année 752. indiction cinquiéme : aprés avoir tenu le faint fiege dix ans, trois mois & quatorze jours. Des marchands Venitiens ayant acheté à Rome quantité d'efclaves de l'un & de l'autre fexe, les vouloient mener en Afrique pour les vendre aux infidelles. Le pape l'empêcha, parce que ces efclaves étoient baptifez; & ayant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit prefque à neuf le palais patriarchal de Latran: il y fit une fale à manger ornée de marbre, de mofaïques & de peintures: & une autre devant les archives, où il fit peindre une carte univerfelle du monde. Il mit à l'églife de S. Pierre dans une armoire tous les livres neceffaires pour les leçons des matines pen-

dant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du luminaire de la même église; & pour l'autel un tapis tiſſu d'or & orné de pierreries, où étoit repreſentée la nativité de nôtre-Seigneur. Il fit faire à ſes dépens une couronne d'argent du poids de ſix-vingt livres pour porter des cierges ou des lampes. Il acquit pluſieurs fermes à l'égliſe par diverſes donations, & fit pluſieurs bâtimens conſiderables. Ayant trouvé au palais patriarcal le chef de ſaint George enfermé dans une châſſe avec une inſcription greque qui le faiſoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce treſor, aſſembla auſſi-tôt le peuple, & tranſporta ſolemnellement la relique à la diaconie de ſaint George au Voile d'or, où il ſe fit pluſieurs miracles.

Ce pape établit une diſtribution d'aumônes, que l'on portoit frequemment du palais patriarcal aux pauvres & aux pelerins, qui demeuroient à ſaint Pierre. Il en fit auſſi diſtribuer aux pauvres & aux malades de tous les quartiers de Rome. Il aimoit fort ſes clercs, & augmenta plus qu'au double leurs penſions annuelles: les traitant comme un bon pere, & les ſoulageant en tout. Le peuple même vêcut en ſeureté & en joye ſous ſon pontificat. Il traduiſit les dialogues de ſaint Gregoire en grec, qui étoit ſa langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin. En trois ordinations au mois de Mars, il fit trente prêtres & cinq diacres, & d'ailleurs quatre-vingt-cinq évêques. Enfin il fut enterré à ſaint Pierre le quinziéme de Mars, jour auquel l'égliſe l'honore entre les Saints. Le ſaint ſiege vaqua quinze jours. *Martyr. R. 15. Mart.*

IV. Etienne second pape. *Anast.*

Aprés la mort du pape Zacarie, tout le peuple élut pour lui ſucceder un prêtre nommé Etienne, & le mit en poſſeſſion du palais patriarcal de Latran: mais le troiſiéme jour à ſon réveil s'étant aſſis pour regler ſes affaires domeſtiques, tout d'un coup il perdit la parole & la connoiſſance, & mourut le lendemain. Comme il n'avoit point été ſacré, on ne le compte point entre les papes.

Enſuite tout le peuple s'aſſembla dans l'égliſe de ſainte Marie majeure, où aprés avoir imploré la miſericorde de Dieu, & le ſecours de la ſainte Vierge, ils élûrent tout d'une voix, un diacre auſſi nommé Etienne ſecond du nom. Il étoit Romain de naiſſance fils de Conſtantin, qui le laiſſa en bas âge, mais il fut élevé dans le palais de Latran prés des papes; & ils le firent paſſer par tous les ordres eccleſiaſtiques juſques au diaconat. Aprés ſon élection on le porta ſelon la coutume à l'égliſe de Latran: on le mit en poſſeſſion du palais patriarcal, & il tint le ſaint ſiege cinq ans & vingt-huit jours. Il aimoit l'égliſe, conſervoit les traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toûjours prêt à ſecourir les pauvres, & aſſiſter les veuves & les orphelins. Dés le commencement de ſon pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux abandonnez depuis longtems; & en fonda un cinquiéme pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome prés l'égliſe de ſaint Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux diaconies de la ſainte Vierge & de ſaint Sylveſtre qui étoient au voiſinage.

Cependant Astolphe roi des Lombards profitant de la foiblesse des Grecs assiegea Ravenne, & la prit. L'exarque Eutychius s'enfuit en Grece; & l'exarcat finit ainsi en Italie aprés avoir duré environ cent quatre-vingt ans, depuis Longin établi sous Justin le jeune. Astolfe poussant sa conquête attaqua ensuite la duché de Rome; ce qui obligea le pape Etienne à lui envoyer le troisiéme mois de son pontificat le diacre Paul son frere avec Ambroise primicier, chargez de grands presens pour traiter de la paix, qu'ils lui firent promettre pour quarante ans. Mais il la rompit au bout d'environ quatre mois: & fit de grandes menaces contre le pape & le peuple Romain, voulant se rendre maître de toute la province, & charger la ville d'un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le pape lui envoya les abbez de saint Vincent prés du Vulturne, & de saint Benoist du mont Cassin, pour lui demander la conservation de la paix: mais Astolfe sans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monasteres: leur faisant promettre de ne pas retourner au pape, qui l'ayant appris eut recours à Dieu suivant sa coutume.

Rub. hist. Rav. l. 4. p. 221.

Sup. liv. XXXIV. n. 20.

V.
Monastere de Nonantule.

Acta SS. Ben. to. 5. init.

La reine Giseltrude femme d'Astolfe avoit un frere nommé Anselme, qui aprés avoir été duc de Frioul quitta le monde, & l'an 750. fonda le monastere de Fanan à sept lieües ou 22. mille de Modene par la liberalité du roi son beau-frere. Aprés qu'Anselme y eut demeuré quelque tems, le roi lui donna encore la terre de Nonantule à deux lieües de Modene, qu'Anselme & ses moines défricherent,

par le travail de leurs mains, & y fonderent une église & un monastere la troisiéme année du regne d'Astolfe, c'est-à-dire, l'an 752. L'année suivante l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres par ordre du pape Etienne II. & par les mains de Sergius archevêque de Ravenne. Astolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige seulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant au carême de saint Martin, c'est-à-dire, à l'Avent. Astolfe alla à Rome avec Anselme, & offrit cette lettre sur le corps de saint Pierre pour marque de soumission au saint siege. Le pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral, le consacrant abbé, & le recommanda à l'archevêque Sergius, qui étoit present, avec plusieurs autres évêques, car cette céremonie se fit en plein concile. Le pape permit aussi à Anselme d'emporter le corps de saint Silvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisoit à Rome avoit des intervales pendant l'hyver. Saint Anselme fonda plusieurs hôpitaux, en l'un desquels on nourrissoit deux cens pauvres le premier jour de chaque mois, & on disoit tous les ans trois cens messes pour les vivans & pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastere de Nonantule, & eut sous sa conduite jusques à onze cens quarante-quatre moines, sans les enfans & les novices.

Anast.

Aprés que le roi Astolfe eut renvoyé sans rien faire les deux abbez députez par le pape: Jean silentiaire de l'empereur Constantin arriva à Rome appor-

tant des lettres pour le pape, & pour le roi des Lombards: où il l'exhortoit à rendre les places qu'il avoit prises sur l'empire. Le pape l'envoya aussi-tôt à Ravennes trouver le roi : qui sans donner de réponse précise, se contenta d'envoyer un ambassadeur à C. P. avec Jean. Le pape y envoya aussi des deputez chargez de lettres, où il prioit l'empereur, comme il avoit déja fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome & l'Italie. Mais cette députation fut encore sans effet, & l'empereur Constantin n'envoya aucun secours.

VI. Califes Abbassides.

Ses troupes étoient occupées en orient pour profiter de la division des Musulmans qui venoient de changer de maître. Car il s'éleva contre le calife Meroüan un parti puissant, dont le chef étoit Ibrahim fils de Mahomet, fils d'Aly chef de la maison d'Abas. Cet Abas étoit oncle de Mahomet le pretendu prophete, au lieu qu'Ommia chef de la branche regnante n'étoit son parent qu'en un degré éloigné. Ibrahim fnt reconnu Iman à la Meque l'an de l'hegire 127. de Jesus-Christ 744. mais quatre ans aprés, il fut pris par Meroüan qui le fit mourir. Son frere Abdalla surnommé Aboulabas Saffah soutint le parti, & fut reconnu calife à Coufa en Arabie l'an 132. le vendredi 13. jour du troisiéme mois, qui revient au dernier Octobre 749. Il chassa Meroüan en Syrie, en Palestine, & jusques en Egypte, où dans le desespoir de ses affaires, il fit de grands maux aux Chrétiens. Il en tint plusieurs dans les fers, entr'autres Chaïl, ou Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire

Elm. lib. II. c. I.

c. 2.

Isid. pac. p. 23.

mourir jusqu'à faire apporter l'épée toute prête. Enfin Meroüan fut pris & tué la même année 132. 750. de Jesus-Christ. En lui finit la race des califes Ommiades qui avoit regné 91. ans, depuis l'an 41. de l'hegire, quand Moavia fut reconnu calife. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. La maison d'Ommia se conserva seulement en Espagne: où Abderrame petit fils du calife Hicham se retira l'an 139. de l'hegire, 756. de Jesus-Christ, & y fut reconnu Emir-almoumenin, c'est-à-dire, prince des fidels. Il s'établit à Cordoüe, & regna 33. ans.

Sup. liv. XXXIX. n. 32.

Theoph. an. 9. p. 357. c. Roderic. c. 18.

Abdalla Saffah ne regna que quatre ans & neuf mois, & mourut le dernier mois de l'an 136. de l'hegire, c'est-à-dire en Juin 754. Il fit patriarche Jacobite d'Antioche un évêque nommé Isaac, qui avoit été à son service avant qu'il fût calife : avec ordre de faire mourir quiconque s'y opposeroit, & à cette occasion il y eut deux metropolitains de tuez. Isaac envoya sa lettre synodique à Michel patriarche Jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir à sa communion, ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir, & comme il se preparoit à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Isaac étoit mort à Antioche, & qu'un nommé Athanase s'étoit intrus à sa place : mais il mourut le second jour; & un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chassé peu de tems aprés par le calife Aboujafar Almansor successeur de Saffah en faueur d'un évêque de ses amis, qu'il mit à sa place, & qui n'écrivit point de synodique au patriarche d'Alexandrie.

Elm. p. 103.

L'empereur

L'empereur Constantin profita donc de la guerre civile entre les Ommiades & les Abbasides, & l'an 751. onziéme de son regne, il prit Theodosiopole & Melitine, & soumit les Armeniens. Alors Theodore fils du vicaire de la petite Armenie fut ordonné patriarche d'Antioche pour les Melquites à la place de Theophylacte mort l'année precedente, & tint le siege vingt-trois ans.

AN. 754.

Theoph. an. 11. p. 358.

Eutych. ann. to. 2. p. 399.

VII. Concile des Iconoclastes.

Constantin enflé de ces succés tint plusieurs conseils contre la veneration des images : parlant tous les jours au peuple, pour lui persuader de les abolir. Il preparoit ainsi le concile, qu'il assembla l'année suivante 754. treiziéme de son regne, indiction septiéme. Il s'y trouva trois cens trente-huit évêques, à la tête desquels étoient George de Neocesarée, Theodose évêque d'Ephese fils de l'empereur Absimare, & Sisinnius surnommé Pastilas évêque de Perge en Pamphylie. Il n'y avoit aucun patriarche, ni personne de la part des grands sieges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, ou de Jerusalem. Le siege de C.P. étoit vacant, car Anastase étoit mort la même année d'une maladie nommée en grec Chordapse, c'est à dire nœud de boyau, qui lui faisoit rejetter les excremens par la bouche. Ce concile s'assembla dans le palais d'Hierie sur la côte d'Asie vis-à-vis C. P. le dixiéme jour de Février, & dura six mois, jusques au huitiéme d'Aoust, où il passa dans l'église de Blanquernes. Alors l'empereur Constantin monta sur l'ambon, & tenant par la main le moine Constantin évêque de Sylée, il cria à haute voix : Longues années à Constantin patriarche œcumenique.

7. conc. p. 18. E.

Cang. C. P. lib. IV. c. 13.

Vita Steph. Jun. p. 444.

Conc. Nic. 2. act. 6. to. 7. p. 395.

AN. 754. En même tems il le revêtit de l'habit sacré & du pallium. Ce même jour fut terminé le concile, dont il ne nous reste que la définition de foi, qui a pour titre: Définition du saint & grand concile œcumenique.

Conc. to. 7. p. 401.

Aprés un assez long preambule, le concile dit, que J.C. nous a délivrez de l'idolâtrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en verité. Mais, ajoûte-t-il, le demon ne pouvant souffrir la beauté de l'église, a ramené l'idolâtrie insensiblement, sous l'apparence de christianisme: en persuadant d'adorer la creature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le nom de Jesus-Christ. C'est pourquoi comme le Sauveur a envoyé autrefois ses apôtres pour la destruction des idoles: ainsi il a suscité maintenant ses serviteurs nos empereurs imitateurs des apôtres, pour nous instruire, & renverser les inventions du demon. C'est ainsi que ces évêques flateurs se reconnoissent disciples des empereurs, dont l'un étoit un enfant de quatre ans, sçavoir Leon fils de Constantin né le vingt-cinquiéme de Janvier 750. & couronné le jour de la Pentecôte sixiéme de Juin 751. Ensuite ils declarent qu'ils reçoivent les six conciles œcumeniques, les exprimant chacun en particulier, puis ils ajoûtent; Ayant donc examiné soigneusement leur doctrine, nous avons trouvé que l'art illicite des peintres combat le dogme capital de nôtre salut, qui est l'Incarnation de Jesus-Christ, & renverse les définitions des six conciles. La peinture établit l'erreur de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuyer celles d'Arius, de

p. 408. *p. 412.* *Theoph. an. 9. p. 357. D. an. 10. p. 358.* *Conc. p. 417. 420. &c.* *p. 425.*

Dioſcore, d'Eutyques & de Severe, qui enſeignent AN. 754.
le mêlange & la confuſion des deux natures. Car le peintre ayant fait une image la nomme Chriſt : or le nom de Chriſt ſignifie tout enſemble Dieu & homme. Donc, ou le peintre a renfermé, comme il s'imagine, la divinité immenſe dans les bornes de la chair créée : ou il a confondu les deux natures unies ſans confuſion. Celui qui adore l'image eſt coupable des mêmes blaſphêmes, & la même malediction tombe ſur l'un & ſur l'autre.

Ils chercheront ſans doute à s'excuſer en diſant : p. 140.
Nous ne faiſons l'image que de la chair, que nous avons vûë & touchée, & qui a converſé avec nous. Mais ils retombent par là dans l'impieté de Neſtorius. Car il faut conſiderer, que ſelon les peres, la chair de Jeſus-Chriſt, ſi-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, ſans jamais admettre aucune idée de ſeparation, mais priſe toute entiere par la nature divine, & entierement diviniſée. Comment donc en peut-elle être ſeparée ? Il en eſt de même de ſa ſainte ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été l'ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été ſeparée de la divinité, même étant ſeparée de ſon corps. Comment donc ces inſenſez pretendent-ils peindre la chair de Jeſus-Chriſt comme la chair d'un pur homme ? C'eſt ſuppoſer qu'elle ſubſiſte par elle-même, & lui donner une autre perſonne, & par conſequent en ajoûter une quatriéme à la Trinité.

La vraye image de Jeſus-Chriſt eſt celle qu'il a faite lui-même, lorſque la veille de ſa paſſion, il prit le pain, le benit, & ayant rendu graces, le

AN. 754. rompit, & le donna, disant: Prenez, mangez pour
p. 445. la remission des pechez, ceci est mon corps. Et de même en donnant le calice, il dit: Ceci est mon sang: faites ceci en memoire de moi. Pour montrer qu'il n'a point choisi sous le ciel d'autre espece ni d'autre forme, qui puisse representer son incarnation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage? sinon de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son Incarnation. C'est-à-dire que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'essence humaine sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur la divinité une addition de personne: ainsi pour son image, il nous a commandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain: mais sans forme ni figure humaine, depeur que l'idolâtrie ne s'introduisist. Donc comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint étant divinisé: de même il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-dire sa sainte image, est sanctifiée d'une certaine maniere, & divinisée par la grace. Car c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire: afin que comme il a divinisé la chair, qu'il a prise, par une sanctification qui lui est propre & naturelle en vertu de l'union: ainsi le pain de l'eucharistie, comme étant la vraye image de sa chair naturelle, devint un corps divin; étant sanctifié par l'avenement du saint-Esprit, & la mediation du prêtre, qui fait l'oblation, & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste comme la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du saint-Esprit, qui est la divinité: ainsi ce pain divin a été rempli du saint-Esprit avec

le calice de son sang vivifiant. Il a donc été démontré que c'est la vraye image de l'Incarnation de Jesus-Christ qu'il nous a de sa propre bouche enseignée de faire. AN. 754.

On verra dans la suite comment les catholiques refuterent cette objection, & tous les autres sophismes de ce concile. Cependant on peut remarquer, qu'il suppose que l'on adore l'eucharistie, en disant que Jesus-Christ n'y fait pas paroître sa figure humaine, depeur de donner lieu à l'idolâtrie, & qu'il la nomme un pain divin & un corps divin, & le calice du sang de Jesus-Christ: qu'il reconnoît que le saint-Esprit y descend; & que c'est un sacrifice offert par un prêtre. La définition du concile continuë ainsi. Li v. XLIII. 36.

VIII. Condamnation des images. p. 452.

Mais ce que l'on appelle faussement des images ne vient pas de la tradition de Jesus-Christ, des apôtres ou des peres; elles n'ont point de priere particuliere pour les sanctifier; & demeurent profanes & méprisables comme le peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi nous condamnons les images de la mere de Dieu, & des Saints, qui sont de purs hommes, sans avoir la nature divine comme Jesus-Christ: nous dirons que l'église est entre le Judaïsme & le paganisme, & rejette les ceremonies de l'un & de l'autre: du Judaïsme les sacrifices sanglans; du paganisme, la fabrication & le service des idoles, dont l'art detestable de la peinture est la source. Car n'ayant point d'esperance de la resurrection, ils ont inventé cette illusion, pour rendre comme present ce qui ne l'étoit point. Mais pour p. 456. p. 457. p. 461.

AN. 754. les Saints qui vivent avec Dieu, c'est leur faire injure que de les representer avec une matiere morte par l'art des payens.

p. 464. Le concile raporte ensuite quelques passages de l'écriture, pour autoriser sa définition, & quelques p. 473. passages des peres, sçavoir : de saint Epiphane, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Jean Chrysostome, de saint Athanase, de saint Amphiloque, de Theodore d'Ancyre, d'Eusebe de Cesarée en p. 505. Palestine. Aprés quoi il conclut, que l'on doit rejetter de l'église avec abomination toute image peinte p. 508. de quelque maniere que ce soit : & défend à toute personne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dresser dans une église, ou dans une maison particuliere, ou la cacher : sous peine aux évêques, aux prêtres, & aux diacres de déposition, aux moines & aux laïques d'anathême : sans préjudice des peines portées par les loix imperiales. Mais ils ajoûtent, que sous pretexte de cette défense des images, aucun de p. 512. ceux qui gouvernent les églises ne pourra s'emparer des vases sacrez, ni des habits, des voiles, & des autres meubles destinez au service divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du consentement du patriarche de C.P. & par ordre de l'empereur : afin que ce ne soit pas un pretexte de défigurer les églises. Il est défendu aussi aux magistrats & à tous les laïques d'abuser de ce pretexte, pour se rendre maîtres des églises, & les reduire en servitude comme quelques-uns avoient fait.

p. 513. Le concile prononce ensuite plusieurs articles en forme de canons avec anathême à chacun, dont les

premiers ne contiennent que la doctrine catholique sur la Trinité & l'Incarnation. Mais il y en ajoûte plusieurs contre les images de Jesus-Christ & des Saints. Toutefois il reconnoît que la sainte Vierge est au dessus de toutes les creatures, & que l'on doit avoir recours à son intercession, comme tres-puissante auprés de Dieu : & que tous les Saints qui ont vécu sous la loi de nature, la loi écrite, ou la loi de grace, doivent être honorez & priez, suivant la tradition ecclesiastique.

AN. 754.

p. 5.6.

p. 524.

p. 528.

Aprés cela les empereurs Constantin & Leon, car on les fait toûjours parler ensemble suivant l'usage, demanderent au concile si le decret qui venoit d'être lû étoit publié du consentement de tous les évêques. Ils répondirent ; Nous croyons tous ainsi: nous en sommes tous d'accord, nous avons souscrit avec joye. Ils firent ensuite plusieurs acclamations à l'honneur des empereurs, les loüant entre autres choses d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin ils prononcerent anathême nommément contre saint Germain de C. P. George de Chypre, & saint Jean Damascene en ces termes : Anathême à Germain double en ses sentimens, & adorateur du bois. Anathême à George son complice falsificateur de la doctrine des peres. Anathême à Mansour maudit & favorable aux Sarrasins ; anathême à Mansour adorateur d'images & faussaire : anathême à Mansour injurieux à Jesus-Christ, & traître à l'empire : anathême à Mansour docteur d'impieté, & mauvais interprete de l'écriture. La Trinité les a déposez tous trois. Tel est le decret du faux concile de C. P. tenu par les Iconoclastes.

p. 532.

p. 533.

AN. 754.

Theoph. an. 13. p. 359.

Le vingtiéme du même mois d'Aoust 754. l'empereur Constantin alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Constantin & les autres évêques ; & ils publierent le decret du concile, repetant les anathêmes contre Germain, George & Jean Mansour. Ce decret étant porté dans les provinces, on voyoit par tout les catholiques consternez, & les Iconoclastes changer les vases sacrez, & défigurer les églises. On brûloit les images, on abatoit ou on enduisoit les murailles qui en étoient peintes : mais on conservoit celles qui n'avoient que des arbres, des oyseaux ou des bêtes : principalement les representations des spectacles profanes, comme des chasses, ou des courses de chevaux.

Vita Steph. p. 445.

IX. Le pape appelle les François.

Anast. in Steph.

Cependant Astolfe roi des Lombards menaçoit les Romains de les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne se soumettroient à sa puissance. Le pape les exhorta à implorer la misericorde de Dieu, & fit une procession où l'on portoit plusieurs reliques, entre autres une image de Jesus-Christ que l'on croyoit n'avoir point été faite de main d'homme. Le pape la portoit sur ses épaules, marchant nuds pieds, comme tout le peuple, qui avoit la cendre sur la tête, & poussoit de grands gemissemens. On avoit attaché à la croix le traité de paix, que le roi des Lombards avoit rompu. Le pape établit de semblables processions tous les samedis.

Enfin voyant qu'il ne pouvoit retenir le roi des Lombards ni par prieres, ni par presens, aprés lui en avoir fait d'immenses par plusieurs fois : voyant d'ailleurs qu'il ne recevoit aucun secours de l'empe-

teur, il resolut de s'adresser aux François à l'exemple de ses prédecesseurs Gregoire III. & Zacarie. Ainsi le pape Etienne écrivit au roi Pepin une lettre pleine de vives expressions de douleur, qu'il envoya secrettement par un pelerin. Puis par une autre lettre il lui manda: Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver. AN. 753.

Le roi Pepin envoya sa réponse, par laquelle il accordoit au pape tout ce qu'il demandoit. Le porteur fut Droctégand premier abbé de Gorze, que le pape renvoya au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de graces: se raportant du surplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le pape écrivit en même tems à tous les ducs des François, les exhortant de venir au secours de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur; & leur promettant de sa part la remission de leurs pechez, le centuple en ce monde, & la vie éternelle en l'autre.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 205. Coint. an. 753. n. 52.

Epist. 1. Steph. Carol. 10.

Cependant le silentiaire Jean revint de C.P. avec les legats que le pape y avoit envoyez: raportant les propositions du roi des Lombards, & une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnoit au pape d'aller trouver ce roi, pour retirer de ses mains Ravenne, & les villes qui en dépendoient. C'est tout le secours que l'empereur envoyoit à l'Italie. Le pape envoya au roi Astolfe demander sauf conduit pour lui & pour sa suite. Au retour de son deputé arriverent ceux du roi Pepin. Chrodegang évêque de Metz, & le duc Auctaire: qui avoient ordre de

AN. 753. mener le pape au roi leur maître, comme il l'avoit demandé.

Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Chrodegang étoit né en Hasbagne, qui est à peu prés le Brabant, de la premiere noblesse des François. Il fut élevé à la cour de Charles Martel, & y exerça la charge de referendaire. Il étoit bien fait, éloquent même en latin, outre sa langue naturelle qui étoit la Teutonique. Sa charité étoit grande pour nourrir & proteger les pauvres. Il fut élû évêque de Metz l'an 742. & gouverna cette église pendant vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monasteres, à qui il donna de grands biens, entre autres celui de Gorze vers l'an 748. qui fut depuis une école celebre. Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouverent le pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

X.
Le pape passe en Lombardie.

En effet il sortit de Rome le quatorziéme jour d'Octobre, indiction septiéme, l'an 753. suivi de plusieurs habitans de Rome, & des autres villes, qui pleuroient, & s'efforçoient de le retenir, voyant le peril où il s'exposoit : d'autant plus qu'il ne se portoit pas bien : mais il se confioit en Dieu, & recommandoit à saint Pierre son troupeau. Quand il fut proche de Pavie, le roi Astolfe envoya lui dénoncer qu'il ne fût pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarcat ou les autres places de l'empire, que lui ou les rois ses prédecesseurs avoient prises : mais le pape fit réponse, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il donna au roi de grands presens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appar-

tenoit. Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'ambassadeur de C. P. n'en obtint pas davantage. AN. 753.

Mais ceux du roi Pepin presserent fortement le roi Astolfe, de laisser passer le pape pour aller en France. Astolfe surpris de cette proposition fit venir le pape, & lui demanda s'il étoit resolu à ce voyage. Le pape lui declara franchement que c'étoit son dessein: de quoi Astolfe extrémement irrité lui envoya secrettement de ses gens pour l'en détourner. Enfin il fut obligé d'y consentir, & le pape partit de Pavie le quinziéme de Novembre, indiction septiéme, la même année 753. accompagné de George évêque d'Ostie, Vilcaire évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres, & quelques autres clercs de l'église Romaine. Aprés qu'il fut parti le roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage: ce qui l'obligea de se presser d'arriver au passage des Alpes de la frontiere de France; & quand il y fut, il rendit graces a Dieu de l'avoir mis en sureté.

XI. Le pape en France.

Continuant sa marche il arriva au monastere de saint Maurice en Valais, où on étoit convenu que le roi Pepin se trouveroit. Aprés que le pape y eut attendu quelque tems, arriverent l'abbé Fulrad archichapelain du palais, & le duc Rotard envoyez par le roi, pour prier le pape de venir plus avant en France, & ils le conduisirent lui & toute sa suite avec grand honneur. Le roi Pepin étoit à Thionville, quand il apprit que le pape avoit passé les Alpes. Il en eut une grande joye, & envoya au devant Charles son fils aîné âgé de douze ans, pour

Fredeg. Contin. 4. c. 119. Annal. Metensf. an. 753. Duch. to. 3. p. 276.

AN. 754. l'accompagner jusques à Pontyon en Champagne, *Anast.* où le roi devoit le recevoir. Quand le pape en fut à trois mille ou une lieüe, le roi vint au devant de lui, & l'ayant joint descendit de cheval, & se prosterna avec la reine sa femme, ses enfans, & les seigneurs de sa cour. Il marcha même quelque tems à côté de son cheval, lui servant d'écuyer. Le pape & tous les siens rendirent graces à Dieu chantans à haute voix des hymnes & des cantiques spirituels jusques à Pontyon, où ils arriverent le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier, l'an 754.

En arrivant le pape fit de grands presens au roi & aux seigneurs: mais le lendemain il parut avec tout son clergé sous la cendre & le cilice, & se prosterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant par la misericorde de Dieu, & par les merites de saint Pierre & de saint Paul, de le délivrer lui & le peuple Romain de la domination des Lombards; & il demeura en cette posture jusques à ce que Pepin & les seigneurs lui eussent tendu la main: car il voulut que le roi lui-même le relevât de terre en signe de la délivrance dont il l'assuroit. Ensuite le pape & le roi s'assirent dans l'oratoire, où le pape réïtera *Anast.* sa priere, & le roi lui promit avec serment de suivre en tout ses avis, & de faire rendre l'exercat de Ravenne & les places de l'empire. Mais à cause de l'hiver il envoya le pape avec sa suite au monastere de saint Denis prés de Paris, & prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant par le respect des saints Apôtres, de ne point exercer

d'hostilitez contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs loix. Mais cette ambassade fut sans effet. AN. 754.

XII. Assemblée de Quiercy. Le roi Pepin celebra à Carisiac ou Quiercy sur Oise la fête de Pâque, qui cette année 754. étoit le quatorziéme d'Avril: Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume, & y resolut le voyage d'Italie, pour le secours du pape qui étoit present, & répondit en ce lieu à divers points de discipline, sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles: dix sur le mariage, cinq sur le baptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plûpart son indissolubilité. Il y est défendu d'épouser sa commere, soit de baptême, soit de confirmation: ce qui montre qu'à la confirmation, il y avoit aussi des parains. On met en penitence le prêtre qui ayant de l'eau a baptisé avec du vin: mais on l'excuse s'il n'y avoit point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de necessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette maniere de baptiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, étoit rare alors; & que l'on baptisoit d'ordinaire par immersion. On voit que plusieurs prêtres doutoient de la validité de leur ordination: ce qui venoit de ces faux évêques dont se plaignoit saint Boniface. Le pape Etienne resolut la plûpart des questions proposées, par les autoritez, ou des anciennes decretales de saint Leon, de saint Innocent, de saint Si-

Anast. to. 6. Conc. p. 1650.

c. 4.

c. 11.

c. 12.

AN. 754. rice, ou des canons de Calcedoine, d'Antioche, de Neocesarée, de Carthage. En cette même assemblée de Quiercy, le roi Pepin fit une donation au pape Etienne & à l'église Romaine de plusieurs villes & territoires d'Italie usurpez par les Lombards, & la fit tant en son nom, que des deux princes Charles & Carloman ses enfans.

Anast. in Hadr. Inf. liv. XLVI. n. 5.

Anast. in Steph. Acta. SS. Ben. to. 4. p. 127.

Cependant Carloman frere du roi Pepin arriva en France. Le roi Astolfe avoit obligé l'abbé du mont Cassin à le faire sortir du monastere pour ce voyage, dont le motif étoit, que Carloman détournât le roi son frere de marcher en Italie. Il y fit tous ses efforts, mais Pepin demeura ferme dans sa resolution : & de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastere à Vienne, pour y vivre suivant sa profession. Carloman y mourut l'année suivante 755. & Pepin renvoya son corps au mont Cassin dans un cercüeil d'or avec de grands presens.

Leo Chr. Cass. lib. 1. c. 7.

XIII. Maladie du pape.

Anast.

Le pape étant revenu à saint Denis y tomba malade de la fatigue de son voyage, & de l'inégalité des saisons; & fut reduit à une telle extremité, que ceux de sa suite, aussi-bien que les François, desesperoient de sa vie : mais ayant mis sa confiance en Dieu, un matin comme on croyoit le trouver mort, on le trouva gueri. On raporte une lettre de lui, où il raconte qu'étant en priere dans l'église de saint Denis sous les cloches, il vit devant l'autel saint Pierre & saint Paul avec saint Denis, à qui saint Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade: que saint Denis tenant un encensoir & une palme,

to. 6. conc. p. 1649.

accompagné d'un prêtre & d'un diacre, vint le trouver, & lui dit : La paix soit avec vous, mon frere, ne craignez point, vous retournerez heureusement à vôtre siege. Levez-vous, & consacrez cet autel en l'honneur de Dieu & de ses apôtres que vous voyez, en celebrant une messe d'action de graces. Le pape se sentant gueri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre; les assistans disoient qu'il rêvoit. C'est pourquoi il leur raconta sa vision, & ensuite au roi & aux seigneurs. C'étoit l'an 754. le vingt-septiéme de Juillet; & le lendemain vingt-huit, qui étoit un dimanche, le pape fit la consecration de l'autel qui lui avoit été ordonnée. AN. 754.

XIV. Second sacre de Pepin.

Fragm. ap. Greg. Tur. p. 991.

Dans cette même messe il fit une autre ceremonie plus remarquable; car il consacra de nouveau pour rois de France par l'onction de l'huile Pepin & ses deux fils Charles & Carloman avec la reine Bertrade; & défendit aux seigneurs François de l'autorité de saint Pierre sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendans se donnassent des rois d'une autre race. Childeric dernier roi de la premiere race étoit mort cette année dans le monastere de Sitiu : ce qui put être l'occasion de ce nouveau sacre de Pepin. Le pape donna en même tems au roi & à ses deux fils le titre de patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome. On croit aussi que le baptême des deux jeunes princes avoit été differé jusques alors, & que le pape fut leur parain : car en plusieurs de ses lettres, il nomme le roi Pepin son compere spirituel, la reine Bertrade sa commere, & les deux princes ses

Coint. an. 754. n. 38.

ibid. n. 57.

AN. 745. enfans spirituels. Ces noms comme consacrez par la religion, étoient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avoit eu dessein de repudier la reine Bertrade: mais le pape l'en détourna par des avis salutaires ausquels Pepin se rendit, & peut-être fut-ce la raison de sacrer avec lui cette princesse. Le pape donna de grands privileges à l'abbaye de saint Denis, & laissa sur l'autel qu'il avoit consacré son pallium, que l'on conserve encore dans ce monastere. Ce fut aussi pendant ce sejour du pape Etienne en France, que les clercs de sa suite, à la priere de Pepin, enseignerent aux François à mieux chanter; & ce chant se répandit ensuite en plusieurs églises.

Steph. III. epist. 5. to. 6. conc. p. 1718. B.

Hild. Areopag.

Valafr. c. 25.

XV. Guerre en Lombardie. *Anast.*

Quoique la guerre de Lombardie fût resoluë, le roi Pepin par le conseil du pape envoya jusques à trois fois des ambassadeurs au roi Astolfe, pour lui offrir la paix, s'il vouloit rendre à l'église & à l'empire, ce qu'il avoit usurpé: lui promettant même de grands presens. Comme il persista dans son refus, Pepin marcha contre lui: mais quand ses troupes furent à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la priere du pape, qui vouloit éviter l'effusion du sang des Chrétiens; & qui de son côté lui écrivit, le conjurant par tous les mysteres, & par le jour du jugement, de faire justice à l'église & à l'empire. Astolfe ne répondit au roi que par des menaces. Pepin fit donc avancer ses troupes, força les passages des Alpes, & reduisit Astolfe à s'enfermer dans Pavie, où il l'assiegea. Alors le pape le pria encore d'épargner le sang chrétien: on fit un traité entre les Romains, les

François

François & les Lombards : par lequel Astolfe & tous les seigneurs de sa nation promirent sous de grands sermens, & par écrit, de rendre incessamment Ravenne, & plusieurs autres villes. Aprés quoi Pepin se retira, emmenant les ôtages des Lombards : nonobstant les remontrances du pape, qui le conjuroit de ne se point fier à leurs paroles, & de faire executer le traité en sa presence. AN. 754.

Le pape Etienne retourna à Rome accompagné du prince Jerôme frere de Pepin, de l'abbé Fulrad, & d'autres seigneurs, que Pepin lui avoit donnez pour le reconduire. Quand il arriva au champ de Neron prés le Vatican, il trouva des évêques & des clercs qui venoient au devant de lui en chantant & portant des croix : suivis d'une grande multitude de peuple, criant : Dieu soit loüé : nôtre pasteur est venu : c'est nôtre salut aprés Dieu. Le pape apporta de France des reliques de saint Denis, pour lesquelles il fonda un monastere de moines grecs.

Anast. ap. Coint. an. 754. n. 75.

Hild. Areop.

Ce qu'il avoit prevû arriva ; & quand Pepin fut repassé en France, Astolfe bien loin de rendre les places qu'il avoit promises, recommença à maltraiter les Romains. Le pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont il chargea l'abbé Fulrad, & il y parle ainsi : Je vous conjure par le Seigneur nôtre Dieu, sa glorieuse mere, toutes les vertus celestes, & saint Pierre qui vous a sacré rois : car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfans, de faire tout rendre à la sainte église de Dieu suivant la donation que vous avez offerte à saint Pierre vôtre protecteur ; & de ne vous plus fier aux paroles trom-

Anast.

epist. 7. Cod. Carol.

AN. 755. peuses de ce roi & de ses grands. Car nous avons remis entre vos mains les interêts de la sainte église; & vous rendrez compte à Dieu & à saint Pierre au jour du terrible jugement comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été reservée depuis tant de tems : aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'est vous que Dieu a choisis pour cet effet, par sa prescience, de toute éternité. Car ceux qu'il a predestinez, il les a appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a justifiez. C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de saint Paul à des affaires temporelles. Il se remet à Fulrad, & ceux qui l'accompagnoient, pour raconter au roi le détail de ce que souffroient les Romains.

Rom. VIII. 30.

epist. 9. Cod. Carol.

Quelque tems aprés le pape envoya au roi Pepin Vilcaire évêque de Nomente avec une autre lettre, où il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, pour le presser, en disant : C'est pour cela que le roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût plu : mais il a voulu éprouver vôtre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de perils. Et ensuite : Sçachez que le prince des apôtres garde vôtre promesse; & si vous ne l'accomplissez, il la representera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingenieuses.

XVI. Siege de Rome.

Anast. epist. 4. &c. 6. Carol.

Cependant Astolfe faisoit avancer ses troupes, & le premier jour de Janvier 755. elles parurent de

vant Rome qu'il tint assiegée trois mois : ravageant par le fer & par le feu tous les dehors, & donnant des assauts tous les jours. Il fit même foüiller en plusieurs cimetieres, & enlever des corps saints. Sept semaines aprés le commencement du siege, le pape envoya en France par mer, & encore à grand peine, l'évêque George, & le comte Tomaric avec l'abbé Vernier, que le roi avoit envoyé à Rome, & qui pendant le siege endossoit la cuirasse, & montoit la garde sur les murailles. Ils étoient chargez de deux lettres : l'une adressée au roi Pepin, l'autre aux princes ses enfans, & à tous les François ecclesiastiques & laïques, en son nom & de tous les Romains : qui ne contient rien qui ne soit dans la premiere. Elles commencent ainsi : Nous sommes environnez d'une tristesse si amere, & pressez d'une angoisse si extrême : la continuité de nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les élemens mêmes doivent le raconter. Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe : Ouvrez-moi la ville, & livrez-moi vôtre pape : sinon je renverserai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'épée ; & je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Ensuite parlant des Lombards : Ils ont brûlé les églises, brisé & brûlé les images ; ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrez, c'est-à-dire le corps de nôtre-Seigneur, & les mangeoient aprés s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines, & violé les religieuses, dont ils ont tué quelques-unes. Ils ont brûlé les fermes

AN. 755.

Epist. 4. &c. 6. Cod. Carol. Steph. ep. 4. to. 6. Conc. p. 1635.

de ſaint Pierre, & de tous les Romains : emmené les beſtiaux, coupé les vignes juſques à la racine, foulé les moiſſons : en ſorte qu'il ne nous reſte plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de ſerfs de ſaint Pierre & des Romains, & emmené les autres en captivité : juſques à arracher du ſein de leur mere les enfans à la mammelle pour les égorger. Les payens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

XVII. Lettre au nom de S. Pierre. *Steph. epiſt. 5. Cod. Carol. 3.*

Enfin le pape uſant en cette extremité d'un artifice ſans exemple devant ni aprés dans toute l'hiſtoire de l'égliſe ; écrivit au roi & aux François une lettre au nom de ſaint Pierre, le faiſant parler lui-même, comme s'il eût encore été ſur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques, commence ainſi : Pierre appellé à l'apoſtolat par Jeſus-Chriſt Fils du Dieu vivant. Il fait parler avec lui la Vierge, les anges, les martyrs & tous les autres Saints, afin que les François viennent promptement au ſecours de la ſource de leur regeneration, & de leur mere ſpirituelle. Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple, ſoit plus long-tems déchiré par les Lombards : afin que vos corps & vos ames ne ſoient pas déchirées dans le feu éternel : ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié ſoient diſperſées, de peur qu'il ne vous rejette, & vous diſperſe comme le peuple d'Iſraël. Et enſuite : Si vous m'obéiſſez promptement, vous en recevrez une grande recompenſe en cette vie : vous ſurmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la terre ; & vous aurez ſans doute la vie éternelle :

autrement ſachez que par l'autorité de la ſainte Trinité, & la grace de mon apoſtolat, vous ſerez privez du royaume de Dieu, & de la vie éternelle. Cette lettre eſt importante pour connoître le genie de ce ſiecle-là ; & juſques où les hommes les plus graves ſçavoient pouſſer la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reſte, elle eſt pleine d'équivoques comme les precedentes. L'égliſe y ſignifie non l'aſſemblée des fidelles : mais les biens temporels conſacrez à Dieu : le troupeau de Jeſus-Chriſt ſont les corps, & non pas les ames : les promeſſes temporelles de l'ancienne loi ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile ; & les motifs les plus ſaints de la religion employez pour une affaire d'état. AN. 755.

XVIII. Donation de Pepin.

Pepin ſe rendit à des inſtances ſi preſſantes : il marcha en Lombardie avec toutes ſes troupes ; & lorſqu'il étoit prêt à y entrer, arriverent à Rome des ambaſſadeurs de l'empereur Conſtantin : ſçavoir Gregoire premier ſecretaire & Jean ſilenciaire envoyez vers le roi Pepin. Le pape les avertit de ſa marche, qu'ils eurent peine à croire ; & les envoya en France accompagnez d'un legat de ſa part. Ils prirent la mer, & arriverent promptement à Marſeille : où ils apprirent que Pepin étoit déja ſur les terres des Lombards. Affligez de cette nouvelle, ils s'efforcerent de retenir par artifice le legat du pape à Marſeille ; & l'empêcher d'aller trouver le roi de France, mais ils ne purent y réuſſir. Gregoire l'un des ambaſſadeurs prit donc les devants, & ayant joint Pepin prés de Pavie, il le pria inſtament avec de grandes promeſſes, de rendre à l'empereur Ra- *Anaſt.*

AN. 755. venne & les autres places de l'exarcat. Mais le roi étant engagé par la donation qu'il avoit faite à Quiercy répondit, qu'il ne souffriroit en aucune maniere que ces places fussent alienées de la puissance de saint Pierre, & du droit de l'église Romaine: assurant même avec serment, que ce n'étoit pour la consideration d'aucun homme, qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais pour l'amour de saint Pierre, & le pardon de ses pechez; & que quelques tresors qu'on lui pût offrir, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à S. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Cont. 4. Fredeg. n. 121.

Aprés cette réponse, il envoya l'ambassadeur de l'empereur à Rome par un autre chemin: & pressa tellement le siege de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, & promit d'executer le traité de l'année precedente, & de rendre toutes les places. Le roi en fit une donation à saint Pierre, à l'église Romaine & à tous les papes à perpetuité; & elle fut gardée dans les archives de cette église. Pour lui, il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad son conseiller: qui se rendit à Ravenne avec des deputez du roi Astolfe, & ensuite dans toutes les villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les clefs à Rome, & les posa avec la donation du roi Pepin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le pape en possession de toutes ces villes au nombre de ving-deux: sçavoir, Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connoît plus, Mont-Lucari, que l'on croit être

Nocera, Serravale, S. Marini, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli prés de Candiano, Eugubio, Comacchio, & Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase. Et voilà le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'église Romaine.

XIX. Eglise d'Utrect.

Saint Boniface archevêque de Mayence ayant appris l'élection du pape Etienne II. lui écrivit, pour lui demander la communion du saint siege, ses avis & sa protection, à l'exemple de ses trois predecesseurs, les deux Gregoires & Zacarie. Il dit qu'il y a trente-six ans qu'il est legat du saint siege : ce qui marque l'an 754. à compter depuis l'an 718. Il ajoûte : Je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aye envoyé si tard vers vous. J'ai été occupé à reparer plus de trente églises, que les payens nous ont brûlées.

epist. 91.

Sup. liv. XLI. n. 34.

Quelque tems aprés saint Boniface écrivit encore au pape Etienne en ces termes : Du tems du pape Sergius un prêtre d'une grande vertu nommé Villibrod, autrement Clement, étant venu à Rome, le pape l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la nation payenne des Frisons. Il en convertit la plus grande partie pendant cinquante ans qu'il y prêcha, ruina les temples des idoles, bâtit des églises : une entre autres en l'honneur de saint Sauveur, dont il fit son siege episcopal dans la ville d'Utrect. Il y demeura jusques à une extrême vieillesse, substitua un évêque en sa place, & finit en paix. Carloman prince des François me recommanda l'église d'Utrect, pour y ordonner un évêque : ce que je fis. Maintenant l'évêque de Cologne soutient, que ce

Epist. 97. Sup. liv. XLI. n. 1.

siege lui appartient, à cause d'une petite église dans Utrect que Villebrod trouva ruinée jusques aux fondemens, & l'ayant rebâtie la dedia en l'honneur de saint Martin. Il raporte que le roi Dagobert avoit donné la ville d'Utrect avec cette église ruinée à l'église de Cologne, à condition que l'évêque de Cologne convertiroit les Frisons; ce qu'il n'a point fait. Il ne les a pas même prêchez, & ils sont demeuré payens jusques à la mission de Villebrod. Maintenant l'évêque de Cologne veut s'attribuer Utrect, & en suprimer le siege épiscopal. Je lui ay répondu, que la commission du saint siege pour y établir un évêque qui prêche à la nation des Frisons, étoit plus considerable que la fondation d'une petite église ruinée, & abandonnée par la negligence des évêques de Cologne : mais il n'en demeure pas d'accord. Ayez donc la bonté de me mander si vous approuvez ma réponse; & de faire copier dans les archives de vôtre église tout ce que le pape Sergius a écrit sur ce sujet à l'évêque Villebrod : ou si vous en jugez autrement, me le faire sçavoir, afin que je m'y conforme. L'évêque de Cologne étoit alors Hildebert, qui venoit de succeder à Hildegaire tué par les Saxons, ausquels le roi Pepin l'avoit envoyé pour traiter de la paix.

Coint. an. 753. n. 36. &c. Ann. Fuld. an. 753.

XX. Lulle archevêque de Mayence.

Ce fut peut-être cette entreprise de l'évêque de Cologne qui obligea saint Boniface à retourner en Frise, bien que chargé d'années & d'infirmitez. Mais il n'entreprit ce voyage que de concert avec le roi; & aprés avoir converti & baptisé en Frise grand nombre de payens, il revint au bout d'un

assez

assez long-tems à ses églises de Germanie, la dixiéme année de la fondation de Fulde, c'est-à-dire l'an 754. L'année suivante, il retourna en Frise : mais avant que de partir, il se pourvût d'un successeur dans le siege de Mayence, & ce fut le prêtre Lulle un de ses plus fidelles disciples. Il étoit né en Angleterre, & avoit été moine dans le monastere de Maldube ou Malmesburi. Il passa en Germanie vers l'an 732. avec quelques autres, à la priere de saint Boniface, pour l'aider en ses travaux apostoliques. Etant déja prêtre, il fut envoyé à Rome par saint Boniface vers le pape Zacarie en 751. comme il a été dit ; & trois ans aprés ordonné évêque en 754. suivant la permission que le même pape avoit donné à S. Boniface, de se choisir un successeur. Pour faire agréer ce choix au roi Pepin, saint Boniface écrivit à l'abbé Fulrad en ces termes :

AN. 755.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 392.

Sup. lib XLII. n. 57.

Je ne puis assez vous rendre graces de l'amitié que vous m'avez souvent témoignée dans mes besoins : mais je vous prie d'achever ce que vous avez si bien commencé, & de raporter au roi, que mes amis & moi, nous croyons que mes infirmitez doivent bien-tôt terminer ma vie. C'est pourquoi je le conjure, de me faire sçavoir dés à present, quelle grace il veut faire à mes disciples aprés ma mort. Car ils sont presque tous étrangers : quelques-uns prêtres, répandus en divers lieux pour le service de l'église : d'autres sont moines, établis dans nos petits monasteres, où ils prennent soin d'instruire les enfans. Il y a des vieillards, qui ont long-tems vécu avec moi, me soulageant dans mon travail. Je suis

epist. 92.

AN. 755. en peine d'eux tous, craignant qu'ils ne se dissipent aprés ma mort ; & que les peuples qui sont prés de la frontiere des payens, ne perdent la foi de J. C. C'est pourquoi je vous demande pour eux vôtre conseil & vôtre protection. Je vous conjure aussi au nom de Dieu, de faire établir mon fils Lulle & mon confrere en l'épiscopat pour le service de ces églises: afin qu'il soit le docteur des prêtres, des moines & des peuples. J'espere qu'il en remplira les devoirs. Ce qui me touche principalement, c'est que mes prêtres, qui sont sur la frontiere des payens menent une vie tres-pauvre. Ils peuvent gagner du pain, mais non pas des habits, si on ne les aide comme j'ai fait. Faites-moi sçavoir vôtre réponse, afin que je vive, ou que je meure plus content.

Othl. lib. II. c. 19.

Saint Boniface ordonna donc Lulle archevêque de Mayence, du consentement du roi Pepin, des évêques, des abbez, du clergé, & de tous les seigneurs de son diocese. Puis il lui donna ses derniers ordres en ces termes, étant prêt à partir pour la Frise : Le tems de ma mort approche ; achevez, mon fils, le bâtiment des églises que j'ai commencées en Turinge, appliquez-vous fortement à la conversion des peuples : achevez l'église de Fulde, & m'y faites enterrer. Preparez tout ce qui est necessaire pour nôtre voyage, & mettez avec mes livres un linceul pour m'ensevelir. A ces mots Lulle fondoit en larmes. Saint Boniface fit aussi venir l'abbesse Liobe, & l'exhorta à ne point quitter le païs, quoi qu'elle y fût étrangere ; & ne point se relâcher dans l'observance de ses voeux, soit par la foi-

Villibald. c. 11.

Vita S. Lioba, n. 20. to. 4. p. 255.

blesse du corps, soit par la longueur du tems: mais de considerer la recompense éternelle. Il la recommanda à l'évêque Lulle, & aux anciens du monastere de Fulde, qui étoient presens: leur ordonna qu'elle fût enterrée avec lui dans le même sepulcre, & lui donna sa cuculle. AN. 755.

XXI. Martyre de S. Boniface. *Villib. c. 11. n. 34.*

Enfin saint Boniface partit, & par le Rhin descendit en Frise, où il convertit & baptisa plusieurs milliers de payens, abatit des temples, & éleva des églises. Il étoit aidé par Eoban, qu'il avoit ordonné évêque d'Utrect aprés la mort de saint Villebrod: & par dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres, & quatre moines. Il avoit marqué un jour pour la confirmation de ceux qu'il venoit de baptiser, apparemment à Pâque, & qui s'étoient retirez chacun chez eux. En les attendant, il campoit avec sa suite sur la Bourde, riviere qui separoit alors la Frise orientale de l'occidentale. Le jour venu, on vit paroître dés le matin, non pas les Neophytes que l'on attendoit, mais une troupe de payens furieux, armez d'écus & de lances, qui fondirent sur les tentes du saint évêque. Les serviteurs sortirent pour les repousser à main armée: mais saint Boniface ayant oüi le bruit appella son clergé, & prenant les reliques, qu'il portoit toûjours avec lui, il sortit de sa tente, & dit à ses gens: Mes enfans cessez de combattre: l'écriture nous apprend, de ne pas rendre le mal pour le mal. Le jour que j'attends depuis long-tems est arrivé, esperez en Dieu, & il sauvera vos ames. Ensuite il exhorta les prêtres, & ses autres compagnons à se preparer courageusement au martyre.

V. Mabill. to. 4. act. p. 3.

AN. 755. Auſſi-tôt les payens les attaquerent en furie l'épée à la main, & les mirent tous à mort : puis joyeux de leur victoire, ils commencerent à piller le camp. Ils emporterent les coffres des livres & les châſſes des reliques, croyant y trouver quantité d'or & d'argent : enſuite ils allerent piller les batteaux qui portoient les vivres, & en emporterent le vin ſans ouvrir les vaiſſeaux : mais ayant reconnu ce que c'étoit, ils le bûrent avidement. Quand ce vint au partage du butin & des treſors qu'ils imaginoient dans ces coffres : ils prirent querelle, en vinrent aux mains, & pluſieurs furent tuez. Ceux qui reſterent coururent avec joye aux coffres, & les ayant rompus, ils furent bien ſurpris de n'y trouver que des livres. De dépit, ils les diſperſerent dans la campagne, les jetterent dans les roſeaux des marais, & les cacherent en divers lieux : mais long-tems aprés, ils furent trouvez entiers, ce que l'on regarda comme un miracle.

Le martyre de ſaint Boniface arriva le 5. Juin, l'an 755. indiction huitiéme, quarante ans aprés qu'il fut entré en Germanie, trente-ſix ans aprés ſon épiſcopat, & la ſoixante & quinziéme année de ſon âge. Les compagnons de ſon martyre furent jusqu'au nombre de cinquante-deux. Peu de tems aprés ſa mort Cuthbert archevêque de Cantorberi ordonna en un concile de celebrer ſa fête tous les ans, & il eſt encore honoré par l'égliſe univerſelle. Le bruit de ſa mort s'étant répandu dans toute la province, les Chrétiens raſſemblerent une groſſe armée, & au bout de trois jours attaquerent les terres

Mabill, act. to. 4. p. 90.

Martyr. R. 5. Juin.

des payens, qui ne pouvant leur resister s'enfuirent, & il y en eut grand nombre de tuez. Les Chrétiens pillerent leur païs, & emmenerent leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves. Les payens qui resterent abbatus de tant de maux, rentrerent en eux-mêmes, & se convertirent pour la plûpart. Ainsi la mort de saint Boniface acheva l'ouvrage qu'il avoit commencé de son vivant. AN. 755.

Son corps fut porté d'abord à Utrect, où on l'enterra. Ensuite l'archevêque Lulle le fit transferer à Mayence, où le peuple voulut le retenir : mais enfin la volonté du Saint fut executée, & il fut enterré dans l'église de Fulde. On y raporta aussi les livres, que les payens avoient dispersez aprés sa mort & on y en voit encore trois. Le premier contient les canons du nouveau testament, c'est-à-dire l'ancienne concordance. Le second, teint du sang du martyr, contient la lettre de saint Leon à Theodore de Frejus ; le traitté de saint Ambroise du S. Esprit, & plusieurs autres ouvrages. Le troisiéme, est un livre des évangiles, que l'on dit être écrit de la main de saint Boniface.

Sup. l. XXIX. n. 15.

XXII. Ecrits de S. Boniface & ses disciples.

to. 6. conc. p. 1890.

Les œuvres qui nous restent de lui : les plus certaines sont, ses lettres en grand nombre, recüeillies sans ordre, avec plusieurs autres, qui lui sont adressées, ou écrites par ses disciples. J'en ai raporté les plus remarquables, qui font voir son zele, sa sincerité, son humilité. On lui attribuë aussi des statuts, ou instructions aux évêques, & aux prêtres, en trente-six articles : où l'on peut observer ce qui suit. Un prêtre ne doit aller nulle part, sans por- *n. 4.*

AN. 755. ter avec lui le ſaint chrême, l'huile benite, & l'euchariſtie, afin d'être toujours prêt à exercer toutes ſes fonctions. Il doit garder le ſaint chrême ſous le ſeau, ſans en donner à perſonne, ſous pretexte de medicament, ou autrement. Ceux que l'on baptiſe doivent faire en leur langue les renonciations & la profeſſion de foi, afin qu'ils ſçachent ce qu'ils promettent. Ceux dont le baptême eſt douteux, doivent être baptiſez ſans ſcrupule, avec cette proteſtation: Je ne te rebaptiſe pas; mais ſi tu n'es pas encore baptiſé, je te baptiſe. C'eſt le premier exemple que je trouve de baptême ſous condition. Comme divers accidens nous empêchent d'obſerver pleinement les canons touchant la reconciliation des pénitens: chaque prêtre auſſi-tôt qu'il aura reçû leur confeſſion, aura ſoin de les reconcilier par la priere. C'eſt-à-dire, qu'il n'attendra pas que la pénitence ſoit accomplie. Le malade qui, aprés avoir demandé la pénitence aura perdu la parole, ou la connoiſſance, ſera non ſeulement reconcilié par l'impoſition des mains; mais recevra l'eucharistie, qu'on lui fera couler dans la bouche. Ce qui ſemble marquer la ſeule eſpece du vin. Le dernier article marque les Fêtes de toute l'année, en cette ſorte: Noël avec les trois jours ſuivans, la Circonciſion, l'Epiphanie, la Purification: Pâques avec les trois jours ſuivans, l'Aſcenſion; la S. Jean, la S. Pierre, l'Aſſomption de la ſainte Vierge, ſa Nativité, la S. André. Il avoit été parlé auparavant de la Pentecôte.

n. 5.

n. 27.

n. 28.

n. 32.

n. 34.

S. Boniface doit être regardé comme l'apôtre de l'Allemagne, & le reſtaurateur de la diſcipline

en France; & son monastere de Fulde devint l'école la plus celebre de toute l'église d'Occident, pendant ce siecle & le suivant. Entre ses disciples les plus fameux sont, saint Burcard évêque de Virsbourg, mort quatre ans auparavant, l'an 751. le second jour de Février, quoique l'église honore sa memoire le 14. d'Octobre. Il eut pour successeur dans ce siege Megingaud, autre disciple de saint Boniface. On compte encore entr'eux saint Lulle archevêque de Mayence, saint Vilibalde évêque d'Eichstet, qui a écrit la vie de son maître, saint Gregoire abbé, qui sans être évêque, gouverna le diocese d'Utrect, aprés la mort de saint Eoban: saint Sturme abbé de Fulde, saint Vinibald abbé de Heidenheim, frere de saint Vilibalde & de sainte Valpurge abbesse.

AN. 755.

Martyr. R. 14. oct.

XXIII. Concile de Vernon.

To. 6. conc. p. 1664.

La même année 755. quatriéme du regne de Pepin, l'onziéme de Juillet, il fit assembler à Vernon sur Seine, un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour le rétablissement de la discipline. On s'y proposa seulement de corriger les plus grands abus: en attendant un tems plus favorable, pour rappeller la perfection des anciens canons, & faire cesser les relâchemens introduits par necessité. En ce concile, on fit vingt-cinq canons, dont les plus remarquables sont. Qu'il y aura deux conciles tous les ans. Le premier, au premier jour de Mars, au lieu désigné par le roi, & en sa presence. Le second concile sera le premier jour d'Octobre, à Soissons, ou ailleurs; selon que les évêques en seront convenus au mois de Mars. Les metropolitains

Canon. 4.

AN. 755. appelleront à ce second concile, les évêques, les abbez & les prêtres, qu'ils jugeront à propos. Le premier jour de Mars étoit jusques alors le jour de l'assemblée generale des François, pour les affaires publiques : mais Pepin, cette même année, la mit au premier jour de May.

Ann. Petav. to. 2. du Chesne p. 7.

c. 5. Les monasteres seront reformez par les évêques : si l'évêque ne le peut, par le metropolitain : si le metropolitain n'est pas obéi, par le concile : si les abbez ou les abbesses n'obéissent pas au concile, ils seront excommuniez, & d'autres établis avec l'autorité du roi. Une abbesse n'aura point deux monasteres : ne sortira du sien que pour cause d'hostilité, ou étant mandée par le roi, une fois l'an, & du consentement de l'évêque. Les moines ne pourront aller à Rome, ou ailleurs, sans obédience de l'abbé : mais ils pourront passer d'un monastere relâché dans un plus reglé, avec la permission de l'évêque. Les monasteres royaux rendront compte au roi de leurs biens : les épiscopaux à l'évêque. On appelloit monasteres royaux, ceux que les rois avoient fondez : ils étoient indépendans des évêques, & soumis seulement à l'inspection de l'archichapelain.

c. 6.

c. 10.

c. 20.

c. 7. Il n'y aura de baptistere public qu'au lieu ordonné par l'évêque : mais les prêtres pourront baptiser par tout, en cas de necessité : hors duquel cas aucun prêtre ne s'ingerera de baptiser, ou de celebrer la messe, sans la permission de l'évêque. Ceux qui prétendent s'être tonsurez pour l'amour de Dieu, & vivent de leur bien, & sans reconnoî-

c. 8.

tre de superieur, seront obligez à vivre comme moines dans un monastere, ou comme clercs sous la main de l'évêque: Les évêques sans diocése, & dont même l'ordination n'est pas connuë, ne feront aucune fonction, sans la permission de l'évêque diocesain. Défense aux évêques, aux abbez, aux laïques mêmes, de prendre aucun salaire pour rendre la justice. On ne doit point observer le dimanche judaïquement, comme les peuples faisoient encore. Tous pelerins seront exempts de péages. Tous les mariages doivent être publics, tant ceux des nobles, que ceux des ignobles. L'excommunié ne doit point entrer dans l'église, ni boire ou manger avec aucun Chrétien: aucun ne doit prier avec lui, recevoir ses presens, le baiser, ou le saluer. Celui qui communique avec lui à son escient, est aussi excommunié. Ensuite de ce concile de Vernon, on trouve en quelques exemplaires huit articles attribuez à un concile de Mets, qui regardent autant le temporel, que la religion: d'autres rapportent les cinq derniers articles, au concile de Vernon, & les trois premiers à celui de Compiegne, de l'an 757.

AN. 755.

c. 13. c. 25. c. 14. c. 22. c. 15. c. 19. c. 9.

Conc. Metens. p. 1659.

Coint. an. 755. n. 108.

XXIV. S. Othmar calomnié.

Vita c. 4. to. 4. act. SS. Ben. p. 157.

Saint Othmar abbé de saint Gal, fut obligé de se plaindre au roi Pepin, des comtes Garin & Roadard, qui gouvernoient la province du haut Rein, nommée encore alors Allemagne. Ces deux seigneurs s'apropriolent par force une bonne partie des biens ecclesiastiques de leurs gouvernemens; entr'autres des terres du monastere de saint Gal. Saint Othmar craignant que l'indigence ne ruinât

AN. 755. la regularité de cette maison : alla trouver le roi Pepin, lui representa la violence des gouverneurs, & lui déclara que lui-même s'en rendroit complice, s'il ne la réprimoit. Le roi parla à l'un & à l'autre & les menaça de sa disgrace, s'ils ne rendoient incessamment à l'église ce qu'ils avoient usurpé. Mais étant retournez dans le païs, loin d'executer les ordres du roi, ils ne chercherent qu'à se venger de celui qui les avoit attirez. Ainsi, comme saint Othmar retournoit se plaindre au roi, ils envoyerent secretement des soldats pour le ramener chargé de chaînes; & persuaderent à un de ses moines nommé Lambert, de l'accuser d'incontinence.

On assembla un concile l'an 755. où presidoit Sidonius évêque de Constance, & abbé d'Augie ou Richenou. Le venerable vieillard Othmar fut amené au milieu de l'assemblée, & le moine Lambert dit connoître une femme dont il avoit abusé. Saint Othmar ne répondit rien d'abord; mais étant pressé, il dit : J'avouë que j'ai commis beaucoup de pechez; mais sur cette accusation, je m'en raporte à Dieu, qui voit le secret de mon cœur. Il n'en dit pas davantage, quoi que l'on pût faire pour l'obliger à se défendre, sachant qu'il le feroit inutilement. Il fut donc condamné & renfermé dans le château de Potame, aujourd'hui Bodmen : où non seulement on ne laissoit entrer personne pour lui parler, mais on fut quelques jours sans lui donner de nourriture. Un de ses moines lui en aportoit la nuit. Ensuite un seigneur nommé Gozbert ayant obtenu des gouverneurs de le laisser sous sa garde, l'enferma dans une

isle du Rein nommée Stein, où il profita de la solitude, pour se donner tout entier à la priere & au jeûne. Il y mourut quatre ans aprés, la septiéme année de Pepin, c'est-à-dire l'an 759. le 16. de Novembre, jour auquel l'église honore sa memoire. Il avoit gouverné quarante ans le monastere de saint Gal, où son corps fut raporté dix ans aprés, ayant été trouvé entier. Le moine Lambert qui l'avoit accusé, fut saisi de la fiévre aussi-tôt aprés sa calomnie; & la maladie le rendit tellement contrefait, qu'il ne put se dresser, ni lever la tête pendant le reste de sa vie. Il confessa son crime, & l'innocence du Saint.

AN. 755.

Martyr. R. 16. Nov.

XXIV. Didier roi des Lombards.

Anast. in Steph.

Sup. lib. XLII. n. 55.

Astolfe roi des Lombards étant mort au commencement de l'an 756. Didier duc de Toscane, entreprit de se faire reconnoître roi; & pour vaincre l'opposition de Rachis frere d'Astolfe, auparavant roi, & alors moine au mont Cassin: Didier eut recours au pape Etiene, & lui promit de rendre à la republique, c'est-à-dire à l'empire, les villes qui restoient en la possession des Lombards. Le pape ayant pris conseil de l'abbé Fulrad, envoya avec lui le diacre Paul son frere, & Cristofle son conseiller en Toscane vers Didier, avec lequel ils conclûrent le traitté. Aprés quoi le pape envoya le prêtre Etiene à Rachis avec des lettres pour lui & pour tous les Lombards; & d'ailleurs Fulrad mena à Didier un secours de François, & lui prépara celui des Romains: ainsi Didier fut reconnu roi des Lombards sans combat. En même tems le pape envoya un legat, qui se saisit d'une partie des villes que Didier

AN. 756. avoit promises : sçavoir Fayence, toute la duché de Ferrare, & deux autres places.

Epist. 6. cod. Car. 8.

D'ailleurs il envoya au roi Pepin Georges évêque & Jean sacellaire, avec l'abbé Fulrad; & les chargea d'une lettre, où il lui rend compte de l'élection de Didier; priant Pepin de le proteger, s'il accomplit ses promesses; & cependant d'envoyer incessamment vers lui, pour en presser l'execution. Le pape ajoûte : Nous vous prions instamment d'agir de telle sorte du côté des Grecs; que la foi catholique soit à jamais conservée : que l'église soit délivrée de leur malice; & qu'elle recouvre tous ses patrimoines, pour l'entretien du luminaire des églises, & la nourriture des pauvres & des pelerins. Instruisez-nous de la maniere dont vous avez parlé au silentiaire, c'est-à-dire à l'ambassadeur de C. P. & envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données : afin que nous puissions agir de concert, comme nous sommes convenus avec Fulrad.

XXVI. Constantin persecute les Catholiques.

Theoph. p. 360.

La conduite de l'empereur Constantin fait voir combien le pape avoit raison, d'exciter Pepin à venir au secours de la religion attaquée par les Grecs. Constantin ayant pris Theodosiopole & Melitine, en amena des Syriens & des Armeniens, à qui il donna des habitations en Thrace, la quinziéme année de son regne, qui étoit l'an 755. ce qui augmenta le nombre des heretiques Pauliciens : espece de Manichéens. D'ailleurs en execution de son concile, il continuoit de briser ou d'effacer les images, & de persecuter les catholiques; sur tout les moines,

Sup. n. 7.

contre lesquels il avoit une haine particuliere. Alors les plus zelez d'entr'eux s'assemblerent, tant des environs de C. P. que de la province de Bithynie, & du voisinage de Prusiade; & s'en allerent au mont saint Auxence, monastere fameux, prés de Nicomedie, dont le saint fondateur avoit assisté au concile de Calcedoine. Etiene en étoit alors le sixiéme abbé, tres-celebre pour sa vertu & l'austerité de sa vie. Les moines choisis de ces divers monasteres, le trouverent accablé de douleur, à cause de cette heresie, & lui dirent : Mon pere, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturel à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Etiene leur répondit : Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette detestable heresie; je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Euxin, vers la Scytie; l'isle de Chypre, la basse Lycie, Tripoli, & jusques à Tyr & à Joppé : Enfin Naples & l'ancienne Rome. Vous sçavez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jerusalem & d'Alexandrie, ont non seulement anathematisé l'erreur des Iconoclastes; mais encore, n'ont point cessé de charger l'empereur de confusion, par des lettres vehementes, le traittant d'apostat & d'heresiarque. Le tres-venerable & tres-sage prêtre Jean Damascene, que ce tyran nomme Mansour, n'a point cessé de lui écrire; l'appellant heretique découvert, ennemi des Saints : & traittant les évêques qui lui sont soumis, de parasites & de gens adonnez à la bonne chere & aux spectacles. Etiene ajoûta plusieurs autres dis-

AN. 756.
Vita S. Steph. p. 447.
p. 416.
p. 425.
p. 451.

AN. 756. cours de consolation : aprés quoi les moines qui l'étoient venu trouver, firent une triste priere, se dirent le dernier adieu, & se retirerent suivant son conseil. Ainsi tous les moines abandonnerent C. P. Les uns allerent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

XXVII. Persecution par les Arabes.

Theoph. an. 16. p. 361.

Les Chrétiens étoient aussi persecutez en Orient, par les Arabes. Theodore patriarche Melquite d'Antioche, successeur de Theophylacte, ayant attiré leur envie : fut accusé d'écrire souvent à l'empereur Constantin, pour lui découvrir leurs affaires ; & envoyé en exil dans le païs des Moabites, sa patrie, par ordre de Salem gouverneur de Syrie, fils d'Ali & frere d'Abdalla ; par consequent oncle du calife Almansor. Le même Salem défendit de bâtir de nouvelles églises, ni d'exposer en public aucune croix, ou de dogmatiser avec les Arabes touchant la foi chrétienne. C'étoit l'an 756. seiziéme de l'empire de Constantin. L'année suivante 757. Salem étendit les tributs des Chrétiens ; en sorte que tous les moines, les reclus & les stylites en payoient. Il fit seeller les tresors des églises, & fit venir des Juifs, pour les vendre ; mais les affranchis les acheterent. J'entends les affranchis des églises. Salem fit aussi mourir par ordre du calife, six des principaux d'entre les Perses, de la secte des Mages : qui avoient seduit quelques-uns de leur nation : leur persuadant de vendre leur bien, & se jetter tous nuds de dessus les murailles de leurs villes ; dans la folle esperance de voler au ciel : mais ils se briserent en tombant.

Id. an. 14.

Les Arabes défendirent encore aux Chrétiens, par envie, de tenir les registres publics; mais ce fut pour peu de tems, & ils furent bien-tôt contraints de les leur confier de nouveau, ne sachant point écrire les chiffres, car ils étoient encore fort ignorans. Abdalla fils d'Ali autre oncle du calife Almansor, fit aussi beaucoup de mal aux Chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres greques, & de s'assembler de nuit dans les églises; dont il fit ôter les croix. Nonobstant la persecution des Arabes, on ne laissa pas sous le regne d'Almansor, de bâtir à Emese une église magnifique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, & l'on y transfera son chef, du monastere de la caverne, où il avoit été trouvé sous l'empereur Marcien, l'an 453. Cette translation se fit la vingtiéme année de Constantin, 760. de J.C. quatriéme année d'Almansor. Deux ans devant, l'an 758. Politien succeda à Cosme patriarche Melquite d'Alexandrie, & tint le siege quarante-six ans.

an. 19. *Theoph. an. 26.* *Theoph. an. 20. p. 362.* *Sup. l. XXVIII. n. 43.* *Eutych. to. 2. p. 399.* *Elmac. p. 105.*

XXVIII. Mort d'Etiene II. Paul pape. *Anast.*

Le pape Etiene II. ne tint le saint siege que cinq ans & 28 jours. Souvent il assembloit son clergé dans le palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'étude de l'écriture sainte, & aux lectures spirituelles: pour avoir de quoi répondre efficacement aux ennemis de l'église. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze prêtres & de deux diacres; & ordonna vingt évêques en divers lieux. Enfin il mourut, & fut enterré à S. Pierre, le 26. d'Avril indiction dixiéme, l'an 757. Le 26. de Février de la même année, le pape Etiene avoit accordé à Fulrad abbé

AN. 757. de ſaint Denis un privilege d'avoir un évêque particulier, qui ſeroit élû par l'abbé & les moines, & conſacré par les évêques du païs : pour gouverner ce monaſtere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous ſous la protection du ſaint ſiege.

To. 4. act. ss. Ben. p. 336.

Comme on vit le pape Etiene à l'extremité, le peuple de Rome ſe diviſa : quelques-uns étoient pour l'archidiacre Theophylacte, & ſe tenoient aſſemblez dans ſa maiſon : les autres ſe déclarerent pour le diacre Paul, frere du pape Etiene ; & c'étoit la plus grande partie des magiſtrats & du peuple. Pour lui il ne ſortit point du palais de Latran, rendant à ſon frere les ſervices dont il avoit beſoin dans ſa maladie. Si-tôt qu'il fut enterré, le parti de Theophylacte ſe diſſipa. Ainſi aprés un mois de vacance, Paul fut ordonné le 22. de May 757. & tint le ſaint ſiege dix ans & un mois.

Dés ſa premiere jeuneſſe, ſous le pape Gregoire III. il avoit été mis avec Etiene ſon frere dans le palais de Latran, pour être inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique : & le pape Zacarie les ordonna diacres, l'un & l'autre : Paul étoit doux & charitable ; & s'il avoit tant ſoit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit auſſi-tôt à le conſoler. Pluſieurs rendoient témoignage, que la nuit il alloit avec ſes domeſtiques viſiter dans leurs maiſons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvoient ſortir du lit : leur donnant abondamment la nourriture & les autres ſecours. Il viſitoit auſſi de nuit les priſons ; délivroit les criminels qu'il trouvoit en danger de mort, & payoit pour ceux

qui

qui étoient retenus pour dettes. Il soulageoit les veuves, les orfelins & tous les necessiteux. AN. 757.

Si-tôt qu'il fut élû pape & avant son ordination il écrivit au roi Pepin, pour lui donner part de la mort du pape Etiene son frere & de son élection: lui promettant la même amitié & fidelité, jusques à effusion de sang, non seulement en son nom, mais du peuple & Romain, lui demandant la continuation de sa protection. Immon envoyé de Pepin étoit arrivé à Rome dans le même tems: mais le pape & les grands jugerent à propos de le retenir jusques aprés sa consecration, afin qu'il pût rendre témoignage au roi de leur affection pour lui & pour les François.

XXIX. Concile de Compiegne. *to. 6. p. 1694.*

Le roi Pepin tenoit alors à Compiegne l'assemblée generale de la nation, que l'on compte entre les conciles, comme les autres de ce tems-là: parce que les évêques y assistoient aussi-bien que les seigneurs. A celui-ci se trouverent les legats que le pape Estiene avoit envoyez en France, sçavoir l'évêque George & le sacellaire Jean; & leur consentement est exprimé en plusieurs des dix-huit canons de ce concile. Ils regardent presque tous les mariages, & ont grand raport à ceux de Verberie. Il y a plusieurs cas où on défend aux hommes ou aux femmes de se marier, pour punition des incestes. Si la consommation du mariage est contestée, le mari en est crû plutôt que la femme. La lepre est jugée une cause de dissolution du mariage, avec permission à la partie saine de se remarier. Il est remarquable que les seigneurs marioient volon-

Can. 9. 11. 16.

Sup. n. 2.

AN. 757. tiers leurs vassaux dans les fiefs, pour les y tenir plus attachez. Car il est dit que celui qui a changé de femme en changeant de fief, doit garder la derniere : ce qu'il faut entendre aprés la mort de la premiere. Ceux qui quittoient leur païs à cause du droit nommé Faïde, ne pouvoient se remarier, ni leurs femmes non plus. Ce droit de Faïde étoit la vengeance permise par les loix barbares aux parens d'un homme tué, quelque part qu'ils trouvassent le meurtrier. Le baptême administré par un prêtre, qui n'est pas baptizé lui-même, ne laisse pas d'être valable.

c. 6. v. conc. Vermer. c. 11.

c. 18.

v. Cang. Gloss.

c. 9.

En cette assemblée de Compiegne, le roi Pepin reçut des ambassadeurs de l'empereur Constantin; qui entr'autres presens lui envoya des orgues. Ce que tous les historiens ont remarqué, parce que ce furent les premieres que l'on vit en France. Tassillon duc de Baviere se rendit aussi à cette assemblée, & y fit hommage au roi Pepin avec de grands serments: premierement en touchant les reliques, que le roi portoit toûjours avec lui : ensuite sur les tombeaux de saint Denis en France, de S. Germain de Paris, & de S. Martin de Tours, où il se transporta avec les seigneurs Bavarois.

Annal. Nazar. Masc. Til. Lauresh. Lois. Metens.

XXX. Bâtiments du pape Paul.

La reine Bertrade étant acouchée cette année 757. d'une fille qui fut nommée Gisele, le roi Pepin envoya au pape Paul par Vulfard abbé de S. Martin de Tours le linge dont la princesse avoit été envelopée au sortir des fonds baptismaux ; & le pape garda ce present, comme un témoignage que le Roi vouloit qu'il tint Gisele pour sa fille spirituelle,

Ann. Petav. Paul. epist. 6. Cod. Carol. 27.

comme s'il l'avoit lui-même levée des fonds. Il assembla le peuple dans l'église de sainte Petronille, y dedia en memoire du roi, un autel, où il celebra la messe ; & déposa sous l'autel le linge qu'on avoit aporté.

L'église de sainte Petronille étoit au Vatican, prés de saint Pierre ; & le pape Paul y fit transporter le corps de la sainte, l'ayant tiré d'un ancien cimetiere, qui portoit son nom. Car ces cimetieres qui étoient hors de Rome, avoient été long-tems negligez, & les bâtimens qu'ils contenoient ruinez ; principalement lors qu'Astolfe assiegeoit Rome. Le pape Paul en tira donc les corps saints : les transfera solemnellement dans la ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable, dans les titres, les diaconies, les monasteres & les autres églises. De plus il bâtit dans sa maison paternelle une église en l'honneur des papes saint Etiene martyr, & saint Silvestre confesseur, où il transfera grand nombre de ces reliques. Et pour y celebrer le service divin, il fonda une communauté de moines, avec de grands revenus : comme il paroît par le privilege accordé à l'abbé Leonce, dans un concile, & souscrit par vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires des églises de Rome, & l'archidiacre. La datte est du second jour de Juin, la quarantiéme année du regne de Constantin, indiction quatorziéme ; c'est-à-dire l'an 761. L'église de ce monastere étoit ornée de marbres & de mosaïques : le ciboire ou tabernacle étoit d'argent : la communauté de moines grecs ; aparemment de ceux qui suivant le conseil de saint

Anast. Paul. epist. 12. to. 6. conc. p. 1690. sigeb. chr. an. 758.

Sup. n. 16.

Anast.

Sup. n. 26.

Etiene d'Auxence, s'étoient retirez à Rome, pour éviter la persécution de l'empereur Constantin. Le pape Paul fit bâtir une autre église à Rome, dans la ruë sacrée, prés du temple de Romulus, à l'honneur des apôtres S. Pierre & S. Paul, en un lieu où ils avoient prié au tems de leur martyre; & où l'on prétendoit voir encore la marque de leurs genoux sur la pierre. Il fit aussi au Vatican, dans l'enceinte de l'église de saint Pierre, un oratoire de la sainte Vierge, qu'il orna de mosaïque & de metaux précieux; entr'autres, d'une statuë de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres; & il y bâtit sa sepulture.

XXXI. Lettres du pape Paul à Pepin.

La plûpart des lettres du pape Paul que nous avons sont adressées au roi Pepin, pour demander secours, tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le roi Didier, qui chicanoit toûjours sur la restitution des places promises par son traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires, qui ne sont que temporelles: quoi que ce pape, à l'exemple de son prédecesseur, les confonde toûjours avec le spirituel. Comme si les Lombards Chrétiens & catholiques depuis plus de cent cinquante ans, eussent été les ennemis de la religion: plutôt que les Herules & les Goths Ariens, à qui les papes n'avoient point fait difficulté d'obéir. Ou comme si le roi de France n'eût pas été libre, d'examiner s'il étoit juste en soi & utile à son état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui est de remarquable, c'est que les lettres de ce pa-

Sup. l. XXIX. *n.* 34. 55. *liv.* XXX. *n.* 27. 49.

pe, aussi-bien que des autres, sont dattées du regne de l'empereur de C. P. comme étant toûjours le vrai souverain de Rome : & le Senat & le peuple de Rome écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur seigneur, mais seulement leur pasteur & leur pere.

Cod. Carol. epist. 36.

Il est vrai que le pape écrivant à Pepin contre les Grecs, n'oublia pas l'interest de la religion, qu'ils persecutoient en Orient. Et pour le lui mieux faire connoître, il lui envoya copie d'une lettre, qu'il avoit reçuë du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Cosme : qui montroit l'integrité de la foi des évêques Orientaux, & leur zele pour sa conservation. Il aprit que Marin prêtre de l'église Romaine se trouvant en France, avoit donné à George ambassadeur de l'empereur Constantin des conseils contraires aux interests du roi Pepin & aux siens. C'est pourquoi il pria le roi de faire ordonner évêque le prêtre Marin, pour telle ville qu'il plairoit au roi de choisir dans ses états. Afin, ajoûte le pape, qu'il se repente de son crime, & de peur que le demon trouvant son esprit égaré, ne le perde sous pretexte de l'élever. C'est une espece de penitence assez singuliere : mais un évêché si éloigné paroissoit un éxil à un prêtre de l'église Romaine. Aussi le roi Pepin, qui étoit content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de saint Chrysogone, & le pape lui en envoya les provisions ; témoignant qu'il ne desiroit que de satisfaire le roi. On voit encore dans l'affaire suivante, combien le pape Paul craignoit de déplaire à Pepin. Reme-

Epist. 7. Cod. Carol. 34.

Cod. Car. epist. 35.

Ibid. epist. 39.

Cod. Car. epi 25. embol. Epist. 32.

Epist. 9. Carol. 43.

dius ou Remy frere du roi & archevêque de Roüen, avoit donné à Simeon chantre de l'église Romaine, qui se trouvoit en France, quelques moines, pour les instruire dans le chant ecclesiastique : mais avant qu'ils l'eussent parfaitement apris, le pape rappella Simeon à Rome. L'archevêque Remy en fut fort affligé, comme témoignoit le roi. Surquoi le pape répondit : Soyez assuré, que sans la mort de George, qui gouvernoit nos chantres, nous n'aurions jamais entrepris de retirer Simeon du service de vôtre frere. Nous lui avons recommandé d'instruire tres-soigneusement les moines, que vous avez envoyez : donnant ordre, qu'ils soient bien logez ; & qu'ils demeurent ici jusqu'à ce qu'ils sachent parfaitement le chant ecclesiastique. Dans une autre lettre il dit : Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pû trouver: sçavoir l'antiphonier, le responsal, la dialectique d'Aristote, les livres de S. Denis Areopagite, la geometrie, l'ortographe, la grammaire, le tout en Grec ; & une horloge nocturne ; c'est-à-dire qui ne dépendoit point du soleil, soit qu'elle eût des roues comme les nôtres, du sable ou de l'eau, comme les clepsydres antiques.

Cod. Carol. ep. 25. embol.

XXXII. Persecution en Orient saint Etienne d'Auxence.

Theophan. an. 81. p. 363.

L'empereur Constantin continuoit de persecuter les catholiques à cause des saintes images, particulierement les moines, qu'il nommoit *Ammemoneutous:* c'est-à-dire, des abominables, dont on ne doit pas même se souvenir. La vingt & uniéme année de son regne, 761. de J. C. il fit mourir à coups de fouet André moine celebre, surnommé le Calybite, ou de

Crete : qui lui reprochoit son impieté, & le nommoit nouveau Valens & nouveau Julien. Il souffrit le martyre, dans le cirque de saint Mamas hors la ville, & l'empereur ordonna qu'on le jettât dans la mer : mais ses sœurs l'enleverent & l'enterrerent dans un lieu nommé Chrysis, dont on lui a aussi donné le nom. L'église honore sa memoire le dix-septiéme d'Octobre.

AN. 761.

Cang. C. P. lib. 11. p. 107. n. 16.

Martyr. R. 17. oct.

Vers le même tems l'empereur ayant oüy parler de saint Etiene abbé du mont S. Auxence, envoya vers lui un patrice nommé Calliste, parfaitement instruit de son heresie, & lui dit : Dites-lui que touché de sa pieté, je lui ordonne de souscrire la definition de nôtre concile ; & portez-lui des dattes, des figues & quelque autre nourriture convenable à sa profession. Calliste s'étant aquitté de sa commission, Etiene lui répondit : Seigneur patrice, je ne puis souscrire à la definition de ce faux concile, qui contient une doctrine heretique. Je ne veux pas attirer sur moi la malediction du prophete, en nommant doux ce qui est amer. Je suis prêt à mourir pour l'adoration des saintes images, sans me soucier de l'empereur heresiarque, qui a bien osé les rejetter. Puis creusant la main il dit : Quand je n'aurois que cela de sang, je veux bien le répandre pour l'image de Jesus-Christ. Au reste reportez la nourriture qu'il m'envoye : l'huile du pecheur ne parfumera point ma tête.

Vita S. Steph. to. 1. Anal. gr. p. 457.

p. 458.

Isa. V. 20.

Ps. CXL. 5.

L'empereur irrité de cette réponse renvoya le patrice & des soldats, avec ordre de tirer Etiene de sa cellule, l'ammener au monastere d'enbas & l'y gar-

p. 432. der, jusqu'à ce que l'empereur eût resolu ce qu'il en feroit. La cellule de S. Etiene étoit un trou dans le sommet de la roche, d'environ une coudée & demie de large & de deux de haut. A l'Orient il avoit creusé une petite niche, pour faire sa priere, mais si basse qu'il n'y pouvoit tenir que courbé: le reste de la grotte étoit découvert. C'étoit plutôt un tombeau qu'une cellule. Ses disciples lui ayant demandé pourquoi il s'étoit mis si à l'étroit: C'est,
p. 435. Matth. VII. 14. dit-il, que la voye qui mene à la vie est étroite. Il demeuroit donc là, exposé aux ardeurs de l'esté & aux rigueurs de l'hyver. Son habit n'étoit qu'une tunique de peau, & il portoit par dessus une chaîne de fer en croix depuis les épaules jusques aux reins, où elle étoit cloüée à une ceinture de fer & à une autre sous les aisselles.

Les soldats étant arrivez à cette cellule, en tirerent le saint homme, & furent obligez à le por-
p. 459. ter. Car à force d'être dans ce trou, ses jambes étoient pliées, & il ne pouvoit ni les dresser ni les remuer: joint la foiblesse causée par son extréme abstinence. Les soldats surpris de ce spectacle, & touchez de compassion, le prirent à deux, lui faisant mettre les mains sur leurs épaules & luitenant les genoux. Ils le porterent au cimetiere de saint Auxence: où ils l'enfermerent avec ses moines, & s'étant assis à la porte ils attendoient l'ordre de l'empereur. Cependant saint Etiene chantoit avec ces moines une priere qui commence: Nous adorons, Seigneur, vôtre sainte image; & ensuite une autre qui dit: J'ai rencontré les voleurs de

mes

mes pensées qui m'ont dépoüillé. Il vouloit marquer qu'on l'avoit tiré de sa retraitte & de sa contemplation. Mais les soldats qui l'entendoient branloient la tête, & se disoient l'un à l'autre : Helas ! ces moines, que l'on maltraitte ainsi sans sujet, ont bien raison de nous apeler des voleurs. S. Estiene & ceux qui l'accompagnoient demeurerent ainsi enfermez sans manger pendant six jours, le septiéme l'empereur envoya un autre officier, qui remit le saint homme dans sa cellule. Car il étoit obligé de partir pour la guerre contre les Scythes, c'est-à-dire les Bulgares qui attaquerent les Romains au mois de Juin de la vingt-deuxiéme année de Constantin, indiction premiere, c'est-à-dire l'an 763. Les soldats avant que de partir se recommanderent aux prieres de S. Estiene.

AN. 763.

Theoph. p. 364.

XXXIII. Anne calomniée.

p. 461. vita.

Mais le patrice Calliste ayant tiré à part un de ces moines nommé Sergius, lui donna de l'argent, & lui en promit davantage pour l'accuser. Sergius ayant cherché inutilement les moyens de lui nuire en secret, sortit du monastere, & s'adressa à Aulicalame intendant des tributs du golfe de Nicomedie, avec lequel il composa un libelle d'accusation à l'empereur, où il disoit : Premierement il vous a anathematizé comme heretique ; & vous dit des injures. Et aprés d'autres accusations frivoles, il ajoûtoit : Il a seduit une femme noble, qu'il tient dans le monastere d'enbas, d'où elle monte la nuit à sa cellule, pour leur infame commerce. C'étoit une veuve, qui n'ayant point d'enfans vendit tous ses biens & quitta son païs & sa famille, par le conseil du S. Abbé,

p. 437.

AN. 763. pour embrasser la vie monastique. Il changea son nom en celui d'Anne, la prit pour sa fille spirituelle, & la mit au monastere de femmes, qui étoit au bas de la montagne, la recommandant particulierement
p. 461. à la superieure. Les calomniateurs subornerent une esclave qui la servoit, lui promettant de l'affranchir & de la marier à un officier du palais, afin de lui faire dire ce qu'ils vouloient contre sa maîtresse & contre Etiene.

p. 462. Ils envoyerent le libelle d'accusation par un courier à l'empereur en Scythie. L'ayant lûë il écrivit aussi-tôt en ces termes au patrice Anthés, qu'il avoit laissé son lieutenant à C. P. Nous vous ordonnons d'aller au plus vîte au mont d'Auxence, où demeurent des femmes corrompues, qui feignent d'être
p. 463. pieuses. Emmenez delà une nommée Anne, & nous l'envoyez au camp par ces mêmes couriers, en diligence. Anthés executa l'ordre ponctuellement. Il arriva au monastere, comme les religieuses chantoient Tierce. Les soldats qui l'accompagnoient entrerent insolemment dans l'église, à grand bruit, faisant briller en l'air leurs épées nuës. Le chant fut changé en cris pitoyables : l'une se refugioit dans la balustrade du sanctuaire, une autre se cachoit sous l'autel, une autre couroit vers la montagne. L'abbesse qui étoit en retraitte dans une cellule, ayant apris ce desordre, vint hardiment, & dit à ces hommes: Chrétiens, si vous esperez en Dieu, pourquoi faites-vous comme les barbares infidelles ? Ils lui répondirent
465. doucement : Donnez-nous Anne l'amie d'Etiene ; l'empereur en a besoin à l'armée. La superieure l'ap-

pella avec une autre nommée Theophano, & leur dit : Allez mes enfans, vers l'empereur, & répondez sagement à ses interrogations. Allez en paix ; allez : le Seigneur soit avec vous. Elles prirent leurs manteaux, se mirent à genoux, reçurent sa benediction, & partirent. AN. 763. p. 464.

Quand elles furent arrivées à l'armée, l'empereur les fit separer ; & ayant fait venir Anne, il lui dit : Je suis persuadé de ce que l'on m'a dit de vous, je connois la foiblesse des femmes. Dites-moi donc comment cet imposteur vous a fait renoncer à la splendeur de vôtre famille, pour prendre cet habit de tenebres ? Il nommoit ainsi l'habit monastique, parce qu'il étoit noir. Anne lui répondit : Seigneur, je suis devant vous : tourmentez-moi, tuez-moi, faites ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez de moi que la verité. Je ne connois cet homme que comme un Saint, qui me conduit dans la voye du salut. L'empereur ne sçut que lui dire ; il demeura assis, se mordant le bout du doigt, & remuant l'autre main en l'air, qui étoit son geste ordinaire. Il fit garder Anne, & renvoya sa compagne malgré elle au monastere ; où elle raconta tout ce qui s'étoit passé à l'abbesse & à saint Etiene. p. 465.

L'empereur étant revenu à C. P. fit enfermer Anne dans la prison du bain, qui étoit tres-obscure, avec des fers aux mains. Voulant l'interroger, il lui envoya la veille un des eunuques de sa chambre, pour lui persuader par menaces & par promesses, d'avoüer publiquement le commerce criminel, dont on l'accusoit avec Etiene : puis qu'elle étoit déja p. 466.

AN. 763. convaincuë par son esclave. Anne soupira du fond du cœur, & lui dit : Retire-toi, mon ami, retire-toi ; la volonté de Dieu soit faite. Le lendemain matin l'empereur ayant assemblé un grand peuple,
p. 467. fit venir Anne ; & lui montrant quantité de nerfs de bœuf, lui dit : Je te les ferai tous user sur le corps, si tu ne déclare ton mauvais commerce avec Etiene. Elle ne répondit rien ; & aussi-tôt huit hommes robustes la prirent par les deux mains, & l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frapoient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, l'autre sur le dos. Elle ne disoit que ces paroles : Je ne connois point cet homme comme vous dites ; Seigneur, ayez pitié de moi. Alors on lui confronta l'esclave, qui l'accusa avec serment : étendant les mains contre elle, & lui crachant au visage.
p. 468. L'empereur voyant qu'Anne ne parloit plus, crut qu'elle étoit morte de la violence des coups, & la fit jetter dans un des monasteres de C. P. Il n'est plus parlé d'elle depuis.

XXXIV. George faux moine.

Mais l'empereur cherchant toujours un pretexte, pour faire mourir Etiene, fit venir le lendemain un jeune homme nommé George Synclete, qui étoit de ses plus confidens, & lui dit : M'aimez-vous jusqu'à donner vôtre vie pour moi ? George l'en assura avec serment. L'empereur lui dit en l'embrassant :
p. 469. Voici un nouvel Isaac ; puis il ajouta : Je ne vous en demande pas tant, je vous prie seulement d'aller au mont d'Auxence, & de persuader à ce malheureux qui y demeure, de vous recevoir au nombre des siens, puis vous reviendrez ici promptement. Geor-

ge obéit avec joye, il alla sur la montagne, & se cacha dans des broussailles, dont il sortit vers le minuit, & vint crier à la porte du monastere, qu'il s'étoit égaré, & qu'il craignoit d'être devoré par les bêtes, ou de tomber dans un précipice. Saint Etiene ordonna à Marin son principal disciple, de le faire entrer. Il se mit à genoux, & demanda la benediction de l'abbé, qui reconnut aussi-tôt qu'il étoit de la cour, à son habit, & à son visage sans barbe. Car l'empereur avoit ordonné à tous les hommes, même aux vieillards, de se raser entierement. George avoüa qu'il étoit du palais de l'empereur, & ajouta : Il nous a tous fait judaïser; j'ai eu bien de la peine à revenir de cette erreur, & Dieu m'a conduit ici : ne me rejettez pas, mon venerable pere, de vôtre compagnie, & ne me refusez pas le saint habit. Saint Etiene répondit : Je ne le puis faire à cause de la défense de l'empereur ; & je crains que s'il l'aprenoit, il ne vous retirât d'ici au peril de vôtre ame. George reprit : Vous répondrez à Dieu de moi, si vous differez : & il pressa tant, que l'abbé lui donna l'habit de probation.

AN. 763. p. 470. p. 471.

Cependant l'empereur assembla le peuple à C. P. dans le théatre de l'hippodrome ; & se tenant sur les degrez, il dit : Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria: Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. L'empereur s'écria en colere : Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens, jusqu'à George Synclete, qu'ils ont arraché d'auprés de moi, pour le faire moine. Mais mettons

p. 472.

AN. 763. en Dieu nôtre confiance, il le fera bien-tôt paroître, prions seulement. Aprés que George eut porté trois jours le petit habit, saint Etiene lui fit une grande exhortation, lui couppa les cheveux, & le revêtit de l'habit monastique : mais trois autres jours aprés, cet imposteur quitta la montagne, & vint au palais. L'empereur l'embrassa, & convoqua pour le lendemain une assemblée generale de tout le peuple, dans le même théatre. La foule y fut telle, qu'ils s'étouffoient ; & l'empereur s'écria: Dieu a exaucé mes prieres, il m'a découvert celui que je cherchois. Alors il fit paroître George devant le peuple, qui le voyant en habit monastique, s'écria : Malheur au méchant ; qu'il meure, qu'il meure : ce qu'ils entendoient d'Etiene. L'empereur fit dépoüiller George, premierement de l'épomide, ou scapulaire, puis de la cuculle ; & on les jetta parmi le peuple, qui les foula aux pieds. On lui ôta ensuite l'analabe, ou écharpe que les moines portoient au cou, & qu'ils croisoient sur la poitrine. L'empereur la prit entre ses mains, & la tournoit de tous côtez, demandant ce que ce pouvoit être : un senateur nommé Draconce répondit: Jettez-la, Seigneur, c'est un cordeau de satan. Elle fut aussi foulée aux pieds avec la ceinture. Ensuite quatre hommes étendirent George par terre ; & l'ayant mis tout nud, lui renverserent un seau d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur lui mit de sa main le baudrier avec l'épée, & le déclara son écuyer.

p. 473.

p. 474.

Sup. lib. XX. n. 8.

p. 475.

Aussi-tôt il envoya au mont S. Auxence quantité de gens armez, qui dispersérent les moines, mirent le feu au monastere & à l'église, & les réduisirent en cendre, jusqu'aux fondemens. Ils tirerent saint Etiene de sa caverne, & le menerent à la mer, le frapant à coups de bâton, le prenant à la gorge, & lui déchirant les jambes dans des épines. Ils lui crachoient au visage, lui disoient des injures, & lui insultoient en diverses manieres. Comme il ne pouvoit marcher, ils le mirent dans une barque, & le menerent le long de la côte au monastere de Philippique, prés de Chrysopolis, où ils l'enfermerent, & en avertirent l'empereur : qui publia une défense d'aprocher du mont saint Auxence, sous peine de la vie.

AN. 763.

p. 374.

XXXV. Evêques envoyez à Etiene.

Ensuite il fit venir cinq évêques, chefs des Iconoclastes ; Theodose d'Ephese, Constantin de Nicomedie, Constantin de Nacolie, Sisinnius Pastile, & Basile Tricacabe, avec le patrice Calliste, Comboconon, premier secretaire, & un autre officier nommé Masare ; & les envoya à Constantin, patriarche de C. P. pour aller tous ensemble au monastere de Chrysopolis. Mais le patriarche qui connoissoit la vertu & la capacité de saint Etiene, refusa d'y aller. Ils porterent avec eux la definition de leur concile ; & étant arrivez au monastere, ils firent leur priere à l'église, puis ils s'assirent sur les degrez du bain, & manderent saint Etiene, qui vint soûtenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce spectacle leur tira des larmes. Theodose d'Ephese lui dit : Homme de Dieu, comment vous êtes-

sup. n. 7. vita p. 478.

AN. 763. vous mis dans l'esprit de nous tenir pour heretiques, & de croire en savoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques, & tous les Chrétiens? Travaillons-nous tous à perdre nos ames? Saint Etiene lui répondit gravement: Considerez ce que le prophete Elie dit à Achab: Ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous & la maison de vôtre pere. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'église. On peut vous dire avec le prophete: Les rois de la terre avec les magistrats & les pasteurs se sont assemblez contre l'église de Jesus-Christ, formant de vains projets. Alors Constantin de Nicomedie, qui étoit un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre: mais un des gardes le prevint & frappa du pied le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

3. Reg. XVIII. 17.

p. 479.

Ps. II. 2.

Les Senateurs Calliste & Comboconon arrêterent l'évêque Constantin, & dirent à saint Etiene: Vous avez à choisir des deux; ou de souscrire, ou de mourir comme rebelle à la loi des peres & des empereurs. Il répondit: Ma vie est Jesus-Christ, mon avantage & ma gloire de mourir pour sa sainte image. Mais qu'on lise la definition de vôtre concile: afin que je voye ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant lû le titre: Definition du saint concile, septiéme œcumenique, saint Etiene lui fit signe de la main de s'arrêter, & dit: Comment peut-on nommer saint un concile, qui a profané les choses saintes? Un de vos évêques n'a-t-il pas été accusé par des

p. 480.
Philip. I. 21.

des gens de bien, dans vôtre concile, d'avoir foulé aux pieds la patene destinée aux saints mysteres, parce qu'on y voyoit les images de Jesus-Christ, de sa mere, & de son précurseur ? Vous l'avez maintenu dans ses fonctions, & excommunié ses accusateurs, comme défenseurs des idoles. Qu'y a-t-il de plus impie ? n'avez-vous pas ôté le titre de saints aux apôtres, aux martyrs, & aux autres justes, les nommant simplement apôtres ou martyrs ? AN. 763. p. 481.

Mais comment ce concile est-il œcumenique, sans être approuvé du pape de Rome : quoi qu'il y ait un canon qui défend de regler, sans lui, les affaires ecclesiastiques ? Il n'a été approuvé ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche, ou de Jerusalem. Où sont leurs lettres ? Et comment appelle-t-on septiéme concile celui qui ne s'accorde point avec les six precedens ? Basile reprit : Et en quoi avons-nous contrevenu aux six conciles ? Saint Etiene répondit : N'ont-ils pas été assemblez dans des églises ; & en ces églises, n'y avoit-il pas des images reçuës & adorées par les Peres ? Répondez-moi, évêque. Basile en convint : & saint Etiene levant les yeux au ciel, soupira du fond du cœur, étendit les mains, & dit : Quiconque n'adore pas Nôtre-Seigneur Jesus-Christ renfermé dans son image, selon l'humanité, qu'il soit anathême. Il vouloit continuer, mais les commissaires étonnez de la liberté avec laquelle il parloit, & couverts de confusion, se leverent, ordonnant seulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à C. P. l'empereur leur demanda ce qu'ils avoient fait. Les p. 483.

AN. 763. évêques vouloient dissimuler leur desavantage : mais Calliste dit : Nous sommes vaincus, Seigneur : cet homme est fort en raisons, & méprise la mort. L'empereur outré de colere, écrivit aussi-tôt une sentence, pour envoyer le saint homme en exil dans l'isle de Proconese, prés de l'Hellespont.

XXXVI. Exil de saint Etiene à Proconese.

Pendant dix-sept jours que saint Etiene demeura à Chrysopolis, il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoyé abondamment : mais il la renvoya, comme il avoit fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant que de partir il guerit le superieur du monastere, abandonné des medecins. Etant arrivé à Proconese, il se logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu desert sur la mer, prés d'une église de sainte Anne, & se nourrissoit des herbes qu'il rencontroit. Ses disciples, chassez du mont saint Auxence, ayant apris le lieu de son exil, vinrent à Proconese se rassembler autour de lui : à l'exception de deux qui apostasierent : sçavoir Sergius, le calomniateur du Saint, & Etiene, qui aprés avoir été chapelain du patrice Calliste, avoit reçu l'habit monastique des mains de saint Etiene, qui l'avoit établi prêtre du monastere. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, & ils prirent l'un & l'autre l'habit seculier. Tous les autres disciples de saint Etiene, s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastere à Proconese. Sa mere même & sa sœur, quitterent le monastere des Trichinaires, où elles étoient établies, & vinrent le trouver dans cette isle. Pour lui, il fit faire une pe-

p. 485.
p. 486.

tite cage en forme de colomne, où il s'enferma pour continuer ses austeritez, la quarante-neuviéme année de son âge ; c'est-à-dire l'an 763. car il étoit né la premiere année du pontificat de S. Germain de C. P. qui fut l'an 715.

AN. 763.

p. 405. Sup. lib. XLI. n. 16.

La même année 763. vingt-troisiéme du regne de Constantin, Cosme, surnommé Conamite, évêque d'Epiphanie en Syrie, fut accusé par les citoyens devant Theodore patriarche d'Antioche, d'avoir dissipé les vases sacrez ; & ne pouvant les representer, il renonça à la foi catholique, & embrassa l'heresie des Iconoclastes. Il fut condamné d'un commun consentement par les trois patriarches, Theodore d'Antioche, Theodore de Jerusalem, Cosme d'Alexandrie, avec les évêques de leur dépendance ; & le jour de la Pentecôte, ils l'anathematiserent chacun chez eux, aprés la lecture de l'évangile. Vers le même tems l'empereur Constantin demanda au patriarche de C. P. quel mal y auroit-il de dire, mere de Christ, au lieu de mere de Dieu ? Le patriarche répondit en l'embrassant : Ayez pitié de nous, Seigneur : Dieu vous garde d'une telle pensée. Ne voyez-vous pas comme Nestorius est anathematisé par toute l'église ? Je le demandois pour m'instruire, reprit l'empereur : que ce discours demeure entre vous & moi. Un jour tenant une bourse pleine d'or, il demanda à ceux qui étoient presens ce qu'elle valoit : Elle vaut beaucoup, dirent-ils. En ayant ôté l'or, il leur fit encore la même question. Ils répondirent qu'elle ne valoit plus rien. Il en est de même, dit-il, de la mere de Dieu ; tant que

Theoph. an. 23. p. 364.

Theoster. vita. S. Nic. c. 4. ap. Boll. to. 9. p. 261.

Jesus-Christ étoit dans son sein, elle valoit beaucoup; aprés qu'il en fut sorti, elle étoit comme les autres.

XXXVII. Regle de saint Chrodegang. *Transl. S. Gorg. to. 4. Act. SS. Ben. p. 204.*

Saint Chrodegang évêque de Mets étant allé à Rome, obtint du pape Paul, les corps des trois martyrs saint Gorgon, saint Nabor, & saint Nazaire, qu'il mit en trois monasteres. Saint Nabor, à saint Hilaire, aujourd'hui saint Avol, au diocése de Mets: Saint Nazaire, à Loresheim, fondé prés de Vormes, l'an 764. dont le premier abbé fut Gondeland, frere de saint Chrodegang. Il mit les reliques de saint Gorgon dans le monastere de Gorze, l'an 765. *Sup. n. 8.*

To. 6. conc. p. 1701. La même année, quatorziéme du regne de Pepin, saint Chrodegang présida à un concile, ou assemblée generale de la nation Françoise, tenuë à Attigni sur Aisne, dans le diocése de Reims. Il n'en reste que les noms des évêques qui y assisterent, au nombre de vingt-sept, avec dix-sept abbez; & une promesse reciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent psautiers, & celebrer cent messes par ses prêtres: & que l'évêque diroit lui-même trente messes. On trouve des promesses semblables en d'autres conciles de ce tems-là. Les évêques les plus connus de cette assemblée sont saint Crodegang de Mets, saint Lulle de Mayence, Remedius de Roüen, frere du roi, Megingaod de Virsbourg, Villiaire évêque du monastere de saint Maurice en Valais. Il y en a plusieurs autres nommez évêques de certains monasteres; comme de Lobes, de saint Oyan

Conc. Diglov. p. 1796, V. Coint. an. 765. n. 2. 3. &c.

Inf. lib. XLIV. n. 21.

d'Eichstet : parce qu'ayant quitté leurs sieges episcopaux, ils s'étoient retirez dans des monasteres, dont ils étoient abbez, gardant le titre d'évêques. Entre les simples abbez, Fulrad l'archichappellain tient le premier rang, comme abbé de saint Denis. On y voit aussi ensuite ceux de saint Germain, de Jumieges, de Fontenelle, de Centule, de Corbie, de Rebais, de sainte Colombe de Sens.

Saint Chrodegang est principalement celebre par la communauté des clercs qu'il forma dans son église, avec des revenus suffisans, pour les décharger de tous les soins temporels. Il leur donna une regle, qui fut depuis reçuë par tous les chanoines, & que nous avons encore. Le nom de chanoines ou canoniques, se donnoit du commencement à tous les clercs; soit parce qu'ils étoient écrits dans le canon, ou catalogue de l'église, soit parce qu'ils vivoient selon les canons : mais depuis on le prit particulierement pour ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de saint Augustin; & avant lui de saint Eusebe de Verceil; & c'est pour de tels chanoines, que saint Chrodegang composa sa regle : presque toute tirée de celle de saint Benoist; autant que la vie monastique pouvoit convenir à des clercs servans l'église. Il y cite souvent l'ordre Romain & les usages de l'église Romaine.

Paul. diac. ap. Boll. 6. Mart. to. 6. p. 452.

Sup. lib. XXIV. n. 40. 41.

Lib. XIII. n. 14.

La regle de saint Chrodegang dans sa pureté, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface, où il déplore le mépris des canons, & la négligence des pasteurs, du clergé, & du peuple. Il n'enga-

to. 7. conc. p. 1445.

ge pas les clercs de cette communauté à une pauvreté absoluë; mais il veut que quiconque y entrera, fasse une donation solemnelle de tous ses biens à l'église de saint Paul de Mets: permettant de s'en reserver l'usufruit & de disposer de ses meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession, ou l'assistance des malades: si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté. C'est la premiere fois que je trouve des aumônes ou retributions particulieres, pour des messes, ou d'autres fonctions ecclesiastiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à toute la communauté; parce que plusieurs ensemble obtiennent plus aisément la misericorde de Dieu; qu'un seul, quelque zelé qu'il soit.

c. 31.

c. 32.

c. 4. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de sortir le jour: mais à l'entrée de la nuit tous doivent se rendre à saint Etiene, qui est la cathedrale de Mets, pour chanter complies. Aprés lesquelles il n'est plus permis de boire, de manger, ni de parler: mais on doit garder le silence, jusques aprés que l'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies, ne peut entrer, ni même fraper à la porte, jusqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes. C'est que le peuple y venoit encore. L'archidiacre,

c. 5. le primicier, ni le portier ne donneront aucune dispense de cette regle, dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeoient donc dans un cloître exactement fermé; & couchoient en differens dortoirs communs, où chacun

ayoit ſon lit. Aucune femme n'entroit dans le cloître, ni aucun laïque ſans permiſſion. Si on donnoit à manger à quelqu'un, il laiſſoit ſes armes hors du refectoir; & auſſi-tôt aprés le repas, ſortoit du cloître. Les cuiſiniers mêmes, ſi on en prenoit de laïques, ſortoient auſſi-tôt qu'ils avoient rendu leur ſervice. c. 5.

Les chanoines ſe levoient la nuit à deux heures, pour les nocturnes, comme les moines, ſuivant la regle de ſaint Benoiſt; & mettoient entre les nocturnes & les matines, ou laudes, un intervalle, pendant lequel il étoit défendu de dormir; mais on devoit apprendre les pſeaumes par cœur, lire, ou chanter. Pendant le jour ceux qui ſe trouvoient trop loin de l'égliſe, entendant ſonner l'office, pouvoient le reciter au lieu, où ils ſe trouvoient. Il eſt défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'égliſe, ſinon pour cauſe d'infirmité. Les chanoines doivent garder entr'eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, ſe traitter avec reſpect, & ne ſe point nommer ſimplement par leur nom. Aprés l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la regle; des homelies, ou quelque autre livre édifiant: l'évêque, ou le ſuperieur y donnera ſes ordres, & y fera les corrections. Au ſortir du chapitre, chacun ira au travail manuel, qui lui ſera preſcrit.

Sup. l. xxxix. n. 14. — *c. 6.* — *c. 7.* — *c. 2.* — *c. 8.* — *c. 9.*

XXXVIII. Nourriture, vêtement, &c.

Quant à la nourriture, depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, on fera deux repas, & on pourra manger de la chair, excepté le vendredy ſeulement. De la Pentecôte à la ſaint Jean, on fera deux repas, c. 10.

mais sans manger de chair. De la saint Jean à la saint Martin, deux repas, & abstinence de chair le mercredy & le vendredy. De la saint Martin à Noël, abstinence de chair, & jeûne jusqu'à none. De Noël au carême, jeûne jusqu'à none, le lundy, le mercredy, & le vendredy, avec abstinence de chair ces deux derniers jours : les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces feries, le superieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors du
c. 21. cloistre. Il y aura sept tables dans le refectoir : la premiere, pour l'évêque avec les hôtes & les étrangers, l'archidiacre & ceux que l'évêque y appellera : la seconde, pour les prêtres : la troisiéme, pour les diacres : la quatriéme, pour les soudiacres : la cinquiéme, pour les autres clercs : la sixiéme, pour les abbez, & ceux que le superieur voudra : la septiéme, pour les clercs de la ville, les jours de fête.
c. 22. La quantité du pain n'est point bornée : à dîné ils auront un potage, deux portions de chair à deux : à soupé, une seule. Entre les viandes de carême,
c. 23. on compte le fromage. La boisson est reglée: au plus à dîné, trois coups, à soupé, deux, & trois coups quand il n'y a qu'un repas. Ceux qui s'abs-
c. 24. tiennent de vin boiront de la biere. Tous les chanoines feront la cuisine tour à tour ; excepté l'archidiacre & quelques autres officiers occupez plus utilement.

c. 29. Pour les vêtemens, on donnera aux anciens tous les ans une chappe neuve ; aux jeunes, les vieilles. Les prêtres & les diacres qui servent continuellement,

ment, auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire ; & deux chemises. Pour la chaussure, tous les ans un cuir de vache, & quatre paires de pantoufles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois ; & toute cette dépense du vestiaire, & du chauffage se prenoit sur les rentes que l'église de Mets levoit dans la ville & à la campagne. Mais les clercs qui avoient des benefices, devoient s'habiller. On appelloit encore alors benefice la joüissance de certain fonds accordée par l'évêque.

On aura un soin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont dequoi subvenir à leurs besoins. Ils auront un logement separé, & un clerc chargé d'en prendre soin. Ceux qui seront en voyage avec l'évêque, ou autrement, garderont autant qu'il leur sera possible la regle de la communauté. c. 28. c. 10. c. 25.

Elle étoit gouvernée, premierement par l'évêque : & sous lui, par l'archidiacre, & le primicier, que l'évêque pouvoit corriger & déposer, s'ils manquoient à leur devoir. Il y avoit un cellerier, un portier, un infirmier ; & des custodes ou gardiens des trois principales églises, saint Etiene, saint Pierre, & sainte Marie, qui y couchoient, ou tout proche, sans prejudice de la regularité. c. 26. c. 27. c. 24. 4.

XXXIX. Penitences, &c.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année : sçavoir au commencement du carême, & depuis la mi-Aoust jusqu'au premier jour de Novembre. Sauf à se confesser dans les autres tems, toutes les fois qu'ils voudront ; soit à l'évêque, soit à un prêtre député de sa part. Celui qui aura celé quelque peché en se confessant à l'é- c. 14.

vêque, ou cherchera à se confesser à d'autres : si l'évêque le peut découvrir, il le punira de foüet, ou de prison. C'est la premiere fois que je trouve la confession commandée : mais saint Chrodegang regarde ce precepte comme un adoucissement des anciennes regles, qui vouloient que l'on découvrît aux superieurs toutes les mauvaises pensées. Il veut que les clercs reçoivent le corps & le sang de Nôtre Seigneur tous les dimanches & les grandes fêtes, à moins que leurs pechez ne les en empêchent.

c. 15. Le chanoine coupable de grand crime; homicide, fornication, adultere, larcin; recevra d'abord la discipline, puis sera mis en prison à la discretion du superieur, sans communication avec personne. Au sortir de la prison il fera encore penitence publique, si le superieur juge à propos. C'est-à-dire qu'à toutes les heures de l'office il viendra à la porte de l'église, & y demeurera prosterné jusqu'à ce
c. 17. que tous soient entrez; puis il y recitera l'office debout, demeurant dehors. Il gardera l'abstinence, telle qu'elle lui sera imposée par le superieur. Pour les pechez graves, comme desobéissance, revolte, murmure, médisance, yvrognerie, transgression du jeûne, ou de quelque autre precepte de la regle: il y aura deux admonitions secrettes, puis une publique; & si le coupable ne se corrige, il sera excommunié : s'il est trop grossier ou trop dur, pour être touché de l'excommunication, on usera de punition corporelle. Entre ces fautes graves, on compte de ne s'être pas tenu à la croix. C'étoit une croix au milieu du cloître, où par penitence on faisoit

demeurer quelque téms debout, ou à genoux, pour les fautes plus legeres. Quant à ces legeres fautes, comme d'être venu tard à l'office ou à table, avoir rompu ou perdu quelque chose: la peine étoit arbitraire, & toujours moindre pour celui qui s'accusoit le premier. Il est défendu sous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec l'excommunié. Il est aussi défendu aux particuliers de s'excommunier ou se frapper l'un l'autre, quelque sujet qu'ils prétendent en avoir: mais l'offensé doit demander justice au superieur. Et au contraire personne ne doit prendre le parti du coupable, sous pretexte d'amitié ou de parenté.

Vita S. Landeb. n. 5. to. 3. Act. SS. Ben. p. 71.
c. 18.
c. 16.
c. 12.
c. 13.

Les clercs qui n'étoient point de la communauté, & demeuroient hors du cloître, dans la ville de Mets, devoient venir les dimanches & les fêtes aux nocturnes & aux matines, dans la cathedrale: ils assistoient au chapitre & à la messe, & mangeoient au refectoir, à la septiéme table qui leur étoit destinée. Les chanoines pouvoient avoir des clercs pour les servir, par permission de l'évêque. Ces serviteurs étoient sujets à la correction, & devoient assister aux offices en habit de leur ordre, comme les clercs du dehors: mais ils n'assistoient point au chapitre, & ne mangeoient point au refectoir.

c. 8.
c. 33.
c. 21. 30.
c. 3.
c. 1.

Il y avoit des pauvres nommez matriculiers, parce qu'ils étoient inscrits dans la matricule, ou catalogue, soit du Dome; c'est-à-dire de la cathedrale, soit des autres églises. Saint Chrodegang voyant que l'on negligeoit de les instruire & de les

c. 34.

AN. 764. noncerent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. L'empereur lui demanda s'il persistoit dans l'idolâtrie. Le soldat se mit à genoux, & dit anathême, comme ayant été séduit; & l'empereur aussi-tôt le fit centurion. Mais comme il retournoit chez lui, son cheval le jetta par terre, & le foula aux pieds, en sorte qu'il en mourut. L'empereur prit occasion de ce qui étoit arrivé au soldat, pour rappeller promptement saint Etiene: disant que même dans son exil il ne cessoit point d'enseigner au peuple l'idolâtrie.

p. 495.

XLI. Confession de S Etiene devant l'empereur.

Il le fit donc ramener à C.P. & mettre dans la prison du bain, les fers aux mains, & les entraves aux pieds. Quelques jours aprés il l'interrogea en particulier sur la terrasse du Phare, étant assis entre deux de ses principaux officiers. En y allant le Saint se fit donner une piece de monnoye, qu'il tenoit cachée sous son habit. Si-tôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria: Voyez quel homme me charge de calomnies. Le Saint regardoit à terre sans rien répondre. L'empereur jettant sur lui un regard farouche, lui dit: Tu ne me réponds point, miserable. Saint Etiene répondit: Seigneur, si vous êtes resolu à me condamner, envoyez-moi au supplice: si vous voulez m'interroger, moderez vôtre colere: car c'est ainsi que les loix ordonnent aux juges d'en user. L'empereur ajouta: Dis-moi quels decrets, ou quels preceptes des peres avons-nous méprisez, pour te donner sujet de nous traitter d'heretiques? Saint Etiene répondit: C'est que vous avez ôté des églises les images que les peres ont

p. 496.

reçûës & adorées de tout tems. L'empereur reprit: An. 764.
Impie, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles compatir avec les p. 497.
choses saintes; qu'a de commun la lumiere avec les tenebres?

Seigneur, répondit saint Etiene, les Chrétiens n'ont jamais ordonné d'adorer la matiere dans les images: nous adorons le nom de ce que nous voyons, remontant par la pensée aux originaux. Cette vûë p. 498.
éleve nôtre raison jusqu'au ciel, & fixe nôtre curiosité. Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre? Et qui est l'homme, dit saint Etiene, à moins que d'avoir perdu le sens, qui en adorant ce que l'on voit dans l'église, adore la creature: la pierre, l'or, ou l'argent, sous pretexte qu'elle porte le nom des choses saintes? Mais vous autres, sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeller idole l'image de Jesus-Christ, comme Apollon; & celle de la mere de Dieu, comme Diane: de les fouler aux pieds, & de les brûler. L'empereur dit: Esprit bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons aux pieds J. C? à Dieu ne plaise.

Alors saint Etiene tirant de son sein la piece de monnoye qu'il avoit apportée exprés, dit à l'empereur: Seigneur, de qui est cette image & cette inscription? L'empereur surpris, répondit: C'est des empereurs; c'est-à-dire de lui-même & de son fils Leon. Saint Etiene continua: Serés-je donc puni si je la jette à terre, & si je la foule aux pieds: Les

AN. 764. assistans dirent : Assurément, puisqu'elle porte l'image & le nom des empereurs invincibles. Le Saint répondit avec un grand soupir. Quel sera donc le supplice de celui qui foule aux pieds le nom de Jesus-Christ & de sa Mere, dans leurs images ? Ne sera-t-il pas livré au feu éternel ? Alors il jetta la piece de monnoye & marcha dessus. Ceux qui accompagnoient l'empereur se jetterent sur lui, comme des bêtes feroces, voulant le precipiter de la terrasse en bas : mais l'empereur les en empêcha, & l'envoya lié par le cou & les mains derriere le dos, à la maison publique, nommée le Pretoire ; voulant le faire juger selon les loix, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

p. 499.

XLII. Continuation de la persecution.

Theoph. n. 25. p. 367. 368.

Cependant plusieurs officiers & plusieurs soldats étant accusez d'adorer les images, l'empereur les fit punir rigoureusement en diverses manieres ; & il fit prêter un serment general à tous ses sujets, de ne point adorer les images. Il obligea le patriarche Constantin, à monter sur l'ambon, & à faire le même serment sur la vraie croix ; aprés quoi il assista à la table de l'empereur, couronné de fleurs, entendant la musique, & mangeant de la chair : au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée.

Le vingt-uniéme d'Aoust de l'indiction quatriéme, l'an 766. l'empereur voulant rendre absolument méprisable l'habit monastique, fit passer dans l'hippodrome ce qui se trouva de moines, tenant chacun une femme par la main, au milieu du peuple, qui crachoit sur eux, & les traittoit indignement.

Le

Le vingt-cinquiéme du même mois, il fit aussi mener honteusement dans l'Hippodrome dix-neuf officiers des plus considerables, accusez d'avoir conspiré contre lui : mais en effet, parce qu'il étoit jaloux des loüanges, que tout le monde leur donnoit, pour leur force & leur bonne mine. Il en fit mourir quelques-uns, pour leur pieté, & parce qu'ils avoient été voir saint Etiene, & avoient loüé hautement ses soufrances. On en marque huit entre les autres. Constantin patrice, qui avoit été logothete du Drome, ou contrôleur general des postes : son frere Srategius patrice & domestique des excubiteurs ; c'est-à-dire capitaine des gardes. Antiocus qui avoit aussi été logothete du drome, & gouverneur de Sicile. David spataire, c'est-à-dire écuyer & comte de l'Obsequium, troupes ainsi nommées. Theophylacte protospataire, ou premier écuyer & gouverneur de Thrace. Cristofle écuyer, Constantin protostrator, ou premier écuyer de l'empereur, fils du patrice Bardane. Theophylacte candidat, ou garde du corps. L'empereur les fit passer dans l'hippodrome, où le peuple cracha sur eux & les chargea de maledictions. Puis il condamna les deux freres Constantin & Strategius, à perdre la tête : fit crever les yeux aux autres, & les envoya en exil, où il leur faisoit donner tous les ans cent coups de nerfs de bœuf.

AN. 766.

V. Cang.

Theoph. p. 369.

Enfin il fit sentir sa mauvaise humeur au patriarche Constantin. Le trentiéme du même mois d'Août 766. il lui suscita des clercs & des laïques d'entre les confidens du patriarche même, qui l'accuserent

AN. 766. d'avoir mal parlé de l'empereur ; & comme il le nioit, ils en firent serment sur la vraie croix. Il envoya aussi-tôt mettre le scellé au palais patriarcal, & bannir le patriarche, premierement dans l'isle Hierie, puis en celle du Prince. Trois mois & demi aprés, sçavoir le seiziéme de Novembre de la même année 766. indiction cinquiéme, l'empereur fit ordonner patriarche Nicetas eunuque, Sclave d'origine.

Theoph. an. 26. p. 370.

Cependant il continuoit de persecuter les Catholiques, évêques, moines, laïques, magistrats & particuliers. Il défendoit par tout de vive voix & par écrit les prieres adressées à la Vierge & aux Saints. Il faisoit déterrer & consumer les reliques les plus respectées; traittoit d'impies ceux qui les honoroient, & les menaçoit de mort, de confiscation de biens, d'exil, de tourmens. Il fit jetter dans la mer la châsse de sainte Euphemie, qui étoit à Calcedoine : ne pouvant souffrir l'huile précieuse, qui en degoutoit en presence de tout le peuple. Mais la relique fut conservée miraculeusement, & retrouvée en l'isle de Lemnos. Cependant l'empereur fit de cette église un attelier pour forger des armes ; & les ouvriers faisoient leurs ordures dans le sanctuaire.

XLIII. Concile de Gentilli.

V. Coint. an. 767. n. 1. 2. &c.

L'empereur Constantin avoit envoyé des ambassadeurs en France, qui furent entendus dans un concile tenu à Gentilli prés de Paris. Car le roi Pepin y celebra la fête de Pâque, de l'an 767. qui fut le dix-neuviéme d'Avril. A ce concile assistoient aussi des legats du pape Paul; & entre eux & les Grecs, fut agitée une question sur la Trinité : sçavoir si le

to. 6. conc. p. 1703.

S. Esprit procede du Fils, comme du Pere. Car les Grecs reprochoient dessors aux Latins, d'avoir ajouté au symbole de C. P. le mot *Filioque*. Il y fut aussi parlé des images des Saints : sçavoir s'il falloit en mettre dans les églises. Il est à croire que les ambassadeurs Grecs vouloient justifier auprés de Pepin l'empereur leur maître, accusé par les Romains de troubler la religion en Orient, en faisant la guerre aux images ; & qu'en recriminant, ils accusoient les Romains d'errer sur la Trinité. On ne sçait point ce qui fut décidé en ce concile. AN. 767.

L'esté suivant le pape Paul étant demeuré pendant les grandes chaleurs à l'église de saint Paul, tomba malade, & mourut le vingt-uniéme de Juin 767. aprés avoir tenu le saint siege dix ans & un mois. En une ordination au mois de Décembre, il fit douze prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs trois évêques. Il fut d'abord inhumé à saint Paul, où il étoit mort : mais trois mois aprés on le transfera par le Tibre à saint Pierre, & on l'enterra solemnellement dans la chapelle de la Vierge qu'il avoit bâtie. Il est honoré comme Saint le vingt-huitiéme de Juin. Le saint siege vaqua treize mois ; & ce ne fut pas sans trouble.

Mort du pape Paul. Intrusion de Constantin.

Anast. in Paul.

V. Papebr.

Martyr. R. 28. Juin.

Car comme le pape Paul étoit à l'extrémité, un duc nommé Toton, qui demeuroit depuis longtems à Nepi, avec ses freres Constantin, Passif & Pascal : vint à Rome avec une grande troupe de soldats & de païsans, qu'il avoit ramassez, tant de Nepi, que des autres villes de Toscane. Ils entrerent par la porte saint Pancrace, & s'assemblerent

Anast. in Steph. III.

AN. 767. dans la maison de Toton, où ils éleurent pape Constantin son frere, encore laïque. Ensuite revêtus de cuirasses & les armes à la main, ils le menerent au palais patriarcal de Latran, & le firent monter à l'appartement du Vidame. Aussi-tôt ils firent venir George évêque de Preneste, pour lui donner la tonsure clericale. L'évêque n'en vouloit rien faire ; & se prosternant à terre aux pieds de Constantin, il le conjuroit par tous les divins mysteres, de quitter cette entreprise ; & de ne pas introduire dans l'église une nouveauté si inoüie, Mais plusieurs de ces seditieux s'éleverent contre lui ; & lui firent de si terribles menaces, que saisi de crainte il ceda & fit les prieres de la clericature sur Constantin, qui demeura en possession du palais de Latran. Le lendemain lundy vingt-deuxiéme de Juin, le même évêque l'ordonna soudiacre, contre les canons, dans l'oratoire de saint Laurent du même palais. Le dimanche suivant, Constantin accompagné d'une multitude de gens armez, alla à saint Pierre, où le même évêque George le consacra évêque de Rome : assisté d'Eustrase évêque d'Albane, & de Citonat évêque de Porto: & il demeura pendant treize mois en possession du saint siege. C'est le premier exemple à Rome d'une pareille intrusion. George évêque de Preneste, consecrateur de Constantin, fut saisi peu de jours aprés d'une maladie qui lui ôta le mouvement : ensorte que jamais depuis il ne celebra la messe. Car sa main droite étoit tellement retirée, qu'il ne la pouvoit porter à sa bouche. Il mourut ainsi tremblant & languissant.

Saint Etiene étoit toujours dans sa prison à C. P. Dés qu'il y entra, il prédit que ce seroit sa derniere demeure ; & il eut la consolation d'y trouver trois cens quarante-deux moines de divers païs. Les uns avoient le nez coupé, d'autres des yeux crevez, ou des mains coupées : pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avoient perdu les oreilles : d'autres montroient les marques des coups de foüet, qui les avoient déchirez : d'autres leurs têtes rasées par les Iconoclastes : la plûpart avoient la barbe poissée & brûlée. Etiene voyant les traces des diverses soufrances de ces saints confesseurs, rendoit graces à Dieu qui leur avoit donné la patience ; & s'affligeoit de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux, ils le regardoient comme leur pasteur & leur maître : écoutoient ses instructions, & lui découvroient leur interieur. La prison du pretoire devint un monastere, où tout l'office se faisoit regulierement. Les gardes, & tous ceux qui avoient oüi parler du Saint, l'admiroient, & le regardoient comme un ange sur la terre.

AN. 767.

XLV. Prison de S. Etiene.

Vita. p. 500.

p. 501.

Un des guichetiers dit à sa femme : Ma mie, cette folie de l'empereur nous fera perir, car Etiene d'Auxence qui est maintenant dans la prison, m'a paru comme un Dieu. La femme lui fit questions sur questions, & tira de lui toute la maniere de vie du saint homme : puis à son insçû elle entra dans la prison, se jetta aux pieds du Saint, & lui dit : Ne me rejettez pas, mon pere, toute indigne que je suis : souffrez que je vous apporte ce qui vous est

AN. 767. necessaire : n'ayez pas horreur de mes pechez ; j'espere que Dieu me recompensera de ce petit service. p. 502. Saint Etiene pria pour elle ; mais il refusa de rien recevoir ; & comme elle le pressoit, il déclara qu'il n'avoit jamais communiqué avec les heretiques : p. 503. car il la croyoit Iconoclaste. Alors elle se jetta par terre & s'écria : Dieu me garde, mon pere, de jamais deshonorer l'image de Jesus-Christ, de sa Mere, ou des Saints. Je sçai quelle sera la punition de ceux qui osent le faire. Nôtre saint pere Germain les mettoit au rang de ceux qui crierent : Crucifiez-le. Je vous demande seulement de ne me point découvrir à mon mari, & aux autres gardes. Ayant ainsi parlé, elle retourna à sa chambre, ouvrit un cofre fermé à clef, où elle cachoit trois images, de la Vierge tenant son Fils entre ses bras, de saint Pierre & de saint Paul ; & les ayant adorées en presence de saint Etiene, les lui donna, en disant : Mettez-les devant vous, mon pere, pendant vos prieres, afin que vous vous y souveniez de cette pauvre pecheresse. Il consentit alors à sa demande ; & depuis, elle lui apporta tous les samedis & les dimanches, environ six onces de pain, & trois carafes d'eau : car ce fut toute sa nourriture pendant les onze mois qu'il passa dans le pretoire.

XLVI. Autres Martyrs. Un jour comme il étoit assis avec les autres moines, on vint à parler des cruautez exercées pendant p. 504. cette persecution ; & Antoine de Crete raconta le martyre de l'abbé Paul, en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'isle, Theophane surnommé Lardotyre, qui avoit fait mettre à terre, d'un côté l'ima-

ge de Jesus-Christ en croix, de l'autre l'instrument AN. 767.
de supplice que l'on nomme Catapelte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. Paul répondit : A Dieu ne plaise, Seigneur Jesus, que je marche sur vôtre image ; & se penchant à terre, il l'adora. Le gouverneur en colere le fit dépoüiller, & étendre sur la catapelte : où les bourreaux l'ayant serré entre les deux ais, depuis le cou jusqu'aux talons, & attaché par tous les membres avec des clous de fer, le pendirent la tête en bas, & allumerent autour un grand feu, dont il fut consumé. p. 505.

A ce recit tous les Peres fondoient en larmes : mais à peine Antoine eut fini, quand le vieillard Theosterićte prêtre du monastere de Pelicite, qui avoit le nez coupé & la barbe brûlée avec la poix & la naste, s'avança, & dit : On ne peut raporter sans gemir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on nomme Lachanodracon. Saint Etiene lui dit : Parlez, mon pere, vous nous encouragerez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Theosterićte reprit ainsi : Le soir du Jeudi-saint, comme on celebroit les divins mysteres, ce gouverneur entra, par ordre de l'empereur, avec une multitude de soldats ; fit cesser l'office, prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des pieces de bois par le cou, & par les mains : quant aux autres, il en fit déchirer à coups de foüet, il en fit brûler : il en renvoya, aprés leur avoir fait poisser & brûler la barbe, & couper le nez ; dont je suis du nombre. Non content de cela, il brûla le monastere depuis l'écurie jusqu'aux égli- p. 506.

AN. 767. ses, reduisant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avoit pris, les enferma dans la voute d'un vieux bain prés d'Ephese, dont il boucha l'entrée : puis fit miner la montagne attenante, qui les enterra.

p. 507. Les moines prierent ensuite saint Etiene, de leur dire à son tour quelque parole de consolation; & il leur proposa pour exemple, Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira sous les coups de nerf de bœuf, en presence de l'empereur; & Jean abbé du monastere de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un sac, & jetter au fonds de la mer, avec une grosse pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jesus-Christ, & de sa Mere.

XLVII. Suite de la prison de saint Etiene.

p. 509. Saint Etiene sçachant le tems de sa mort, appella la femme qui le nourrissoit, & lui dit : Je veux passer ces quarante jours en retraitte, & en priere, dans l'abstinence. Cessez donc de m'apporter du pain & de l'eau : car je sai que ma vie finira bien-tôt. Pendant ce tems il ne cessa d'animer les moines prisonniers, à ne point se décourager dans la persecution : en sorte que quelques personnes pieuses de la ville se couvroient de haillons, pour entrer dans la prison, & recevoir sa benediction & ses instructions. Le trente-huitiéme jour au matin, aprés la priere de prime, il appella la femme qui l'avoit servi, & lui dit en presence des moines : Venez, benite femme, Dieu vous rende au centuple

p. 510. le bien que vous m'avez fait : reprenez vos images, qu'elles vous servent de protection pendant vôtre vie, & de gage de vôtre foi. Puis il dit avec un

grand soupir : demain je partirai d'icy pour aller à un autre monde, & un autre juge. La femme penetrée de douleur prit ses images, & les emporta enveloppées dans un mouchoir, de peur des Iconoclastes. AN. 767.

Cependant l'empereur Constantin celebroit la fête payenne des Brumales, en l'honneur de Baccus, nommé par les anciens Romains, Brumus : & cette fête se faisoit le vingt-quatriéme de Novembre. L'empereur assis dans une galerie avec ses courtisans, joüoit de la lire, & faisoit des libations profanes. Quelqu'un lui vint dire que le chef des Abominables, Etiene d'Auxence, avoit changé le pretoire en monastere ; où l'on passoit les nuits en psalmodie. Et tous les habitans de C. P. ajouta-t-il, courent à lui, pour apprendre à idolâtrer. L'empereur outré de colere appella un officier de ses gardes, & lui commanda d'emmener le Saint hors de la ville, de l'autre côté de la mer: au lieu, où avoit été l'église de sainte Maure martyre, qu'il avoit abatuë & changée en une place pour les executions à mort. Il y invoquoit aussi les demons, & leur immola le fils d'un nommé Suflamius. Aussi-tôt il ordonna que l'on fît dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avoient un moine pour parent, ami, ou voisin ; ou qui portoient seulement un habit noir. On les envoyoit en exil, aprés les avoir déchirez de coups. Les ennemis avoient le plaisir de dénoncer qui ils vouloient ; les esclaves accusoient leurs maîtres : C. P. étoit toute en pleurs.

Vetus Cal. ap. Rosin. IV. antiq. c. 4. & 15. p. 316. F.

Vit. S. Steph. p. 512.

AN. 767.

V. Cang. L. C. P. p. 72. 73.

Tandis que l'on menoit saint Etiene au lieu de l'execution, l'empereur sortit du palais, & vint à la place publique, où étoit un bâtiment nommé le Mille. On y avoit autrefois peint les six conciles œcumeniques, pour l'instruction du peuple : mais il les fit effacer, & peindre à la place des courses de chevaux. En ce lieu, donc, comme tout le monde le felicitoit, il dit : Mon ame est sans consolation, à cause de ces Abominables. Un de ses courtisans s'écria : Et quelle trace en reste-t-il, seigneur, soit à C. P. soit dans les autres païs ? ne sont-ils pas tous détruits ? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la verité, Etiene d'Auxence, que l'on menoit pour être puni par le glaive. L'empereur lui dit : Et qu'y a-t-il de plus doux pour Etiene, que d'avoir la tête coupée ? Je suis persuadé qu'il l'a desiré dés qu'il a été arrêté. Il lui faut une mort plus difficile. Aussi-tôt il commanda que l'on remît Etiene en prison.

Vita. p. 513.

p. 514.

Le soir il appella deux freres constituez en dignité, si bien faits de corps & d'esprit, que depuis il les fit mourir de jalousie : les ayant donc fait venir pendant son souper, il leur dit : Allez au pretoire, & dites de ma part à Etiene d'Auxence : Vous voyez combien j'ai soin de vous : je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins en cette extrêmité, ayez de la complaisance pour moi. Je sçai, ajouta-t-il, sa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups sur le visage & sur le dos, qu'il expire quand vous sortirez. Les deux freres étant arrivez au pretoire, dirent bien au saint homme ce

que l'empereur leur avoit ordonné de dire : mais voyant qu'il n'en étoit que plus ferme dans la foi, ils lui baiserent les pieds, & reçurent sa benediction. Etant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il est étendu sans voix, & nous vous assurons qu'il ne vivra pas jusques à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire, & continua son festin. AN. 767.

XLVIII. Martyre de S. Etiene.

Le matin saint Etiene dit adieu aux moines, se recommandant à leurs prieres, & se fit ôter le scapulaire, l'écharpe, & la ceinture. Il vouloit quitter aussi la cuculle : mais ils lui dirent, qu'il devoit mourir avec l'habit monastique. Il répondit : On se dépoüille pour combattre, & il n'est pas juste, que ce saint habit soit deshonoré par le peuple insolent. Il ne garda donc que la tunique de peau ; & assis avec eux, il les entretenoit de pieté. L'empereur ayant appris que les deux freres l'avoient trompé, se leva sur les huit heures, & courant au vestibule du palais, crioit : A l'aide, tout le monde m'abandonne : qu'ai-je à faire des Abominables ? Et comme ses courtisans venoient pour manger avec lui, & continuer la fête, il leur dit : Je ne suis plus vôtre empereur ; vous en avez un autre, dont vous baisez les pieds, & dont vous demandez la benediction. Personne ne prend mon parti, pour le faire mourir, & me mettre l'esprit en repos. Comme ils lui demandoient, qui étoit donc cet autre empereur, il leur dit : c'est Etiene d'Auxence, le chef des Abominables.

p. 516.

p. 517.

A peine l'eut-il nommé que cette troupe sortit

AN. 767. en fureur, faisant un bruit effroyable, & courut à la prison, où ils crierent aux gardes : Donnez-nous Etiene d'Auxence. Il s'avança hardiment, & leur dit : Je suis celui que vous cherchez. Aussi-tôt ils le jetterent par terre, attacherent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds, & le traînerent dans la ruë, le frappant sur la tête, & par tout le corps, à coups de pied, de pierres, & de bâtons. En sortant de la premiere porte du pretoire, comme il rencontra l'oratoire de saint Theodore, il s'appuya des mains contre terre ; & levant un peu la tête, tourna les yeux vers le ciel, pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persecuteurs nommé Philomathe, dit : Voyez cet Abominable, qui veut mourir comme un martyr. Il courut à des pompes qui étoient là, pour remedier aux incendies ; & tirant un grand piston de bois, il en frapa le Saint sur la tête, & le tua sur le champ. Philomathe tomba aussi-tôt, grinçant les dents, & agité du démon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

p. 518.

On continua de traîner le corps de saint Etiene, ensorte que ses doigts tomboient, ses côtez se brisoient, son sang arrosoit le pavé : on lui jetta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux : ses intestins sortirent & traînoient par terre. On le frapoit tout mort qu'il étoit, les femmes mêmes s'en mêloient ; & les enfans que l'on faisoit sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir aprés avec des pierres. Si quelqu'un rencontrant ce corps n'en faisoit autant, il étoit accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînoient étant

arrivez à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisoit frire du poiſſon, croyant le Saint encore vivant, lui donna un grand coup de tiſon, dont il lui caſſa le derriere de la tête, & la cervelle ſe répandit. Mais un homme vertueux nommé Theodore, qui ſuivoit, faiſant ſemblant de tomber, ramaſſa la cervelle, l'enveloppa dans ſon mouchoir; & continua de ſuivre, pour voir où l'on jetteroit le corps. Le peuple qui le traînoit étant arrivé au monaſtere, où étoit la ſœur du Saint, vouloit l'en faire ſortir, & l'obliger à le lapider de ſes propres mains: mais elle s'étoit enfermée dans un ſepulcre obſcur, & ils ne purent la trouver. Enfin ils jetterent le corps dans la foſſe, où avoit été l'égliſe de ſaint Pelage martyr: dont l'empereur fit la ſepulture des criminels & des payens. Ils allerent lui raconter leur bel exploit: il les reçut avec joye: & s'étant mis à table avec eux, il s'éclatoit de rire au recit des circonſtances de cette mort.

AN. 767.

Cang. I. C. P. p. 82.
Vita. p. 520.
p. 521.
Cang. C. P. lib. IV. p. 150.

Elle arriva le vingt-huitiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe honore la memoire de ſaint Etiene, le jeune: car on le nomme ainſi, pour le diſtinguer du premier martyr: C'étoit l'an 767. & il étoit dans ſa cinquante-troiſiéme année. Theodore qui avoit ramaſſé une partie de ſon crane, & de ſa cervelle, porta cette relique au monaſtere de Dius: dont l'abbé la ſerra ſecrettement dans le ſanctuaire de l'égliſe. Mais quelque téms aprés, Theodore fut accuſé prés de l'empereur, comme adorateur des images, & envoyé en exil en Sicile, avec ſa femme, & ſes enfans.

Martyr. R. 28. Nov.
p. 523.

AN. 767.

XLIX.
Constantin Patriarche de CP. degradé & tué.

Theoph. an. 27. p. 371.

Cang. CP. III. c. 2. n. 73.

La même année 767. le sixiéme d'Octobre, au commencement de l'indiction sixiéme : l'empereur fit amener à C. P. le patriarche Constantin, de l'isle du Prince, où il étoit en exil. Aprés l'avoir déchiré de coups, ensorte qu'il ne pouvoit marcher : on l'apporta dans l'église de sainte Sophie, & on le fit asseoir devant le sanctuaire, à l'endroit nommé *Solea*. Un secretaire de l'empereur étoit prés de lui, tenant un volume en papier, où étoient écrits ses crimes : il en fit la lecture en presence de tout le peuple, & du patriarche Nicetas, assis sur son thrône. A chaque chef d'accusation, le secretaire frapoit Constantin au visage, avec le livre. Ensuite on le fit monter sur l'ambon ; & le patriarche Nicetas envoya des évêques, pour lui ôter le pallium ; & l'anathematisa : puis on le fit sortir de l'église à reculons. On voit ici un exemple de la degradation qui devoit preceder la peine de mort.

Combef. not. in Theoph.

p. 372.

Goar. not.

Le lendemain jour de spectacle dans l'hippodrome, on lui rasa la tête entierement, les cheveux, la barbe, les sourcils : & l'ayant revêtu d'un habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un asne, dont il tenoit la queüe entre ses mains. On lui fit ainsi passer toute la carriere au milieu du peuple, qui crachoit sur lui, & le chargeoit d'injures. L'asne étoit mené par son neveu, à qui on avoit coupé le nez. Quand ils furent arrivez à l'endroit où les chevaux s'arrêtoient, on le jetta à bas de l'asne, & on lui mit le pied sur la gorge. Puis l'ayant fait asseoir, le peuple continua à se mocquer de lui jusqu'à la fin du spectacle.

AN. 767.

Le quinziéme du même mois, l'empereur lui envoya dire par des patrices : Que dites-vous de nôtre foi, & du concile que nous avons assemblé ? Le malheureux Constantin croyant appaiser l'empereur, répondit: Vôtre foi est bonne, & vous avez bien fait de tenir ce concile : C'est, dirent les patrices, ce que nous voulions entendre de ta bouche impure. Va maintenant aux tenebres & à l'anathême. Il fut condamné à mort, & eut la tête coupée à l'ancien amphithéatre nommé Cynegium, lieu ordinaire des executions. On pendit sa tête par les oreilles, dans la place du Mille, où elle demeura trois jours exposée à la vûë du peuple. Le corps fut traîné par un pied, & jetté avec les suppliciez : on y jetta aussi la tête au bout de trois jours. C'est ainsi que le patriarche Constantin fut traitté par l'empereur, dont il avoit baptisé les deux enfans nés de sa troisiéme femme : ce qui étoit alors regardé comme une alliance spirituelle; ainsi que nous l'avons vû entre le pape, & le roi Pepin.

Hist. Misc. lib. XXII. p. 721.

V. Cang. C. P. lib. II. p. 108.

Sup. n. 30.

L.
Persecution continuée.

Depuis ce tems l'empereur Constantin fut plus emporté que devant contre les Catholiques. Il fit amener Pierre fameux stylite, qui n'obéissoit point à ses ordonnances impies : le fit lier par les pieds, tout vivant, traîner par la ville, & jetter à la place de saint Pelage. Il en fit jetter d'autres dans la mer, enfermez dans des sacs, où des pierres étoient attachées. D'autres eurent les yeux crevez, le nez coupé, ou furent déchirez de coups. Il exerçoit ces cruautez à C. P. par lui-même, & par Antoine patrice, & domestique, Pierre maître des offices, & les

Theoph. p. 372.

AN. 767. soldats qu'il avoit imbus de son erreur. Dans les provinces, il en faisoit de même par les gouverneurs : sçavoir en Natolie, par Michel Melissene ; en Thrace, par Michel Lachanodracon, & Manés chef des bucellariens, soldats destinez aux executions.

An. 26. p. 371. B.

p. 373.

Constantin se plaisoit à la musique, aux festins, aux danses, aux discours deshonnêtes ; & si quelqu'un en tombant, ou souffrant quelque douleur, crioit, suivant la coutume des Chrétiens : Mere de Dieu, secourez-moi : ou s'il étoit surpris assistant aux offices de la nuit, ou frequentant les églises : on le punissoit comme ennemi de l'empereur, & on le nommoit, Abominable. Il changeoit les monasteres en logemens de soldats Iconoclastes. Ainsi il leur donna celui de saint Dalmace, qui étoit le premier de C P. ceux de Callistrate, de Dius, & de Maximin : il y en eut d'autres qu'il ruina de fond en comble. Il fit mourir les personnes distinguées dans la milice,ou les dignitez, qui avoient embrassé la vie monastique : principalement ceux qui l'avoient approché, & avoient été confidens de ses infames débauches : craignant la honte qui lui reviendroit, s'ils les découvroient. Le patriarche Nicetas complaisant à l'empereur, fit effacer les images, tant en mosaïque, qu'en peinture sur du bois, qui étoient dans le palais patriarcal, & dans le monastere d'Abraham.

Cang. C. P. lib. IV. p. 155.

Cang. C. P. IV. c. 6.

LI. Lettres du faux pape Constantin.

A Rome, le faux pape Constantin écrivit au roi Pepin incontinent aprés son ordination, par un envoyé du roi, chargé d'apporter de Rome des actes

actes des Saints: Constantin prétendoit avoir été élû par le peuple, malgré lui, & parloit comme l'homme le plus humble & le plus désinteressé: ou plûtôt le secretaire qui composa la lettre, le fit parler de la maniere la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin: car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoye ce que l'on a pû trouver d'actes des Saints. N'ayant point reçû de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante: où il prie le roi de ne point ajouter foi aux mauvais raports que l'on pourra faire contre lui. Il ajoute: Nous vous donnons avis, que le douziéme d'Aoust dernier, indiction cinquiéme, c'est l'année 767. est arrivé ici de Jerusalem un prêtre nommé Constantin, aportant une lettre synodique de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée à nôtre predecesseur Paul, & approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche, & par plusieurs metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçuë avec grande joye, nous l'avons approuvée & fait lire sur l'ambon, devant le peuple; & nous vous en envoyons copie en latin & en grec: afin que vous voyiez quel est le zele de tous les Chrétiens d'Orient, pour les saintes images. *Cod. Carol. ep. 98.*

La lettre synodique de Theodore de Jerusalem, est sans doute la même qu'il avoit envoyée, suivant la coutume, à Cosme patriarche d'Alexandrie, & à Theodore patriarche d'Antioche. Elle contient une longue exposition de foi sur la Trinité, & sur l'incarnation, où il n'oublie pas l'expression des deux natures, & des deux volontez. Il reçoit les six *Conc. Nic. 2. act. 3. to. 7. p. 175.*

AN. 768. conciles œcumeniques ; & entre les personnes condamnées par le sixiéme, il n'omet pas le nom d'Honorius. Enfin venant au point dont il s'agissoit principalement, il dit : Nous recevons & embrassons les traditions apostoliques, qui nous enseignent d'honorer & adorer les Saints, comme les serviteurs, les enfans & les amis de Dieu. Nous adorons aussi avec eux les saintes images de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, selon son humanité, de sa sainte mere, des apôtres, des prophetes, des martyrs, des confesseurs, & des justes. Cette distinction entre les confesseurs & les justes est remarquable, & se trouve en plusieurs auteurs de ce tems-là. Il semble que par le nom de confesseurs, ils n'entendoient encore que ceux qui avoient souffert pour la foi ; & qu'ils comprenoient sous le nom de justes, ou justes parfaits, les autres saints que l'on a depuis nommez confesseurs.

p. 183. C

LII. Constantin chassé.

Anast. in Steph. III.

Il ne paroist pas que le roi Pepin ait eu aucun égard aux lettres du faux pape Constantin : ni qu'il ait rien fait, pour autoriser son intrusion. Mais à Rome, Christofle primicier & conseiller du saint siege, avec son fils Sergius sacellaire, ou tresorier, resolurent de mourir plûtôt, que de souffrir une usurpation si indigne du siege de saint Pierre. Ils feignirent donc de vouloir se rendre moines : & demanderent congé à Constantin, d'aller à un monastere de saint Sauveur en Lombardie : le pape ayant pris le serment de Christofle, apparemment de ne rien entreprendre contre lui, lais laissa aller. Mais comme s'il leur eût été permis de se parjurer, pour par-

venir à une bonne œuvre, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du monastere, où l'abbé les attendoit; & conjurerent Theodice duc de Spolete, de les mener au delà du Po, vers le roi Didier: qu'ils supplierent de leur prêter secours, pour délivrer l'église de ce scandale. Cependant le pape Constantin fit une ordination de huit prêtres, & quatre diacres; & durant tout le tems de son intrusion, il ordonna huit évêques. AN. 768.

Christofle, & Sergius ayant pris congé du roi des Lombards, vinrent à Rieti: d'où Sergius prit les devants avec le prêtre Valdipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la duché de Spolete. Ils arriverent à Rome inopinément, le soir du vingt-neuviéme de Juillet, veille de saint Abdon & Sennen, indiction sixiéme: c'est-à-dire l'an 768. & se rendirent maîtres du pont du Sel. Le lendemain ils vinrent à la porte de saint Pancrace: où étoient en garde des parens de Sergius, qui le voyant approcher, lui firent signe & lui ouvrirent. Ainsi Sergius & Valdipert entrerent à Rome, accompagnez des Lombards, & monterent sur la muraille avec un étendart: mais les Lombards n'oserent descendre, & quitter le Janicule, tant ils craignoient les Romains.

Toton & Passif freres du pape Constantin l'ayant appris: coururent avec quelques gens à la porte de saint Pancrace, suivis de Demetrius secondicier, & de Gratiosus cartulaire, qui les trahissoient, étant d'intelligence avec Sergius. Racipert le plus brave des Lombards, vint charger Toton par derriere à

AN. 768. coups de lance. Paſſif courut porter cette nouvelle à ſon frere Conſtantin : ils ſe cacherent enſemble en divers lieux du palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'oratoire de ſaint Ceſaire. Theodore évêque & vidame de Conſtantin, étoit avec eux. Mais quelques heures aprés les chefs de la milice Romaine les tirerent de cet oratoire, & les mirent en lieu de ſûreté.

Le lendemain dimanche, dernier de Juillet, le prêtre Valdipert, à l'inſçû de Sergius, aſſembla quelques Romains, & ils allerent au monaſtere de ſaint Vitus : d'où ils tirerent le prêtre Philippe, & le menerent à la baſilique de Latran, criant avec joye : Philippe pape, ſaint Pierre l'a choiſi. Là un évêque ayant fait la priere ſur lui ſelon la coutume, il donna la paix à tout le monde, & fut introduit dans le palais de Latran : où il s'aſſit dans la chaire pontificale, monta en haut, & tint ſa table ſuivant l'uſage des papes, avec quelques-uns des principaux de l'égliſe & de la milice.

LIII. Etiene III. pape.

Chriſtofle arriva le même jour ; mais ayant appris cette élection, il en fut fort irrité, & jura devant tout le peuple, qu'il ne ſortiroit point de Rome, que Philippe ne fût chaſſé du palais de Latran. Gratioſus executa cet ordre auſſi-tôt, & Philippe s'en retourna modeſtement à ſon monaſtere. Le lendemain lundi, premier Aouſt, Chriſtofle aſſembla les évêques, & les premiers du clergé & de la milice, les ſoldats, les citoyens & tout le peuple de Rome ; & ils convinrent d'élire Etiene Sicilien, fils d'Olivus. Il étoit inſtruit des ſaintes lettres, & des

traditions ecclesiastiques, & tres-fidelle à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape Gregoire III. le mit dans le monastere de saint Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du palais de Latran : puis il l'ordonna prêtre, du titre de sainte Cecile, le gardant toutefois prés de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux papes suivants Etiene II. & Paul, l'y retinrent aussi : & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son lit, jusqu'à ce qu'il eût rendu l'esprit. Ensuite il se retira à son titre de sainte Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire pape ; & on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles. AN. 768.

Si-tôt qu'il fut élû, quelques méchans prirent Theodore évêque & vidame de Constantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la langue, & l'enfermerent dans le monastere du mont Scaurus : où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au monastere de saint Silvestre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, & le menerent ainsi publiquement au monastere de Celles-neuves. Le Samedi matin, sixiéme d'Août, quelques évêques, avec des prêtres & des clercs s'assemblerent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena Constantin, & aprés la lecture des canons, on le déposa en cette sorte. Maurien

AN. 768. soudiacre lui ôta du cou l'orarium, ou étole, & la lui jetta aux pieds, puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, septiéme d'Août, Etiene III. fut consacré évêque dans l'église de saint Pierre; & on lût à haute voix sur l'ambon, une confession publique du peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Mais les violences ne cesserent pas pour cela. Gracilis tribun d'Alatre en Campanie, & partisan de Constantin, fut amené à Rome, mis en prison, on lui arracha les yeux & la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastere de Celles-neuves: on lui arracha les yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la ruë. Le prêtre Valdipert accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le primicier, & livrer Rome aux Lombards: fut tiré de N. Dame des Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, où il s'étoit refugié, & mis dans une affreuse prison: puis on lui arracha les yeux, & on lui coupa la langue si cruellement, qu'il en mourut. C'est ainsi que l'on vivoit à Rome, qui étoit sans maître. Le pape Etiene III. incontinent aprés son ordination envoya en France Sergius fils de Christofle, & alors nomenclateur de l'église Romaine, vers le roi Pepin & les princes ses enfans: avec des lettres par lesquelles il les prioit d'envoyer à Rome des évêques savans dans l'écriture & les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin.

XIV. Mort de Pepin. Charles & Carloman rois.

Epist. 96. inter. Bonifac.

Mais Sergius entrant en France, apprit la mort du roi Pepin. Ce prince avoit souvent donné des marques de sa pieté: mais nous en avons une assez

singuliere, dans une lettre écrite à saint Lulle archevêque de Mayence : pour ordonner des prieres publiques, en action de graces de l'abondance des fruits de la terre. Nous jugeons à propos, dit-il, que chaque évêque dans son diocése fasse des litanies ; c'est-à-dire des processions, sans jeûne, mais seulement pour loüer Dieu, & que chacun distribuë des aumônes, & nourrisse des pauvres. Ordonnez de nôtre part que chacun donne sa dixme, soit qu'il le veüille, ou non. C'est que les dixmes n'étoient du commencement que des aumônes volontaires. Un autre monument considerable de la pieté du roi Pepin, fut l'abbaye de Prom, qu'il fonda à la priere de la reine Berthe, dans le diocése de Treves, & qui devint tres-celebre. Le premier abbé fut Assuerus, & on en raporte la fondation à l'an 760. — AN. 768. — *Sup. l. XXXIV. n. 50. Conc. Matisc. c. 5.*

Avant que de mourir, le roi Pepin assembla à saint Denis tous les seigneurs & les évêques de son royaume ; & de leur consentement, il le partagea à ses deux fils Charles & Carloman : qui furent couronnez tous deux, & sacrez par les évêques, en même jour, le dimanche dix-huitiéme de Septembre 768. Charles à Noyon, & Carloman à Soissons : du vivant du roi leur pere. Charles étoit âgé de vingt-un an, & Carloman de dix-sept : c'est ce Charles que la grandeur de ses actions fit depuis nommer Charlemagne. Le roi Pepin mourut six jours aprés ; sçavoir le vingt-quatriéme de Septembre, âgé de cinquante-quatre ans : dont il avoit regné seize & quatre mois. Il fut enterré à saint Denis, où il avoit donné de grands biens. — *Contin. 4. Fred. c. ult.* — *Ibid. c. 136. Ann. Fuld. &c. V. Coint. an. 768. n. 9.*

AN. 768.

LV. Eglise d'Espagne.

Sebast. Salmant.

Sandoval. not. p. 110.

Id. p. 97.

Sebast.

La même année 768. mourut Froïla roi des Chrétiens d'Espagne, aprés avoir regné onze ans & trois mois, ayant succedé à Alfonse le Catholique, mort l'Ere 795. c'est-à-dire l'an 757. Il remporta plusieurs victoires contre les Arabes; & transfera à Oviedo l'évêché qui étoit à Lugo, ou plutôt Lucus ancienne ville d'Asturie, apresent ruinée. Oviedo commença par un monastere fondé sous ce même regne par des moines, pour y mettre des reliques de saint Vincent. Car les Chrétiens chassez de Valence par les Arabes, emporterent ses reliques par mer: jusqu'au Cap, qui en a pris le nom de saint Vincent, dans la province d'Algarve, & qui se nommoit auparavant le promontoire sacré. Delà on répandit des reliques de ce Saint en divers lieux d'Espagne. On raporte au regne de Froïla la fondation de divers monasteres, dont l'état où l'Espagne étoit reduite, n'a pas permis de conserver des memoires assez autentiques. Froïla ayant tué de sa main son frere Vimaran, fut tué lui-même; & eut pour successeur Aurelius son cousin germain qui regna six ans.

LVI. Premier capitulaire de Charles.

to. 1. Capit. p. 189. c. 1.

On raporte, au commencement du regne de Charles en France, un capitulaire qui tend à la conservation de la discipline de l'église. Il y parle ainsi: A la priere de tous nos sujets, & principalement des évêques & du clergé: nous défendons absolument aux serviteurs de Dieu, de porter les armes, de combattre, ou d'aller à l'armée: si ce n'est ceux qui sont choisis pour le service divin; c'est-à-dire, pour celebrer les messes, & porter les reliques: savoir un ou deux évêques, avec des prêtres chapelains.

Et

Et chaque prince aura un prêtre avec lui, pour impoſer la penitence à ceux qui confeſſeront leurs pechez. Les prêtres ne répandront le ſang ni des Chrétiens, ni des payens, ſous peine de dépoſition. La chaſſe avec les chiens, ou les oiſeaux, eſt défenduë à tout le clergé. Les évêques, ou les prêtres inconnus ne ſeront point admis au miniſtere, juſqu'à ce qu'ils ayent été examinez dans un concile. c. 1. c. 5. c. 3. c. 4.

L'évêque fera tous les ans la viſite de ſon diocéſe : pour donner la confirmation, inſtruire le peuple, & empêcher les ſuperſtitions payennes : comme ſacrifices des morts, ſorts, ou divinations, caracteres, augures, enchantemens, ſacrifices de bêtes, ſous pretexte d'honorer les Saints. En quoi les comtes, comme défenſeurs de l'égliſe prêteront la main aux évêques. Chaque prêtre rendra compte à ſon évêque pendant le carême, de la maniere dont il s'acquitte de ſes fonctions ; & perſonne ne recevra une égliſe ſans le conſentement de l'évêque diocéſain. Les évêques auront un ſoin particulier des inceſtueux & des autres criminels, pour ne les pas laiſſer perir dans leurs pechez. Ils prendront garde que les malades & les penitens ne meurent pas ſans recevoir l'extrême-onction, la reconciliation & le viatique. Aucun prêtre ne celebrera la meſſe, que dans un lieu conſacré à Dieu : ou s'il eſt en voyage, ſous une tente, & ſur une table de pierre conſacrée par l'évêque. Les prêtres qui ne ſavent pas les choſes neceſſaires pour leurs fonctions, & négligent de les apprendre, étant avertis par leur évêque, ſe- c. 7. c. 6. c. 8. c. 9. c. 10. c. 14. c. 15. 16.

ront interdits & privez des églises qu'ils possedent. Aucun juge ne retiendra, ou condamnera un prêtre, ou un clerc, sans la participation de l'évêque, sous peine d'excommunication. Les évêques, non plus que les autres ne retiendront point le bien d'autrui, sous pretexte de la division des royaumes. La France partagée entre Charles & Carloman, donnoit occasion à ce reglement.

n. 17.

c. 18.

LVII. Concile de Rome.

Anast. in Steph.

Sergius legat du pape Etiene III. ayant apris la mort du Roi Pepin, ne laissa pas de continuer son voyage, & vint trouver les rois Charles & Carloman: qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit, & envoyerent avec lui douze évêques de France, bien instruits de l'écriture & des canons : sçavoir Vilicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lion, Herminard de Bourges, Daniel de Narbone, Tilpin de Reims : tous sept métropolitains : les cinq autres étoient Herulfe de Langres, Joseph d'Avignon, & trois dont on ne sçait pas les sieges. Vilicaire au retour de Rome aporta du monastere d'Agaune les reliques de saint Victor, un des martyrs de la legion Thebéene, que l'église de Sens garde encore. Daniel obtint du roi Pepin, pour lui, & pour ses successeurs, la moitié de la cité de Narbone. Tilpin avoit été ordonné archevêque de Reims en 753. aprés la mort de Milon, qui tint cette église en oppression pendant quarante ans Herulfe de Langres fonda le monastere d'Elvange au diocése d'Ausbourg, qui étoit son païs natal.

V. Coint. an. 769. n. 2. 3.

Hincm. prol. vita. S. Remig. Coint. an. 753. n. 70. Id. an. 754. n. 70.

Anast.

Ces douze évêques étant arrivez à Rome au mois

d'Avril de l'indiction septiéme, l'an 769. le pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie; & il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyoit plus; & on l'interrogea, pourquoi étant laïque il avoit osé usurper le saint siége par une entreprise inoüie. Il soutint que le peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le palais de Latran: à cause des maux que le pape Paul leur avoit fait souffrir: puis se jettant à terre, les mains étenduës sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il étoit coupable, & que ses pechez excedoient le nombre des sables de la mer: demandant misericorde au concile. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui. AN. 769.

Le lendemain il fut encore amené, & étant interrogé sur son intrusion, il dit qu'il n'avoit rien fait de nouveau: que Sergius n'étant que laïque, avoit été fait archevêque de Ravenne; & qu'Etiene aussi laïque avoit été sacré évêque de Naples. Les évêques indignez de cette insolence, le firent frapper sur le col, & le chasserent de l'église. On prononça une sentence contre lui, par laquelle il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant son pontificat, & on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avoit confirmé son élection. Cela fait, le pape Etiene se prosterna par terre, avec tous les évêques & le peuple Romain; & criant *Kyrie eleïson*, avec beaucoup de larmes, ils déclare-

Act. 3. to. 6. Conc. p. 1722.

AN. 769. rent qu'ils avoient tous peché en recevant la communion des mains de Constantin, & on leur imposa penitence. Alors on apporta les canons, & les ayant examinez, le concile fit un decret, portant défense, sous peine d'anathême, de promouvoir à l'épiscopat aucun laïque, ni un clerc, qui ne fût pas monté par les degrez au rang de diacre, ou de prêtre cardinal : c'est-à-dire attaché à un titre. Ce decret fut fait en la troisiéme session. On y ajouta défense, sous peine d'anathême, à aucun laïque soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du pape, qui doit être faite par les évêques & tout le clergé. Et avant que le pape soit élû & conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens & le peuple de Rome viendront le saluer. Puis on fera à l'ordinaire le decret d'élection, auquel tous souscriront. Le même s'observera dans les autres églises. C'est-à-dire que l'élection faite par les évêques & le clergé, sera ratifiée par le peuple. On ajoute une défense à toute personne de venir à Rome des châteaux de Toscane, ou de Campanie, dans le tems de l'élection : à aucun serf de s'y trouver ; & à qui que ce soit d'y porter des armes, ou des bâtons.

Dans la même session on statua sur les ordinations faites par Constantin, & le decret fut conçû en ces termes : Premierement nous ordonnons, que les évêques qu'il a consacrez, s'ils étoient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang ; & qu'ensuite, aprés avoir fait à l'ordinaire un decret pour leur élection, ils viennent au saint siege,

To. 6. p. 1715.

& reçoivent du pape la consecration ; comme s'ils n'avoient point été ordonnez évêques. Toutes les autres fonctions sacrées exercées par Constantin seront reïterées, excepté le baptême & le saint crême. Quant aux prêtres & aux diacres qu'il a ordonnez dans l'église Romaine : ils retourneront à l'ordre de soudiacre, ou tel autre qu'ils exerçoient auparavant: & il sera en vôtre pouvoir, ils parlent au pape, de les ordonner, ou en user comme il vous plaira. Pour les laïques, qu'il a tonsurez & ordonnez : ils seront enfermez dans un monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs maisons. Ce decret fut executé : les évêques ordonnez par Constantin retournerent chez eux, furent élûs de nouveau, & revinrent à Rome, où le pape Etiene les consacra : mais pour les prêtres & les diacres de l'église Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau; & ils demeurerent le reste de leur vie, ce qu'ils étoient auparavant. Quelques theologiens pretendent, que la nouvelle consecration de ceux qui avoient été ordonnez par Constantin, n'étoit pas une veritable ordination ; mais une simple ceremonie de rehabilitation, pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions.

AN. 769.

Morin. de Ordin. Exerc. IV. c. 5. n. 4.

Dans la quatriéme session du concile, on traitta de la veneration des images. On raporta, & on examina plusieurs passages des peres, & la lettre synodale de Theodore patriarche de Jerusalem, adressée au pape Paul ; & enfin on ordonna, que les reliques & les images des Saints seroient honorées suivant l'anciene tradition ; & l'on anathema-

AN. 769. tisa le concile tenu en Grece depuis peu contre les images. Le concile de Rome étant fini, le pape, tous les évêques, le clergé & le peuple allerent en procession à saint Pierre, nuds pieds, & en chantant. Leonce scriniaire ou secretaire, monta sur l'ambon & lut les actes du concile à haute voix : trois évêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent anathême contre les transgresseurs des decrets de ce concile.

LVIII. Michel intrus à Ravenne.

Anast.

Quelque tems aprés Sergius archevêque de Ravenne mourut ; & Michel scriniaire de la même église, qui n'étoit point dans les ordres sacrez, s'en alla à Rimini trouver le duc Maurice, qui assembla des troupes, & de l'avis de Didier roi des Lombards, vint à Ravenne, fit élire Michel par force, & le mit en possession. L'archidiacre Leon avoit été canoniquement élû archevêque de Ravenne : mais Maurice l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite prison. Ensuite Michel, Maurice & les magistrats de Ravenne envoyerent au pape Etiene : le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands presens. Mais le pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avoit aucun degré du sacerdoce.

Au contraire il lui écrivit plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste pretention : mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands presens ; & par sa protection, se maintint dans son usurpation, pendant plus d'une année : dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le pape toujours

ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs du roi Charles, qui étoient à Rome: & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'évêché, & l'envoyerent à Rome chargé de fers. Au contraire les évêques, & le clergé de Ravenne amenerent à Rome l'archidiacre Leon élû canoniquement, & il fut consacré par le pape.

LIX. Le pape écrit contre les Lombards.

Cependant le pape ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois de France ses fils à Ermengarde fille du roi Didier, & leur sœur Giselle au fils du même roi: écrivit aux deux rois de France, pour les en détourner. Il leur represente cette proposition, comme une tentation du démon tres-dangereuse; & les Lombards, comme une nation méprisable, perfide, infecte, qui ne produit que des lepreux: indigne d'être alliée avec l'illustre nation des François, & la noble famille royale. Il ajoute: Vous êtes déja engagez, par la volonté de Dieu, & l'ordre de vôtre pere, en des mariages legitimes avec des femmes de vôtre nation: que vous devez aimer, & qu'il ne vous est pas permis de quitter, pour en épouser d'autres. Souvenez-vous que le roi vôtre pere a promis en vôtre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la sainte église, l'obéïssance & l'amitié des papes: & que vous avez renouvellé les mêmes promesses par vos lettres. Il les conjure ensuite, au nom de saint Pierre, par le jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces mariages: mais de resister aux

Cod. Car. ep. 45.

Lombards, & les obliger à executer l'entiere restitution des droits de saint Pierre : le tout sous peine d'anathême, & de damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus solemnelle, le pape mit sa lettre dans la confession de saint Pierre, pendant qu'il y celebroit le saint sacrifice, & l'envoya de ce saint lieu. Toutefois le roi Charles ne laissa pas d'épouser la fille du roi des Lombards : mais il la quitta un an aprés, par le conseil des plus saints évêques ; parce que ses infirmitez la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mere. Il épousa dans la suite Hildegarde, de la premiere noblesse des Sueves, & en eut plusieurs enfans.

Mon. S. Gall. lib. II. c. 26.

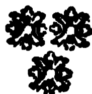
LX. Didier fait perir Christofle & Sergius.

Anast.

Christofle & son frere Sergius excitoient continuellement le pape à presser la restitution que devoit faire le roi des Lombards : ce qui fut cause de leur perte. Le roi gagna secrettement par presens Paul Afiarte chambellan du pape, qui lui rendit suspects le pere & le fils. Le roi Didier vint lui-même à Rome ; c'est-à-dire à saint Pierre, qui étoit hors la ville, sous pretexte de conferer avec le pape. Christofle & Sergius abandonnez de tout le monde, étant sortis de nuit pour se sauver, furent pris par les gardes des Lombards, qui les menerent à leur roi. Le pape ordonna qu'ils se fissent moines : & retournant à Rome, il les laissa dans l'église de saint Pierre, voulant les faire entrer de nuit dans la ville, pour les dérober à leurs ennemis. Mais Paul Afiarte suivi d'une troupe de peuple, alla trouver le roi Didier, & de concert avec lui, ils tirerent

Christofle & Sergius de l'église de saint Pierre, & AN. 772.
les ayant menez à la porte de la ville, ils leur arracherent les yeux. Christofle en mourut trois jours aprés, dans le monastere de sainte Agathe, où on l'avoit mis : son fils Sergius fut renfermé dans le cellier du palais de Latran, & y demeura jusqu'à la mort du pape : mais quand Paul Afiarte le vit à l'extremité, il tira Sergius de la prison, & le fit mourir secrettement. On voit encore ici que Rome étoit sans maître, & le pape mal obéï. *Anast. in Hadr.*

Etienne III. étoit grand observateur des traditions ecclesiastiques, & renouvella plusieurs anciennes coûtumes, pour l'honneur du clergé. Il ordonna que tous les Dimanches, les sept évêques cardinaux semainiers, qui servoient dans l'église du Sauveur, celebreroient la messe sur l'autel de saint Pierre. C'étoit les évêques suffragans du pape, sçavoir ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt-blanche, de Sabine, de Preneste, de Tusculum & d'Albane. Il n'y avoit qu'eux qui celebrassent les messes dans l'église de Latran, chacun à leur tour. Ce pape fit en une ordination au mois de Decembre cinq prêtres & quatre diacres; & plusieurs évêques en divers lieux. Il mourut le premier de Février 772. aprés trois ans & demi de pontificat, & fut enterré à S. Pierre : le saint siege ne vaqua que huit jours. *V. Mabill. comm. in Ord. R. n. 4.*



LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

I.
Adrien pape.
Anast. in Hadr.

APRE'S la mort du pape Etienne III. on lui donna pour successeur Adrien fils de Theodore, né à Rome d'une trés-noble famille. Quoiqu'il eût perdu son pere en bas âge, il ne laissa pas de donner dessors de grandes marques de vertu ; priant souvent le jour & la nuit dans l'église de S. Marc, voisine de sa maison ; mortifiant son corps par le cilice & par le jeûne, & faisant des aumônes selon son pouvoir. Toute la ville de Rome parloit de son merite, qui étoit encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le pape Paul à le mettre dans le clergé, & le faire notaire regionaire, & ensuite soudiacre. Le pape Etienne III. l'ordonna diacre, & alors il employa son savoir à expliquer l'évangile au peuple. Enfin l'estime generale le fit élire pape aussi-tôt aprés la mort d'Etienne, & il tint le saint siege vingt-trois ans. Le même jour de son élection, il rappella plusieurs des magistrats ; du clergé & de la milice, que Paul Afiarte, & ses partisans avoient exilez à la mort du pape Etienne, & délivra ceux qu'ils tenoient en prison : en sorte que la joye fut redoublée à sa consecration.

Si-tôt que le roi Didier l'eut apprise ; il envoya des ambassadeurs au pape pour l'assurer de son amitié. Le pape répondit : Je desire d'avoir la paix avec tous les Chrétiens ; & même avec le roi Didier, & je ferai mon possible pour conserver le traité fait

entre les Romains, les François & les Lombards. AN. 772.
Mais comment puis-je me fier à vôtre roi, aprés ce que le pape Etiene mon predecesseur m'en a dit? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis sur le corps de saint Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ses mauvais artifices Christofle & Sergius pretendant que le pape lui en devoit avoir beaucoup d'obligation : & le menaçant de Carloman roi des François. Voilà quelle est la bonne foi du roi Didier. Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de sermens qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au pape Etiene, & garderoit une paix inviolable : que le pape Adrien les crut, & envoya ses legats à Didier, pour l'execution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avoit pris plusieurs villes de l'Exarcat, & qu'il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le païs d'alentour. Bien tôt aprés les habitans pressez de famine, envoyerent leur archevêque Leon, avec une députation au pape : qui s'étant plaint au roi Didier, il lui répondit, qu'il ne rendroit point ces places, que le pape ne vint conferer avec lui. Le roi Carloman étoit mort le quatriéme de Decembre de l'année precedente 771. & sa veuve Gerberge avec ses deux fils venoit d'arriver en Lombardie, pour se mettre sous la protection de Didier. Il vouloit obliger le pape à sacrer ces deux princes en qualité de rois des François : pour le diviser du roi Charles leur oncle, que les seigneurs François avoient reconnu pour seul roi & qui avoit été sacré de nouveau en cette qualité. Mais le pape Adrien ne donna pas dans ce piége, & refusa

Eginh. p. 95. Annal. Loisel. Til. &c.

AN. 772. constamment d'aller trouver Didier.

II. Mort. de Paul Afiarte.

Paul Afiarte étoit le chef des deputez envoyez par le pape au roi Didier. Pendant son absence, on découvrit à Rome comment il avoit fait mourir Sergius. Ce qui obligea le pape d'envoyer secrettement à Leon archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y passeroit au retour de Lombardie; ce qui fut executé. Cependant le pape fit à Rome des informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps ayant une corde au cou, & percé de plusieurs playes. Les grands & le peuple de Rome en furent tellement frapez, qu'ils allerent demander justice au pape: lui representant, que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le pape fit livrer au prefet de Rome les complices; & aprés les avoir convaincus, on les envoya en exil à C. P. Le pape envoya à Ravenne les actes du procés, pour être lûs à Paul; voulant seulement le convaincre, & lui faire faire pénitence. Mais l'archevêque Leon l'avoit déja remis au consulaire de la ville: qui l'examina publiquement, & il confessa son crime. Le pape voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grece, & l'y tenir en exil: & il adressa cette lettre à Leon de Ravenne, qu'il pria de faire transferer Paul à C. P. Mais nonobstant les défenses & les protestations du pape, Leon obligea le consulaire de Ravenne, à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au pape, qu'il n'avoit point trempé dans cette mort: mais le pape ne reçût point ses excuses. On

voit ici combien le pape Adrien étoit attaché à l'ancienne discipline, de sauver la vie aux criminels, pour leur donner lieu de faire pénitence. AN. 772.

Le pape voyant qu'il n'avançoit rien auprés de Didier, qui au contraire menaçoit Rome : eut recours au roi Charles, & lui envoya des legats, dont le chef nommé Pierre étant arrivé à Marseille, traversa la France, & vint jusqu'à Thionville. Le roi Charles y passa l'hiver cette année 772. au retour de sa premiere campagne contre les Saxons : en laquelle il s'avança jusqu'au Veser, & prit Eresbourg, où étoit leur fameuse idole d'Irmensul le Dieu de la guerre. Son temple étoit rempli de grands trésors que Charles enleva, & fit abatre le temple & l'idole.

Ann. Pettav. Tilian. Loisel.

Cang. gloss.

III. Saint Virgile de Salsbourg.

to. 6. Concil. p. 1794.

La même année 772. vingt-deuxiéme du regne de Tassilon duc de Baviere, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingolvingue : où se trouverent six évêques, dont le plus connu est saint Virgile de Salsbourg, & treize abbez. Saint Virgile étoit né en Irlande, & s'y étoit distingué par sa doctrine. Etant venu en France du tems du roi Pepin, ce prince le goûta tellement, qu'il le retint auprés de lui environ deux ans : puis le siége de Juvave, depuis nommée Salsbourg, étant venu à vaquer : le roi lui donna cet évêché, & le recommanda à Ottilon duc de Baviere, son ami & son beau-frere. Saint Virgile demeura deux ans sans se faire ordonner évêque ; & en faisoit cependant exercer les fonctions par un évêque nommé Dobda, venu d'Irlande avec lui. Enfin pressé par

Acta. SS. Ben. to. 4. p. 310.

les instances du peuple & des évêques voisins, il reçut d'eux la consecration épiscopale le quinziéme de Juin, l'an 766. Il rebâtit magnifiquement le monastere de saint Pierre de Saltzbourg, dont il avoit été abbé; & en transfera le corps de S. Rupert dans une nouvelle église dédiée au saint, qui devint la cathedrale.

Boruth duc des Carantnas, ou Carinthiens ayant donné son fils Caraste en ôtage aux Bavarois, demanda qu'il fût baptisé, & élevé à la maniere des Chrétiens. Il fit la même priere pour son neveu Chetimar; & ils furent depuis l'un aprés l'autre ducs de Carinthie. Le duc Chetimar venoit tous les ans au monastere de saint Pierre s'offrir à Dieu, & faire quelque present. Il pria saint Virgile de venir visiter son peuple, & le confirmer dans la foi: & saint Virgile n'y pouvant aller, y envoya à sa place un évêque nommé Modeste, avec quatre de ses prêtres, un diacre, & quelques clercs: lui donnant le pouvoir de consacrer des églises, & faire des ordinations. Modeste y demeura tant qu'il vécut. Aprés sa mort le duc Chetimar pria encore saint Virgile de venir: mais il le refusa à cause d'une revolte qui s'étoit élevée dans le païs. Il y envoya seulement un des quatre prêtres, qui avoient accompagné l'évêque Modeste: & qu'une autre sedition obligea bien-tôt à quitter. Aprés qu'elle fut appaisée, saint Virgile y envoya deux autres prêtres, l'un aprés l'autre; mais le duc Chetimar étant mort, & le païs en trouble, il demeura quelques années sans prêtre. Ensuite à la priere du duc Vatune,

ſaint Virgile y envoya juſques à quatorze prêtres, à quatre diverſes fois. Tels furent les commencemens de l'égliſe de Carinthie.

Saint Virgile voulant déraciner les reſtes d'idolatrie, qui pouvoient ſe trouver encore dans ſon dioceſe, & y affermir la foi, en fit la viſite en perſonne : au grand contentement des peuples, qui deſiroient de le voir depuis long-tems. Les ſeigneurs de chaque païs venoient au devant de lui avec pompe, les perſonnes de pieté l'accompagnoient en foule : c'étoit à qui le recevroit. Il conſacra pluſieurs égliſes, ordonna des clercs, & par la Carinthie, vint juſques aux confins des Huns, où le Drave ſe rend dans le Danube. Etant de retour chez lui, il connut que ſa fin étoit proche : & ayant celebré les ſaints myſteres, il fut attaqué d'une legere maladie qui l'emporta le vingt-ſeptiéme de Novembre, l'an 780. Il fut enterré dans le monaſtere de ſaint Pierre, qu'il avoit gouverné & rebâti.

IV. Infidelité de Didier. Anast.

Le roi Didier voyant que tous ſes artifices avoient été inutiles, pour obliger le pape Adrien à le venir trouver & ſacrer les enfans de Carloman ; ſortit de Pavie avec eux & avec ſes troupes, & marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le pape, qui répondit : Si le roi ne rend les villes qu'il a promiſes, & ne nous fait entierement juſtice, il eſt inutile qu'il ſe donne la peine de venir : car il eſt impoſſible que je paroiſſe devant lui. Cette réponſe n'arrêta pas Didier ; & le pape ſçachant qu'il approchoit, raſſembla les troupes qu'il put pour la défenſe de Rome, y fit porter tous les ornemens & les

AN. 773. trésors des églises de saint Pierre & de saint Paul, & les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit, où il le conjuroit par tous les divins mysteres, de ne point entrer sans son congé sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste & Theodore de Tibur : & le roi l'ayant reçûë à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il assuroit le roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prises, & fait justice à l'église Romaine. Charles, pour éclaircir avant toutes choses de la verité du fait: envoya à Rome un évêque nommé George, Vulfard abbé de S. Martin de Tours, & Albin son favori: à qui l'on fit voir sur les lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles ayant encore essayé plusieurs fois d'obliger Didier à traitter à l'amiable: passa enfin les Alpes, & l'assiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant tous les Lombards de Rieti & de Spolete vinrent se donner au pape Adrien : qui les ayant assemblez dans l'église de saint Pierre, leur fit prêter serment de fidelité pour lui & ses successeurs: aprés quoi ils se firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains ; & le pape leur donna pour duc l'un d'entr'eux, qu'ils choisirent, nommé Hildebrand. Les habitans de Fermo, d'Osimo, d'Ancone & de Foligni, en firent de même.

V. Charles à Rome. Le siege de Pavie dura six mois, & le roi Charles y passa l'hyver & le carême de l'année 774. Quand

Quand il vit aprocher la fête de pâques, il resolut de satisfaire le desir ardent qu'il avoit de visiter les églises des saints apôtres; & marcha vers Rome, accompagné de plusieurs évêques & de plusieurs abbez. Il menoit aussi des ducs, des comtes, & d'autres seigneurs, & des troupes pour sa sûreté. Il hâta sa marche pour arriver à Rome le samedy-saint, qui étoit le second jour d'Avril. Le pape Adrien extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magistrats de Rome au devant du roi, jusqu'à trente milles, ou dix lieuës, où ils le reçurent avec la banniere. Quand il fut à un mille de Rome, le pape envoya au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs; & tous les enfans que l'on instruisoit dans les écoles, portant des rameaux de palmes & d'oliviers, & chantant des acclamations à la loüange du roi. On portoit aussi devant lui les croix comme on avoit accoutumé de faire à la reception d'un exarque ou d'un patrice: en un mot on lui rendit les plus grands honneurs. AN. 774.

Le roi Charles étoit alors âgé de vingt-sept ans; de la plus grande taille, les yeux grands & vifs, le nez aquilin, le visage gay. On voit encore son portrait sur quelques seaux de ses lettres. Si-tôt qu'il vit les croix que l'on portoit à sa rencontre, il descendit de cheval avec les seigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied jusqu'à l'église de saint Pierre. Le pape y étoit venu dés le grand matin; & l'attendoit avec son clergé, sur les degrez que le roi baisa tous: puis il embrassa le pape, & le *Eginh. Vita.*

AN. 774. prit par la main. Ils entrerent ainsi dans l'église, le roi ayant la droite sur le pape ; & tout le clergé commença à chanter à haute voix : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Le roi & sa suite s'avancerent jusques à la confession de saint Pierre, où ils se prosternerent, & remercierent Dieu de la victoire qu'il avoit accordée au roi, par l'intercession du saint apôtre. Ensuite le roi pria instamment le pape de lui permettre d'entrer à Rome, pour accomplir ses vœux, & faire ses prieres en diverses églises. Ils descendirent l'un & l'autre prés du corps de saint Pierre avec les Seigneurs Romains & François, & se promirent seureté par des sermens reciproques. Aprés quoi le roi & les François entrerent dans Rome : le pape celebra devant eux le baptême solemnel à la basilique de Latran : puis le roi retourna loger à saint Pierre.

Le lendemain qui étoit le jour de pâques, le pape envoya au roi dés le matin tous les magistrats & les officiers de guerre, qui le conduisirent avec les François à sainte Marie Majeure. Aprés la messe, le pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner, & se mit à table avec lui. Le lendemain lundi, le pape celebra la messe à saint Pierre, suivant la coutume, & y fit chanter des loüanges à Charles : c'est-à-dire des acclamations en forme de litanies, que l'on nommoit en latin, *laudes*. Le mardy il dit encore la messe devant le roi à saint Paul. On voit ici les mêmes stations qui sont encore marquées pour les mêmes jours dans le messel Romain. Le mercredy le pape vint conferer avec le roi à

saint Pierre, & le pria de confirmer la donation qu'il avoit faite au pape Etiene à Quiercy avec le roi Pepin son pere & Carloman son frere. Le roi la fit lire, & l'ayant approuvée avec tous les seigneurs, il en fit dresser une pareille par Etherius, ou Itier son chapellain & son notaire, & la signa de sa main: c'est-à-dire qu'il y mit une croix, ou un monogramme: car quoique savant d'ailleurs il ne savoit pas écrire. On appelle monogramme un chifre composé des lettres du nom, qui semblent n'en faire qu'une, & Charlemagne est le premier de nos rois qui en introduisit l'usage ordinaire. Les évêques & les seigneurs souscrivirent aussi à la donation: elle fut mise premierement sur l'autel de saint Pierre, puis sur sa confession; & ils promirent tous de la conserver, sous un terrible serment. Le roi en fit faire par Etherius une copie, qu'il mit de sa propre main sur le corps de saint Pierre, & sous l'évangile qu'on avoit accoutumé d'y baiser; & en emporta une autre copie écrite par le scriniaire de l'église Romaine. Cette donation étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit sur la côte de Genes, par le promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le port de Spezia, avec l'isle de Corse, vis à vis: puis elle s'étendoit à Bardi, à Rege, à Mantoüe, & comprenoit l'exarcat de Ravenne, les provinces de Venetie & d'Istrie: les duchez de Spolete & de Benevent. Car c'est ainsi qu'Anastase en marque l'étenduë.

AN. 774.

Sup. l. XLIII. n. 12.

Mabill. diplom. lib. II. c. 10.

Anast. in Hadr. V. Coin. an. 774. n. 5. 6. &c.

Ce fut, comme l'on croit, à ce premier voyage de Rome, que le pape Adrien donna au roi Charles le code des canons de l'église Romaine, suivant

AN. 774. l'édition de Denis le Petit ; à laquelle on avoit ajouté les decretales de six papes : sçavoir d'Hilarus, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormisda, & de Gregoire II. A la tête de ce livre, le pape Adrien mit un éloge du roi en vers acrostiches, dont les premieres lettres marquent l'adresse qu'il lui en fait ; & dans le corps de la piece, il lui souhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & conquerir le royaume des Lombards. On trouve un abregé de ce code attribué aussi au pape Adrien : mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Sup. lib. XXXII. n. 56. *Bibl. Just. to. 1. p. 97.* *To. 6. Conc. p. 1800.*

Charles étant retourné au siege de Pavie, Didier fut obligé à se rendre, & envoyé en France dans le monastere de Corbie : où il acheva saintement ses jours dans les veilles, les prieres, les jeûnes & les bonnes œuvres. Ainsi finit le royaume des Lombards, aprés avoir duré en Italie un peu plus de deux cens ans ; & Charles prit depuis ce tems le titre de roi des François & des Lombards.

Acta SS. Ben. to. 4. p. 446. *Sup. l. XXXIV. n. 20.*

VI. Saint Ambroise Autpert.

On croit que ce fut en ce voyage que Charles visita le monastere de saint Vincent prés de Benevent, attiré par la reputation des vertus que les moines y pratiquoient. Le plus illustre d'entr'eux étoit Ambroise Autpert, né dans les Gaules d'une famille noble, & qui avoit passé du tems à la cour de Pepin. Ce fut lui qui écrivit la vie des saints fondateurs de ce monastere, comme témoigne Paul diacre, qui le qualifie tres-sçavant ; & Autpert déclare, qu'il a mieux aimé relever leurs vertus, que leurs miracles. Il laissa plusieurs autres écrits : dont le

Acta SS. Ben. to. 4. p. 259. *Sup. lib. XLI. n. 6.* *Lib. VI. hist. c. 40.*

plus considerable est un commentaire moral sur l'apocalypse, divisé en dix livres, & composé, comme il témoigne lui-même, du tems du pape Paul & de Didier roi des Lombards : c'est-à-dire avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques-uns, qui disoient que ce n'étoit plus le tems d'expliquer les écritures ; & pour se mettre à couvert de leurs censures, Autpert pria le pape Etiene III. de lui donner une approbation autentique. Ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. On a aussi de lui quelques homelies : entr'autres une sur l'Assomption, où il déclare qu'il ne décide point si la sainte Vierge a été enlevée au ciel, en corps ou en ame. Il avoit aussi écrit un traitté du combat des vertus & des vices : qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin ; & que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise. Outre les écrits, Autpert prêchoit aussi de vive voix : mais il estimoit encore plus la vertu, que la doctrine. Il disoit à Dieu : Je n'ai pas quitté mon païs & mes parens afin que vous me donniez la science ; mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle, par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un & l'autre, ôtez-moi la science, & me donnez la vertu. Enfin il fut élû abbé de ce monastere de saint Vincent, le septiéme aprés Paldon qui l'avoit fondé ; & obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards, & les ducs de Benevent avoient faites au monastere.

To. 6. bibl. PP. Lugd. p. 403.

Inst. lib. 10.

Epist. ad Steph. Cad.

p. 405.

Acta. Ben. to. 4. p. 266.

Append. to. 6. p. 219.

Init. lib. IX. in Apoc. p. 612. B.

Quoi qu'Autpert eût été élû abbé malgré lui, il y eut schisme dans l'abbaye à son occasion, &

Poton se prétendit abbé en même tems. On croit que son parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert de François. Le roi Charles renvoya au pape Adrien la connoissance de ce differend : mais l'abbé Autpert allant à Rome pour cet effet, mourut subitement l'an 778. le dix-neuviéme de Juillet, aprés avoir eu le titre d'abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux moines des deux partis, le pape les fit venir devant lui: étant accompagné pour ce jugement de Possessor archevêque de Tarantaise, de quatre abbez, d'Hildebrand duc de Spolete, de ses principaux officiers, & de plusieurs autres personnes. Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le roi : mais il s'en défendit : & le pape ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment; & que dix des principaux moines, cinq Lombards, & cinq François jureroient de ne lui avoir jamais rien oüi dire contre la fidelité dûë au roi. Ils demanderent d'aller le trouver : ce que le pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une lettre.

Lib. Carol. epist. 72. v. Coint. an. 778. n. 2. 3. &c.

VII.
Persecution en Orient.
Theoph. an. 30. p. 375.

En Orient la persecution continuoit, principalement contre les moines. La trentiéme année de l'empereur Constantin; c'est-à-dire l'an 770. Michel gouverneur de Natolie assembla à Ephese tous les moines & les religieuses des provinces de Thrace; & les ayant menez dans une plaine, il leur dit : Que celui qui veut obéir à l'empereur, s'habille de blanc, & prenne une femme tout à l'heure.

Ceux qui ne le feront pas perdront la vûë, & seront envoyez en exil dans l'isle de Chipre. Aussi-tôt on en vint à l'execution: plusieurs soufrirent la peine, & furent regardez comme martyrs: plusieurs apostasierent, & le gouverneur les traitta comme ses amis. L'année suivante 771. il fit vendre tous les monasteres d'hommes & de femmes avec les vases sacrez, les livres, les bestiaux & tous leurs biens; & en envoya le prix à l'empereur. Il brûla tout ce qu'il trouva de livres des moines & des peres. Il brûla aussi toutes les reliques, que l'on portoit en des reliquaires; & punit ceux qui les avoient, comme coupables d'impieté. Il fit mourir à coups de foüet plusieurs moines, & quelques-uns par le glaive: il fit perdre la vûë à une infinité. Il y en eut à qui il fit oindre la barbe, d'huile & de cire fonduë: puis y mettant le feu, on leur brûloit le visage & la tête: d'autres qu'il envoya en exil aprés plusieurs tourmens. En un mot il ne laissa pas une seule personne dans tout son gouvernement, qui portât l'habit monastique. L'empereur lui en écrivit des lettres de remercîment, ce qui porta les autres à l'imiter. p. 376.

VIII.
Mort de Constantin.
Leon empereur.

Mais l'empereur Constantin ne survêcut pas longtems. Car étant allé à la guerre contre les Bulgares, il fut attaqué de charbons aux jambes, qui lui donnerent une fiévre violente. Il se fit raporter vers C. P. & s'étant mis sur mer à Selimbrie, il mourut dans le vaisseau, le quatorziéme Septembre de l'année 775. ayant regné depuis la mort de son pere, trente-quatre ans & prés de trois mois. Outre le p. 377.

AN. 775. ſurnom de Copronyme, on lui donna auſſi celui de Caballin. Son fils Leon ſurnommé Chazare lui ſucceda, & regna cinq ans. Il fit paroître d'abord de la pieté & du reſpect pour la ſainte Vierge & pour les moines; & mit dans les premiers ſieges des metropolitains tirez d'entre les abbez.

Theoph. an. 1.

IX. Mort d'Almanſor Mahadi calife.

Elmac. lib. 11. c. 3. Eutych. to. 2. p. 399.

Au même mois de Septembre 775. mourut auſſi le calife Aboujafar Almanſor, l'an de l'hegire 158. le ſixiéme jour du mois Arabe Doulhagia, ayant regné vingt-deux ans. Dés l'année 145. de l'hegire 762. de Jeſus-Chriſt, il avoit fait bâtir ſur le Tigre la ville de Bagdad, au moment fatal choiſi par les aſtrologues. Elle fut depuis la capitale de l'empire des Muſulmans, & la réſidence des Califes. La même année 145. mourut Chaïl ou Michel patriarche des Jacobites à Alexandrie. Mina ou Menas lui ſucceda, & tint le ſiege neuf ans. Le patriarche Melquite d'Alexandrie aprés Coſine fut Politien medecin, qui tint le ſiege quarante-ſix ans. Almanſor étant venu à Jeruſalem ſur la fin de ſon regne, fit marquer aux mains les Chrétiens & les Juifs: ce qui obligea pluſieurs Chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie; c'eſt-à-dire ſur les terres de l'empire. Le ſucceſſeur d'Almanſor fut ſon fils Mahomet Almahadi, qui regna dix ans. La cinquiéme année de ſon regne 780. de Jeſus-Chriſt, il vint à Jeruſalem, & envoya un de ſes officiers avec ordre de faire apoſtaſier tous les eſclaves des Chrétiens, & de rendre les égliſes deſertes. Il vint juſqu'à Emeſe, promettant de ne forcer perſonne à apoſtaſier, ſinon les enfans des infidelles: mais quand il eut

Eutych. p. 400. Theoph. an. 33. Conſt. p. 376.

Id. an. 5. p. 381.

ainſi

ainsi découvert ceux qui étoient Juifs ou Chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisoient les anciens payens, & il en fit même mourir plusieurs. Il y eut des femmes qui exciterent sa fureur, sçavoir la femme de l'archidiacre d'Emese, & celle de son fils qui souffrirent mille coups de nerfs de bœuf, & plusieurs autres tourmens, & demeurerent victorieuses. Mahadi s'avança jusqu'à Damas, & fit deserter plusieurs églises : sans avoir égard aux traittez que les Arabes avoient faits avec les Chrétiens.

X. Fin de S. Gregoire d'Utrect. *Sup. lib. XLI. n. 48. 49. Vita to. 4. Act. SS. Ben. p. 327.*

En Occident la foi s'étendoit de jour en jour dans la Germanie, principalement en Frise & en Saxe. En Frise l'église d'Utrect étoit gouvernée par Gregoire disciple de saint Boniface, auquel il s'étoit attaché dés l'âge de quinze ans, & l'avoit suivi à son second voyage de Rome en 723. Gregoire y amassa plusieurs volumes des saintes écritures, qu'il rapporta avec bien de la peine. Il amena aussi de Rome, par la permission de saint Boniface, deux jeunes Anglois Marchelme & Marcuin, qui furent ses disciples. Deux freres de Gregoire ayant été tuez par des voleurs dans un bois, les seigneurs dont ils étoient vassaux firent prendre les meurtriers, & les envoyerent liez à Gregoire, afin qu'il les fit punir de telle mort qu'il lui plairoit : car par les loix barbares, la vengeance apartenoit aux parens du mort, Gregoire ordonna qu'on les fit baigner, & habiller proprement, & qu'on leur donnat à manger. Puis on les amena devant lui, & il leur dit : Allez en paix, ne faites plus rien de sem-

blable, depeur qu'il ne vous arrive pis ; & donnez-vous de garde des autres parens : & il les fit conduire en seureté.

Aprés le martyre de saint Boniface, Gregoire prêcha en Frise par la permission du pape Etiene II. & du roi Pepin : & gouverna le diocese d'Utrect, quoi qu'il ne fut que prêtre & abbé de la communauté qu'il avoit dans cette ville. Il étoit aidé dans ce travail par Alubert chorevêque Anglois de naissance. Car il avoit plusieurs disciples de diverses nations : de la sienne, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Frisons & des Saxons nouvellement convertis, des Bavarois & des Sueves. Il leur donnoit la nourriture corporelle & la spirituelle: & il n'y avoit guere de jour qu'il ne s'assit dés le matin pour les écouter & satisfaire à leurs questions. Plusieurs de ses disciples devinrent évêques : entr'autres saint Luidger qui a écrit sa vie.

V. Mabill. obs. p. 319.

Saint Gregoire d'Utrect n'affectoit aucune singularité touchant les habits & la nourriture; sa vie étoit commune, mais tres-simple, & il recommandoit fort à ses disciples la sobrieté. Il ne faisoit pas semblant d'entendre le mal qu'on disoit de lui, & traitoit ses calomniateurs comme ses meilleurs amis. Il détestoit sur tout l'avarice. Si-tôt qu'il avoit de l'argent il le distribuoit aux pauvres; ne gardant que les vases sacrez de l'église. Etant âgé de prés de soixante & dix ans, il fut attaqué d'une paralysie du côté gauche, & vécut ainsi encore plus de deux ans : continuant ses exercices ordinaires, entr'autres l'instruction de ses disciples, à qui il donna

plusieurs livres, & en particulier à saint Ludger l'Enchiridion de saint Augustin. Trois ou quatre jours avant sa mort arriva son neveu Alberic, qui étoit en Italie, pour le service du roi; & que l'on regardoit comme celui qui devoit prendre le soin de sa communauté. Le saint homme n'en étoit point en peine, & assuroit qu'il ne mourroit point, qu'Alberic ne fut venu. Il l'entretint pendant ce qui lui resta de vie, de toutes les affaires de la communauté; sçachant que son dernier jour étoit venu, il se fit porter à l'oratoire de saint Sauveur; & y ayant fait sa priere, & reçû le corps & le sang de N. S. il mourut les yeux arrêtez sur l'autel. C'étoit vers l'an 776. le vingt-cinquiéme d'Août, jour auquel l'église honore sa memoire. Alberic lui succeda dans le gouvernement de l'église de Frise, & fut sacré évêque d'Utrect.

Coin. an. 776. n. 27. Mabil. ad vitam S. Lugd. to. 5. p. 23. n.

Mart. R. 25. Aug.

XI.

S. Lebvin.

Vita ap. Sur 12. Novembre.

Vita S. Lugd. to. 5. Act. B. p. 22.

Entre les disciples de saint Gregoire d'Utrect, on compte S. Lebvin, ou plûtôt Liefuvyn Anglois, qui ayant été ordonné prêtre, passa la mer, vint à Utrect trouver saint Gregoire & s'offrir à lui: disant qu'il avoit reçu ordre de Dieu d'aller prêcher sur l'Isele, qui étoit la frontiere des François & des Saxons. Comme ce lieu étoit du diocese d'Utrect, saint Gregoire l'y envoya volontiers, lui donnant pour compagnon Marchelme aussi Anglois, son disciple. Ils logerent quelques tems chez une veuve; & ayant converti plusieurs infidelles, ils bâtirent un oratoire au lieu nommé Vilpa sur l'Isele au couchant. Ensuite le nombre des fidelles croissant, ils en bâtirent un autre plus grand au delà

du même fleuve, avec une maiſon pour leur habitation, au lieu nommé Daventrie, de Davon ami de S. Lebvin. Quelque tems aprés les Saxons irritez du progrés qu'ils faiſoient, brûlerent l'égliſe & la maiſon, & chaſſerent les Chrétiens qu'ils y trouverent. Mais S. Lebvin s'en ſauva; & ne laiſſa pas de continuer à prêcher.

Ayant apris que les Saxons alloient tenir leur aſſemblée generale ſur le Veſer: il y alla & logea chez un des plus puiſſans d'entr'eux, qui fit ſon poſſible pour le détourner de ſon deſſein, l'aſſurant que ſa vie ne ſeroit pas en ſeureté. Saint Lebvin ne laiſſa pas de ſe preſenter à l'aſſemblée des Saxons, revêtu de ſes habits ſacerdotaux, portant à ſes mains la croix & l'évangile. L'aſſemblée commença ſelon la coutume par des ſacrifices aux faux dieux: d'où S. Lebvin prit occaſion de les prêcher, s'avançant au milieu d'eux, & les exhortant à haute voix à quitter ces ſuperſtitions, & à adorer le vraï Dieu: Si vous ne le faites, ajouta-t-il, vous ſentirez bien-tôt des maux que vous n'attendez pas. Un roi puiſſant qui n'eſt pas éloigné de vous & que vous avez toûjours irrité, viendra ravager vôtre païs; enlever en captivité vos femmes & vos enfans, & vous ſoumettre à ſa puiſſance. A ces mots les Saxons pouſſerent de tous côtez des cris confus, & commencerent à arracher dans les hayes voiſines des bâtons qu'ils aiguiſoient, pour le percer de coups, quand un des plus venerables d'entr'eux nommé Buto monta ſur une hauteur & leur dit: Ecoutez-moi vous qui êtes les plus ſages. Il nous vient ſouvent des embaſſa-

deurs des nations voisines, Normans, Sclaves, Frisons : nous les avons toûjours reçûs paisiblement, nous avons écouté leurs propositions ; & les avons renvoyez avec des presens. Voici un ambassadeur du grand Dieu, qui vous apporte de sa part des promesses salutaires, & vous le rejettez & le voulez faire mourir : vous devez craindre sa colere. Ce discours les arrêta, & ils resolurent de laisser aller Lebvin en seureté. L'effet de sa menace suivit de prés ; & l'on croit que ce fut la premiere expedition de Charles contre les Saxons, en 772. où il abatit l'idole d'Irmensul. Saint Lebvin profitant de cette victoire, revint, rebâtit l'église que les Saxons avoient brûlée, & continua d'y prêcher jusqu'à sa mort, qui arriva le lendemain de la saint Martin, douziéme de Novembre, & comme l'on croit l'an 773. Deux ans aprés les Saxons ravagerent encore Daventrie, brûlerent l'église, & chercherent trois jours durant le corps de saint Lebvin qui y étoit enterré : mais ils ne purent le trouver. Le roi Charles vangea cette irruption, vainquit les Saxons sur le Veser, les soumit & rapporta un grand butin, la même année 775.

AN. 775.

Sup. n. 2.

Vita S. Lugd. to. 5. acta. B. p. 23.

Ann. Petav. Loisel. an. 775.

XII. Conversion de Saxons.

L'année precedente 774. tandis que Charles étoit en Italie, les Saxons qu'il avoit quittez sans les engager par aucun traitté, entrerent avec une grande armée sur les terres des François, & vinrent à Frislar en Hesse : voulant brûler l'église que saint Boniface y avoit bâtie prés le château de Burigourg, où les François s'étoient refugiez. Mais ils ne purent mettre le feu à cette église, ni par dehors, ni par

Ann. Loisel. an. 774.

AN. 776. dedans, & s'enfuirent épouvantez, sans que personne les poursuivit. On dit même que de part & d'autre, tant des payens, que des Chrétiens qui étoient dans le château de Buribourg, on vit deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette église. On trouva proche un Saxon mort, aprés la retraitte des autres, à genoux avec du bois & du feu entre les mains : comme prêt à souffler pour l'allumer.

L'an 776. les Saxons ayant rompu le traitté de l'année precedente, recommencerent la guerre : & comme ils attaquoient le château d'Eresbourg, plusieurs tant dehors, que dedans assûrerent avoir vû deux écus rouges & flamboyans agitez sur l'église. Les Saxons épouvantez de ce prodige s'enfuirent en confusion vers leur camp, se tuant l'un l'autre ; & les François les poursuivirent jusqu'à la Lippe. Le roi Charles étant ensuite entré sur leurs terres, ils vinrent se rendre à lui, & promirent de se faire Chrétiens. Charles rebâtit Eresbourg, & un autre château sur la Lippe : où les Saxons s'étant assemblez avec leurs femmes & leurs enfans, on en baptisa une multitude innombrable. Il y en eut encore un grand nombre de baptisez l'année suivante 777. à Paderborn, où le roi Charles tint l'assemblée generale des François, pour la premiere fois. Il y vint des Saxons de toutes les parties de leur païs : mais Vitiquind le principal de leurs chefs se retira avec quelques autres en Normandie ; c'est-à-dire en Danemarc. Les Saxons qui furent baptisez en cette occasion, s'engagerent à renoncer à leur liberté, & aban-

donnerent leurs terres ; s'ils ne demeuroient fermes dans la religion Chrétienne, & dans l'obéïssance au roi Charles. AN. 776.

Toutefois dés l'année suivante 778. ayant apris que le roi Charles étoit en Espagne, ils se revolterent encore à la persuasion de Vitiquind. Ils s'avancerent jusqu'au Rein, ravagerent & pillerent le païs, brûlerent les églises, violerent les religieuses. Mais aprenant le retour de Charles, ils se retirerent, & furent battus par ses troupes, & obligez à rentrer chez eux. *Ann. Loisel.*

XIII. Capitulaire de l'an 779.

Le roi Charles celebra à Heristal la fête de Noël de cette année, & Pâque de l'année suivante 779. & il y fit un capitulaire de vingt-trois articles, dont quelques-uns regardent la religion. On y ordonne la reforme des monasteres & la residence des abbesses. Les évêques ont pouvoir de corriger les incestueux & les veuves qui tombent en faute. Chacun doit payer la dixme ; & elle doit être employée par ordre de l'évêque. Les criminels dignes de mort par les loix, qui se refugient dans l'église, n'y doivent être protegez ; & on ne les y doit point tenir. Le parjure aura le poing coupé : si le cas est douteux, ils se tiendront devant la croix. C'étoit une maniere de preuve pour connoître la verité. Les deux parties se tenoient debout devant une croix, & celui qui tomboit le premier perdoit sa cause. Le capitulaire ajoûte, qu'on se raportera au jugement de l'évêque, pour justifier un comte accusé d'avoir fait mourir un voleur par passion. Les églises continuoient de payer au roi des

Capitul. to. 1. p. 195. c. 3. c. 5. c. 7. c. 8. c. 10. V. Gloss. Cang. c. 11. c. 13.

AN. 779. decimes & des precaires, comme sous Pepin, mais il est défendu d'en imposer de nouvelles.

Ensuite est une ordonnance pour des prieres publiques & des aumônes à cause de la secheresse & la famine de cette année 779. Chaque évêque chantera trois messes & trois pseautiers; & tous depuis l'évêque jusqu'au laïque marié, jeûneront deux jours de suite. Chaque évêque, abbé, ou abbesse donnera en aumône une livre d'argent ou la valeur, & nourrira quatre pauvres, jusqu'à la moisson. Les comtes de même, & les autres à proportion: car on diminuë la taxe, selon les facultez.

Chron. Moiss. Petav. an. 779.

Ann. Loisel.

Les Saxons furent encore vaincus cette année, & les Vestfales, qui en faisoient une grande partie, entierement soumis. Les autres qui étoient au delà du Veser, donnerent des ôtages, & firent des sermens: l'année suivante 780. le roi vint lui-même regler les affaires de Saxe, & s'arrêta à la source de la Lippe, où il tint une assemblée: puis il s'avança vers l'Elbe, & plusieurs furent baptisez au lieu nommé Orahim, au delà de la riviere Ohre. Il y eut aussi un grand nombre de Vinides & de Frisons baptisez. Alors le roi Charles voulant affermir la religion en Saxe, distribua le païs à des évêques, des prêtres & des abbez, pour y habiter & y prêcher. Toutefois les choses n'étoient pas encore assez tranquilles, pour fixer des sieges épiscopaux.

Chr. Moiss. an. 780.

XIV. Fin de saint Sturme.

Eginh.

Dés le commencement de cette guerre, Charles avoit envoyé de saints prêtres, pour travailler à la conversion des Saxons, qui en étoit le principal motif. Les deux plus fameux sont saint Sturme abbé de

de Fulde & saint Villehade. Depuis la mort de saint Boniface, saint Sturme outre le gouvernement de son monastere, prêchoit assiduëment, & étoit volontiers écouté. Saint Lulle archevêque de Mayence en eût de la peine; & il appuya trois faux freres, qui accuserent saint Sturme auprés du roi Pepin, comme s'il ne lui eût pas été fidelle. Il fut envoyé en exil, & rappellé quelque tems aprés. Le roi lui rendit le gouvernement de l'abbaye de Fulde, & le déclara exempt de la jurisdiction de l'archevêque de Mayence, suivant le privilege du pape Zacarie: en sorte qu'il n'avoit point d'autre protection que du roi. Etant rétabli, il reforma les moines, qui s'étoient relâchez pendant son absence, & fit des augmentations considerables à l'église & au monastere.

AN. 779.

Sup. XLII. n. 43.

Vita S. Sturm. to. 4. Act. Ben. p. 279.

Le roi Charles ayant succedé à son pere, mit l'abbé Sturme au nombre de ses plus intimes amis, & lui conserva toujours ses bonnes graces. Il l'envoya en ambassade vers Tassillon duc de Baviere, sa patrie; & le saint abbé affermit la paix entre eux pour plusieurs années. Le roi ayant commencé la guerre contre les Saxons, recommanda leur conversion aux prieres des serviteurs de Dieu; & marchant contre les ennemis, mena dans son armée des évêques, des abbez & des prêtres, pour y travailler. Il mit une grande partie du païs sous la conduite de saint Sturme: qui s'appliqua à gagner ce peuple à Dieu: prenant son tems pour les exhorter à quitter leurs idoles, abattre leurs temples, & bâtir des églises.

An. 779.

Aprés qu'il en eut élevé en chaque païs, & qu'il eut instruit & baptisé plusieurs Saxons, travaillant pendant long-tems à leur conversion avec ses prêtres : arriva leur revolte de l'an 778. où ils résolurent d'envoyer de leur armée un détachement d'hommes choisis, pour brûler le monastere de Fulde & tuer les moines. Le saint abbé l'ayant apris, les en avertit, & leur conseilla d'emporter le corps de saint Boniface, & se retirer à Hamelanbourg : pour lui il se sauva d'un autre côté. Les moines campoient deja hors du monastere depuis quatre jours autour des saintes reliques : quand ils apprirent, que les Saxons repoussez par les François, s'étoient retirez chez eux. Ainsi ils retournerent avec joye au monastere.

Ann. Fuld.

Le roi Charles voulant affermir la foi dans le païs, obligea S. Sturme à demeurer quelque tems à Eresbourg, quoi qu'infirme & cassé de vieillesse. Il revint au monastere accompagné d'un medecin du roi, pour le soulager. Mais un breuvage qu'il lui donna augmenta tellement son mal, qu'il se vit à l'extrémité. Il fit sonner toutes les cloches & assembler toute la communauté afin de prier pour lui ; & aprés les avoir exhortez à perseverer dans l'observance reguliere, il mourut l'an 779. le dix-septiéme de Decembre, & eut Baugulse pour successeur. Sa vie fut écrite par saint Eigile quatriéme abbé du même monastere.

Ann. Fuld.

XV. Commencemens de saint Villehade.

Saint Villehade autre apôtre des Saxons, étoit un prêtre Anglois natif de Northumbre : qui touché d'un grand desir de travailler à la conversion des

Frisons & des Saxons ; & ayant obtenu la permission de son roi nommé Alcret & des évêques, passa en Frise vers l'an 770. & s'arrêta au lieu même où saint Boniface avoit souffert le martyre. Il y fut tres-bien reçu par les nouveaux Chrétiens, & demeura long-tems avec eux : plusieurs nobles lui donnoient leurs enfans à instruire ; & il rappella à la foi catholique plusieurs qui étoient tombez dans l'erreur. Il passa la riviere de Loveque ou Lauvers, & s'avança pour prêcher aux Frisons payens : Quelques-uns vouloient le faire mourir, comme un impie qui parloit contre les dieux : d'autres plus raisonnables leur dirent : Nous voyons que cet homme n'est coupable d'aucun crime, & nous ne savons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort, pour voir si nous devons le faire mourir, ou le renvoyer. Dieu conduisit le sort de telle maniere, qu'il lui fut favorable ; & les barbares ayant tenu conseil, le laisserent aller.

AN. 779.

Vita to. 4. act. B. p. 404.

sup. l. XLIII. n. 10.

Delà il vint à Drente, où il convertit & baptisa plusieurs payens. La religion faisant du progrés, quelques-uns de ses disciples commencerent à abattre des temples, de quoi les infidelles étant irritez, vouloient les exterminer. Ils chargerent Villehade à coups de bâton ; & l'un d'eux lui voulut couper la tête : mais l'épée, sans lui faire aucun mal coupa seulement la courroye d'un reliquaire qu'il portoit pendu à son cou. Les barbares étonnez de cette merveille le laisserent aller avec ses compagnons.

Le roi Charles ayant oüi parler de lui, le fit

AN. 780. venir, le reçut avec honneur, l'entretint; & ayant reconnu sa doctrine & sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommé alors Vigmode au delà du Veser, où sont les évêchez de Verde & de Brême. Le roi voulut que sous sa protection il fondât des églises, & y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en aquitta si bien, que la seconde année qui étoit l'an 780. les Saxons & les Frisons du voisinage promirent tous de se faire Chrétiens.

XVI. Mort de Leon. Constantin & Irene empereurs.

A CP. la seconde année de l'empereur Leon 777. de J. C. Telere ou Teleric prince Bulgare s'étant refugié chez les Romains, se fit Chrétien, & fut levé des fonts par l'empereur, qui l'honora & l'aima particulierement: le fit patrice, & lui donna en mariage Irene sa parente. L'année suivante il donna des habitations dans la Thrace à des heretiques Jacobites, qui avoient été emmenez captifs de Syrie: outre ceux que Constantin son pere avoit établis, environ trente ans auparavant. La cinquiéme année de Leon, indiction troisiéme; c'est-à-dire l'an 780. le sixiéme de Février, qui étoit le dimanche que nous apellons la Quinquagesime, mourut Nicetas patriarche de C. P. aprés avoir tenu le siege quatorze ans. Le second dimanche de carême on mit à sa place Paul lecteur, natif de Chipre, distingué par sa doctrine & sa vertu. Il resista beaucoup, à cause de l'heresie des Iconoclastes qui regnoit, & il fallut lui faire violence pour l'obliger à recevoir l'ordination.

Theph. p. 380.

Sup. l. XLII. n. 42. p. 382.

Sup. l. XLIII. n. 42.

En effet l'empereur Leon faisoit alors paroître

ſon averſion pour les images, qu'il avoit diſſimulée du commencement. Car vers la mi-carême ayant trouvé deux images ſous le chevet de l'imperatrice Irene ſon épouſe, il lui en fit de grands reproches, & lui dit : Eſt-ce ainſi que vous gardez le ſerment que vous avez fait à l'empereur mon pere, ſur les myſteres les plus terribles ? Elle aſſura qu'elle n'avoit point vû ces images : toutefois l'empereur l'éloigna de lui, & n'eut plus de commerce avec elle. Il s'informa d'où venoient ces images, & trouva qu'elles avoient été apportées par le papias, c'eſt-à-dire le concierge du palais, & que d'autres grands officiers en étoient complices. Il fit donc arrêter le papias avec Jacques protoſpataire, ou premier écuyer, Theophane, Leon & Thomas chambellans; & quelques autres qui honoroient les images. Il les fit tondre, foüetter, & mener honteuſement au travers de la ville dans la priſon du pretoire. Theophane y mourut : tous les autres embraſſerent la vie monaſtique aprés la mort de l'empereur, qui arriva quelques mois aprés.

AN. 780.

Cedr. p. 469.

V. Cang. Gloſ.

Theoph. p. 382.

Car comme il étoit paſſionné pour les pierreries, il eut envie d'une couronne, que l'empereur Heraclius avoit miſe dans la grande égliſe. Il la prit & la porta : mais il lui vint à la tête des charbons, & il fut ſaiſi d'une fiévre violente, dont il mourut le huitiéme de Septembre de la même année 780. au commencement de l'indiction quatriéme, aprés avoir regné cinq ans. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Conſtantin, né l'an 771. indiction neuviéme, le quatorziéme de Janvier : & couronné à la priere

AN. 780. du peuple le jour de pâques, quatorziéme d'Avril 776. Ce jeune prince n'ayant pas encore dix ans, l'imperatrice Irene sa mere prit le gouvernement de l'empire : & comme elle étoit catholique, on commença sous son regne à parler en liberté pour les saintes images ; & il fut permis d'embrasser la vie monastique.

Theoph. p. 375.

XVII. Second voyage de Charles à Rome.

Sur la fin de cette année 780. le roi Charles vint en Italie, où le pape l'appelloit depuis long-tems, & il desiroit lui-même ce voyage : mais les guerres des Saxons l'avoient retenu jusques alors. Il celebra la fête de Noël à Pavie, où il passa l'hiver ; & delà il s'achemina vers Rome. A Parme il rencontra Alcuin, déja fameux pour son savoir & sa vertu ; qui revenoit de Rome, raportant le pallium pour Enbalde archevêque d'Yorc, qui l'y avoit envoyé. Le roi l'ayant entretenu, lui fit promettre qu'il reviendroit en France, quand il se seroit acquitté de sa commission. Enbalde venoit de succeder à Elbert archevêque d'Yorc, decedé en 779. & il avoit succedé à Egbert mort en 765. aprés avoir tenu ce siege 34. ans.

Ann. Loisel.

Vita Alc. to. 5. act. SS. B. p. 152.

V. Mabill. to. 5. act. SS. Ben. p. 150. 152.

Le roi étant arrivé à Rome pour la seconde fois, y fit baptiser à pâques 781. son fils Carloman, par le pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts, & changea son nom en celui de Pepin. Ensuite il le sacra roi d'Italie, & son frere Loüis roi d'Aquitaine. Car Charles l'avoit aussi amené, avec la reine Hildegarde son épouse, mere de ces deux princes, qui étoient encore enfans.

Depuis le premier voyage de Charles à Rome, le pape Adrien lui avoit souvent fait des plaintes de

Leon archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en possession de la plûpart des villes d'Emilie ; sçavoir Faïence, Forlimpopoli, Forli, Cesene, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne, & le duché de Ferrare : prétendant que le roi Charles les lui avoit données, avec toute la Pentapole. Le sejour des empereurs & des exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux archevêques : ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des papes, ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines, & avoir part aux liberalitez des princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'archevêque Leon. Le roi de son côté se plaignit au pape de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarrasins ; & de la vie dereglée des évêques d'Italie. Quant à ce second article, le pape le nia absolument ; & soutint que c'étoit une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient des esclaves ; & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher : jusques à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes en prison. Le pape se plaignit encore au roi des Napolitains, qui avoient usurpé les patrimoines de saint Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs. Mais les affaires temporelles des églises, même de l'église Romaine, ne sont pas la matiere de l'histoire ecclesiastique : c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails. Au retour de Rome le roi Charles vint à Milan & y fit baptiser sa fille Gisele, qui

AN. 781.

Cod. Car. ep. 54. 52. 51.

Epist. 65.

An. Loisel.

AN. 782. venoit de naître, par l'archevêque Thomas, qui fut aussi son parrain.

XVIII. Retraitte de S. Villehade. *Ann. Petav. Loisel. Fuld. Vita S. Villeh. c. 6. to. 4. act. Ben. p. 407.*

L'année suivante 782. les Saxons poussez par Vitiquind, se revolterent encore, & persecuterent ceux qui s'étoient convertis: mais principalement les prêtres qui travailloient à leur instruction. Saint Villehade se sauva par mer, & passa en Frise: mais les Saxons déchargerent leur fureur sur ses disciples, & tuerent le prêtre Folcard avec le comte Emming, au canton nommé Leri: Benjamin & Atreban en d'autres lieux; & Gervais avec ses compagnons à Breme. *c. 7.* Saint Villehade voyant qu'il étoit alors impossible de prêcher l'évangile en Saxe, passa en Italie, & alla à Rome faire ses prieres au tombeau de saint Pierre, & recommander à Dieu son église desolée: afin qu'elle ne fût pas entierement détruite. Il reçut beaucoup de consolation du pape Adrien, & s'en retourna en France. On raconte un miracle arrivé en ce voyage d'une écuelle de bois dont il se servoit dans ses repas, qui étant rompuë se trouva rejointe; & ce fait est au moins une preuve de sa pauvreté. A son retour il se retira dans le monastere nommé alors Esternach aujourd'hui Epternach, au diocese de Treves, fondé par saint Villebrod. Là ses disciples dispersez par la persecution s'étant rassemblez auprés de lui, il les consola & les exhorta à la constance. Il passa deux ans en solitude dans ce monastere, s'occupant à transcrire des livres, que les évêques ses successeurs garderent avec veneration: entre autres des épîtres de saint Paul.

La revolte de Vitiquind entraîna aussi la Frise: les

les Saxons y brûlerent les églises, en chasserent les prêtres jusques à la riviere de Flée; obligerent les Frisons à renoncer à Jesus-Christ, & à immoler aux idoles, comme auparavant. Alberic évêque d'Utrect mourut dans le même tems; & le prêtre Ludger qui se trouvoit alors à la tête de cette église, fut reduit à quitter le pays. Il en étoit natif, & de race noble, son pere & sa mere étoient Chrétiens; & sa mere avoit été conservée par un effet singulier de la providence. Elle avoit une ayeule payenne, qui irritée de ce que son fils n'avoit que des filles, ordonna que l'on fit mourir celle-ci avant qu'elle eût teté; car ces payens superstitieux croyoient permis de faire mourir un enfant, pourvû qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domestique chargé de cette execution, voulut plonger l'enfant dans un seau d'eau la tête la premiere: mais la petite étendant ses bras contre le bord du seau, resista assez long-tems pour attirer la compassion d'une femme du voisinage: qui la prit, l'emporta chez elle, & lui fit promptement avaler du miel, aprés quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mere de deux saints évêques Ludger & Hildegrim, & de plusieurs filles, meres de plusieurs autres évêques.

AN. 782.

XIX. Commencement de saint Ludger.

Vita S. Luid.

Saint Ludger dés l'enfance pria ses parens de le donner à instruire à quelque homme de Dieu, & ils le mirent sous la conduite de saint Gregoire d'Utrect, qui le voyant avancer dans la vertu, lui donna l'habit, & le mit dans son monastere. Ensuite il l'envoya en Angleterre avec Alubert Anglois,

qui étoit venu travailler avec lui en Frise. Ludger y passa un an à étudier sous Alcuin, & y fut ordonné diacre; ensuite il revint en Frise prés l'abbé Gregoire, mais quelque tems aprés il en obtint la permission de retourner en Angleterre, s'instruire encore auprés d'Alcuin qui enseignoit à Yorc. Il en revint au bout de trois ans, apportant quantité de livres. Alberic le fit ordonner prêtre à Cologne, en même tems qu'il fut consacré évêque; & le chargea de l'église de Doquing, où saint Boniface avoit souffert le martyre. Mais il ne laissoit pas de gouverner le monastere d'Utrect pendant trois mois: roulant par quartier avec deux autres prêtres & l'évêque Alberic, qui l'avoit ainsi ordonné.

sup. n. 9.

Saint Ludger travailla sept ans en Frise depuis la mort de saint Gregoire; c'est-à-dire depuis 776. jusques vers 783. & pendant ce tems il fit grand nombre de conversions, fonda plusieurs églises, & plusieurs monasteres. Les choses étoient en cet état, quand le ravage des Saxons l'obligea à quitter la Frise. Il distribua en divers lieux ses disciples, qui étoient en grand nombre; & en emmena deux avec lui, savoir Hildegrim son frere & Gerbert surnommé le chaste. Il alla à Rome, soit avec saint Villehade, comme disent quelques-uns, soit l'année suivante: & passa au mont Cassin, où il s'arrêta, pour apprendre la regle de saint Benoist. Car il se proposoit d'établir un monastere dans une terre qui lui appartenoit: il revint en Frise au bout de deux ans & demi.

Cependant le roi Charles défit les Saxons en plu-

ſieurs combats tres-ſanglans, pendant trois années de ſuite; & enfin la quatriéme qui étoit 785. ils demeurerent ſoumis : les deux principaux chefs des rebelles Vitiquind & Albion ſe rendirent : vinrent trouver le roi à Attigni, où il celebra la pâque, & y reçurent le baptême. Pluſieurs autres ſe convertirent; pluſieurs rentrerent dans le ſein de l'égliſe, aprés avoir apoſtaſié. Alors ſaint Villehade ſortant de ſa retraite d'Eternach, vint trouver le roi Charles à Ereſbourg, & lui demander ſes ordres, pour recommencer à prêcher l'évangile en Saxe. Le roi lui ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avoit travaillé, & dont on le nommoit déja l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre : & pour le ſoulagement de ſes travaux, il lui donna un petit monaſtere de France nommé Juſtine. Saint Villehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les égliſes abbattuës; & mettre en chaque lieu des perſonnes éprouvées, pour inſtruire & gouverner les peuples. Le roi ayant auſſi oüi parler de ſaint Ludger, qui étoit revenu d'Italie : le chargea de l'inſtruction des Friſons de cinq cantons à l'orient de la riviere de Labec. Il paſſa même de l'avis du roi dans une iſle entre la Friſe & le Danemarc, où on adoroit un Dieu nommé Foſite. Il en abatit les temples; bâtit une égliſe: & ayant converti les habitans, il les baptiſoit dans une fontaine, où ſaint Villebrod avoit baptiſé trois hommes, & dont les payens par ſuperſtition n'oſoient puiſer de l'eau qu'en ſilence. On rapporte à ce temslà incontinent aprés la converſion de Vitiquind,

AN. 785.

XX. Converſion de Vitiquind.

An. Petav. Loiſel. Fuld.

Vita S. Vill. c. 8.

Vita S. Ludg. lib. 1. n. 18.

Sup. liv. XLI. n. 1.

V. Coint. an. 789. n. 9. Boll. 30. Apr. to. 11. p. 802.

AN. 786. l'érection de deux nouveaux évêchez en Saxe, Minden & Verden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, & cette église fut soumise à la métropole de Cologne. Verden au de-là du Veser à l'orient, fut soumise à Mayence, & eut pour premier évêque saint Suitbert, que quelques-uns ont confondu mal à propos avec le compagnon de saint Villebrod, mort dés l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchez en 786.

Coint. an. 785. n. 12. Le roi Charles manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, par André, que l'on croit avoir été abbé de Luxeu : afin qu'il ordonnât des prieres en action de graces, & des litanies, ou processions, ce que le pape lui accorda volontiers. *Epist. 91. Carol.* Charles le fit aussi consulter par deux autres abbez, Ithier de saint Martin de Tours, & Magenaire de saint Denis en France, touchant la penitence que l'on devoit imposer aux Saxons, qui avoient apostasié. Le pape répondit : Nos prédecesseurs ont decidé, que ceux qui sont ainsi tombez doivent faire une longue penitence, dont toutefois il faut juger par la contrition du cœur, plus que par le tems. C'est donc aux évêques à la regler, suivant que la chute a été volontaire ou forcée : les pénitens doivent donner leur confession de foi, & promettre avec serment de la garder, & de se soumettre en tout aux ordres des évêques.

XXI. Evêques des monasteres. *To. 6. Conc. p. 1779. V. Coint. an. 786. n. 12.*

On trouve des privileges que ces deux abbez, Ithier & Magenaire obtinrent du pape Adrien, chacun pour leur monastere, portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces privi-

AN. 786.

léges sont tous deux en même forme, & de même date, c'est-à-dire, du mois de Juin, indiction neuviéme, l'an 786. Le privilege de saint Denis confirme celui que l'abbé Fulrad avoit obtenu du pape Etienne II. en 757. & il est certain que cet abbaye avoit du tems de Fulrad, un évêque nommé Herbert: mais elle n'en avoit plus dés le tems de Charles le Chauve. On en compte jusqu'à douze dans S. Martin de Tours: & l'usage n'en fut aboli que par le pape Urbain II. l'an 1096. On en trouve aussi au monastere de Lobes sur la Sambre, & à celui d'Hohenove en Alsace. Ces évêques des monasteres n'étoient pas titulaires, comme si le monastere & ses dépendances eût été un diocése: mais ils étoient du genre de ceux qui se trouvent quelquefois avoir été ordonnez sans titre: ou aprés l'avoir quitté, ils se retiroient dans ces monasteres, & y faisoient les fonctions, comme en des lieux exemts de la jurisdiction des évêques ordinaires. Tels sont les évêques de Lobes, de saint Oyan & d'Eichstet, qui sont nommez au concile d'Attigni, l'an 765. Quelquefois c'étoit des chorévêques qui avoient leur siége fixe dans le monastere. Tantôt l'abbé étoit en même tems évêque du monastere, tantôt c'étoit deux personnes differentes. D'autres fois c'étoit de simples prêtres, à qui on donnoit le titre d'évêques, parce qu'ils avoient mission pour prêcher l'évangile en certain territoire: comme saint Gregoire d'Utrect en Frise, & saint Ludger en Vestfalie. Magenaire avoit succedé dans l'abbaye de saint Denis à Fulrad mort en 784. le 16. de Juillet. On voit

Lib. 1. Mirac. S. Dion. c. 6.

Mabill. praef. 1. sec. 3. n. 32. &c.

Id Diplom. p. 629.

To. 6. conc. p. 1702.

Elog. p. 339. to. 4. act. ibid. p. 341.

AN. 785. par son testament, que tout abbé regulier qu'il étoit, il conserva toute sa vie de grands biens : entre autres plusieurs terres en Alsace & en Brisgau, qu'il laissa en l'abbaye de saint Denis, avec les monasteres qu'il y avoit fondez.

XXII. Fausses decretales.

Hincm. opusc. 14. c. 15. To. 6. conc. p. 1828. V. Coint. an. 785. n. 16. 17. &c.

Son successeur dans la charge d'archichapelain fut Ingelram ou Enguerran évêque de Mets : à qui l'on attribuë une collection de canons, qui porte aussi le nom du pape Adrien, comme l'ayant donnée à Enguerran, le treiziéme des Calendes d'Octobre, indiction neuviéme : c'est-à-dire, le dix-neuviéme de Septembre 785. lorsque l'on examinoit sa cause. Mais d'autres exemplaires portent que ce fut Enguerran qui la presenta au pape : ce qui est plus vrai-semblable, vû la difference qu'il y a entre cette collection & le code des canons, que le pape Adrien donna au roi Charles environ dix ans auparavant. La principale difference consiste dans les extraits des fausses decretales d'Isidore, dont est remplie la collection d'Enguerran : & c'est la premiere fois que nous trouvons ces decretales employées.

Praef. Isid. to. 1. conc. p. 3.

La collection où elles se trouvent, porte le nom d'Isidore Mercator, qui paroît avoir été Espagnol. Il dit dans la préface, qu'il a été obligé à faire cet ouvrage, par quatre-vingts évêques & autres serviteurs de Dieu ; & qu'aprés les canons des apôtres, il y a inseré quelques lettres decretales des papes ; c'est-à-dire, de Clement, d'Anaclet, d'Evariste, & des autres, jusques à saint Silvestre : mais il ne dit point où il les a trouvées. Elles étoient in-

connuës à Denis le Petit, qui recueïllit deux cens ans auparavant les decretales des papes, seulement depuis saint Sirice. D'ailleurs elles portent des caracteres visibles de fausseté. Toutes sont d'un même style, & qui convient beaucoup mieux au huitiéme siécle, qu'aux trois premiers: longues & remplies de lieux communs; & comme on a découvert en les examinant curieusement, remplies de divers passages de saint Leon, de saint Gregoire, & d'autres auteurs posterieurs aux papes dont elles portent le nom. Leurs dattes sont presque toutes fausses.

AN. 785.

Sup. l. XXXII. n. 38.

La matiere de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches; comme si ces titres avoient été reçus dés la naissance de l'église. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape, & representent comme ordinaires les appellations à Rome. On s'y plaint des usurpations frequentes des biens temporels des églises. On y met en maxime que les évêques tombez dans le peché peuvent, aprés avoir fait pénitence, exercer leurs fonctions, comme auparavant: contre ce que j'ai rapporté en divers endroits. Enfin la principale matiere de ces decretales sont les accusations des évêques: il n'y en a presque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des regles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait assez voir dans sa préface, qu'il avoit cette matiere fort à cœur. Il y soûtient qu'il y avoit plus de vingt canons du concile de Nicée: & parle du sixiéme

Epist. 2. Calisti. c. 6. to. 1. conc. p. 615.

concile tenu l'an 680: ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont cru, saint Isidore de Seville.

Outre les decretales des papes, la collection d'Isidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une version plus ancienne que celle de Denis le Petit, & plusieurs canons des conciles de Gaule & d'Espagne. Cependant son artifice tout grossier qu'il étoit, imposa à toute l'église Latine. Ses fausses decretales ont passé pour vrayes pendant 800. ans; & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier siécle. Il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme médiocrement instruit en ces matieres, qui n'en reconnoisse la fausseté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Mayence : il avoit succedé à Lulle, qui mourut le seiziéme d'Octobre 787. dans le monastere d'Hersfeldt, où il fut enterré, & il est compté entre les saints. Il eut grand soin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulierement ceux de Bede: & on a avec les lettres de saint Boniface, plusieurs lettres de lui, & d'autres à lui, qui font voir en quelle estime il étoit.

Lab. de script. Isid. to. 1. p. 649.
Bona. liturg. lib. 1. c. 3. v. not. Ant. Aug. to. 6. conc. p. 1839.
Coint. an. 786. n. 18. & 19. & seq.
Hincm. opusc. 23. c. 24. p. 376.
Elog. to. 4. act. SS. Ben. p. 398.
Martyr. R. 16. Octob.

XXIII. Capitulaire de Theodulfe.

Un autre évêque qui commençoit alors à se distinguer en France, étoit Theodulfe d'Orleans, né delà les Alpes, d'une famille tres-noble, & son nom semble Lombard. Il avoit été marié, & avoit des enfans, don on connoît une fille nommée Gisle. Le roi Charles l'amena d'Italie à cause de sa doctrine & de son génie; apparemment à son second voyage en 781. & lui donna l'abbaye de Fleury, & l'évêché

Lib. III. Carm. 4.
V. Coint. 781. n. 126.
Id. an. 786. n. 64.

l'évêché d'Orleans qu'il posseda en même tems, & y entra vers l'an 786. Il fit un capitulaire ou instruction à ses prêtres en quarante-six articles, qui est un monument precieux de la discipline de son tems. *Id. an. 786. n. 64.* *to. 7. conc. p. 1. 36.*

D'abord il les exhorte à prendre grand soin du peuple qui leur est soûmis, ce qui montre que ces prêtres sont les curez ; & à se souvenir toûjours de leur dignité & de l'onction sacrée de leurs mains. Il leur recommande l'assiduité à la lecture & à la priere ; & le travail des mains pour mortifier le corps, & subvenir à leurs besoins & à ceux des pauvres. Il ajoûte : Quand vous venez au Synode, suivant la coutume, apportez avec vous les habits, les livres & les vases sacrez dont vous vous servez dans vôtre ministere ; & ammenez deux ou trois clercs, qui vous aident à celebrer la messe : afin que l'on voye avec quel soin vous faites le service de Dieu. Faites vous-même ou faites faire en vôtre presence le pain du saint sacrifice ; & prenez garde que le pain, le vin & l'eau qui y sont necessaires soient parfaitement purs & maniez avec une extrême propreté. Les femmes n'approcheront point de l'Autel tandis que le prêtre celebre la messe ; mais elles demeureront à leurs places, & il ira prendre leurs offrandes. Elles ne doivent point toucher aux choses saintes, ni même les hommes laïques. Le prêtre ne celebrera point la messe seul, il faut qu'il y ait des assistans, qui puissent lui répondre quand il saluë le peuple : & le Seigneur a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblez en son nom. Nous voyons *cap. 1* *c. 2.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7.* *Math. XVIII. 20.*

c. 8. que l'on met souvent dans l'église des bleds ou des foins. C'est pourquoy nous défendons d'y rien serrer que les ornements, les vases sacrez & les livres.

c. 9. C'est une ancienne coûtume en ces quartiers d'enterrer les morts dans les églises, en sorte qu'elles deviennent des cimetieres. Nous défendons d'y enterrer personne à l'avenir, si ce n'est un prêtre ou un autre homme distingué par sa vertu. On n'ôtera pas toutefois les corps qui sont dans les églises, mais on enfoncera les tombeaux & on les couvrira de pavé ensorte qu'ils ne paroissent point : que s'il y a trop de corps, le lieu sera tenu pour cimetiere, on en ôtera l'Autel & on le transferera dans un

c. 10. lieu pur. On ne doit s'assembler dans l'église que pour loüer Dieu, & il en faut bannir les affaires, les disputes, & les discours inutiles : On ne doit ce-

c. 11. lebrer la messe que dans l'église. Défense aux prêtres & aux laïques d'employer les vases sacrez à au-

n. 18. cun usage profane.

Défense à aucune femme de loger avec un prê-

c. 12. tre. Défense aux prêtres d'aller boire ou manger

c. 13. dans les tavernes : ni avec des femmes, si ce n'est en famille. Défense de solliciter les paroissiens d'un

c. 14. autre de venir à son église & lui payer les dismes, ou

c. 16. de briguer l'église d'un autre par presens, pour se la faire donner : ces deux cas sous peine de déposition, ou de longue prison pour faire penitence. Un

c. 17. enfant malade de quelque paroisse qu'il soit, étant apporté au prêtre, il doit le baptiser sans delai. On portoit donc les enfans à l'église pour le baptême, même en cas de necessité.

Theodulfe continuë : Si un prêtre veut envoyer à l'école ſon neveu, ou ſon parent: nous lui permettons de l'envoyer à l'égliſe de ſainte Croix, ou aux monaſteres de ſaint Agnan, de ſaint Benoiſt, ou de ſaint Lifard, ou à quelque autre des convents dont nous avons la conduite. Sainte Croix étoit la cathedrale comme elle eſt encore, ſaint Aignan d'Orleans & ſaint Lifard de Meun étoient deſlors habitées par des chanoines: Saint Benoiſt ou Fleury par des moines, & Theodulfe étoit abbé de ces trois monaſteres. Il continuë : Les prêtres tiendront des écoles dans les bourgs & les villages ; & enſeigneront avec charité les enfans qui leur ſeront envoyez, ſans rien exiger des parens, ni recevoir que ce qui ſera offert volontairement.

c. 19. *V. Coint. an. 786. n. 85.* *c. 20.*

Il rapporte enſuite un abregé de la morale chrétienne, tiré de la regle de ſaint Benoiſt, ſous le nom d'inſtrumens de bonnes œuvres. Il ordonne que tous les fidelles apprennent par cœur l'oraiſon dominicale & le ſymbole, comme le fondement de toute la religion chrétienne : qu'ils les diſent tous les jours au moins le matin & le ſoir, avec quelques autres courtes prieres qu'il preſcrit : qu'ils faſſent ces prieres à l'égliſe autant qu'il ſe pourra, ſinon en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, en chemin, dans les bois ou dans les champs. Il faut auſſi prier les ſaints, comme les apôtres & les martyrs d'interceder pour nous. Le dimanche ne doit être employé qu'à prier & aſſiſter à la meſſe, & il n'y a de travail permis que pour preparer à manger : s'il eſt beſoin de voyager par eau ou par terre, c'eſt

c. 21. *Reg. c. 4.* *c. 22.* *c. 23. 29.* *c. 24.*

c. 45. 46. sans préjudice de la messe & de la priere. Il faut venir à vêpres le samedi, puis aux vigiles & à matines; & à la messe avec des offrandes : il faut faire des aumônes & se réjoüir spirituellement en mangeant avec ses amis : il faut corriger l'abus de ceux qui les dimanches & les fêtes, si-tôt qu'ils ont oüi une messe même des morts, se retirent de l'église & passent le reste du jour en festins & en débauches. Personne ne doit manger qu'aprés l'office public ; & pour ne point détourner le peuple de la messe solemnelle qui se dit à Tierce, les prêtres qui disent des messes particulieres les diront plus matin & secrettement. Les prêtres de la ville & des faux-bourgs, viendront à l'église cathedrale, pour assister avec tout le peuple à la messe publique & à la predication : il n'y a que les religieuses qui en sont dispensées pour leur clôture. C'étoit donc encore l'usage de ne faire qu'un office le Dimanche dans les grandes villes.

c. 34. Il faut enseigner au peuple quelle est la vraye charité, afin qu'ils ne se contentent pas des œuvres exterieures ; & que chacun exerce envers lui-même
c. 32. les œuvres de misericorde spirituellement, comme
c. 25. il les exerce corporellement envers le prochain. L'hospitalité est recommandée, d'une maniere à faire croire qu'il n'y avoit point alors d'hôtelleries
c. 30. publiques : car on traitte d'inhumanité de ne recevoir pas les hôtes gratuitement. Nous devons tous les jours confesser à Dieu nos pechez dans nôtre priere, & pour en obtenir la remission reciter le pseaume cinquantiéme, le vingt-quatriéme, le trente-

neuviéme & les autres semblables. La confession que nous faisons au prêtre est utile pour recevoir c. 31.
ses conseils & la penitence ; & nous devons confesser tous nos pechez, même de pensée. Ces dernieres paroles montrent la necessité de la confession: Les penitences canoniques étoient encore en vigueur, & Theodulfe veut qu'on avertisse le peuple, c. 26.
qu'il faut l'imposer telle pour un parjure, ou un faux témoignage, que pour un adultere, une fornication, un homicide & les autres crimes, c'est-à-dire c. 27.
de sept ans ; & que si quelqu'un ayant commis de ces crimes, & craignant la longueur de la penitence ne vient pas se confesser, il doit être chassé de l'église & de la communion des fidelles : en sorte que personne ne prie, ne boive ou mange avec lui, ou ne le reçoive en sa maison.

Une semaine avant le commencement du carême c. 36.
il faut se confesser aux prêtres & recevoir la penitence, il faut reconcilier les personnes divisées & appaiser tous les differends : entrant ainsi dans la sainte quarantaine, on arrivera à pâques avec des cœurs purs & renouvellez par la pénitence. On doit c. 37.
observer le carême, en jeûnant exactement tous les jours, hors les dimanches : car les autres jeûnes sont de devotion, mais celui-ci est de precepte : il n'y a que les malades & les enfans qui en soient exempts. Le jeûne doit être accompagné d'aumônes, c. 38.
& il faut donner aux pauvres ce que l'on consommeroit si on ne jeûnoit pas. Plusieurs s'imaginent jeûner, en mangeant si-tôt qu'ils entendent sonner None. Ce n'est point jeûner si on mange avant vê-

pres ; il faut venir à la messe, & aprés avoir oüi vêpres on peut prendre son repas. Celui qui ne peut aller à la messe, doit faire sa priere quand il croira
c. 40. être l'heure de vêpres, & jeûner jusques-là. On doit en ces jours s'abstenir de toutes sortes de délices. Celui qui peut se passer d'œufs, de fromage, de poisson & de vin a un grand merite ; & celui que l'infirmité ou le travail empêche de s'en abstenir, doit au moins jeûner jusqu'au soir. Mais il est contre toute raison de s'abstenir de fromage, de lait,
c. 43. de beurre & d'œufs & ne pas jeûner. En ces saints jours les gens mariez doivent garder la continence, sans laquelle leur jeûne est de peu de merite ; & s'il n'est accompagné de prieres, de veilles & d'au-
c. 42. mônes. On doit aussi s'abstenir des procés & des disputes.

c. 41. Tous ceux qui ne sont pas excommuniez doivent recevoir le sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ tous les dimanches de carême : le jeudi, le vendredi & le samedi saint & le jour de Pâque ; & toute la semaine de Pâque doit être celebrée comme le jour. Il est remarquable que le vendredi & le samedi saint sont comptez entre les jours de communion generale. On doit se preparer avec
c. 44. soin à la sainte communion : s'abstenant quelque tems du devoir conjugal, se purifiant des vices, s'ornant de vertus, s'appliquant à l'aumône & à la priere. Car comme il est dangereux de s'en approcher indignement, il l'est aussi de s'en abstenir long-tems : excepté ceux qui étant excommuniez ne communient pas quand ils veulent, mais en

certains tems, & les personnes pieuses qui le font presque tous les jours. Cette excommunication pendant laquelle on communioit quelquefois n'étoit pas l'anathême, mais quelque peine semblable à l'excommunication mentionnée dans la regle de saint Benoît.

XXIV. Mort de Paul. Taraise Patriarche de CP.

Theoph. an 4. p. 385.

A CP. le patriarche Paul étant tombé malade renonça à sa dignité le dernier jour d'Août 784. indiction septiéme, & se retira dans le monastere de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insçeu de l'imperatrice Irene. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin son fils ; & lui demanda pourquoy il avoit fait cette démarche. Il repondit fondant en larmes: Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siége épiscopal, pendant que cette église étoit opprimée, separée des autres & anathematisée. L'imperatrice lui envoya ensuite les patrices & les principaux du senat. Il leur dit. Si on ne tient un concile œcumenique, & si on ne corrige l'erreur qui regne ici, il n'y a point pour vous de salut. Ils lui dirent : Pourquoi donc à vôtre élection avez-vous souscrit à la défense d'adorer les images ? C'est, dit-il ce que je déplore, & pourquoi j'ai recours à la penitence : priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusqu'à present, & n'avoir pas prêché la verité, par la crainte de vôtre fureur. Car si la mort m'avoit supris remplissant le siege de cette ville, je serois chargé de l'anathême de toute l'église catholique, qui jette dans les tenebres exterieures. Aprés cette déclara-

Epist const. to. 7. conc. p. 51. B.

AN. 784. tion le patriarche Paul mourut en paix, fort regreté de l'imperatrice & de tous les gens de bien: car c'étoit un homme venerable, dont les aumônes étoient immenses, & en qui la princesse avoit une confiance singuliere.

Conc. 7. Act. 1. p. 51. Theoph. an. 5. p. 386.

Alors elle assembla son conseil, où elle apella des hommes versez dans les affaires ecclesiastiques, & aprés avoir invoqué Jesus-Christ elle délibera avec eux, pour chercher un sujet propre à remplir le siege de C. P. ils nommerent tout d'une voix Taraise secretaire de l'empereur. L'imperatrice le fit appeller: mais il refusa & expliqua ses raisons. Enfin l'imperatrice assembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, & dit: Vous sçavez mes freres, ce qu'a fait le patriarche Paul: s'il vivoit encore, nous ne souffririons pas qu'il quittât sa chair, quoi qu'il eut pris l'habit monastique: mais puisqu'il a plû à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puisse être nôtre pasteur, & fortifier l'église par ses instructions. Ils dirent tout d'une voix: Il n'en faut point d'autre, que le secretaire Taraise. Nous l'avons aussi choisi, dit l'imperatrice, mais il le refuse: qu'il dise pourquoi il ne reçoit pas nôtre suffrage & le vôtre. Taraise exposa publiquement ses excuses, & dit:

Theoph p. 387. to. 7. conc. p. 34. 1. Cor. IX.

Je crains de me rendre si facilement à vôtre choix. Car si saint Paul instruit dans le ciel, aprés avoir porté le nom de Dieu devant les peuples & les rois, craignoit encore d'être reprouvé: moi qui jusqu'ici ai vecu dans le monde au nombre des laïques, & servant dans les charges du palais: comment

comment puis-je ainsi sans preparation monter à la dignité sacerdotale? c'est une entreprise bien terrible, mais voici le principal sujet de ma crainte. Je vois l'église divisée en Orient, nous parlons differemment les uns des autres, & plusieurs sont d'acord avec l'Occident, qui nous anathematise tous les jours. C'est une terrible chose que l'anathême, qui chasse du royaume des cieux & mene dans les tenebres exterieures. Rien n'est si agreable à Dieu, que l'union, qui nous fait une seule église catholique, comme nous confessons dans le symbole. Je demande donc, mes freres, ce que je croi que vous desirez aussi, sçachant que vous avez tous la crainte de Dieu: je demande, que l'empereur & l'imperatrice assemblent un concile œcumenique; afin que nous ne soyons qu'un corps sous un seul chef, qui est Jesus-Christ. Si l'empereur & l'imperatrice m'accordent cette demande, je me soumets à leurs ordres & à vôtre suffrage: sinon, il m'est impossible d'y consentir, pour ne me pas rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magistrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes freres, telle réponse qu'il vous plaira.

AN. 784.

Ce discours de Taraise fut écouté de tout le peuple avec grand plaisir, & tous consentirent au concile: excepté quelque peu de personnes déraisonnables, qui vouloient le differer. Taraise fut donc ordonné patriarche de C P. le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre indiction huitiéme la même année 784. Il étoit de race patricienne, son pere

Vita per Ignat. 25. Febr. Boll. 10. 5. p. 576.

AN. 785. nommé George étoit un magiſtrat d'une juſtice éprouvée, & ſa mere Encratia celebre pour ſa pieté. Il ſe diſtingua lui-même par ſa vertu.

XXV. Preparatifs du concile.

Si-tôt qu'il fut patriarche il envoya ſes lettres ſynodales & ſa profeſſion de foi au pape Adrien, à qui l'imperatrice écrivit au nom de ſon fils & au ſien. Ils déclarent la reſolution qu'ils avoient priſe d'aſſembler un concile univerſel; & prient le pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images: lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable & le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes venerables & ſçavans chargez de ſes lettres, pour repreſenter ſa perſonne.. Cette lettre eſt datée du quatriéme des calendes de Septembre indiction ſeptiéme, c'eſt-à-dire du vingt-neuviéme d'Août 784. deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargéa Conſtantin évêque de Leontine en Sicile, déja connu du pape: que l'on pria de le renvoyer promptement porter les nouvelles de ſa venuë. Car on ſuppoſoit que le pape viendroit, & les ordres pour le recevoir étoient donnez au gouverneur de Sicile.

to. 7. conc. p. 32.

Taraiſe écrivit auſſi une lettre adreſſée aux évêques & aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem: qui contient ſa profeſſion de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, & l'invocation des ſaints: la condamnation de tous les heretiques, l'approbation des ſix conciles œcumeniques, & la condamnation du pretendu concile contre les ima-

To. 7. conc. p. 162.

ges. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux legats, pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'église. La lettre de Taraise au pape étoit conforme à celle-ci. AN. 785.

Le pape Adrien ne manqua pas de faire réponse à l'empereur & au patriarche. Il dit à l'empereur : C'est vôtre bisayeul, qui par le conseil de quelques impies a ôté chez vous les images, au grand scandale de tout l'univers. Dequoi les deux papes Gregoires étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois, pour le prier de les rétablir : mais il n'eut aucun égard à leurs prieres. Ensuite nos saints predecesseurs Zacarie, Etiene, Paul & l'autre Etiene ont fait la même priere aux empereurs vôtre ayeul & vôtre pere. Je vous supplie de même en toute humilité de faire observer en Grece, ce que nous pratiquons en honorant les images, suivant la tradition de nos peres. Et ensuite : Nous adorons Dieu en esprit & en verité ; & n'avons garde de faire des divinitez des images : ce n'est qu'un monument de nôtre veneration. Il traitte fort au long la question, & ajoute : Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des peres, qui recommandent les saintes images. Et je supplie vôtre clemence du fonds du cœur, à genoux & prosterné à vos pieds, comme si j'étois present : je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à C P. que dans les autres parties de la Grece. Que s'il est impossible à cause des heretiques de les rétablir sans tenir un concile : il faut

To. 7. conc. p. 106.

p. 115. B.

Ttt ij

AN. 785. premierement que le faux concile tenu contre toutes les regles, soit anathematisé en presence de nos legats. Ensuite que vous nous envoyiez, suivant la coutume, une déclaration avec serment en vôtre nom, de l'imperatrice vôtre mere, du patriarche de C P. & de tout le senat; que vous laisserez dans le concile une entiere liberté, & renvoyerez nos legats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderoit pas.

Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de saint Pierre, donnez par les empereurs, & les autres fidelles, pour le luminaire de l'église & la nourriture des pauvres. Et de faire restituer à l'église Romaine les consecrations des archevêques & des évêques, qui sont de nôtre jurisdiction, suivant la tradition ancienne. Il faut entendre les évêques de l'Illyrie, qui avoit été toute entiere sous la jurisdiction du pape, comme j'ai marqué sous le pape Boniface, l'an 421. & quant aux patrimoines, ce sont ceux de Grece & d'Orient.

Sup. lib. XXIV. n. 31.

Le pape Adrien ajoute : Nous avons été fort surpris, de voir que dans vôtre lettre on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de C P. n'auroit pas même le second rang, sans le consentement de nôtre siege: mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur nôtre église: ce que tous les Chrétiens voyent bien être une prétention ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa lettre synodique : sa confession de foi nous a réjoüi: mais nous avons été troublez, de voir qu'il a été tiré de l'état laïque & du service de l'empereur, pour être

p. 118.

élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui est tellement contre les regles, que nous n'aurions point consenti à son ordination, si nous n'esperions qu'il concourra fidellement au rétablissement des images. AN. 785.

Le pape propose ensuite à l'empereur l'exemple du roi Charles : Qui suivant nos avis, dit-il, & accomplissant nos desirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident ; & a donné à l'église Romaine à perpetuité des provinces, des villes, des châteaux & des patrimoines, qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de droit à saint Pierre : & il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent, pour le luminaire & la nourriture des pauvres. Enfin le pape recommande à l'empereur les deux legats, qu'il chargeoit de ces lettres ; sçavoir Pierre archiprêtre de l'église Romaine & Pierre prêtre & abbé du monastere de saint Sabas à Rome. La lettre à l'empereur est datée du vingt-sixiéme d'Octobre, indiction neuviéme, qui est l'an 785. La lettre au patriarche Taraise approuve sa confession de foi, & ne contient rien de particulier. *p. 119.* *p. 122.*

XXVI. Deputation d'Orient. *Epist. Orient. act. 3. conc. 7. p. 171.*

Les deux legats que Taraise avoit envoyez en Orient y étant arrivez, à la faveur de la paix, qui duroit encore entre les Romains & les Musulmans ; s'adresserent d'abord à deux moines, qui avoient exposé leur vie pour la reformation des églises ; & qui les ayant vûs autrefois, les reconnurent, & les reçurent avec grande joye. Les legats de C.P. se découvrirent à eux, leur montrerent les lettres

AN. 785. de Taraise, & leur raconterent ses bonnes dispositions & celles de l'imperatrice. Les deux moines cacherent soigneusement les legats, pour la crainte des Musulmans, qui les auroient pu prendre pour des espions de l'empereur de C. P. Ils n'oserent les laisser voir à personne, ni leur permettre d'executer leur dessein, qui étoit d'aller trouver les patriarches d'Orient. Aprés les avoir mis en seureté, ils se déroberent d'eux, & allerent en diligence trouver les moines de Palestine, qu'ils assemblerent sans bruit; & d'abord leur firent promettre, sous de terribles sermens, de tenir secret ce qu'ils alloient leur dire: ainsi aprés avoir bien pris leurs seuretez, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-ci surpris & touchez d'un changement si peu attendu de l'église de C P. répandirent beaucoup de larmes, & se leverent pour prier avec crainte & tremblement. Aprés avoir demandé la lumiere du saint Esprit, ils resolurent, connoissant la haine des Musulmans contre les Chrétiens, de retenir les legats de C P. & de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étoient envoyez.

Ils les amenerent au milieu d'eux, & les exhorterent fortement à ne pas troubler les églises, qui étoient en paix, & causer la ruine entiere d'un peuple accablé d'une dure servitude, & chargé d'impositions excessives. Les legats ne pouvoient goûter cette proposition, & disoient: C'est pour cela même que nous sommes envoyez: afin de nous exposer à la mort pour l'église, & d'accomplir l'intention du patriarche & de l'empereur. Vous auriez

raison, reprirent les moines, si vous n'exposiez que vôtre vie: mais puisque ce peril regarde tout le corps de l'église, quel en sera le fruit? Mais disoient les legats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoyez, sans leur rien raporter de ce qu'ils ont esperé? Les moines embarrassez de cette difficulté, jetterent les yeux sur deux d'entre eux, Jean & Thomas, qui avoient été syncelles de deux patriarches, & dont ils connoissoient le zele pour la foi, & l'amour pour la retraitte: Jean étoit celebre par sa doctrine & sa vertu, & avoit été syncelle du patriarche d'Antioche: Thomas l'avoit été de celui d'Alexandrie. Il étoit abbé du monastere de saint Arsene en Egypte; & il fut depuis archevêque de Thessalonique. Les moines leur dirent: Voici, mes freres, un tems propre pour le salut, & une œuvre bien au dessus de la retraitte. Allez avec ces hommes, & vous chargez de leurs excuses. Expliquez à nos maîtres de vive voix ce que nous ne croyons pas leur pouvoir aprendre par lettres. Vous savez comme sur un leger soupçon le patriarche de Jerusalem a été exilé à plus de 600. lieües. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu, & fait connoître à nos maîtres la tradition apostolique, qui s'observe dans les églises d'Egypte & de Syrie; alors vous rentrerez dans vôtre chere solitude. Ils voulurent s'excuser sur leur incapacité, mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvoient ni recevoir, ni écrire de lettres sur ces matieres. Savoir Jean pour Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, qui avoit succedé à Theo-

Marginalia: AN. 785. — p. 174. — Theoph. p. 389. — Vita. S. Taras. c. 5. Eutych. to. 2. p. 411. p. 399. conc. 7. p. 323. B.

dore successeur de Theophylacte, & pour Elie patriarche de Jerusalem. Thomas étoit legat de Politien patriarche Melquite d'Alexandrie successeur de Cosme. Et toutefois dans leurs souscriptions chacun se dit vicaire des trois sieges apostoliques d'Orient. Ils se soumirent par obéissance, on les congedia en priant pour eux : les legats de C P. étoient ravis de les emmener; mais en se séparant de leurs freres, on répandit de part & d'autres beaucoup de larmes.

XXVII. Mort de Mahadi, Mousa & Aaron califes. *Elmac. lib.* II. *c.* 4. *p.* 207. *Theoph. an.* 4. *p.* 385.

Les Musulmans qui tenoient les Chrétiens dans une telle crainte, changerent alors de maître. Le calife Mahadi mourut l'an 169. de l'hegire le vingt-deuxiéme de Moharram : c'est-à-dire le quatriéme de Septembre 785. & eut pour successeur son fils Moïse ou Mouça surnommé Alhadi : qui ne regna que quinze mois, & mourut le vendredi vingt-quatriéme du second Rabi, l'an 170. c'est-à-dire le vingt-neuviéme de Decembre 786. Son successeur fut son frere Aaron ou Haron surnommé Rachid, fils de Mahadi, qui regna plus de vingt-trois ans, & fut un des plus illustres de tous les califes. Il étoit fort zelé Musulman; tous les jours il faisoit cent genuflexions, & donnoit mille dracmes en aumône. Il fut le dernier des califes, qui fit en personne le pelerinage de la Meque, & il le fit huit fois pendant son regne : quand il ne le faisoit pas il défrayoit trois cents pelerins. Etant si attaché à sa religion, il ne faut pas s'étonner s'il fit beaucoup de mal aux Chrétiens : sur tout aux Melquites, toujours les plus odieux aux Musulmans. Quant

Elm. c. 5.

Elm. p. 120.

Theoph. an. 6. *p.* 389.

aux Jacobites, Michel leur patriarche mourut l'an 762. 145. de l'hegire : & eut pour successeur Menas, qui tint le siege neuf ans. A celui-ci succeda Jean, qui fut ordonné la premiere année du regne de Hadi, le seiziéme jour du mois Egyptien Touba : c'est-à-dire, l'onziéme de Janvier 786. Il tint le siege treize ans, & mourut à pareil jour l'an 515. de Diocletien, de Jesus-Christ 799. L'église fut en paix de son tems, & on le loüe de ses aumônes, principalement dans une grande cherté de vivres. A Antioche aprés la mort de David intrus avec violence, Georges qui avoit été dix ans en prison rentra dans le siege, & fut patriarche des Jacobites. Il écrivit sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, & en reçut réponse. George étant mort, Cyriaque fut ordonné à sa place patriarche d'Antioche pour les Jacobites, & envoya aussi sa lettre synodique à Jean d'Alexandrie, qui la reçut avec joye.

AN. 786.
Elmac. p. 105.
Elmac. p. 3.
Chr. Orient. p. 107.

XXVIII. Concile commencé à C. P.
Theoph. an. 6. p. 389.
Conc. to. 7. p. 38. p. 526. D.

Les lettres pour la convocation du concile, au nom de Constantin & d'Irene, ayant été envoyées à tous les évêques de leur obéïssance, ils se rendirent à C. P. & les legats du pape & des patriarches d'Orient y arriverent en même tems. L'empereur & l'imperatrice étoient en Thrace hors de C. P. Ce qui rendoit plus hardis les évêques engagez dans l'heresie des Iconoclastes, qui étoient le plus grand nombre, & soutenus par quantité de laïques. Ils disoient hautement qu'il falloit s'en tenir à la condamnation des images, sans souffrir qu'on tînt de nouveau un concile. Ils murmuroient contre le pa-

AN. 786. triarche Taraiſe, & au mépris de ſon autorité, tenoient des aſſemblées ſeparées. Il en fut averti, & leur fit dire : Sachez que C. P. a un évêque, il ne vous eſt point permis de tenir des aſſemblées à ſon inſçu : ſous peine d'être dépoſez, ſuivant les canons. Les évêques ſeditieux ayant reçu cet avis, furent retenus par la crainte.

L'empereur & l'imperatrice revinrent à C. P. & furent ſuivis des troupes de la garde, & des autres qui avoient accoutumé de ſervir dans la ville. Le jour de l'ouverture du concile fut fixé au premier d'Août, indiction neuviéme, l'an 786. & le lieu dans l'égliſe des apôtres. Le ſoir du jour precedent les ſoldats furieux vinrent dans le baptiſtere de l'égliſe, criant en tumulte, qu'on ne ſouffriroit point qu'il ſe tînt de concile. Le patriarche en fit ſon rapport à l'imperatrice : mais on ne crut pas devoir pour cela differer le concile ; & il s'aſſembla le lendemain. Le patriarche & les évêques commencerent à parler ; & on lût quelques lettres ſynodiques, portant qu'il n'eſt jamais permis de tenir un concile œcumenique ſans le conſentement des patriarches. Comme on faiſoit cette lecture, l'empereur & l'imperatrice étant dans les galeries hautes deſtinées aux catecumenes, d'où ils voyoient le concile : les ſoldats pouſſez par les évêques mal intentionnez, firent grand bruit hors les portes de l'égliſe : diſant qu'ils ne ſoufriroient point que l'on revoquât ce qui avoit été ordonné ſous l'empereur Conſtantin. Ils entrerent même dans l'égliſe l'épée à la main, menaçant de tuer le patriarche, les évêques ortho-

Conc. 7. act. 1. p. 47. B.

doxes & les abbez. L'imperatrice envoya de ceux qui étoient auprés d'elle, pour les retenir ; mais loin d'obéir, ils leur dirent des injures ; & les évêques seditieux sortirent en criant : Nous avons gagné. Mais il n'y eut personne de blessé dans ce tumulte. Le patriarche Taraise ne laissa pas d'entrer dans le sanctuaire avec les évêques catholiques ; & celebra les saints mysteres, sans donner aucune marque de crainte : mais l'imperatrice envoya un de ses chambellans leur dire : Retirez-vous quant à present, afin que nous évitions l'emportement de ce peuple seditieux : il arrivera ensuite ce qui plaira à Dieu. Il étoit environ midi, ils étoient à jeun : chacun se retira chez soi, & le tumulte cessa.

AN. 786.

Vita S. Taras. c. 51

Au mois de Septembre suivant l'imperatrice fit venir de Thrace d'autres troupes, pour chasser de C. P. celles qui ayant servi sous l'empereur Constantin son beau-pere, étoient imbuës de ses erreurs. Le pretexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Ensuite elle leur fit dire de poser les armes, les cassa tous ; fit embarquer leurs familles, qui étoient demeurées à C. P. & les renvoya chacun en son païs. S'étant ainsi assurée de troupes & des chefs soumis : elle envoya au mois de Mai de l'année suivante 787. convoquer de nouveau tous les évêques, pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblerent pendant tout l'esté : & les legats du pape furent rapellez de Sicile, où ils avoient eu ordre de s'arrêter : mais l'imperatrice avoit retenu à C. P. ceux des patriarches d'Orient.

Theoph. an. 7.

Epist. Hadr. ad Car. to. 7. conc. p. 962. E.

AN. 787.

XXIX. Second concile de Nicée, sept general.

Vita S. Taras. c. 5.

Theoph. an. 8. p. 390. epist. Taras. to. 7. conc. p. 526.

Vit. S. Theoph. Boll. 12. Mart. to. 7. p. 221.

To. 7. conc. p. 39.

Vita S. Taras. c. 5.

Boll. to. 7. p. 71.

Quand les évêques furent assemblez à Nicée, le patriarche Taraise s'y rendit accompagné des legats du pape, de ceux d'Orient, & de quelques-uns des principaux officiers de l'empire : entre autres Nicephore secretaire de l'empereur, qui lui succeda dans le siege de C. P. A la suite de Taraise étoient encore plusieurs saints moines zelez pour la discipline de l'église ; entre lesquels on compte saint Platon de Stude, & saint Theophane auparavant patrice : qui fit ce voyage, monté sur une ânesse, & vêtu d'un habit dechiré, tandis que les autres avoient des habits riches & de bons chevaux. Le concile s'assembla dans l'église de sainte Sophie de Nicée, la huitiéme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitiéme des Calendes d'Octobre, indiction onziéme : c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Septembre 787. Les deux legats du pape sont nommez les premiers dans les actes ; sçavoir Pierre archiprêtre de l'église Romaine, & Pierre prêtre & abbé du monastere de S. Sabas de Rome, comme representant le pape Adrien : Taraise patriarche de C. P. est nommé ensuite ; puis Jean & Thomas prêtres & moines, legats & vicaires des sieges apostoliques d'Orient. Savoir Jean, pour Theodoret patriarche d'Antioche, & pour Elie patriarche de Jerusalem : & Thomas pour Politien patriarche d'Alexandrie.

Ensuite sont nommez Agapius évêque de Cesarée en Cappadoce, Jean d'Ephese, Constantin de Constantia en Chipre, Nicolas de Cyzique, & Euthymius de Sardis. Ce dernier qui avoit mené la vie monastique fut depuis persecuté pour la cause

des images, & est honoré entre les Saints, l'onziéme jour de Mars. On compte jusques à trois cens soixante-dix-sept évêques qui assisterent à ce concile : tous des païs qui obéïssoient à l'empereur de C. P. de Grece, de Thrace, de Natolie, des isles de l'Archipel, de Sicile & d'Italie. Il y avoit deux commissaires de l'empereur, assis devant l'ambon ou jubé de l'église : sçavoir Petronax exconsul, patrice, & comte de l'Obsequium: & Jean Huissier imperial & logothete, ou tresorier militaire. Il y avoit aussi plusieurs abbez & plusieurs moines, qui ne sont point nommez.

AN. 787. 24. Sept. *Martyr. R. 11. Mart.* *Conc. p. 46. D.*

Les évêques de Sicile parlerent les premiers, & dirent : Nous estimons convenable que le tres-saint archevêque de C. P. fasse l'ouverture du concile : tous s'y accorderent, & Taraise prit la parole. Il rendit graces à Dieu de la liberté dont ils joüissoient, aprés le trouble arrivé l'année precedente à C. P. & exhorta les évêques à rejetter toute nouveauté, & conserver les traditions de l'église, qui ne peut errer. Puis il ajoûta : Ceux qui l'année passée resistoient à la verité peuvent se presenter & dire leurs raisons. C'est ainsi que l'on éclaircira la question. Constantin évêque de Constantia en Chipre, demanda que l'on fit entrer les évêques accusez pour ce sujet : le concile l'ordonna, & quand ils furent entrez, les commissaires de l'empereur firent lire la lettre adressée au concile en son nom. Elle contenoit le recit de ce qui s'étoit passé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraise, & la convocation du concile : les évêques étoient exhortez à

p. 47. *p. 50.* *c. 51.*

AN. 787. procurer par leur jugement la paix de l'église ; &
24. Sept. on ajoûtoit à la fin : Nous avons reçu des lettres
p. 54. du pape Adrien que nous ordonnons de lire : & aprés que vous les aurez oüies avec celles que les legats d'Orient Jean & Thomas ont apportées, vous connoîtrez quel est le sentiment de l'église catholique.

XXX. Eveques penitens reçus.

Ensuite on fit avancer Basile évêque d'Ancyre, Theodore de Myre, & Theodose d'Amorium. Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, & Basile d'Ancyre dit : Seigneurs, j'ai examiné la matiere autant qu'il m'a été possible ; & m'étant entierement éclairci, je me suis réüni à l'église catholique. Le patriarche Taraise dit : Béni soit Dieu, qui veut que
1. Tim. II. 4. tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. Basile d'Ancyre lût sa profession de foi en ces termes : C'est la loi de l'église, que ceux qui se convertissent de quelque heresie, en fassent par écrit l'abjuration & la confes-
p. 55. sion de la foi catholique. C'est pourquoi, moi Basile évêque d'Ancyre, voulant me réünir à l'église, au pape Adrien, au patriarche Taraise, aux sieges apostoliques d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, & à tous les évêques, & prêtres catholiques, je fais cette presente confession par écrit, & je vous la presente, à vous, qui avez le pouvoir par l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnoissant que c'est l'effet de mon ignorance & de ma negligence : & vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

Suit la confession de foi, où il met d'abord la

créance de l'église touchant la Trinité & l'Incarnation: puis il ajoûte: Je demande les prieres de la sainte mere de Dieu, des vertus celestes, & de tous les Saints: Je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques: je les adore avec veneration, croyant participer à leur sainteté. Je reçois aussi les venerables images de Jesus-Christ, entant qu'il s'est fait homme pour nôtre salut; de sa sainte mere, des anges, des apôtres, des prophetes, des martyrs, & de tous les saints. Je les embrasse; & leur donne l'adoration d'honneur. Je rejette & j'anathematise de tout mon cœur le faux concile nommé septiéme, comme contraire à toute la tradition de l'église. En consequence je fais, avec la sincerité dont Dieu m'est témoin, les anathêmes suivans. Anathême aux Iconoclastes accusateurs des Chrétiens. A ceux qui employent contre les venerables images les passages de l'écriture touchant les idoles. Qui ne saluent pas les saintes images. Qui disent que les Chrétiens les regardent comme des dieux. Qui les nomment idoles. Qui communiquent sciemment avec ceux qui deshonorent les saintes images. Qui disent que quelque autre que J. C. nous a délivrez des idoles. Qui méprisent la doctrine des peres & la tradition de l'église catholique; disant avec les heretiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'écriture. Qui osent dire que l'église ait jamais reçu des idoles. Qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, & non pas de la tradition de nos saints peres. A chacun de ces articles il repete l'anathê-

AN. 787.
24. Sept.

p. 58.

AN. 787. me, & ajoute enfin anathême à lui-même, s'il s'écarte jamais de cette confession de foi.

Le patriarche Taraise & tout le concile rendirent graces à Dieu. Ensuite s'avança Theodore évêque de Myre en Lycie, & dit : Et moi aussi pecheur & indigne que je suis, aprés avoir bien examiné & choisi le meilleur, je prie Dieu & vôtre sainteté, que je sois réüni à la sainte église catholique. Taraise dit : c'est une chose agreable à N. S. de recevoir les penitens. Theodore lût sa profession de foi, qui étoit la même mot pour mot que celle de Basile. Theodose d'Amorium parut ensuite, & témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images; il lût aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession & des reliques des Saints, & employe cette comparaison remarquable : Si les images des empereurs étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au devant avec des cierges & des parfums : non pour honorer le tableau, mais l'empereur : combien plutôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur, de sa sainte mere, & des saints ? Ces trois évêques penitens ayant été reçus, le concile leur ordonna de reprendre leurs sieges & leurs rangs.

p. 59. (margin)

p. 62. B. (margin)

Ensuite s'avancerent sept autres évêques. Hypace de Nicée, Leon de Rodes, Gregoire de Pessinonte, Leon d'Icone; George de Pisidie, Nicolas d'Hieraple, & Leon de Carpathe. C'étoit ceux qui avoient conspiré contre le concile, & tenu des assemblées schismatiques à C. P. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches, & les exhorta à dire leurs raisons,

p. 63. (margin)

offrant

offrant d'y satisfaire. Mais Leon évêque de Rodes dit : Nous avons peché devant Dieu, l'église & le concile. Nous sommes tombez par ignorance, & n'avons rien à dire pour nôtre défense. Les autres six en dirent autant : & ils témoignerent tous un veritable repentir. Gregoire de Pessinonte cita un prétendu concile des apôtres à Antioche, où il étoit dit: que les fidelles ne devoient plus s'égarer en suivant les idoles, mais avoir à leur place l'image de J. C. Les savans sont persuadez que ce concile ne fut jamais: quoique le pape Innocent premier semble en faire mention dans une lettre à Alexandre d'Antioche.

AN. 787. 24. Sept.

V. Tilm. to. 1. p. 551. not. 34. Epist. 18. to. 2. conc. p. 269.

XXXI. Regles sur la reception des Heretiques. Conc. 7. p. 66. C.

Alors Jean legat du patriarche d'Antioche dit à Taraise : Tres-saint pere, plusieurs demandent comment on doit recevoir les heretiques convertis : nous prions le saint concile que l'on apporte les livres des peres, afin que nous puissions l'examiner. Constantin notaire du palais patriarcal en apporta les livres que l'on demandoit ; & lût premierement le cinquante-troisiéme canon des apôtres. Car les Grecs en comptoient quatre-vingts, au lieu que l'église Romaine n'en reconnoissoit que cinquante. Ensuite on lût le huitiéme canon de Nicée, pour la reception des Cathares, ou Novatiens ; & le troisiéme d'Ephese, touchant les Macedoniens. Puis à la priere d'Etiene moine, & bibliothecaire du palais patriarcal, on lût le premier canon de l'epitre de saint Basile à Amphiloque, où il parle du baptême des Encratites. On leut aussi des passages de sa lettre aux Evaiseniens : & de celle au comte

p. 67. p. 70.

Sup. l. XVII. n. 14.

AN. 787. Terence : deux lettres de saint Cyrille d'Alexan-
24. Sept. drie au sujet de sa réunion avec Jean d'Antioche.
p. 71. Puis la lettre de saint Athanase à Rufinien, sur la réconciliation de ceux qui avoient souscrit au con-
Sup. lib. XV. n. 28. conc. p. 75. cile de Rimini : où le patriarche Taraise fit observer la distinction entre les chefs d'heresie, qui sont reçus à penitence, mais sans jamais avoir place dans le clergé : & ceux qui se sont seulement laissez entraîner dans l'erreur, à qui on accorde l'un & l'autre.

p. 78. C. Et comme saint Athanase parle de ceux qui ont été entraînez par force : les moines qui assistoient au concile, demanderent si Hypace & les autres évêques accusez avoient souffert quelque violence. Ils répondirent franchement que non : mais qu'ils étoient nez & avoient été élevez en cette heresie. Les évêques de Sicile demanderent avec quels heretiques il falloit ranger les auteurs de cette nouvelle heresie. Taraise répondit : Nous trouvons que les Manichéens ne recevoient point les images, ni les Marcionites : ni ceux qui confondoient les natures
Sup. lib. XXX. n. 18. en Jesus-Christ, comme Pierre le Foulon, Xenaïas d'Hieraple, & Severe. Il a été parlé de Xenaïas, & de son aversion contre les images. Epiphane diacre de Catane, vicaire de Thomas évêque de Sardaigne demanda si cette nouvelle heresie étoit moindre, ou plus grande que les anciennes. Taraise répondit : Le mal est toujours mal, principalement dans les affaires de l'église : c'est la même chose de pecher contre les dogmes, grands ou petits, puisque l'un & l'autre viole la loi de Dieu. Jean legat des

Orientaux, dit : Cette heresie est la pire de toutes : elle détruit l'incarnation. *Sept.* 787.

On lût ensuite quelques passages des actes de la premiere session du concile de Calcedoine, où l'on voit comme les évêques d'Orient & d'Illyrie furent reçus, sur le témoignage de leur repentir. Sabas abbé du monastere de Stude, proposa d'examiner si on doit recevoir ceux qui ont été ordonnez par les heretiques. Sur quoi on lût un passage de l'histoire de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie : où l'on reçut ceux qui avoient communiqué avec les Ariens. On lût aussi un passage de Socrate, & un de Sozomene sur Marcel d'Ancyre. L'archidiacre Pierre legat du pape, apporta l'exemple de Macaire patriarche d'Antioche, monothelite, condamné par le sixiéme concile : à qui le pape Benoist donna un délai de six semaines, & lui envoyoit tous les jours Boniface son conseiller, pour l'instruire, & l'exhorter à se réunir. Il raporta ensuite l'exemple de saint Melece, qui fut reconnu évêque d'Antioche, bien qu'ordonné par les Ariens. Taraise apporta l'exemple de plusieurs évêques, qui eurent séance au sixiéme concile, bien qu'ils eussent été ordonnez par Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre patriarches de C. P. tous Monothelites. Constantin évêque de Chipre dit : On a suffisamment montré que l'on doit recevoir ceux qui ont reçu l'ordination des heretiques ; si ce n'est qu'ils l'ayent recherchée exprés. Sur quoi on lût la lettre de saint Basile, à ceux de Nicopoli. Et Taraise ajouta : Principalement s'il y avoit des évêques ca-

p. 79. *Sup. l.* XXVIII. 8. *Sup. lib.* 15. *n.* 26. *p.* 82. *Sup. l.* XL. *n.* 33. *Sup. lib.* XIV. *n.* 31. *p.* 91. *p.* 64.

Sept. 787. tholiques presents, qui pussent les ordonner. Et aprés avoir resolu une difficulté sur ce passage, il ajouta : Les peres sont par tout d'accord entre eux, il n'y a point de contradiction : mais ceux qui ne savent pas leur intention & leur conduite, les contredisent.

Aprés tous ces éclaircissemens touchant la reception des heretiques, & de ceux que les heretiques ont ordonnez : le concile commanda aux sept évêques accusez de lire leurs libelles de réunion : ils les lûrent, tous conformes à celui de Basile d'Ancyre : mais leur reception fut remise à une autre session ; & celle-ci se termina par des acclamations en forme de prieres, pour Irene & Constantin.

XXXII. Seconde session. Lettres du pape, &c. p. 95. p. 98.

La seconde session fut tenuë deux jours aprés : savoir le vingt-sixiéme de Septembre 787. On fit entrer un mandateur ou huissier de l'empereur, qui amenoit Gregoire évêque de Neocesarée, demandant à se réunir. C'étoit un des plus fameux Iconoclastes, & un des chefs du faux concile de 754. Taraise lui fit quelques reproches sur ce qu'il attendoit si tard. Il se reconnut coupable, demanda pardon, & fut remis à la séance suivante, pour apporter son libelle d'abjuration. p. 99.

Le secretaire Leonce remontra, que dans les lettres de l'empereur, il étoit fait mention de celles du pape & des patriarches d'Orient ; & la lecture en fut ordonnée. On leut premierement la traduction grecque de la lettre du pape Adrien à l'empereur & à l'imperatrice : mais elle n'y étoit pas entiere. On avoit laissé ce qui regarde la restitution des

Sup. n. 13.

patrimoines de saint Pierre, & les autres pretentions du pape : le titre d'évêque universel attribué à Taraise ; & sur tout l'irregularité de son ordination, en ce qu'il avoit été choisi simple laïque. On craignit que si on publioit ces reproches du saint siege contre lui, ce ne fût un pretexte aux heretiques de lui resister, & de rejetter l'autorité du concile, où il présidoit. Ainsi toute cette fin de la lettre du pape Adrien, ne fut ni lûë dans le concile, ni inserée dans les actes. Aprés la lecture, le patriarche Taraise demanda aux legats du pape s'ils avoient reçu de lui cette lettre : & ils déclarerent qu'oüi.

Sept. 787.
p. 115. Anast.
p. 119.

On lût ensuite la lettre du pape au patriarche Taraise ; & les legats du pape lui demanderent s'il en étoit content. Taraise répondit, que dans l'une & l'autre lettre, le pape avoit expliqué clairement & veritablement la tradition de l'église. Et je suis, ajouta-t-il, entierement dans la même créance, qu'il faut adorer les images d'une affection relative : reservant à Dieu seul la foi & le culte de latrie. Tout le concile declara qu'il étoit du même avis, & qu'il recevoit les lettres du pape. Jean legat d'Orient, tant pour lui, que pour Thomas son confrere, fit aussi la même déclaration : puis Agapius de Cesarée, Jean d'Ephése, Constantin de Chipre, Basile d'Ancyre, Nicolas de Cysique, & les autres évêques presens, au nombre de deux cens soixante & un. Ensuite le concile dit : Il est juste aussi que les tres-reverends moines fassent leur déclaration. Les moines demanderent si c'étoit l'ordre ; & Taraise dit :

p. 122.
p. 127.
p. 130.
p. 151. D.

AN. 787. C'est l'ordre, que chacun de ceux qui se trouvent dans un concile, déclare sa foi. Alors Sabbas abbé de Stude déclara que sa créance étoit conforme aux deux lettres du pape. Gregoire, abbé de saint Serge en dit autant : puis huit autres abbez & tous les moines. Ainsi finit la seconde session du concile.

26. Sept.

XXXIII. Troisiéme session. Lettres d'Orient. p. 135. sup. n. 30.

La troisiéme fut tenuë deux jours aprés ; c'est-à-dire le vingt-huitiéme de Septembre 787. Demetrius diacre & trésorier de l'église de C.P. dit, que les évêques qui demandoient à rentrer dans la communion de l'église, étoient à la porte avec leurs libelles qu'ils avoient déja lûs. On les fit entrer ; Taraise ordonna que Gregoire de Neocesarée, le plus noté de tous, lût sa confession de foi ; & elle se trouva semblable aux autres. Taraise lui demanda, si elle étoit sincere : il l'assura, & Taraise reprit : Il court un bruit, que pendant la persecution, certains évêques ont fait aux gens de bien une vexation insupportable : nous ne croyons pas tout à fait ces discours sans preuves ; mais vous savez, que le canon des apôtres ordonne de déposer l'évêque qui frappe pour se faire craindre. Le concile en convint, & qu'un évêque qui auroit persecuté les fidelles, seroit indigne de l'épiscopat : mais il ajouta, que l'on en pourroit faire la recherche en son tems, s'il y avoit quelque plainte. Gregoire de Neocesarée dit : Jamais on ne m'accusera d'avoir frapé, ou maltraitté personne ni à C.P. ni dans mon païs. Le concile dit : S'il est ainsi, qu'il reprenne sa place. Jean logothete commissaire de l'empereur dit : Le Concile

p. 138.

doit être content que Gregoire de Neocesarée, chef AN. 787.
du faux concile, ait été reservé jusques à present; 28. Sept.
pour condamner lui-même son heresie. Enfin il
fut reçu du consentement des legats de Rome & p. 159.
d'Orient, nonobstant l'opposition de quelques évê-
ques. On reçut aussi six évêques qui s'étoient pre- Sup. n. 28.
sentez à la premiere session: savoir ceux de Nicée, Conc. p. 62.
de Rodes, d'Icone, d'Hieraple, de Pessinonte, &
de Carpathe.

Ensuite Constantius évêque de Chipre dit: Aprés
la lecture des lettres du pape, nous demandons
qu'on lise aussi celles qui ont été envoyées d'Orient. p. 162.
Mais les legats d'Orient demanderent qu'on lût
auparavant la lettre de Taraise, dont celle qu'ils
avoient aportée n'étoit que la réponse. On lût p. 167.
donc la lettre de Taraise aux Orientaux, dont j'ai
rapporté la substance, & les legats du saint siége
dirent: Nôtre saint pape a reçu des lettres sem-
blables: c'est pourquoi il nous a envoyez avec les
réponses qui ont été lûës. On lût ensuite la let-
tre écrite à Taraise au nom des évêques d'Orient. Ils
y parlent toujours de l'empereur de C P. comme p. 170.
de leur maître, & traittent d'ennemis & de tyrans
les Arabes sous lesquels ils vivoient depuis prés de
150. ans, sans avoir encore pu s'accoutumer à leur
domination. Ils racontent la maniere dont les le-
gats de Taraise avoient été reçus; puis répondant
à sa lettre, ils déclarent au nom des trois sieges apos-
toliques d'Orient, qu'ils reçoivent les six conciles Sup. n. 14.
oecumeniques, & rejettent celui que l'on nommoit p. 174. E.
le septiéme. Ils ajoutent: Si vous jugez à propos

Sept. 787. d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches & des évêques qui leur sont soumis, ne doit pas vous faire de peine : puisqu'elle ne vient pas de leur choix, mais des menaces terribles, & de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous le pouvez voir clairement par le sixiéme concile œcumenique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies : sans que le concile en ait souffert de prejudice. Veu principalement que le tres-saint pape de Rome y consentoit, & s'y trouvoit par ses legats. Ces paroles sont tres-remarquables en la bouche de ces Orientaux, qui n'avoient aucun interest de flatter l'église Romaine. Ils continuent : Au reste pour vous instruire à fonds de nos sentimens, nous joignons à cette lettre la copie de la lettre synodique de Theodore, de sainte memoire, patriarche de Jerusalem, qu'il envoya selon la coutume aux patriarches Cosme d'Alexandrie & Theodore d'Antioche, & dont il reçut les réponses.

p. 175.

Sup. lib. XL. n. 11. to. 6. conc. p. 606.

On leut cette lettre de Theodore de Jerusalem, contenant sa confession de foi, où il reçoit les six conciles œcumeniques, sans en admettre d'autre ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'église touchant la veneration des saints, leurs reliques & leurs images. Aprés la lecture de ces lettres, les legats du pape déclarerent, qu'ils les approuvoient, comme conformes à celles de Taraise & d'Adrien : ils loüerent Dieu de ce que les Orientaux s'accordoient à la même foi touchant les images, & ajouterent

p. 185. A.

p. 186. E.

terent : Si quelqu'un ne croit pas ainsi, qu'il soit anathême de la part des 318. peres qui ont été assemblez ici : c'est-à-dire au premier concile de Nicée. Plusieurs évêques declarerent qu'ils étoient de même avis, & tout le concile les suivit. Enfin Taraise dit : L'animosité a cessé, la muraille de separation est ôtée : l'Orient, l'Occident, le Septention & le Midy, tout est sous un même joug, nous sommes tous d'accord. La session finit ainsi par des acclamations de prieres & d'actions de graces.

AN. 787. 1. Oct.

p. 187.

p. 194.

XXXIV. Quatriéme session, autoritez des peres.

La quatriéme fut encore deux jours aprés ; savoir le premier jour d'Octobre 787. Le patriarche Taraise ordonna que l'on apportât les livres des peres, pour montrer la tradition de l'église. Leonce secretaire de l'empereur commença à lire les passages de l'écriture touchant les cherubins, qui couvroient l'arche d'alliance, & qui ornoient le dedans du temple. Ensuite on lut un passage de saint Chrysostome touchant les images de saint Melece, que les fideles gardoient : & un autre, où il parle avec respect des images. Un de saint Gregoire de Nysse, où il dit avoir été touché de la peinture du sacrifice d'Abraham. Puis la description du tableau qui representoit le martyre de saint Euphemie, faite par saint Astere d'Amasée. Un passage de la vie de saint Anastase Persan, & un autre de ses miracles. Sur quoi les legats du pape répondirent : Cette image de saint Anastase est encore aujourd'hui à Rome dans un monastere, avec son precieux chef.

p. 198.

Ex. xxv. 17. *Num.* VII. 89. *Ezech.* XLI. 16. *Heb.* IX. 1. *Sup. lib.* XIV. p. 33.

p. 202.

p. 207.

Sup. LXXXVII. n. 32.

p. 215.

Ce dernier passage montroit que Dieu fait des p. 216.

AN. 787. miracles par les images ; & pour le confirmer, on
1. Oct. lût un discours attribué à saint Athanase, contenant le recit d'un pretendu miracle arrivé à Beryte, sur une image de Jesus-Christ percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guerit plusieurs malades.
p. 223. Le concile fut touché de cette lecture, jusques à répandre des larmes : toutefois il est certain que cette piece n'est point de saint Athanase, & il y a même grand sujet de douter de la verité de l'histoire qu'elle contient. Ainsi de tant d'évêques qui assistoient à ce concile, il ne paroist point qu'il y en eût aucun assez versé dans la critique : car on y raporta plusieurs autres pieces fausses. Ce qui ne fait rien pour la fermeté de la décision du concile : puis qu'elle est suffisamment appuyée de pieces vrayes. Seulement c'est une preuve de l'ignorance du tems : & de la necessité de connoître l'histoire, la chronologie, la difference des mœurs & des stiles, pour discerner les pieces autentiques des apocryphes.

v. Athan. edit. 1698. to. 3. p. 343.

On lût ensuite deux lettres de saint Nil : dont on se plaignit que la seconde avoit éte falsifiée par les Iconoclastes ; & l'on remarqua que dans leur faux concile, on n'avoit pas apporté les livres des auteurs,
Conc. p. 231. mais seulement des extraits en feüilles volantes. On
Sup. l. XXXIX. n. 18. lût un passage des actes de saint Maxime, où il est dit que lui & les évêques Monothelites qui l'étoient venu trouver, se mirent à genoux devant les évangiles, la croix & les images de Jesus-Christ, & de la sainte Vierge, les saluerent, & les toucherent de la main, pour confirmer leurs promesses. Sur quoi

Constantin de Chipre dit, que ce salut étoit une adoration : puisqu'il s'adressoit aux évangiles, à la croix & aux images tout ensemble. AN. 787. 1. Oct.

On lût le canon quatre-vingt-deuxiéme du sixiéme concile : c'est-à-dire du concile de Trulle : qui ordonne de peindre Jesus-Christ en sa forme humaine, au lieu de l'agneau que saint Jean montroit du doigt. Elie archiprêtre de l'église de Blaquerne, qui faisoit cette lecture, avoüa qu'elle l'avoit converti. Sabas abbé de Stude demanda pourquoi on avoit lû ce canon dans un papier, & non dans un livre. C'est, dit Taraise, que ce papier est l'original même que les peres ont souscrit : & Pierre évêque de Nicomedie representa un livre, où on lût le même canon. Taraise ajouta : Quelques-uns par ignorance soutiennent que ces canons ne sont pas du sixiéme concile. Or ils doivent savoir, que le sixiéme concile aprés avoir fait la définition de foi contre les Monothelites, se sépara la quatorziéme année de Constantin. Quatre ou cinq ans aprés, les mêmes peres s'assemblerent sous Justinien, fils de Constantin, & firent les canons dont il s'agit ; & on n'en doit point douter. Car les mêmes qui avoient souscrit sous Constantin, souscrivirent ce papier sous Justinien, comme on voit par la conformité de leur écriture. Il est étonnant que Taraise ne sçût pas plus précisément les dates de ces conciles tenus cent ans avant lui, dont il avoit en main les actes, pour comparer les souscriptions. Le sixiéme concile finit le seiziéme Septembre 681. & le concile de Trulle ne s'assembla

p. 234. Sup. lib. XL. n. 51.

Sup. lib. XL. n. 27. n. 48.

1. Oct. 787. qu'onze ans aprés : savoir l'an 692. indiction cinquiéme. Depuis il y avoit plusieurs évêques differens de ceux du sixiéme concile, entre autres les quatre patriarches.

Ensuite à la requête des legats, on leut un grand passage du cinquiéme livre de l'apologie des Chrétiens, contre les Juifs, composée par Leonce évêque de Naples en Chipre : où il montre combien le culte des images est éloigné de l'idolatrie. Aprés cette lecture, Constantin évêque de Constantia metropolitain de la province, dit : Ce pere a paru avec éclat dans une des villes de Chipre. Nous avons de lui plusieurs panegyriques, entre autres un sur la transfiguration. Il a composé la vie de saint Jean l'aumonier, de saint Simeon Salus, & quelques autres ouvrages ; & en tous, on connoît qu'il est orthodoxe. Il a vécu du tems de l'empereur Maurice. Il falloit plûtôt dire d'Heraclius, sous lequel est mort saint Jean l'aumonier.

p. 235.

p. 246.

On lût quelques passages d'Anastase évêque d'Antioche touchant le mot d'adoration, pour le distinguer de celui de service ou latrie. On lût un passage du pré spirituel, sous le nom de saint Sophrone de Jerusalem : quoi que l'ouvrage soit de Jean Mosc, comme il a été dit en son lieu. Il y raporte la réponse d'un abbé Theodore, qui veritablement est fort extraordinaire, mais qui ne laisse pas de prouver clairement la créance du culte des images. On en tira encore une consequence tres-vraye : qu'il ne faut point craindre de fausser les mauvais sermens. Car quelques-uns s'excusoient

p. 247.

p. 251.

Sup. l. XXXVII. n. 19.

p. 254.

ſur ce qu'ils avoient juré de ne jamais honorer les 1. Oct.
images. On leut trois miracles attribuez aux ima- 787.
ges de ſaint Coſme & de ſaint Damien ; & quel- p. 255.
ques paſſages de ſaint Athanaſe & de ſaint Baſi-
le, pour montrer que l'honneur rendu à l'image
ſe raporte à l'original. Mais la lettre de ſaint Ba-
ſile à Julien l'apoſtat, qui fut auſſi luë, eſt une p. 263.
fiction. On leut encore des paſſages de pluſieurs
vies: de S. Simeon Stylite: de Jean le jeûneur patriar- Sup. l. XXXV. n. 47.
che de C P. & tenu pour ſaint par les Grecs : de
ſainte Marie Egyptienne, de S. Theodore Siceote. p. 282.

Enſuite on leut la lettre du pape Gregoire II.
écrite en 730. à ſaint Germain patriarche de CP. Sup. lib. XLII. n. 2. 3.
& trois lettres de ſaint Germain, l'une à Jean de Syn-
nades, l'autre à Conſtantin de Nacolie, la troi- p. 290.
ſiéme à Thomas de Claudiopole. Je les ai rappor- p. 298.
tées toutes quatre en leurs tems. Sur ces lectures,
le concile s'écria : La doctrine des peres nous a p. 318.
redreſſez. Nous y avons puiſé la verité. Ils nous
ont apris à honorer les images. Nous ſommes en-
fans d'obéiſſance : & nous nous glorifions à la face
de l'égliſe nôtre mere, de ſuivre ſa tradition. Ana-
thême aux Iconoclaſtes. Anathême à ceux qui n'ho-
norent pas les ſaintes images : à ceux qui les nom-
ment idoles. On prononça ainſi pluſieurs anathê-
mes écrits dans un papier : les mêmes qui étoient Sup. n. 18.
compris dans la confeſſion de foi des évêques re-
ceus à la premiere ſeſſion.

Enſuite Euthymius évêque de Sardis leut au nom
du concile une confeſſion de foi : où aprés avoir
expliqué la trinité & l'incarnation, il eſt dit: Ce n'eſt

AN. 787. 1. Oct. ni un concile, ni la puissance des empereurs, ni une conjuration odieuse qui a délivré l'église de l'égarement des idoles : suivant la réverie du conciliabule judaïque qui a murmuré contre les saintes images. C'est Dieu lui-même : qui s'étant incarné, nous a délivrez de l'idolatrie : à lui seul en est la gloire. Nous embrassons les paroles du Seigneur, des apôtres & des prophetes, par lesquelles nous avons appris d'honorer premierement la mere de Dieu, qui est au dessus de toutes les vertus celestes : puis les anges, les apôtres, les prophetes, les martyrs, les docteurs, & tous les saints : de demander leur intercession, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvû que nous observions ses commandemens. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des saints & leurs images : nous les embrassons, suivant l'ancienne tradition de nos peres, qui les ont mises dans toutes les églises de Dieu, & dans tous les lieux où il est servi. Nous les honorons & les adorons. Savoir celle de Jesus-Christ, de sa sainte mere, & des anges : car bien qu'ils soient incorporels, ils ont paru comme hommes. Celles des apôtres, des prophetes, des martyrs & des autres saints. Parce que ces peintures nous rapellent la memoire des originaux, & nous font participer à leur sainteté. Cette confession de foi fut souscrite en latin par les deux legats du pape ; & en grec par le patriarche Taraise, les legats d'Orient, & tous les évêques, au nombre de trois cens un : sans compter quelques prêtres & diacres, pour des évêques absens. Les abbez souscri-

p. 319. E.

p. 322.

vent ensuite au nombre de cent trente, ayant à leur tête Sabbas abbé de Stude ; & ainsi finit la quatriéme session. AN. 787. 4. Oct. p. 339.

XXXV. Cinquiéme session. Comparaison des heretiques.

La cinquiéme fut tenuë trois jours aprés ; savoir le quatriéme d'Octobre 787. Le patriarche Taraise dit : Les novateurs voulant abolir les images, ont imité les Juifs, les Sarrasins, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, les Phantasiastes ou Theopaschites ; comme il paroîtra par la lecture des livres que vous voyez. On lût premierement un passage de saint Cyrille de Jerusalem, où il compte entre les crimes de Nabucodonosor, d'avoir enlevé les cherubins de l'arche. Puis une lettre de saint Simeon stylite le jeune, à l'empereur Justin le jeune, contre les Samaritains, qui avoient profané des images. Surquoi Constantin de Chipre dit : Les Iconoclastes sont encore pires, puis qu'ils ne le font pas par ignorance, comme ces infidelles. p. 346. p. 347. p. 350.

On lût un passage de Jean évêque de Thessalonique : où il fait ainsi parler un payen : Et vous ne peignez-vous pas dans les églises les images de vos saints, & ne les adorez-vous pas ? Et non seulement des saints, mais de vôtre Dieu même ? C'est ainsi que nous adorons les statuës : non pour elles-mêmes, mais pour appaiser les vertus incorporelles. A quoi le saint répond : Nous faisons les images des serviteurs de Dieu, les representant tels qu'ils ont été ; au lieu que vous feignez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce n'est pas les images que nous adorons, mais ce qu'elles representent. Encore ne les adorons-nous pas comme des

4. Oct. dieux, à Dieu ne plaise: mais comme les serviteurs
787. & les amis de Dieu, qui ont grand credit auprés de lui, & qui le prient pour nous. Nous faisons aussi des images de Dieu : c'est-à-dire de J. C, non entant que Dieu, car Dieu est esprit & sans figure : mais depuis qu'il s'est fait homme pour nous, nous representons son humanité. Soit, dit le payen; mais que dites-vous des anges que vous peignez comme des hommes? Le saint répond, entre autres choses: Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont souvent ainsi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyez.

On lût ensuite l'extrait d'une dispute entre un Juif & un Chrétien : où le Juif déja converti, dit qu'il est scandalisé de ce que les Chrétiens adorent des images, contre la défense de l'écriture. Le Chrétien répond : L'écriture nous défend d'adorer un Dieu nouveau, & d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voyez chez nous, servent à nous faire souvenir de l'incarnation de J. C. en representant son visage. Celles des saints nous representent leurs combats contre le demon, & leurs victoires. En les adorant, nous invoquons Dieu, & nous disons : Beni soyez-vous, Dieu de ce saint: & de tous les saints, qui leur avez donné la patience, & les avez rendus dignes de vôtre royaume: faites-nous participans de leur gloire, & nous sauvez par leurs prieres. Au reste, Moyse lui-même a fait faire des figures de relief : savoir les deux cherubins de l'arche, & le serpent d'airain.

p. 358. On lût un passage d'un livre apocryphe intitulé

les

les voyages des apôtres, où il est dit qu'un nommé Lycomede ayant fait faire le portrait de saint Jean, le mit dans sa chambre, le couronna de fleurs, & mit devant des lampes & des autels. Ce que saint Jean trouva fort mauvais, comme étant un reste d'idolatrie. Ensuite il faisoit dire à saint Jean, que Jesus-Christ n'avoit point un vrai corps; & que tandis que les Juifs croyoient le voir en croix, il étoit audessus d'une croix de lumiere, & n'avoit aucune figure. C'est apparemment ce même livre qui est nommé, les voyages de saint Jean, dans la synopse, attribuée à saint Athanase: le concile le rejetta avec horreur, comme contraire à l'évangile. Constantin de Chipre dit: Le faux concile s'est fondé sur ce livre. Gregoire de Neocesarée dit: On y raporta l'histoire de Lycomede. Petronas commissaire de l'empereur demanda si on lisoit les livres mêmes dans le faux concile: Gregoire de Neocesarée, & Theodose d'Amorium répondirent, en prenant Dieu à témoin, qu'on n'y lisoit que sur des feüilles volantes. Le concile défendit, que personne transcrivît ce prétendu itineraire des apôtres, & le condamna au feu.

AN. 787. 4. Oct. p. 359. Ap. Athan. to. 2. p. 202. p. 362. Sup. n. 31. Conc. p. 230.

Le patriarche Taraise dit: Les ennemis des images ont cité Eusebe dans sa lettre à Constantia femme de Licinius: voyons donc de quelle opinion est Eusebe. On lût quelques passages d'Eusebe de Pamphile, où il parle en Arien; & un d'Antipater évêque de Bosre, où il convient qu'Eusebe étoit homme de grande lecture; mais il soutient qu'il n'étoit pas exact dans le dogme. On lût deux pas-

p. 366. V. sup. lib. XII. n. 6. p. 367.

AN. 787. 4. Oct. sages d'histoire touchant Xenaïas l'Iconoclaste, qui entre autres traittoit d'idole & d'invention puerile

p. 370. la colombe, pour representer le saint Esprit : étant

Sup. lib. XXX. n. 18. Lib. XXXI. n. 39. conc. p. 371. d'acord sur ce point, comme sur les autres, avec Severe chef des Acephales. Surquoi Taraise fit cette reflexion ; Si nos peres ont reçu ces colombes, pour figurer le saint Esprit ; combien plus l'image du Verbe incarné qui a paru sur la terre ?

Le diacre Constantin dit : Quand j'ai été fait trésorier de la grande église de C P. j'en ai examiné l'inventaire, & j'ai trouvé qu'il manquoit deux livres ornez d'images d'argent. Je m'en suis informé, & j'ai sçû que les heretiques les avoient brûlez. J'ai trouvé un autre livre de Constantin garde-chartes ; où il traittoit des saintes images ; & dont ils ont coupé les feüillets, où il en parloit. En même-tems il ouvrit le livre, & montra les feüil-

p. 374. lets coupez. Le secretaire Leonce fit remarquer, qu'ils avoient épargné la couverture du livre, qui étoit de lames d'argent pleines d'images des saints. Ils ont, dit-il, laissé la chose en ôtant le discours : ce qui est de la derniere impertinence. Leon évêque de Phocie dit : Dans la ville où je demeure ils ont brûlé plus de trente volumes. On ne laissa pas de lire un passage de Constantin garde-chartes, contre les Iconoclastes : dont l'ouvrage avoit été conservé en quelque autre exemplaire. Un autre diacre nommé Cosme dit : Nous avons trouvé dans le palais patriarcal ce volume de l'ancien testament avec des scolies : dont une étoit pour la défense des images : ils l'ont effacée, en sorte toutefois

qu'elle paroît encore un peu. Voyez. Il ouvrit le livre, & le montra à l'assemblée. Ensuite il lût la scolie, qui étoit sur le passage qui défend les idoles. Taraise dit : Voilà ce qu'ont fait les prétendus patriarches Anastase, Constantin & Nicetas heretiques. Le diacre Cosme ajouta : nous avons trouvé ce volume dans la sacristie de l'oratoire du palais patriarcal, qui contient plusieurs actes de martyrs, & ensuite un traité de l'image miraculeuse de Camouliane. Ils ont coupé les feüillets qui parloient de cette image. Vous le voyez. Le moine Etiene montra un autre livre où ils avoient effacé deux pages. C'étoit l'histoire ecclesiastique d'Evagre, à l'endroit où il parle de l'image de J. C. envoyée à Abgar d'Edesse : & on lût ce passage dans un autre exemplaire.

AN. 787. 4. Oct.

Ex. XX. 3.

p. 378.

Evag. 4. hist. c. 26.

On lût encore quelques passages du pré spirituel; & le moine Etiene offrit d'en lire d'autres de quinze volumes, qui restoient encore : mais le concile jugea que c'étoit assez. Taraise ajouta : Par les lectures precedentes, il a été montré, que les Juifs, les Payens, les Samaritains, les Manichéens, & Phantasiastes ont accusé l'église à cause des venerables images : maintenant il est juste d'entendre nôtre frere Jean legat d'Orient. Car il a une relation, qui fait connoître, où a commencé le renversement des images. Jean lût un memoire contenant l'histoire du Juif Sarantapechys, qui persuada au calife Yezid de faire ôter les images : comme j'ai rapporté en son lieu. Aprés cette lecture, l'évêque de Messine dit : J'étois enfant en Syrie,

p. 382.

p. 383.

p. 386.

Sup. lib. XLI. n. 41.

p. 387.

6. Oct. quand le calife des Sarrasins renversa les images.

787. Sabbas abbé de Stude dit : Nous demandons que les saintes images soient remises à leurs places suivant la coutume ; & qu'on les porte en procession. Tout le concile fut du même avis ; & Pierre l'archiprêtre legat du pape, lût un écrit, par lequel il demandoit au concile, que l'on apporta une image au milieu de l'assemblée, & qu'elle y fut saluée ; & que tous les écrits composez contre les saintes images fussent condamnez au feu. Ce que le concile accorda. Ensuite on finit la cinquiéme session par plusieurs acclamations à l'ordinaire.

p. 390.

XXXVI. Sixiéme session. Refutation du concile de C P.

La sixiéme fut tenuë deux jours aprés : savoir le sixiéme d'Octobre, & fut occupée toute entiere à lire la refutation de la définition de foi du faux concile des Iconoclastes tenu à C P. l'an 754. Elle étoit divisée en six tômes ; Jean diacre de l'église de C P. en commença la lecture, Epiphane diacre continua ; & le texte du faux concile étoit lû par Gregoire évêque de Neocesarée, un de ceux qui y avoient presidé. Sur le titre qui portoit : Definition du saint & grand concile septiéme œcumenique: la refutation dit : Comment est-ce un concile œcumenique, qui n'a été ni reçû, ni approuvé, mais anathematisé par les évêques des autres églises ? où n'a point concouru le pape de Rome: ni les évêques qui sont auprés de lui, ni par des legats, ni par une lettre circulaire, suivant l'usage des conciles ? Qui n'a point eu le consentement des patriarches d'Orient : d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem ni des évêques de leur dépendance ?

p. 395.

Le faux concile dit, que J. C. nous a delivrez de l'idolatrie, & nous a enseigné l'adoration en esprit & en verité : à quoi l'on répond : Comment donc ceux qui croyent en lui sont ils retombez dans l'idolatrie ; l'écriture nous apprend que son regne est éternel. Ce n'est pas comme les rois de la terre, qui sont tantôt victorieux, & tantôt vaincus : sa victoire est éternelle : les dons de Dieu sont sans repentir. C'est-à-dire que l'on ne peut accuser d'idolatrie l'église entiere, sans faire injure à J. C. Le concile de C. P. dit que les six conciles œcumeniques ont conservé la beauté de l'église en son entier. Le concile de Nicée répond : Depuis le concile œcumenique, jusques au conciliabule contre les images, il n'y a que soixante & dix ans. Or il est clair que l'usage des images ne s'est pas introduit dans cet intervalle. Il est plus ancien que le sixiéme concile ; & si l'on veut dire la verité, il a commencé avec la prédication des apôtres ; comme on voit à l'œil, par les églises bâties en tous lieux ; & comme les peres & les historiens nous le témoignent. Il raporte ensuite le canon du concile de Trulle, touchant la peinture de l'agneau de Dieu : regardant ce concile comme une suite du sixiéme.

6. Oct. 787.

p. 41. Sup. l. XLIII. n. 13.

p. 405.

Rom. XI. 29.

p. 406. Can. 82.

Le concile de C. P. dit : Les Chrétiens étant insensiblement retombez dans l'idolatrie, Dieu a suscité nos fidelles empereurs, imitateurs des apôtres, pour nôtre perfection, & nôtre instruction ; & pour détruire les forteresses du demon. Le concile de Nicée releve l'impieté de cette flaterie, & dit, que ces évêques assemblez à C. P. doivent inf-

p. 411.

p. 414.

An. 787. 6. Oct. truire & perfectionner les autres, puisqu'ils étoient les dépositaires de la tradition. En parlant du sixiéme concile, le faux concile de CP. & le second concile de Nicée nomment toujours le pape Honorius entre ceux qui y furent condamnez : sans que les legats du pape qui étoient presens s'en plaignissent. Ce que je me contente d'observer ici une fois pour toutes.

p. 423. p. 422.

La refutation montre ensuite, que le concile de CP. se contredit au sujet des images de J. C. accusant les Catoliques d'établir tout ensemble les deux heresies de Nestorius & d'Eutyqués : ce qui est impossible, puisqu'elles sont diametralement opposées. On répond à leurs sophismes : en disant, que l'on peint J. C. selon la nature par laquelle il a été visible ; & que l'image n'a que son nom, & non pas sa substance. Mais nous ne divisons pas pour cela les deux natures : puisque l'image de l'humanité rapelle en nous l'idée de J. C. entier : c'est-à-dire du Verbe incarné : comme l'image d'un homme ordinaire rapelle l'idée de son ame avec celle de son corps.

p. 430. F. p. 435. E. p. 439. p. 427. E.

XXXVII. Objection de l'eucharistie.

Quant à l'objection tirée de l'eucharistie, que le concile de CP. disoit être la seule image permise de J. C. voici comme y répond le concile de Nicée. Aucun des apôtres, ni des peres, n'a dit, que le sacrifice non sanglant fut l'image du corps de J. C. car ce n'est point ce qu'ils avoient apris de lui. Il ne leur a pas dit : Prenez, mangez l'image de mon corps, mais : Prenez, & mangez, ceci est mon corps. Il est donc clair, que ni le Seigneur, ni les

Sup. l. XLIII. n. 6. p. 447. p. 30.

apôtres, ni les peres, n'ont jamais dit, que le ſacrifice non ſanglant offert par le prêtre, fût une image: mais le corps même, & le ſang même. Il eſt vrai qu'avant la conſecration quelques peres ont appellé les dons antitypes: comme ſaint Euſtathe, le puiſſant adverſaire des Ariens, & ſaint Baſile: mais aprés la conſecration on les nomme, ils ſont, & on les croit proprement, le corps & le ſang de J.C. Au contraire, ces habiles gens, c'eſt-à-dire les Iconoclaſtes, voulant abolir les ſaintes images, ont introduit une autre image: qui n'en eſt point une, mais le corps & le ſang; en quoi ils montrent encore plus d'impieté que d'ignorance. Enſuite abandonnant le menſonge, ils touchent un peu à la verité; diſant, que c'eſt un corps divin. Tant ils ſont troublez par l'incertitude de leurs opinions: diſant tantôt que le ſaint ſacrifice eſt l'image du corps de Jeſus-Chriſt, tantôt que c'eſt le corps par inſtitution. 6. Oct. 787.

Ce que dit ici la refutation du faux concile, qu'aucun des peres n'a jamais donné à l'euchariſtie le nom d'image, doit s'entendre d'une image ordinaire, qui repreſente ſeulement l'original, ſans le contenir: car c'étoit de telles images qu'il étoit queſtion avec les Iconoclaſtes. Mais on ne peut nier d'ailleurs, que les peres Latins ne diſent quelquefois, que l'euchariſtie eſt la figure, ou le ſigne du corps de J. C. comme nous la nommons communement le ſaint ſacrement; & que les peres Grecs ne la nomment quelquefois, Type ou Antitype, même aprés la conſecration. Seulement je ne ſache

6. Oct. 787.

point qu'aucun des Grecs ait nommé l'euchariſtie, *Eicon*, ni aucun des Latins, *Imago*. Mais quand les peres de Nicée n'auroient pas fait aſſez d'attention à ces paſſages des anciens : toujours eſt-il évident, qu'ils croyoient que l'euchariſtie étoit le propre & veritable corps de J.C. & qu'ils n'accuſoient point les Iconoclaſtes d'avoir une créance contraire.

Perron. Euchar. lib. II. p. 648.

Perpetuité. l. VII. c. 7.

Le concile de C. P. pour prouver que les images ne ſont pas de tradition apoſtolique, dit qu'elles n'ont aucune priere, ni aucune conſecration : mais demeurent telles que le peintre les a faites. Le concile de Nicée ne nie pas le fait : mais il ſoutient, qu'il y a pluſieurs choſes parmi nous, qui ſont ſaintes par leur nom ſeul, ſans autre conſecration : il en donne pour exemple la figure de la croix, que nous ne laiſſons pas d'adorer ; & dont nous marquons le ſigne ſur nôtre front, ou en l'air avec le doigt, pour chaſſer les démons. Ainſi nous honorons les images à cauſe du nom qu'elles portent, & de ce qu'elles repreſentent. Nous croyons recevoir quelque ſanctification en baiſant les vaſes ſacrez, quoi qu'ils n'ayent reçû aucune benediction. Encore à preſent il n'y a point dans l'euchologe des Grecs de prieres, ni de benedictions pour les croix, les images & les vaſes ſacrez.

p. 451.

p. 454.

Les évêques de Nicée répondent enſuite aux paſſages de l'écriture & des peres, objectez par ceux de C. P. mais ils inſiſtent principalement ſur la tradition & l'infaillibilité de l'égliſe. En répondant au decret du concile de C. P. ils en montrent la contradiction : en ce qu'aprés avoir condamné generalement

neralement les images des églises : ils les laissent 13. *Oct.*
sur les vases & les ornemens, défendant d'y toucher, 787.
pour les convertir à des usages profanes. Enfin en répondant à l'anathême contre Germain, George & Mansour : ils font l'éloge de ces trois grands personnages : saint Germain patriarche de C. P. saint George de Chipre, & saint Jean Damascene.

XXXVIII. Septiéme session. Définition de foi.

La septiéme session du concile de Nicée fut tenuë huit jours aprés la precedente, le treiziéme jours d'Octobre 787. Theodore évêque de Tauriane en Sicile, lût la définition de foi du concile en ces termes : Ayant employé tout le soin & l'exactitude possible, nous décidons, que les saintes images, soit de couleurs, soit de pieces de raport, ou de quelque autre matiere convenable ; seront proposées comme la figure de la croix : tant dans les églises, sur les vases & les habits sacrez, sur les murailles & les planches, que dans les maisons & dans les chemins. C'est à savoir l'image de N. S. J. C. de sa sainte Mere, des anges & de tous les saints. Car plus on les voit souvent dans leurs images, plus ceux qui les regardent sont excitez au souvenir & à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le salut & l'adoration d'honneur : non la veritable latrie, que demande nôtre foi, & qui ne convient qu'à la nature divine. Mais on approchera de ces images l'encens & le luminaire, comme on en use à l'égard de la croix, des évangiles & des autres choses sacrées : le tout suivant la pieuse coutume des anciens. Car l'honneur [redacted],

p. 543.
p. 555. D.

AN. 787. 13. Oct. de l'image passe à l'original; & celui qui adore l'image adore le sujet qu'elle represente. Telle est la doctrine des saints peres, & la tradition de l'église catholique. Nous suivons ainsi le precepte de saint Paul, en retenant les traditions que nous avons reçuës. Ceux donc qui osent penser, ou enseigner autrement, qui abolissent, comme les heretiques, les traditions de l'église: qui introduisent des nouveautez, qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'église; l'évangile, la croix, les images, ou les reliques des saints: qui prophanent les vases sacrez, ou les venerables monasteres: nous ordonnons qu'ils soient déposez, s'ils sont évêques ou clercs, & excommuniez, s'ils sont moines ou laïques.

1. Thess. II. 14.

p. 558.

Ce decret fut souscrit par les legats & par tous les évêques, au nombre de trois cens cinq; compris quelques prêtres & quelques diacres pour les évêques absens. Le concile témoigna encore son consentement par plusieurs acclamations: à la fin desquelles il anathématisa le concile de C. P. contre les images, & quelques personnes en particulier: savoir Theodose évêque d'Ephese, Sisinnius surnommé Pastillas, Basile Tricacabe; Anastase, Constantin & Nicetas patriarches de C. P. Theodore, Antoine & Jean: Theodore de Syracuse surnommé Crithin, Jean de Nicomedie, & Constantin de Nacolie heresiarques. Au contraire on cria éternelle memoire à saint Germain de C. P. saint Jean Damascene, & saint George de Chipre, que le faux concile avoit anathématisez.

p. 575.

p. 578.

Ensuite on écrivit deux lettres au nom de Taraise

& de tout le concile, l'une à l'empereur & à sa me- AN. 787.
re, l'autre au clergé de C. P. pour les instruire de 13. Oct.
ce qui s'étoit passé. Dans la lettre à l'empereur, on
explique ainsi le mot d'adoration : Adorer & saluer, p. 782. C.
sont le même : en grec *Proskynéin* & *Aspázestai*. Car
dans l'ancien grec, *Kynéin* signifie saluer ou baiser ;
& la préposition *pros* marque une plus forte affection.
Nous trouvons la même expression dans l'écriture
sainte. Il est dit que David se prosterna sur 1. Reg. XX. 41.
le visage, adora trois fois Jonathas, & le baisa. Saint
Paul dit que Jacob adora le haut du sceptre de Jo- Hebr. XI. 21.
seph. Ainsi saint Gregoire le theologien dit : Ho- p. 583.
norez Bethlehem, & adorez la creche. Ainsi quand
nous saluons la croix, nous chantons : Nous adorons
la croix, Seigneur, & nous adorons la lance
qui a percé vôtre côté. Ce qui manifestement n'est
qu'un salut, comme il paroît en ce que nous les touchons
de nos levres. Que si l'on trouve souvent
l'adoration dans l'écriture & dans les peres pour
le culte de latrie en esprit : c'est que ce mot a plusieurs
significations. Car il y a une adoration mêlée
d'honneur, d'amour & de crainte ; comme quand
nous adorons vôtre majesté. Ils parlent à l'empereur.
Il y en a une de crainte seule : comme quand Jacob
adora Esaü. Il y en a une d'action de graces : Gen. XXX. 3.
comme quand Abraham adora les enfans de Heth,
à l'occasion de la sepulture de Sara. C'est pourquoi Gen. XXIII. 7.
l'écriture voulant nous instruire dit : Tu adoreras Deut. VI. 13.
le Seigneur ton Dieu, & ne serviras qu'à lui seul. X. 20.
Elle met l'adoration indefiniment, comme un ter- Luc. IV. 8.
me équivoque, qui peut convenir à d'autres : mais

23. Oct. 787. elle restreint à lui seul le service *Latreian*, que nous ne rendons qu'à lui seul. A cette lettre on avoit joint quelques passages des peres.

XXXIX. Derniere session devant Constantin & Irene.

L'empereur & l'imperatrice l'ayant reçuë, écrivirent au patriarche Taraise d'amener tous les évêques à C. P. & quand ils furent arrivez, l'imperatrice marqua un jour pour les assembler, & se trouver elle-même avec eux; sçavoir le vingt-troisiéme d'Octobre de la même année 787. Ce fut donc la huitiéme & derniere session du concile, qui se tint à C. P. dans le palais de Magnaure. L'imperatrice s'assit à la premiere place avec l'empereur son fils; ils inviterent le patriarche à parler le premier: ils parlerent eux-mêmes, & les évêques leur répondirent, par de grandes acclamations. Ensuite l'empereur & l'imperatrice firent lire la définition du concile, & demanderent si elle avoit été publiée du consentement de tous. Ils le témoignerent par plusieurs acclamations, repetant les anathêmes contre les principaux Iconoclastes. Le patriarche presenta à l'empereur & à l'imperatrice le livre qui contenoit la définition du concile, les priant d'y mettre leurs souscriptions. L'imperatrice Irene le prit la premiere, & aprés y avoir souscrit, le donna à l'empereur Constantin son fils, qui en fit autant. Puis ils rendirent le livre au patriarche par les mains du patrice Stauracius. Ils firent lire ensuite les passages des peres lûs à Nicée, & inserez dans la quatriéme session. Savoir du panegyrique de saint Melece, par saint Chrysostome: du panegyrique de sainte Euphemie, par saint Astere

p. 590. p. 591. B. p. 594.

d'Amasée : du traitté de Jean de Thessalonique contre les payens : de la lettre de saint Simeon stylite à l'empereur Justin : de la lettre de saint Nil à Olympiodore, & le vingt-huitiéme canon du sixiéme concile. On voit par là les passages qui étoient estimez les plus concluants contre les Iconoclastes. Cette action fut publique, & la salle où elle se tint étoit remplie de peuple & de gens de guerre. Aprés les lectures, tous les assistans parurent touchez & persuadez de la verité ; & les évêques firent plusieurs acclamations suivies de celles du peuple. L'imperatrice leur fit de grandes liberalitez, en les renvoyant chez eux. Ainsi finit ce concile, qui est le second de Nicée, & le septiéme œcumenique. Les Grecs en font memoire dans leur Menologe, le douziéme jour d'Octobre.

An. 787. 23. Oct.

XL. Canons du septiéme concile. To. 7. conc. p. 595. c. 2.

Ce concile fit vingt-deux canons, dont le premier recommande l'observation de tous les anciens : savoir des canons des apôtres, de ceux des six conciles generaux, des conciles particuliers, & des peres. Celui qui est ordonné évêque doit absolument savoir le pseautier ; & le metropolitain doit l'examiner soigneusement, pour voir s'il est resolu de lire avec application les canons & l'écriture sainte, & d'y conformer sa vie & les instructions qu'il doit donner au peuple. C'est que la persecution des Iconoclastes avoit obligé les meilleurs Chrétiens à se cacher, & se retirer en des lieux éloignez : ce qui les avoit rendus rustiques, & leur avoit ôté la commodité d'étudier. Ainsi le concile se contente, qu'ils sachent le plus necessaire, &

Balf. hic.

AN. 787. soient disposez à s'instruire. L'examen par où commence la ceremonie de l'ordination des évêques, semble être un reste de cette discipline.

c. 3. Toute élection d'évêque, de prêtre, ou de diacre faite par l'autorité du magistrat, sera nulle, selon les canons. Il est défendu aux évêques, sous quelque pretexte que ce soit, d'exiger or, argent, ou quelque autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance : d'interdire quelqu'un de ses fonctions par passion : ou de fermer une église, & y interdire l'office, exerçant sa colere sur les choses insensibles. Autrement il sera traitté comme il a traitté les autres. Le concile semble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vû des exemples en Occident. Quelques ecclesiastiques ayant fait des liberalitez à l'église, à cause de leur ordination, en prenoient occasion de mépriser ceux qui avoient été ordonnez pour leur seul merite, sans rien donner. Le concile réduit ces insolens au dernier rang de leur ordre : & en cas de recidive, les menace de plus grande peine. En même tems il renouvelle les canons contre la simonie. Il confirme aussi ceux qui ordonnent de tenir tous les ans les conciles provinciaux ; & prononce excommunication contre tout magistrat qui l'empêchera. Il défend au metropolitain de demander aux évêques qui viennent au concile, un cheval, ou quelque autre chose de leur équipage.

c. 4. Sup. l. XXXIV. n. 53. Can. 5. & ibi. Bals. c. 6.

Les Iconoclastes méprisant les traditions, & ennemis des reliques, n'en mettoient point dans les

nouvelles églises. C'est pourquoi le concile ordonne d'en mettre, avec les prieres accoutumées, dans les églises qui n'en ont point; & défend aux évêques, sous peine de déposition, de consacrer aucune église sans reliques. Tous les livres des Iconoclastes seront portez au palais épiscopal de C. P. pour y être gardez avec les autres livres des heretiques : & on défend à personne de les cacher, sous peine de déposition, ou d'excommunication. AN. 787. c. 7. c. 9.

Plusieurs clercs vagabonds venoient à C. P. s'attachoient aux grands, & disoient la messe dans leurs oratoires. Le concile défend de les recevoir en quelque lieu ou maison que ce soit, sans la permission de leur évêque & du patriarche de C. P. Et ceux qui ont permission de demeurer auprés des grands, ne doivent pas s'y charger d'affaires temporelles : mais de l'instruction des enfans, ou des domestiques, pour leur lire l'écriture sainte. Il est défendu de lire dans l'église sur l'ambon, sans avoir receu l'imposition des mains de l'évêque, c'est-à-dire l'ordre de lecteur : quoi qu'on ait receu la tonsure. Le même est ordonné pour les moines : mais l'abbé peut ordonner un lecteur dans son monastere; pourvû qu'il soit prêtre lui-même, & ait reçû de l'évêque l'imposition des mains, comme abbé. Les chorévêques peuvent aussi ordonner des lecteurs, par permission de l'évêque. Un clerc ne sera point inscrit dans deux églises : mais celuy qui n'a pas dequoi vivre, doit choisir une profession qui luy aide à subsister. Ce reglement est pour C. P. Dans la campagne, on pourra permettre c. 10. c. 14. c. 15.

AN. 787. de servir deux églises pour la rareté des hommes.
c. 11. Chaque église aura son œconome : si quelqu'une en manque, le metropolitain en donnera aux évêques, & le patriarche aux metropolitains.

Les Iconoclastes étendoient la haine des moines, jusqu'à se moquer de tous ceux qui s'habilloient modestement : ce qui introduisit le luxe dans le clergé.
c. 16. Le concile défend donc à tous les clercs les habits
c. 13. magnifiques, les étoffes de soyes bigarrées, les
c. 19. bordures de diverses couleurs, & l'usage des huiles parfumées. Il est ordonné de rendre les maisons épiscopales & les monasteres, que les Iconoclastes avoient convertis à des usages prophanes. La simonie est défenduë pour la reception dans les monasteres, comme pour les ordinations : sous peine de déposition contre l'abbé clerc ; & pour l'abbesse ou l'abbé laïque, d'être chassé & mis dans un autre monastere. Mais ce que les parens donnent pour dot, ou que le religieux apporte de ses propres biens, demeurera au monastere ; soit que le moine y demeure, ou
c. 20. qu'il en sorte : si ce n'est par la faute du superieur. Le concile ne défend donc pas absolument les presents, pour l'entrée en religion : mais seulement les pactions simoniaques. Les monasteres doubles d'hommes & de femmes sont défendus, à l'avenir : mais ceux qui sont déja fondez subsisteront suivant la regle de saint Basile. Défendu aux moines de
c. 22. coucher dans les monasteres de femmes, ni de manger avec une religieuse, ou avec aucune femme, sans grande necessité.

c. 8. Quelques Juifs faisoient semblant de se conver-

tir

rir & judaïsoient en secret. Le concile défend de les recevoir à la communion, ni à la priere, ni de les laisser entrer dans l'église : de baptiser leurs enfans, ni de permettre qu'ils achetent des esclaves. Il faut entendre des esclaves Chrétiens. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les canons du septiéme concile. AN. 787. v. Th. Bals.

Le patriarche Taraise écrivit au pape, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé ; & principalement comme sa lettre y avoit été approuvée. Il témoigne que Constantin & Irene ont rétabli par tout les saintes images : dans les églises & dans leurs palais. Taraise s'appliqua fortement aprés le concile à abolir la simonie, & en écrivit au pape Adrien une lettre particuliere : où il dit, qu'il a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce : c'est-à-dire, que l'église Romaine étoit exempte de ce reproche. Il écrivit sur ce sujet à un abbé nommé Jean ; & rend témoignage, que c'étoit les moines qui s'étoient plaints au concile que la plupart des évêques étoient ordonnez par simonie. Ce qui fut apparemment la cause des canons qui furent faits contre cet abus. To. 7. conc. p. 523. vita ap. Boll. 25. Febr. to. 5. to. 7. conc. p. 630. p. 639. D.

Les legats du pape Adrien étant de retour à Rome, y apporterent un original grec des actes du concile, que le pape fit traduire en latin, & mettre dans sa bibliotheque. Mais cette version étoit tellement de mot à mot, qu'elle étoit à peine intelligible, & que personne ne daignoit la transcrire, ni presque la lire. Ce qui obligea Anastase bibliothecaire d'en faire une traduction nouvelle, prés de Anast. in Hadr. Id praef. in 7. Syn.

AN. 787. cent ans aprés. Nous avons cette version d'Anastase, & une autre ancienne plus imparfaite que la sienne, mais meilleure que la premiere.

XLI. Concile de Calcut. to. 6. conc. p. 1861.

Le pape Adrien avoit envoyé deux legats en Angleterre, Gregoire évêque d'Ostie, & Theophylacte évêque de Todi. En passant en France, le roi Charles en consideration du pape, leur donna Vighode prêtre & abbé, pour les accompagner dans leur voyage; & étant arrivez, ils furent premierement reçus par Jambert archevêque de Cantorberi. De là ils passerent à la Cour d'Offa roi des Merciens: à qui ils rendirent les lettres du pape, aussi-bien qu'à Chuniulfe roi d'Oüessex, qui vint au même lieu. Par le conseil de ces rois, des évêques & des seigneurs, les legats se séparerent. Theophylacte se chargea de visiter les Merciens & les païs voisins: Gregoire, avec l'abbé Vighod, alla en Northumbre vers le roi Elfuold, & Embald archevêque d'Yorc. Comme le roi demeuroit en un lieu trop éloigné vers le Nord, l'archevêque lui envoya des gens, pour l'avertir de l'arrivée des legats. Aussi-tôt il marqua avec joye le jour du concile, & le lieu nommé Calcuth; & s'y rendit lui-même avec tous les évêques & les seigneurs.

On y dressa vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des six conciles generaux. Ils n'avoient pas encore de connoissance du septiéme. On défend de baptiser hors le tems reglé par les canons, c'est-à-dire à pâque, sans grande necessité. On défend aux ministres de l'autel, d'y

c. 2.

c. 10.

servir ayant les jambes nuës, ni d'offrir le saint Sacrifice dans des calices ou des patenes de corne. Les rois seront élûs par les évêques & les seigneurs, & seront nez en legitime mariage; & il est défendu d'attenter contre leur vie. En general les bâtards sont exclus de toute succession legitime. Ce decret servoit à réprimer les conjonctions illicites & l'autorité temporelle y concouroit. On défend tous les restes de superstitions payennes, comme les augures, les divinations, les enchantemens, les sorts pour juger les procés; & même certaines coutumes de soi indifferentes, comme de se teindre ou piquer la peau à la maniere des Pictes: de défigurer les chevaux en leur fendant les nasaux, leur coupant les oreilles, ou la queuë: d'en manger la chair. Défendu d'imposer aux églises de plus grands tributs que ne permet la loy Romaine, & la coutume des princes pieux.

c. 12.

c. 16.

c. 3. 19.

c. 14.

Les legats ayant proposé ces canons dans le concile, ils furent approuvez & souscrits avec le signe de la croix, premierement par le roy Elfuold, puis par l'archevêque Enbald, quatre autres évêques & les deputez d'un absent: par deux ducs & deux abbez: & tous promirent de les observer inviolablement. Ensuite les legats, accompagnez des deputés du roi de Northumbre, & de l'archevêque d'Yorc, allerent au concile des Merciens, on ne dit pas en quel lieu: où se trouverent le roy Offa avec les seigneurs, & Jambert archevêque de Cantorberi avec les autres évêques du païs. On y leut les mêmes canons, & on les expliqua du latin en

AN. 787. langue Teutonique, afin que tout le monde les entendist. Ils promirent tous de les observer, & y souscrivirent : premierement l'archevêque Jambert, puis le roy Offa, treize évêques, quatre abbez, trois ducs & un Comte. Ainsi ces deux conciles tinrent lieu d'un concile general de toute l'Angleterre. Les legats en rendirent compte au pape Adrien par une lettre où ils insererent les canons.

Sup. l. XXXIX. n. 43.

Ils y disent, que depuis saint Augustin on n'a point envoyé en Angleterre d'évêque Romain qu'eux. Ce qui fait voir qu'ils ne connoissoient pas la mission de saint Theodore.

XLII. Troisiéme voyage de Charles à Rome.

Ann. Loisel. 786. Lauresch. ap. Coint. an. 787.

Le roy Charles cependant étoit venu pour la troisiéme fois en Italie, où il avoit passé l'hyver. De Rome il alla à Capoüe, pour reduire à son obeïssance Arigise duc de Benevent ; & le receut à composition, voulant éviter la ruine des évêchez & des monasteres. En ce voyage il accorda des privileges à plusieurs églises : savoir au monastere de saint Vincent prés du Vulturne, à celuy du mont Cassin, & à la cathedrale de Benevent. Il revint à Rome, & celebra avec le pape la feste de Pasque,

on. Lud. an. D7.

qui fut le huitiéme d'Avril cette année 787. Il ajouta à la donation qu'il avoit faite au pape, les villes qu'il venoit de prendre sur le duc de Benevent ; sçavoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano & Capoüe.

Ann. Loisel. 787.

Tassillon duc de Baviere envoya à Rome un évêque & un abbé, prier le pape de faire sa paix avec le roi, justement irrité contre luy. Le roy à la priere du pape s'y accorda : mais les ambassa-

deurs de Tassilon déclarerent, qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du traitté; & le pape mal content de ce procedé, prononça anathême contre Tassilon & ses complices, s'il ne tenoit les serments qu'il avoit faits au roy, & déclara qu'en ce cas le roy & son armée ne seroient coupables d'aucun peché, pour les homicides, les incendies & les autres maux qui arriveroient en Baviere. C'est la premiere fois, que j'aye observé, où un pape ait prononcé sur la justice d'une guerre. AN. 787.

Pendant les festes de pasque il s'émut une dispute entre les chantres Romains & les Gaulois. Ceux-cy pretendoient que leur chant étoit plus beau: les Romains soutenoient, qu'ils l'avoient conservé tel que saint Gregoire l'avoit enseigné: & que les Gaulois l'avoient corrompu. La dispute étant venuë devant le roy, les Gaulois fiers de sa protection chargeoient de reproches les Romains: qui au contraire se fiant à leur capacité & à l'autorité de saint Gregoire, les traittoient d'ignorans & de rustiques. La dispute ne finissant point; le roy dit à ses chantres: Dites-moy quel est le plus pur de la source ou des ruisseaux? Ils convinrent que c'étoit la source. Et il reprit: Retournez donc à la source de saint Gregoire: car il est clair que vous avez corrompu le chant ecclesiastique. Alors il demanda des chantres au pape, qui lui donna Theodore & Benoist, avec des antiphoniers de saint Gregoire, que le pape Adrien luy-même avoit notez à la Romaine. Ainsi l'on

Vita per Mon. Engol. an. 787.

AN. 787. void que dés lors il y avoit des notes pour le chant. Le roy étant de retour en France, mit un de ces chantres à Mets pour l'Austrasie, & l'autre à Soissons pour la Neustrie : ordonnant que dans toutes les citez de France les maistres de chant devinssent leurs disciples, & leur donnassent à corriger les antiphoniers, que chacun avoit gastez à sa fantaisie. Ainsi tous les chantres François aprirent la note Romaine, que l'on nomma depuis note Françoise. Mais la rudesse de leur gosier & leur prononciation barbare ne leur permettoit pas de bien exprimer les tremblemens, les passages & les finesses du chant. L'école de Mets fut la plus celebre & autant superieure aux autres escoles des Gaules que celle de Rome étoit au dessus d'elle. Les chantres Romains aprirent encore aux François à joüer des orgues.

Le roy Charles amena aussi de Rome des maistres de grammaire, & d'Arithmetique ; & établit par tout des écoles. Il y en avoit une dans son palais, c'est-à-dire à la suite de sa cour, en plusieurs cathedrales & en plusieurs monasteres. La plus celebre étoit alors celle de Fulde, comme on void par une lettre de Charles à Laugulfe qui en étoit abbé, où il parle ainsi : Nous estimons utile que dans les évêchez & les monasteres de nostre obeïssance, outre la regularité des mœurs on enseigne aussi les sciences, à ceux qui en sont capables. Car nous avons souvent receu des lettres ces années dernieres de differens monasteres, dont le sens étoit bon, mais le stile fort grossier ; ce qui nous

to. 6. Conc. p. 1779.

Capit. to. 1. p. 202.

a fait craindre que cette ignorance ne les empêchât d'entendre les saintes écritures. C'est pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer à l'étude, & à choisir des personnes capables d'instruire les autres. La même lettre fut envoyée aux metropolitains, pour l'envoyer à tous les évêques leurs suffragans, & à tous les monasteres. Charles fit aussi corriger les livres de l'ancien & du nouveau testament, alterez par l'ignorance des copistes : & fit faire par Paul diacre un recueil en deux volumes d'homelies des peres choisies, pour servir de leçons aux offices nocturnes ; & les adressa aux lecteurs de toutes les églises.

An. 787.

Ibid. p. 203.

XLIII. Paul diacre. *Chr. Casin. lib. 1. c. 15.*

Paul diacre d'Aquilée étoit un des plus savants hommes de ce tems-là. Il étoit Lombard de nation, & fils de Varnefrid, dont il portoit aussi le nom. Ayant été instruit dés l'enfance dans les arts liberaux, il fut secretaire du roi Didier & en grande consideration à sa cour. Aprés la chute de Didier le roi Charles le retint auprés de lui, pour son mérite, & lui porta beaucoup d'affection. Mais quelques années aprés il fut accusé, par des envieux, d'avoir conspiré contre Charles, qui le relegua dans une isle des côtes d'Italie. Aprés y avoir demeuré quelques années, il s'en sauva & vint à Benevent, où il fut tres-bien reçû par le duc Arigise & Adelperge sa femme, fille du roi Didier. Ce fut à la priere de cette princesse qu'il continua l'abregé de l'histoire Romaine d'Eutrope depuis Julien l'apostat jusques à Justinien. Aprés la mort du duc Arigise, arrivée cette même année, 787. il se retira au mont Cassin,

Sup. n. 5.

AN. 787. & y embrassa la vie monastique sous l'abbé Theodemar : à la priere duquel il composa une explication de la regle de saint Benoist. Le roi Charles ayant appris sa retraitte en ce monastere, l'en félicita par une lettre en vers latins, à laquelle Paul répondit de même. Avant son exil, il composa l'histoire des évêques de Mets, à la priere de l'évêque Enguerran. Mais le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, depuis leur origine jusques à son tems : c'est-à-dire jusques à la mort du roi Luitprand.

An frag. to. 2. Duchesne. p. 23.

Hist. Long. lib. VI. c. 16.

XLIV. Fin de saint Villehade.

Vita S. Vill. c. 8. to. 4. act. SS. Ben. 409.

Sup. n. 17.

Le roi Charles étant de retour à Vormes, & voyant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Vestfalie l'église d'Osnabruc, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au de-là fut mis saint Villehade qui portoit déja le nom d'évêque, parce qu'il gouvernoit depuis sept ans une grande étenduë de païs. Il fut sacré le treiziéme de Juillet, la même année 787. on lui donna pour diocese plusieurs païs, comprenant la Frise Orientale & une partie de la Saxe : & son siege fut à Brême, capitale de la province de Vigmode, au-delà du Veser. L'année suivante 788. vingt-uniéme du regne de Charles, il donna des lettres à cette église, où il dit, qu'en faveur de la conversion des Saxons, il les décharge du tribut annuel qu'ils lui devoient : à condition de payer à Jesus-Christ & à ses prêtres la dixme de tous leurs fruits & leur bestiaux. Ainsi, ajoute-t-il, réduisant tout leur païs en province, suivant l'ancien usage des Romains,

Adam. hist. lib. 1. c. 10.

Mabill. to. 4. act. p. 402.

Romains, & la partageant à des évêques : nous avons offert en action de graces à J. C. & à S. Pierre, la partie Septentrionale, qui est abondante en poisson, & propre à nourrir des bestiaux, & nous y avons établi une église & une chaire épiscopale au lieu nommé Bremon. Nous avons soumis à ce diocése dix cantons, dont nous avons changé les noms & les divisions anciennes, & les avons réduits à deux provinces, nommées Vigmode & Lorgoë. Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante & dix manses avec leurs habitans : outre les dixmes de toute la province. Deplus par l'ordre du pape Adrien, & le conseil de Lulle évêque de Mayence, & des autres évêques, qui y ont été presens, nous avons confié l'église de Brême à Villehade homme de sainte vie, & l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église, suivant l'ordre canonique & monastique. Or il nous a representé, qu'à cause des incursions des barbares, & des divers accidens ordinaires en ce pays, ce diocése ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu, qui y travaillent. C'est pourquoi puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons, aussi-bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brême la partie de Frise qui est voisine de la Saxe; & de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce diocése, nous en avons fait marquer les bornes. Ensuite cette partie de la Frise est bornée en détail. On trouve une ordonnance de l'année suivante 789. par laquelle le roi Charles établit Trutman comte de Saxe : & lui

AN. 788.

To. 1. Capit. 240.

AN. 788. recommande la protection des prêtres dans tout le païs.

Vita. c. 9. Saint Villehade ne survêcut à son ordination que deux ans, pendant lesquels il s'exerça de plus en plus à la vertu. Dés sa jeunesse il avoit observé une grande abstinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût enyvrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson: mais seulement du pain, du miel, des herbes & des fruits. Toutefois à la fin de sa vie, le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses frequentes maladies. Il ne se passoit presque aucun jour qu'il ne celebrât la messe avec beaucoup de larmes, & qu'il ne chantât le pseautier; & tel jour il le repetoit deux ou trois fois: il étoit continuellement appliqué à la lecture, ou à la meditation des veritez chrétiennes. Il bâtit à Brême une fort belle église pour sa cathédrale, qu'il dedia le dimanche, premier jour de Novembre 789. & *c. 10.* mourut huit jours aprés. Il y fut enterré, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore *Martyr. R. 8. Nov.* sa memoire le jour de sa mort, huitiéme de Novembre.

XLV. Capitulaire pour la Saxe. On raporte avec vraisemblance à ce même tems un capitulaire du roi Charles touchant la Saxe, *Capit. to. 1. p. 251.* contenant trente-quatre articles: dont la plûpart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voici les principaux. Les églises seront du moins *c. 1.* autant honorées qu'étoient les temples des idoles. Elles serviront d'asyle à ceux qui s'y refugieront: *c. 2.* ils y demeureront en paix, jusqu'à ce qu'ils se presentent à l'assemblée, pour être jugez: & on ne

les condamnera ni à mort, ni à mutilation des membres. Défense de brûler une église, d'y entrer par force, ou en enlever quelque chose : sous peine de la vie. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre, ou un diacre. C'est-à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetez, comme les autres l'étoient, suivant les loix barbares. Défense sous même peine de sacrifier un homme au démon: de brûler un homme ou une femme, comme sorciers : en manger, ou en faire manger la chair, supposant que ces sorciers mangent les hommes. Défense de brûler les corps morts, suivant l'usage des payens : de manger de la chair en carême, au mépris de la religion chrétienne. Tous ces crimes sont punis de mort. On condamne aussi à mort tout Saxon, qui se cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême : & quiconque conspire avec les Payens contre les Chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces loix si severes avoient principalement pour but, d'intimider les barbares, & procurer leur conversion : c'est qu'il est dit, que quiconque n'ayant commis ces crimes qu'en secret, se soumettra à la pénitence, sera délivré de la mort, par le témoignage de l'évêque.

AN. 785.
c. 3.
c. 5.
c. 9.
c. 6.
c. 7.
c. 4.
c. 8.
c. 14.

On fera baptiser tous les enfans dans l'an, sous peine de grosse amende. C'est qu'on les reservoit encore pour pâque, à moins qu'ils ne fussent en danger. Les mariages illicites sont aussi punis d'amende. Les corps des Saxons chrétiens seront portez aux cimetieres des églises, & non aux tombeaux des payens. Ceux qui auront fait des vœux à des fontaines, ou

c. 19.
c. 20.
c. 22.
c. 21.

AN. 789. à des arbres, ou mangé en l'honneur des démons, payeront une amende : ou s'ils n'ont pas dequoi, seront donnez en service à l'église, jusqu'à ce qu'ils payent. Les devins & les sorciers seront aussi donnez aux églises. On donnera à chaque église une court ou metairie, *cortem*, avec deux manses, *mansos*; c'est-à-dire deux maisons de serfs, & les terres pour les nourrir : & six-vingt hommes libres contribueront à donner à l'église un homme & une femme de condition servile. On payera à l'église la dixme de tout : même de ce qui apartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée profane les dimanches & les fêtes. Les autres articles de ce capitulaire regardent le temporel.

XLVI. Capitulaire d'Aix la Chapelle.

Ann. Loisel. Lauresh. &c.

To. 1. cap. p. 209.

To. 7. conc. p. 966. praef.

Le roi Charles passa à Aix la Chapelle la fête de pâque de l'an 789. qui étoit le dix-neuviéme d'Avril ; & le vingt-troisiéme de Mars precedent il tint une assemblée au même lieu, où il publia un capitulaire de quatre-vingt articles : qui tend principalement au rétablissement de la discipline. Il est adressé à tous les ecclesiastiques, & aux seculiers constituez en dignité ; & les commissaires du prince sont chargez de le porter dans les provinces. Les cinquante-huit premiers articles contiennent des extraits des anciens canons, dont le corps de l'article est le sommaire. Le premier, par exemple porte : Il y en a qui sont excommuniez pour leurs fautes, par leurs évêques, & reçus à la communion par d'autres personnes ecclesiastiques, ou laïques. Ce qui est absolument défendu par les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche & de Sardique. Ensuite sont

raportez tout au long les canons de ces conciles. C'est donc un extrait du code des canons, que le pape Adrien avoit donné au roi Charles en 774. où l'on a mis ce que l'on estimoit le plus d'usage. Les vingt-deux derniers articles de ce capitulaire ne contiennent point d'autoritez de canons : ce sont seulement des exhortations salutaires, pour maintenir la religion, la paix & les bonnes mœurs. Voici ce qui m'y paroît de plus remarquable.

AN. 789.

Sup. n. 5.

Ceux qui jurent sur les reliques sont exhortez à le faire à jeun : il est défendu de faire jurer les enfans avant l'âge de raison : ceux qui se sont une fois parjurez, ne peuvent plus être témoins, ni admis au serment. Toutes superstitions sont défenduës : & ordonné de punir les enchanteurs, ceux qui prétendent amener des tempêtes, ou donnent des ligatures. On défend tous les écrits apocryphes : comme une prétenduë lettre descenduë du ciel, qui avoit couru l'année précedente. Nous avons veu une lettre semblable de l'imposteur Adalbert. On défend de souffrir certains vagabonds, nommez Mangons, ou Cottions, qui couroient par le païs nuds & chargez de fers, sous pretexte de penitence. Il vaut mieux, ajoute le capitulaire, que s'ils ont commis quelque crime extraordinaire ils demeurent en un lieu à travailler & servir, pour accomplir la penitence qui leur sera imposée, suivant les canons. On marque les travaux qui sont défendus le dimanche ; & on permet de voiturer pour trois causes : pour l'armée, pour les vivres & pour les enterremens.

c. 62.

c. 63.

c. 76.

Sup. lib. XLII. n. 50.

c. 77.

c. 79.

On exhorte les évêques à ne pas remplir leur cler- c. 70.

AN. 789. gé d'enfans de condition servile : mais y mettre
aussi des libres. D'établir de petites écoles, pour ap-
prendre à lire ; & d'autres par toutes les cathedra-
les & les monasteres, où l'on apprenne les pseaumes,
les notes, le chant, l'arithmetique & la grammai-
re. On ne voit point si ces notes étoient celles du
chant, ou de l'écriture abregée. Que l'on se serve
de livres bien corrigez ; & que l'évangile, le pseau-
tier & le messel ne soient écrits que par des hommes
c. 70. en âge parfait. Les évêques auront soin que les prê-
tres qu'ils envoyent par le diocése, pour instruire
& gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apocry-
c. 72. phe ; & ils instruiront eux-mêmes le peuple des ve-
ritez de foi necessaires au salut, & des regles des
moeurs. Les moines seront examinez dans le novi-
ciat, avant que d'être reçus ; & n'iront point aux
assemblées de justice, non plus que les clercs : qui
seront sous la conduite de l'évêque, comme les moi-
c. 74. nes sous l'abbé. Défense aux abbesses de donner dans
l'église la benediction aux hommes, par l'imposi-
c. 78. tion des mains & le signe de la croix ; ni le voile aux
filles avec la benediction sacerdotale. Les moines
suivront le chant Romain : selon l'institution du
roi Pepin, quand il ôta le chant Gallican, pour en-
tretenir l'union avec le saint siége.

p. 241. Il y a deux autres capitulaires de la même année
789. dont l'un est de seize articles, qui ne concer-
p. 243. nent presque que les moines : l'autre en contient
c. 3. vingt & un, dont les plus remarquables sont. Les
petits monasteres de filles, où la regle n'est point
observée, seront réünis aux grands : leur clôture

sera exacte, & elles n'écriront point de billets de galanterie. On baptisera suivant l'usage Romain. Les dimanches & les fêtes tout le monde ira aux églises publiques; & on ne dira point la messe dans les maisons. On ne baptisera point les cloches, & on ne pendra point à des perches des papiers contre la grêle. Les évêques, les abbez & les abbesses n'auront ni chiens ni oiseaux pour la chasse, ni bouffons, ou jongleurs.

AN. 789. c. 7. c. 9. c. 18. c. 15.

XLVII. Livres Carolins.

Hincm. in Laudun. c. 20. p. 457. V. Not. Sirm. to. 7. conc. p. 1054.

Le pape Adrien avoit envoyé au roi Charles des actes du concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les évêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez. Le roi les ayant fait examiner, les évêques de France trouverent la décision des Grecs contraire à leur usage: qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de leur rendre aucun culte. Ils composerent donc sous le nom du roi un long écrit, divisé en quatre livres, avec une grande préface, où ils disoient: On a tenu il y a quelques années en Bithynie un concile, où l'on a usé d'une telle impudence, qu'on y a rejetté entierement les images, que les anciens avoient mises pour l'ornement des églises, & la memoire des choses passées: attribuant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, & prétendant que leur empereur Constantin les avoit délivrez de l'idolatrie. On a tenu en ces quartiers-là un autre concile, il y a environ trois ans, qui donne dans une erreur opposée. Car ayant anathématisé le premier, il oblige à adorer les images. Il est clair que le premier con-

p. 92.

AN. 790. cile est celui que Constantin Copronyme fit tenir à C P. en 754. & que le second est celui qui fut tenu sous Constantin & Irene, à Nicée en Bithynie, l'an 787. & par consequent que cet écrit fut composé vers l'an 790.

Pour nous, ajoute la préface, nous recevons les six conciles generaux : mais nous rejettons avec mépris les nouveautez, comme aussi ce concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les images. Dont les actes destituez d'éloquence & de sens étant venus jusqu'à nous, nous avons été obligez d'écrire, pour le refuter, afin que personne n'y soit trompé; & nous avons entrepris cet ouvrage, de l'avis des évêques de nôtre royaume. Car c'est le roi Charles que l'on fait parler.

Lib. 1. c. 15. Dans le corps de l'ouvrage voici ce qui me paroît de plus remarquable. Il est vrai que Moïse a fait faire des cherubins, par ordre de Dieu ; mais il

c. 18. n'a pas commandé de les adorer. Il en est de même du serpent d'airain, qui devoit bien être regardé, pour guerir, mais non adoré. Et sur le passage du

Lib. II. c. 5. Ps. 99. pseaume qui porte : Adorez l'escabeau de ses pieds: c'est-à-dire à la lettre l'arche d'alliance : ils ont recours aux explications mystiques des peres, qui l'entendent de Jesus-Christ. On alleguoit un passage des actes de saint Silvestre, où il est dit qu'il presenta à Constantin les images des apôtres. On répond qu'il ne les fit pas adorer; & on conteste l'autorité de ces actes, renvoyant au decret de saint

Sup. lib. XXX. n. 34. Lib. II. c. 17. Gelase. L'auteur de cet ouvrage avoüe qu'il ne connoît ni la vie, ni les écrits de S. Gregoire de Nysse.

Il

Il trouve fort mauvais, que le concile de Nicée compare les images à l'eucharistie, dont il releve la dignité ; & dit que les images n'ont aucune consecration & tiennent tout ce qu'elles sont du peintre ou du Sculpteur. Il y avoit donc dés lors en Occident des images de relief, & les images n'avoient aucune benediction, non plus qu'en Orient. L'auteur prétend aussi répondre à la comparaison des images avec la croix, les vases sacrés & les livres de l'écriture sainte. Il releve la vertu de la croix, sans demesler l'équivoque de la croix prise pour la passion de J. C. & pour le bois qui en a été l'instrument, & les images de cette croix materielle. Car s'il est permis d'honorer la vraye croix & ses images, parce qu'elles nous rappellent en memoire la passion de J. C. pourquoy ne sera-t-il pas permis d'honorer l'Image de J. C. même ? Il en est de même à proportion des vases sacrez. Ce sont toujours des choses materielles & des ouvrages de la main des hommes, dont la veneration ne peut être que relative. Cet endroit est le plus foible des livres Carolins : car c'est ainsi que nous nommons cet ouvrage.

AN. 790.
c. 27.
v. lib. IV. c. 16.
liv. II. c. 28. 29. 30.

L'auteur fait plusieurs reproches incidents aux peres du concile de Nicée ; & entre autres à Taraise, de dire que le saint Esprit procede du Pere par le Fils. En répondant à la comparaison des images des empereurs, que l'on honoroit dans les villes & les provinces, les recevant avec des cierges & des parfums : il dit que c'est un abus & un reste d'idolatrie. Sur ce que l'on dit, que l'honneur de l'image passe à l'original : il convient que les gens

liv. III. c. 3.
c. 15.
c. 16.

AN. 789. instruits peuvent en user ainsi : mais il soutient que c'est une occasion de scandale aux ignorans. Ainsi il ne seroit plus question, que de bien instruire les peuples. L'auteur reproche à Constantin metropolitain de Chipre d'avoir dit : Je reçoi & j'honore les saintes images, suivant l'adoration que je rends à la sainte trinité : & j'anathematise ceux qui ne sont pas de ce sentiment. Mais c'est une erreur de fait, fondée apparemment sur une mauvaise traduction. Car dans l'original grec & les deux anciennes versions que nous avons, Constantin de Chypre parle ainsi : Je reçoi & j'honore les Saintes images : & je ne rends qu'à la seule Trinité supréme l'adoration de latrie. Ce qui fait un sens tout contraire. Cependant c'est principalement cet article qui rendit le concile de Nicée odieux en Occident. L'auteur des livres Carolins pretend que l'honneur que l'on rend aux reliques des saints ne tire point à consequence pour leurs images : mais il ne dit rien de solide pour le prouver. Il reproche aux peres de Nicée, d'avoir employé pour preuves des écrits apocryphes & fabuleux : mais il n'en fait la critique, en particulier que de tres-peu. Il est vray qu'il refute assés bien plusieurs applications forcées de l'écriture.

c. 17.

Conc. 7. act. 3. p. 187. C. p. 725. D.

c. 24.

c. 30.

Enfin il soutient que le concile des Grecs n'est point universel, parce qu'il n'est pas assemblé de toutes les parties de l'église, ni la décision conforme à la doctrine de l'église universelle. Car il convient qu'un concile de quelques provinces peut passer pour universel, quand sa doctrine est

Liv. IV. c. 28.

catholique. C'étoit les deux principales raisons des François, pour rejetter ce concile : qu'il n'y avoit eu de tout l'Occident, que les legats du pape ; & que sa décision étoit contraire à leur usage. La conclusion est adressée au pape & à l'église Romaine, en ces termes : Sachés que suivant les lettres de saint Gregoire à Serenus, nous permettons de faire des images & de les mettre dans l'église & dehors, pour l'amour de Dieu & de ses Saints : mais nous n'obligeons point ceux qui ne le veulent pas à les adorer ; & nous ne permettons, ni de les rompre, ni de les détruire. Tout cet écrit fait voir une grande prevention des François contre les Grecs. Ils les chicanent sur plusieurs points de peu d'importance : employent quantité d'expressions dures, de mauvais raisonnemens & de preuves hors du sujet.

AN. 790.

c. ult.

XLVIII. Constantin épouse Marie.

Il est certain d'ailleurs que le roi Charles avoit alors sujet d'être mal content de l'imperatrice Irene. Car dés l'an 782. elle avoit envoyé demander à Charles Rotrude sa fille pour le jeune Constantin, & laissé auprés d'elle un eunuque, pour lui apprendre la langue & les mœurs des Grecs : & toutefois six ans aprés elle rompit le traitté, & nonobstant l'affection que Constantin avoit conçuë pour Rotrude, elle lui fit épouser malgré lui une Armenienne nommée Marie, au mois de Novembre, indiction douziéme, l'an 788. Marie étoit de basse naissance : mais on attribua son élevation à la vertu de son oncle Philarete surnommé l'aumosnier. Il étoit de Paphlagonie, & s'étant enrichi par son travail,

Theopha. an. 2. p. 384.

Id. an. 9. p. 391.

Menol. Basil. 1. Decemb.

AN. 790.

il tomba en pauvreté & ne cessa pas de faire l'aumône. On remarque cet exemple de sa charité. Un de ses voisins ayant perdu son bœuf vint le trouver comme il labouroit. Le voyant affligé de sa perte, il détacha un de ses bœufs qu'il lui donna, & se mit à tirer sa charüe avec l'autre bœuf. Sa niece étant devenuë imperatrice l'enrichit : il continua ses aumônes avec abondance, & mourut dans une heureuse vieillesse. L'église Grecque l'honore le second de Decembre.

Menol. Basil. 17. Apr. Boll. to. 10. p. 492.

Constantin avoit aussi de son côté une tante sainte nommée Anthuse fille de Constantin Copronyme, qui l'ayant voulu marier elle le refusa. Aprés sa mort se trouvant libre, elle distribua tous ses biens aux pauvres, aux églises, aux monasteres, ou pour la redemption des captifs. Elle donna ses habits d'étofes d'or, pour l'ornement des églises. C'étoit la mere des orfelins & des enfans abandonnez: elle les rassembloit, les élevoit & les instruisoit. Elle mettoit les vieilles gens en des hôpitaux, & prenoit soin des mourans. Irene & Constantin l'inviterent souvent à prendre part avec eux au gouvernement de l'empire : mais elle le refusa constamment, & ayant reçû le voile des mains du patriarche Tharaise, elle se retira dans le monastere d'Eumenie, où elle mourut. L'église Grecque honore sa memoire le douziéme d'Avril.

Men. 12. Apr.

XLIX.
Constantin seul empereur.
Theopha. an. 10. p. 391.

Dés l'année qui suivit le mariage de Constantin, c'est-à-dire la dixiéme de son regne, 789. de J. C. la division éclata entre lui & sa mere Irene. De prétendus devins persuaderent à cette princesse, qu'ils

étoient assurez, que c'étoit à elle & non à son fils, AN. 790.
que Dieu avoit destiné l'empire. Etant femme & ambitieuse, elle se laissa aisément seduire par ces promesses. Constantin de son côté, âgé de vingt ans, voyoit avec chagrin, qu'il n'avoit encore aucun pouvoir, & que le patrice Staurace disposoit de tout. Il resolut donc de faire arrêter sa mere, & la releguer en Sicile. Mais Staurace découvrit la conjuration; & l'imperatrice fit foüetter, raser & exiler plusieurs des grands officiers, qui en étoient complices. Elle fit battre son fils même, l'accabla de reproches, & l'empêcha pendant plusieurs jours de paroître en public.

Ce pendant la flotte des Arabes étant partie de Chipre, vint attaquer les Romains dans le golfe d'Attalie. Theophile duc de Cibyre en Cilicie s'étant trop avancé, fut pris & mené au calife Aaron qui lui fit de grandes promesses, pour l'obliger à apostasier. Aprés l'avoir pressé long-tems: comme il demeura ferme, il lui fit couper la tête: & Theophile soufrit ainsi le martyre. L'église en fait memoire le vingt-deuxiéme de Juillet.

Martyr. R. 22. Juill.

Theoph. p. 393.

L'imperatrice Irene avoit fait prêter serment à toutes les troupes, hormis à celles d'Armenie, de lui obéir à elle seule. Ceux-ci le refusérent, à cause du serment qu'ils avoient fait dix ans auparavant, d'obéir à Constantin & à Irene; & comme elle voulut les contraindre, ils proclamerent empereur Constantin seul. Les troupes des autres Themes, car c'est ainsi que l'on nommoit alors les corps de la milice, prirent la même resolution; & s'étant as-

AN. 790. semblez au mois d'Octobre de la quatorziéme indiction, l'an 790. ils déclarerent Constantin seul empereur. Mais au mois de Janvier 792. indiction quinziéme, il se laissa persuader par sa mere & par plusieurs grands, de la déclarer encore imperatrice; & de mettre à la tête des actes les deux noms de Constantin & d'Irene, comme au commencement. Ce jeune prince étoit foible & leger, & croyoit aux astrologues: un desquels, nommé Pancrace, lui persuada de combattre temerairement les Bulgares: qui le battirent, & lui tuerent plusieurs personnes considerables, & Pancrace lui-même. De son tems, au mois de Décembre 790. il y eut un incendie à C P. qui brûla une partie du palais patriarcal, & entre autres l'endroit où étoient les originaux des explications de saint Jean Chrysostome sur l'écriture.

p. 392. *p. 393.* *p. 394.* *Cedr. to. 2. p. 472.*

L. Heresie de Felix & d'Elipand.

Eginart. annal. 792.

En Espagne il s'éleva cependant une nouvelle heresie. Elipand qui avoit succedé à Cixila dans le siege de Tolede, consulta Felix évêque d'Urgel, qui avoit été son maître, de quelle maniere il reconnoissoit J. C. pour fils de Dieu: s'il le tenoit pour fils naturel, ou pour adoptif. Felix répondit, que J.C. selon la nature humaine n'est que fils adoptif & nuncupatif: c'est-à-dire, de nom seulement. Elipand ayant reçû cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies & la Galice; & Felix la répandit au deçà des Pirenées, dans la Septimanie, qui est à peu prés nôtre Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascaric archevêque de Brague; & quelques chrétiens de Cordoüe.

Jon. Aur. de imag. lib. 1. init.

Cod. Car. 97. Le pape Adrien averti de cette erreur naissante,

écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde, & à demeurer fermes dans la doctrine de l'église. Saint Pierre, ajoute-t-il, a reconnu J. C. pour le fils du Dieu vivant: & saint Paul dit, que Dieu n'a pas épargné son propre fils. Il raporte ensuite les autoritez de plusieurs peres Grecs & Latins, pour montrer, que le nom d'enfants adoptifs convient aux chrétiens, & non à J. C. même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus, qui regnoient en Espagne. Quelques-uns reculoient la pâque, au delà des bornes prescrites par le concile de Nicée: & les chefs de cette secte étoient deux évêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traittoient d'ignorans, ceux qui ne vouloient pas manger du sang de porc & des viandes suffoquées: quoi que la pratique generale fut de s'en abstenir; & le pape declare ceux qui en mangent chargez d'anathême. D'autres, entendant mal la predestination, nioient la liberté: ou la relevoient trop, au préjudice de la grace. D'autres se conformoient aux mœurs des Juifs, & des payens, c'est-à-dire des Musulmans; & contractoient des mariages avec eux: des femmes se remarioient du vivant de leurs maris. Les prêtres étoient ordonnez sans examen; & plusieurs autres abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila dont il est parlé dans cette lettre, étoit évêque d'Elvire, ou Illiberis dans la Betique: & avoit été ordonné par Villicaire archevêque de Sens, qui en avoit obtenu commission du pape, sur le raport

Matth. XVI. 16.
Rom. VIII. 32.
Ead. ep. 97.

AN. 792. avantageux qu'il luy avoit fait de sa foi & de ses mœurs.

L I.

Beat & Etherius resistent à Elipand.

Vita S. Beati. to. 5. act. Ben. p. 736.

En consequence de cette lettre du pape, Elipand archevêque de Tolede assembla un concile, où il condamna l'erreur de Migece touchant la pâque : mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de J. C. Celuy qui luy resista le plus fut Beat prêtre & moine dans les montagnes des Asturies nommées Lievanes. Il fut aidé dans ce travail par Etherius son disciple : depuis évêque d'Osma ; & ils ramenerent à l'église plusieurs de ceux qu'Elipand avoit seduits. Celuy-ci en fut extrêmement irrité, & écrivit contre eux à un abbé nommé Fidele, une lettre, où il disoit entre autres choses : *p. 364.* Qui ne confesse pas que Jesus-Christ est adoptif selon l'humanité : & non selon la divinité, est heretique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner : montrant qu'ils sont serviteurs de l'Antechrist. Je vous envoye la lettre de l'évêque Ascarie, qui m'interroge modestement : afin que vous voyiez la difference, & l'humilité des serviteurs de J. C. On n'a jamais oüi dire que des Livaniens ayent instruit ceux de Tolede. Tout le monde sait que ce siege a toujours été illustre par sa foi, & qu'il n'en est rien sorti de schismatique. Mes freres & moi nous avons reprimé à Seville l'heresie des Migetiens, touchant la pâque, & leurs autres erreurs : & ceux-cy pretendent nous reprendre. Si vous agissez mollement & ne les corrigez, je le ferai connoistre à nos freres, c'est-à-dire aux autres évêques, & vous en aurez la confusion. Instruisez nôtre frere Ethe-

rius

rius, qui est encore jeune; & n'a conferé qu'avec des ignorans & des schismatiques. Il compare ensuite Beat à Bonose le fautinien, & à Fauste le Manichéen; & ajoute: Je vous prie, excitez vôtre zele, pour ôter cette erreur d'entre vous: afin que comme le Seigneur a déraciné par ses serviteurs l'heresie Migetiene dans la province Betique: ainsi il se serve de vous pour arracher de la province d'Asturie l'heresie Beatienne. Ainsi parloit Elipand. Sa lettre fut écrite au mois d'Octobre, ére 823. qui est l'an 785. & Beat étant venu avec Etherius trouver l'abbé Fidel, à cause de la reine Abosinde, ils virent cette lettre le vingt-sixiéme de Novembre suivant; & aprirent qu'elle étoit repanduë par toute l'Asturie.

Sup. l. XIX. 27. XX. n. 44.

Ether. lib. 1. adv. Elip. init. to. 13. bibl. PP. Lugd. p. 355.

Abosinde étoit fille du roi Alfonse le catholique, & veuve de Silo, qui succeda à Aurelius, l'ére 812. c'est-à-dire l'an 774. & regna neuf ans. Il aporta de Merida le corps de sainte Eulalie vierge & martyre, & le mit dans le monastere de saint Jean de Pravia qu'il fonda, & où il fut enterré, & son épouse aussi. Cette princesse avec tous les officiers du palais donna pour successeur à Silo, Alfonse fils du roi Froïla son frere, l'ére 821. l'an 783. Mais Mauregat son oncle, fils d'Alfonse premier, & d'une esclave, le chassa & s'empara du royaume, qu'il tint six ans. Aprés sa mort, ére 827. l'an 789. Veremon neveu d'Alfonse premier, regna pendant trois ans: au bout desquels se souvenant qu'il avoit été ordonné diacre, il remit la couronne à Alfonse, que Mauregat avoit chassé, & vécut avec lui

Sebast. Salmant. p. 45. & Sandoval.

plusieurs années en grande amitié. Alfonse second, surnommé le chaste, fut donc rétabli, l'ére 830. l'an 792. & regna cinquante ans. Pendant l'usurpation de Maugerat, la reine Abosinde se retira & prit l'habit de Religieuse, suivant l'ordonnance du troisiéme concile de Saragoce; & vêcut sous la conduite de l'abbé Beat.

Sup. lib. XL. n. 48.
Vita S. Beat. n. 8.

Celui-ci ayant donc vu la lettre d'Elipand à l'abbé Fidele, y fit une réponse en son nom & de son disciple Etherius, déja évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres, & écrite avec peu d'ordre & de methode: mais elle fait voir une grande étude de l'écriture & des peres. On y raporte le symbole ou confession de foi d'Elipand; où parlant de la Trinité, il dit, que les trois personnes, sont: Dieu, le principe & le saint Esprit; & compare leur union à celle du mari & de la femme, & de plusieurs ames unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite parlant de l'incarnation, il exprime nettement son erreur: en disant que J. C. n'est que fils adoptif de Dieu, selon son humanité; & que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge & fils par adoption, & par grace, que Dieu a créé les choses visibles & invisibles: mais par celui qui est fils par nature. Ce qui est Nestorien. Beat écrivit encore un commentaire sur l'Apocalypse, que nous n'avons plus; & se retira au monastere de Valcavado, où il mourut en paix, le dixneuviéme de Février 798. Il y est honoré comme saint, sous le nom de saint Bieco.

Lib. 1. p. 363.

V. Boll. to. 5. p. 146

Comme le roi Charles avoit étendu ses conquê-

tes jusques en Espagne, Urgel se trouvoit dans son obéïssance : c'est pour quoi étant averti des erreurs de Felix, il fit assembler un concile à Narbone, le vingt-septiéme de Juin, la vingt-troisiéme année de son regne, qui est l'an 791. L'acte porte, que les évêques s'assemblerent pour plusieurs & diverses affaires ecclesiastiques, principalement pour le dogme pernicieux de Felix d'Urgel : étant exhortez par les lettres du pape Adrien, & par le commissaire du roy, nommé Didier, qui y assista. Urgel étoit alors soumise à la metropole de Narbone ; & l'importance de l'affaire y fit assembler des évêques de sept provinces voisines : d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, & d'Eause ou Auch. Ils étoient en tout vingt-six évêques, & deux députez d'absens : à la tête étoient les deux archevêques Daniel de Narbone, & Elifant d'Arles : dont le nom est le même qu'Elipand. On ne void point ce qui s'y passa touchant l'affaire de Felix, qui y étoit present, & y souscrivit le treiziéme ; & les conciles suivans, où on le jugea, font croire qu'il ne fut rien decidé à son égard en celuy-ci. L'acte qui nous en reste marque seulement la décision de quelques differends particuliers, entre l'archevêque de Narbone, & les évêques d'Elne & de Beziers, pour les limites de leurs diocéses, & les prétentions de l'archevêque au delà des Pyrenées.

An. 791.

LII. Concile de Narbonne.

To. 7. conc. p. 964. V. Coint. an. 791. n. 11. 12.

La même année 791. vingt-troisiéme de Charles, l'erreur de Felix & d'Elipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par Paulin pa-

LIII. Concile de Frioul.

AN. 791.

Annal. Loisel. Lauresh. Bertin. Metens. an. 791.

triarche d'Aquilée. Le roy Charles avoit fait la guerre cette année avec avantage contre les Avares ou les Huns : car les historiens confondent ces deux peuples. Il ne pouvoit plus souffrir les insultes que ces barbares faisoient aux églises & aux chrétiens, qui s'en étoient plaints sans en avoir eu aucune satisfaction. Ainsi aprés avoir fait celebrer des prieres accompagnées de jeûnes & de processions nuds pieds, pendant trois jours, pour implorer le secours de Dieu : il fit marcher ses troupes contre eux, des deux côtez du Danube ; & leur donna une telle épouvante, qu'ils se retirerent dans des lieux inaccessibles. Les François ravagerent le païs, firent un grand butin, & emmenerent une infinité de captifs. D'un autre côté l'armée d'Italie combattit les Avares, & en fit un grand carnage. Le roy Charles donna avis de ces heureux succés, à la reine Fastrade son épouse, qui étoit demeurée à Ratisbone, pour faire observer les mêmes devotions qu'il specifie en détail.

Epist. ad Fast. to. 1. Capit. p. 255.

To. 7. Con. p. 991.

Ces victoires donnerent occasion à Paulin de tenir un concile avec ses suffragans, qu'il convoqua par ses lettres canoniques. Ils s'assemblerent à Frioul dans l'église de la sainte Vierge ; & aprés la lecture de l'épitre, & de l'évangile, & plusieurs prieres, les portes étant fermées, & le peuple en foule au dehors ; l'archidiacre appella sur une liste les évêques, qui entrerent en silence par une porte secrette. Quand ils furent tous assis, Paulin dit : Vous savez que les desordres des guerres, dont nous étions environnez, ne nous ont pas permis

depuis long-temps de tenir des conciles, quoi que les canons les ordonnent deux fois l'année. Il est vrai qu'on supplée en quelque maniere par les conciles generaux convoquez par le prince, où j'ai souvent assisté. Il entend les conciles que le roi Charles assembloit presque tous les ans de tous les païs de son obéïssance. Il continue : Maintenant nous trouvant en repos aprés la défaite des barbares, nous nous sommes pressez de vous assembler, suivant les canons. Il propose ensuite de commencer par la foi, & combat deux erreurs. La premiere, que le saint Esprit ne procede que du Pere & non du Fils : Qui a, dit-il, obligé d'ajouter au symbole, *Filioque* : quoique les peres qui l'ont composé eussent raison de ne le pas mettre, employant simplement l'expression de l'évangile. L'autre erreur, est de diviser J. C. en deux, l'un naturel, & l'autre adoptif ; qu'il condamne sans en nommer les auteurs.

AN. 791.

p. 994. D.

Joan. XV. 26.
p. 999. c.
1001. B.

Ce concile fit aussi quatorze canons : dont le premier est contre la simonie, les suivant touchant la vie exemplaire que doit mener le clergé : à qui on défend de loger avec quelque femme que ce soit : même celles que permettent les canons. On défend aux clercs les chansons profanes, les instrumens de musique ; & les grands divertissemens. Aucun évêque ne condamnera à la déposition un prêtre, un diacre ou un abbé, sans consulter le patriarche d'Aquilée. Les mariages clandestins sont défendus : mais on fera des contrats, on donnera le tems de s'informer de la parenté, & le curé en

c. 4.
c. 6.
c. 7.
c. 8.

AN. 791. aura connoissance. Les contractans ne seront point d'un âge trop inégal, pour éviter les occasions d'adultere.
c. 9. L'homme qui se separe de sa femme, pour cause d'adultere, ne peut se remarier tant qu'elle est vivante : mais la femme coupable ne peut se remarier, même aprés la mort de son mari.
c. 10. Les filles, ou les veuves, qui ont une fois pris l'habit noir en signe de continence, doivent en garder le vœu, quoi qu'elles n'ayent point été consacrées par l'évêque.
c. 11. La clôture des religieuses sera exactement observée. Personne n'entrera chez elles sans la permission de l'évêque, qui n'ira luy-même qu'acompagné de clercs.
c. 12. Ni les abbesses, ni les religieuses ne sortiront point, sous pretexte d'aller à Rome, ou ailleurs en pelerinage.
c. 13. On observera le dimanche depuis les vêpres sonnées le samedy au soir, & les mariez garderont la continence. Mais on ne fêtera pas le samedy, comme faisoient encore les paysans.
c. 14. Le dernier canon recommande le payement des dixmes & des premices.

Boll. 11. Janv. to. 1. p. 713. Paulin qui présidoit à ce concile, étoit fameux par sa doctrine, & avoit été maître de grammaire. Coint. an. 776. n. 7. Le roy Charles qui favorisoit les arts liberaux, luy donna une terre en Lombardie, acquise par confiscation. La donation est dattée du 17. de Juin, la huitiéme année de Charles, c'est-à-dire l'an 776. & il succeda peu de tems aprés à Sigvalde, dans le siége d'Aquilée. Epist. 2. 73. 113. 94. Il étoit ami particulier d'Alcuin, comme il paroist par plusieurs lettres, où Alcuin louë sa pieté, l'encourage à la prédication, & se recommande à ses prieres. On croid qu'il

contribua beaucoup à la conversion des Avares. AN. 792.

L'année suivante 792. le roi Charles fit amener Felix d'Urgel à Reginum ou Ratisbone en Baviere, où il avoit passé l'hiver, & y assembla un concile. Felix y fut oüi; & étant convaincu d'erreur, il fut envoyé à Rome vers le pape Adrien en presence duquel il confessa & abjura son heresie, dans l'église de saint Pierre: puis il retourna chez lui à Urgel.

Annal. Egin. 792. Laurесн. Loisel. an. 792.

Felix fut conduit à Rome par Angilbert, un des seigneurs en qui Charles avoit le plus de confiance; & qui avoit eu deux fils de Berthe, fille de Charles. Il avoit été primicier du palais du jeune Pepin roi d'Italie, qu'il y suivit & y demeura quelque tems. Ensuite il eut le gouvernement de la côte maritime de France, vers l'Ocean & l'Angleterre: ce qui lui ayant fait connoître le monastere de Centule, ou de saint Riquier, il s'y retira vers l'an 790. & embrassa la vie monastique, avec la permission du roi: qui ne laissa pas de l'employer encore depuis aux affaires les plus importantes de l'église comme à cette ambassade à Rome, pour y conduire Felix d'Urgel en 792.

Elog. to. 5. Act. S. Ben. p. 92. 93. &c.

LIV. Alcuin en France.

Angilbert étoit lié d'une étroite amitié avec Alcuin qui vint s'établir en France cette même année: suivant la promesse qu'il en avoit faite au roi Charles, quand il le rencontra à Pavie, douze ans auparavant. Alcuin étoit Anglois, né dans la province d'Yorc, de parens nobles & riches; & fut élevé dés l'enfance dans le monastere de cette cathedrale. Egbert & Elbert tous deux archevêques.

Sup. n. 17.

Elog. to. 5. Act. SS. Ben. p. 162.

AN. 792. d'Yorc : l'un aprés l'autre furent ses maîtres. Il aprit sous eux le latin & le grec, Egbert en mourant; l'an 765. le fit bibliothecaire de son église ; & Elbert le chargea de l'école d'Yorc, où il eut entre autres pour disciples, saint Liudger, Fridugise, & Enbald le jeune. Alcuin prit pour nom latin, Flaccus Albinus ; & il est fort connu sous le nom d'Albin.

Sup. n. 19.

Le roi Charles l'ayant rencontré à Pavie en 780. l'invita à venir en France ; & il y passa quelque temps auprés de ce prince : à qui il enseigna la rethorique, la dialectique ; & principalement l'astronomie : à laquelle le roi employa beaucoup de tems & de travail : comme il paroît par plusieurs lettres d'Alcuin, qui répond à ses questions. Ce fut pendant ce premier séjour en France, qu'Alcuin fit connoissance, & contracta amitié avec Angilbert : qu'il nomme Homere, dans leur chifre de litterature. Il fit aussi amitié avec Riculfe, depuis archevéque de Mayence, qu'il nomma Dametas ; & il donna au roi Charles le nom de David. Alcuin retourna en Angleterre, vers l'an 790. & distribua aux églises & aux monasteres de grands presens ; tant de son chef, que de la part du roi Charles.

Egin. vita Car.

Environ trois ans aprés il revint en France, étant appellé par le roi Charles, & ayant la permission de son archevêque Elbert : qui lui avoit ordonné d'aller défendre la foi catholique, par tout où il aprendroit qu'elle seroit attaquée. Il vint donc combattre pour l'église, contre Felix & Elipand. Le roi Charles avoit envoyé en Angleterre le concile de

Praef. adv. Elip.

Roger. Hoved an. 792.

de C P. où l'adoration des images étoit ordonnée. Alcuin écrivit contre de decret une lettre, qu'il apporta au roi de la part des évêques & des princes d'Angleterre. Ce fut aprés le concile de Ratisbone, qu'il fit ce dernier voyage en France ; c'est-à-dire à la fin de l'an 792. ou au commencement de 793. & il y passa le reste de sa vie, qui fut douze ans.

Felix étant de retour à Urgel, recommenca à soutenir son erreur, qu'il n'avoit abjuré à Rome, que par dissimulation ; & Alcuin lui écrivit premierement une lettre honnête & charitable, pour l'inviter à se réunir à l'église. Mais Felix répondit par un long écrit, où il prétendoit soutenir son heresie. J. C. disoit-il, étant un nouvel homme, doit avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere generation, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer d'ailleurs nôtre origine que d'Adam : ainsi dans la seconde generation, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption que par J. C. qui a reçû l'une & l'autre : la premiere de la Vierge sa mere, la seconde en son baptême. J. C. en son humanité est fils de David & fils de Dieu : or il est impossible qu'un homme ait deux peres selon la nature : l'un est donc naturel, & l'autre adoptif. L'adoption n'est autre chose que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté ; & l'écriture attribue tout cela à J. C. Voilà pour l'adoption.

Lib. I. cont. Felix init.

Lib. II. init.

Ibid. p. 816. 50.

Lib. III. init.

Ibid. p. 817. E.

Pour montrer que J. C. comme homme n'est Dieu que nuncupatif ; c'est-à-dire de nom, il disoit: Suivant le témoignage du Sauveur, l'écriture nom-

Joan. X. 35. me dieux ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçuë : donc comme Jesus-Christ participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à toutes les autres graces. Saint Pierre dit, que Jesus-Christ faisoit des miracles, parce que Dieu étoit avec lui : & saint Paul, que Dieu étoit en J. C. se reconciliant le monde. Ils ne disent pas que J. C. étoit Dieu. Comme Dieu il est essentiellement bon: mais comme homme, quoi qu'il soit bon, il ne l'est pas essentiellement & par lui même. s'il a été vrai Dieu comme vous pretendez, dés quil a été conçû dans le sein de la Vierge : comment dit-il dans le prophete, que Dieu l'a formé son serviteur dans le sein de sa mere ? Et encore ; Comment prétendez-vous, que cet homme du Seigneur soit vrai Dieu, dés le sein de sa mere ; puisqu'il est naturellement vrai homme, & en tout soumis à Dieu ? Se peut-il faire que celui qui est vrai Dieu, soit serviteur par sa condition, comme J. C. dans la forme d'Esclave ? Car on prouve qu'il est serviteur de Dieu & fils de sa servante ; non seulement par obéïssance, comme la plûpart le veulent mais par nature. En quelle forme sera-t-il éternellement soumis au Pere, s'il n'y a aucune difference entre sa divinité & son humanité ? Ailleurs il se servoit de titre d'avocat que l'apôtre S. Jean donne à J. C. & disoit : L'avocat est un mediateur, qui intercede auprés du Pere pour les pecheurs : ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais

Act. X. 38.
2. Cor. V. 19.
Lib. V. p. 862. D.
p. 844. C.
Isa. XLIX. 5.
p. 849. A.
p. 869. A.
p. 850. D.
1. Jo. II. 1.
p. 858. A.

de l'homme qu'il a pris. Pour la preuve de ces propositions, Felix employoit plusieurs passages de l'écriture & des peres, détournez & tronquez : mais il se fondoit principalement sur la liturgie d'Espagne, où il étoit dit souvent, que le fils de Dieu a adopté la nature humaine, & souvent parlé d'adoption. Lib. VII. p. 895.

LV. Alcuin écrit contre Felix. Alc. ep. 4. 8.

Cet écrit de Felix ayant été apporté en France, le roi Charles ordonna à Alcuin d'y répondre ; & il s'en chargea volontiers : mais il pria le roi d'en envoyer copie au pape, à Paulin patriarche d'Aquilée, à Richbold archevêque de Treves, & à Theodulfe évêque d'Orleans : comme aux plus savans évêques ; & demanda lui-même du tems, pour consulter les peres. Paulin composa contre cette heresie trois livres, que nous avons, dediez au roi Charles, par l'ordre duquel il écrivit. Alcuin en composa sept, où il refute pied à pied tout l'écrit de Felix. Il dit que l'église étoit en paix, quand cette erreur l'a troublée ; & insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenoient, dans un coin du monde contre l'authorité de l'église universelle. Au fonds il soutient, que c'est retomber dans le Nestorianisme : de distinguer en J. C. deux fils de Dieu, l'un naturel, l'autre adoptif ; & deux Dieux, l'un vrai, l'autre nuncupatif. Ce ne peut être la même personne, qui dit : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & à qui il dit : Je t'ai établi le dieu de Pharaon ; & ce n'est point un dieu nuncupatif, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu au dessus de tout : parlant de J. C. descendu des Juifs,

Post. Alcuin. p. 1765. Lib. 1. p. 786. D. p. 787. B. p. 792. Ex. III. 6. VII. 1. Rom. IX. 5. p. 794.

ſelon la chair. Comment l'égliſe appelle-t-elle la ſainte Vierge mere de Dieu : ſinon parce que celui qui eſt né de ſa chair eſt le propre fils de Dieu? autrement elle ne ſera mere de Dieu, que par adoption. Et ſi le fils de la Vierge eſt le fils adoptif de
p. 795. Dieu, le fils de Dieu ſera auſſi le fils adoptif de la Vierge.

Lib. II. Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a apris ce nouveau nom? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job : ou ſur les Pirenées, comme à Moïſe ſur le mont Sina? Vous dites qu'un même homme ne
Lib. III. p. 813. peut avoir deux peres naturels ; & que J. C. ne peut être fils de Dieu, comme il eſt fils de David : je dis auſſi qu'un pere ne peut avoir deux fils en la même perſonne, un naturel & l'autre adoptif. Dans l'ordre naturel des generations : quoique l'ame du fils ne ſoit pas ſortie du pere, comme ſon corps : il ne laiſſe pas d'être tout entier le propre fils de celui qui a produit ſon corps. Si le fils de
p. 818. la Vierge n'eſt que le fils adoptif de Dieu, de quelle perſonne de la Trinité eſt-il fils? Sans doute de la perſonne du fils, qui a pris la nature humaine. Il ne ſera donc que le petit fils adoptif du Pere éternel. Pour montrer que J. C. eſt vrai Dieu, Alcuin aporte quantité de paſſages des peres : de Proclus de
Lib. IV. C. P. de Caſſien, de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyrille, de ſaint Jerôme, de ſaint Fulgence, de ſaint Hilaire, de Theophile d'Alexandrie, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Pierre Chryſologue, de Bede, de Victor de Capouë,

de Cassiodore, de S. Gregoire pape. Ce que je marque, pour faire voir les livres, qu'il avoit entre les mains; & que les peres Grecs lui étoient connus aussi bien que les latins. Felix prétendoit montrer que J. C. n'est pas proprement Dieu, parce qu'il est dit que Dieu étoit en lui. Alcuin répond : Delà il s'ensuivroit que le Verbe ne seroit pas Dieu, ni le pere même : puisque J. C. dit : Je suis dans mon pere, & mon pere est en moi. Quant à la qualité d'avocat : il dit que J.C. intercede pour nous, comme il est dit, que le saint Esprit prie pour nous, avec des gemissemens inexplicables : ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des peres alleguez par Felix : en montrant, ou qu'il les appliquoit mal, ou qu'il les avoit tronquez & corrompus. Enfin il répond aux autoritez tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paroissent heretiques dans les oraisons qui sont raportées. Si ce n'est, dit-il, que vous les ayez alterées, comme les autres passages : car on dit qu'il y a assomption pour adoption : mais nous nous appuyons sur l'autorité de l'église Romaine. Là dessus il raporte quelques oraisons, où J. C. est nommé fils unique de Dieu; & qui sont les mêmes que nous disons encore aux memes fêtes.

p. 856. E 868.
Lib. V. p. 855.
Joan XIV. 26.
p. 858.
Rom. VIII. 26.
Lib. VI. p. 872.
Lib. VII. p. 883. C.
p. 895.

LVI.
Autres écrits contre Felix & Elipand.

Elipand écrivit jusques en France une lettre generale aux évêques, & une particuliere au roi Charles, pour soutenir sa doctrine; & sa lettre fut luë dans un concile assemblé de diverses provinces. Un jour donc comme les évêques étoient assis dans une sale du palais, environnez des prêtres, des diacres

Libell. Paul. to. 7. Conc. p. 1022.
Epist. Car. p. 1048. A. 1049.
Coint. an. 793. n. 15.

& de tout le clergé, le roi même present : on apporta cette lettre, il la fit lire, puis se levant de son siege, il parla long-tems sur la foi, & adjouta: Que vous en semble ? depuis l'année passée que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a donné une grande horreur jusques aux extremitez de nôtre royaume ; & il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demanderent quelques jours, pour en dire leurs avis ; & le roi leur marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le pape sur cette question, par des ambassades réïterées jusqu'à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la grande Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

To. 7. Conc. p. 1014.

Le pape Adrien envoya au roi Charles une lettre adressée aux évêques de Galice & d'Espagne : c'est-à-dire tant à ceux de l'obéïssance du roi Alfonse, qu'à ceux qui vivoient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Elipand, que le roi lui avoit envoyée ; & en refute les erreurs, par plusieurs autoritez de l'écriture. J. C. dit : Je

Io. XX. 17. Rom. VIII. 32.

monte à mon pere, & vôtre pere : le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné son propre fils: mais il l'a livré pour nous tous. Or il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre : Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant. Ensuite il raporte plusieurs authoritez des peres tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui diroient que J. C. est fils adoptif comme nous.

Matth. XVI.

Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la créance de l'église ; autrement il les en déclare separez & anathématisez, par l'autorité de saint Pierre.

Paulin patriarche d'Aquilée donna aussi son avis, *To. 7. Conc. p. 1022.* par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais de Pierre archevêque de Milan, & de *V. Coint. an. 794.* tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Venetie, & d'Emilie ; c'est-à-dire de toutes les provinces *Epist. Car. p. 1049. D.* d'Italie de l'obeïssance de Charles. Le reste de l'Italie avoit donné son avis avec le pape. En cet écrit *p. 1028. & 1038. E.* Paulin refute fort au long l'erreur d'Elipand, & en particulier, que la personne de J.C. étoit composée de trois substances, le Verbe, l'ame & le corps qui *Sup. XI. n. 39.* étoit comme nous avons vû, la doctrine des Espagnols. Il soutient que l'ame & le corps ne sont en l'homme qu'une substance totale & parfaite: autrement, dit-il, le corps étant composé des quatres élements, comme tous les philosophes en convenoient alors, il faudroit admettre en J.C. jusques à six substances. Il conclud en anathematisant Elipand & Felix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux & tous leurs sectateurs : sans prejudice du droit du pape. Il souhaite à Charles la victoire contre les barbares pour les amener à la foi, & demande que les évêques soient dispensez du service de guerre, & des affaires seculieres.

LVII. Concile de Francfort.

Cet écrit de Paulin fut presenté dans un concile general de toutes les provinces de l'obeïssance de Charles, tenu au commencement de l'esté de l'an 494. vingt-sixiéme de son regne à Francfort sur le

AN. 794. Men, prés de Mayence. Ce n'étoit encore alors qu'une maison royale ; & le roi y avoit passé l'hi-
An. Laurest. ver & celebré la pâque. A ce concile assisterent deux évêques legats du pape, Theophylacte & Etienne. Le roi y fit lire l'écrit envoyé par Elipand & les évêques d'Espagne ; & aprés qu'il eut été examiné, les evêques du concile y répondirent amplement, par une lettre synodique, au nom de tous les évê-
p. 1032. ques de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, adressée à tous les évêques & les fidelles d'Espagne. Ils y refutent principalement les passages des peres dont les Espagnols abusoient. Quant aux raisons tirées de la liturgie d'Espagne & attribuées à saint Isidore, saint Ildefonse & saint Julien évêque de Tolede : les peres de Francfort ne se mettent point
p. 1035. en peine de les expliquer : au contraire ils disent, que c'est pour cette erreur qu'ils ont été livrez aux infidelles ; & leur opposent l'autorité de la liturgie Romaine composée par saint Gregoire. Il semble toutefois que l'on peut donner un bon sens aux paroles de la Liturgie d'Espagne, qui se lisent encore dans le messel mosarabique. Il est dit que J. C.
Missa de ca. Dom. a souffert par l'homme adoptif ; & qu'il est remon-
De Ascens. té au ciel aprés l'adoption de la chair : c'est-à-dire aprés avoir pris la chair, & se l'être appropriée. En sorte qu'ils ont employé les mots latins, d'*adoptio* & *adoptivus*, pour ceux d'*assumptio* & *assumptus*. La lettre synodique finit par une simple exhortation, sans menace d'Anathême.

Charles écrivit aussi une lettre en son nom à Elipand & aux autres évêques d'Espagne, où il dit

entre

entre autres choses : Nous sommes sensiblement touchez de l'oppression que vous souffrez entre les infidelles : mais nous sommes bien plus affligez de l'erreur qui regne chez vous. C'est ce qui nous a obligez à faire assembler un concile de toutes les églises de nôtre obéïssance, pour décider d'un commun accord, ce que l'on doit croire de l'adoption de la chair de Jesus-Christ que vous avez soutenuë de nouveau dans vos écrits. Nous avons consulté sur ce sujet le saint siége de Rome : nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes ; & nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir le sentiment du pape, de l'église Romaine & des évêques de ces quartiers-là. Le second contient l'avis des évêques des parties plus proches d'Italie, avec Pierre archevêque de Milan & Paulin patriarche de Frioul & d'Aquilée, car ils ont aussi assisté à nôtre concile. Le troisiéme écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine & de Bretagne ; & contient la réponse à vos objections. Le quatriéme est le témoignage de mon consentement aux décisions de ces évêques : suivant la priere que vous m'avez faite, dans la lettre particuliere que vous m'avez adressée : de ne me pas laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui seroit appuyée par le plus de témoignages. C'est ce que je fais certainement, en preferant cette sainte multitude à vôtre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au saint siége apostolique : j'embrasse les anciennes traditions conservées depuis la naissance de

AN. 794.

p. 1049.

p. 1050.

AN. 794. l'église, la doctrine des livres inspirez de Dieu, & des peres qui les ont expliquez dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que vôtre écrit fût lû en nôtre presence, & que l'on examinast ce qu'il contenoit de conforme à la vraye foy. Nous l'avons fait : il a été leu dans le concile, depuis le
p. 1051. commencement jusqu'à la fin, article par article ; & chacun en a dit ce qu'il luy a plu. J'ai assisté, comme vous l'avez demandé, à l'assemblée des évêques : nous avons examiné & decidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit croire sur cette question. Maintenant je vous conjure de même, d'embrasser en esprit de paix nôtre confession de foy ; & ne vous pas estimer plus savans que l'église universelle. Avant que vous nous eussiez scandalisez par ce nom d'adoption, nous vous avons toujours aimez comme nos freres : & la droiture de vôtre foi
p. 1052. nous consoloit de vôtre servitude temporelle : nous avions même resolu de vous en délivrer, selon l'occasion & vôtre conseil. Maintenant vous vous êtes privez de cette double consolation, de la participation de nos prieres & de nôtre secours. Car si aprés cette admonition du pape & du concile, vous ne renoncez à vôtre erreur : sachez que nous vous tiendrons absolument pour heretiques, & n'oserons plus avoir de communication avec vous. Il met
p. 1053. ensuite sa confession de foy, qui est la catholique, & où la prétendue adoption de J.C. est nom-
p. 1057. mément rejettée. Le concile de Francfort fit cinquante-six canons, dont le premier porte, qu'il a été assemblé de l'autorité du pape, & par com-

mandement du roi ; & condamne l'herefie d'Elipand de Tolede & de Felix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuoient au fils de Dieu. AN. 794.

LVIII. Canon touchant les images.

Le fecond canon eft conçû en ces termes : On a propofé la queftion du nouveau concile des Grecs tenu à C. P. touchant l'adoration des images: où il étoit écrit, que quiconque ne rendroit pas aux images des faints le fervice & l'adoration, comme à la Trinité divine, feroit jugé anathême. Les peres du concile ont rejetté & méprifé abfolument cette adoration, & cette fervitude ; & l'ont condamné unanimement.

V. not. Sirm. to. 7. Conc. p. 1054.

On ne peut douter que ce nouveau concile des Grecs, ne foit celui qui avoit été tenu à Nicée fept ans auparavant. Les peres de Francfort le mettent à C. P. foit à caufe de la proximité, foit parce qu'il s'y affembla d'abord ; & ils difent qu'il ordonne d'adorer les images, comme la fainte Trinité, fur la mauvaife interpretation de l'avis de Conftantin de Chipre, comme dans les livres Carolins : car ce canon eft fait dans le même efprit. *Sup. n. 45.*

Ces livres furent envoyez au pape adrien, peu devant ou peu aprés le concile de Francfort, par Angilbert dés-lors abbé de Centule ; & le pape y répondit par une longue lettre adreffée au roi Charles qu'il traite toûjours avec un tres-grand refpect, nonobftant la dureté de l'écrit auquel il répond. Car comme le pape avoit prefidé au concile feptiéme par fes legats, le mépris de ce concile retomboit fur lui ; & faifoit du moins voir clairement, que les François étoient perfuadez que la

AN. 794. seule autorité du pape ne suffisoit pas, pour faire recevoir un concile sans le consentement des principales églises.

LIX. Réponse aux livres Carolins. To. 7. Conc. p. 915.

Le pape Adrien parle ainsi dans cette réponse : Nous avons reçû l'abbé Angilbert ministre de vôtre chapelle, qui a été nourri dans vôtre palais, presque dés l'enfance, & admis à tous vos conseils. C'est pourquoi nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous expliquer, comme si vous nous l'eussiez exposé vous-même, entre autres choses il nous a representé un capitulaire contre le concile tenu à Nicée, pour l'érection des saintes images. L'affection que nous vous portons, nous a obligé d'y répondre article par article : non pour défendre personne, mais pour soutenir l'ancienne tradition de l'église Romaine. Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des livres Carolins : mais en chacun il marque de quelle session du concile de Nicée est tiré l'article qu'il défend. Il commence par soutenir ce que Taraise avoit dit, que le saint Esprit procede du Pere par le fils, & employe pour ce sujet plusieurs autoritez des peres Cette réponse est remarquable en ce qu'elle fait voir que l'église Romaine ne reprochoit rien alors aux Grecs sur ce sujet.

c. 9. p. 946.

Sur l'objection tirée de l'avis de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire qu'il adoroit les images, comme la sainte Trinité : le pape ne fait autre réponse, que de raporter la définition du concile, où l'honneur duë aux images est nettement distingué du culte duë à la nature divine. Il fait

mention de deux conciles tenus à Rome contre les Iconoclastes : l'un en 732. par le pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne III. & ce dernier étoit important à la dispute presente, en ce que douze évêques choisis de France y avoient assisté ; & toutefois on y avoit ordonné que les images seroient honorées. Sur ce que l'on disoit contre l'autorité des vies des peres, le pape Adrien dit : que l'on ne lit dans l'église que celles qui portent les noms d'auteurs aprouvez ; & que l'on lit plûtôt les actes des martyrs. Il raporte les exemples de plusieurs papes, qui avoient fait faire des images dans les églises de Rome, que l'on y voyoit encore ; Saint Silvestre, saint Marc, saint Jules, saint Damase, saint Celestin, saint Sixte, saint Leon, Vigile, Pelage, Jean I. & saint Gregoire.

c. 2. p. 919.
c. 12. p. 947.
Sup. l. XLII. n. 16.
Lib. XLIII. n. 56.
c. 17. p. 954.
c. 19. p. 955.

Enfin il rapporte le dernier article des livres Carolins, où il est dit : non que l'on défend d'adorer les images, mais que l'on n'y contraint personne. Sur quoi le pape Adrien dit : Cet article est bien different des precedents : c'est pourquoi nous reconnoissons qu'il est de vous, en ce que vous faites profession de suivre entierement le sentiment de S. Gregoire. Il parle au roi Charles. Ensuite il raporte le passage de la lettre de S. Gregoire à Serenus : où il dit que les images sont utiles pour l'instruction ; mais qu'il ne faut adorer que Dieu. Il y joint d'autres passages de S. Gregoire : savoir de deux lettres à Secondin, où il dit, qu'il lui envoye des images, pour exciter sa dévotion, & adorer J. C. en la presence de son image.

p. 960.
VII. ep. 9. Sup. l. XXXVI. n. 9.
VII. ep. 5. 53.

p. 562 C. Le pape ajoute parlant du concile de Nicée: Nous l'avons reçû, parce que sa décision est conforme au sentiment de saint Gregoire; craignant si nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournassent à leur erreur, & que nous ne fussions responsables de la perte de tant d'ames. Toutefois nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur au sujet du concile. C'est que le pape étoit bien informé de l'état chancelant de la cour de C. P. & du pouvoir des iconoclastes. Il ajoûte: En les exhortant à rétablir les images, nous les avons avertis, de restituer à l'église Romaine sa jurisdiction sur certains évêchez & archevêchez, & les patrimoines qui nous furent ôtez, quand on abolit les images: mais nous n'avons eu aucune réponse. Ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant graces à l'empereur du rétablissement des images, nous le presserons encore pour la restitution de la jurisdiction & des patrimoines; & s'il la refuse, nous le déclarerons heretique. Telle est la réponse du pape Adrien aux livres Carolins: où l'on ne peut assez admirer la douceur avec laquelle il répond à un écrit si plein d'emportement & de mauvais raisonnemens. Soit que cette douceur vint de sa moderation, ou de la crainte d'offenser Charles, dont la protection lui étoit si necessaire.

LX. Suite des canons de Francfort.

Le troisiéme canon du concile de Francfort porte, que Tassillon neveu de Charles, & auparavant duc de Baviere, se presenta au milieu du concile,

demandant pardon des fautes qu'il avoit commises, tant contre l'état des François, que contre les rois Pepin & Charles. Remettant de sa part tout ressentiment du passé, & tout le droit que luy, ou ses enfans pouvoient pretendre à la duché de Baviere. Le roy luy pardonna tout, & le receut en ses bonnes graces. Il y avoit déja six ans, que Tassillon, convaincu du crime de lése-majesté, avoit été condamné à mort : mais le roi lui ayant fait grace, il étoit entré dans un monastere, où il acheva saintement sa vie. On ne sait s'il avoit commis quelque nouvelle faute, qui l'obligeast à demander un nouveau pardon.

AN. 794.

Egin. an. 788.

V. Acta SS. Ben. to. 4. p. 444.

Ursion archevêque de Vienne, & Elifant archevêque d'Arles, étoient en differend pour les bornes de leurs provinces. On leut les constitutions des papes, qui avoient reglé, que la province de Vienne auroit quatre suffragans, & celle d'Arles neuf, l'une & l'autre sans compter le metropolitain. Les quatre suffragans de Vienne, suivant la decretale de saint Leon, étoient : Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Mais Tarantaise qui originairement étoit metropole, ne vouloit plus reconnoître Vienne ; ayant sous elle trois sieges, Octodure, Aouste & Mauriene. Les évêques d'Embrun & d'Aix prétendoient aussi se soustraire à l'archevêque d'Arles, & avoir des provinces particulieres, comme ils en ont à present : sur les pretentions de ces trois évêques, le concile de Francfort ordonna que l'on s'en tiendroit à la décision du pape.

Can. 8.

Sup. l. XXVII. n. 45.

Leo. epist. 50. al. 109.

V. not. Sirm. & Coint. an. 794. n. 48.

An. 794. Pierre évêque de Verdun étoit accusé d'avoir eu part à la conjuration de Pepin le bossu, contre le roy son pere, découverte deux ans auparavant. Le roy & le concile ordonnerent, qu'il se purgeroit par serment avec deux ou trois évêques, comme à son sacre, ou avec l'archevêque de Treves son metropolitain. Pierre n'ayant trouvé personne, qui voulût jurer avec luy, envoya un des siens éprouver le jugement de Dieu, sans que le roy ou le concile y eussent part; & luy de son côté sans jurer sur les reliques ni sur les évangiles, protesta devant Dieu qu'il étoit innocent; & en demanda pour marque la protection de Dieu sur son homme. L'homme étant revenu sain & sauf, le roy pardonna à l'évêque, & luy conserva sa dignité: le tenant pour pleinement justifié. On ne sait quelle fut cette épreuve qui est ici nommée jugement de Dieu: si c'étoit le duel, le fer chaud, ou quelque autre de celles que les loix barbares autorisoient: mais il est remarquable, que ni le roy, ni le concile n'y voulurent prendre part.

Egin. an. 792.

Can. 9.

Can. 10.

Magenard archevêque de Roüen avoit reconnu entre ses suffragans, Gerbod, qui n'avoit point de témoins de son ordination, & avoüoit même qu'il n'avoit pas été ordonné canoniquement diacre, ni prêtre. Le concile ordonna, qu'il seroit déposé de l'épiscopat, par Magenard avec ses provinciaux.

c. 55.

Le roy representa au concile, que le pape Adrien luy avoit accordé permission d'avoir continuellement à sa cour Angilram évêque de Mets, pour les affaires ecclesiastiques: c'est-à-dire pour servir

en

en qualité d'archichapelain du roy, & d'apocrisiaire du pape. Le roy ajouta qu'il avoit obtenu la même permission pour Hildebalde archevêque de Cologne, par la même raison : & pria le concile d'y consentir. Ce qui luy fut accordé. En ce canon Angilram est nommé archevêque ; & ce titre se trouve aussi donné à saint Chrodegang & à Drogon évêques de Mets comme luy. C'étoit un privilege du pape, qui leur accorda à tous trois le pallium, avec le nom d'archevêque. Le roy pria aussi le concile de recevoir Alcuin en sa compagnie & dans la societé de ses prieres, à cause de son savoir dans les matieres ecclesiastiques ; ce qui luy fut accordé. Depuis qu'Alcuin étoit en France, le roy luy avoit donné deux abbayes, Ferrieres & saint Loup de Troyes. AN. 794. *Sirm. hic.* *c. 56.* *Elog.*

Outre la décision de ces affaires particulieres, le concile de Francfort fit plusieurs reglemens generaux. L'évêque doit juger les differends entre les clercs : si un laïque plaide contre un clerc, l'évêque & le comte jugeront ensemble : si l'évêque n'est pas obéï, on viendra au metropolitain, qui jugera avec ses suffragans ; & si le metropolitain ne peut terminer le differend, il renvoyera les parties au roy. Le prêtre accusé de crime sera jugé par l'évêque ; & s'il ne peut decider l'affaire, elle sera portée au concile national. Les évêques ne seront point transferez d'une ville à l'autre : l'évêque ne s'absentera point de son église plus de trois semaines. Il instruira si bien son clergé, que l'on y puisse trouver quelqu'un digne de luy succeder. Aprés *Can. 30.* *c. 6.* *c. 39.* *c. 7.* *c. 41.* *c. 29.*

AN. 791. la mort de l'évêque ses parens ne succederont qu'aux biens qu'il avoit avant son ordination : les acquêts
c. 41. faits depuis appartiendront à son église.

c. 28. Quant aux clercs, on défend les ordinations sans
c. 27. titre. Ils ne passeront point d'une église à l'autre, & ne seront point receus sans lettres de leur évêque.
c. 58. Les vagabons seront arrêtez & mis en prison, pour les rendre à leur superieur. Les clercs de la chapelle du roy ne communiqueront point avec les
c. 13. 14. 16. prêtres desobéïssans à leurs évêques. On recom-
c. 11. mande aux moines l'observation de la regle de saint
c. 12. Benoist, & l'éloignement des affaires temporelles.
c. 16. Il ne se fera point de reclus, sans la permission de l'évêque & de l'abbé. Les abbez ne prendront point d'argent pour la reception des moines ; & ne pour-
c. 18. ront faire perdre la veüe à un moine, ou l'usage de
c. 17. quelque membre, pour quelque faute que ce soit.
c. 52. Le roy ne fera point élire d'abbé sans le consentement de l'évêque. On peut prier Dieu en toute langue, & non pas seulement en trois langues, comme quelques-uns prétendoient. C'étoit appa-
c. 25. remment l'Hebreu, le Grec & le Latin, à cause du titre de la croix. Chacun payera la dixme de son propre, outre les redevances dûës à l'église pour les benefices ; c'est-à-dire les terres dont elle accordoit la joüissance à des particuliers. Ce sont les reglemens les plus remarquables du concile de Francfort.

XL. Capitulaire d'Italie. To. 1. Capit. p. 257.

On raporte à peu prés au même temps, un capitulaire fait pour l'Italie, qui parle entre autres choses des biens ecclesiastiques donnez en joüis-

ſance à des laïques, ſuivant l'abus de ce temps-là. c. 6.
Il n'y a que le roy qui puiſſe donner ainſi des monaſteres, ou des hôpitaux; & ceux qui poſſedent c. 1.
des hôpitaux, ſont obligez de nourrir les pauvres, comme l'on faiſoit auparavant: autrement ils les doivent quitter; & le roy y mettra des adminiſtrateurs, avec le conſeil de l'évêque. Quant aux égliſes baptiſmales, ou paroiſſes, on ne les donnera c. 2.
point à des laïques: mais elles ſeront gouvernées par des prêtres. Les évêques auront des avocats ou avoüez: c'eſt-à-dire des laïques chargez de la défenſe de leurs égliſes. C'eſt ce que les anciens canons nomment les défenſeurs: qui d'ordinaire c. 3.
étoient des ſcholaſtiques ou juriſconſultes, pour agir & pourſuivre les affaires eccleſiaſtiques devant les juges ſeculiers, où les clercs ne devoient pas paroiſtre. Depuis la domination des barbares, ce furent des gens d'épée, pour défendre l'égliſe au beſoin, même par les armes. Le commiſſaire du prince prendra ſoin avec l'évêque de l'execution des legs pieux. Le reſte de ce capitulaire regarde les affaires temporelles. V. Cang. Gloſſ. Advoc. c. 8.

Fin du neuviéme Tome.

ADDITION AU LIVRE XLII. *page 247. aprés ces mots :*

Comptant saint Paulin pour le premier.

LE venerable Bede vivoit encore, & l'an 734. il écrivit à l'évêque Egbert une lettre qui est un illustre témoignage de son amitié pour ce prélat, & de son zele pour l'église. L'année precedente qui étoit la seconde du pontificat d'Egbert, Bede avoit passé quelques jours à instruire dans le monastere d'Yorc : & l'évêque l'avoit prié d'y revenir l'année suivante: mais étant retenu par la maladie qui lui survint, & qui fut apparemment la même dont il mourut, il suppléa à sa visite par cette lettre. Avant toutes choses, dit-il, évitez les conversations inutiles, & vous appliquez à la méditation des saintes écritures, principalement des épitres de saint Paul à Timothée & à Tite, du pastoral de S. Gregoire, & de ses homelies sur les évangiles. Comme il ne convient pas d'employer les vases sacrez à des usages profanes ; il n'est pas moins indecent, que celui qui est consacré au service des autels, se répande au sortir de l'église en des discours ou des actions indignes de son rang. Ayez toûjours avec vous des personnes capables de vous aider & vous soutenir dans les tentations ; & ne faites pas comme certains évêques qui ne sont accompagnez que de gens de plaisir & de bonne chere, capables de les divertir [illegible] des entretiens frivoles. Et ensuite :

XII. Lettre de Bede à Egbert.

p. 46. édit. Paris. 1666.

Parce que vôtre diocése est si grand, que vous ne pouvez seul aller par tout, même en un an, il est necessaire que vous établissiez des prêtres dans chaque village, pour instruire & administrer les sacremens : & ils doivent principalement avoir soin, que tout le monde sache par cœur le symbole & l'oraison dominicale, & que ceux qui n'entendent pas le Latin, le chantent en leur langue, soit laïques, soit clercs, ou moines. C'est pour celà que je les ai traduits en Anglois, en faveur de plusieurs prê-

p. 50.

tres-ignorans. On dit qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles, de nôtre nation, où jamais on n'a vû d'évêque exercer aucune fonction spirituelle, ni personne pour instruire ; & toutefois aucun de ces villages n'est exempt de payer des redevances à l'évêque. Ainsi loin de prêcher gratuitement, suivant le precepte de Nôtre Seigneur, on reçoit sans prêcher, l'argent qu'il a défendu de prendre. Et ensuite :

p. 55. Le meilleur moyen de rétablir nôtre église, est de multiplier les évêques. Car qui ne voit combien il vaut mieux partager à plusieurs ce fardeau immense, que d'en accabler un seul ? C'est pourquoi le saint pape Gregoire écrivant à l'archevêque Augustin, avoit ordonné d'instituer douze évêques, dont celui d'Yorc seroit le metropolitain. Je voudrois que vous remplissiez ce nombre, avec le secours du roi : c'étoit Ceolulfe roi de Northumbre, prince tres-pieux. Bede continuë : Je sçai, que par la négligence des rois precedens, & leurs liberalitez inconsiderées, il n'est pas aisé de trouver un lieu vacant, pour ériger un évêché. C'est pourquoi, j'estimerois à propos de prendre pour cet effet quelque monastere ; & pour obvier à l'opposition de l'abbé & des moines, on pourroit leur permettre de choisir l'évêque d'entre eux, ou de le prendre dans le territoire qui feroit le nouveau diocése. Ce qui en rendra l'execution plus facile, c'est le nombre infini de lieux qui portent tres-mal à propos le nom de monasteres, quoi qu'il n'y ait point d'observance monastique.

Greg. XII. epist. 15. Sup. l. XXXVI. n. 37.

p. 59. Car vous savez que de purs seculiers sans aucune experience, ni aucune affection pour la vie reguliere, donnent aux rois de l'argent, & en achettent des terres sous pretexte d'y fonder des monasteres ; & en font assurer la proprieté à leurs heritiers, par des lettres des rois, confirmées par les évêques. Là ils vivent avec toute sorte de licence, gardant leurs femmes & leurs enfans ; & y rassemblent, sous le nom de moines, ceux qui pour leur indocilité sont chassez des vrais monasteres, ou qu'ils en peuvent débaucher, ou qu'ils trouvent

vagabonds: ou leurs vassaux, à qui ils donnent l'habit & se font promettre obéïssance. Ils pretendent être tout ensemble abbez & gouverneurs de provinces, ou officiers du roi: & donnent à leurs femmes de semblables monasteres à gouverner. Ce seroit donc un grand bien d'employer utilement ces terres occupées par des gens qui ne font que du scandale, & du moins sont inutiles à l'église & à l'état. Nous avons vû que dés le siecle precedent il y avoit en Espagne de ces faux monasteres sans discipline, dont saint Fructueux de Brague se plaignoit. *p. 57.* *Sup. l. XXXIX. n. 23.* *Reg. S. Fruct.*

Bede dit que cet abus regnoit en Angleterre depuis environ trente ans: & continuant de donner ses avis à l'évêque Egbert, il l'exhorte à faire instruire soigneusement le peuple de la foi & des mœurs. D'enseigner combien est salutaire la frequente communion, telle qu'elle se pratique en Italie, en Gaule, en Afrique en Grece & par tout l'Orient. Mais ajoûte-t-il, les laïques de nôtre province sont presque tous si éloignez de cette dévotion, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie & à Pâque: quoi qu'il y ait une infinité de personnes d'une vie tres-pure, de toute âge & de tout sexe, qui sans aucune difficulté pourroient communier tous les dimanches, & les fêtes des apôtres & des martyrs, comme vous avez vû faire à Rome. Même les gens mariez le feroient volontiers, si on leur montroit les bornes de la continence: c'est-à-dire qu'ils doivent la garder en s'approchant des Sacremens. *c. 1. 2.* *p. 60.* *p. 64.*

Bede nâquit l'an 673. &c. page 247.

Page 249. aprés ces mots: C'est-à-dire l'an 724.

XII. *bis.* Autres écrits de Bede.

Cet ouvrage de Bede lui attira des reproches de quelques ignorans qui le traittoient d'heretique, jusques à faire contre lui des chansons: prétendant qu'il disoit que N. S. ne s'étoit pas incarné dans le sixiéme âge du monde. Le fondement de cette calomnie étoit que Bede préferant avec saint Jerôme l'original Hebreu à la ver-

fion des feptante, comptoit moins de cinq mille ans jufques à la venuë de J. C. Ainfi c'étoit la même objection
Sup. l. XI. n. 40. des Juifs refutée environ quarante ans auparavant par
p. 94. faint Julien de Tolede. Bede fenfiblement allarmé de cette accufation d'herefie, écrivit une lettre apologeti-
p. 12. que à un moine nommé Plegoüin: où il juftifie doctement fa Chronologie; & montre qu'il n'y a aucun fondement à l'opinion vulgaire qui couroit alors, que le monde devoit durer fix mille ans. En un mot que l'on ne doit chercher par aucune conjecture le tems de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

p. 17. Bede écrivit auffi la vie des cinq abbez qui avoient gouverné jufques alors les deux monafteres de Virmouth & de Jarou: favoir faint Benoift Bifcop, faint Ceolfrid, Eftervin, Sigefrid & Vitbert, ce qui comprend l'hiftoire de ces monafteres. Enfin il écrivit l'hiftoire Ecclefiaftique des Anglois, qui fut un de fes derniers ouvrages, &c. p. 249.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A

C

pour

Q

R

V

ERRATA DU NEUVIE'ME TOME.

Page.	*Faute.*	*Correction.*
1.	180.	680.
150.	vœux.	jeûnes.
152.	l'œconomie.	l'œconome.
161.	Veldun.	Meldun.
169.	Parrice, &	Patrice, &
176.	celles.	ceux
176. *Marg.*	XXXVIII. *bis.*	XXIX
179.	incontinence.	continence.
181.	Numbert.	Norberg.
214.	sarée.	sacrées.
241.	peintres.	peintures.
255.	les camps.	le camp.
Ibid.	703.	730.
257.	Agay.	Agar.
277.	monastere vers	monastere. Vers
290.	Chuil-	Chail.
320.	traductions.	traditions.
361.	George de Neocess.	Gregoire.
322.	S. Platon moine.	abbé de Sacudion.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roi données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. signées, BOUCHER : Il est permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, sous-Precepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc d'Anjou, & de Monseigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choisir, le livre qu'il a composé, intitulé, *Histoire Ecclesiastique* ; & ce pendant le tems & espace de vingt années entieres & consecutives, à commencer du jour que ledit livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenses à toutes sortes de personnes d'en vendre d'autre impression, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monsieur l'Abbé Fleury a cedé son droit de Privilege à Pierre Aubouin, & Pierre Emery, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1691.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜIN, & C. COIGNARD, Ajoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 1. Mars 1703.

EXTRAIT DU DERNIER PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 21. Janvier 1694. signé, par le Roi en son Conseil, CARPOT : Il est permis à PIERRE AUBOÜYN Libraire de Nosseigneurs les Enfans de France, & Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, de réimprimer toutes les œuvres du Sieur Abbé FLEURY, Sous-Precepteur des susdits Seigneurs Princes, pendant le tems de quinze années, en consideration des services qu'il nous rend actuellement, & depuis plusieurs années, en qualité de Syndic des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne ville de Paris; à compter du jour de l'écheance des Privileges, en vertu desquels il les a déja imprimées : avec défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de faire imprimer, vendre & distribuer lesdits ouvrages, sous aucun pretexte que ce soit, à peine de six mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts, ainsi qu'il est plus amplement porté en l'original dudit Privilege.

Registré sur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris le 15. Février 1694.

Signé P. AUBOÜYN *Syndic.*

Et signifié au Sieur ARNAUD Sindic des Libraires de Lyon, tant pour lui que pour toute sa Communauté, le 7. Septembre 1697. Signé GUICHARD Huissier en la Cour des Monnoyes de France, demeurant ruë Confort, en ladite ville de Lyon.

Et encore signifié au Sieur CARTERON Syndic des Imprimeurs de ladite ville de Lyon, tant pour lui que pour tous les susdits Imprimeurs, le 11. Septembre 1697. Signé, GUICHARD.

Ledit Sieur Auboüin a fait part dudit Privilege au Sieur Pierre Emery Libraire à Paris, pour la moitié.

